J 413 I (73)

# L'ACADÉMIE D'ARLES

## AU XVII^me SIÈCLE

## DU MÊME AUTEUR

J.-A. de Thou, son Histoire Universelle et ses Démêlés avec Rome, 1 vol. in-8°, Paris, 1881, Société Générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Renaissance et Religion, Leçon d'Ouverture du Cours de Morale à la Faculté de Théologie d'Aix, 1882, br. in-8°, Ve Rémondet-Aubin, Aix-en-Provence.

Hugues de Noyers et Pierre de Courthenay, d'après un Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, 1883, br. in-8°, A. Makaire, Aix-en-Provence.

La Réforme de l'Université de Paris sous Henri IV, d'après deux Manuscrits de la Bibliothèque Méjanes, 1885, br. in-8°, A. Makaire, Aix-en-Provence.

Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Gap (1741-1754), br. in-8°, 1885, Société Générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères.

De la Préparation a la Mort, par le cardinal Bona, traduction française, 1 vol. in-12, Avignon, Séguin, 13, rue Bouquerie, 1886.

Une Thèse de Rhétorique au Collège des Jésuites d'Arles (26 août 1683), précédée d'un aperçu historique sur le collège d'Arles, br. in-8°, Imprimerie Marseillaise, 1887.

Oraison Funèbre du Premier Président Henri de Forbin d'Oppède, par le P. Daverdy, S. J., publiée avec une introduction et des notes, in-8°, Imprimerie Marseillaise, 1889.

La Nouvelle Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, 1 vol. in-16, Desclée et Cie, Bruges, 1889.

# L'ACADÉMIE D'ARLES

## AU XVII^me SIÈCLE

## D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE

*Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique*

TOME DEUXIÈME

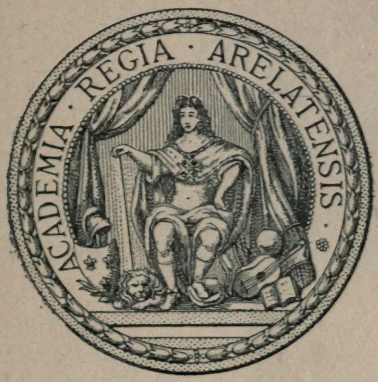


PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

39, Quai des Grands-Augustins, 39

1890

LIBRARY
DEC 20 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

PC
2012
R3
t.2

# L'ACADÉMIE D'ARLES

## CHAPITRE I

L'Académie en 1677. — Gilles Roubin présente à Louis XIV et à l'Académie française l'estampe de l'obélisque. — Examen du discours du P. Lucas *de Monumentis publicis latine inscribendis*. — L'Académie travaille à des inscriptions françaises.

—

Les ennuis causés aux académiciens d'Arles par l'affaire de l'obélisque les détournèrent des travaux sérieux et, pendant quelques mois, l'Académie ne fut plus qu'une compagnie où l'on se livrait à des distractions de tout genre (1).

(1) « M. de Sabatier a faict voir un prologue en vers de sa manière, qu'il a composé pour un divertissement de la saison, qui se prépare entre quelques amis. M. de Cays a prié la compagnie de se ressouvenir des premiers jours de l'Académie et de voir s'il ne seroit pas bien de reprendre le même commerce, que les Muses académiques ne sont point filles de cabinet comme les autres, qu'elles aiment la société, la joie et les festins. On est tombé d'accord que l'Académie ne fut jamais mieux à son jour que lorsque les membres qui la composent se traitoient les uns les autres et tous ensemble, qu'il faudroit la remettre sur ce pied là, s'il y avait moyen de le faire. M. N. a dict à propos de cette proposition que la première devise de l'Académie disoit : *Extinguimur si distinguimur*. » Novembre 1676.

Les mois de novembre et décembre 1676, janvier et février 1677 furent consacrés à s'amuser.

L'Académie s'inspirait un peu trop des traditions des anciennes réunions littéraires et mondaines d'Arles. C'était s'engager dans une voie dangereuse pour l'avenir de l'institution.

Le 2 janvier 1677, on tira au sort le nom des directeurs, on relut les statuts et M. de Gageron remercia la fortune qui l'avait désigné pour directeur de ce mois. Dans un discours « à son ordinaire plein d'esprit et d'honnesteté pour les confrères présents » il tacha de réveiller « cette belle ardeur d'autre fois qui a tant fait d'honneur à l'Académie. » On s'entretint des petits vers préparés pour le divertissement du carnaval et de la comédie qu'on joua, en effet, chez M. de Sabatier au mois de février. M. de Gageron fit aussi représenter, dans son salon, la comédie de *Nicomède*, par Corneille (1), et ainsi, de fête en fête, on

Décembre 1676. M. le marquis d'Estoublon, secrétaire de l'Académie, prie tous les académiciens à disner et mande l'assemblée chez lui, après le repas académique où l'esprit est plus satisfait que le corps. » Registre de l'Académie, fol. 154.

(1) « Ce mois se passe dans les divertissements de la saison. M. de Sabbatier preste sa main et ses parolles aux entrées et prologues de la comédie qui se représente chez lui. Il consulte l'Académie sur les petits vers qu'on y doit réciter. M. de Gageron de Méjanes faict encore représenter une autre pièce de théâtre, où les dames ses niepces se font admirer, c'est le grand *Nicomède* de M. de Corneille, qui semble avoir besoing de l'Académie royalle d'Arles pour obtenir dans la province, la réputation qu'il s'est

arriva au milieu de février. La mort de *M. François de Boche*, père des deux académiciens, mit fin aux divertissements. L'Académie s'associa au deuil du marquis et de l'abbé de Boche, et pria M. de Grille de rédiger une inscription pour M. François de Boche, en qui elle perdait un ami de la première heure (1).

Deux circonstances heureuses tirèrent l'Académie de son apathie : d'une part, la lettre du président Marin dont nous parlerons plus bas ; de l'autre, la mission confiée à Gilles Roubin, par les nouveaux consuls d'Arles : *MM. Pierre de Châteauneuf de Mollegés, Honoré Gros de Boussicaud, Jacques Borel* et *Claude Alivon.*

Roubin avait été député, au commencement de l'année 1677, pour représenter la ville au conseil du roi.

acquise dans Paris. » Février 1677. Registre de l'Académie, fol. 155. *Nicomède* avait été composé en 1651.

(1) Registre de l'Académie, fol. 155. L'inscription est consignée au Registre, fol. 155, verso. Nous l'avons reproduite aux *Pièces Justificatives* du t. I, p. 382. Voir Ibid., p. 34, 303 et sqq.

« L'assemblée est renvoyée à la sepmaine d'après celle-ci, à cause des funérailles de M. de Boche. Tous ces messieurs tesmoignent de prendre grande part au desplaisir de M. l'abbé et de M. le marquis de Boche, fils de ce digne père, l'Académie perdant en lui un véritable ami qui s'estoit déclaré pour elle en plus d'une rencontre. M. le secrétaire dict qu'il seroit bien juste que la compagnie travaillat à quelque chose, qui marquât sa reconnaissance et l'estime qu'elle a tousjours faict des bontés et du mérite de feu M. de Boche. Tous furent de ce sentiment et M. d'Estoublon s'obligea de porter une épigraphe à la première assemblée, à l'honneur de cet illustre mort. » Registre de l'Académie, fol. 155. Mémoires de février 1677.

Il se trouvait à Paris au mois d'avril, et lorsque l'estampe de l'obélisque eût été gravée par *François de Poilly*, les consuls le chargèrent de l'offrir au roi (1).

Ce choix plût beaucoup à l'Académie, qui y vit une réparation de la conduite des précédents consuls. Roubin était le correspondant de l'Académie et le Registre reconnait « le zelle ancien qui l'anime pour l'avantage de l'Académie royalle (2). » M. de Grille déclara, au mois de juillet 1677, que c'était « un grand bonheur pour le petit corps que ce confrère se rencontre sur les lieux, parce que M. le marquis de Chasteaurenard estant à l'armée, il ne reste plus aucune intelligence ni correspondant qui puisse assurer la compagnie de la recepte ou reddition de ses lettres, ce qui doibt interrompre un si honnorable et si nécessaire commerce (3). »

(1) M. de Sabbatier a dict que messieurs du conseil de ville ayant fait faire la planche de l'obélisque pour le faire voir au roy, ils avoient cru qu'il estoit nécessaire d'escrire à Sa Majesté et que ces messieurs avoient trouvé bon de faire faire cette lettre à l'un des académiciens, qu'on l'avoit chargé luy-mesme de cet emploi, ce qu'il avoit accepté d'autant plus volontiers que le sieur *Roubin* se trouvant à Paris député de la ville debvoit présenter ladite lettre et en mesme temps la figure de l'obélisque. » Registre de l'Académie, fol. 159. Séance d'avril 1677.

Dès le mois de mars 1676, les consuls avaient informé le roi de l'érection de l'obélisque, par l'intermédiaire de M. de Pompone, qui leur répondit que le roi avait loué leur zèle et appris lui-même avec plaisir cette nouvelle à toute la cour. Mémoires de J. de Sabatier, *Musée*, série III, p. 196.

(2) Registre de l'Académie, fol. 167, verso.

(3) Registre de l'Académie, fol. 160, verso.

Le service de la poste n'était pas, à cette époque, d'une régu-

On lui envoya, au mois de juillet, sur sa demande, une copie des lettres patentes imprimées, pour s'en servir à l'occasion. Ce fut par son intermédiaire, que furent remises toutes les lettres soit au duc de Saint-Aignan, soit à M. Charpentier, soit aux autres amis du petit corps.

Le 23 juillet, Roubin fut admis à l'audience royale et présenta à Louis XIV l'estampe de l'obélisque. Cette nouvelle fut apportée à Arles par la *Gazette de France:* « Monsieur le secrétaire a faict voir un article de la

larité parfaite, et le procès de la ville d'Arles contre les *commis* des postes justifie pleinement la défiance de l'Académie.

« La communauté avait intenté, en 1676, un procès au conseil contre le nommé *Michaelis*, commis au bureau des lettres, comme contrevenant à la déclaration du roi de même année, ledit *Michaelis* exigeant sept sols de la simple lettre de Paris et des autres à proportion, quoique le tarif de ladite déclaration ne porte que cinq sols pour la lettre de Paris, et des autres à proportion. Enfin, elle obtint, le 27 septembre 1678, un arrêt contradictoire contre *Mongué*, *Patin*, *Michaelis* et autres ses commis, par lequel ils ne pourront à l'avenir exiger que conformément au tarif de la susdite déclaration du roi, les condamnant en cas de contravention à mille livres d'amende. Après cet arrêt, ledit *Michaelis* n'osa plus exiger les sept sols comme auparavant, mais il faisait arrêter au bureau d'Avignon toutes les lettres de ceux qui ne voulaient payer que conformément à l'arrêt. Il fut délibéré qu'un des consuls irait à Avignon pour faire mettre en prison le commis qui était d'intelligence avec *Michaelis,* ce qui ne put pas se faire parce que le vice légat était absent... L'affaire des ports de lettre fut accommodée, deux mois après, par bien des raisons, à six sols la lettre simple de Paris et les autres à proportion. »

Bibliothèque Méjanes, Ms 807. Registre des noms des sindics ou consuls, etc., depuis 1385 jusqu'en 1638, p. 19. Cfr. Annales d'Arles par J. Didier Véran, année 1678. *Musée*, 1876-77, p. 64, et les Mémoires de J. de Sabatier, Ibid., p. 237.

*Gazette* reçeue par le dernier courrier, où l'on parle de l'Académie royalle d'Arles, et entre autres choses que M. Roubin, confrère de cet illustre corps, avoit harangué le roy fort éloquemment et avec beaucoup de succès ; qu'il lui avoit présenté le tableau de l'obélisque d'Arles et qu'il avoit esté présenté par M. le duc de Saint-Aignan et M. de Pomponne, que S. M. avoit respondu à cette harangue quelques paroles fort obligeantes (1). »

Le discours de Roubin est assez long, mais c'est une pièce très curieuse de rhétorique officielle, aussi nous le citons *in extenso*.

SIRE,

Je viens offrir à Votre Majesté, au nom de la ville d'Arles la figure de l'obélisque, qu'elle a fait ériger nouvellement à sa gloire. Cette ville, Sire, qui fut autrefois un des plus augustes théâtres de la magnificence et de la grandeur des Romains, et qui se ressentant encore aujourd'hui du commerce qu'elle a eu si longtemps avec ces grands hommes, semble en avoir hérité les généreuses inclinations, a toujours été prévenue de tant d'amour pour les actions héroïques qu'elle n'a pu

(1) Registre de l'Académie, fol. 161. Voici l'article de la *Gazette* : « Le sieur *Roubin*, de l'Académie royale d'Arles, député de cette compagnie, pour présenter au roy, le dessein d'un superbe obélisque que cette ville a fait élever à la gloire de Sa Majesté, harangua le roy, le 23 de ce mois. » De Versailles, le 30 juillet 1677. *Gazette de France*, n° 71, du 31 juillet 1677, p. 612.

Nous avons en vain cherché les détails mentionnés par M. de Grille.

voir celles dont Votre Majesté vient de se signaler dans ces dernières campagnes, sans concevoir pour elle des sentiments de vénération, dont elle a voulu donner des marques publiques à la France. En effet, Sire, tandis que Votre Majesté défend si généreusement nos frontières contre les efforts de tant d'ennemis, et que par tant de nobles travaux et tant de glorieuses fatigues, elle asseure notre repos, et nous fait même dans le plus fort de la guerre, jouir de cette profonde paix et de cette douce tranquillité qui fait le bonheur des peuples ; tandis que, par de nouvelles conquêtes, elle augmente tous les jours les bornes de cet empire, et que, promenant pourtant ses armes victorieuses, elle porte la réputation de la France jusques aux extrémités de la terre, n'est-il pas raisonnable que pour tant d'illustres bienfaits, nous lui donnions quelques témoignages d'une éternelle reconnaissance, et que par une juste rétribution de la gloire que la splendeur et la félicité de son règne répandent sur tous les Français, nous employions tous nos soins et tous nos efforts, pour immortaliser la sienne. Nous sommes, Sire, si convaincus d'un si juste et si légitime devoir que ne pouvant rien trouver sur la terre qui méritât de vous être offert, nous avons fouillé jusque dans le fond de son sein, pour en tirer cet auguste monument, que la Providence n'avait sans doute pris soin d'y tenir caché durant tant de siècles, qu'afin que son antiquité le

rendit plus précieux et plus vénérable, plus digne enfin de servir un jour à la gloire du plus grand des rois. Il est vrai, Sire, et je veux l'avouer ici, qu'un si grand et si magnifique dessein auroit peut-être demeuré longtemps sans exécution, si cette noble compagnie, qui compose notre Académie royale et que *notre ville regarde comme un de ses plus riches ornemens*, ne nous eût enhardit à cette entreprise, en nous remontrant qu'il ne faut jamais rien trouver d'impossible, ni même de difficile, quand il s'agit de marquer son zèle pour la gloire de Votre Majesté. Comme ces illustres génies ont pour but l'immortalité, ils ont cru que ce n'étoit pas assez de confier au papier le soin de transmettre aux siècles futurs le souvenir des merveilles de votre règne ; qu'il falloit que le marbre et le bronze fussent employés à ce grand dessein, et que pour consacrer votre gloire, par un ouvrage qui put durer autant que le monde, il étoit nécessaire que cet obélisque demeurat toujours ouvert aux yeux de la postérité comme un grand livre, où vos actions immortelles fussent écrites avec des caractères que le temps ne pût effacer. Et c'est par là, Sire, que les uns et les autres se sont agréablement flattés de ce doux espoir, que vous auriez la bonté de recevoir ce témoignage de leur zèle avec quelque sorte de complaisance, et de leur accorder en suite l'honneur de votre auguste et royale protection. C'est l'unique grâce, Sire, qu'ils

viennent aujourd'hui vous demander par ma bouche, dont peut-être Votre Majesté ne les trouveroit pas tout à fait indignes, si on pouvoit la mériter par les plus profonds sentiments d'un inviolable respect, par les sermens solennels d'une éternelle fidélité et par les vœux ardens qu'ils font tous les jours au ciel pour la conservation de votre personne sacrée, aussi bien que que pour la continuation de vos prospérités et de vos victoires (1). »

Louis XIV remercia les consuls d'Arles et leur exprima le plaisir que lui causait l'érection de l'obélisque (2). La lettre du roi était accompagnée d'un

(1) Bibliothèque Méjanes, Ms 1060, p. 94-97. Cette Harangue fut reproduite par le Mercure Galant de... 1677.

(2) De par le roi, comte de Provence,

Très chers et bien amés, nous avons reçeu avec plaisir la stampe que vous nous avez fait présenter de l'obélisque que vous avez voulu élever à la gloire de notre règne. Mais, bien que cet illustre monument de l'antiquité doive estre estimé par luimesme, nous avons témoigné au sieur Roubin, votre député, qu'il nous était encore plus considérable, par la marque que vous avez voulu nous donner en ce rencontre de votre zèle et de votre affection pour tout ce qui peut contribuer à rendre notre nom plus recommandable à la postérité. Sur quoi, nous remettant à ce que ledit sieur Roubin vous fera plus particulièrement entendre de notre part, nous ne vous fesons la présente plus longue.

Donné à Versailles, le 20 août 1677.

Signé : *Louis*, et plus bas, *Arnaud*, et sur le repli, *A nos très chers et bien amés les consuls, nobles, bourgeois et habitants de notre ville d'Arles.*

Bibliothèque Méjanes, Ms 806. Année 1675. Ms 810, Chaos d'Arles, p. 282, Ms 1060, p. 129.

billet de Pompone qui affirmait que le discours de Roubin avait reçu « un applaudissement public (1). »

L'Académie pouvait prendre sa part de cet éloge et n'eut garde d'y manquer.

On trouva étrange que Roubin n'eût pas annoncé à ses collègues cet événement : M. d'*Arbaud* l'excusa en disant qu'apparemment il n'avait pas eu « le loysir de faire son pacquet à l'Académie ; que sans doubte il l'instruira de toute sa desmarche à fonds, et qu'il est

Cette lettre et la suivante sont citées aussi dans le *Musée* t. III, p. 75. Dissertation sur le cirque qui estoit hors de la ville d'Arles par M. *Jean Raybaud*, avocat, (mort le 17 avril 1752), tirée du Recueil d'Antiquités de *Bonnemant*, Ms de la Bibliothèque d'Arles.

Il y est naturellement question de l'obélisque, de son érection, de ses proportions. M. Raybaud prétend que, dès la fin du XVI^e siècle, il fut question de le transporter sur la place du Marché et il s'appuie sur l'autorité de *Lantelme de Romieu*, Histoire des Antiquités d'Arles, ch. VI. (Ms 839, Bibliothèque Méjanes).

(1) Teneur de la lettre de M. de Pompone, secrétaire d'Etat :

MESSIEURS,

Le discours que le sieur Roubin votre député a eu l'honneur de prononcer devant le roi, en lui présentant la stampe de ce grand obélisque que vous avez voulu élever à la gloire de Sa Majesté, ayant reçeu un applaudissement public, je vous rends ce témoignage avec d'autant plus de plaisir, que je suis persuadé qu'il augmentera la satisfaction que vous recevrez d'ailleurs de la manière obligeante avec laquelle Sa Majesté a reçeu votre présent. Et je n'ai rien oublié de ce qui a pu dépendre de moi, pour le rendre plus agréable et pour vous faire connaitre que je suis, etc.

Signé : *Arnaud de Pompone.*

A Versailles, le 20 août 1677.

Bibliothèque Méjanes, Ms 806, à l'année 1675. Ms 810. Chaos d'Arles, p. 283.

académicien trop exact et trop zellé pour ne s'acquitter pas ponctuellement de toute chose. »

Le vrai motif de ce retard était plutôt que Roubin voulait informer tout à la fois ses collègues de l'audience royale et de sa réception à la séance de l'Académie française. Lorsqu'il avait harangué le roi, c'était en qualité de député de la ville d'Arles (1), mais, à l'Académie française, il devait se présenter comme délégué de l'Académie d'Arles. Il se hâta d'en instruire ses collègues par une lettre très détaillée, en date du 25 août :

MESSIEURS,

Vous auriez subjet de vous pleindre de ma conduite, si je ne vous rendois un compte exact et fidèle de toutes les démarches que j'ai faictes en ce pays au subjet de vostre obélisque ; et il ne seroit pas séant, en effet, qu'ayant l'honneur d'estre membre de vostre corps, je ne prisse pas soing de vous faire une confidence particulière des circonstances d'une action que vous ne scauriez avoir appris que confusément de la

(1) En marge du Registre, fol. 162, verso, nous lisons : « M. de Roubin harangue le roy en véritable académicien, quoy que ce fût pour l'honneur de la ville d'Arles, à Paris, ce... 1677. »

« A son arrivée à Paris, averti qu'il devait opter de parler à genoux, au nom de la ville, ou debout, au nom de l'Académie, il (Roubin) se crut obligé de choisir de parler au nom de la ville, qui avait plus de part à sa députation ; et malgré le désavantage de cette situation pour l'orateur, son discours fut accompagné des applaudissements et des félicitations de toute la cour. » *Musée*. troisième série, p. 36.

voix publique ; aussi bien, messieurs, ne pourrois-je sans ingratitude vous cacher des petites prospérités dont je vous suis entièrement redevable, puisque c'est vostre seul mérite qui me les a procurées et que ce n'est qu'à la favorable prévention où l'on est pour vous à la cour, que je doibs tout le bon succès de mon entreprise. Ne prenez pas, messieurs, s'il vous plaist, ceci pour un compliment, il n'est rien de si positif que ce que je viens de vous dire et je n'aurois jamais eu l'honneur d'haranguer le roy dans les formes, ny ce grand prince la complaisance de m'accorder cette grâce, après tant d'autres harangues qu'il venoit d'essuyer et dont il tesmoignoit d'estre fatigué, si M. *de Pompone* ne lui eust dict que j'estois de l'Académie d'Arles. Ce nom, messieurs, fist ouvrir pour moy toutes les portes du Louvre. Je fus introduit auprès de Sa Majesté avec autant de cérémonie qu'on en faict aux embassadeurs. Je fus escouté aussi favorablement que je le pouvois souhaiter et cet auguste monarque parut (si je l'ose dire) si satisfaict du petit discours dont j'accompagnai mon présent, que Monsieur estant survenu quelque temps après, il lui tesmoigna du desplaisir de ce qu'il ne l'avoit pas entendu. Mais ce n'est pas encore tout, messieurs, vous savez que souvent un bonheur en attire un autre, celui-là vient d'estre suivi de l'applaudissement qu'a reçeu le compliment que j'ai eu l'honneur de faire ces jours passés à mes-

sieurs de l'illustre Académie françoise en leur présentant de vostre part des estampes de nostre obélisque. *Ils m'ont faict l'honneur de me le demander pour le mettre dans leur registre*, et m'ont faict la dessus des honnestetés que je ne vous sçaurois exprimer, ayant mesme eu la bonté depuis ce temps-là, pour moi, de me traitter en véritable confrère, et de vouloir que j'aie pris part à toutes leurs fêtes académiques, tant à la distribution des prix, qu'à la solennité qui se faict pour eux, dans la chapelle du Louvre, le jour de la feste Saint-Louis (1).

Voilà, messieurs, le récit de mes petites avantures, dont le succès n'a point faict de tort à la réputation de l'Académie royalle, ni dans l'esprit de nostre auguste monarque, ni dans celui de l'Académie françoise, auprès de laquelle nous voilà désormais establis dans une parfaite correspondance, ou nous devons tas-

(1) « La distribution des prix de prose et de vers que l'Académie françoise donne de deux ans en deux ans, se fit mercredy dernier, jour de Saint-Louis, suivant la coutume, après un beau discours de l'abbé Tallemant le jeune, qui est présentement directeur. Le prix de poésie a esté remporté pour la troisième fois par le sieur de La Monoye, auditeur en la chambre des Comptes de Dijon : et celui de prose par un particulier qui n'a pas encore déclaré son nom. » Gazette de France, n° 39, p. 676. De Paris, le 28 août 1677.

Voir le discours de l'abbé Tallemant, dans le *Recueil de diverses, Oraisons funèbres, Harangues*, etc. seconde partie, p. 361-380 ; à Bruxelles, chez François Foppens, 1682, in-12. Il est intitulé : *Panégyrique du Roy sur la campagne de Flandre de l'année* 1677.

cher à l'avenir de nous conserver, comme nous estant infiniment glorieuse. Cependant, messieurs, je ne sçay si vous ne condamnerez pas la liberté que j'ai prise d'oser parler comme de vostre part, devant ces souverains arbitres de l'éloquence, et mettre ainsi en compromis l'honneur de la compagnie, sans l'avoir auparavant consultée et reçeu là-dessus son approbation. Il me souviens qu'un grand roy chastia son fils autrefois, au lieu de le recompenser d'une expédition glorieuse ; il le fist charger de chaisnes quoy qu'il vint chargé de lauriers, et le punit mesme de mort pour avoir vaincu sans ses ordres. J'espère, messieurs, à mon arrivée trouver un peu plus d'indulgence de vostre part, que ma bonne volonté dans cette occasion faira mon excuse et que l'heureux succès de mon entreprise, vous en faisant oublier la témérité, vous ne vous souviendrez plus que du zelle ardent et passionné avec lequel je suis, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

ROUBIN (1). »

Le récit prétentieux de Roubin était exact : le délégué de la ville et de l'Académie d'Arles avait reçu le plus favorable accueil. Louis XIV fut si content de sa harangue qu'il lui conféra des lettres de noblesse, pour lui et ses descendants, et il courut alors un madrigal ainsi conçu :

(1) Registre de l'Académie, fol. 163.

Arles, ton député charme toute la cour,
Il harangue le roi d'une docte manière,
Et le roi répond à son tour :
« Ils ont mis l'obélisque au jour
Pour immortaliser ma fortune guerrière,
La chose est assez singulière,
Mais ne les vantez pas d'une dépense entière,
Tout le monde le sait, ce n'est plus un soupçon,
Arles a fourni la matière,
Mais la forme est de Pellisson (1). »

« Voilà un cruel éloge pour la ville d'Arles, s'écria un académicien, après en avoir lu ces vers, voilà ce que nous ont attiré les envieux, ils ont déshonoré la ville d'Arles, croyant chocquer l'Académie (2). » Heureusement les consulats ne se ressemblaient pas tous, comme le fit observer M. de Grille, et les envieux n'avaient fait tort qu'à eux-mêmes et à leur patrie « en mendiant des inscriptions ailleurs » et l'honneur de l'Académie était sauf.

La harangue de Roubin à l'Académie française fut reproduite dans le *Mercure Galant* et, ce qui était un homme plus envié, elle fut insérée plus tard dans le *Recueil des Harangues de l'Académie française* (3).

(1) Registre de l'Académie, fol. 162, verso ; Ms 1060, p. 98.

(2) Registre de l'Académie, fol. 162, verso.

(3) « Séances d'octobre 1677. On parle encore de la harangue qui se peut lire dans le *Mercure Galant* que ledict Roubin a récitée à messieurs de l'Académie françoise, comme d'une pièce d'esprit excellante. On délibère d'en escrire quelque chose à ce digne académicien. » Registre de l'Académie, fol. 166, verso.

M. Bouillier (l'Institut et les Académies de Province, p. 38), a analysé cette harangue et a laissé échapper quelques inexacti-

Messieurs,

L'Académie royale d'Arles qui me procure aujourd'hui l'honneur de paroistre dans cette illustre assemblée, composée de ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste dans la République des lettres, veut en user auprès de la vostre, comme une fille bien née qui vient de temps en temps rendre compte de ses occupations et de sa conduite à sa mère, afin de se conserver dans l'honneur de sa bienveillance. C'est pour cela, messieurs, qu'elle m'a chargé de vous faire part de ce superbe et majestueux monument, qui vient d'estre érigé par ses soins, à l'honneur de nostre invincible monarque ; et qu'elle croit avec justice pouvoir compter au nombre de ses ouvrages, puisque c'est elle qui en inspira le premier dessein, qui en a sollicité l'exécution et conduit enfin si heureusement l'entreprise qu'elle a mérité non seulement les acclamations du public et les applaudissements de la cour, mais (ce qui luy est encore plus glorieux) les complaisances mesme du plus grand roy de la terre. Jusques icy, messieurs, je l'avoue, nos Muses timides et tremblantes, se défiant de leurs propres forces, n'avoient rien encore entrepris de considérable à sa gloire, et cédant aux vostres l'honneur de célébrer ses victoires par tout le

tudes. Nous la citons d'après le *Recueil des Harangues de l'Académie française*, Paris, in-4, 1698, p. 314 et sqq. Cfr. Ms 1060, p. 99-103.

monde, se contentoient seulement de chanter en secret quelques hymnes à sa louange, de brusler à son honneur quelques grains d'encens, et de venir de temps en temps semer quelques fleurs sur le marchepied de son throsne. Mais aujourd'hui, messieurs, elles portent bien plus haut leur ambition, et voulant donner des marques éclatantes de la grandeur de leur zèle à cet incomparable monarque, elles viennent lui consacrer un ouvrage, qui, malgré l'injure des temps et la violence même des éléments, est assuré de pouvoir durer autant que le monde.

Ne croyez pas néanmoins, messieurs, qu'il soit de la nature de ceux que vous enfantez tous les jours, à qui la beauté du style, la sublimité des pensées, la force de l'éloquence, la réputation enfin et le mérite des auteurs sont comme autant de garants d'immortalité. Non, messieurs, celui dont je parle ici doit être regardé plutôt comme un effort de nos mains que de notre esprit, où par un heureux artifice, ayant fait suppléer la nature à l'art et matière à la forme, nous avons trouvé le secret de sauver éternellement de l'oubli l'auguste nom de Louis le Grand, en le gravant sur le marbre et sur le granite, avec des caractères ineffaçables. C'est en quoi, messieurs, je ne sçaurois m'empêcher d'aplaudir en secret de cette louable précaution que nous avons eue pour sa gloire, quand je considère surtout à combien de malheureux accidents sont souvent

exposés les ouvrages même des plus grands hommes. N'est-ce pas, en effet, une déplorable coutume ou plutôt une malheureuse nécessité que celle de confier, comme on fait tous les jours, les vérités les plus importantes de notre histoire à la bonne foi d'un dépositaire aussi faible, aussi léger et aussi périssable que le papier, qu'un enfant déchire, que le vent emporte, que les vers rongent, que l'eau pourrit et que le feu consume avec tant de facilité ?

En vérité, messieurs, je tremble pour l'intérêt des Muses de notre France, toutes les fois que je m'imagine qu'il ne faudrait qu'une petite étincelle pour embraser et réduire en cendres toute la bibliothèque du Louvre, et priver ainsi malheureusement du fruit précieux de tant de sueurs et de tant de veilles que vous consacrez au public, et qui devroient immortaliser vos illustres noms dans la mémoire des hommes, aussi bien que celui de notre auguste monarque. Grâces au ciel, nous avons trouvé le moyen de le mettre à couvert de ces injustices de la fortune ; et l'Académie royale d'Arles peut dire maintenant, avec raison, de ce superbe livre qu'elle vient de consacrer à sa gloire, ce que le poëte n'a dit autrefois du sien que par vanité :

*Exegi monumentum ære perennius,*
*Quod non imber edax, nec aquilo*
*Impotens...*

Vous en allez juger, messieurs, par ces exemplaires que je suis chargé de vous en offrir, et que vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de recevoir avec complaisance de la part d'une compagnie toute remplie de sentiments de respect et de vénération pour la vôtre et qui ne souhaite rien tant au monde que de se pouvoir rendre digne par ses services de cette adoption glorieuse dont il vous a plu l'honnorer. »

Pendant que Roubin représentait à Paris l'Académie d'Arles, et lui faisait honneur par ses talents, celle-ci avait retrouvé son activité.

Nous avons vu combien la question des Inscriptions pour l'obélisque avait excité de mécontentement parmi les académiciens. Ce mécontentement se trahissait en maintes occasions L'Académie s'était rangée à l'opinion de Charpentier et se prononçait en faveur de la langue française, pour les inscriptions. Au commencement de 1677, elle fut mise à même de manifester ses préférences.

Le 28 mars 1677, M. *Marin*, premier président du Parlement de Provence (1), envoya à l'Académie

(1) *Arnoul Marin*, seigneur de la *Chasteigneraye*, né à Paris, en 1630, était maître des requêtes et intendant d'Orléans, lorsqu'il fut nommé premier président du parlement de Provence, en 1673. Il était fils de Denis Marin de la Chasteigneraye, dont le père, simple marchand d'Auxonne, était parvenu par son mérite au poste de conseiller d'Etat et intendant des finances, sous Louis XIV. Marin fut mis en possession de sa charge, le 9 juin 1674, et se distingua, pendant plusieurs années, par sa vigilance

d'Arles un ouvrage du *P. Lucas*, jésuite, professeur de rhétorique au collège de Clermont à Paris, avec une lettre dont M. l'abbé de Verdier, directeur, donna lecture :

MESSIEURS,

« Le *P. Lucas*, jésuite, excellent réthoricien, m'ayant envoyé une dissertation admirable qu'il a faite en

et son intégrité. Des difficultés s'élevèrent entre lui et ses collègues du Parlement ; il se brouilla à mort avec eux et les poursuivit de sanglantes épigrammes.

En 1683, à la suite d'une querelle entre le Parlement et la Cour des Comptes, le président Marin faillit être assassiné La guerre entre le président et les conseillers prit de telles propositions, que Marin fut obligé de donner sa démission, en 1690. Il mourut à Paris en 1699. M. Roux-Alphéran, dans *les Rues d'Aix*, t. I, p. 53, t. II, p. 96, rapporte sur le compte de Marin diverses anecdotes, dont nous hésitons à accepter la parfaite authenticité. Marin était étranger à la Provence, et ses ennemis ne l'ont pas épargné. Il donnait, il est vrai, prise à la critique, et son esprit mordant s'exerçait trop souvent d'une manière blessante. Ses bons mots couraient la Provence, et de Haitze, dans les Portraits ou éloges historiques des premiers présidents du Parlement de Provence, rapporte qu'on les mettrait à la suite des *Scaligeriana, Perronniana, Thuana*, etc., sous la dénomination de *Mariniana*.

Arnoul Marin succédait à Henri de Forbin d'Oppède, dont il épousa en secondes noces la fille, *Marguerite*. L'illustre famille de Forbin s'allia très volontiers à celle du nouveau premier président. Le fils aîné de Henri de Forbin, Jean-Baptiste de Forbin, nommé président à Mortier, en 1673, épousa, en 1674, la sœur d'Arnoul Marin, Madeleine (selon Artefeuil, t. I, p. 410), Charlotte Marie Marin (selon le Mercure de France, avril 1741, p. 831). Il en eût cinq enfants, entr'autres André Constance Bernard de Forbin, chanoine d'Aix, aumônier du roi (en 1725) abbé de Saint-Florent lès-Saumur ; et Palamède Paulin Télesphore de Forbin, docteur en théologie abbé de Larivour (diocèse de Troyes), aumônier du roi (en 1725) mort à Troyes le 5 mars 1741, âgé de 46 ans. Voir le Mercure de France d'avril 1741, p. 831, qui annonce sa mort et donne sur sa famille quelques détails ; Artefeuil, t. I, p. 410-411.

faveur de la langue latine, j'ay cru que je n'en pouvais faire part à personne de la Province, qui en put mieux juger que l'Académie d'Arles. C'est pourquoi, messieurs, je vous l'envoie pour savoir vostre sentiment, vous assurant que je serai toujours avec beaucoup de passion, messieurs, vostre très humble et très obéissaut serviteur,

MARIN (1). »

L'ouvrage que le président Marin appelle *admirable* était un petit volume in-12, intitulé : *De monumentis publicis latine inscribendis, oratio habita Parisiis VII cal. decemb. anno MDCLXXVI, In collegio Claromontano Soc. Jesu, a Joanne Lucas. ejusdem Societatis sacerdote* (2). *Parisiis, apud Simonem Benard,*

Marin habitait, rue Villeverte, l'hôtel qui fut plus tard vendu aux *Grimaldi Régusse*, puis aux *Saqui*, seigneurs de Collobrières, barons de Sannes, qui l'ont aliéné après la révolution.

Voir : Recherches biographiques sur *Denis Marin de la Chasteigneraye* par C. V. *Amanton*, maire d'Auxonne, 1807, in-8, 34 p. ; *D'Hesmivry de Moissac*, Histoire du Parlement de Provence, L. XII, Ms de M. de Boisgelin ; *Cabasse*, Essais historiques sur le Parlement de Provence, *De Haitze*, etc.

(1) Registre de l'Académie, fol. 156.

(2) *Jean Lucas*, né à Paris, vers 1650, entra dans la compagnie de Jésus et professa la rhétorique puis la théologie au collège de Clermont, à Paris. On a de lui, en dehors de l'ouvrage ci-dessus, 1° *Actio oratoris, seu de gestu et voce, libri duo*, Paris, in-12, 1675. C'est un petit poème assez estimé qui fait partie des *Poemata didascalia*, publié par le P. Oudin et l'abbé D'Olivet, et qui est inséré dans le Recueil de l'*Eloquence du Corps*, de Dinouart (2e édit., 1761) ; 2° Une édition des poésies du *P. Vavasseur*, précédées d'une étude sur ce jésuite et suivies d'un

*via Jacobæa, e regione Collegii Claromontani, Societatis Jesu MDCLXXVII.*

Il est dédié au Dauphin, que le P. Lucas déclare prendre pour arbitre de la discusion qui régnait entre les savants, les uns voulant employer le latin, les autres le français dans les inscriptions. Dans cette dédicace, le P. Lucas reconnaît que l'Académie française préfère la langue nationale (1).

L'Académie, en effet, croyait avoir pour mission principale « de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées », et considérait ce travail comme d'une extrême importance. Etablir un usage certain, régler la langue et, suivant l'expression des statuts, la

opuscule du même auteur, intitulé : *Observationes de vi et usu quorumdam verborum*, Paris, in-8°, 1683. Ce traité est très apprécié des grammairiens. Mentionnons encore un poëme latin — en réponse à Charpentier — dont la traduction en vers français, fut publiée dans le *Mercure*, d'août 1689, sous ce titre : *Palinodie contenant l'éloge de la langue française.*

Au moment où parut son discours (1677) le P. Lucas était un jeune homme, ce qui explique la vivacité parfois excessive de ses paroles et de ses jugements.

(1) « Sistet se tibi fortasse confidentius novellæ opinionis parens et vindex Academia, quod linguam propugnat eo, ut ait, nomine tuam, quia gallica est ; quod patronum habet et præsidem augustissimum patrem tuum ; quod munus sane populare et gratiosum profitetur exterminandæ e patrio solo barbariæ, quod commune sic tanquam proprium nomen obtinuit gentis illius cujus tu bono et ornamento natus es. Hæc enimvero optimæ etiam in infirma causa spei argumenta audimus jactari sæpe ab Academicis. » Dédicace. Ce volume se trouve à la Bibliothèque d'Aix, n° 17303. Voir t. I, p. 313 et sqq.

rendre plus éloquente, semblait le but même de sa fondation. C'est pourquoi elle s'était appliquée, avec tant de soin et de lenteur, à la composition du dictionnaire. En 1671, *Bossuet*, dans son discours de réception, ne voyait encore dans l'Académie qu'un « conseil réglé et perpétuel dont le crédit, établi sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage, et tempérer les dérèglements d'un empire trop populaire. » L'Académie était donc d'avis que les inscriptions ne perdraient rien à être rédigées en français. Le P. Lucas ne se laisse pas arrêter par cette autorité et il invoque l'usage et la tradition (1) acceptée jusque dans ces derniers temps.

Le discours du P. Lucas fut prononcé dans la chapelle du collège de Clermont, au mois de décembre 1676, au moment où la question des inscriptions était agitée. Dans sa préface (2) le P. Lucas avoue que son

(1) Veniunt enim nobiscum auctores latini omnes, viri graves, longua tibi consuetudine cogniti... qui... orant eodem ut sermone liceat celebrare Ludovicum magnum, Sequanicum, Belgicum, Batavicum, Germanicum, quo Africanos olim, Asiaticos, Numantinos celebrarunt. Veniunt quotquot in Europa sunt gentes, quæ, vernaculi licet sermonis amantissimæ, pro latinis elogiis tamen suffragium ferunt. Veniunt viri superiorum œtatum longe sapientissimi, qui sua de statuis, arcubus, tropæis inscribendis judicia ne rescindantur postulant... Causa jam ventilata sæpe, sæpe magnis utrinque contentionibus orata, judicata a nemine. Tuam universi super ea re sententiam expectant.

Calendis Januarii, anno MDCLXXVII. Dédicace au Dauphin.

(2) Argumento tam novo colorem veri illevit eruditi et eloquentis viri industria ; et edito quidem libro, recentem opi-

intention est de réfuter Charpentier, qui avait fait impression « sur les ignorants et les demi-savants. » C'était faire preuve d'une singulière présomption, pour un jeune homme de 27 ans, de traiter de la sorte un homme tel que Charpentier. Ce dernier tenait un langage bien autrement digne, car, en parlant du discours de son adversaire, il disait :

« Le dessein de cet excellent ouvrage estoit de prouver que les inscriptions des monuments publics devoient estre en langue latine, et de renverser ainsi tout ce que j'avois voulu établir par mon livre publié quelque temps auparavant, où je fais voir que l'inscription de l'Arc-de-Triomphe doit être françoise.

... Son action fut grande, noble, applaudie de tout son auditoire composé de dix ou douze évêques, de plusieurs conseillers d'Estat et de tout ce qu'il y a de plus exquis dans le monde spirituel. Je me meslay moi mesme parmi la foule de ses auditeurs, et je voulus bien que l'on creust que je ne prétendois point y paroistre avec la frayeur d'un criminel qui tremble devant son accusateur, mais avec la fermeté d'un

nionem arripere amantiores novitatis quam veritatis, gratulari sibi qui latinas litteras minus nossent ; hærere semidocti dum latinitatis defensor aliquis exurgeret ; ire in alterutram partem quibus satis est ingenii ut probabilium argumentationum laqueis irretiantur, non est satis ut se extricent ipsi. Hoc erant res loco, dum recurrit tempus, quo ad instaurationem scholarum nostrarum præfari me aliquid pro officio rhetoris opporteret. Itaque celebratissimum nunc certe argumentum sumpsi. »

athlète qui se resjouit de rencontrer un concurrent illustre (1). »

Le discours fut imprimé peu après (71 pages, in-12) et l'intérêt de la question qu'il traitait, bien plus que la notoriété de son auteur, le fit répandre rapidement dans toute la France.

En lui demandant son avis sur un ouvrage que l'abbé *Tallemant*, de l'Académie française, avait déjà essayé de réfuter (2), le président Marin témoignait

(1) De l'Excellence de la langue françoise par M. Charpentier de l'Académie françoise, Paris, Barbin, in-12, 1683, t. I, p. 3 et sqq. Voir ce que nous en avons déjà dit, t. I, p. 313 et sqq.

(2) Discours prononcé par M. l'abbé Tallemant le jeune (23 déc. 1676) pour servir de réponse à celui du R. P. Lucas, jésuite, qui soutenait que les monuments publics doivent avoir des inscriptions latines. Recueil des Harangues de l'Académie française, Paris, in-4, 1698, p. 295.

« Je croy, messieurs, qu'il est peu de personnes parmy vous, qui n'ayent entendu un discours latin plein d'érudition et d'éloquence, qu'un célèbre orateur a récité depuis peu de jours. La langue latine y fut louée si élégamment et la françoise fut bannie avec des raisons si puissantes, des endroits honorables où elle vouloit se placer, que moy-mesme je me sentis ébranlé et prest à croire qu'elle ne devoit avoir aucune part aux monumens publics. Mais je ne demeuray gueres dans ce sentiment, je demeslay bientôt l'adresse et la force de l'orateur d'avec la vérité, et j'eus même, si je l'ose dire, une espèce d'indignation, de voir la langue françoise si injustement dégradée. Je tremblay d'abord, il est vray, du succès d'une opinion si éloquemment soutenue : je crus voir le travail de quarante années périr en un quart d'heure, et cette langue qui occupe depuis si longtemps vos veilles, entraîner avec elle tous ceux qui prétendoient avoir heureusement travaillé à l'immortaliser. Mais que cette crainte estoit vaine et mal fondée. ! » Tel est l'exorde de l'abbé Tallemant, puis il déclare qu'il veut persuader que le français doit-être seul employé

à l'Académie d'Arles une très honorable confiance, tout en la mettant un peu dans l'embarras.

On était au 18 avril, et l'Académie tenait sa séance, dit le Registre, dans le jardin du P. de Vadé. Il fut résolu que l'on ferait, au plus tôt, au premier président une réponse fort civile. MM. de Gageron et de Cays dirent que, puisque le premier président demandait le sentiment de l'Académie, il serait bon de le lui envoyer. A quoi le secrétaire objecta que le *P. Lucas* ayant écrit contre le livre de Charpentier, précédemment approuvé par l'Académie, il était très difficile d'approuver cette dissertation sans se contredire, mais qu'on pouvait répondre d'abord au premier président,

pour les inscriptions ; il fait l'historique de la discussion, il expose ses raisons avec beaucoup d'esprit, et dans sa conclusion il prédit qu'un jour le siècle de Louis XIV sera un des grands siècles classiques et qu'on sera fier de connaître la langue française pour lire les chefs d'œuvres qu'il aura produit. V. Recueil de diverses oraisons funèbres, Harangues, discours, etc. Seconde partie, Bruxelles, chez François Foppens, in-12, 1682, p. 329-360.

Tallemant avait entendu le discours du P. Lucas et « retint mesme une partie de ses objections, auxquelles il respondit par un discours qu'il prononça depuis dans l'Académie. Je suis bien aise, je l'avoue, qu'il eust entrepris de soutenir mon opinion... Mais j'aurois désiré qu'il eust traité ce sujet en orateur, qui cherche plustost à persuader ses auditeurs, qu'à les entretenir agréablement ; il m'auroit sauvé la peine de paroitre une seconde fois dans la carrière. » Charpentier, De l'Excellence de la langue françoise, t. I, p. 6.

Le P. Lucas eut connaissance de cette réfutation, ce qui ne l'empêcha pas de publier son discours.

puis se donner le temps d'examiner à fond l'ouvrage en question (1).

On accepta cette proposition, et le secrétaire, avant de partir pour le Languedoc (pays d'origine de sa femme), remit à M. de Cays le projet de réponse qu'il avait rédigé. Fallait-il envoyer de suite cette lettre ou attendre que l'abbé de *Verdier* eut donné son sentiment, sur le livre du P. Lucas, afin qu'on pût l'adresser en même temps au président ?

Telle fut la question que se posèrent les académiciens (2). Ils décidèrent qu'avant tout, chacun d'eux lirait le livre et que « c'estoit du bon sens, en un subjet de cette importance, de ne se point trop haster. »

La lettre fut donc envoyée seule, mais à la séance

(1) Registre de l'Académie, fol. 156. Voir t. I, p. 316. La *Deffence de la langue françoise,* parvint à l'Académie, en avril 1676. Elle lut et relut cet ouvrage qu'elle approuva de tout point. « On s'entretient du livre de M. Charpentier, on en comprend l'importance, et l'on ne propose pas simplement de le lire, mais de l'estudier, parce qu'il contient en petit volume toute la science de l'Académie. On convient que cette science roule toute entière sur la politesse de la langue françoise et ce livre en descouvre toutes les beautés et la finesse, ce livre deffend cette langue contre la calomnie, ou mesme la tirannie des gros latins qui s'imaginent que toutes les langues sont barbares en comparaison de la leur, et prouve éloquemment son dessein, qui est de faire voir que la langue françoise peust servir aux inscriptions de l'arc de triomphe qu'on élève à la gloire du roy à la porte Saint-Anthoine à Paris, etc. » Avril 1676, Registre de l'Académie, fol. 146, verso.

En mai 1676, on s'occupe encore du livre de Charpentier, confrère illustre et grand ami » dont la lecture « semble debvoir occuper toutes les académies, » fol. 147, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 156, verso.

suivante, Giffon représenta que ce n'était pas assez pour satisfaire *M. Marin* « puisqu'il demende, dit-il, des sentiments et quoique la response que l'Académie lui a faicte soit pleine des louanges du P. Lucas, elle ne résoult pas la difficulté (1). »

MM. de Cays et Gageron prièrent donc M. l'abbé de Verdier, qui avait examiné l'ouvrage, d'en faire son rapport à l'assemblée. M. de Verdier se prêta à ce désir et ses observations furent approuvées. Il était contraire aux statuts de « mettre par escrit la censure d'un ouvrage du dehors » ; mais on crut pouvoir passer outre et les observations de M. de Verdier furent consignées au Registre, ainsi qu'on avoit fait pour les observations de M. de Grille, sur la poétique de Corbinelli.

Le rapport de l'abbé de Verdier est fort sévère, mais très solidement motivé.

« On ne peut, dit-il en débutant, lire cette harangue que l'on ne conçoive une grande estime de l'esprit, de l'érudition, et de l'éloquance de son autheur. Il faict paroistre une grande connaissance de la langue qu'il deffent, nous ne nous étonnons pas qu'il en ait entrepris l'appologie, il y avoit un très grand intérêt, nous trouverions mesme estrange qu'il se fust rendu aussi habile dans cette belle langue de Térence, de Virgile et de Cicéron, sans tesmoigner dans une occa-

(1) Registre de l'Académie, fol. 157

sion comme celle-cy, l'estime, l'amour et la reconnaissance qu'il faict paroistre. (1) » Puis, après avoir loué la noblesse des expressions, le rapporteur continue : « Pour ce qui regarde le fonds de son ouvrage et le succès qu'il a eu, dans le dessein qu'il s'est formé, nous ne croyons pas (à ne vous rien desguiser) qu'il mérite autant de louanges. Peut estre que l'intérest que nous avons de meintenir langue françoise, aussi bien que messieurs de la célèbre Académie dont nous avons l'honneur d'être alliés, nous a faict juger un peu moins favorablement qu'il ne fallait ; quoiqu'il en soit voici nos sentiments :

Ses preuves ne paroissent pas toutes extrêmement solides ; il donne souvent plus à l'esprit et à la manière d'escrire agréable qu'au soing de raisonner juste et de ne dire que des choses qui conduisent au but qu'il s'est proposé »

Il relève certaines affectations de style, des détails trop minces pour la place qu'ils occupent, puis examine les raisons apportées en faveur de la supériorité du latin sur le français. Le P. Lucas invoquait les changements perpétuels de la langue française, pour justifier son exclusion des inscriptions, qui risqueraient de n'être plus comprises, dans quelques siècles. M. de Verdier proteste contre cette décadence de la langue,

(1) Registre de l'Académie, fol. 157, verso. La latinité du P. Lucas est réellement remarquable.

et rappelle fort à propos que, si elle se modifie, « une infinité d'excellents livres qui ont esté faicts en nostre langue, presque sur toutes sortes de matières, la préserveront assurément de cette ruyne entière », et que « il n'y a personne qui ne doive se promettre que tant de beaux ouvrages ne la garentissent du sort qu'a eu celle des siècles barbares de nos Gaulois (1). »

L'argument était excellent ; non moins bon était celui que M. de Verdier empruntait à l'ouvrage de

(1) Registre de l'Académie, fol. 158.

Il y eut dans Arles des dissidents, et M. de Saint-Andiol se prononça pour le P. Lucas, dans une pièce de 114 vers latins, insérée dans les *Juvenilia*, p. 113-117, et intitulée :

*De Orta contentione an monumentis apud gallos erigendis inscriptiones latine vel gallice sint apponendæ ?*

Apodixis

Quæritur utra novi monumenti inscriptio gallis
Gallica conveniens, sitve latina magis.
Est doctis lis magna viris, agitata libellis,
Et ratione suum quisque tuetur opus,
Eloquii galli jus Carpentarius effert ;
Sed Jesu Lucas huic socialis obest,
Tentat uterque pari rem pertractare Suada ;
Gallica sed fuco causa referta patet...
Hæc tu crede mihi, lector amice, tene :
Qui fulgere negat solem, qui flumina lymphas
Volvere, qui segetes pinguia rura dare,
Ardua diffusas extendere robora frondes
Palmitibusque potens vitis inesse merum ;
Ille potest Latiæ gallam præponere linguam,
Imbellesque homines æquipare viris... »

Tous les arguments du P. Lucas sont mis en vers : surtout celui de la fixité du latin opposée aux variations du français.

M. Charpentier. « La langue grecque (1) avoit autant d'avantage sur la latine, que la latine en a sur la nostre, elle estoit plus générale, mieux establie et mesme plus belle que celle des Romeins, et pourtant ils se servoient de la leur dans leurs inscriptions et non pas de la grecque, pourquoi, dit M. Charpentier, n'en fairons nous pas de mesme à l'esgard de la nostre? »

Le P. Lucas objectait que la langue grecque n'était pas plus fixe que la langue latine, mais « il dit cela, continue M. de Verdier, sans en alléguer des preuves et même sans en pouvoir alléguer. »

En dehors de la fixité, le grec avait d'autres avantages sur le latin qui eussent déterminé les Romains à préférer le grec pour les inscriptions, s'ils eussent réfléchi sur les avantages réciproques de deux langues. « Il ne sauroyt estre vray, ajoute M. de Verdier, que la langue grecque n'eust pas alors plus de consistance que la latine, puisqu'elle estoit plus parfaite, c'est-à-dire plus formée et plus achevée, or, dans les langues vivantes, comme l'estoient alors ces deux-là, il est toujours à présumer que les plus parfaites se meintiendront plus longtemps. » Si donc les Romains composaient leurs inscriptions en latin, c'était « pour communiquer au publiq dans la langue populaire, les choses dont ils vouloient perpétuer la mémoire. »

(1) Registre de l'Académie, fol. 158.

Charpentier avait déjà fait la même remarque, en disant que, si l'on mettait à l'Arc-de-Triomphe de Saint-Antoine des inscriptions latines, les deux tiers de Paris et de la province ne comprendraient rien à ces inscriptions, destinées cependant au public (1).

Le P. Lucas répondait à cela, que, de même que les sciences sont le partage d'un petit nombre d'hommes, qui les communiquent aux autres, de même il suffisait que les inscriptions fussent comprises de quelques savants, qui les expliqueraient ensuite au peuple. M. de Verdier a ici beau jeu contre lui : « Qui ne voit, s'écrie-t-il, la différence de la manière dont les victoires d'un grand roy doivent estre publiées, et de celle dont on doit communiquer les sciences aux personnes qui en sont capables ? Tout le monde n'a-t-il pas également droit de sçavoir que le roy, à la veue presque de toute l'Europe liguée contre lui, a faict une infinité de conquestes si grandes et si importantes ? La voix publique n'est-elle pas le meilleur maistre que l'on puisse avoir pour cela, doit-on renvoyer le peuple aux panégiriques et aux poëmes que les savants en feront ? »

Le P. Lucas avait avancé, en faveur de sa thèse, que Dieu lui-même avait usé de « cette manière de rendre les choses publiques par le moyen des savans »,

(1) Cfr. *Deffense de la langue françoise*, p. 163 et sqq.

et nous avait communiqué sa parole dans les livres saints, écrits dans une langue comprise par peu de savants (1). M. de Verdier relève vertement cette erreur : « On respond à cela qu'on est très esloigné de penser que ce Père puisse ignorer que la plus grande partie des livres sacrés a esté escrite en des langues vulgaires et populaires, que, si dans la suite des temps, ces langues sont demeurées à la connaissance de peu de personnes, on n'a à dire à cela que cette parole du fils de Dieu : ab initio non fuit sic ; Dieu au commencement avait ordonné la chose d'autre façon, c'est la faiblesse ou l'inconstance humaine qui ont changé cette disposition que Dieu avoit faicte. »

« Nous sommes persuadés, concluait le rapporteur, que si le P. Lucas n'eust eu aucun intérest à rabbaisser nostre langue et qu'il eust voulu seconder le zelle que messieurs de l'Académie françoise tesmoignent à

(1) De Monumentis publicis latine inscribendis, p. 52.

Le P. Lucas traite le peuple qui ne comprend pas le latin, avec une désinvolture bien étrange : « Parcetis, sat scio, deinde vano labori ; suspersedebitis inutilibus interpretamentis ; discedetis ab illa popularitate omni ; nec anxie quasi inito censu computabitis quot fæminæ, quot pueri, quot operarum vilissima capita latine loqui nesciant, perinde ac si contemptibilissimorum hominum stupori et ignorantiæ accomodare titulum eximii operis opporteret.

Non se tantum demittit, non eo usque se abjicit, ac veluti prosternit gloria, ut vili popello se primum commitat. Amat illa nobilium et eruditorum per manus huc si necesse est, descendere ac prolabi gradatim. » Op. cit., p. 51.

la meintenir et à défendre ses droits, il aurait pu faire un ouvrage où il n'y auroit eu rien à dire. »

Les académiciens avaient une trop grand vénération pour Charpentier, pour s'écarter de la thèse soutenue par lui, avec un talent que ses adversaires eux-mêmes étaient obligés de reconnaître. Les observations de M. de Verdier furent communiquées à Charpentier et Giffon, qui eut cette idée, pensait avec raison que « ce petit soing lui seroit agréable (1). »

Il répondit, en effet, à Giffon en le priant « de faire ses remerciements à toute l'assemblée » et en renouvelant ses promesses d'amitié et de reconnaissance « pour avoir voulu prendre, dit-il, sa deffense contre le P. Lucas (2). »

Celui-ci fut assez mécontent de la critique de l'Académie d'Arles, qui lui fut envoyée par les soins du président Marin (3). Il adressa à ce magistrat, son ami,

(1) Registre de l'Académie, fol. 159.

(2) Registre de l'Académie, fol. 159, verso. « Il demende encore de voir la lettre que M. le premier présidant avoit escrite à l'Académie royale, etc., et en suite de faire voir à la compagnie un compliment imprimé qu'il fist lui-mesme à M. le cardinal de Trées (d'Estrées) à son retour de Romme, au nom de l'Académie françoise. On admira cette pièce et M. d'Estoublon a dict qu'elle debvroit faire les honneurs des archives, pour estre, ce lui semble, un original en matière de compliment, et une preuve en faveur de la langue françoise qu'elle est capable de toutes les beautés de l'éloquence. » Séance de juin 1677.

Registre de l'Académie, fol. 159, verso.

(3) En 1680, le premier président passa quelques jours à Arles. « Mgr de Marin, premier président en Provence, vint en cette

une longue réponse que le marquis de Boche, qui se trouvait à Aix, fut chargé de transmettre à ses collègues. Cette pièce fut lue aux séances d'août 1677 : Elle reproduisait les arguments développés dans le discours : « On demeura d'accord pourtant (1) que dans cette réplique, il y a quelque apparence de chagrin contre les observations, et qu'il eust esté peut estre mieux de n'envoyer rien à M. le président de ce qui ressemble à la critique. »

ville, le 4 août. La communauté fait tirer le canon à son arrivée, et le reçoit avec tous les honneurs possibles parce qu'il n'était point venu en cette ville depuis qu'il avait été pourvu de sa charge. Il est défrayé de toute dépense et ceux de sa suite. La ville lui fait un présent de douze flambeaux et de douze boettes de confitures et fait tirer le canon à sa sortie d'icelle. Il fut logé à Saint-Jean. Voyez au compte de ladite année, article 180. » Ms 806, à l'année 1680. — Il ne paraît pas que l'Académie lui ait fait visite, du moins le Registre ne le relate pas. Ms 810, Chaos d'Arles, p. 290.

Il y a dans les *Juvenilia*, p. 91, une pièce adressée au président *Marin*, et toute à sa louange :

*Illustrissimo Domino de Marin Aquensis curiæ protoprœsidi.*

Epigramma :

Jure Marinus habet fastigia clara senatûs,
Pectore non alius candidiore præest,
Non illum dimovit opum fugienda cupido,
Turpis amatores reprimit ille lucri,
Cumque Recollecti vetito fervore trahantur
Æris, egestatis coget amare decus.
Pellit ut e pelago ventus vitiosa marinus,
Par studium, vitium pellere præses habet.

Ces derniers vers sont une allusion à un procès intenté par les Récollets d'Arles devant le Parlement de Provence, et perdu par eux. Voir *Juvenilia*, p. 54-59, 4 pièces contre les Récollets. Voir encore p. 213.

(1) Registre de l'Académie, fol. 161.

L'Académie fut divisée sur ce point, les uns disant que la lettre de M. Marin demandait une réponse catégorique, les autres qu'un éloge de la latinité du P. Lucas eût été suffisant, car « trop de sincérité nuit bien souvent, outre que les statuts de l'Académie la pouvoient bien dispenser de l'employ de censeur, qu'elle avoit pris un peu trop tost et qu'enfin, c'eust esté prudemment faict de n'attascher point de combat avec un jésuite fort sçavant en eschole, et surtout grand ami de l'Académie. »

Un autre académicien répartit que les « combats d'esprit sont aggréables pour tout le monde et non sanglants. » A quoi il fut répondu fort spirituellement, qu'il vaudrait mieux être du parterre que du théâtre en ces sortes de divertissement, mais qu'enfin « puisque la chose n'alloit point encore à la guerre ouverte on auroit du temps pour se préparer. » On en resta là (1).

(1) Plus tard, M. Guyonnet de Vertron inséra dans son *Nouveau Panthéon*, un distique et une note à la louange du P. Lucas :

« Gratulor eece tibi, Latiæ vicere Camenæ,
Te duce ; jam lauros collige ubique novas.

Le discours que le R. P. Lucas a prononcé avec tant de succès, pour montrer l'exellence de la langue latine, est un chef-d'œuvre d'éloquence. »

Recueil de Sonnets, etc., à la fin du *Nouveau Panthéon*, ou le rapport des divinités du paganisme.... aux vertus et aux actions de Louis le Grand, par *M. de Vertron* de l'Académie royale, historiographe de Sa Majesté. Paris, Jacques Morel et Henry Charpentier, 1686, in-12. Voir ci-après le chapitre consacré à M. de Vertron.

Charpentier releva le gant que lui jetait le P. Lucas, et, pressé par ses amis, il résolut d'y répondre ; mais des soucis d'un autre genre retardèrent la réalisation de ce projet. Il ne publia qu'en 1683, son traité de l'Excellence de la langue françoise (1) l'œuvre la plus importante peut-être qu'ait produit la fameuse querelle, avant celles de Perrault.

Nous n'avons pas ici à suivre plus loin les vicissitudes de ce procès, qui ne sera tranché que le jour où les hommes se décideront à honorer d'un même culte les écrivains de génie, quelle que soit leur nationalité ou la date de leur apparition sur la terre (2).

(1) 2 vol. in-12, Paris, Claude Barbin. C'est la réfutation de toutes les objections du *P. Lucas*, de *Bourzeis* et des autres. L'ouvrage est écrit dans une très bonne langue et les arguments ne sont pas à négliger. Du reste, *Perrault* s'en est beaucoup servi.

Il est divisé en XLVII chap. Une partie de ce travail fut lue à l'Académie française, le jour de la réception du président *Potier de Novion*, en 1681. Le premier chapitre donne de curieux détails sur le dessein et l'occasion de ce traité ; il est à consulter.

(2) On nous permettra de citer ici la conclusion de M. Rigault, l'historien de la querelle des anciens et des modernes : « En attendant, comme l'a dit Voltaire, « le grand procès des anciens et des modernes n'est pas encore vidé ; il est sur le bureau depuis l'âge d'argent qui succéda à l'âge d'or. » Je ne sais de quel métal est fait l'âge où nous sommes. Je me persuade volontiers qu'il y est entré de l'or, parce que je crois au progrès, que j'aime mon temps et que j'admire mes contemporains. Ce qui est sûr, c'est que le procès des anciens et des modernes est encore sur le bureau, et pourra bien y rester longtemps. Les avocats des deux parties continuent à plaider, et les juges les plus sages (j'aurais dû peut-être y songer plus tôt) sont ceux qui, attendant un plus ample informé, s'abstiennent de prononcer l'arrêt. »

L'Académie, conformant sa conduite à sa manière de penser, voulut fournir elle-même des exemples.

Bien que les inscriptions de Pellisson eussent été gravées sur le piédestal de l'obélisque, les académiciens, au mois de septembre 1677, rédigeaient encore des inscriptions, mais en français, cette fois. « M. de Gageron dict que ce travail respondoit honnestement à la lettre qu'il avoit veue de M. Charpentier, entre les meins d'un confrère (1). » Giffon, à qui cette lettre était adressée, la montra à ses collègues et leur fit comprendre qu'il était nécessaire de faire des inscriptions en français, pour obliger M. Charpentier qui le demandait. M. de Grille ajouta « qu'il est aisé de voir que l'illustre confrère ne demende ces inscriptions principalement que pour venger l'Académie royalle(2), que cette vengeance estoit honneste et légitime, outre quoi, il estoit tout à fait glorieux pour elle que le livre de M. Charpentier, ce livre nouveau qui est sous

(1) Registre de l'Académie, fol. 164.

(2) Cette idée d'une vengeance à obtenir se retrouve sans cesse dans le Registre et, au mois d'août, M. d'Arbaud, alors à Arles, lut à une séance le madrigal suivant, en l'honneur de M. de Grille, que l'Académie fit insérer au Registre :

Damon, ce que tu fais pour Arles tous les jours,
Couronne ta vertu d'une gloire immortelle,
Rien ne brille après toi, rien ne brille après elle,
Et le Parnasse en parlera tousjours.
Tes confrères de l'une et de l'autre Académie
N'auront point leur muse endormie,
Ces fameux escriveins qu'un vol embitieux,

la presse (1), fust chargé (comme il le sera) des inscriptions françoises, que les livres vont par toute l'Europe, qu'en portant les éloges du roy, elles fairont connestre les auteurs ; que l'envie ayant érigé les latines au piédestail de l'obélisque, elle enrageroit de bon cœur de voir que messieurs de l'Académie françoise ont trouvé l'art de nous venger, qu'ils se servent eux-mêmes du travail et de la plume de leurs confrères d'Arles, pour

Occupe à des emplois et des soings glorieux,
Estimés de toute la France,
Prendront pour toi la plume et le burin,
Rien ne gardera le scilancé,
Le marbre, le bronze et l'airein,
Enfin tout ce qu'on peut imaginer ou croire,
De durable ici-bas, sans creindre aucun revers
Informera de ton histoire
Le siècles à venir, et le vaste univers.
L'obélisque dans ta patrie,
Elevée à l'honneur de nostre souverein,
Ce débris esclattant, ce monument romein,
Ce tesmoin de l'idolâtrie,
Parlera mesme en ta faveur,
*Contre les jaloux de ta gloire*
*Et leur reprochera leur indigne rigueur,*
*D'avoir cherché de de la Loire*
*Une puissante mein pour marquer son bonheur,*
Et qui contre le temps pour jamais la soustienne.
Eh ! quoi, n'avait-on pas la tienne !
Pour joindre à son destin un etternel honneur.

D'Arbaud.

Monument éternel d'un âme généreuse.

En aoust 1677. Registre de l'Académie, fol. 162.

(1) Il s'agit sans aucun doute de l'*Excellence de la langue françoise*, ouvrage auquel Charpentier déclare lui-même (p. 7) avoir commencé à travailler dès l'année 1677.

un argument en faveur de la langue françoise et qu'apparemment c'estoit pour cela que M. Charpentier s'addressoit à eux. »

Les académiciens applaudirent à ces paroles, qui exprimaient leur pensée commune, et décidèrent « de travailler incessamment auxdites inscriptions, non seulement pour le plaisir ou pour un coup d'essay, mais encore par dessein, et pour faire voir aux ennemis de la langue françoise qu'on s'estoit mespris, lorsqu'on a creu ou que cette langue ne pourroit pas fournir d'assez belles parolles pour louer le roy, ou que la capacité des académiciens de la royalle d'Arles ne les sauroit pas trouver (1). »

C'était se prononcer bien nettement dans la querelle ; en outre, composer des inscriptions en français, c'était à la fois se venger de Pellisson et faire sa cour à Louis XIV et à Colbert, qui s'étaient déclarés en faveur du français, « par l'excellence, mais secrète rai-

(1) Registre de l'Académie, fol. 164.

C'était, en d'autres termes, ce que Charpentier devait dire plus tard : « Si la nostre n'a point d'autre partage que de faire des escriteaux de *maison à louer*, ils sont bien asseurés qu'il n'y aura jamais de concurrence entre ces langues sur la matière qui fait nostre dispute, et que les inscriptions françoises n'égaleront jamais la majesté des latines. Mais si vous nous laissez descendre dans la carrière ; si vous nous laissez faire l'essay de nos forces ; je ne vois rien qui nous doive interdire l'espérance de balancer la victoire. » De l'*Excellence de la langue françoise*, p. 1057. Malheureusement, les inscriptions de Charpentier, pour la galerie de Versailles, furent d'un regrettable mauvais goût. Voir son éloge par d'Alembert. Œuvres complètes, in-8, 1821, t. II, p. 219.

son, que le ministre et le roi ne savaient pas d'autre langue », disaient les médisants. En réalité, il était assez naturel que la langue française fut admise sur les monuments, au même titre que la langue latine, et ce qui éternisait la dispute c'est que l'on réclamait ou l'une ou l'autre, sans tenir compte des circonstances. Toujours le latin, disaient les uns, toujours le français répondaient les autres, sans vouloir rien écouter (1).

Les académiciens d'Arles se mirent à l'œuvre, avec d'autant plus d'empressement que M. de Gageron annonça son prochain départ pour Paris, en demandant des lettres de recommandation pour le duc de Saint-Aignan, et en offrant de se charger de remettre les inscriptions à Charpentier. Il fallait donc se hâter et chacun le comprit.

Le lundi, 4 octobre 1677, l'Académie, réunie chez le P. de Vadé, examina les inscriptions que MM. de

(1) « Un philosophe, disait d'Alembert, qui voudroit mêler à ces assertations tumultueuses ses faibles représentations, aurait bien de la peine à se faire écouter : peut-être même serait-il l'objet de la risée commune, s'il osait dire, en peu de mots, avec défiance et modestie : Je crois, messieurs, que l'inscription doit être tantôt en français tantôt en latin, selon les circonstances du temps, de l'objet et du lieu, selon les idées que l'on voudra réveiller de préférence ; enfin, selon les moyens qu'une des deux langues fournira pour exprimer avec plus de précision et d'énergie ce qu'on se propose de dire. » (Œuvres Complètes, in-8, 1821, t. II, p. 217. Eloge de Charpentier, qui est à lire en entier, et renferme nombre d'observations excellentes. Voir Santolii opera, in-12, 1729, t. II, p. 103-150. Disputatio prima, *De Monumentis*.

Grille, de Sabatier, Bouvet, l'abbé de Boche et de Beaumont avaient rédigées. Elle les approuva et déclara qu'elle ne croyait pas « que l'éloquence latine puisse obscurcir l'éclat des inscriptions françoises de la compagnie (1). » C'était un peu s'illusionner !

Elles furent remises à M. de Gageron qui partit le jour même, avec des lettres fort obligeantes pour le protecteur et M. Charpentier.

M. Roubin, vers la fin du mois, annonça à ses collègues qu'il avait vu M. de Gageron et que le duc de Saint-Aignan était attendu à Paris (2).

M. de Grille écrivit aussitôt au protecteur, pour le mettre au courant des affaires de l'Académie. Une chose le préoccupait : c'était la nécessité de trouver à Paris quelqu'un à qui on pût confier les intérêts de l'Académie. Roubin était, disait-on, sur le point de revenir ; le marquis de Châteaurenard rentrait en

(1) Le Registre a conservé ces inscriptions fol. 164-65-66, la meilleure est, ce semble, celle de l'abbé de Boche :

A Louis le Grand,
L'invincible et le vainqueur de tous ses ennemis,
L'appui de ses alliés,
Les délices de ses peuples,
L'admiration du monde,
Arles
Consacre ce monument.
1677.

Le Ms 1060 p. 87-86 cite d'autres inscriptions que celles qui sont au Registre.

(2) Registre de l'Académie, fol. 167.

Provence après ses campagnes ; Charpentier ne résidait pas à Paris ; le duc de Saint-Aignan, retenu dans son gouvernement du Hâvre, ne faisait à la cour que de rares apparitions ; enfin, M. de Gageron, sur lequel on comptait « à deffaut de ces autres confrères et protecteurs » ne donnait pas de ses nouvelles de sorte qu'on ne savait plus « ce qu'il était devenu s'il était mort ou malade (1). »

Il importait, en effet, que l'Académie fut représentée à Paris, auprès de l'Académie française, afin d'empêcher l'effet des critiques dont « le petit corps » était l'objet ; mais *M. Roubin* ne quitta point Paris aussitôt qu'on le pensait, car il poursuivait alors une négociation qu'il réussit à mener à bonne fin, et qui le retint encore plusieurs mois (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 167. Il fut très longtemps sans écrire, car, au mois de juillet 1678, « on demende des nouvelles de M. de Gageron, dont toute la compagnie est en pene. M. N. a dict qu'il lui avoit promis d'escrire aussitost qu'il seroit arrivé et qu'ayant apris par une autre voie qu'il estoit dans Paris, cela lui faict croire qu'il pourroit bien estre malade. » Registre, fol. 174.

(2) Il n'est plus question des inscriptions françaises rédigées par l'Académie, aussi nous ignorons l'accueil qu'on leur fit à Paris, et ce qu'elles sont devenues. Charpentier ne les mit pas dans son livre. *Roubin* était à Paris, dès le mois de juillet 1676, il s'absenta vers le mots d'août, mais il ne tarda pas à y revenir, voir le Registre passim et t. I, p. 327.

## CHAPITRE II

L'Académie d'Arles et le *Mercure Galant* de janvier 1678. — Harangue de Roubin au chancelier Le Tellier. — Eloge des premiers académiciens.

—

Le duc de Saint-Aignan recevait toujours avec honneur les délégués de l'Académie, et ne cessait de s'intéresser à ses travaux. Au mois de juillet 1677, il était à Paris et écrivait à M. de Grille, pour lui demander des nouvelles du « petit corps. » Celui-ci, pour être véridique, aurait dû lui répondre que les séances étaient peu suivies, à cause des chaleurs et aussi de l'absence de plusieurs membres, sans que néanmoins elles fussent interrompues (1). Quelques mois après, en novembre 1677, le protecteur revint encore à la cour, et termina à l'avantage de l'Académie et à son insu, la négociation dont M. de Roubin informa ses confrères, par sa lettre du 16 novembre (2).

« J'ay tant de choses dans l'esprit, que je m'estois

(1) Registre de l'Académie, fol. 160, verso, 161, verso, 166, verso.

(2) « M. de Roubin escrit de la cour, où il est encore, toujours plein d'honneur et de réputation, mais surtout de ce zelle ancien qui l'anime pour l'honneur de l'Académie royalle. » Registre de l'Académie, fol. 167, verso.

presque oublié de la plus importante qui est de vous supplier de m'envoyer, avec toute la diligence possible, la liste de messieurs nos académiciens, suivant l'ordre de réception, mais c'est à dire qu'il faut prendre garde qu'ils n'excèdent pas le nombre de vingt, que si par hazard il y en a quelqu'un surnuméraire, il le faudra retrancher et choisir sur le tout ceux qui auront esté receus dans les formes, et dont la qualité et le mérite faira plus d'honneur à l'Académie. Il faudra convoquer une assemblée pour délibérer sur cela d'abbord après avoir reçeu cette lettre, etc. Il fault convenir du rang que vous voulez donner à chascun, cela est de la dernière importance pour la gloire de la compagnie. Je n'ai pas le temps de vous en dire toutes les raisons, il me suffira que vous sachiez que M. le protecteur le désire ainsi, pour le faire voir au roy, et moi pour faire sçavoir à toute la France, dans le *Mercure Galland*, les noms de ceux qui composent cette célèbre Académie R. D. qui faict tant de bruit dans le monde, et que le roy vient d'augmenter du nombre dix académiciens gentilshommes, pour faire en tout celui de trente. M. le marquis de Chasteaurenard part d'ici le 26 de ce mois, qui vous dira le destail de la chose (1). »

Louis XIV, qui avait ennobli Roubin, voulait également témoigner à l'Académie d'Arles sa satis-

(1) Registre de l'Académie, fol. 167, verso.

faction, au sujet de l'obélisque Le duc de Saint-Aignan lui suggéra l'idée d'augmenter de dix le nombre primitif des académiciens, et le roi entra dans ses vues. L'augmentation projetée fut arrêtée en principe, mais la maladie et la mort du chancelier *d'Aligre* retardèrent l'expédition des lettres patentes.

Il semble que rien n'avait transpiré de ce projet et que la lettre de Roubin le fit connaître pour la première fois à l'Académie.

Cette nouvelle ne pouvait être désagréable, mais « quelque empressement qu'elle inspire », il fut trouvé bon de ne pas se hâter et surtout d'attendre l'arrivée du marquis de Châteaurenard, afin de s'entendre avec lui. Il arriva, le 10 ou le 11 du mois de décembre, et aussitôt il fit visite à ses collègues, en les priant de se réunir « pour le premier régal et pour le plus grand qu'on lui puisse donner. »

« L'assemblée est mandée extraordinairement au cabinet de M. Giffon, où se trouvent M. l'abbé *de Boches*, et M. son frère, MM. *de Sabatier*, *de Bouvet*, *de Giffon*, *de Robias*. M. le marquis *de Châteaurenard* siet pour directeur, et toute la compagnie le force de prendre cette place. Il remonstre après son compliment, qui, à son accoustumée, est fort civil et spirituel, qu'il ne vient pas seulement en cette ville pour voir ses amis, quoique ce motif soit grand pour luy et très aggréable, mais qu'il y vient encore, par les ordres

exprès de M. le duc protecteur. Ensuite, il explique l'intention de ces ordres qui comprennent en abrégé tout ce que M. de Roubin avoit escrit en diverses fois, c'est-à-dire de la volonté qu'à le roy d'augmenter le nombre des académiciens, d'en sçavoir le nom et les talents particuliers, de demender enfin un lieu d'assemblée qui fust fixe et ordinaire à MM. les consuls pour l'Académie (1). »

Après cet exposé des intentions du roi, l'Académie prit la résolution « de s'animer de nouveau pour l'exercice de l'Académie avec plus de vigueur qu'on n'avait eu jusques là », ensuite elle décida que quelques académiciens accompagneraient M. de Châteaurenard, dans sa visite aux consuls, et que chacun s'emploierait de son mieux, pour obtenir d'eux un local pour les réunions. Nous dirons plus bas ce qu'il en advint.

En attendant le résultat des négociations pour l'augmentation de ses membres, l'Académie ajourna l'admission de *M. Chorier* (2), l'historien du Dauphiné.

(1) Registre de l'Académie, fol. 168. Le marquis de Châteaurenard était alors deuxième capitaine au régiment royal. Registre de l'Académie, fol. 169.

(2) Registre de l'Académie, fol. 168. — La lettre de demande de Chorier est datée de Grenoble, le 27 novembre 1677. L'adhésion de ce personnage causa une grande joie à l'Académie.

*Nicolas Chorier*, né à Vienne, en Dauphiné, le 9 sept. 1612, avocat au Parlement de Grenoble, était un esprit très cultivé, mais un pauvre caractère. Ses écrits témoignent d'une instruction assez étendue mais très superficielle. Il a composé nombre d'ouvrages et n'a pas fait un bon livre. Sa critique historique

Déjà au mois d'août, on avait proposé « divers sujets, pour augmenter le nombre des absans, de personnages de qualité et d'esprit, qui ont toutes les parties en apparence qu'on demende pour estre académicien. » Le secrétaire avait répondu que « c'estoit la coustume d'escrire et de se présenter et qu'ensuite c'estoit le privilège de la compagnie de délibérer sur la dignité des personnes (1). »

Après la lettre de Roubin, il était de convenance d'attendre et de différer les nouvelles admissions.

Le 27 décembre, on résolut « d'enseigner à M. Roubin le nom qu'il avait demendé des vingt reçeus académiciens despuis l'an 1666, ce qu'on faira dans l'esprit de M. le protecteur, observant toutes les bienséances qui sont toujours accompagnées de justice. On est d'accord sur toute chose d'envoyer dans la liste des noms de ceux qui, par une réputation extraordi-

n'est pas sûre et son style est souvent incorrect. Ses ouvrages latins et ses vers ne sont cependant pas dépourvus d'une certaine élégance. C'est la meilleure partie de son bagage littéraire. Il a donné de nombreux volumes sur l'histoire du Dauphiné, qu'il serait trop long de citer et qui ne doivent être consultés qu'avec de grandes précautions, car ils renferment une foule d'erreurs. Chorier mourut dans la misère et méprisé à cause de ses vices, à Grenoble, le 14 août 1692. Une histoire de la vie et des ouvrages de Nicolas Chorier est insérée dans les *Mélanges biographiques et bibliographiques de MM. Colomb de Batines et Jules Olivier*, t. I, p. 1-50). Voir *la Revue du Dauphiné*, t. I, p. 373, et les divers Dictionnaires Biographiques pour la liste de ses œuvres.

(1) Registre de l'Academie, fol. 161, verso.

naire, ou par leurs dignités, emplois, etc., peuvent faire plus d'honneur à l'Académie (1). »

Le 10 janvier 1678, l'assemblée se termina « par des fortes résolutions d'agir avec challeur, constance et assiduité, à tout ce qui regarde la gloire de l'Académie, et celle qu'elle doibt attendre de S. M. et de la protection de M. le duc de Saint-Aignan (2). »

Roubin apportait aux affaires de l'Académie l'activité fiévreuse qui était dans son caractère. Il avait à la Cour de nombreux amis, que les qualités de son cœur et les talents de son esprit lui avaient gagnés. Cette nature toute en dehors plaisait beaucoup aux courtisans de Versailles, habitués à tout peser dans leur conduite. Roubin utilisa, pour l'avantage de l'Académie d'Arles, ces amitiés et ces sympathies. Durant les derniers mois de 1677, il était tombé malade; mais à peine fut-il rétabli qu'il se remit à l'œuvre.

Michel Le Tellier (1603-1685) avait été nommé chancelier par Louis XIV (3), et un de ses premiers actes fut de sceller les lettres-patentes portant

(1) Registre de l'Académie, fol. 168 verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 169.

(3) Michel Le Tellier, né le 16 avril 1603, fut successivement conseiller au grand conseil, procureur du roi au Châtelet de Paris, maître des requêtes, intendant en Piémont, secrétaire d'Etat à la guerre. Enfin, en 1677, Louis XIV le fit chancelier

à 30 le nombre des académiciens d'Arles. Roubin le félicita de sa promotion et lui présenta l'estampe de l'obélisque, dans le courant de janvier. La harangue qu'il lui adressa, à cette occasion, obtint un grand succès, dit-on, et Roubin y ajouta un sonnet fort bien tourné (1).

« MONSEIGNEUR,

« Une cruelle fièvre, qui m'a détenu trois semaines, m'a privé de l'honneur de venir plutôt vous faire la révérence et de vous offrir, au nom de la ville et de l'Académie d'Arles, une estampe de ce fameux obélisque qui vient d'être élevé à la gloire de notre auguste monarque. Mais il me semble que

après la mort d'Etienne d'Aligre, (mort le 27 octobre 1677, âgé de 85 ans). Il ne fut installé en cette fonction qu'au mois de janvier 1678. V. discours prononcez en la présentation des lettres de provision de Messire MICHEL LE TELLIER, en l'office de chancelier de France, au Parlement, le 20 janvier, et à la cour des Aydes, le 18 mars 1678, par M. Pagean, avocat au Parlement, in-12, (annoncé parmi les livres nouveaux d'octobre 1687, dans le *Mercure galant* de ce mois.) Un des fils de Le Tellier fut archevêque de Reims; mais le plus illustre représentant de cette puissante famille est Louvois (1641-1691), fils de Michel Le Tellier. Ce dernier mourut en 1685, et laissa la réputation d'un homme droit et intègre. Bossuet prononça l'oraison funèbre du chancelier en l'église Saint-Gervais, sa paroisse, le 25 janvier 1686, et officia au service célébré pour lui aux Invalides, le 22 mars suivant, pendant lequel Fléchier prononça une nouvelle oraison funèbre. (V. la *Gazette* de 1686.)

(1) Nous le citerons plus bas, avec l'extrait du *Mercure* de janvier 1678.

le ciel ait voulu me dédommager de ce contretemps, en me procurant le plaisir de venir vous féliciter, en leur nom, de la suprême dignité où le roi vient de vous élever. Cet événement, Monseigneur, n'a trompé ni nos vœux, ni nos espérances. Vous étiez déjà chancelier par nos suffrages, avant que de l'être par le choix de Sa Majesté, et toute la France avoit prévu, comme nous, que cet illustre fardeau ne pouvoit tomber sur une plus digne tête que la vôtre. C'est par là que notre grand roi, qui dispose toujours de ses faveurs et de ses récompenses avec le plus juste discernement, a voulu couronner en votre personne tous les bienfaits et toutes les grâces, qu'il a si libéralement et si justement répandues sur toute votre illustre famille. Fasse le ciel, Monseigneur, que Votre Grandeur en puisse jouir aussi longtemps que vous en avez employé à la mériter, et qu'il y en a que vous vous en étiez rendu digne, par ces grands et importants services que vous rendiez continuellement à l'Etat, avec cette application infatigable et cette exacte fidélité qui vous ont acquis l'estime et la bienveillance du plus grand roi de la terre, aussi bien que la vénération de ses peuples. Ce sont les vœux, Monseigneur, que font tous les jours au ciel, pour Votre Grandeur, la ville et l'Académie d'Arles, par lesquels elles espèrent d'obtenir

un jour de votre bonté l'honneur de votre bienveillance et de votre protection (1). »

Cette harangue fut analysée dans le *Mercure galant* de janvier 1678 (2), dont la plus grande partie fut d'ailleurs consacrée à l'Académie d'Arles.

Après une interruption de deux années, le *Mercure galant* avait repris avec succès sa publication, en 1677. Le privilège royal fut renouvelé le 31 décembre 1677, et enregistré sur le registre de la communauté des libraires de Paris, le 5 janvier 1678.

« Le *Mercure galant*, né en 1672, était dirigé par un écrivain d'un esprit facile et entreprenant, sans instruction, sans principes littéraires, sans goût et sans style, par le sieur de Vizé. Il avait débuté par attaquer la *Sophonisbe*, de Corneille : « La témérité appartient aux jeunes gens, et ceux-là qui n'en ont pas, loin de s'acquérir de l'estime, devroient être blâmés de tout le monde. » Tel avait été le manifeste du journaliste. Il paraît que l'inconséquence et

(1) Ms. 1060, Bibl. Méjanes, p. 121 et sqq.

(2) La date n'y est pas indiquée, mais le *Mercure* parut, comme d'habitude, les derniers jours du mois de janvier, et Le Tellier ne fut installé que le 20 janvier. Exerçait-il auparavant les fonctions de chancelier ? Roubin lui présenta-t-il ses compliments avant cette date ? Nous ne savons, mais ce n'est pas invraisemblable, car Roubin semble n'avoir pas perdu de temps, et encore fut-il des derniers, à cause de la maladie qui le retint au lit. Néanmoins, il est inadmissible de prétendre, avec le Ms. 1060, p. 121, que cette harangue ne fut prononcée qu'au mois d'avril.

la contradiction étaient aussi, à ses yeux, deux privilèges de la jeunesse, car l'abbé d'Aubignac ayant à son tour critiqué la *Sophonisbe*, de Vizé la défendit, sans s'inquiéter de se mettre d'accord avec sa première attaque. Je ne veux pas dire qu'il était né journaliste; mais enfin, il communiquait au journalisme naissant cette flexibilité d'esprit et cette mobilité d'opinions qu'on a souvent reprochées au journalisme adulte et même parvenu à sa maturité. Cette volte-face le réconcilia avec Thomas Corneille, qui devint un des rédacteurs du journal (1). »

Le *Mercure* a été trop dédaigné, cela est incontestable. Son rôle littéraire fut très important; sa vogue fut rapide et persistante. Son fondateur, Donneau de Vizé (1640-1710), était appuyé par le duc de Saint-Aignan, et Roubin, à son arrivée à Paris, fut immédiatement mis en rapport avec le journaliste. Bientôt l'idée lui vint d'utiliser son nouvel ami, pour faire connaître l'Académie d'Arles, et de Vizé accueillit fort bien la proposition. Le *Mercure* était, en effet, un nouvelliste par excellence; il y avait de tout dans ce volume, qui paraissait chaque mois sous la forme d'une lettre, dans laquelle venaient s'enchâsser les nouvelles de la cour, des tribunaux,

(1) H. Rigault, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, éd. in-8°, ch. XIV, p. 239. — V. Hatin, *Bibliographie de la presse périodique en France*, in-4°, Didot 1866, p. 24.

de la guerre, de l'enseignement, de la littérature, des sociétés littéraires de provinces, petits vers, bouts rimés, énigmes, etc. (1).

L'Académie, se conformant au désir de Roubin et à sa décision du 27 décembre, lui adressa la notice qu'il demandait sur les principaux académiciens. Roubin ne perdit pas de temps, et le numéro de janvier 1678 du *Mercure galant* parut avec un long article sur les académiciens d'Arles (2).

Il est évident, pour nous, que Roubin en fut le rédacteur, et que de Vizé composa tout au plus le prologue et la conclusion. Les notices individuelles, en effet, sont presque mot pour mot la reproduction des notes envoyées d'Arles (3).

(1) Boursaut dit vrai lorsqu'il prête ces vers à un personnage de sa *Comédie sans titre*, Merlin, le *factotum* du *Mercure* :

Tant que dure le jour, j'ai la plume à la main,
Je sers de secrétaire à tout le genre humain.
Fable, histoire, aventure, énigme, idylle, églogue,
Epigramme, sonnet, madrigal, dialogue,
Noces, concerts, cadeaux, fêtes, bals, enjouements,
Soupirs, larmes, clameurs, trépas, enterrements,
Enfin, quoi que ce soit que l'on nomme nouvelle,
Vous m'en faites garder la mémoire fidèle.

(2) Le *Mercure* était une tribune retentissante et l'organe le plus répandu de la presse à cette époque, en raison même de l'alliance de la littérature et de la politique. C'était là une nouveauté et cela fit faire un grand pas au journalisme, qui n'avait encore produit que des recueils spéciaux.

(3) L'envoi est fixé au 1er janvier par le Registre, qui indique seulement les noms, sans aucun commentaire, et le *Mercure*

Pour rendre cette observation plus frappante, nous donnons ici les deux textes, l'un après l'autre.

*Liste des Académiciens envoyée au duc de Saint-Aignan* (1er janvier 1678) (1).

François d'Ayguières, chevalier, sieur de Méjanes, a été élevé à la cour de Savoye, où son père a eu des employs fort importans. Ce gentilhomme connaît admirablement bien toutes les beautés de notre langue et la parle très purement.

Jean de Sabatier, ancien page du duc de Guise, préféra de prendre le parti de la guerre, ce qui ne l'a point empêché de cultiver toujours le talent qu'il a pour les belles-lettres. Il a l'esprit solide, juge sainement des ouvrages d'autruy et en fait lui-même de fort beaux. (Un recueil de poésies, avec des épîtres morales et académiques, imprimé par F. Gaudion (2), en 1687, au nombre de 54.)

parut à la fin du mois. Le Ms. 1060 donne les notices envoyées d'Arles, il n'est pas probable qu'il les ait copiées dans le *Mercure*. Il a trop de variantes pour cela.

(1) D'après le Ms. 1060, p. 111 et sqq. M. Arbaud, à Aix, possède un Ms. à peu près identique au Ms. 1060 ; il y a seulement quelques variantes que nous reproduirons entre parenthèse, lorsqu'elles en vaudront la peine.

(2) L'indication est inexacte : l'ouvrage fut imprimé à Lyon et mis en vente à Lyon, chez *Robert Richard*, rue Ferrandière, à l'image Saint-Claude, et à Arles, chez *François Gaudion*. Ce dernier était marchand libraire. Le volume est intitulé : *Epitres morales et académiques de M. de Sabatier, de l'Académie roïale d'Arles*, in-12. V. *Journal des Sçavans* de 1688, p. 206.

Jean Giffon, docteur en médecine, a l'esprit vif et actif, il écrit en vers et en prose avec une facilité admirable, et il en a donné une preuve extraordinaire sur une aventure qui arriva pendant un carnaval qu'il était allé passer à Avignon, où il fit en trois jours une comédie dont la représentation fut le divertissement de toute la noblesse de la ville et de la cour du vice-légat. Il y a trois ans qu'il parut aussi avec beaucoup de gloire dans l'Académie française, avec le marquis de Chateaurenard, en qualité de membres d'un corps qui lui est associé ; ils opinèrent tous deux dans les conférences où ils eurent part l'un et l'autre à la distribution des médailles (1).

René de Barrême, abbé, conseiller au Parlement, ne cesse de se distinguer par sa justice, par ses connaissances et par diverses pièces qu'il fait avec autant de facilité que de goût.

Joseph de Cays, sieur de la Fossette, est un gentilhomme rempli de mérite ; il a l'esprit juste et délicat et très connu par ses pièces de poésie qui sont très estimées.

Henri de Boche, marquis des Baux, ancien major de brigade de gendarmerie et capitaine des chevaux-légers, a l'esprit pénétrant, il est tout cœur à la guerre et tout esprit à l'Académie.

(1) V. t. I, p. 292-295. La comédie dont il s'agit était intitulée *Chloris*.

Michel Bouvet du Val fait de très jolis vers et travaille à une traduction de Pétrarque.

Jacques de Grille, chevalier, marquis d'Estoublon, viguier et secrétaire de l'Académie. On n'a jamais vu une personne de sa qualité avoir tant d'ardeur pour les belles-lettres. Il a l'esprit fécond et d'une grande étendue, il entend très bien le latin, l'espagnol, l'italien, et compose en vers et en prose dans ces trois langues, sans parler de la française, en laquelle il a donné divers ouvrages que les savants ont fort approuvés, mais qui n'ont pas paru sous son nom (1).

Jacques de Boche, chanoine-sacristain, abbé de Lure (frère de Henri), a fait connaître dès sa plus tendre jeunesse le talent qu'il a pour la chaire, ayant commencé d'y paraître à l'âge de 20 ans comme les prédicateurs les plus consommés.

Pierre de Castillon, marquis de Beines, grand sénéchal en ce siège, se distingue chaque jour par les importants services qu'il rend à cette ville, sa patrie. Il est savant dans tous les genres de littérature.

Charles de Barrême, avocat du roi en ce siège, a fait divers discours, plaidoyers et ouvertures du palais, où brillent le goût et l'esprit d'un jurisconsulte (homme) profond.

(1) V. t. I, p. 197, 202 et 345, en note.

François-Félix d'Aymar, marquis de Chateaurenard, capitaine dans le régiment royal, s'est distingué dans les sièges de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer et dans la fameuse bataille de Cassel, par sa conduite et par son courage. Il y a quelques mois qu'il brilla par son esprit, en qualité de député de l'Académie d'Arles. En remerciant le roi des lettres-patentes de son établissement, il s'acquitta de cette commission avec tant de gloire que, depuis lors, le roi a dit plusieurs fois à sa louange qu'il n'avait jamais été complimenté de meilleure grâce, ni plus spirituellement. Il harangua MM. de l'Académie française, pour leur demander l'honneur de leur alliance et de leur association, après avoir remercié le chancelier Le Tellier (??) qui avait scellé les lettres-patentes de sa compagnie (1). Ce fut toujours avec un si heureux succès, que le chancelier lui fit la grâce de l'envoyer visiter par un gentilhomme et lui faire demander les *trois compliments qu'il venait de faire au roi, à l'Académie française et à lui, qui furent estimés trois chefs-d'œuvre.*

Le marquis de Montcalm de Saint-Véran, conseiller au Parlement de Toulouse, a un talent extraordinaire aux personnes de sa qualité, qui s'appli-

(1) C'est le chancelier *Séguier* qui scella les lettres-patentes ; il y a ici une erreur matérielle, le Ms. de M. Arbaud porte Séguier. V. t. I. p 195-230.

quent rarement à se rendre savant dans les langues mortes. Il est si profond dans la grecque qu'il la parle avec autant de facilité que sa langue maternelle (naturelle).

Gilles de Roubin, du Saint-Esprit. Son mérite et ses talents sont connus à la Cour, où il a fait des harangues et des discours regardés comme des chefs-d'œuvre, ainsi que des sonnets et des madrigaux très agréables (1).

René Le Pays, de Grenoble. Les charmants ouvrages qu'il a faits l'ont assez fait connaître à toute la France.

Charles Antoine de la garde de Chambonas, évêque de Lodève, a de grandes connaissances pour les belles-lettres ; sa dignité fait son éloge, puisque le roy n'y élève que des personnes recommandables par le mérite et par la naissance.

M. de Ranchin, conseiller au Parlement de Toulouse, a un talent admirable pour la poésie. Toutes ses pièces ont un tour si fin, si délicat, qu'elles ne tiennent rien de l'air qui semble attaché à la province.

M. de Verdier, abbé, est regardé comme un des plus savants de la province. On lit avec intérêt ses odes, sonnets et madrigaux.

(1) V. plus haut p. 6 et t. I passim.

M. de Venel, conseiller en ce Parlement, est un magistrat très cultivé ; il a fait plusieurs petites pièces qu'on lit avec plaisir (1).

Pierre d'Arbaud (d'une noble maison de cette ville), seigneur de Blonzac, est généralement connu par divers ouvrages qu'il a fait en vers et en prose ; il est (étoit) capitaine au régiment de Montpézat.

Gaspard d'Abeille, abbé de Riez (d'une noble maison de Riez), est très versé dans la connaissance des antiquités ; il fait des petites pièces de poésie qui sont estimées. (Ce savant mourut à Paris le 22 mai 1718.)

Jacques d'Arlatan (2), sieur de Beaumont, est un gentilhomme d'une grande condition (érudition), très savant dans la belle latinité, qui se connaît aux différents caractères des auteurs, et passe pour un critique aussi judicieux que délicat.

Outre ces 22 académiciens, il y en a d'autres qui se distinguent également par leurs ouvrages, tel que le P. Vinai, minime, estimé un des plus délicats et des plus éloquens prédicateurs de son ordre ; il a prêché dans les premières chaires du royaume avec des vifs applaudissements.

(1) V. t. I, p. 238 et 421. *Jephté*, tragédie par M. de Venel, mise au jour par M. Templeri, Paris, Brébion 1676, in-12.

(2) Ce n'est pas Jacques d'Arlatan qui était de l'Académie, mais son frère Joseph d'Arlatan. V. tome I, ch. IX, p. 285-392.

*Mercure galant*, janvier 1678.

Madame, la profession de cavalier n'est point incompatible avec les soins de se cultiver l'esprit. C'est un avantage si nécessaire à la noblesse que le roy n'a souffert l'établissement de l'*Académie d'Arles*, dont je vous ay tant de fois parlé, qu'à condition qu'on n'y recevrait que des gentilshommes (1). Les lettres-patentes qui en furent obtenuës, en 1668, réglèrent d'abord à vingt le nombre de ceux qui la devaient composer, et M. DE ROUBIN vient d'en obtenir de nouvelles, par la faveur de M. le duc de Saint-Aignan, leur protecteur, qui permettent à cette compagnie une augmentation de dix autres académiciens, qui seront gentilshommes comme les premiers, Sa Majesté ayant bien voulu, par cette précaution, leur imposer la glorieuse nécessité de se conserver un avantage qui les distingue de beaucoup d'autres compagnies de ce genre. Jugez par là, Madame, si on n'aura pas un fort grand empressement pour les places, et si tout ce qu'il y a de plus éclairé parmi la noblesse, non seulement de Provence, mais encore des provinces circonvoisines, ne se fera pas un honneur d'entrer dans un corps où vous ne trouverez que des personnes de mérite, soit

(1) V. t. I, ch. VI, p. 164-194.

pour l'esprit, soit pour la naissance. On y en a déjà reçu deux, depuis les lettres d'augmentation obtenuës (1). Comme vous avez sceu bon gré à M. Pelisson de nous avoir donné, dans son Histoire de l'Académie française, les noms de tous ceux qui la composent, je croy que vous serez bien aise d'apprendre qui sont ceux qu'on a receus dans l'Académie d'Arles, depuis son institution jusqu'à aujourd'huy. Je n'entreprends point de vous parler du mérite de chacun en particulier ; je vous dirai seulement ce que je puis savoir du caractère de ceux qui me sont connus ou par eux-mêmes ou leurs amis, n'ayant pu encore estre informé que du nom des autres. Les voicy selon l'ordre de leur réception :

M. de Gageron Méjanes. Quoy qu'il ait esté élevé à la Cour de Savoye, où son père a eu des emplois fort importans, il ne laisse pas de connaistre admirablement bien toutes les beautés de notre langue et de la parler très purement.

M. de Sabatier Il a esté autrefois Page de M. de Guise et le party de la guerre qu'il a pris au sortir

(1) Quels sont ces nouveaux membres ? Le *Mercure* ne semble pas très exact ici. Cette assertion ne viendrait-elle pas de ce que Roubin comprit dans sa liste 22 noms ? Mais tous étaient admis depuis quelque temps déjà, et il n'y avait pas eu de réception depuis les nouvelles lettres-patentes. V. plus haut p. 48.

de là, ne l'a point empesché de cultiver toujours le talent qu'il avait pour les belles lettres. Il a l'esprit solide, juge sainement des ouvrages d'autruy et en fait luy même de fort beaux.

M. DE GIFFON (1). Il a l'esprit vif et actif, écrit en vers et en prose avec une facilité admirable et en donna autrefois une preuve extraordinaire, lorsque sur une avanture qui arriva pendant un carnaval, qu'il estait allé passer à Avignon, il fit en trois jours une comédie dont la *représentation fut le divertissement de toute la noblesse de la ville et de toute la Cour du Vice-Légat* (2). Il y a trois ans qu'il parut aussi avec beaucoup de gloire dans l'Aca-

(1) La particule est de trop, mais on la prodiguait alors sans discrétion, surtout dans le *Mercure*.

(2) Voir en tête des *Œuvres de Pomme*, 1 vol. in-12, Lyon 1674, une lettre de Giffon, qui fait allusion à cette comédie :

« Ce n'est plus le temps, en effet, où l'on me flattoit de faire un poème dans trois soirées, et où notre illustre Mécène avoit écrit de moy cet aymable entretien de Thalie et d'Aristoxène, oüy mon cher Monsieur, je dois vous l'avouër de vous à moy :

*Autrefois qu'Apollon, sur le bord d'Hippocrène,*
*Prenoit soin d'échauffer ma veine,*
*Je sçay bien que mes vers ont eu quelque renom,*
*Et que souvent par eux on a connu mon nom;*
*Mais je ne ressens plus ses divines largesses,*
*Et ces charmantes sœurs, dont j'étois si chéri,*
*Ne m'ont plus honoré de leurs douces caresses,*
*Aussi-tost que Thérèse eut Giffon pour mary.*

« Je tacheray pourtant de vous envoyer le sonnet que vous désirez, samedi prochain.... »

GIFFON, *procureur de l'Académie royalle.*

démie Française, où ayant été reçu, ainsi que le marquis d'Aymar de Château-Renard, en qualité de membre d'un corps qui luy est associé, après avoir opiné tous deux dans les conférences qui s'y tiennent, ils eurent part l'un et l'autre à la distribution des médailles.

M. l'abbé de Barrême. Il est conseiller clerc au Parlement de Provence.

M. de Cays, sieur de la Fossette.

M. le marquis de Boche. Il est de l'illustre maison des marquis des Baux, souveraine autrefois de beaucoup de terres en Provence. Il était major de brigade de gendarmerie et capitaine de chevaux-légers, et l'on peut dire de luy qu'il est tout cœur à la guerre et tout esprit à l'Académie.

M. Bouvet. Il fait de très jolis vers et travaille à une traduction de Pétrarque.

M. le marquis de Robias d'Estoublon. Il est aîsné de M. d'Estoublon, maistre-d'hôtel du roy, et fils de feu d'Estoublon, cet illustre vieillard qui avait servy sous trois roys, et qu'on nommait à la cour de Louis XIII le *Bassompierre* de Provence. Il est secrétaire perpétuel de l'Académie. On n'a jamais veu une personne de sa qualité avoir tant d'ardeur qu'il en a pour les belles-lettres. Il a l'esprit fécond et d'une grande étendue, entend très bien le latin, l'espagnol

et l'italien, et compose en vers et en prose dans ces trois langues, sans parler de la françoise, en laquelle il a donné divers ouvrages que le public a fort approuvez, mais qui n'ont pas paru sous son nom.

M. L'ABBÉ DE BOCHE. Il est frère du marquis de ce nom et a fait connoistre dès sa plus tendre enfance le talent qu'il a pour la chaire, ayant commencé d'y paroistre à l'âge de 20 ans, comme les prédicateurs les plus consommés (1).

M. DE CASTILLON, sénéchal de la ville d'Arles.

(1) L'abbé de Boche et l'abbé de Barrême débutèrent le 8 et le 9 février 1667, dans l'Eglise de la Visitation d'Arles, et leurs confrères de l'Académie allèrent les entendre (voir t. I, p. 92 et Registre, fol. 41, verso). Leurs débuts furent, paraît-il, très heureux. Deux années après, ils portèrent la parole dans les fêtes de la canonisation de Saint-François de Sales. « Le commencement de cette année (1669) fut célèbre par la canonisation de Saint-François de Sales, qui fut faite dans l'Eglise de la Visitation Sainte-Marie, et dont les relations ont été imprimées. Les sermons furent ouverts par Monseigneur l'Archevêque de Claudiopolis, neveu et coadjuteur de notre archevêque, lequel n'ayant guères plus de 28 ans a autant de piété, de doctrine et de vertu qu'un prélat de cet âge en peut être capable. Il fut suivi de M. Jacques de Boche, sacristain, de l'abbé de Thomassin, de la ville d'Aix, du sieur Molin, principier, des deux sieurs de Gérard, du sieur de Barrême-Manville, prieur, et du P. de Saint-Félix, de la Compagnie de Jésus. » Mémoires de Jacques de Parades de l'Estang, *Musée*, 2me série, p. 269-270. Voir la Relation de ces fêtes par *Giffon*, dédiée à Monseigneur François de Grignan. C'est un volume de 45 p., in-fol., 1669, imprimé à Arles, chez François Mesnier. Il est signalé par Dubreuil, t. I, p. 54, et se trouve à la Bibliothèque d'Arles, fonds Bonnemant, n° 58. Voir encore dans le *Musée*, 2e série, p. 249-253, un article sur les Visitandines d'Arles.

M. de Manville, avocat du roy au siège d'Arles.

M. le marquis d'Aymar de Chateaurenard. Il est capitaine dans le régiment royal, où il a servi, avec beaucoup d'assiduité et d'exactitude, depuis le commencement de la guerre de Hollande. Il ne s'y est passé aucune occasion où il ne soit trouvé, malgré les blessures qui l'en auroient pu souvent dispenser, surtout dans les sièges de Cambray, de Saint-Omer et dans la fameuse bataille de Cassel, où ayant eu partout des commandements particuliers, il a toujours eu le bonheur de se faire distinguer par sa conduite, comme il le fit il y a quelques années par son esprit, lorsque il fut député de l'Académie d'Arles, pour venir remercier le roy des lettres patentes de son établissement.

Il s'acquitta de cette commission avec tant de gloire, que depuis ce temps-là Sa Majesté a dit plusieurs fois à sa louange, qu'elle n'avait jamais esté complimentée de meilleure grâce, ny plus spirituellement. Il harangua ensuite messieurs de l'Académie française, pour leur demander l'honneur de leur alliance et de leur association, après avoir remercié M. le chancelier *Séguier* qui avait scellé lettres patentes de la compagnie ; mais ce fut toujours avec un si heureux succès que ce dernier luy fit la grâce de l'envoyer visiter par un gentilhomme, et de lui faire demander les trois compliments qu'il venait de faire au roy, à l'Académie

française et à luy, *qui furent estimés trois chefs-d'œuvre.*

M. de Saint-Véran de Moncalm. Il est conseiller au Parlement de Toulouse et a un talent extraordinaire aux personnes de sa qualité, qui s'appliquent rarement à se rendre sçavants dans les langues mortes. Celui-cy est si profond dans la grecque, qu'il la parle autant de facilité que sa langue naturelle.

M. de Roubin Je ne vous en diray rien; son mérite vous est connu et je vous en ay parlé fort au long, en vous envoyant la harangue qu'il fit au roy, quand il eut l'honneur de luy présenter l'estampe de l'obélisque.

M. de Chambonas, évesque de Lodève. Il est frère de M. le marquis de Chambonas (1) et neveu de M. l'évesque de Viviers. Se dignité fait son éloge, puisque le roy n'y élève que des personnes recommandables par le mérite et la naissance.

M. le Pays. Les galants ouvrages qu'il a donnés au public l'ont assez fait connaître à toute la France.

M. de Ranchin. Il est conseiller au Parlement de Toulouse, et a un talent admirable pour la poësie. Toutes les pièces que nous avons de luy ont un tour si fin et si délicat, qu'elles ne tiennent rien de l'air qui semble attaché à la province.

M. l'abbé Verdier.

(1) Le marquisat ne fut érigé *officiellement* qu'en avril 1683. (Voir t. I, p. 390).

M. de Venel. Il est conseiller au Parlement de Provence.

M. d'Arbaud.

M. l'abbé d'Abeille.

M. de Beaumont, des Arlatans. C'est un gentilhomme d'une grande éducation, fort sçavant dans la belle Latinité, qui se connaît aux différents caractères des autheurs et passe pour un critique aussi judicieux que délicat.

Outre les vingt-deux académiciens que je viens de vous nommer, qui forment présentement le corps de l'Académie d'Arles, il y a d'autres qu'on appelle externes (1). Ils en sont comme les membres adoptifs et entretiennent un étroit commerce avec elle par leurs lettres et par leurs ouvrages qu'ils luy communiquent de temps en temps. Ce sont :

Le R. P. Vinay, minime estime un des plus délicats et des plus éloquents prédicateurs de son ordre. Il a presché dans les meilleures chaires de France avec un applaudissement général.

M. l'abbé Valavoire.

M. du Tremblay.

M. de l'Estang, conseiller au Parlement de Provence.

(1) Plusieurs de ceux qui viennent d'être nommés étaient aussi des *externes*, mais le *Mercure* ne se flatte pas de tant d'exactitude.

M. Ferrier, autheur de l'*Adieu aux Muses* que vous avez veu dans une de mes lettres.

La ville d'Arles qui *met au rang de ses plus glorieux avantages, celuy d'avoir cette Académie*, voulant luy donner des marques de son affection et de son estime, et contribuer à la commodité de ses conférences, vient de luy accorder un grand et magnifique appartement (1) dans cet admirable hostel de ville qu'elle a fait bastir et dont *M. Mansard*, célèbre architecte de Paris, avait donné le dessin. Je vous ay déjà dit, madame, que cette Académie jouit des mêmes privilèges qui ont esté accordés à messieurs de l'Académie française. *M. le Tellier* qui a toujours fait gloire de protéger ceux qui cultivent les belles lettres, ayant scellé de la manière la plus obligeante les dernières qu'elle a obtenues, M. de Roubin à qui son peu de santé n'avait pu permettre de luy présenter plustôt l'estampe de l'obélisque, comme il en avait esté chargé depuis longtemps, par MM. de la Ville d'Arles, ny d'estre des premiers à lui faire compliment sur sa promotion à la charge de chancelier, luy en alla faire excuse dernièrement et le remercia en même temps, au nom de sa compagnie, des grâces qu'elle venait d'en recevoir. Son discours fut extrêmement applaudy. Après qu'il eut épuisé toutes les louanges que l'éloquence peut fournir, pour honnorer un mérite extraor-

(1) Il y a ici beaucoup d'exagération Voir plus bas.

dinaire, il luy dit, mais en termes choisis, au regard de sa nouvelle dignité, que, par cette glorieuse marque d'estime notre incomparable monarque qui dispense toujours les faveurs et les récompenses avec le plus équitable discernement, avait voulu couronner en sa personne tous ses bienfaits, et mettre pour ainsi dire le sceau à toutes les grâces qu'il avait si libéralement et si justement répandues sur toute son illustre famille. Il continua par des souhaits de le voir jouir de cet honneur autant de temps qu'il en avait employé à le mériter et qu'il y en avait qu'il s'en était montré digne par ses grands et importants services, qu'il continuait encore tous les jours de rendre à l'Estat avec cette application infatigable et cette exacte fidélité, qui luy avaient acquis, à si juste titre, la bienveillance du grand roy de la terre et la vénération de ses peuples. Ces protestations respectueuses de service, de la part de la compagnie pour laquelle *M. de Roubin* portait la parole, et une très humble prière de luy vouloir accorder l'honneur de sa protection terminèrent ce discours, que je souhaiterais pouvoir vous donner en entier.

Vous avoueriez, madame, que quoy qu'il ne soit pas avantageux d'estre le dernier à parler sur une matière si rebattue déjà par les plus éloquentes bouches de France, tant de compliments qui ont devancé celuy-ci ne luy ont rien fait perdre de sa grâce. Je me contenterai d'y ajouter un sonnet, que cet illustre académicien

présenta à M. Le Tellier, pour le remercier des lettres qu'il avait scellées.

A M. le Chancelier

Enfin notre bonheur a passé notre attente,
Voicy cet heureux jour tant de fois souhaité,
Qui nous va tous conduire à l'immortalité,
Et qui comble d'honneur notre troupe sçavante.

Illustre chancelier, cette grâce éclatante,
Reçoit son dernier prix de ta rare bonté,
Et tu viens achever notre félicité,
En scellant de ta main cette auguste patente.

C'est toy qui sur la cire imprimant ce portrait
De qui nous reverons jusques au moindre traict,
As voulu pour jamais signaler notre gloire.

Mais nous sçavons payer ce bienfait souverain,
En faisant que le tien au temple de Mémoire,
D'un burin éternel soit gravé sur l'airain.

Voilà, madame, ce que j'ai cru vous devoir apprendre de cette Académie. »

L'Académie apporta assez peu d'empressement à remercier *de Vizé* et nous lisons dans le Registre, à la date de février 1678 : « Dans la chambre de M. le marquis de Robias, directeur de ce mois, on a délibéré d'escrire à M. de Vizé de la part de l'Académie. M. le directeur a dict qu'il y a bien longtemps que M. de Roubin demende cette lettre pour cet autheur du *Mercure Galland*, et quoi qu'il soit vrai que personne n'ait encore veu les éloges qu'il donne aux académiciens,

il suffit que M. le protecteur se joint à la remonstrance que M. de Roubin en a desjà faicte par plusieurs ordinaires (1). »

Le marquis de Châteaurenard avait montré à Giffon quantité de lettres du protecteur et de Roubin « qui toutes accusoient la compagnie d'un peu de négligence à remercier M. de Vizé, de ce qu'il avoit dict d'obligeant dans son livre, en faveur de l'Académie royalle ; on prie donc M. le secrétaire de ne porter pas plus loing cette obligation, lequel a promis de faire ladite lettre de remerciement, quoi qu'il falut supposer sur la foi de la renommée toutes les louanges qu'on n'avoit point encore veues en Arles, parce que le *Mercure Galland* n'y arrive que fort tard (2). »

En conséquence, M. de Grille écrivit à M. de Vizé une lettre dont ce dernier fut très satisfait, au rapport de Roubin. Elle fut approuvée par l'Académie et consignée au Registre.

MONSIEUR,

« Il faudroit que l'Académie royalle fust inspirée de ce mesme Dieu qui a donné son nom à vostre livre, pour vous remercier dignement des louanges qu'il nous a données ; il faudroit avoir son éloquence et sa galanterie pour vous exprimer comme il fault toute

(1) Registre de l'Académie, fol. 171, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 171, verso.

nostre reconnaissance, mais comment remplir nos debvoirs, en cette rencontre? La manière de faire la chose surpasse le bienfaict. Vous nous avez faict connoistre à toute l'Europpe, avant mesme que nous fussions connus de vous. On dira peut estre que c'est nostre bonne fortune qui l'a faict ou vostre génie bienfaisant, et que c'est lui qui scait faire, quand il le veut, des portraicts qui passent bien loing les originaux, on peust dire encore que vous redressez souvent la nature et que vous n'avez pas simplement dict de nous tout ce que nous sommes, mais encore ce que nous debvons estre. Qu'on dise ce qu'on voudra, que les oiseux et les raisonnables, que les sçavans et les envieux s'en entretiennent, il sera toujours vrai de dire que de la mesme mein dont vous encensez les dieux de la terre et dont vous montrez les braves et les héros, vous avez encore dépeint les accadémiciens de la ville d'Arles, on dira que vous les avez comptés parmi les miracles de Sa Majesté et qu'il fault estre un peu libertin pour doubter de la vérité des miracles. Quoi qu'il en soit, monsieur, si nous croyions de pouvoir estre aussi heureux, en matière d'impression que vous l'estes, nous fairions bientost connoistre à toute la terre que nous vous sommes infiniment obligés, et qu'après l'allience de l'Académie françoise, et la protection de M. le duc de Saint-Aignan, et les continuelles grâces que nous recevons du roy, nous n'estimons rien tant

que vostre amitié et que nous voulons tousjours estre, monsieur,

Vos très humbles et très passionnés serviteurs,

Les académiciens de L. R. D.

ESTOUBLON, secret. perp.

Arles, ce 22 février 1678 (1). »

Il semble que les académiciens aient été les derniers à avoir communication du *Mercure*, que personne ne recevait dans Arles. Au mois de mars, le marquis de Boche, revenant d'Aix, rapporta « que les éloges que donne le Mercure Galland aux académiciens faict grand esclat non seulement dans la province, mais dans tout le royaume. Cependant l'Académie n'a point encore pu voir ce livre (2). »

Les jaloux ne manquèrent pas de dire que l'Académie elle-même avait fourni cet article. A cette séance de mars, un académicien fit remarquer « que le peu d'empressement qu'elle tesmoigne pour ce grand esclat et l'indifférence qu'elle a pour ces prétendus éloges, font assez connestre que pas un de cette com-

(1) Registre de l'Académie, fol. 172.

(2) Registre de l'Académie, séances de mars 1678.

Le Mercure ne parut à Paris que vers la fin de janvier, et, avant qu'il n'eût été reproduit à Lyon, chez *Thomas Amaulry*, il se passa sans doute quelques semaines. De même que la *Gazette*, le *Mercure* était réimprimé dans certaines villes de France, avec des additions locales, et Amaulry avait le privilège de la vente pour tout le Midi.

pagnie n'a donné des mémoires à cet autheur, contre le sentiment jaloux de certaines gens, qui voudroient persuader le contraire (1). »

La protestation n'est peut-être guère fondée en droit car la participation de Roubin nous semble indéniable.

Le Registre n'indique pas à quelle époque le *Mercure* parvint à Arles, mais à la date de janvier 1679, il contient le passage suivant :

« M. le secrétaire propose s'il ne seroit pas de l'usage de la compagnie de lire ce Mercure Galland. On faict l'analize de ce petit livre, on discourt du dessein de l'autheur, de son invention, de l'artifice commode et lucratif qu'il a trouvé pour avoir de l'argent toutes les sepmaines ou du moins tous les mois, on s'entretient des énigmes, des médailles et des modes dont ce *Mercure Galland* amuse les lecteurs, mais ce qui peut servir aux académiciens, c'est que le génie de l'autheur est un génie de grand commerce et fort curieux, il s'instruit principalement des nouvelles de la guerre et de celles de la paix, et en instruit ses lecteurs dans la vérité, ce qui seroit commode, autant qu'il est nécessaire à messieurs les académiciens qui ne doivent rien ignorer de tout ce qui peut contribuer quelque chose à la grandeur et à la gloire du roy. On délibère de recouvrer tous les volumes de ce Mercure qui ont esté imprimés jusques aujourd'hui.

(1) Registre de l'Académie, séances de mars 1678.

M. G. est chargé d'en escrire au sieur Amorry, marchand libraire et imprimeur de Lyon (1). »

*Thomas Amaulry*, libraire à Lyon, rue Mercière, au Mercure Galant, venait d'acheter à de *Vizé* son droit de privilège « pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux » (janvier 1678). On publiait une édition spéciale du Mercure, avec le nom d'Amaulry (2).

A Paris, le libraire-imprimeur du *Mercure* était *C. Blageart* (3). Il y a en tête du volume de janvier 1680 (édition de Paris) cet avis : « On donnera tousjours un volume nouveau du *Mercure Galant* le premier jour de chaque mois, et on le vendra, aussi bien que l'extraordinaire, trente sols relié en veau et vingt-cinq sols en parchemin. »

En tête du volume de juin 1684 (exemplaire de la Bibliothèque Méjanes, ayant appartenu à *Fr. de Sade*), édition de Lyon, on lit : « Les Mercures se vendront toujours vingt sols chaque volume, et les extraordinaires trente sols. Ceux qui les prendront tous ou une bonne partie, l'on leur en fera une composition honneste. »

L'Académie reçut dès lors le *Mercure*, ainsi que

(1) Registre de l'Académie, fol. 177.

(2) Il est à noter que la pagination des deux éditions n'est pas la même, les caractères sont également différents.

(3) Rue Saint-Jacques, à l'entrée de la rue du Plâtre, et en sa boutique Cour neuve du Palais, *au Dauphin*.

nous l'apprend le Registre, où il en sera désormais souvent question (1).

L'article du numéro de janvier 1678, fit des mécontents. Il y a dans les *Juvenilia* de Gaspard de Varadier, l'écho des plaintes formulées par ceux des académiciens dont le nom fut omis, ou cité sans aucun commentaire :

*Ad D. de Vizé, Mercurii authorem.*

« Non mea Mercurio conscribi nomina lætor ;
Tam celebrem (fateor) non meruisse locum.
Pæniteat facunde tuo, Vizæe, libello,
Cæcum inter claros commemorasse viros,
Dedecet heroum lumen fûscare tenebris,
Virtuti vitium proximitate nocet.
Ingeniosa tamen latet hoc astutia libro,
Mutuat a tenebris culta tabella decus (2). »

Cette pièce fut imprimée en 1679, et au sein de l'Académie, au mois de février de la même année, le

(1) Registre de l'Académie, fol. 191, 213, 219, 226, etc.

L'Académie d'Arles fut très souvent louée dans le *Mercure*, où Vertron insérait ses œuvres, et nous aurons occasion de l'indiquer, dans la suite de notre récit. Voir en particulier, les numéros de janvier 1681, juillet 1682, mai 1683, avril et juin 1684, avril 1685, juillet 1687, octobre 1687, mars 1691, etc.

Malheureusement, la collection du *Mercure* est très difficile à trouver ailleurs qu'à Paris. Nous ne savons ce qu'est devenu l'exemplaire de l'Académie. Il n'y en a pas un numéro à la Bibliothèque d'Arles.

(2) *Juvenilia*, p.122. Que signifie cette récrimination ? M. de Varadier était-il déjà académicien ? Les *Juvenilia* portent la date de 1679, et le Registre, (fol. 204, verso), fixe son admission au mois d'août 1681. Nous examinerons, à cette date, cette question plus en détail. M. de Varadier n'était pas encore de l'Académie.

*Mercure* avait été pris à partie par un académicien que le Registre ne nomme pas. Il fut très violent dans ses reproches, et alla jusqu'à dire que ce serait désormais un déshonneur d'être cité dans « cette histoire mensale. » M. de Grille prit la défense du *Mercure :* voici d'ailleurs le compte rendu de la séance, qui paraît avoir été assez orageuse :

« M. N. a dict que cette histoire mensale (1) commence de passer pour un petit roman, où l'autheur se permet beaucoup de fables et de paraboles, de manière que si Dieu n'y pourvoit on ne pourra plus se faire honneur d'avoir un nom dans le *Mercure Galland*. M. le secrétaire a dict que puisque cet autheur n'escrivoit rien que souls l'approbation de messieurs de l'Académie françoise, et que le roy ne se trouvoit point défiguré dans ce livre, qu'il s'y voyoit despeint guerrier et pacifique, conquérant, victorieux et de toutes les manières, puisqu'enfin le roy lui-mesme avoit plaisir de se voir dans ce petit livre, il n'est point de sujet de Sa Majesté, s'il n'estoit trop chagrin ou trop délicat qui ne deubt sçavoir bon gré à l'autheur de le

(1) Registre de l'Académie, fol. 177, verso. En marge se trouve l'explication de ces mots : Histoire mensale. « L'Histoire ou les histoires de chaque mois, comme l'on dit la *Gazette*, l'histoire hebdomadaire ». Le *Mercure* était soumis à l'approbation de « Charpentier, reviseur des livres nouveaux par ordre de Sa Majesté, » lisons-nous encore en marge. Charpentier était un des plus fidèles amis de l'Académie, ainsi que nous l'avons dit.

mettre dans son livre. » Et la discussion continua sans que le Registre la résume.

Un savant arlésien, Claude Terrin, fut également peu satisfait du *Mercure* de janvier 1678. Il s'en plaignit, dans l'avertissement au lecteur, en tête de *la Vénus et l'Obélisque d'Arles* (1680). Le *Mercure* avait donné un abrégé inexact de ses observations sur les obélisques (voir t. I, p. 410) et n'avait point cité son nom : « J'ay esté encore poussé à laisser publier mes pensées sur les obélisques par un autre motif, c'est qu'elles ont déjà esté imprimées en abrégé dans le *Mercure Galant* du mois de janvier 1678, et puisque sans que j'y aye contribué d'aucun de mes soins on a jugé digne de paroître en si beau lieu un extrait fort imparfait de mes observations, où par malheur on a corrompu la définition de la Pyramide en la traduisant, et ou rien n'a esté ajouté à mes recherches qu'un obélisque qu'on a crû voir dans Tacite et qui n'y fut jamais ; je puis bien me persuader que l'original où ces défauts ne se rencontrent pas, mérite mieux d'estre mis au grand jour : et quoy que j'eusse lieu de me plaindre de ce que ceux qui ont rendu ce bon office à mon ouvrage, qu'ils avoient reçeu de mes mains, n'ont point voulu me faire honneur, puisqu'ils ne m'ont pas nommé ; le public jugera de l'honnesteté de leur manière ; je ne sçaurois cependant vouloir du mal à des gens qui d'ailleurs m'ont fait tant de bien

en exposant une partie de mes paroles et de mes pensées dans le *Mercure Galant*, c'est-à-dire dans le Temple de l'esprit et de l'éloquence (1). »

Quoiqu'il en soit, l'article du *Mercure* avait fait connaître l'Académie d'Arles et les académiciens pouvaient être fiers des éloges qui leur étaient si libéralement distribués dans un journal très répandu, appuyé par le Dauphin (2) et par le duc de Saint-Aignan, et bien vu par le roi lui-même.

(1) Nous en tirons la conclusion qu'à cette date (1678) Terrin n'était pas membre de l'Académie, car le *Mercure* ne l'eût pas oublié. Cinquante ans plus tard, le chevalier M. de Romieu était bien sévère pour le *Mercure* : on peut en juger par cet extrait d'une lettre à M. de la Visclède. Arles, 18 juillet 1730.

« Vous me dites que cette pièce est dans le *Mercure*, chose assez inutile pour moi ; depuis maintes années, je n'ai nul commerce avec ce Dieu des voleurs. Comme il ne me reste pas beaucoup de temps à vivre, je ne l'emploie qu'à la lecture des ouvrages qui sont quelque chose, et le *Mercure* est immédiatement au-dessous de rien ; au moins, l'illustre M. de La Bruyère me l'apprend ainsi, et je me tiens à ses sentiments sur les caractères... » La *pièce* en question est un discours de M. de la Fare. Lettre citée dans l'Histoire de l'Académie de Marseille par Lautard, t. I, p. 121.

(2) Dans le privilège accordé à de Vizé, le 18 juillet 1683, nous lisons : « Il est permis à I. D. Ecuyer, sieur de Vizé, de faire imprimer tous les mois un livre intitulé : *Mercure Galant*, contenant plusieurs pièces, relations, histoires, avantures et autres ouvrages historiques, curieux et galans, pour la satisfaction de notre cher et très amé fils le *Dauphin ;* pendant le temps et espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits volumes sera achevé d'imprimer pour la première fois. » En tête du numéro de juin 1684. Edition de Lyon.

## CHAPITRE III

Les lettres patentes de 1677 portant à trente le nombre des académiciens. — Les cavaliers à Arles, en 1678. — Retour de Roubin. — Difficultés relatives à l'interprétation des nouvelles lettres patentes. — Leur opposition avec celles de 1668.

—

Quelques jours avant que l'on connût l'article du *Mercure*, Roubin informa ses collègues que les lettres patentes, portant augmentation du nombre des académiciens, avaient été dressées par *M. de Paraire*, premier commis de M. de Pomponne. Il fut décidé qu'on remercierait le protecteur de cet heureux résultat, et que l'on accorderait une gratification pécuniaire à Roubin, pour le couvrir des frais occasionnés par l'expédition de ces lettres (1).

(1) Séances de janvier 1678. « M. le secrétaire a dict qu'il y avoit une petite debte à payer à M. de Roubin, et que c'estoit bien assez de tant de soing qu'il a pris pour soustenir l'honneur et la fortune de l'Académie, sans permettre encore qu'il en fust pour son argent, qu'au reste, il est seur quelque gratification qu'on puisse attandre des ministres, de M. le chancelier et de M. de Pomponne, qu'il en coustoit tousjours pour l'addresse des lettres patantes, qu'il falloit donner aux commis des secrétaires, payer la cire pour le sceau et autres choses semblables. » Registre de l'Académie, fol. 171.

Il y eut, à ce propos, d'assez puériles discussions, les uns voulant payer cette petite somme, les autres prétendant qu'il fallait

On écrivit sans retard au duc de Saint-Aignan (1). Les académiciens se félicitaient tout à la fois de l'aug-

la répartir entre tous les membres — par délicatesse. Un autre mieux avisé opina, que « les dix qui doivent estre receus, n'ayant encore rien donné seront ravis de fournir à cette petite taxe, » et qu'il fallait se hâter de remplir ces dix places. (Registre de l'Académie, fol. 171, verso).

(1) MONSEIGNEUR,

« M. le marquis de *Chasteaurenard* nous a comblés de joie, en nous apprenant que vous estes tousjours le mesme à nostre esgard ; il est bien vrai que de sçavoir les soings assidus que vous avez pris pour nous, et ne pouvoir jamais assés bien les reconnestre, cela n'est pas satisfaisant pour des gens qui se picquent de la belle gloire. Mais, Monseigneur, outre que nous ne voyons rien de si glorieux que de vous debvoir beaucoub, nous regardons l'augment des dix académiciens qu'il a pleu au roy de nous accorder, comme un secours considérable qui nous aidera à vous rendre de très humbles grâces, pour toutes celles dont vous voulés nous honnorer. Vous estes le canal prétieux par où celles de Sa Majesté viennent jusques à nous, et ce n'est pas moins à vostre nom illustre que nous sommes obligés qu'à vostre bon cœur. Nos consuls ont ouï prononcer ce nom avecque respect, ils nous ont promis un logement pour nos assemblées à la faveur de ce nom, et l'on eust jugé à leur contenance qu'ils avoient dessein de réparer nostre Académie de ce mal entendu qui surprist leurs devanciers dans l'affaire des inscriptions. Nous sommes très satisfaits jusqu'ici de leur conduite, mais comme la politique de province n'est pas tout à fait régullière, nous ne serions pas consolables, si elle pouvoit changer au désavantage d'un corps que vous honnorés de vostre protection. M. le marquis de Chasteaurenard vous dira le destail des choses, si vous avez la bonté de le faire parler. L'esprit et l'éloquance de ce cher confrère ont bien paru dignes en cette occasion des ordres de Sa Majesté et des vostres, que nous recevrons tousjours avec le respect et la reconnoissance que vous doibvent, Monseigneur, vos très humbles et très obéissans serviteurs, les académiciens de l'Académie royalle d'Arles,

ESTOUBLON, secrétaire perp.

Arles, en janvier 1678. »

Registre de l'Académie, fol. 170, verso.

mentation de leur nombre et de l'espoir d'un logement à l'hôtel de ville, que les consuls leur offraient, disaient-ils, dans « le dessein de réparer nostre Académie de ce mal entendu qui surprist leurs devanciers dans l'affaire des inscriptions (1). »

Il fut également question de témoigner à *M. de Paraire* la reconnaissance de l'Académie, pour ses services. Au mois de janvier 1678, quelques membres, à la demande de Roubin, proposèrent de lui offrir une place d'académicien, mais il y avait des raisons à peser avant de s'y décider : on renvoya à plus tard l'examen de cette proposition et, vers la fin de janvier, on lui adressa une lettre de remerciement, à laquelle il répondit sans retard (2). Jamais il ne fut reçu de l'Académie.

(1) J. de Sabatier essaie d'excuser les consuls, parmi lesquels se trouvait *Pierre de Sabatier*, son cousin : « Plusieurs personnes d'esprit travaillèrent ensuite aux inscriptions qu'on devait mettre aux quatre faces du piédestal ; et tous ceux qui avaient travaillé souhaitèrent avec tant d'empressement qu'on mit celles qu'ils avaient faites, que les consuls furent contraints de n'en mettre aucune et d'écrire, du consentement des auteurs des inscriptions au sieur *Pelisson*... de prendre la peine de les faire. »

Mémoires, *Musée*, série III, p. 197. L'Académie ne fut pas du même avis, voir t. I, p. 341, et plus haut, p. 38.

(2) Roubin écrivait que M. de Paraire était « en possession depuis longtemps de rendre office à ce corps et que l'empressement qu'il tesmoigne pour cela mériteroit bien quelque chose, au-delà des remerciemens ordinaires, que c'est une personne d'authorité et qui peut beaucoup sur l'esprit de M. de Pomponne, qu'au reste il s'immagine que si l'on pouvoit lui offrir une place dans la nouvelle augmentation, sans que cela deubt commettre en rien l'Académie royalle, et qu'il la voulut accepter dans les formes,

On n'avait pas encore de copie authentique des lettres patentes, dont on connaissait seulement la disposition principale ; mais, dès le mois de février, un académicien disait qu'il fallait « songer incessamment à trouver les dix personnes qui puissent remplir dignement ces dix places prétendues, selon l'intention de Sa Majesté et celles de M. le duc protecteur (1). »

Les candidats, paraît-il, ne manquaient pas, et M. de Sabatier, directeur du mois d'avril, annonçait que plusieurs personnes de qualité et de mérite étaient sur les rangs, mais n'osaient présenter leur demande, avant la réception des lettres patentes. Outre qu'on ne savait pas si le roi ne réservait point ces dix places vacantes à des personnes déjà désignées, il y avait une phrase, dans ces lettres, qui pouvait écarter bien des sujets, d'ailleurs excellents.

On disait, en effet, que, d'après la teneur des lettres patentes, les nouveaux académiciens devaient être *originaires* d'Arles. Ce mot fut l'objet d'une discussion, à la séance d'avril. Un académicien rappela que « dans les statuts qui furent dressés au commencement et approuvés par le roy et par l'ordonnance

le corps fairoit une acquisition avantageuse. » Registre de l'Académie, fol. 170. Il fut chargé de ménager l'affaire, et il n'en fut plus question. La lettre de l'Académie à Paraire est au Registre, fol. 171; la réponse de Paraire, datée du 7 février 1678, est au fol. 172, verso. En 1668, Paraire avait contribué à l'expédition des lettres patentes. L'Académie l'en remercia Reg., fol. 65, verso.

(1) Registre de l'Académie, fol. 171, verso.

de M. le protecteur, les mesmes mots de *gentilshommes originaires de la ville d'Arles*, n'ont pas empesché la compagnie de recevoir (soubs le bon plaisir de Sa Majesté) beaucoup de personnes du dehors et qui font beaucoup d'honneur à l'Académie, ce qui semble un préjugé de ce qu'elle peust faire en cette rencontre (1). » Par ses lettres patentes de septembre 1668, Louis XIV ajoutait aux gentilshommes les « autres personnes de savoir et de vertu » et il exigeait simplement la résidence dans Arles. D'autre part, les statuts de 1668 ne parlent ni de la noblesse ni du lieu d'origine des académiciens (2). Il semble donc que l'argument invoqué perd beaucoup de sa valeur.

Quoiqu'il en soit, l'Académie, sur la proposition de M. de Grille, fut d'avis d'informer le protecteur de cette difficulté et de surseoir à toute réception, jusqu'à ce qu'on eût sa réponse. Elle ne se fit d'ailleurs pas attendre, car le 13 mai 1678, il écrivait à l'Académie :

MESSIEURS,

« Vous aggréez trop le service du roy et y contribuez en trop de manières, pour n'avoir pas approuvé que

(1) Registre de l'Académie, fol. 173. Les noms des opinants ne sont pas cités, et cela se reproduit souvent de la sorte.

(2) Nous ne pouvons revenir ici sur ce qui a été dit t. I, ch. VI, p. 180 et sqq., au sujet des conditions d'admission. Le texte *authentique* des lettres patentes est formel. Nous l'avons cité. Constatons seulement une fois de plus l'exclusivisme des académiciens et leur tendance à fermer l'entrée de leur société aux roturiers, malgré la volonté expresse de Louis XIV.

je me sois attaché à metre ce gouvernement en estat de résister aux insultes des ennemis, avant que de vous donner de nouvelles marques de ma reconnessance et de ma passion pour tous vos avantages. Les lettres pattantes de Sa Majesté, pour l'augmentation de dix accadémiciens dans vostre illustre corps, vous laisseront voir un mot qui s'y est glissé et qui pourroit vous donner quelque pene, c'est, messieurs, celui d'*originaire d'Arles*, mais comme dans le premier establissement, Sa Majesté n'a pas désapprouvé qu'il y en soit venu d'autres, pourveu qu'ils ayent esté capables de meintenir la gloire de son Accadémie, j'espère, messieurs, qu'elle ne s'attaschera pas absolument à cette circonstance, dont j'aurai l'honneur de m'expliquer encore davantage avec elle à mon retour, si vous jugez que cela soit nécessaire. Soyez, si vous plaît, bien persuadés cependant qu'il ne se peust rien adjouster à la passion avec laquelle je suis tousjours, messieurs,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN (1). »

Cette lettre devait mettre fin à toute discussion.

L'Académie, durant l'année 1678, comptait fort peu de membres dans la ville : l'abbé de *Barrême*, résidait

(1) Registre de l'Académie, fol. 173, verso. Le secrétaire répondit par une lettre, que M. Roubin fut prié de remettre. Registre de l'Académie, fol. 174. C'est un simple accusé de réception, il n'est pas consigné au Registre.

à Aix depuis 1677, *Gilles Roubin*, de *Gageron*, de *Châteaurenard* (1) et de *Barras* étaient absents, six ou sept seulement pouvaient assister aux séances, lorsqu'il n'en étaient pas empêchés par la maladie, la chaleur ou les affaires. Au mois d'avril 1678, le secrétaire pria Giffon de porter au domicile de chaque académicien une pièce pressée, parce qu'il n'était pas facile « d'assembler la compagnie (2). » Disons cepen-

(1) Après avoir fait une apparition dans Arles, à la fin de décembre 1677, le marquis de *Châteaurenard* reçut l'ordre de partir et de rejoindre le roi, avec des recrues levées en Provence, (15 février 1678). Registre de l'Académie, fol. 171. Mais il n'oubliait pas l'Académie et, au mois de juin, il lui écrivait de Cambrai « que les Hollandois acceptent les conditions que leur offre le monarque victorieux et que les Espagnols seront contraints de soubscrire à ces conditions ou de se voir abandonnés de leurs confédérés. » Registre de l'Académie, fol. 173, verso. On négociait alors le traité de Nimègue et les académiciens d'Arles applaudissaient aux bruits de paix, « car quoique la guerre prépare et présente des couronnes à quelques-uns de leur corps, ils pensent bien que la gloire de Sa Majesté, dont ils doibvent faire leur principal objet, recevra plus d'éclat de leurs occupations sédentaires qu'elle n'en peut recevoir de ces sortes d'emplois tumultueux qui séparent nécessairement l'Académie et semblent la diviser. » Registre de l'Académie, fol. 173, verso. M. de Châteaurenard tenait ses collègues au courant des faits de guerre auxquels il assistait : siège de Valenciennes, bataille de Mont-Cassel dont il envoya un récit détaillé, en mai 1677. Voir Registre, fol. 159. Il était alors premier capitaine au régiment royal.

(2) « M. de Roubin escrit de Paris, où il est encore, que M. de Vizé, autheur du *Mercure Galland*, a esté ravi des remerciemens qu'il a reçeus de la part de messieurs les académiciens de l'Académie royale, et qu'il leur escrit le plus obligeamment du monde sur ce subjet... On a de la pene d'assembler la compagnie. M. le secrétaire envoie la lettre de M. de Vizé à messieurs les académi-

dant que ce fait ne se reproduisit pas, et que les séances se tenaient, en général, assez régulièrement, à moins de circonstances exceptionnelles.

Le 6 août 1678, la compagnie fut « petite », à cause des chaleurs qui suspendaient les assemblées. Elle approuva l'épitaphe que Giffon avait rédigée pour *M. Claude Faucheri*, célèbre médecin d'Arles et grand ami de l'Académie. « On a examiné la pièce et l'on n'a eu pour elle que de l'admiration, elle loue succinctement et dignement la personne du deffunct, elle a toute la moralle que demende un ouvrage de de cette nature et l'on est en pene de résoudre à qui elle faict plus d'honneur, ou à celuy qui l'a faicte ou à celuy pour qui elle a esté faicte ; on demeure d'accord que la ville d'Arles se doibt faire beaucoup d'honneur et de mérite de ce petit ouvrage aussi bien que l'Académie, car on sçaura que l'autheur est un membre digne de ce corps, et que l'illustre mort qu'on faict connestre devoit sa naissance et la plus part de ses expériences à cette noble ville, mais encore que ce segond Esculappe dont les jugements estoient infaillibles avoit une estime particullière pour l'Académie royalle (1). »

ciens, affin de ne pas retarder la reconessance de ce galland autheur, et lors qu'elle aura esté veue d'un chascun, on la mettra dans le Registre. » Registre de l'Académie, fol. 173.

(1) Registre de l'Académie, fol. 174. Voir t. I, p. 307, en note. L'auteur du Poème Provençal sur l'obélisque parle du « docte et

En prévision du retour de MM. *Roubin* et de *Châteaurenard*, on différa encore les réceptions, et les six derniers mois de l'année ne présentent que deux faits saillants : l'arrivée dans Arles de trois régiments de cavalerie et la requête d'un gentilhomme condamné aux galères qui écrivit de Marseille, pour solliciter l'assistance de l'Académie (1). « L'achapt d'un Turc, à cause de mon invalidité, me tireroit d'affaire, disait-il, et si vous vouliez, messieurs, y contribuer de quel-

incomparable M. Faucheri (au lecteur, p. 7). Faucheri ou Faucher, mourut le 22 juillet 1678. Ms 1060, p. 125.

(1) L'arrivée des cavaliers absorba l'attention, et la requête de ce gentilhomme passa plus inaperçue qu'en temps ordinaire. Elle fut apportée par un officier de galère et courut la ville avant d'arriver à l'Académie (fol. 175). Il écrivit une seconde fois, en décembre 1678, (sa lettre était signée *Floriot de Boisfey*, sur la galère *Porte neuve*). Il y joignit des vers forts jolis « qui marquent plus de patience et de gallanterie qu'on n'en a pour l'ordinaire dans l'estat où il se trouve. » Ces lettres consignées au Registre, fol. 175, verso, et 176, et datées des 18 octobre 1678 et 13 décembre 1678, furent remises à M. Giffon par *M. de Barras*, lieutenant de galère. « L'assemblée prie M. le secrétaire d'y respondre le plus honnestement qu'il se pourra sans engager la parolle ni l'honneur de la compagnie, dans une affaire de cette nature inconnue, et dont la partie elle seule avoit rendu tesmoignage.

M. le secrétaire séant pour directeur, ce 26 décembre 1678, a dict que l'honneur du corps ne seroit nullement engagé, si l'on donnoit commission à quelque personne de foi et de probité allant à Marseille de s'informer au vrai de la condicion de celui qui a escrit, de la qualité de son crime, s'il a le roi pour partie, ou si véritablement il est malheureux sans estre coupable ; qu'après tout cela, on lui debvoit respondre plus solidement qu'en belles parolles, qu'il demendoit un secours considérable et qui fairoit honneur à l'Académie, si elle pouvoit le lui donner. » Registre de l'Académie, fol. 176, verso.

que marque de générosité, vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer vostre recours. »

Ce gentilhomme écrivait en même temps à une dame d'Arles une lettre « pleine de de jolivetés », mais ses démarches n'eurent pas de succès. Il resta sur sa galère et, en 1685, il publiait chez *Garcin*, à Marseille, un volume mélangé de vers et de prose, signé *Floriot de Boisfey*, F. S. L. G. D. F., c'est-à-dire, forçat sur les galères de France (1).

L'Académie ne fit rien en sa faveur ; d'ailleurs l'arrivée des cavaliers de *Crillon* et des deux *Gassions* jeta dans les esprits un trouble, que nous avons peine à nous imaginer, mais dont tous les contemporains rendent témoignage.

(1) *Abrégé chronologique de tous les ordres militaires et de chevalerie du monde chrétien, par C. Floriot, écuïer, sieur de Boisfey, F. S. L. G. D. F.*, 1 vol., in-18, chez Claude Garcin, Marseille, 1685. Gaspard de Varadier adressa plusieurs pièces au forçat bel esprit. L'une d'elles est intitulée : *Ad Nobilem Dominum ***, Massiliæ remigem Elegia.*

« Non pudet ad miserum te scribere compede vinctum,
Quem clarum modulis et probitate scio...
Una potest verum discrimen ponere virtus,
Imposito quantum crimine distet homo...
Non veræ pietatis habet satis aulicus, hujus
Ut duris pedicis expediaris ope.
Munera si qua suis a rege videtur amicis.
Obtinuisse, sibi subripuisse putat...
Siste tuas, miserande, preces et inania vota :
Sed Deus illa tibi quæ negat aula, dabit ».

*Juvenilia*, 2e partie, p. 108-111, 35 distiques.

La ville n'avait pas d'argent en caisse, et il paraît que les soldats commirent plus d'un méfait. M. *de Grignan* et M. *de Rouillé* vinrent à Arles, au mois de novembre, pour « donner le meilleur ordre qu'on pourra à contenir les cavalliers, qui ne connessant pas la noblesse et la liberté de cette ville pourroient bien incommoder les habitants et par conséquent le service du maistre qui ne se fait jamais mieux que lorsque personne n'abuse des droits du mestier (1). »

Rien n'était prêt pour loger les soldats, et les consuls ne savaient comment se tirer d'embarras. « Comme dans cette ville on n'a pas accoutumé de loger des troupes, qu'on avoit aucun état des maisons, très peu de fourrage dans la ville, fort peu d'écuries commodes, et, pour comble de malheur, peu d'argent dans la caisse de la communauté, fort peu de jours pour préparer

(1) Registre de l'Académie, fol. 174, verso. *Jean Rouillé*, fut reçu docteur en droit le 9 novembre 1677, par la faculté d'Aix.

« Jean Rouillé, comte de Melai, étant intendant, commanda en qualité de lieutenant de roi en l'absence du gouverneur et du comte de Grigan, en 1673, jusqu'à la fin de l'année 1678. » *Papon*, Histoire de Provence, t. IV, p. 819. François de Castellane Adhémar de Monteil Ornano, comte de Grignan, avait été nommé lieutenant de roi en Provence par lettres du 29 novembre 1669. Il prit possession de son poste, en mai 1670, et ce n'était point une sinécure, car Louis Joseph, duc de Vendôme et de Penthièvre, avait succédé à son père, le cardinal de Vendôme, en août 1669, à peine âgé de 13 ans.

Voir les discours de M. Jean Rouillé, intendant de Provence, à l'ouverture des Etats de Provence, 1672-73-74-75-76-77-78-79. Imprimés à Aix, chez *David*, in-8. (Bibliot. Méjanes, n° 24945).

toutes ces choses, les consuls se trouvèrent extrêmement embarrassés, aucun habitant ne vouloit loger que forcé ni cavalier ni officier, chacun croyant avoir de bonnes raisons pour être exempt. Mais enfin, après beaucoup de confusion, de désordre et de frais, avec l'aide de quarante personnes qu'on employa, on pourvut à tout, on fit pour lors un cadastre des maisons par quartier et par paroisse, qui est resté dans les archives, pour servir en d'autres occasions (1). »

A peine les soldats arrivés, le conseil de ville se réunit et députa à la cour le marquis de Boche pour se plaindre au roi du « traitement cruel que reçoit cette ville fidelle, après les services considérables qu'elles a rendu despuis le commencement de la guerre de Flandre, où elle a sacrifié le sang d'une partie de ses habitants et le plus liquide de son bien (2). » On espérait peu de chose de cette députa-

(1) Bibliothèque Méjanes, Ms 807, p. 21. Le temps pressait, car les consuls ne furent avertis que huit jours à l'avance. « Le 18 octobre 1678, messieurs les consuls reçurent l'ordre de loger jusqu'à nouvel ordre le régimens de cavalerie de Gassion, composé de huit compagnes venant du Languedoc et de lui fournir les vivres et fourrages nécessaires en payant de gré à gré. Le régiment de Gassion arriva le 25 octobre, et le 27 arriva le régiment de Crillon, composé de quatre compagnies. « Ms 807, p. 20,

En 1646, 800 cavaliers suisses avaient logé à Arles, du 1er au 15 août. (Annales d'Arles par J. Didier Véran, *Musée*, IIIe série. p. 15). La ville d'Arles eût, dans la suite du règne de Louis XIV, plus d'une fois des soldats à loger, en particulier en 1695, 1700, 1703 et 1707. Voir Ms 806, Annales d'Arles.

(2) Registre de l'Académie, fol. 173, verso.

tion, autorisée cependant par le comte de Grignan (1), qui avait répondu aux sollicitations des consuls que le départ des troupes ne dépendait pas de lui. L'année précédente (1677) on avait eu vent que Louvois voulait loger à Arles dix-huit compagnies d'infanterie. Les consuls s'en émurent, et M. de Châteauneuf de Mollégès se rendit à Aix, auprès du comte de Grignan qui leur confirma l'exactitude de cette nouvelle, en ajoutant que plusieurs autres villes de la province devraient loyer des troupes « ou payer la double ustansille de tout le quartier d'hiver, pour s'en exempter. » La ville d'Aix préféra loger les troupes et essaya de persuader aux autres villes d'en faire autant. Elle réussit, mais elles eurent lieu de s'en repentir. La ville d'Arles, sur le conseil de M. de Grignan, qui représenta que cette ville était exemptée du don gratuit, depuis le voyage du roi, en 1660, et ne devait pas inviter ses voisines, paya 20,000 écus, et se félicita de n'avoir pas à loger de soldats.

En 1678, les cavaliers arrivèrent très inopinément et l'on se demanda ce qui attirait ce désagrément à la

(1) « Le 30 octobre par délibération du conseil de ville, on députa en cour *M. de Boche* pour tacher de faire déloger ou toutes ou partie de ces troupes, lui enjoignant d'employer quelques intrigues secrètes, en donnant quelques pistoles. Mais par expérience, ces sortes de députations sont fort inutiles. Le sieur député passa par Aix, pour prier M. le comte de *Grignan* et M. *Rouillé* d'agréer la députation, ce qu'ils firent. » Ms 807, p. 21.

ville : les uns disaient qu'on voulait peser sur l'assemblée des Etats qui se tenaient alors à Lambesc, pour en obtenir un don gratuit plus considérable ; les autres y voyaient une vengeance du fermier général des postes contre lequel la communauté plaidait (1), parce que les postes relevaient de Louvois, chargé aussi du logement des troupes ; d'autres enfin pensaient qu'on réunissait les troupes en Provence, pour les réformer, à cause de la paix conclue entre la France et l'Espagne, et que l'échange des ratifications n'ayant pas encore eu lieu, on ne pouvait licencier les troupes auparavant. Ces derniers étaient dans le vrai.

Le délégué de la ville d'Arles fut accueilli avec faveur et obtint le départ des cavaliers (2). Mais l'ordre ne fut pas exécuté très vite, car les troupes restèrent

(1) Voir plus haut p. 5, en note, et les Mémoires de Jean de Sabatier que nous analysons ici (*Musée*, t. III, p. 221-222). Roubin avait eu à s'occuper de ce procès, la ville lui donna une certaine somme « pour de fournitures par luy faictes pour l'affaire que la communauté a contre le commis au bureau de la poste pour la surtaxe du port des lettres. » Conseil du 2 janvier 1678, fol. 211, verso, Archives d'Arles.

(2) Mémoires de janvier 1679. « M. N. monstre le *Mercure Galland*, imprimé du sixiesme du passé .... Chascun s'empresse de voir ce livre, et l'on trouve que l'Académie y avoit un intérêt considérable, d'autant qu'il faict mention du deslogement des gens de guerre, que le marquis de *Boche*, député de la ville avoit obtenu, et parce que ce gentilhomme est académicien, l'Académie se doibt sçavoir bon gré à elle-mesme d'avoir des membres dans son corps, qui sont illustres à la guerre, utilles dans la paix et bons citoyens dans les rencontres. » Registre de l'Académie, fol. 177.

assez longtemps dans Arles : le régiment du chevalier de Gassion, arrivé après les deux autres et celui de Crillon, un mois entier ; celui du comte de Gassion deux mois. Il en coûta à la ville 25,000 écus, sans compter les 17,000 livres qu'elle reçut du roi, sur le pied de cinq sols par cavalier et cinq par cheval (1). On voit que les promesses faites au marquis de Boche tardèrent un peu à se réaliser.

Les officiers avaient été logés chez l'habitant et ils devaient payer leurs dépenses de gré à gré, mais il s'y refusèrent, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'argent. Les soldats se livrèrent à mille désordres, car le roi, sur les plaintes des arlésiens, « cassa les cornettes et les mit sur le pied de quarante mestres (2). »

(1) Ms 806, Annales d'Arles. « Le peu d'expérience des consuls, la surprise de tous nos habitants, à qui cela n'étoit jamais arrivé, et l'insolence des cavaliers causèrent un si grand désordre, que ce logement, coûta au moins cent mille livres à notre communauté ; nous eûsses les vingt compagnies près d'un mois ; après lequel douze délogèrent et les autres huit restèrent encore dans la ville près d'un mois et demi. Les consuls, au commencement de ce logement députèrent le sieur de *Boche* le fils, à la cour, qui représenta au roi l'ancienne fidélité de notre ville, qu'elle a toujours conservé l'exemption des troupes, où l'on nous a toujours maintenus : cette très humble remontrance contribua beaucoup au délogement que nous eûmes. » Mémoires de *Jean de Sabatier*, *Musée*, III^e série, p. 221.

(2) Livre de raison de Barral de Saint-Martin analysé dans le *Musée* de 1874, p. 227.

La ville d'Arles fut très éprouvée cette année.

L'hiver de 1679 fut long et rigoureux. L'archidiacre *Varadier de Saint-Andiol* en a donné la description dans un poème de

Les délibérations du conseil de la ville (Archives d'Arles) sont extrêmement intéressantes durant la présence des cavaliers et durant les mois qui suivirent. Plusieurs académiciens en faisaient partie, MM. de Boche, de Sabatier, de Cays, etc... La ville, déjà grevée de dettes, fut obligée de faire un nouvel emprunt, bientôt suivi d'autres emprunts, rendus nécessaires par la situation déplorable des finances.

Certains habitants qui avaient eu particulièrement à se plaindre, revendiquèrent une indemnité considérable pour avoir logé des officiers, mais la Cour des Comptes d'Aix les débouta de leurs prétentions, grâce aux démarches de M. de Sabatier, qui passa un mois à Aix, au commencement de 1680, pendant son consulat et sauvegarda les finances de la ville (1).

Les académiciens partagèrent le mécontentement

quarante-six vers qu'il fit imprimer. Le Rhône fut pris par les glaces jusqu'à trois fois.

*Ad Musam saviente hieme*

Frigore Musa silet, vacat omni carminis usu...
Subterlabuntur concretis fluctibus amnes,
Et Rhodanus rapidas jam nive nectit aquas...
Omnia torpor habet, vel mens humana rigescit,
Libera quæ fuerat, frigore vincta jacet...
Frigore cuncta ruunt, cadit omnis vocis et oris,
Gratia, nutrit hyems asperitate gelu...
Ergo, tuo referens tum sacra profanaque versu,
Argueris ? solitas abjice, Musa lyras.

(Juvenilia, p. 50-51).

(1) Voir pour plus de détails les Délibérations du Conseil, aux

général : « On parle cependant, est-il dit dans le Registre, à la date d'octobre 1678, avec beaucoup d'appréhension de certeins ordres envoyés de la cour en Cataloigne, pour donner logement à quelque cavalerie dans la ville d'Arles. Les liaisons nécessaires de citoyen à citoyen font que ces messieurs de l'Académie s'intéressent beaucoup aux malheurs et aux avantages de la patrie.

Sur la fin d'octobre de cette année 1678, les régiments de cavallerie de Crillon et des deux Gassions ont eu leur logement dans Arles (1), ce qu'on n'avoit

Archives d'Arles et les Mémoires de M. J. de Sabatier : « Ces habitants qui avaient logé les capitaines et les officiers de cavallerie, dont nostre ville avait esté foulée, demandaient à la communauté un grand dédommagement ; ils disaient que se plaignant aux consuls d'alors des vexations que leurs hôtes leur faisaient, et demandant qu'ils vinssent chez eux pour y mettre ordre, les consuls leur disaient de les contenter et que la ville paierait tout, qu'ils avaient fait de grandes dépenses pour rendre leurs hôtes contents, et que cependant le conseil de ville avait délibéré de ne leur donner que la seule paie que les officiers avaient du roi, que le sieur intendant avait fait arrêter entre les mains des trésoriers des troupes, et qu'il avait fait compter ensuite aux consuls, pour indemniser ceux qui avaient logé : ils disaient que cette paie ne leur payait pas la moitié des frais qu'ils avaient fait, sur la parole des consuls, et que la communauté devait les rembourser du surplus de la dépense qu'ils avaient faite. » *Musée*, III^e^ série, p. 246-247. La Cour des Comptes confirma purement et simplement la délibération du conseil de ville.

(1) Les feuilles de route des régiments, qui devaient rester à Arles « jusqu'à nouvel ordre », sont reproduites dans le livre des Délibérations du conseil, après les séances d'octobre. Voir aux Archives d'Arles.

veu despuis longtemps : on lict dans l'assemblée des vers latins qui souspirent fort éloquemment cette infortune, on croit qu'ils sont de la manière de M. l'archidiacre de Saint-Andiol. M. Bouvet les met en françois et tesmoigne par là que la ville d'Arles ne sauroit faire des plaintes, sans que l'Académie royalle n'en soit comme l'écho, et ne soit blessée du contre coup qui l'a blessée (1). »

Les académiciens étaient soucieux des intérêts de leur ville et, en avril 1678, ils déclaraient que « les affaires du roy et de la ville touschant certaines exactions embarrassent tous les esprits et il n'est personne qui n'ait intérêt en cet embarras (2). » Les démêlés de la ville avec les fermiers du domaine, (car c'est

(1) Registre de l'Académie, fol. 174, verso. Il y a, en effet, dans les *Juvenilia*, plusieurs pièces relatives aux cavaliers : Une élégie *Ad Arelatem, viginti turmarum equestrium hibernis fatigatam*, (50 vers, p. 188); une épigramme de 10 vers, p. 190 ; enfin trois distiques *In discessu equitum*, *In raptu ancillæ ab equite*, p. 208. Voici quelques-uns de ces vers :

Crimine quo tantam meruisti principis iram,
Infelix Arelas ! quo te sors aspera vexit,
Ut pace in media belli paterere labores
Solaque tu gemeres reliquis dum gaudia restant ?...

Pyramis illius laudes et Regia cantant :
Marmore perspicuo parta trophæa ferunt,
Illa vocant equites, et quæ per castra stupentes
Prælia viderunt, sculpta videre volunt.

*Juvenilia*, p. 189 et 190.

(2) Registre de l'Académie, fol. 173.

d'eux qu'il s'agit, dans ce passage), puis les difficultés provoquées par la présence des cavaliers furent très nuisibles aux travaux de l'Académie, qui essaya de reprendre son actualité, lorsque le calme fut rétabli dans Arles.

Durant son séjour à la cour, M. de Boche fut admis plusieurs fois à l'audience de Louis XIV, qui lui annonça son voyage dans le Midi, projet qui ne se réalisa pas, et lui dit fort aimablement « qu'il seroit bientost en estat de venir voir l'obélisque »

Il vit le duc de Saint-Aignan, qui lui rendit sa visite, et il lui remit les lettres dont il était porteur. Il visita également *Charpentier*, *Roubin* et les autres amis de la compagnie, pour lesquels il avait des lettres (1).

Au commencement de l'année 1679, on parlait beaucoup d'un voyage de Louis XIV, dans les provinces (2). Le *Mercure Galant* donnait cette nou-

(1) « M. le secrétaire monstre une lettre de M. le marquis de Boche qui a esté honoré d'une visite dans Paris où il est encore de M. le duc de Sait-Aignan, dont il fait les honneurs à tous les particulliers du corps ; il a rendu les lettres qu'il avoit reçeues pour le protecteur et pour M. de Charpentier, de Roubin et pour les autres amis de la compagnie. » Registre de l'Académie fol. 176, verso.

(2) Ce voyage n'eut pas lieu, et Louis XIV ne quitta Saint-Germain en Laye que pour un rapide séjour à Fontainebleau (26 août, 11 octobre 1679), à l'occasion du mariage de Mademoiselle Marie-Louise d'Orléans avec Charles II, roi d'Espagne, le 31 août 1679. Voir la *Gazette* de cette année.

velle comme certaine. Au mois de février, M. de Sabatier, directeur, remontrait à l'Académie « l'importance et la nécessité de reprendre tout de bon les exercices académiques, puisqu'il est seur que le roy se prépare et veut que toute la cour se prépare au voyage de ses provinces (1). » Roubin confirmait cette nouvelle, et assurait, en même temps, qu'il ne tarderait à revenir, en compagnie du marquis de Boche. Un académicien fit remarquer que ce retour n'était pas moins « nécessaire pour les affaires de l'Académie, qu'il est utile et agréablement attandu d'un chascun, parce que ces messieurs, qui ont esté sur les lieux et de la bonne cour, confirmeront par leurs relacions tout ce que la renommée publie des bontés du roy pour l'Académie royalle, et encore tout ce qu'en a dict le *Mercure Galland* (2). »

M. de Boche arrivé de la cour, assista à la séance du 20 mars 1679, qui se tint, sur sa demande, chez le sacristain son frère. Après avoir reçu les compliments de ses collègues, il leur affirma que le voyage du roi

(1) Registre de l'Académie, fol. 177, verso.

(2) « M. le secrétaire a monstré la lettre de M. de Roubin qui escrit de Paris tous les honneurs et le bon accueil qu'a faict la cour et qu'on faict les puissances au marquis de Boche ; que le roy lui a dict qu'il seroit bien tost en estat de venir voir l'obélisque d'Arles ; que le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royalle, les avoit visités plus d'une fois et que ces deux académiciens se préparent à leur retour. » Registre de l'Académie, fol. 177. verso. Mémoires de février 1679.

était décidé, et « qu'il n'est rien de si croyable s'il en faut croire aux préparatifs de toute la cour », puis il manifesta sa surprise de ce que Roubin, parti avant lui de Paris, n'était pas encore arrivé. Ce jour-là même, l'Académie reçut une lettre du marquis de Châteaurenard, écrite de Nancy, « où M. le mareschal de Créquy avoit ordre d'arrester jusques au despart de Sa Majesté qui est mandé du 30 du courant (1). »

Le 27 mars, Roubin était de retour et fut prié « par tous ces messieurs de faire le récit qu'on avoit desja sçeu par la renommée de l'accueil que lui fist Sa Majesté, au momant qu'il lui présenta l'estempe de l'obélisque, de la part de l'Académie royalle, ce qu'il fist dans toutes les circonstances de cette action mémorable, dont toute la cour avoit esté charmée. Toute l'assemblée le remercia d'avoir si dignement soustenu son nom et son caracthère (2). »

Roubin, après avoir accédé au désir de ses collègues, remit au secrétaire l'original des lettres patentes du roi, dont l'Académie put enfin prendre connaissance.

*Lettres patentes portant augmentation du nombre des académiciens de l'Académie royale d'Arles* (3).

(1) Registre de l'Académie, fol. 178. Le maréchal de Créquy commandait l'armée d'Allemagne, alors en ses quartiers d'hiver de Lorraine. Il était gouverneur de cette province.

(2) Registre de l'Académie, fol. 178.

(3) Extrait du Ms 475 de la Bibliothèque d'Arles, fonds Bonnemant, volume *Collège*, *Académie*. Ces lettres patentes ne sont

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et Terres adjacentes, par nos lettres patentes du mois de septembre 1668 et par les considérations y contenues, nous avons confirmé et authorisé les règlement et statuts de nostre Académie d'Arles et n'avons pas seulement loué et approuvé les exercices académiques qu'elle avoit commencé sous le simple nom de conférences et assemblées particulières, quelques années avant son établissement, mais nous avons mesme désiré qu'elles fussent continuées sous le titre d'Académie royale, dont nous aurions lors établi le chef et le protecteur nostre très cher et bien aimé cousin le duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier de nos ordres et gouverneur du Hâvre de grâce. Pour cet effet, nous aurions fixé et limité à *vingt gentilshommes*, qui fussent personnes de sçavoir et de vertu, le nombre de ceux qui composeroient ladite Académie, et d'autant que plusieurs de ces gentilshommes sont employés dans nos armées, le service actuel qu'ils y rendent ne leur permet pas d'assister auxdites conférences, en sorte qu'elles diminuent considérablement et le public se trouvant privé du fruit qu'il en recevoit, notre dit

pas dans le Registre. Il y en a une copie incomplète à la fin du *Sommaire des Délibérations*, par P. Véran (Ms des Archives d'Arles) extraite « d'un petit recueil Ms que j'ai actuellement en ma possession » dit P. Véran. Ce recueil contenait également les lettres patentes, les statuts de 1668 et diverses autres pièces

cousin le duc de Saint-Aignan nous a très humblement supplié, au nom de ladite Académie, de vouloir augmenter ledit nombre de *dix autres gentilshommes*, pour former un corps de trente académiciens. A quoy nous nous portons d'autant plus volontiers que cette compagnie vient de nous donner un témoignage particulier de son zèle, par l'affection avec laquelle elle a concouru aux soins que les habitants de notre ville d'Arles ont pris d'y élever à notre gloire un superbe obélisque. *Pour ces causes,* ayant égard aux instances et très humbles supplications de nostre dit cousin le duc de Saint-Aignan, considérant d'ailleurs l'utilité que le public peut recevoir de la continuation des susdites conférences, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale avons augmenté et augmentons par ces présentes, signées de notre main, le nombre de ceux qui composent actuellement ladite Académie royale de dix autres gentilshommes, outre et par dessus le nombre de vingt, auquel nous avons cy-devant fixé et limité ladite compagnie, pour tous ensemble former un corps de trente académiciens, et jouir des mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie françoise, établie en notre bonne ville de Paris, tout ainsi en la même manière que s'ils avoient été expressement compris dans nos lettres patentes du mois de septembre 1668, pourveu toutefois qu'ils soient *gentilshommes* et *originaires*

de nostre dite ville d'Arles. Si donnons en mandement à nos amés et féaux, les gens tenant nostre cour de Parlement de Provence, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que cesdites présentes nos lettres d'augmentation, ils ayent à faire enregistrer et du contenu en icelles, faire jouir et user lesdits exposants et leurs successeurs pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tout trouble et empeschements, nonobstants tous édits, ordonnances, règlements et autres choses à ce contraire, auxquelles pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes. Et d'autant qu'on peut en avoir besoin en divers endroits, voulons qu'aux copies d'icelles deuement collationnées soit foi adjoutée comme au présent original : *car tel est nostre plaisir*. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à cesdites patentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Versailles, au mois de novembre, l'an de grâce mil six cent soixante et dix-sept (1) et de nostre règne le trente-cinquième. Signé *Louis*, et au replis, Par le roy, comte de Provence, *Arnauld*, avec paraphe,

(1) Ces lettres datées de novembre, ne furent scellées qu'en janvier 1678, car Le Tellier ne fut installé dans la charge de chancelier que le 20 janvier 1678. Voir plus haut, p. 49, en note. Elles furent scellées gratis, mais il y avait une foule de menues dépenses à leur occasion. Registre de l'Académie, fol. 171, verso.

et au mesme replis, Visa *Le Tellier*, pour servir aux lettres patentes portant augmentation du nombre des académiciens d'Arles. »

Ces lettres patentes de 1677 sont libellées de façon à justifier, au moins en apparence, l'opinion des nombreux auteurs qui affirment que la noblesse était requise, dès le début, pour entrer à l'Académie d'Arles (1).

Le *Mercure Galant* de janvier 1678 se réjouit de la glorieuse nécessité que le roi impose à l'Académie de n'admettre que « des personnes de mérite, soit pour l'esprit soit pour la naissance. » En 1682, revenant encore sur ce point, le *Mercure* applaudit à « *cette glorieuse restriction qu'on n'y recevroit plus à l'avenir que des gentilshommes* », ce qui fait connaître, poursuit-il, quelle est l'estime que ce grand monarque

(1) Aux auteurs déjà mentionnés (t. I, p. 183 et sqq.) il faudrait ajouter, entr'autres *Expilly*, article sur Arles ; *Robert de Hesseln*, Dictionnaire Universel de la France (6 vol., in-12, 1771) ; *Bérenger*, les Soirées Provençales, 2 vol., in-12, 1819, t. II, p. 292 ; et M. Clair. Ce dernier disait, dans son discours à l'ouverture de la séance publique de la Société Archéologique d'Arles, le 21 janvier 1878 : « L'Académie d'Arles, composée d'hommes d'un talent incontesté, était cependant, au cours du temps, une société de bel esprit. Ne parlant guères qu'en vers, recherchant l'épigramme et le madrigal, ses productions, sauf quelques travaux vraiment utiles, avaient généralement le parfum des roses de boudoir et les allures d'une galanterie chevaleresque, dont l'élégance ne rachetait pas toujours l'insuffisance du fond. Enfin, on n'y atteignait que par la noblesse du berceau, condition bizarre, mais souvent corrigée par les académiciens eux-mêmes. » *Musée*, IIIe serie, p 121. Ces lignes sont plus spirituelles qu'exactes.

fait de cette Académie qu'il a toujours regardée favorablement, en la personne de ses députés (1). »

Nous voulons croire que Louis XIV n'avait pas changé d'avis, que la rédaction des lettres patentes ne doit être attribué qu'à *M. de Paraire*, et qu'il ne faut pas accorder à cette rédaction une trop grande importance. Au cas contraire, nous regretterions une disposition qui ne pouvait être que désastreuse, pour l'Académie. La citation ci-dessus du *Mercure Galant* semble indiquer que la « glorieuse restriction » fut très remarquée, ce qui devait être, puisqu'elle répondait aux secrets désirs des académiciens.

A dater de ces nouvelles patentes, l'Académie pouvait se croire un corps fermé aux roturiers, et les historiens inatentifs s'y sont laissé prendre.

Nous avouons que la rédaction de ces lettres nous surprend beaucoup : elles invoquent les patentes de 1668, et les citent d'une manière qui ferait penser que, dès le début, l'Académie devait se composer exclusivement de gentilshommes. Or, c'est là une assertion contraire au *texte authentique* des lettres patentes, une opinion dont nous avons assez démontré la fausseté, pour n'y point revenir (2). En outre, ces nouvelles

(1) Janvier 1682, après la relation du compliment de l'Académie au duc de Vendôme, de passage à Arles. Cfr. Bibliothèque Méjanes, Ms 810, p. 275.

(2) Précisons le point en litige, pour éviter toute ambiguïté. Il y a ici deux questions : la question de fait et la question de droit.

lettres n'ont pas l'ampleur de style, la noblesse de pensée des premières, et l'on sent que le rédacteur n'est plus *Conrart*, mort en 1675. Ce document, parfaitement authentique, du reste, indiquerait-il que Louis XIV, ou bien aurait conclu flatter la vanité des gentilshommes arlésiens, ou bien en serait arrivé à considérer le titre d'académicien comme un de ces privilèges sans valeur qu'il réservait à la noblesse ? L'une et l'autre de ces conclusions nous répugne, et cependant nous n'osons nous prononcer, en présence de deux textes formels, et d'autre part, nous n'avons rien à retrancher aux conclusions du chapitre VI, du t. Ier.

Les lettres patentes de 1677 furent-elles enregistrées au Parlement de Provence ? Nulle part nous n'en avons trouvé la preuve.

Sur la question de fait, il n'y a pas de désaccord ; l'Académie, de l'aveu de tous les historiens, admit parmi ses membres des *nobles* et des *roturiers*. C'est un point acquis. Cette conduite fut elle une interprétation des statuts, ou leur application stricte? en d'autres termes, les statuts *approuvés par le roi*, (et ce sont les seuls qui fassent autorité), exigent-ils la noblesse comme condition, pour faire partie de l'Académie ? Voilà la question de droit. Elle est contestée. Nous renvoyons au texte authentique de 1668, copié aux archives du Palais de Justice à Aix. Il est formel, et n'exige pas le moins du monde la noblesse, pour faire partie de l'Académie. C'est un point hors de doute. En résumé : le *fait* de l'admission des roturiers n'a jamais été discuté et le *droit* en vertu duquel ils étaient admis est inscrit dans le texte même des statuts. Voilà, ce semble, qui est net. Les nouvelles lettres patentes sont en désaccord avec les premières, nous ne le nions pas, nous déclarons même ne pas nous l'expliquer.

Les nouvelles lettres patentes furent accueillies avec d'autant plus de joie, qu'elles font une mention louangeuse du zèle de l'Académie, dans l'affaire de l'obélisque, ce qui la vengeait une fois de plus des tracasseries des consuls (1).

On songea à les promulguer avec éclat. Il fut question à la séance du 2 avril 1679, tenue chez Giffon, M. de Boche, directeur, « de l'importance et nécessité de faire une assemblée extraordinaire, pour faire lire les nouvelles lettres patentes de Sa Majesté. » M. de Grille surtout appuya cette proposition, et demanda qu'on se conformât à ce qui s'était pratiqué le 1er juillet 1669, dans la chapelle des Pénitents-Gris. Mais il exprima, en même temps, le désir qu'on attendit que le nombre des académiciens fut complété (2).

(1) Notons, en passant, que l'augmentation fut obtenue directement par le protecteur et que l'Académie n'eut guère qu'a donner son consentement à des négociations déjà engagées et sur le point d'aboutir. C'est ce qui ressort de l'examen du Registre. Ce serait donc au duc de Saint-Aignan qu'il faudrait attribuer l'initiative de la clause restrictive, si favorablement acceptée par les académiciens.

(2) « M. le secrétaire a dict que la réception desdittes lettres doibt estre publique et faicte à peu près comme la première cérémonie des Cordeliers où l'Académie se fist connestre et où elle fist connestre en mesme temps sa reconnessance pour les grâces de Sa Majesté, qu'au reste cette augmentation estoit une grâce qu'on ne pouvoit jamais trop célébrer, puisque c'estoit une espèce d'immortalité, ou du moins une continuation de vie et de gloire que le roy donnoit à l'Académie qui, selon l'estat et la nature de toutes les choses humaines, sembloit estre menacée de mort, despuis que la guerre et le long bruit des armes avoient

Rien ne fut donc conclu et la promulgation solennelle resta à l'état de projet, par suite du départ du marquis de Grille qui se rendit à Paris, et ne revint que le 20 novembre.

Il convoqua chez lui ses collègues, le jeudi 4 mai, « à cause que les premiers jours de ce mois sont occupés et remplis par les affaires de la politique », et il leur annonça son prochain voyage. On discuta longtemps pour savoir si on devait lui remettre une lettre pour le protecteur, ou le charger simplement de recommandations verbales (1). Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta.

interrompu les chants des Muses. Il adjouste que bien des gens de sçavoir et de qualité ayant tesmoigné despuis longtemps l'embition qu'ils avoient d'estre de l'Académie, il seroit à propos d'avoir délibéré ou du moins oppiné sur leur réception avant que de faire cette assemblée extraordinaire. Tout le monde convient de cette proposition. » Registre de l'Académie, fol. 178, verso. Voir t. I, p. 164 et sqq.

(1) « On propose d'escrire à M. le duc protecteur de la part de l'Académie. M. de Sabbatier a dict que M. le secrétaire tennoit lieu d'une lettre fort honorable, et sur cela on s'entretient en manière de dissertation de ce qui sembloit plus obligeant, ou la letre commune de tout un corps au chef, ou le compliment en personne d'un officier tel qu'estoit le secrétaire perpétuel de l'Académie. M. de Cays a dict qu'une lettre lui sembloit plus importante, d'autant qu'elle engageoit celui qui la recevroit à une response obligeante et à s'expliquer sur le papier des sentiments qu'il avoit de cette Académie. La pluralité n'a pas été de cette oppinion. On a trouvé quelque embarras à faire un substitut à M. le secrétaire qui doibt signer les lettres et le résultat des opinions. Celui-ci ne trouve aucune difficulté en cette substitution et soustient qu'il n'est aucun des confrères qui ne dispose

Giffon à qui le Registre était confié, en qualité de substitut du secrétaire, ne rédigea que des compte-rendus très sommaires, et à peine M. de Grille fut-il de retour, qu'il le pria « de le vouloir descharger des patentes d'augmentation qu'il lui avoit remises en partant pour la cour, des autres encore premières, à sçavoir de l'establissement de l'Académie, comme aussi du sceau et du Registre, parce que son emploi et ses visites lui donnoient quelque scrupulle de ne pouvoir pas vacquer exactement à l'enregistration et mémoire hebdomadaire des choses qui concernent le corps (1). »

L'Académie française souffrait des absences forcées de son secrétaire, Valentin Conrart. En 1636, il était à Jonquières, et Chapelain lui écrivait que, depuis son départ, les exercices de tout le corps étaient si languissants, que si cet état continuait, on ne l'appellerait plus que l'*Académie des Fainéans,* et dans une autre

mieux que lui-mesme les opinions, les résolutions et les compliments de l'assemblée. Mais enfin, soit pour s'épargner la pene d'escrire, soit pour faire honneur à M. de Robias, on le prie de se charger de toutes les honnestetés qu'on doibt à M. le duc, c'est-à-dire de s'ériger en embassadeur, et de ne rien oublier pour conserver au corps l'amour et la protection de son illustre chef. On est convenu cependant que durant l'absance de M. le secrétaire, M. Giffon (qui avoit autrefois eu le soing du Registre) l'auroit encore, qu'il recevroit les lettres et fairoit les responses de la part de l'Académie. » Registre de l'Académie, fol. 179.

(1) Décembre 1679, Registre de l'Académie de l'Académie, fol. 180, verso. M. de Grille repartit pour Paris, le 4 octobre 1680, et revint au mois de mai 1681.

lettre du 30 juin 1639, il le pressait de revenir pour rendre, en quelque sorte, la vie à la compagnie (1). On pouvait en dire autant, avec plus de raison encore, de l'Académie d'Arles.

L'absence du secrétaire de Grille avait toujours pour résultat de ralentir singulièrement le zèle des académiciens. Elle coïncidait cette fois, avec la nécessité de choisir de nouveaux membres, en exécution des lettres patentes, et fut particulièrement regrettable. Les causes de ce voyage ne nous sont guère connues, mais M. de Grille avait un frère (2) à Paris, et il venait volontiers passer quelques mois, auprès de lui.

(1) *Gouget*, Bibliothèque française, t. XVII, p. 397.

(2) *Antoine de Grille*, qui avait épousé Louise d'Azégat, nièce de M. Vautier, premier médecin du roi, (Rob. de Briançon, t. II, p. 198). Il mourut, à Paris, le 15 septembre 1706, Archives de la Providence d'Arles, vol. Cotté Œuvre, tit. 4. Voir t. I, p. 41 et 115.

Vautier (François) né à Arles, à la fin du XVI^e siècle, étudia la médecine à Montpellier ; reçu docteur en 1612, il se rendit à Paris, où il fut nommé, en 1624, premier médecin de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. Richelieu mécontent de l'influence qu'il exerçait sur la reine le fit exiler à Senlis, en 1631, puis à la suite d'une conspiration, il l'enferma à la Bastille, où il resta jusqu'à la mort du cardinal, malgré les instances de la reine.

En 1642, il revint à la cour et Louis XIV le prit pour son médecin. Il mourut en 1652, âgé de 63 ans. Il avait guéri Monsieur frère de Louis XIV, et le chancelier Séguier de maladies presque désespérées. La science médicale de Vautier est incontestable, mais il eut le tort de se mêler aux cabales et aux intrigues si nombreuses durant le règne de Louis XIII : de là toutes ses disgrâces. Il légua une assez forte somme pour l'achèvement de la chapelle du collège des Jésuites d'Arles. Voir *P. Fabre*, Remarques Historiques, p. 113 ; Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 299, etc., etc.

## CHAPITRE IV

Le « Logement » de l'Académie au Couvent des Cordeliers et à l'Hôtel de ville. — Instabilité et changements successifs.

—

A maintes reprises, dans le cours de ce récit, il a été question du lieu où l'Académie tenait ses séances. On a pu constater bien des pérégrinations du « petit corps. » En 1678, l'Académie espérait qu'il en serait désormais autrement, et que « les Muses Académiciennes » auraient enfin une demeure fixe. Il n'en fut rien malheureusement. Nous croyons à propos d'entrer ici dans quelques détails, à ce sujet. La question du logement de l'Académie est souvent résolue d'une manière inexacte (1) : nous remonterons aux sources et, à l'aide des documents authentiques, nous rectifierons certaines erreurs des historiens.

(1) Le *P. Fabre*, dans ses Remarques historiques, p. 120, affirme que l'Académie s'assembla « dès qu'elle fut érigée, dans une salle de l'hôtel de ville que le roi lui accorda, pour cet usage ». Cette erreur, d'autant plus grossière que l'hôtel de ville était alors en reconstruction, a été reproduite par le Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence ; par la Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III, p. 567, et en dernier lieu, par *M. Galle*, discours déjà cité, p. 15.

Huet raconte que l'Académie de Caen débuta d'une manière très originale : quelques honnêtes gens de loisir se réunissaient au carrefour Saint-Pierre, pour y lire la *Gazette* et s'entretenir des nouvelles littéraires. L'un d'eux, *Moysant de Brieux,* leur offrit de se réunir chez lui, pour se mettre à l'abri de la rigueur du temps, ce qui fut accepté. La plupart des Académies de province furent à l'origine des petits cercles d'amis, auxquels chez celui d'entre eux qui était le mieux logé donnait asile.

L'Académie d'Arles ne fait pas exception : après les réunions tenues sur la Lice, en se promenant, les huit premiers membres acceptèrent l'hospitalité que leur offrit *M. Henri de Boche*, dans la maison de son père François de Boche de Vers, marquis des Baux.

C'était un hôtel vaste et spacieux, dans lequel François de Boche eut l'honneur de loger deux fois le roi Louis XIV, à son passage à Arles, en 1660 (1). C'est là que les séances se tinrent pendant trois mois.

Au commencement d'août 1666, les académiciens

(1) Voir Relation de ce qui s'est passé en la réception de Louis XIV, dans la ville d'Arles, le 13 janvier 1660, in-4°, Mesnier, Arles, 1660. (Dubreuil, t. II, p. 151), et Robert de Briançon, t. I, p. 320. L'Académie était à l'aise dans cet hôtel : plus tard lorsque Henri de Boche en fut devenu le propriétaire, on s'y assembla encore quelquefois. « M. le marquis de Boche envoie prier la compagnie (en qualité de directeur de ce mois) de prendre la peine de s'assembler chez lui, attendu sa maladie. On s'assemble dans son cabinet, qui a sans doubte pour la position, pour

s'assemblèrent pour la première fois, dans le couvent des Cordeliers, sous le directoriat du chevalier *Gaspard de Romieu*. Le 9 août « M. le directeur pria tous les principaux Cordeliers dans le lieu de l'assemblée, où il leur fit un fort long compliment pour les remercier (suivant la dernière délibération) de l'appartement qu'ils avaient donné à l'Académie. Le R. P. Gardien répartit au nom de tous (1). »

Le couvent des Cordeliers était bâti entre les Arènes et le Théâtre (2). L'emplacement est aujourd'hui occupé

sa structure, et ses enjolivements tout ce qu'on peut désirer pour servir de cercle et de ruelle aux Muses les plus propres et les plus délicates. » Mémoires de juin 1681. Registre de l'Académie, fol. 213.

(1) Registre de l'Académie, fol. 10, verso.

(2) D'après un plan de la paroisse de la Major annexé aux annales des Minimes d'Arles par le P. Fabre, (Ms 547, Bibliothèque Méjanes), la rue qui passait devant les Cordeliers s'appelait rue de M. de Romieu.

Rebatu faisait allusion à la position de l'hôtel de Romieu, dans une pièce de vers de 1655 :

Nobilissimo viro, *Paulo Antonio de Romieu*, regio consiliario, ac in Arelatensi curia Proseneschallo præcipuo, Epigramma :

Sedibus in vestris quod se velut in arce locavit
Ancipiti justum quæ Dea lance probat,
Gratulor : hoc pietas, semperque domestica virtus,
Et meruit priscæ nobilitatis honos.
Sed tamen et sortis si non contemnitis omen,
Haud aliter poterat summa tenere Themis.
Exploret, Romæœ, jube tua limina mensor,
Altior in tota non erit urbe locus.

N. Franciscus de Rebatu, Regius in Arel. cur. cons. nonis. novemb. 1655. En marge, on lit : Summo in loco summam

en partie par les constructions élevées récemment, par les sœurs Saint-Charles de Lyon.

L'église, reconstruite de 1716 à 1719, était de style grec (1) ; elle fut vendue avec le couvent, comme bien national, à la Révolution, et démolie en 1802. Le clocher a survécu : c'est une flèche en pierre très élégante, élevée en 1469, par *Pierre de Chapelle*, « maçon à Arles. » C'est un des rares spécimens de l'architecture gothique, et en même temps un des plus remarquables de la ville d'Arles. Ce clocher domine toute la ville, aussi a-t-il servi à la triangulation des opérations géographiques de Cassini.

L'ancien monastère a disparu : il englobait dans ses dépendances deux ou trois arceaux du théâtre, et s'étendait de la rue de la Miséricorde jusqu'aux Arènes. On peut juger de ses proportions par l'étendue actuelle de l'île 16, dont il comprenait la plus grande partie (2).

dignitatem fuisse collocandam, ad Romæas autem œdes allusio est, quarum area altior est cœteris omnibus civitatis.

Imprimé sur satin blanc, bordé d'une passementerie d'argent et donné le 5 novembre 1655, jour de la première audience du lieutenant. Bibliothèque Méjanes. Ms 561, p. 149.

(1) Le *Mercure de France*, en donne une description, décembre 1729, 1er vol., p. 2837 et sqq.

(2) On voit encore dans l'enclos des sœurs Saint-Charles, près la rue de la Miséricorde, les arceaux du côté ouest du cloître : ils sont d'une belle architecture. Au-dessus se trouvent quelques cellules. Une malencontreuse tour d'escalier construite à proximité du clocher masque en partie ce monument, ce qui est regrettable : la flèche seule émerge par-dessus les nouvelles constructions.

La communauté d'Arles avait abandonné, vers 1360, aux Cordeliers, le château de la *Carbonière,* vaste construction adossée aux Arènes, du côté du couchant, avec le local de l'ancienne maison de ville, et ce fut le P. Philippe d'*Eyguières* qui eut l'intendance de la bâtisse du couvent élevé sur cet emplacement (1).

Peut-être est-ce en souvenir de cette concession, aussi bien qu'en raison de la commodité des locaux, que le conseil de ville se tint dans le réfectoire des Cordeliers, de 1667 à 1673, pour l'élection des consuls et des magistrats municipaux, pendant la reconstruction de l'hôtel de ville (2).

Au XVII^e siècle, le couvent des Cordeliers, ou frères mineurs, était cher à la noblesse arlésienne : les plus belles solennités avaient lieu dans son église, riche édifice du XV^e siècle, dont les caveaux servaient de sépulture à nombre de familles des plus distinguées (3). Le personnel des religieux était cependant peu nombreux : sous l'épiscopat de J.-B. de Grignan (1689-1697) on n'y comptait que douze religieux, et ce chiffre n'a guère été dépassé (4).

(1) Bibliothèque Méjanes, Ms 545. Fondation des couvents de Religieux dans Arles.

(2) Livre des délibérations du conseil, aux Archives d'Arles.

(3) Jean de Sabatier, un des ancêtres de l'académicien, qui périt dans une bataille contre les Huguenots, en 1576, y était enterré et on avait gravé sur son tombeau une pompeuse inscription.

(4) P. Véran, Eglise d'Arles, Archives de la ville. Sur les Cordeliers d'Arles, consulter un curieux article de M. Fassin dans le

La position du couvent tout auprès de la demeure de M. de Cays, de M. de Boche, de M. de Romieu, etc., le fit choisir pour le lieu des séances de l'Académie. Le Provincial des Cordeliers, avec l'autorisation du maître général (1) mit à la disposition des académiciens une salle où ils se trouvaient « avec toute sorte de commodité. »

Les Cordeliers d'Italie avaient l'habitude de donner

*Musée*, V^e^ série, (p. 119-120-281-284). « J'emprunte, dit-il, en note, p. 119, la plupart de mes renseignements à un Ms inédit de l'abbé Bonnemant, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Sainte-Eglise d'Arles*, t. III, p. 64. » Les Cordeliers d'Arles n'ont pas eu d'annaliste, on ne possède sur leur histoire que quelques documents très incomplets et des *Mémoires du Couvent des Cordeliers d'Arles*, auxquels Bonnemant n'accordait qu'une confiance très limitée.

Le couvent d'Arles existait depuis 1218 : il avait été fondé par *Hugues des Baux*, au quartier de la Ponche, en tête de l'île de la Camargue. En 1359, ce couvent fut rasé, pour les besoins de la défense, et les Cordeliers furent reçus dans la ville.

(1) Il passa de nouveau à Arles, en 1675, et après avoir reçu les compliments de l'Académie, il renouvela l'autorisation. Voir Registre de l'Académie, fol. 221, verso.

Lundi, 16 mai 1676. « On s'assemble aux Cordeliers et M. le directeur trouva bon de proposer la visite du R. P. supérieur, n'estant pas trop honneste de venir dans sa nouvelle maison, *insalutato hospite*. Ces messieurs lui font compliment et le font souvenir comme, despuis longtemps, le général des Pères de leur ordre passant par Arles, aggréa comme un honneur qu'on faisoit à sa robe, le choix que messieurs les académiciens avoient faict de leur couvent pour faire leurs assemblées. Le R. P. respond à cette civilité fort honestement. » Registre de l'Académie, fol. 148. Le 29 septembre 1667, M. Giffon, directeur, accompagné de M. de Barrême avaient complimenté le nouveau gardien des Cordeliers.

asile aux sociétés savantes, et les Cordeliers d'Arles furent heureux de rendre service au « petit corps (1). » La chambre du P. Vachier, puis plus tard celle du P. de Vadé, qui donnait sur le jardin du couvent, servit de lieu de réunion ; mais il est à croire que cette installation était fort modeste, car, en octobre 1682, M. de Vertron ne put dissimuler son étonnement. Voici ce qu'en dit le Registre : « Il est à remarquer sur cet article que le sieur de Vertron fut surpris extraordinairement de voir une si pitoyable cage pour de si beaux oiseaux. Il eust pene à revenir de son estonnement de voir qu'avec tant de réputation et tant de mérite, l'Académie royale eust de la pene à se loger dans sa ville, dans le royaume d'Arles. Il eust de la pene à se contenir et à ne pas torner la chose en raillerie (ce qui est son fort). « Comment se peust-elle estendre, disoit-il, par sa réputation en tant de pays divers, n'ayant pas dans son domicille douze pieds de roy d'estendue ? » Les académiciens se mocquèrent de cet estonnement et firent connestre audit confrère, qu'on

(1) Il est à noter qu'aucun Cordelier ne fut jamais de l'Académie, et cependant il y avait au couvent d'Arles plus d'un religieux distingué par le talent ou la naissance. Nous pourrions citer comme exemple le P. Vachier et le P. d'Azégat, de la famille de ce nom. M. Fassin, *Musée,* V^e^ série, p. 283, dit que le P. de Vadé fut un des membres les plus actifs de l'Académie, mais c'est à tort ; il prêta sa chambre et c'est tout.

Le célèbre P. Antoine Pagi, né à Rognes, le 31 mars 1624, avait prononcé ses vœux à Arles en janvier 1641. J'était-il encore en 1667 ? Il mourut dans le couvent d'Aix, le 5 juin 1695.

n'est pas attaché aux lieux, qu'Athènes est partout où il y a des Socrates et des Athéniens, Romme n'est pas une enceinte estroite de murailles, mais tout ce qui peust se venter d'avoir de cœurs romains ; l'esglise mesme, du temps de Saint-Pol, estoit partout, dans les caves et dans les chemins, partout où la congrégation des fidelles traictoit des affaires du christianisme, qu'ainsi l'Académie n'estoit pas despendante des lieux, et que si les messieurs de l'Académie françoise n'estoient d'ailleurs des originaux de science et de vertu, d'honneur et de politesse, on n'auroit garde d'appeler la sale du Louvre où le roy leur a donné leur appartement, l'Académie françoise (1). »

Quelle que soit la valeur de ces raisons, il est certain que l'Académie songea à s'installer d'une manière plus confortable, car le duc de Saint-Aignan, dans son ordonnance du 15 mai 1669, lui permit de mettre les armes de Sa Majesté sur la porte de la maison qu'elle avait a résolu de bâtir pour y tenir dorénavant ses assemblées. (Voir, t. I, p. 151). Mais ce projet ne fut jamais réalisé, sans doute faute de ressources. L'Académie d'Arles partageait le sort commun de toutes les Académies. L'Académie française elle-même ne dût qu'à la munificence de son royal protecteur, une salle de réunion dans le Louvre ; elle commença par se

(1) Registre de l'Académie, fol. 218.

réunir dans le salon de Conrart ou de Boisrobert qui ne brillait ni par la richesse ni par les proportions, puis dans une salle de l'hôtel Séguier. Louis XIV, qui avait logé magnifiquement l'Académie française, dans le palais du Louvre, en 1672, aurait voulu que l'Académie d'Arles fut installée dans le nouvel hôtel de ville. Le duc de Saint-Aignan transmit aux académiciens et aux consuls les intentions du roi.

Au mois d'octobre 1665, on commença à démolir le vieil hôtel de ville, mais la communauté d'Arles était alors grevée de plus de 600,000 livres de dettes et les divisions étaient très vives dans la ville (1). Aussi la reconstruction de l'hôtel de ville fut très critiquée. Le défaut d'argent entraîna de grandes lenteurs, on ne pouvait d'ailleurs s'entendre sur le plan à adopter. Les auteurs sont assez confus, et, dans leurs affirmations contradictoires, il est difficile de faire la part de la vérité.

L'Académicien *Jean de Sabatier* fut membre de la commission chargée de veiller à la contruction de l'hôtel de ville, en 1672. « Les consuls nommèrent quelques personnes (2), du nombre desquelles je fus pour délibérer de quelle manière on devait bâtir l'hôtel de ville, le vieux ayant été démoli, il y avoit

(1) Mémoires de Jacques de Parades, *Musée*, IIe série, p. 268 ; Annales d'Arles par Didier Véran, *Musée*, IIIe série, p. 48 ; Bibliothèque Méjanes, Ms 806 ; Délibérations du conseil, etc.

(2) Mémoires de J. de Sabatier, *Musée*, IIIe série, p. 193-194.

quelques années. Jusques à ce temps on n'avait pu convenir de quelle manière on devoit faire ce bâtiment : on l'avoit élevé jusqu'au premier cordon et on avait été contraint de l'abattre ; enfin, après plusieurs contestations, on se détermina de faire exécuter le plan et l'élévation que *Peitret* (1), architecte natif de la

(1) *Jacques Peytret*, né à Arles, au commencement du XVII^e siècle, mourut à Paris. Nous n'avons sur lui aucun détail très précis : nous savons qu'il ne fut pas marié, qu'il était ami de Terrin et de J. de Sabatier, et son mérite est proclamé par tous ses contemporains. Ils louent la correction de son dessin, et la netteté de ses conceptions. Il était mathématicien, peintre, graveur, et *P. Véran* dit qu'en 1674 il était ingénieur du roi.

Dans le livre des Conseils de la Commune (Archives de la ville d'Arles, série BB, vol. 30, fol. 906), nous voyons une délibération du 20 mars 1661, qui accorde à Jacques Peytret 150 livres, pour un plan d'Arles qu'il avait gravé et dédié aux consuls. Dans cet acte, il est qualifié « maître peintre. » Cette gravure sur cuivre est de 1660 : dans le haut se trouvent les armes d'Arles, au bas, une longue inscription qui rappelle les gloires d'Arles et la présence de Louis XIV (1660) et à la suite on lit : *Urbanus Deyrolle Arelatensis litteras sculpsit, J. Godion excudit.* Les exemplaires en sont devenus très rares. Peytret dressa le plan de l'amphithéâtre tel qu'il était en 1666 et tel qu'il était primitivement. Ces deux plans furent gravés par lui, en 1666, et il y en a un exemplaire dans la Description des Arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles par le *P. Joseph Guis*, prestre de l'Oratoire de Jésus, à Arles, par François Mesnier, imprimeur du roy et de ladite ville, 1665 (40 p., in-4°), ouvrage imprimé aux frais de la ville et qui coûta 460 l. Voir Annales d'Arles, Ms 806, à l'anné 1666. Il y en eut un nouveau tirage en 1686, dont un exemplaire se trouve dans les Antiquités de Séguin, Arles, Claude Mesnier, in-4°, 1687. En 1770, *Faure* en donna un nouveau tirage retouché : il y en a un exemplaire dans les Antiquités d'Arles de *P. Véran*, aux Archives d'Arles. En 1678, Peytret reconstitua le plan du théâtre et ce fut probablement son travail que Terrin envoya à Louvois

ville, avoit fait, et l'on éleva les fondations qui vont jusqu'au rocher, au niveau du terrain.

J'allai alors à Tarascon, pour des affaires particulières, et j'y rencontrai M. le condjuteur qui venoit de la cour, et qui partoit de là pour aller à Aix, sans passer par notre ville. Il me demanda ce qu'il y avoit de nouveau, et comme je lui eus appris la peine où nous avions été pour choisir un dessein, pour notre hôtel de ville, il me dit que *Mansart* (1), fameux

en 1684, et dont parle le *Journal des Sçavans* du 28 août 1684. Ce furent ses recherches et celles de Terrin qui fixèrent l'origine des ruines jusqu'alors appelées le Temple de Diane. Peytret éleva l'obélisque sur son piédestal (20 mars 1676) et le conseil du 14 mars 1676, lui accorda une gratification de 300 livres en dehors de ses appointements (215 l.) pour avoir dirigé avec beaucoup de soin la construction de l'hôtel de ville et du piédestal de l'obélisque. Voir Archives d'Arles. M. Clair revendique pour Peytret l'honneur d'avoir donné le plan de l'hôtel de ville et affirme presque que Mansart le gâta, en y touchant. Voir P. Véran, Histoire d'Arles, t. III, p. 203, Archives d'Arles, *Musée*, III^e série, p. 76-78.

(1) Jules Hardouin, dit *Mansart*, né en 1646, neveu de l'architecte François Mansart, était fils de J. Hardouin, premier peintre du roi. Il profita habilement des leçons de son oncle, et Louis XIV le chargea de la direction des travaux d'architecture les plus importants de son règne. Il construisit Marly, Dampierre, le grand Trianon, Saint-Cyr, la place Vendôme, celle des Victoires et enfin Versailles et les Invalides. Il mourut à Marly, en 1708.

Son oncle *Fr. Mansart*, né en 1598, à Aix, suivant les uns, à Paris, suivant les autres, mourut à Paris, en 1666. Anne d'Autriche lui confia la construction du Val de Grâce ; il bâtit ensuite l'église de Sainte-Marie de Chaillot, l'Hôtel Carnavalet, le château de Maisons Lafitte, etc. Il est l'inventeur de la toiture brisée, que l'on appelle Mansarde. Il fut l'élève de Germain Gautier, architecte du roi. On reproche à son architecture d'être trop massive. La renommée de son neveu a un peu nui à la sienne.

architecte, étoit descendu de Lyon avec lui jusqu'à Avignon, qu'il étoit allé voir le Pont du Gard et les Arènes de Nîmes et qu'il lui écrirait, si je voulois, de venir à Arles, pour nous conseiller sur notre bâtiment ; je le priai de nous accorder cette grace.

Quelques jours après, Mansart vint à Arles ; je le fis sçavoir au sieur de Grille, alors consul, et à ses collègues, et nous fûmes tous ensemble le trouver à l'archevêché où il logeoit ; il vit le plan et l'élévation de Peitret, il fut avec nous sur le lieu du bâtiment, et après avoir loué le dessin de nôtre architecte, il dit qu'il y avoit quelque chose de mieux à faire, si l'on souhaitoit qu'il fit un projet de façon. Les consuls le prièrent d'y travailler, pourvu qu'il ne changeat pas les fondements et qu'il ne fallut pas abattre la Tour de l'Horloge (1) ; il dit que cela le gênait, mais qu'il employeroit tout son art, pour nous faire un dessin qui lui fit honneur et qui fut propre à tout ce qui est nécessaire, dans une maison commune. Il fit donc celui que l'on voit, que Peitret fit exécuter fidèlement, et qu'il a même enrichi de quelques chose de son imagination. »

Ce récit d'un témoin nous semble présenter toutes

(1) Cette tour, surmontée de l'Homme de Bronze, fut élevée en 1547, par Honoré de l'Estang, premier consul, auteur d'un ouvrage sur les Antiquités d'Arles (1540). Voir Ms 1060, 2e partie, p. 15. Les consuls furent bien inspirés en la conservant. Elle est englobée dans les constructions nouvelles, à l'angle nord-est.

les garanties d'exactitude : il est cependant peu conforme à celui de certains autres auteurs (1).

La première pierre avait été posée, au mois de juin 1673, en présence des consuls *Jacques de Grille*, de l'Académie, *Jean Autran*, *Gaspard Brunet*, *J.-B. Jehan*, et du prévôt de Saint-Trophime, délégué de Mgr François de Grignan, archevêque d'Arles (2).

(1) On changea plusieurs fois d'architecte.

« En cette année 1672, il fut délibéré de démolir l'ancien hôtel de ville et le rebâtir de nouveau. Le sieur *Puget*, architecte de la ville de Marseille, fait deux voyages en cette ville, pour travailler au projet de ladite bâtisse, voir la place, en dresser les plans et élévations. Mais le frère *Clément*, religieux augustin, assisté de *Nicolas Léotard*, maître-maçon, en ayant dressé le dessin et plan, qui fut trouvé le plus commode, il fut délibéré qu'il serait reçu à l'exclusion de tout autre, et qu'à ces fins la bâtisse de l'hôtel de ville serait faite sur ledit dessin. »

D'après le même témoignage, le plan fut modifié sur les indications de *Mansard* « qui passa par Arles en se rendant à Béziers et reçut à ce sujet 300 livres. » Annales d'Arles, Ms 806.

« Le 25 juin (1673), on commença à travailler au nouveau bâtiment de l'hôtel de ville, suivant le dessin de *La Balfinière*, d'Avignon. On avait travaillé jusqu'à la première corniche ; mais son travail n'ayant pas plu, les consuls ont fait démolir ce qui avait été fait, pour suivre le dessin de *M. de Mansard*, grand architecte. Le sieur *Peytret*, d'Arles, fut chargé de diriger les travaux, qui furent fait par *Dedieu*, *Paulet* et autres, originaires d'Arles. » Annales d'Arles par Didier Véran, *Musée*, III^e série, p. 62.

(2) Inscription gravée à l'hôtel de ville d'Arles dans le vestibule au-dessus de la porte du midi et composée par l'abbé de Verdier. Voir t. I, p. 247.

*Anno Domini M DC LXXIII, Ludovico magno Feliciter regnante et gloriose ad Rhenum Mosamque triumphante, Jacob. De Grille, Joan. Autran, Gasp. Brunet, Joan. Bapt. Jean, Coss. Has ædes publicis civium habendis conciliis extruebant, quod, Innumerarum fortissimi principis victoriarum suæque ipsorum, Erga rempublicam curæ ac vigilantiæ monumentum esse voluerunt.*

Le gros œuvre fut achevé, en moins de deux annés (1), et, au mois de novembre 1674, *Jean Dedieu* (2), le grand sculpteur arlésien, alors très jeune, fut chargé des travaux de décoration intérieure et exté-

(1) Une inscription du *P. Fatoud*, jésuite d'Arles, placée sur le portail du nord à l'intérieur en fait foi. La voici :

*Assurgente Ludovici magni gloriâ super depressas Germanorum aquilas, surrexit harum ædium superior Pars, curis ac vigilantia Joan. de Forbin, And. Pasier, Elz. Vachier, And. Lanaud, Coss. Anno Domini MDCLXXIV.* Cette inscription a aujourd'hui disparu.

(2) Jean Dedieu, né à Arles, en 1646, était sculpteur du roi au port de Brest, en 1670. Il avait été, dit-on, élève de Pierre Puget. Il passa deux années à Rome, puis revint à Arles, où il exécuta toutes les sculptures de l'hôtel de ville (1674-1675). La convention qu'il passa, à ce sujet, avec les consuls est du 1er novembre 1674, (*Musée*, IIIe série, p, 63). Il fit la statue de Louis XIV, en pierre, de hauteur naturelle, placée dans le vestibule (1675); une statue de Saint-Louis pour une niche, sur le quai, et les deux lions qui sont au bas du grand escalier de l'hôtel de ville.

En 1676, il sculpta le Soleil de Bronze, que l'on plaça au sommet de l'obélisque et qui est maintenant au Musée d'Arles ; en 1677, il fut chargé d'élever le mausolée de l'archevêque *Gaspard du Laurens*, dans la chapelle des rois, à Saint-Trophime, où il se trouve encore mais très mutilé. Dedieu se rendit ensuite à Paris, où sculpta plusieurs belles pièces : une bacchante jouant du tambour de basque ; un Terme en marbre ; l'orateur Lysias que le roi fit placer dans les jardins de Versailles ; deux vases en marbre posés sur la terrasse du château de Marly. De 1678 à 1680, il exécuta des travaux importants au chœur de la cathédrale de Chartres. Il revint à Arles, en 1725, et y mourut deux ans après, 31 mai 1727. Son père, qui était menuisier, vivait encore en 1684, ainsi que nous l'apprend le *P. Melchior Fabre*, l'annaliste des Minimes, qui se glorifie d'avoir été condisciple du sculpteur. J. Dedieu alla copier à Saint-Honorat des Alyscamps, où étaient établis les Minimes (depuis 1615) un bas-relief dont on avait parlé au roi, mais qu'on laissa dans cette église (1684). Voir

rieure. En 1675, on érigea dans le vestibule la statue de Louis XIV en pierre blanche (1), œuvre de Dedieu, ainsi que les bustes des Comtes de Provence, qui y furent placés plus tard et qui ont disparu à la Révolution. Ce vestibule est remarquable par la hardiesse de sa voûte plate, dont Mansart envoya le modèle en bois, en 1674. Selon le P. Fabre et Pierre Véran (2), Peytret aurait eu l'idée de supprimer le pilier, que Mansart avait posé au milieu de la voûte, pour la soutenir, et aurait ainsi donné à cette voûte une portée considérable, admirée encore aujourd'hui par les connaisseurs.

La construction de la maison de ville préoccupait vivement les arlésiens, mais ils durent être satisfaits du résultat, car le nouveau monument décorait admirablement l'un des côtés de la place du Marché, et faisait bonne figure, en face de Saint-Trophime et de l'archevêché restauré par Monseigneur de Grignan.

L'hôtel de ville existe encore : c'est un bâtiment

les Annales des Minimes, Ms 547, Bibliothèque Méjanes, à l'année 1684 ; Ms 1060, p. 39, 2e partie ; *Musée*, de 1868, p. 56 ; Annales d'Arles, etc.; Histoire d'Arles, par *P. Véran*, t. III, p. 163, Archives d'Arles.

(1) Le prix fait était de 360 l., mais Dedieu réclama et le conseil lui accorda, non sans discussion, 500 l. (conseil du 21 mars 1677). Sur le piédestal on mit une inscription de M. Deloste, (père du consul de 1676 et non son frère, comme nous l'avons dit à tort, t. I, p. 307). Annales d'Arles de J. Didier Véran.

(2) Remarques Historiques, p. 98. P. Véran, Histoire d'Arles, t. III, p. 203, Archives d'Arles.

carré, à l'aspect à la fois gracieux et imposant, quoiqu'un peu écrasé (1).

Avant même qu'il fût achevé, on parla d'ériger sur la place du Marché, l'obélisque dont une partie se trouvait devant la maison de Sabatier, et l'autre dans un jardin, à La Roquette. C'était une idée excellente qui fut réalisée, ainsi que nous l'avons dit, dans des conditions très heureuses (2), sauf pour l'Académie. Le nouvel hôtel de ville fut inauguré en 1675, et presque aussitôt Louis XIV songea à expédier une lettre de cachet, pour inviter les consuls à y ménager un local, où l'Académie pût tenir ses séances.

L'Académie n'y avait pas songé ; elle manifesta même une certaine répugnance, et les divisions entre les Arlésiens justifiaient sa conduite. Elle ne voulait pas être à la merci d'une assemblée communale, où les rivalités de partis mal éteintes se manifestaient encore de temps en temps.

L'Académie avait des ennemis qui pouvaient, à un

(1) Voir pour la description de l'hôtel de ville, *Séguin*, les Antiquités d'Arles, I. 20 ; *P. Fabre*, Remarques Histoires, p. 97 ; *Clair*, les Monuments d'Arles, p. 191 ; *Estrangin*, Etudes sur Arles, p. 236. Description de la ville d'Arles, p. 103 ; Chaos d'Arles, Ms 810 de la Bibliothèque Méjanes, voir aussi dans M. Clair, op. cit. une dissertation sur l'emplacement des anciens hôtels de ville d'Arles, p. 191-192. Il est en opposition avec d'autres historiens, qui affirment que l'hôtel de ville fut toujours sur l'emplacement actuel.

(2) Voir t. I, ch. IX et les Mémoires de J. de Sabatier.

moment donné, avoir pour eux les consuls et les membres du conseil de ville ; c'est ce qui arriva en 1676. Il fallut les instances du roi et du duc de Saint-Aignan, pour triompher des hésitations de l'Académie (1).

Au mois de juin 1675, *Giffon,* à son retour de Paris, informa ses confrères que le protecteur l'avait voulut charger d'une lettre de cachet, pour les consuls de la ville, au sujet « du logement de l'Académie que Sa Majesté désire. »

Cette communication fut assez froidement accueillie. « La question est fort agitée : la pluralité des sentiments convient que l'Académie royalle ne *sçauroit jamais s'accommoder d'un cabinet d'emprunt*, dans la maison commune, par beaucoup de raisons ; qu'il fault écrire pourtant, en remerciant M. le protecteur, que les lettres de Sa Majesté fairoient tousjours bien de l'honneur à l'Académie, et qu'elles pourroient lui servir à se pratiquer un logement ailleurs que dans l'hôtel de ville (2). »

Le marquis de Châteaurenard devait apporter cette lettre de cachet, dont avait parlé Giffon.

(1) L'Académie d'Angers, érigée par lettres patentes de juin 1685, tenait ses séances à l'hôtel de ville. Voir le Registre des séances, Ms 1932, de la Bibliothèque d'Angers. Plusieurs autres académies furent dans le même cas ; l'Académie de Marseille se réunit quelquefois à l'hôtel de ville et l'Académie d'Aix occupe encore un cabinet de l'hôtel de ville.

(2) Registre de l'Académie, fol. 131. Séance du 3 juin 1675. Voir t. I, p. 294.

Le premier consul d'Arles était cette année-là *François de Boche*, père des deux académiciens, grand ami de l'Académie, et il se prêtait volontiers aux désirs du roi. L'Académie le remercia de ses attentions et, le 24 juin, elle décida qu'elle verrait d'abord l'appartement qu'on lui offrait, et qu'elle prendrait plus tard une détermination (1). L'abbé *de Verdier* l'avait déjà visité, et le jugeait convenable pour les réunions du « petit corps. »

L'affaire en resta là durant toute l'année 1675 : les consuls de 1676 furent trop défavorables à l'Académie, pour lui accorder une faveur à laquelle, d'ailleurs, elle tenait fort peu. Les inscriptions pour l'obélisque et l'examen du livre du P. Lucas furent presque l'unique objet des travaux de l'Académie, en 1676 et 1677. La question ne fut reprise sérieusement qu'à la fin de 1677. *M. de Châteaurenard*, revenu de Paris, au mois de décembre 1677, était chargé formellement de demander aux consuls, au nom du roi, un logement pour l'Académie. A la séance du 20 décembre, il en fit part à ses collègues, qui décidèrent de déléguer quelques-

(1) « Il a esté résolu qu'on visiteroit M. le premier consul M. de Boche, pour le remercier de la pensée qu'il a de loger l'Académie, dans la maison commune, qu'on verra l'appartement prétendu pour en suite resoudre en une autre assemblée ce qu'on doibt faire là-dessus. M. l'abbé Verdier a dict avoir veu le lieu, etc. » Séance du lundi 24 juin 1675. Registre de l'Académie, fol. 132, verso.

uns d'entre eux, pour l'accompagner, dans sa visite aux consuls (1).

Cette visite eut lieu, dans les derniers jours de décembre. Les délégués furent reçus dans la salle basse de l'hôtel de ville par deux des consuls, *MM. Boussicaud* et *Borel*, et conduits à la salle haute, où M. de Châteaurenard exposa l'objet de sa visite, après les compliments d'usage. « Il leur renouvella (2) l'affection et les offres de service de ce duc (Saint-Aignan) avec beaucoup d'éloquence, et conclut, selon qu'il en estoit chargé, par dire que le roi s'estoit persuadé depuis longtemps, et mesme qu'il supposoit comme une chose faicte, que la ville d'Arles avoit donné un appartement à messieurs de l'Académie royale et qu'ils n'avoient pas oublié cela en achevant l'hostel de ville, puisqu'ils ne pouvoient pas ignorer, non plus que toute la France, la bonté particulière qu'avoit Sa Majesté pour cette compagnie, les privilèges et les grâces dont elle l'avoit honnoré, et que M. le duc de

(1) Voir plus haut, p. 46-47 : « Il (le marquis de Châteaurenard) représente toutes ces choses avec beaucoup de force et de clairté et en suite chascun ayant donné son sentiment, le résultat de tous les présans fust en premier lieu de s'animer de nouveau pour l'exercice de l'Académie de plus d'ardeur qu'on n'avoit eu jusques là, ensuite qu'on accompagneroit Monsieur de Chasteaurenard à la visite consulaire, et que chascun s'aideroit de tout son mieux, pour optenir de ces messieurs les consuls un logement, selon l'intention du roy et la commission de cet illustre confrère. » Registre de l'Académie, fol. 168.

(2) Registre de l'Académie, fol. 169, verso.

Saint-Aignan auroit creu d'offencer une ville si fidelle et si prompte aux occasions de servir le roy, s'il eust voulu le désabuser là-dessus, et leur faire envoyer des ordres par lettres de cachet, mais que ce logement si justement prétendu n'estant point encore donné, il leur demendoit franchement s'ils souhaiteroient des lettres de caschet pour cela. Messieurs les consuls respondirent fort honnestement, et pour assurer tout le monde de leur promptitude aux occasions de plaire à Sa Majesté et pour tesmoigner l'estime particulière qu'ils font de l'Académie, et encore pour reconnestre les offres de M. le duc de Saint-Aignan. Ils conduisirent M. le marquis de Chasteaurenard dans tous les appartements de la maison de ville, et lui laissèrent choisir à lui et à tous ces messieurs qui l'accompagnoient, celui qui leur sembla le plus commode pour les assemblées académiques, et les assurèrent tous qu'il n'estoit pas besoin de lettres de cachet ni d'autre ordre, qu'ils fairoient de leur part tout ce que messieurs de l'Académie pouvoient désirer, ensuite après quelque autre compliment et beaucoup de civilités réciproques, ils les accompagnèrent jusqu'au dehors de la maison de ville. »

Le détail de cette visite fut consigné au Registre « affin qu'il en conste à l'advenir » disait M. de Grille ; et, au mois de janvier 1678, les académiciens réunis chez M. le sacristain de Boche, qui avait « presté son

cabinet à l'Académie », prièrent le secrétaire « d'escrire à M. le duc de Saint-Aignan tout ce qui ce passa dans l'assemblée du 20 décembre, estant directeur M. le marquis de Chasteaurenard, ce qu'il faira comme il l'a dict, et aussi la visite de messieurs les consuls qui ne se trouvèrent que deux, le sieur Boussicaud et Borel. On demeura d'accord d'attendre que les quatre consuls aient ratiffié la parole donnée par ces deux (1). »

On semblait près de s'entendre, mais les deux consuls n'avaient parlé qu'en leur nom personnel ; aussi M. de Grille, après avoir transcrit sur le Registre le récit de cette visite, ajoutait-il, qu'il serait nécessaire d'obliger les consuls à tenir leur parole, de la part de Sa Majesté, par une lettre de cachet (2).

La précaution était sage, et les précédents démêlés de l'Académie avec le conseil de la communauté l'obligeaient, pour ainsi dire, à ne pas se contenter de promesses verbales.

(1) Registre de l'Académie, fol. 169, verso.

(2) « M. le secrétaire s'est chargé d'escrire tout ce destail à M. le duc protecteur et à M. Roubin, confrère et zellé académicien, adjoustant qu'il est d'advis qu'on envoie incessemment des lettres de caschet à ces messieurs les consuls, pour les remercier comme d'une chose faicte, de la part de Sa Majesté, c'est-à-dire que le secrétaire d'Estat leur face sçavoir que le roy leur sçait bon gré des soings qu'ils ont pris, pour satisfaire messieurs de l'Académie et monsieur leur protecteur. Cela serait un grand engagement pour les consuls. » Registre de l'Académie, fol. 169, verso.

Le mois de mars 1678 arrivait sans que l'affaire reçut une solution, aussi l'Académie rappela aux consuls leur promesse. « La compagnie a trouvé bon d'envoyer complimenter messieurs les consuls, par députés, pour les faire ressouvenir de l'appartement qu'ils ont promis à l'Accadémie. MM. *de Sabatier*, *de Giffon* et M. le secrétaire prennent cet employ. Messieurs les consuls prennent la pene de les conduire au mesme lieu qu'on avoit arresté de leur donner et s'engagent de nouveau de faire aggréer la chose à tout le conseil. Ces messieurs ont dict qu'ils estoient assurés que le roy leur faira escrire, pour leur tesmoigner qu'ils lui ont faict plaisir et qu'ils lui en fairont beaucoup de considérer cette compagnie (1). »

Les consuls tinrent parole, et, avant de sortir de charge, ils firent accorder à l'Académie le local demandé, par délibération du conseil, en date du 20 mars. Après avoir expédié diverses affaires à l'ordre du jour, on en vint à celle de l'Académie.

« Plus messieurs les consuls ont proposé que messieurs de l'Académie royale de cette ville composée de plusieurs personnes de qualité, tant de ceste dicte ville, que de celles du voisinage, leur ont faict cognoistre qu'ils n'avoient point de lieu fixe, pour y faire

(1) Registre de l'Académie, fol. 172, verso. Les consuls qui reçurent les délégués étaient MM. de Molléges, Boussicaud et Borel. Note marginale du Registre.

leurs assemblées, et les ont en mesme temps priés de vouloir leur donner, pour cet usage, une chambre dans l'hôtel de ville, de celles qui ne sont pas nécessaires pour y traitter les affaires publiques, ce qu'ils ont voulu exposer en ce conseil, pour délibérer ce qu'il trouveroit à propos, leur sentiment étant de leur donner l'usage de la chambre qui est au dessus de la petite sale, attendu qu'elle n'est pas nécessaire pour y traitter les affaires publiques. Ledict conseil, ayant considéré l'honneur et les advantages que cette ville reçoit de cette Académie, a unaniment opiné comme messieurs les consuls, et au moyen de ce, il a esté unanimement délibéré de donner à messieurs de l'Académie royale de ceste ville l'usage de la chambre qui est au-dessus de la petite sale de l'hostel de ville, pour y faire leurs assemblées (1). »

Cette délibération ne fut pas exécutée bien rapidement, de nouveaux consuls (2) entrèrent en fonction, l'Académie était occupée de l'article du *Mercure* et de l'augmentation du nombre des académiciens ; durant quelques mois, il n'est pas question du logement. Cependant le duc de Saint-Aignan avait été prévenu

(1) Livre des Délibérations du conseil, année 1678, fol. 232, Archives d'Arles. Le 4e consul était *Claude Alivon*, marchand, parent de N. Alivon qui, en 1684, grava le plan du théâtre inséré dans les *Antiquités* de Séguin.

(2) MM. François de Mandon de Cazau, François Francony, Raymond Trouchet, Balthazar Desvignes, notaire.

de la décision du conseil, et, le 15 juillet, M. de Sabatier, directeur, annonça que ce duc « avoit escrit à messieurs les consuls et qu'il les remercioit, par ordre du roy, de l'appartement qu'on a donné aux Muses académiciennes (1). »

L'Académie n'en avait pas encore définitivement pris possession et, à cette séance du 15 juillet, « on s'entretient de cet appartement : les uns trouvent quelque sorte d'incommodité et de servitude à partager le portier ou concierge de l'Académie avec celui de l'hostel de ville ; les autres qui ont déjà siégé dans le cabinet destiné pour l'appartement prétendu, le trouvent extrêmement petit et peu honorable. On délibère d'obtenir, s'il se peust, des consuls, un ameublement digne et proportionné à la qualité des Muses et à leur noblesse (2). »

L'appartement offert par les consuls à l'Académie se trouvait au premier étage, non loin de la salle du conseil, qui fut depuis ornée de boiseries sculptées par *Bondon,* d'Avignon.

(1) Registre de l'Académie, fol. 174. C'était la lettre de cachet désirée par M. de Grille.

Juillet 1678. « M. N. a dict qu'il (Roubin) avoit escrit un gros pacquet à messieurs les consuls, où sans doubte il y aura quelque chose pour les affaires de l'Académie. Ce lundi, 15 juillet, M. de Sabbatier scéant pour directeur a dict que M. le duc de Saint-Aignan avoit escrit à messieurs les consuls et qu'il les remercioit par ordre du roy de l'appartement qu'on a donné aux Muses accadémiciennes. »

(2) Registre de l'Académie, fol. 174.

« En sortant de la salle du conseil, dit Séguin, on entre dans une autre à main gauche, qui mène dans l'appartement que messieurs les consuls, à ce qu'on disoit, avoient donné à messieurs de l'Académie royale (1). »

Cet appartement était une salle des plus modestes, autant que nous en pouvons juger, par les extraits du Registre cités plus haut, ce qui n'empêchait pas le *Mercure Galant* (2) d'en exalter la grandeur et la magnificence, au mois de janvier 1678, alors que rien n'avait été fait pour le mettre en état de servir aux réunions des Académiciens, alors même qu'il ne leur avait pas encore été accordé officiellement.

Les chaleurs qui suspendaient toujours les réunions en août et en septembre (3), puis l'arrivée dans Arles des régiments de cavalerie de *Crillon* et des deux *Gassions* retardèrent encore la solution de l'affaire. Enfin, le 25 mars 1679 (4), M. Jean de Sabatier, l'académicien, fut élu premier consul, avec MM. Christophe Pillier, Jean Jouvène et Guillaume Borel.

(1) Antiquités d'Arles, 1re partie, p. 25.

(2) Voir plus haut, p. 69.

(3) L'Académie d'Arles n'avait pas de vacances régulières et ce ne fut que plus tard que l'Académie française elle-même adopta l'usage des vacances.

(4) L'élection se faisait toujours le 25 mars. Sur le cérémonial de l'élection et sur la mise en possession des consuls, voir Bibliothèque Méjanes, Ms 806, *Annales d'Arles*, p. 1, et, à la suite, des notes intéressantes sur l'élection des divers magistrats municipaux.

L'Académie ne perdit pas de temps, pour profiter de cette circonstance favorable. « Ce lundi 27 mars, *M. Giffon* scéant pour directeur... l'assemblée délibéra qu'on fairoit la visite et le compliment à M. de *Sabbatier*, touschant son élection au consulat. M. le secrétaire est chargé de l'emploi ; *MM. de Roubin, de Cays* et *de Giffon* accompagnent le député. Ils montent en carroce avec un temps extraordinairement pluvieux, mais on ne pouvoit pas retarder la chose, parce que le dict M. de Sabbatier estoit adverti. Il receut le compliment de la compagnie avec tous les tesmoignages d'amour et de gratitude qu'on pourroit s'immaginer et, pour lui rendre quelque petit retour, il s'engagea sincèrement de porter ses collègues et toute la ville à loger l'Académie, meubler et orner un appartement, selon l'intention de Sa Majesté, et comme messieurs les consuls devanciers de ceux-ci l'avoient faict espérer à M. le duc de Saint-Aignan, protecteur (1). »

L'Académie ne pouvait désirer mieux et l'élection d'un de ses membres applanissait les difficultés (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 178. Le 29 mars 1667, l'Académie avait également félicité M. de Cays de son élection. Voir t. I, p. 93, et Registre, fol. 45.

(2) Février 1679, M. de Sabatier, directeur. « On s'entretient du logement que les consuls de l'année dernière ont promis à messieurs les accadémiciens. M. N. a dict qu'on n'estoit pas bien loing du 25 mars, auquel jour on procèderoit à une nouvelle élection, et que si Dieu vouloit qu'un de messieurs les accadé-

M. de Sabatier n'avait pas moins « d'intérest aux générosités de cette noble ville qu'aux nécessités de l'Académie », néanmoins, malgré les instances de M. de Boche, au nom de la compagnie (1), malgré le bon vouloir du premier consul, l'ameublement n'était pas encore terminé, au mois d'août 1679. Le 9 août 1679, l'Académie tint sa séance, présidée par *M. de Sabatier* lui-même, dans le nouveau local. Le consul s'excusa, dans un beau discours « de n'avoir point encore pu faire ce qu'il désireroit, touschant l'ameublement et les commodités et les ornements du salon destiné, les affaires urgeantes de la communauté en ayant empesché ; mais il espère avant la fin de son consulat d'obtenir de l'embition, de l'honnesteté et de la justice de ses collègues, qu'ils fairont leur debvoir selon les intentions de Sa Majesté, pour l'honneur d'un

miciens fust faict consul, la compagnie seroit en droit d'espérer un ameublement et tous les ornements pour la chambre des Muses, que leur honneur et leur dignité prétendront. » Registre de l'Académie, fol. 177, verso.

(1) « M. Bouvet a dict qu'il seroit à propos cependant de briguer messieurs les consuls qui ont monstré dans la maison de ville l'appartement qu'on destine aux accadémiciens, de vouloir le meubler et l'adjuster honnestement pour la commodité des Muses et pour respondre en tout aux intentions de Sa Majesté qui leur ont esté manifestées par les advis et lettres de M. le protecteur, par M. le marquis de Chasteaurenard, et par M. de Roubin. On a trouvé la proposition fort juste et M. le directeur (de Boche) s'est chargé de faire agir M. de Sabatier qui, se trouvant en charhe de consul, n'a pas moins d'intérest aux générosités de cette noble ville qu'aux nécessités de l'Académie » Registre de l'Académie, fol. 178, verso.

corps tel que l'Académie royalle, dont toute la ville reçoit tant d'honneur et de réputation (1). »

Cet espoir de l'académicien consul ne se réalisa pas ; M. de Grille était à Paris et ne pouvait pousser l'affaire ; dans Arles, M. de Sabatier était absorbé par la gestion très compliquée des affaires de la ville. La communauté d'Arles qui venait de gagner son procès, contre les commis des postes, en soutenait un autre bien plus important, appelé de la « Directe Universelle, » et qui occasionna des frais énormes. Elle entretenait à Paris un député, auquel elle allouait quinze livres par jour, en dehors des frais imprévus, et cela depuis 1676. Au commencement de mars 1680, ce procès prenant mauvaise tournure (2), le conseil (3 mars) députa

(1) Registre de l'Académie, fol. 179, verso.

(2) Il s'agissait d'un procès que la communauté d'Arles soutenait contre les fermiers du domaine relativement à la propriété des îles du Rhône et de l'interprétation de la convention de 1251, entre Charles d'Anjou et la ville d'Arles. Le parlement d'Aix, par arrêt du 17 juillet 1670, avait donné raison à la ville, mais les fermiers s'étaient pourvu devant le conseil royal. En 1676, la communauté d'Arles députa le sieur *Chambard*, pour défendre ses intérêts, et le Registre des délibérations du conseil loue très fort la probité et l'expérience de ce délégué. Il paraît cependant que Chambard ne méritait pas cette confiance. M. de Sabatier nous apprend qu'il détourna de l'argent à lui confié par la ville, et que, pour éviter une poursuite, il dénonça à Colbert la conduite des consuls, qui, en 1670, auraient, paraît-il, donné 10,000 livres du Parlement, et, en 1675, 14,000 livres à Bellet, fermier du domaine, pour faire avoir un arrêt favorable du conseil royal. Le 23 février 1680, l'intendant *M. de Rouillé*, vint à Arles, et examina les livres de compte de la communauté, pour rechercher la preuve de ces agissements. Il interrogea les consuls

*MM. de Sabatier* et *Pillier*, consuls, pour soutenir les droits de la ville, au conseil du roi. M. de Sabatier partit « sans dire mot » avant le 20 mars (1).

qui, sans nier absolument, expliquèrent de leur mieux la conduite de leurs devanciers, lesquels n'auraient voulu que rendre la solution du procès plus rapide et éviter de plus grands frais. L'intendant conseilla aux consuls de députer au conseil une personne bien instruite de l'affaire, pour expliquer la justice de la cause et donner les explications réclamées par Colbert, en offrant ses services pour y parvenir. Le conseil de ville, un peu effrayé, délégua les deux consuls, mais *M. de Sabatier* partit seul et ne fut rejoint par *Pillier* qu'à la fin de mai. Sabatier fit d'actives démarches auprès de Saintefoy, rapporteur de l'affaire, et du chancelier. Il fut secondé par l'intendant et par le coadjuteur d'Arles, alors à Paris. L'affaire traîna en longueur : parmi les fermiers compromis se trouvaient des parents des premiers commis de Colbert, d'autre part le fils du premier président d'Oppède avait épousé une nièce de Colbert, on ne voulait pas faire de scandale. Au mois de mai, les conseillers de quartier changeaient, le rapporteur fut changé, à la suite des intrigues des fermiers. De là de nouveaux retards, malgré les instances de Sabatier. Désespérant d'obtenir un arrêt prochain, il quitta Paris pour éviter à la ville d'inutiles dépenses. Ce procès dura longtemps encore. En 1681, M. Pillier et de Saint-Andiol furent députés au conseil, mais ce ne fut que le 24 octobre 1687 que l'arrêt fut prononcé et il donnait raison aux prétentions des fermiers. Ce fut à ce propos que Roubin composa plusieurs *placet* au roi, pour obtenir de n'être pas inquiété dans la possession de certaines îles du Rhône. L'avocat de la ville, à Paris, était, depuis 1676, M. de Fallentin et le 14 mars 1676, le conseil autorisait Chambard à lui remettre 600 l. de gratification, en dehors de ses honoraires. Ce long procès fut ruineux pour la ville. Voir, à ce sujet, le Registre des Délibérations du conseil, Archives d'Arles ; les Annales d'Arles, Bibliothèque Méjanes, Ms 806 ; les Mémoires de J. de Sabatier, *Musée*, III^e^ série ; Recueil de factum et Mémoires relatifs aux différents entre la municipalité d'Arles et le fermier du domaine, vers 1687, 1 vol. in-fol., Bibliothèque Méjanes, n° 24,856.

(1) Voir le Livre des Délibérations du conseil, aux Archives d'Arles et les Mémoires de J. de Sabatier, *Musée*, III^e^ série.

La question de la *Directe Universelle* primait toutes les autres, dans le conseil. D'ailleurs, la ville n'avait pas d'argent et l'hôtel de ville était loin d'être terminé. Il avait été inauguré, il est vrai, en 1675 ; mais, à cette date, les maçons y travaillaient encore et, lorsque la *carcasse* du monument fut achevée, resta la grosse question de la décoration intérieure et de l'ameublement. En 1676, on fit installer les fauteuils de la salle du conseil, y compris le siège du viguier qui présidait aux délibérations ; en 1677 (22 août), le conseil commanda les portes du grand vestibule, et nous trouvons jusqu'au commencement du 18e siècle, dans les comptes de la ville, l'indication de sommes payées, soit pour le treillis en fer forgé de la salle des Archives (1680), soit pour « le lambris de deux cabinets (1680), soit pour la cheminée du grand cabinet (1698), soit pour le plafond du grand escalier (1702). Et souvent la ville était obligée d'emprunter, pour faire face à ces dépenses.

Les années 1677, 1679, 1680, 1691, 1694, furent des années de disette ; aux mauvaises récoltes se joignaient les inondations, les contributions de guerre, les impôts : la ville était à bout de ressources. En 1665, elle devait déjà plus de 600,000 livres, en quinze ans cette dette doubla, et l'intendant de Provence dût intervenir, pour travailler à l'extinction des dettes. En 1680, on décida de dresser un nouveau cadastre

et d'établir ensuite de nouvelles taxes. MM. de Forbin, de Beaumont, Gérard Loys et Vachier y travaillèrent et, en 1686, les nouvelles taxes furent mises en vigueur, après autorisation royale (1). Nous n'exagérons pas la situation : rien n'est plus lamentable que l'exposé qui en est fait dans les documents officiels, conservés aux Archives de la ville.

Les académiciens la connaissaient, mais ils pensaient que l'installation du cabinet, que le conseil leur avait concédé, était une dépense peu considéable. Le peu de bonne volonté qu'ils croyaient constater chez les nouveaux consuls de 1680, joint au désir de conserver leur indépendance absolue, amena l'Académie à renonnoncer provisoirement au logement promis. Elle s'en

(1) « Cette communauté se trouvant chargée d'environ douze cens mille livres de dettes, sans compter le fond des pensions inextinguibles, qui se peut monter environ à cent mille livres et les rentes d'icelle ne pouvant suffire pour parvenir au payement desdittes dettes, il fut délibéré en ladite année de travailler incessamment au payement desdites dettes par cottes sur les fonds de terre et sur les maisons, et que les personnes qui y travailleront le feront pour le seul amour de la patrie et sans présendre aucunes vacations. » Annales d'Arles, Ms 806, à l'année 1680.

« En cette année fut fait par le seigneur intendant de la Provence le verbal de vérification des dettes de cette communauté, authorisé par arrêt du conseil d'Etat, et MM. de Forbin, de Beaumont, Gérard Loys et Vachier, qui travaillaient à faire les cadastres des biens de la ville, l'ayant achevé en cette dite année, on commença à payer les taxes. » Ibid , année 1686. Voir encore les Mémoires de Jacques de Parades, de J. de Sabatier et surtout l'Etat des emprunts de la ville, aux Archives d'Arles. Le cadastre dont il est question existe aux Archives d'Arles.

remit au temps qui arrange toute chose, mais ce ne fut pas sans manifester son mécontentement, à maintes reprises.

Le duc de Saint-Aignan, de son côté, espérait que les consuls, en retour des services qu'il leur rendait dans le procès de la *Directe*, se hâteraient de meubler le cabinet de l'Académie. Il attachait une grande importance à cette questiion et ne la perdait pas de vue (1). Au mois d'avril 1680, M. d'Ubaye à son retour de Paris, affirma que « ce domicille des Muses promis à ces messieurs tenoit fort au cœur de M. le duc de Saint Aignan, et qu'il ne l'avoit jamais veu plus inquiet que sur cette affaire (2). » M. de Chateaurenard écrivait la même chose, mais « l'absence de messieurs les académiciens, la maladie de quelques-uns, le départ de M. de Sabbatier, consul, tout

(1) Le duc de Saint-Aignan, au rapport de M. de Grille, (Registre de l'Académie, fol. 180) avait « toujours plus d'amour et d'empressement pour cette Accadémie ». « Ce lundi, 23 février 1680, on s'assemble chez M. Giffon, dans le désordre et la confusion du cabinet embarrassé de la maison commune. On propose s'il ne seroit pas à propos de presser messieurs les consuls, meintenant qu'ils achèvent leur année, de vouloir meubler et adjuster le *réduit* qu'ils ont accordé à messieurs de l'Académie. On monstre les lettres de Paris, par où l'on peust voir que ce soing de les loger honnorablement n'eschappe point à la mémoire de M. le protecteur. On ne résoult rien encore sur cette affaire. » Registre de l'Académie, fol. 171, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 182.

cela empesche qu'on s'assemble commodement dans l'hostel de ville (1). »

Depuis le mois d'octobre 1677, l'Académie n'avait plus tenu ses séances chez les Cordeliers (2) et elle s'assemblait tantôt chez M de Grille, tantôt chez Giffon, tantôt chez l'abbé de Boche, tantôt chez l'abbé de Beaumont. Ce dernier fut directeur de l'Académie depuis le mois de mai 1680 jusqu'au mois de septembre, et les séances se tinrent chez lui, sauf le 24 juin où « l'assemblée se rencontre chez M. le marquis de Robias. » Le 26 août 1680, M. d'Ubaye fut choisi pour directeur et l'Académie, qui était réunie chez lui, se préoccupa de fixer un lieu de réunion déterminé, et arrêta son choix sur « la sale basse et fresche de M. d'Ubaye, jusqu'à ce que le ciel en ait autrement ordonné (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 182.

(2) Le 20 décembre 1677, l'assemblée eut lieu chez Giffon, le 27 décembre, chez M. l'abbé de Boche, comme aussi en janvier 1678, et en mars 1679, chez M. de Grille en février 1678 et mai 1679, chez Giffon, en avril 1679 et février 1680. D'ailleurs le Registre n'indique pas toujours le lieu de la réunion.

(3) « Chez M. d'Ubaye Vachières on s'assemble le lundi 26 août 1680, MM. de Boche, de Giffon, de Sabatier, de Flesche, etc... On demande pour le mois proschein qui doibt seoir en qualité de directeur. On oppine en faveur de M. d'Ubaye Vachières, qui n'a point encore présidé et l'on le prie de prester sa salle basse aux Muses qui sont encore errantes, le cabinet promis de l'hostel de ville n'estant pas adjusté, meublé et trop mal en ordre, pour accommoder la tenue des petits Etat de Parnasse. On propose la salle de M. de Beaumont dont les gouttes fréquantes l'ayant fixé

Mais, dès le mois de septembre, M. d'Ubaye s'absenta et, le 2 de ce mois, « on s'assemble par forme de conférence ou conversation chez M. le secrétaire, » puis, le 15 et le 23 septembre, dans la salle basse de M. de Beaumont. Ce jour-là, M. de Grille annonça qu'il était obligé de partir pour Paris, mais que Giffon tiendrait le Registre en sa place (1). Giffon tint note de ce qui se passa aux séances, depuis le mois d'octobre 1680, jusqu'en mai 1681, mais il ne le consigna pas au Registre. Dès son retour, M. de Grille essaya d'y suppléer, et nous voyons que les séances de janvier 1681 se tinrent chez M. de Beaumont ; pour les autres mois, nous n'avons pas d'indications.

Le 4 mai 1681, les académiciens se réunirent chez le P. de Vadé, pour complimenter M. de Grille sur son heureux voyage (2). Le lundi suivant, 8 mai, ils s'y

dans son logis, il se faira sans doubte beaucoup d'honneur de recevoir l'assemblée. On respond que M. de Beaumont n'est pas tousjours à la ville et que lundi estant le jour destiné pour l'Académie, on ne peust pas incommoder un bon vieillard, l'arrester à la ville ce jour-là qu'il part pour aller prendre le bel air de sa campagne. On propose le cabinet de M. le sacristain de Boche, on trouve encore peu de liberté dans une maison où il y a des dames et de dames malades, enfin on se détermine à la salle basse et fresche de M. d'Ubaye, jusqu'à ce que le ciel en ait autrement ordonné. » Registre de l'Académie, fol. 193, verso.

(1) « On ne veut point lui donner congé pour cette fois, on le flatte d'estre nécessaire à l'Académie royalle, il prie la compagnie d'aggréer qu'il se descharge de son emploi sur M. Giffon, qui le faira sans comparaison beaucoup mieux que lui. » Registre de l'Académie, fol. 195.

(2) Registre de l'Académie, fol. 195, verso.

rendirent encore, mais le 30 juin 1681, nous les trouvons « dans le cabinet de M. Giffon malade », et le 7 juillet « dans la maison de M. d'Ubaye. » Ces pérégrinations continuelles inquiétaient les académiciens et entravaient leurs travaux (1) A la séance du 7 juillet 1681, on étudia les moyens d'y remédier :

« M. N. a dict que cette instabilité de l'Académie la menaçoit de sa prochaine ruine, qu'à la vérité cela n'estoit pas fort honorable d'aller tous les lundis de chasque semaine mendier un hospice, pour les Muses errantes, à MM. les Cordelliers, mais qu'enfin il falloit les establir et fixer leur domicille, en quelque part. On s'est entretenu des moyens de faire cette fixation, on a examiné le dessein du cabinet de la maison de ville, la demande qu'en fit M. le marquis de *Chasteaurenard*, à MM. les consuls de Boche et à ses successeurs, de la part du roy ; on a parlé d'une lettre de M. le duc de Saint-Aignan qui servoit de créance à M. le marquis de Chasteaurenard, et ensuite on a conclu que la petitesse de ce cabinet, la nudité

(1) Au mois de mai 1680 « on s'assemble chez M. de Beaumon, MM. de Boche, de Flesche, de Giffon, de Cays, etc., tesmoignent la joye de se revoir et comme si ce mois debvoit estre le renouveau de l'Accadémie. On propose de s'assembler un peu plus régullièrement. » Registre de l'Académie, fol. 187. « Ce 24 juin, jour et feste de Saint-Jean-Baptiste, l'assemblée se rencontre chez M. le marquis de Robias. Ces messieurs s'entretiennent de la nécessité de reprendre les occupations académiques. » Registre de l'Académie, fol. 191.

des murailles, le manque de sièges et de quelque table, tapis, ameublement, etc., faisoit assez voir que c'estoit une geuzerie, et qu'un valet de MM. les consuls ne voudroit pas prendre pour rien l'incommodité d'un pareil logement. M. N. a dict qu'au commencement l'Académie estoit errante, comme elle est aujourd'hui, que celle de Paris n'a pas eu dans ses commencements un autre destin, qu'il a veu qu'on s'assembloit chez M. de Bois-Robert et chez quelques autres zellés académiciens, et puis chez M. le chancellier de Seguier, après la mort de M. le grand cardinal, et qu'enfin elle n'a point eu de lieu certain pour tenir ses assemblées, jusqu'à ce qu'il a pleu à sa bonne fortune de lui faire un protecteur couronné, qui leur a donné leur logement dans son Louvre, d'où comme d'une place forte et inexpugnable, ils regardent toutes les autres Académies comme leurs subalternes. M. N. a dict qu'en attendant une pareille fortune, il est bien mieux d'errer continuellement que de ne s'assembler jamais, qu'il ne fault point désespérer de la chose publique, qu'il fault attendre un meilleur temps, sonder les bourses et la bonne volonté des amis, voir et songer s'il y auroit quelque moyen de bastir un logement honnorable à l'Académie, que le malheur où elle se trouve présentement n'est pas sans exemple, et que, s'il est permis d'apporter ici celui de l'église naissante, on peust voir que dans ses commencements, elle n'estoit nulle part,

parce qu'elle estoit partout où Saint-Pierre et Saint-Pol et les autres appostres et les fidelles s'assembloient, en Hiérusalem, en Ephése, à Romme, en Antioche, selon que les envieux et les ennemis le permettoient, qu'elle subsistoit pourtant et dans ces villes, et en tout cas dans les lettres et le commerce des fidelles. M. N. a dict que l'expédient des lettres lui sembloit une dernière planche de salut, qu'il ne falloit point l'abbandonner et qu'il ne trouve aucune contradiction en cela, puisque M. le secrétaire recevant presque toujours les lettres qu'on adresse à l'Académie, il peust en donner advis (si cela ne l'accable point) à tous MM. les accadémiciens, à ceux du moins qui voudront entretenir ce commerce, qu'ainsi le Registre auroit toujours ses mémoires et l'Académie cette espérance qu'elle pourra s'assembler quelque jour et mieux et plus commodément qu'elle ne le peust aujourd'hui (1). » Cette dernière proposition aurait eu pour résultat de suspendre les réunions ; aussi ne fut-elle pas acceptée. Mieux valait se réunir en divers endroits que de ne plus se réunir.

Il n'y avait plus d'espoir d'obtenir un prompt aménagement du cabinet de l'hôtel de ville ; aussi, lorsque M. de Sabatier proposa, le 23 juillet, « le retour de l'assemblée aux RR. PP. Cordelliers, où il cautionna qu'elle seroit reçeue avec plaisir et honneur du R. P.

(1) Registre de l'Académie, fol. 202.

de Vadé dans la chambre et le jardin d'autrefois (1), » son offre fut acceptée, et, le 4 août suivant, en effet, l'Académie se réunit chez le P. de Vadé, sous la présidence de M. d'Arbaud, directeur.

Les académiciens reprenaient un usage, que l'espoir d'un logement honorable à l'hôtel de ville leur avait fait suspendre. Ils se réunirent, dès lors, à l'abri du cloître des Cordelliers et, au mois de mars 1682, ils témoignèrent leur reconnaissance à ces religieux, en leur promettant un tableau, pour « achever l'ornement de leur cloistre. » Ce tableau représentait Sixte IV, et au-dessous se trouvait la liste des ouvrages de ce pape avec les armes de l'Académie. Le P. de Vadé remercia les académiciens, au mois de juillet 1682 (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 204. La salle mise à la disposition des académiciens fut-elle toujours la même ? nous l'ignorons. Le 2 janvier 1667, il est question de la « sale haute de l'Académie. » Registre de l'Académie, fol. 29. Ici il est question de la chambre et du jardin d'autrefois. Le détail, du reste, est assez peu important. La démolition du couvent rend les recherches impossibles.

(2) Il est plusieurs fois question, dans le Registre, de ce tableau. « Dans la chambre ordinaire des Cordeliers ces messieurs assemblés au nombre de cinq, accordent au R. P. de Vaddé, seigneur de la chambre, salon et jardin où l'Académie s'assemble, un tableau pour mettre dans le cloistre, après tant d'autres qui ont précédé. Le R. P. promet de faire apposer les armes de l'Académie au-dessous du tableau donné, afin qu'il conste des donnateurs et du présant. » Registre de l'Académie, fol. 211, verso. Mémoires de Mars 1682.

Mai 1682. « On s'assemble aux Cordelliers à l'ordinaire, où la première proposition a esté de payer un tableau qu'on avoit

Notons que ce présent avait pour but de réparer « la petite incommodité que l'assemblée de chasque sepmaine pouvoit donner à ce couvent », et de compenser le « petit profict », que les Cordeliers tiraient de la messe solennelle, que l'Académie faisait primitivement chanter, dans leur chapelle, au début de chaque année. Le dimanche, 2 janvier 1667, veille de la promulgation des statuts, les académiciens assistèrent « à la messe solennelle du Saint-Esprit qui fut célébrée avec grande cérémonie, au maistre autel des RR. PP. Cordelliers (1). » Cet usage fut observé en 1668, mais

promis aux Révérends Pères, pour achever l'ornement de leur cloistre. M. de Sabbatier a dict que la petite incommodité que l'assemblée de chasque sepmaine pouvoit donner à ce couvent seroit réparée, ce semble, par ce petit présent. M. l'abbé Flesche a dict que despuis sept ou huit ans, on avoit sursis ou retranché une messe annuelle qui donnoit au moins la valeur d'un repas à ces bons pères, et qu'un présent aujourd'hui sembloit les desdommager de ce petit profict aboli. Toute la compagnie a demeuré d'accord de payer le tableau et le R. P. de Vadé s'est chargé de le faire faire. M. le secrétaire a donné le lion portant un cartousche avec l'inscription : *Academia Regia Arelatensis*, qu'on faira peindre au bas dudict tableau, comme une mémoire de la gratification. » Registre de l'Académie, fol. 212, verso.

Juillet 1682. « Les grandes chaleurs n'empeschent pas entièrement les assemblées de ces messieurs. Il se trouvent quelques-uns aux Cordelliers, pour jouir en leur particulier des libéralités du corps, s'il fault ainsi dire, et recevoir les remerciemens pour toute la compagnie du tableau qu'elle a donné aux Révérends Pères les hostes et les amis des Muses royalles. » Registre de l'Académie, fol. 213, verso. Qu'est devenu ce tableau ? Quel en était l'auteur? Nous l'ignorons.

(1) Registre de l'Académie, fol. 29, verso. Voir pour les années suivantes fol. 48 (bis), 91, verso, 103, verso, 110, etc.

négligé en 1669 et 1670, à cause de la suspension des séances et l'absence de M. de Grille. En 1671, la messe habituelle fut remplacée par la cérémonie funèbre de M. de Grille, célébrée le 27 janvier, dans la chapelle des Pénitents-Gris. Le 8 janvier 1672 « tous MM. les académiciens adsistent à la messe (1), » de

(1) « Ce lundi, 2 janvier 1672... M. d'Estoublon, directeur de ce présant mois, invite tous MM. les académiciens à vouloir renouveller l'esprit de l'Académie et fait observer la louable coustume, qu'on n'avoit point encore interrompue, d'offrir à Dieu les exercices académiques, au commencement de l'année. On se pleinct de n'avoir pas faict dire une messe chantée à ce premier jour de l'an, et l'on résout de s'acquitter de ce debvoir au proschein dimanche, ce qui s'accomplit solennellement, tous MM. les académiciens adsistent à la messe chantée, aux prières pour le roy fort dévotement et exemplairement. » Registre de l'Académie, fol. 103, verso.

« Le lundi, 16 janvier 1673, ces MM. les académiciens s'assemblent environ les dix heures du matin, dans le cloistre des Cordelliers, pour cette louable coustume qu'ils se sont imposée agréablement de faire dire une messe chantée, à chasque commencement d'année, et cela pour metre l'Académie royalle soubs la protection du bon Dieu, autant que pour recommender la personne du roy et lui obtenir continuation de victoires et de prospérités. Après la messe et les prières pour le roy, ces messieurs mengent ensemble et sur les trois heures d'après-midi, l'assemblée se tient encore aux Cordelliers, où elle est assez nombreuse. » Registre de l'Académie, fol. 110. Cfr. fol. 109, verso.

« Ce premier lundi du mois de janvier 1674, l'assemblée de ces messieurs résoult la messe chantée du saint Esprit, pour le dimanche proschein, suivant le statut, et ce qui a esté pratiqué jusques aujourd'hui. » Registre, fol. 115, verso.

« Ce 2 janvier 1675, jour de lundi, environ les 3 heures d'après-midi, les messieurs assemblés dans le lieu ordinaire trouvent à propos de remettre la messe du Saint-Esprit qu'on doibt dire

même en 1673, 1674 et 1675. L'usage était devenu une règle et un statut ; néanmoins, à partir de 1675, la messe ne fut plus célébrée : la mission de janvier 1676 empêcha l'Académie de se réunir (Registre de l'Académie, fol. 140, verso), puis les négociations pour l'installation dans l'hôtel de ville éloignèrent les académiciens des Cordeliers. L'usage ne fut plus repris, malgré les observations de l'abbé de Verdier, à une séance de janvier 1679. « Despuis le logement promis à l'Accadémie royalle dans l'hostel de ville, on n'a point trouvé l'occasion de faire dire la messe chantée, comme c'estoit la coustume, aux Cordelliers. M. l'abbé de V., directeur, remonstre que cette louable coustume n'est pas seulement de la compagnie d'Arles, mais que toutes celles du royaume commencent l'année par cet adorable sacrifice, et que cela porte l'augure sans doubte de toute sorte de bénédiction (1). » L'Académie était alors errante, rien ne fut décidé et, lorsqu'au mois de janvier 1682, après le retour aux Cordeliers, un académicien rappela l'ancien usage, on se contenta de gémir sur la décadence fatale des institutions humaines (2).

annuellement, pour la prospérité du roy et pour l'Accadémie, au dimanche proschein, à cause de l'absence de plusieurs. » Registre de l'Académie, fol. 125.

(1) Registre de l'Académie, fol. 177.

(2) « Ce premier lundi de l'an 1682, la compagnie s'assemble à la chambre du R. P. Vaddé aux Cordelliers. On rapelle dans

L'Académie se réunissait donc chez les Cordeliers, redevenus ses « hostes ordinaires (1). » Tout allait pour le mieux, et le premier lundi d'octobre « on satisfaict le tableau que l'Académie avoit promis de payer aux RR. PP. Cordelliers (2) », puis, dans la chapelle des Pénitents-Gris, a lieu la fête pour la naissance du duc de Bourgogne (19 octobre 1682). On arriva au mois de février 1683, et ce fut alors que se produisit une aventure, qui brisa les bons rapports entre les Cordeliers et les académiciens. Elle est racontée dans le Registre, en des termes que nous empruntons :

« Ce lundi, dans la chambre du P. de Vaddé, *Ajax*

l'entretien les premiers jours de l'Académie, on parle en soupirant du zelle primitif de ce corps, de la messe chantée dont on se faisoit une loi inviolable, les 7 ou 8 premières années, et l'on conclud enfin que les décadences et les vicissitudes sont de la nature de toutes les choses humaines. » Registre de l'Académie, fol. 210, verso.

(1) Il est bien entendu que, même à l'époque où l'Académie se réunissait régulièrement chez les Cordeliers, plus d'une séance fut tenue chez les différents membres, en particulier chez le sacristain de Boche, qui logeait tout près de Saint-Trophime, chez M. de Grille, dont l'hôtel existe encore dans la rue de Grille, près l'Eglise Saint-Julien, et chez Giffon.

D'après l'article 11 des statuts, le directeur avait le droit de déterminer le jour et l'heure des assemblées *extraordinaires*, et il usa souvent du droit, sanctionné par l'usage, de fixer aussi le lieu de ces réunions. Le Registre nous en fournit abondamment la preuve. Les séances ordinaires du lundi se tenaient le plus généralement dans le local habituel, mais pour elles aussi il y a des exceptions. Le protecteur, sur ce point, laissait pleine liberté aux académiciens.

(2) Registre de l'Académie, fol. 217.

disparoit, dont le R. P. se chocque, s'alarme, s'alume de telle sorte qu'on peut dire de lui ce mot du poëte :

Vultus erat illi Jovis sed fulminantis (1). »

Ajax était le nom d'un œillet, que le R. P. cultivait avec amour, et dont il était très fier. Sa colère fut grande, lorsqu'il constata sa disparition.

« Le R. P. de Vaddé (2) se veut perdre ou sçavoir le démon qui lui a enlevé un œillet, un œillet panaché, dans le plus rudde mois de cette saison. C'est sans doubte quelque chose, et Saint-François, le patriarche du Cordelliers, auroit eu de la peine à pardonner un pareil attentat. Toute l'Académie est troublée de cet accidant, on ne sçait pas qui peut estre le téméraire ou le démon, qui a cueilli cette fleur sur le sein des Muses, cependant qu'elles estoient dans la plus sublime conversation. Le R. P. les menace (malgré le tableau qu'elles ont payé, pour l'ornement du cloistre) de les chasser ignominieusement de leur Parnasse emprunté ; on s'entretient sérieusement de cette affaire et l'on est bien en peine que résoudre, on la remet au lundi proschein. » Le lundi suivant (mars 1683), on se réunit chez *M. de Castillon*, pour examiner s'il fallait continuer à se rendre encore chez les Cordeliers.

« On s'assemble chez M. le marquis de *Castillon* (3),

(1) Note marginale, Registre de l'Académie, fol. 221.
(2) Registre de l'Académie, fol. 221.
(3) Registre de l'Académie, fol. 221, verso.

où la première proposition va d'escrire au R. P. général des Cordelliers, soit que ce soit encore le mesme qui, passant par Arles, l'an 1675, reçeut les civilités de l'Académie et respondit fort obligeamment à ces messieurs, qu'ils faisoient beaucoup d'honneur à leur couvent des Cordelliers, qu'en plusieurs villes d'Italie et principallement à Bouloigne, les assemblées des Académies se faisoient dans les maisons de ces RR. PP., etc., soit, dict-on, quelque autre, car quel qu'il puisse estre, il est religieux et raisonnable, il doibt faire raison aux académiciens de cette ville, insultés par ce P. de Vaddé, pour un subjet si badin et si foible tel que peust estre une fleur. On demende en suite où c'est qu'on s'assembleroit à l'advenir. Quelqu'un propose de tascher de remeiner ce bon père, et reprendre le chemin de sa chambre ; un autre a proposé d'aller à la chambre du R. Gardien, un autre dans celle du *P. D'Azégat*, enfin que ce P. de Vaddé n'estoit pas tout le couvent, et qu'au contraire tous ces bons PP. blasmoient hautement sa brusquerie, son attasche impertinente à ses fleurs et ses discours prophanes à l'esgard de tant *de gens de qualité* qui composent l'Académie, dont tout au moins il debvoit distinguer les innocents, qui vraisemblablement estoient vingt pour un coulpable. M. N. a dict (à son rang de parler) qu'il croyoit utile, important et nécessaire de ne s'assembler plus à l'advenir chez ces MM. les Cordelliers,

qu'il n'estoit pas à propos de les incommoder, que faire de la peine aux gens, c'estoit s'en faire beaucoup à soi-mesme. Il a prouvé cette opinion par l'expérience de dix ans, qu'il estoit visible toutes les fois qu'on se rendoit à cette chambre, peu devant l'heure des vespres, qu'on incommodoit la plus part de ces conventuels, qu'on en trouvoit en calçons, quelques-uns à courre et se jouer dans le cloistre, surtout en esté, qu'on en trouvoit d'autres estendus entre deux portes à causer, sans beaucoup de circonspection, et qu'il n'estoit pas possible que les oisifs, ou ceux qui se divertissoient prissent grand plaisir à la visite des séculiers, qui pour la plus part pouvoient estre leurs espions et leurs censeurs. Toutes ces choses pesées et considérées, on a résolu de s'assembler (comme l'on faisoit au commencement) chez M. le directeur. »

Les Cordeliers regrettaient la brusquerie du P. de Vadé et, le 28 mars 1683, à la séance tenue chez *Giffon*, M. de Sabatier exposa, au nom du *P. Boyman* (1), gardien du couvent, et au nom de toute la communauté, le désir qu'avaient ces religieux de voir les académiciens « revenir honorer leur maison par la tenue de leurs assemblées. »

Mais l'Académie maintint sa décision « de n'aller

(1) Le P. Boyman avait un neveu religieux, dont la candidature à l'Académie fut écartée en juillet 1667. Voir plus haut t. I p. 101 et Registre de l'Académie, fol. 48, verso.

plus se commettre à des moines relachés, et que chasque directeur auroit le droit de convocquer chez soi l'assemblée, durant le temps de son directoriat (1). »

L'Académie oubliait bien vite les services que les Cordeliers lui avaient rendus, pendant plus de dix ans, et elle était bien sévère, à l'égard de ces bons pères, qui lui faisaient des excuses.

Il y eut bien, de 1667 à 1677, entre les académiciens et les Cordeliers (2), quelques tiraillements, mais tout

(1) Registre de l'Académie, fol. 222. « Le lundi, 28 mars 1683, assemblée chez *M. Giffon*, M. de Sabbatier a dict que le R. P. Boymean, gardien des PP. Cordeliers l'a prié de remonstrer, de sa part et celle de toute la communauté, à MM. les académiciens qu'ils leur fairoient grand tort s'ils s'esloignoient pour toujours de leur couvent ; que la brusquerie du P. de Vaddé n'estoit qu'une faute particulliere, et que pour plaisanter sur ce nom de Vadé, on lui pouvoit dire *Vade in pace*, soit qu'on puisse interpréter ce mot à la rigueur de sa signification, qui voudroit dire : de Vadé, vous estes digne de la prison, soit qu'on voulut inspirer à ce bon père de vivre en paix avec une compagnie honorée et respectée des plus honnestes gens du royaume, approuvée et constituée (s'il faut ainsi dire) dans les Cordelliers, par l'ordre et promesse du R. P. général. Enfin le P. gardien, désapprouvant les manières désobligeantes de ce religieux fleuriste, avoit sollicité, par la bouche de M. de Sabbatier, les académiciens de revenir honorer leur maison par la tenue de leurs assemblées, à quoi l'on n'a respondu qu'en remerciements, et l'on a délibéré, après beaucoup de raisonnements, de n'aller plus se commettre à des moines relachés et que chasque directeur auroit le droit de convoquer chez soi l'assemblée, durant le temps de son directoriat. » Registre de l'Académie, fol. 222.

(2) « Ce lundi, 15 mars (1671), on s'assemble chez M. de Boche pour avoir trouvé la porte du lieu ordinaire de l'assemblée dans les Cordelliers fermée. On délibère de faire pleinte à ces Révérends Pères de cet inconvéniant et de leur remonstrer l'or-

s'était arrangé et les religieux étaient restés « les hôtes ordinaires de l'Académie. »

Cette fois la rupture fut définitive. L'Académie, à dater de 1683, ne se réunit plus chez les Cordeliers : les séances se tinrent ordinairement chez le directeur et très souvent aussi chez M. Giffon (1). Le logement proposé dans l'hôtel de ville restait à la disposition de l'Académie, mais elle ne l'occupa jamais. Séguin, dans ses *Antiquités*, nous apprend où était ce logement, que le Registre qualifie dédaigneusement de *réduit*, et nous savons par lui, qu'au moment où il écrivait, l'Académie ne s'y réunissait pas encore (2). Dans la suite, nous ne croyons pas qu'elle y ait tenu ses séances.

dre particulier qu'ils ont reçeu par leur général, à son passage par cette ville, de caresser, honorer et loger l'Académie et de la *reverire*, adjousta le R. P. général. » Registre de l'Académie, fol. 94. Cfr. t. I. p. 251.

« Ce lundi, 22 octobre (1671), on s'assemble chez M. le sachristein, à cause de la porte qu'on trouve fermée du lieu d'assemblée accoustumé chez les RR. PP, Cordelliers. On se pleint avec raison et l'assemblée a délibéré de tesmoigner son grief aux supérieurs, après quoi elle prendra d'autres mesures. » Registre de l'Académie, fol. 102.

(1) Presque toutes les séances dont le Registre rend compte de mars 1683, jusqu'à la fin, c'est à dire en mai 1684, se tinrent chez M. Giffon. Bougerel (Ms de M. Arbaud) et Séguin confirment ce témoignage, M. Giffon avait un très joli cabinet « remarquable par ses livres et par ses peintures, dont la pluspart sont de l'illustre Monsieur Mignard, peintre de Sa Majesté » dit encore Séguin, Antiquités, 2e partie, ch. II, p. 9, Giffon était lié également avec Lebrun.

(2) « On nous conduisit ensuite dans une autre salle qu'on destine pour y loger messieurs de l'Académie royale d'Arles, ce

Les séances solennelles, nous l'avons déjà dit, s'étaient tenues d'abord à la chapelle des Pénitents-Gris, qui se trouvait dans le couvent des Cordeliers. Après 1683, l'Académie chercha un autre asile, et, au mois d'octobre 1687, ce fut dans la chapelle des Pénitents-Bleus qu'elle organisa la cérémonie funèbre, en l'honneur du duc de Saint-Aignan. Quelques jours après, elle assista à un service pour Bertrand de Meyran, dans l'église des Récollets (1).

qui nous obligera d'en dire quelque chose, avant de passer outre. En sortant de la salle du conseil, on entre dans une autre à main gauche, qui mène dans l'appartement que messieurs les conseils, à ce qu'on disoit, avoient donné à MM. de l'Académie royale, et cela par l'ordre exprès de Sa Majesté, qui fut intimé à feu *M. de Boche*, en son dernier consulat, par la bouche de M. le marquis de Chasteaurenard, et encore par une lettre de M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de cette noble compagnie. Et je ne sçaurois vous dire pourquoy ces messieurs ne se sont pas encore logés dans cet appartement. Ils s'assemblent d'ordinaire tous les lundis, dans la maison d'un de leur corps (A), et dans les occasions considérables, où ils veulent rendre leur assemblée publique, ils le font dans la chapelle des Pénitents-Gris, qui est un endroit fort propre, comme il arriva à la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne. — Et en marge : — Cela arriva le 19 octobre 1682, où les académiciens se signalèrent par mille petits ouvrages à la gloire du roy et par un fort bel opéra qu'ils donnèrent aux dames. »

*Ségum*, Antiquités d'Arles, 1re partie, p. 24. Ce volume ne parut qu'en 1687, mais il était rédigé, en grande partie du moins, dès 1679. Voir les Mémoires de février 1680, Registre de l'Académie, fol. 181, verso.

(1) Les Pénitents-Bleus de N. D. de Piété furent établis en 1549, sous la direction des Dominicains. Leur chapelle, adossée

(A) En marge : dans la maison du sieur Giffon.

Les Grignan qui occupaient le siège d'Arles et qui étaient très favorables à l'Académie, ne firent point pour elle ce que Séguier, évêque de Nîmes (1), fit pour l'Académie de cette ville, et plus tard Belzunce pour l'Académie de Marseille : ils ne lui offrirent pas une salle du magnifique palais restauré par leur soin. Il est vrai que l'Académie ne les choisit pas pour protecteurs, et que les gentilshommes qui la composaient se fussent fait un point d'honneur d'accepter cette hospitalité. L'Académie n'eut jamais de local lui appartenant, ni de lieu de réunion fixe. La coutume de s'assembler ainsi au hasard des événements n'était point favorable à la régularité des séances. Cette situation précaire, en se prolongeant, fut, à notre avis, une des causes qui contribuèrent à la décadence trop rapide de l'Académie d'Arles et peut être une des plus actives.

à la belle église des Dominicains, est devenue un magasin de bois. Les Pénitents-Gris de la Sainte-Croix avaient été fondés, en 1549, à l'abri du cloître des Cordeliers. Les Pénitents-Noirs étaient le tiers ordre des Carmes, et dataient de 1520. Les Pénitents-Blancs, établis en 1532, avaient leur chapelle près l'Eglise paroissiale de Saint-Césaire, où elle existe encore : ils étaient sous la direction des Grands Augustins.

L'Eglise des Récollets, ruinée sous la Révolution, appartient aujourd'hui aux Carmélites. Voir *Musée*, V^e^ série, p. 271-272. Trichaud, Histoire de la Sainte Eglise d'Arles, t. IV, p. 90 et sqq.

(1) Il légua même à l'Académie de Nîmes une maison, où elle tint ses séances jusqu'à la Révolution. Note fournie par M. l'abbé Azais, de l'Académie de Nîmes.

## CHAPITRE V

Les nouveaux Académiciens, MM. Chorier, d'Ubaye, de Faure Fondamente, de Lubières, de Varadier, Petit, Du Port, de Servanes (1679-1681).

—

Le 5 février 1679, la paix fut signée à Nimègue entre Louis XIV et l'empereur. La pacification était dès lors générale, et la France pouvait espérer de longues années de glorieuse tranquillité.

L'Académie devait en profiter et reprendre son activité bien diminuée « despuis que la guerre et le long bruict des armes avoient interrompu les chants des Muses. » La paix fut solennellement promulguée dans Arles. « Le 25 janvier 1679, messieurs les consuls ayant reçu ordre de *M. de Rouillé*, intendant et commandant dans la province, en l'absence de M. le comte *de Grignan*, de faire publier la paix entre la France et l'Espagne, ils firent faire ladite publication par toute la ville à son de trompe, étant accompagnés de la noblesse et de la bourgeoisie. Après la lecture faite dans tous les carrefours, on criait : « Vive le roy. » Il y eut le soir un feu de joie à la place, où M. le Viguier

(Etienne de Meyran d'Ubaye) et le capitaine de la ville assistèrent, à la manière accoutumée. On avait chanté le Te Deum, quelques jours auparavant (1). »

Les académiciens que la guerre avait éloigné d'Arles purent y revenir, et plusieurs demandes d'admission furent présentées. Malheureusement, il était « tout à faict nécessaire devant toute autre chose d'avoir l'aggrément et l'attasche (s'il fault ainsi dire) de M. le duc protecteur (2). » Cette obligation ne fut pas toujours à l'avantage de l'Académie. Non seulement elle entraînait de très longs retards, mais elle écartait des sujets qui eussent grandement honoré « le petit corps », car le duc de Saint-Aignan n'était guère disposé à donner son agrément qu'à des gentilshommes, et n'était point assez à l'abri des sollicitations intéressées de ses amis de Paris et de la cour.

A la séance du 20 décembre 1677, Giffon avait présenté la lettre de demande de Chorier, dont il parla « comme d'une personne extraordinaire. » L'Académie n'avait voulu prendre aucun engagement, de peur de promettre plus qu'elle ne pouvait faire, car il fallait connaître la volonté du roi, avant de recevoir aucun académicien. On répondit donc à Chorier, le 10 janvier 1678, que si son admission ne dépendait que du

(1) Bibl. Méjanes, Registre des noms des sindics ou consuls et autres officiers politiques de la ville d'Arles, Ms 807, p. 22.

(2) Registre de l'Académie, fol. 179, verso.

consentement de l'Académie ce serait chose faite, mais que Giffon lui expliquerait en détail les motifs du retard qu'elle s'imposait (1). Au mois de juin 1678, Chorier manifesta « ses impatiences touschant la bonne parolle qu'il espère de sa réception, » et il est probable qu'il fut reçu peu après, car la lettre du duc de Saint-Aignan, en date du 13 mai, leva les difficultés d'interprétation des lettres patentes et Roubin avait instruit plus complètement l'Académie des volontés du roi et du protecteur (2). Néanmoins le Registre n'indique pas la date de la réception de Chorier.

Beaucoup de « personnes de mérite et de qualité » étaient sur les rangs, dès 1678, mais aucune ne fut admise avant l'arrivée de Roubin.

Au mois de mai 1679, rien n'était encore décidé à cet égard, au moment où le marquis de Grille partit pour Paris. En son absence, vers le mois de juin, *MM. Bertrand d'Ubaye de Vachères, César de Vincens de Servanes*, lieutenant criminel, et l'abbé *Gilles du Port* envoyèrent leurs lettres de demande. Giffon, substitut du secrétaire, reçut encore d'autres demandes et à tous il répondit, selon les instructions reçues de Paris, qu'il fallait, au préalable, obtenir l'agrément du

(1) Registre de l'Académie, fol. 168 et 169, passim. Voir aussi p. 47 et la note au bas de la page.

(2) Registre de l'Académie, fol. 173, verso, et plus haut p. 85.

protecteur (1). Ce dernier manifestait, d'ailleurs, toujours plus d'affection pour l'Académie, ainsi que l'attestaient les lettres successives de M. de Grille (2).

Giffon avait réuni les lettres des candidats et les avait adressées à M. de Grille, pour les remettre au protecteur ; mais M. de Grille quitta Paris, avant de

(1) « M. Giffon en qualité de substitut reçoit les lettres et les expose ensuite, selon son obligation, à messieurs de l'assemblée. Il ne menque pas de remonstrer aux prétendans, s'il y en a, que c'est de leur debvoir d'escrire à M. le duc protecteur, de lui demender son agrément, et ensuite à tous ceux qui composent le corps accadémique. Il dict après cela que bien des gens demendent leur réception dans l'Académie, mais que le nombre des prétendants surpassant celui des 30, dont Sa Majesté permet la réception, il ne croit pas qu'il soit de la bienséance de les commettre, et qu'il vaut mieux laisser les gens dans l'erreur que de les en tirer par un refus. » Registre de l'Académie, fol. 179, verso. Mémoires de juin, juillet, août, septembre 1679.

(2) « M. le secrétaire qui tasche de sa part à faire les honneurs de l'Académie, visite M. le duc de Saint-Aignan, l'entretient à reprises des employs de ce petit corps, et ne perd pas un ordinaire pour informer messieurs ses confrères de tout ce qui peust les satisfaire. » Registre de l'Académie fol. 179, verso.

« M. Giffon, substitué de secrétaire, monstre une letre pour l'Académie qu'il a reçeu de Paris, par laquelle messieurs de l'Académie sont informés des entretiens les plus particulliers qu'a faict M. le marquis de Robias avec M. le duc de Saint-Aignan, et comme ce duc a toujours plus d'amour et d'empressement pour cette Académie. » Registre de l'Académie, fol. 180.

M. de Grille envoyait copie à ses confrères d'une lettre que lui avait écrite le duc, pour s'excuser de n'avoir pas été chez lui, lorsqu'il s'y était présenté.

Au très brave et courtois chevalier, *Dom Robias d'Estoublon*, salut. A vous seigneur chevalier, vrai parangon de toute prouesse et de clairté d'engin, moi chétif qui oncques n'eus connoissance de vostre arrivée en icelle noble cité, moult douloureuse-

les avoir reçues (1), ce qui donna quelque inquiétude aux académiciens. Les réceptions furent encore retardées et les lettres semblent avoir été perdues.

Le Registre ne contient que la réponse du protecteur relative à *M. d'Ubaye.* Ce dernier, parent de M. de Châteaurenard, était à Paris aux mois de dé-

ment me compleins de m'avoir teu jusques à huy le sujet de tant merveilleuse liesse, et de m'avoir en outre faict passer celui jour seulet en mon hébergement à vostre désirée venue attendre ; au lieu qu'esbatre, desduire et soulascier me pouvoye entre gorgiasses dames et cointes pucelles, par moult gracieux devis, or ne sçais, par mon chief, cher syre, ou vous repaire, et contreint suis meintenant de salir hors mon hostel et de moi bouter en voye, pour mes besoignes appareiller, et mes négoces accomplir. Dites donc à cet Allobroge qui mon huys trop bien garde, en quel endroit de ce bas monde trouver vous pourroy-je, et lors irai moult isnellement vous ramentenoir qu'à tousjours-mais veuil estre, beau seigneur, votre sierf immuable « *Dom Guidom le Sauvage.* »

Registre de l'Académie, fol. 180.

(1) « M. Giffon, substitut du secrétaire, a dict qu'il est bien marry de s'estre chargé des lettres de ces messieurs les prétendans, pour M. le duc de Saint-Aignan, parce qu'il apprend que M. le marquis d'Estoublon, auquel il les avoit addressées, partoit de Paris environ le même temps que les lettres partoient de cette ville. En effect, ce M. le secrétaire qui avoit escrit du jour de son départ, ne le change point, et ayant pris congé de quelques amis de l'Académie françoise, et principallement de M. le protecteur et de M. Charpentier, arrive à Lion le 20 novembre, et là ou à Vienne, l'élévation de la rivière, les vents dangereux et les mauvais chemins le forcent d'arrester. Il se rend malgré tout cela sur la fin de novembre en Arles, où sa première visite fust celle de l'Académie. Il rend compte à tous les confrères, qui n'estoient que sept en tout, de son voyage de Paris. Ils s'affligent ensemble des lettres esgarées, qu'avoient escrit ces messieurs les prétendans à leur réception, on croit qu'il fault les prier d'en reffaire d'autres. »

Registre de l'Açadémie, fol. 180, verso.

cembre 1679 et janvier 1680. Il vit lui-même le duc de Saint-Aignan, qui donna son consentement à son admission, par une lettre adressée à M. de Grille (1), en date du 25 janvier 1680.

Quelques jours auparavant (21 janvier), le duc avait perdu sa femme, Antoinette de Servien (2).

Informée de ce malheur par MM. de Châteaurenard et d'Ubaye, l'Académie crut de son devoir de « tesmoigner à M. le protecteur la part que prend en sa douleur tout le corps. » M. de Grille, rentré depuis peu à Arles, rédigea la lettre, qui fut remise au duc par

(1) MONSIEUR,

« Il fault avoir bien de qualités pour estre digne d'entrer dans un corps dont toutes les parties sont si considérables, mais quand M. le marquis de Robias est satisfaict du mérite de quelcun, il fault qu'il en ait infiniment, je le suis si fort du mérite de M. le marquis d'*Ubaye* que je ne sçaurois, monsieur, que louer et approuver au dernier point l'estime que messieurs de l'Académie royalle ont pour lui. Je souhaiterois bien de pouvoir soustenir la qualité de protecteur, dont il vous a pleu m'honnorer, comme il soustiendra tousjours celle d'académicien, et comme je ne désire pas moins d'estre creu de vous, autant que je le suis, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

A Paris, ce 25 janvier 1680. »

Registre de l'Académie, fol. 181.

(2) « Antoinette de Servien, femme de François de Beauvilliers, mourut ici le vingtunième de ce mois. » De Paris, le 27 janvier 1680. *Gazette* de 1680. Le P. Anselme, t. II, p. 310, fixe sa mort au 19 janvier 1679. C'est une erreur. L'abbé Trabouillet, dans son Etat de France, 1718, t. I, p. 262, indique la date du 20 janvier 1680. Voir Ibid., t. I, p. 199, 260, 261.

MM. de Châteaurenard et d'Ubaye « tout à temps, c'est à dire un jour avant le despart du roy et de la cour pour Châlons (1), » à la rencontre de la nouvelle dauphine.

MONSEIGNEUR,

« L'Académie royalle qui ne subsiste que par vous, ne sauroit avoir des passions ni de mouvemens que les vostres. Elle aime le roy et la belle gloire comme vous les aimez, elle s'afflige aujourd'huy avecque vous et vous proteste que son veufvage et sa douleur ne finiront qu'avecque la vostre. M. le marquis de *Chasteaurenard*, que nous avons prié de vous présenter plus particulièrement nos très humbles regrets, nous apprendra de quelle manière il fault que nous pleurions vostre perte. Vostre tendresse pour tout ce qui vous tousche, vous la faict voir incomparable, et comme il est seur que Dieu proportionne toujours ses coups à la force et à la grandeur des âmes, nous tremblerions longtemps pour la nostre, si nous n'estions assurés qu'elle n'est pas moins chrestienne qu'elle est héroïque. C'est donc à vous, Monseigneur, de conduire nos larmes en cette occasion, commandez-nous de vouloir tout ce que Dieu veut, en le voulant bien vous mesme, et faictes nous l'honneur de croire que

(1) Le roi partit de Saint-Germain le 22 février, se rendit à Dammartin, puis à Villers-Cotterets (27 février). Il en repartit le 2 mars, vint à Soissons, à Fismes, à Reims où il coucha (4 mars), et le 5 mars il était à Châlons, avec la reine. V. La Gazette de 1680.

personne ne peust entrer plus fortement en tout ce qui vous arrive que nous, qui sommes, Monseigneur, etc.

Les académiciens de L. R. D.

ROBIAS, *secret. perp.* (1). »

Le duc de Saint-Aignan « parust infiniment satisfaict » de cette lettre et répondit sans retard à l'Académie (23 février 1680). M. d'Ubaye, apporta cette réponse à Arles, au commencement de mars. Elle fut insérée dans le *Mercure Galant* du mois de mars, avec celle de l'Académie (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 181. « M. *Courtin*, de Paris, a envoyé une élégie à ce mesme duc, sur le sujet qu'il a de se consoler par l'assurance qu'il doit avoir du bonheur qui fera l'éternelle récompense des vertus de feue Mme de Saint-Aignan. Ce sont des veües qui modèrent la douleur, mais elles ne réparent pas les pertes qu'on faict. » Registre de l'Académie, fol. 182, verso. Dans le *Mercure* de juillet 1678, p. 375, il est fait une longue relation de la fête donnée à l'occasion du mariage de M. Courtin, seigneur du Saussoy, écuyer du roi, avec Mlle de Keser de Gand, demoiselle d'honneur de Mme de Montespan ? Est-ce celui dont il s'agit ici ? V. *Mercure* d'oct. 1677, p. 254.

(2) Ces deux pièces ne nous semblent pas mériter tous les éloges que les académiciens leur décernaient un peu trop généreusement, dans une des séances du mois d'avril 1680.

« On resona longtemps sur l'honnesteté et l'élégance et tout le reste qu'on loua beaucoup de cette réponse. M. Giffon a dict qu'elle estoit imprimée et qu'il l'avoit desjà veue dans le *Mercure Galland*. M. de Beaumont a dict que la lettre de l'Académie, qui avoit mérité ceste response, estoit encore imprimée, et qu'il les avoit veues, et l'une et l'autre, dans le *Mercure*, ce qui ne debvoit surprendre personne, puisque le sieur de Vizé, prennant soing de recueillir des mains de ses amis tout ce qu'il peut de meilleur, pour remplir son histoire mensale, on l'auroit mal servi apparemment, si on ne lui eust donné ces deux lettres, qui sont d'autant meilleures, selon les gens de goust, qu'il est

Messieurs,

« J'avois sans doubte mérité le rude coup que je viens de recevoir, par mon trop d'attaschement aux choses de la terre, mais je ne méritois pas la sensible part que vous voulez bien y prendre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reçeu des marques de vos bontés pour moi, sans vous en avoir encore donné de ma reconnessance, c'est un malheur que vous pouvez finir quand il vous plaira, en me faisant naistre des occasions de vous la tesmoigner. La belle et obligeante lettre, qu'il vous a pleu de m'escrire, et le discours éloquent de M. le marquis de *Chasteaurenard* ont suspendu ma douleur, et je veux tascher à la modérer, pour faire cesser la vostre. Si quelque chose peust me porter à conserver une vie qui me sera souvent ennuyeuse, ce ne peust estre, messieurs, que l'espérance de l'employer pour ce grand roy que vous aimez tant, et pour avoir lieu de vous faire connoistre combien véritablement je suis, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le Duc de Saint-Aignan (1). »

très difficile de ne faire point d'incongruité, ou selon la bonne cour et le génie du siècle, ou selon la solidité des consolations, ou selon le fin et le beau du style, en ces matières sèches et stérilles pour avoir esté trop rebatues, car on meurt et on tasche de consoler les gens depuis le commencement du monde par tout le monde. » Registre de l'Académie, fol. 182, verso.

(1) Registre de l'Académie, fol. 182, verso. Le duc se consola bien vite de la mort de son *idole*, (voir lettres de Mme de Sé-

Les réceptions de membres nouveaux furent différées très longtemps, M. d'*Ubaye* lui-même, ne fut admis définitivement qu'au mois de mai 1680, deux mois après son retour. Puis l'élection de M. de Vertron, que l'on négociait déjà en avril, absorba l'attention.

L'Académie avait fait en la personne de M. d'Ubaye, l'acquisition d'un membre, dont elle espérait beaucoup d'honneur (1).

Il fut convenu qu'on le recevrait, mais qu'il renouvellerait sa demande et ferait ses visites. Le 11 mai 1680, on l'admit à la séance tenue chez le directeur, M. de Beaumont. « C'est là où les petits compliments

vigné Ed. Regnier, t. VI, p. 209), car il se remaria, par contrat du 7 juin 1680, avec *Françoise Géré de Rancé*, dite Mlle de Lucé, fille de Jacques Géré et de Claude de Nevers, âgée de 38 ans, et qui mourut en 1728. V. dans le *Mercure Galant* de mars 1681, p. 216-226, une lettre de Saint-Aignan à Louis XIV, pour lui annoncer la grossesse de sa femme. Le mariage avait eu lieu au commencement de juillet 1680, Ibid. p. 213-215. Le duc eut encore trois enfants, dont *François Honorat Antoine*, né le 6 octobre 1682, et nommé, en 1713, évêque de Beauvais. Il avait eu onze enfants de sa première femme *Antoinette de Servien*, qu'il épousa en 1633, et qui mourut à Paris, le 21 janvier 1680. Elle fut enterrée dans l'Eglise des Capucins de Saint-Aignan. Voir Histoire de la Maison de France, des Pairs, etc., par le *P. Anselme*, t. IV, p. 719, et t. II, p. 310.

(1) « M. le secrétaire a monstré la lettre que M. le protecteur escrit en faveur des prétentions de M. de Vachières. Il dict qu'il est juste de ressoudre enfin sa réception, que ce jeune gentilhomme bien faict de corps et d'esprit, comme toute la ville cognoit, avoit escrit à l'Académie il y a plus d'un an, mais que la lettre s'estant égarée, il n'est pas juste qu'il souffre de cet inconvénient. » Registre de l'Académie, fol. 187, mai 1680.

d'amitié préviennent les affaires de la compagnie. M. de Beaumont, directeur de ce mois, faict un discours moral et sçavant sur l'estat et le caracthere du parfaict accadémicien, ce qu'il applique avec beaucoup d'honnesteté et d'éloquance à M. de Vachières, celui-cy repart de mesme et tesmoigne beaucoup de zelle pour le corps et beaucoup de reconessance pour tous ces messieurs, qui lui vouloient donner leurs suffrages. M. le secrétaire faict ressouvenir l'assemblée que ledit M. d'Ubaye, outre toutes les parties d'un parfaict honneste homme, avoit encore un droit d'accadémicien que pas un autre de la compagnie n'avoit eu, c'estoit le suffrage et l'approbation de M. le duc de Saint-Aignan. On délibère de mettre dans le Registre cette deuxiesme lettre par laquelle M. le moderne académicien avoit demendé sa réception (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 187. La lettre se trouve au verso. Le 11 mai, M. de Beaumont, directeur, fit un discours sur l'importance des Académies, fol. 187, verso.

« Ce lundi, 1er juillet 1680, on s'assemble chez M. de Beaumont. M. d'Ubaye a lu un discours qu'il s'estoit obligé de faire de l'importance et utilité des conférences académiques. On l'a trouvé dans toutes les règles de l'art, et très conforme à la belle manière d'escrire selon le génie du siècle. On n'a pas pu s'empescher (contre la coutume des sages) d'admirer l'ordre et l'économie aussi bien que l'éloquance de cette pièce, jusqu'à dire à l'honneur de ce jeune accadémicien que s'il ne s'ennuie point de bien faire, comme tant d'autres, et qu'il contenue d'escrire, on dira sans profaner l'escriture par cette citation : Et erunt novissimi primi. » Registre de l'Académie, fol. 191, verso.

On pria M. d'Ubaye de remettre son discours, « pour en faire

Elle est datée du 13 mai. Le lundi, 26 mai, M. de Vachières signa au Registre et prêta serment entre les mains du directeur, selon l'usage. On envoya aux « amis absents » le récit de sa réception (1).

*Bertrand de Meyran*, était fils d'André de Meyran, seigneur d'Ubaye, de Saint-Vincent, de Vachères et de Sainte-Croix, et de Françoise de *Barrême*, fille de Jacques de Barrême (de Tarascon), et d'Anne de Privat de Molières, par conséquent, grand' tante de Réné de Barrême. Il naquit, en 1658 (2) et épousa, en

honneur à l'Archive. Il s'en est excusé et l'a reffusé par humilité. » Jamais il ne fut remis au secrétaire.

Voir dans le *Recueil de diverses oraisons funèbres, discours*, etc., *des plus célèbres auteurs de ce temps*, 4 vol., in-12, Bruxelles, François Foppens, 1682. Troisième partie, p. 220, un discours de M. *Berthemet*, (avocat en parlement), sur l'avantage des conférences académiques, et p. 301, un discours de l'utilité des Académies, par l'abbé *Tallemant* de l'Académie française, le 27 mai 1675, cité dans le Recueil des Harangues, etc., prononcés par messieurs de l'Académie françoise, Paris, in-4°, 1698, p. 258.

En octobre 1675, M. de Grille, directeur, fit un discours de l'Utilité des Académies. Charpentier a publié un discours de l'*Excellence et de l'Utilité des exercices académiques*. Voir son Eloge, par d'Alembert, œuvres, 1821, t. II, p. 212 et sqq.

(1) Registre de l'Académie, fol. 188.

(2) Bertrand ne peut être né qu'en 1658 au plus tôt, car le mariage de son père est du 21 octobre 1657. Son contrat de mariage avec Anne de Merle, fut passé à Avignon, le 17 octobre 1677, par Bernis, notaire de cette ville. Il y avait déjà en plusieurs alliances entre les familles *Meyran* et *Merle* : en 1587, Jérôme de Meyran, arrière grand-père de Bertrand, avait épousé Marie de Pagan, fille de Ferdinand de Pagan, et de Marie de Merle de Beauchamps, et Thérèse de Meyran, tante paternelle de Bertrand, épousa Louis de Merle de Beauchamps. Les principales familles

1677, Marguerite Anne Marie de *Merle de Beauchamps,* fille de Balthazar, et de Diane de Villardy Quinson. Par ce mariage il devint le parent du marquis d'Aymar de Châteaurenard.

Le 23 février 1668, Bertrand de Meyran fut maintenu dans sa noblesse avec son père. Il appartient à la première des deux familles du nom de *Meyran* existant dans Arles, issues du même tronc, mais anoblies à diverses époques, et qui, en vertu d'une transaction faite en 1667, portaient les mêmes armes : palé, contrepalé de cinq pièces d'argent, à une fasce d'or brochant sur le tout. Ce sont les vieilles armes des Meyran, telles qu'on les vit longtemps dans l'Eglise Saint-Trophime, dans celle des Minimes, dans celle des Récollets et dans celle de Saint-Lucien d'Arles, où était leur tombeau de famille.

auxquelles sont alliés les Meyran, sont les Grille, les Quiqueran de Beaujeu, les Porcelet, les La Tour, les Romieu, les Chiavari, les Méjanes, les Barrême, les Laugier de Momblan, etc.

Les Meyran ont exercé très-souvent les grandes charges civiles d'Arles ; plusieurs furent viguiers, et, en 1680, c'était un Meyran qui, depuis le mois de mars 1674, avait succédé au viguier Jacques de Grille, secrétaire de l'Académie. *Registre des noms des sindics ou consuls et autres officiers politiques de la villes d'Arles* Ms 807, année 1674. Etienne de Meyran, viguier et capitaine pour le roi de la ville d'Arles, est de l'autre branche des Meyran (Robert de Briançon, t. II, p. 379). Il avait épousé, en 1650, Catherine Césarie de *Grille.* Son fils Jacques épousa Blanche Thérèse de Grille, fille de Jacques de Grille, et fut viguier de 1687 à 1693. On voit que les alliances des Meyran, et des Grille sont très nombreuses.

*Bertrand* eût plusieurs fils qui moururent sans enfants, et la branche des Meyran qu'ils représentaient s'éteignit dans la branche des Meyran, seigneurs, puis marquis de Lagoy (1).

Un des oncles de Bertrand, *Paul Antoine de Meyran*, né à Arles, en 1636, mort à Avignon, en 1713, se fit minime. Il a laissé la réputation d'un homme de grande vertu, de grande science théologique et d'éloquence peu commune. On a de lui quelques ouvrages imprimés (2). Il était neveu du savant comte de Pagan (1604-1665).

En 1681, Bertrand de Meyran retourna une se-

(1) Les lettres patentes de Louis XIV sont de novembre 1702, en faveur de Jean de Meyran, premier consul d'Aix, en 1687. Elles furent enregistrées en la Cour des Comptes de Provence, le 19 décembre 1702, et au Bureau des Finances de la Généralité, le 8 novembre 1706.

(2) Voir, Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 299; Ms 388, Bibliothèque Méjanes, p. 355; Ms 1060, 2e partie, p. 45. Ni Artefeuil, ni Robert de Briançon ne mentionnent ce personnage, dont l'Annaliste des Minimes d'Arles, parle en ces termes, à la date de 1653, date de son entrée en religion : « Le R. P. Paul Antoine d'Ubaye étant novice dans notre ordre dans le couvent d'Avignon, fit son testament, (Me Guilhet, notaire d'Avignon), par lequel il légua à ce couvent (d'Arles) 300 l. en capital avec sa pension au dernier vingt, et institua pour son héritier, M. son frère, noble André de Meyran, seigneur d'Ubaye et de Saint-Vincent; le fils de celui-ci, dit M. d'Ubaye Vachères, nous fait aujourd'hui ladite pension. Ce testament est cotté au Livre Rouge, fol. 104. » Annales des Minimes d'Arles, par le P. Melchior Fabre, Bibliothèque Méjanes, Ms 547. Anne de Laugier (tante de Pierre de Laugier Momblan), avait épousé, en 1635, Guillaume de Meyran, de la branche des Lagoy.

conde fois à Paris et s'occupa des affaires de l'Académie. Il fut l'un des juges du concours poétique établi par le duc de Saint-Aignan. Le Registre mentionne avec de grands éloges le discours qu'il prononça à sa réception, et celui qu'il fit plus tard devant l'Académie de Nîmes, au nom de ses collègues. S'il faut en croire Ménard (1), il se rendit, en 1684, à Aix, pour « traiter de la charge d'avocat général au Parlement de Provence. » En tous cas, la négociation n'aboutit point, car Bertrand resta dans la ville d'Arles, où il fût consul noble, en 1686. Il y mourut, à peine âgé de 29 ans, en 1687 (2).

(1) Histoire de Nîmes, t. VI, preuves, p. 127. Compte rendu de la séance de l'Académie du 19 avril 1684. Voir Registre de l'Académie d'Arles, fol. 230, verso. Séances de mai 1684.

(2) Les auteurs rapportent diversement la date de sa mort : selon le *Mercure Galant* d'octobre 1687, (édit. de Lyon), p. 146, il serait mort le 13 août « d'une maladie qu'il avoit contractée par trop d'application à servir les Pauvres de l'Hôpital, dont il estoit le premier recteur » ; selon J. D. Véran dans ses Annales d'Arles, (*Musée*, t. III, p. 71), « le 29 mai, M. Bertrand de Meyran de Vachères, premier consul, prit mal en portant le dais à la procession de la fête Dieu ; il mourut quinze jours après. » D'après une note de M. du Roure, il serait mort le 14 février 1687, et d'après la Lauzière en février 1688. L'opinion du *Mercure* est celle qui semble offrir le plus de garantie, car on n'eût pas attendu plusieurs mois pour la cérémonie funèbre, en son honneur, et elle fut célébrée au mois d'août 1687.

M. de Vachères fut enterré dans l'Eglise des Récollets (*Mercure Galant*). Un de ses fils, mort le 4 décembre 1767, sans postérité, fut baptisé à Arles, le 17 janvier 1686, paroisse Saint-Anne. Il semble avoir été le dernier de sa branche.

Sur les Meyran, voir : *Robert de Briançon*, t. II, p. 372 et sqq. :

Durant les mois de juin, juillet, août et septembre 1680, l'Académie s'occupa des questions soulevées par M. de Vertron. En octobre, M. de Grille partit pour Paris et ne revint qu'au mois de mai suivant (1).

*Artefeuil*, t. II, p. 130 et sqq. ; *Maynier*, Nouveau Etat de Provence, p. 97 ; la Noblesse d'Arles, par *Pierre Véran*, p. 67 et 154 ; Mémoires d'Arles, Ms 388, p. 355 ; Nobiliaire d'Arles de *Bonnemant* ; les différentes Histoires de Provence. Archives des B.-du-R., série B, Registre 1356 et 1364.

Le marquis de Lagoy, actuellement en résidence à Aix, a hérité des titres des Meyran, dont il est le descendant direct. Nous lui devons quelques indications utiles, dont nous le remercions.

(1) Voir Registre de l'Académie, fol. 195, 197 ; plus haut p. 145, et le chap. consacré à de Vertron ci-après.

Il est certain que M. de Grille venait négocier l'admission de son fils aîné *François*, comme page de la chambre du roi. Le duc de Saint-Aignan était un des quatre premiers gentilshommes de la chambre, qui servaient alternativement une année entière, et qui avaient le droit de désigner les pages. Son année de service arrivait en 1681, et il accueillit avec plaisir la requête du marquis de Grille. Le jeune François l'en remercia par le madrigal suivant :

« Je le sçay bien, grand duc, qu'il faut que je vous aime,
Mon cœur me l'a dit mille fois,
Et pour tant de faveurs que de vous je reçois,
Ma reconnaissance est extrême.
Mais si pour soutenir l'honneur de mon employ.
Je veux vous imiter et me faire une loy
De ce que vous faites vous même,
Je n'auray plus d'amour ni pour vous ni pour moy,
Mon cœur sera tout pour le roy. »

Ces vers sont d'un habile courtisan, et M. de Vertron y répondit par un quatrain de sa façon :

« Etre bien fait, sçavant et sage,
Et composer de jolis magrigaux,
C'est n'avoir point à la chambre d'égaux,
C'est être, en un mot, hors de page. »

Voir, Ms de Bougerel appartenant à M. Arbaud, notice LII.

Sabatier lui adressa une épître, qui est la IV^me du Recueil. 76 vers.

Durant son séjour à Paris, le marquis de Grille avait reçu plusieurs demandes d'admission. « M. l'abbé de *Poussan*, d'une des meilleures familles de Languedoc, l'abbé *Boysleau*, qui passe sans contredict pour le plus éloquent d'entre les jeunes prédicateurs, *M. Delaistre*, cet illustre et dernier traducteur du panégirique de Trajan, et bien d'autres ne balancèrent point de s'addresser à moi pour vous demander l'honneur d'estre aggrégés à vostre Accadémie. L'abbé d'Anjeau, frère du marquis gouverneur de Touraine, m'a faict l'honneur de m'appeler souvent dans ses conférences accadémiques dont il est le chef, (à l'hostel d'Anjeau, place Royale, le jeudi de chasque sepmaine), il m'a faict cet honneur sous les auspices de vostre réputation, mais je me suis tousjours attendu à vous entretenir du mérite de ces prétendans, et de vous laisser mesnager vos suffrages avec la sagesse et la circonspection que vous avez pratiquées en pareilles rencontres (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 197. Les conférences tenues chez l'abbé de Dangeau frère du marquis, plus tard protecteur de l'Académie d'Arles, eurent grande vogue, en leur temps : « Il rassemblait chez lui, un jour de chaque semaine, plusieurs gens de lettres distingués, et d'autres personnes recommandables par leur mérite. Peut-être serait-il à désirer, et c'était un des vœux littéraires de l'abbé de Dangeau, que ces espèces d'associations domestiques et privées, mais toujours sages et décentes, fussent plus communes entre les gens de lettres... S'il ne résultait pas de ces conférences, comme l'observait l'abbé de Dangeau, les ouvrages finis et terminés, que peuvent produire les corps littéraires, il en sortirait des esquisses plus hardies, plus animées, plus

Il était d'avis, d'ailleurs, qu'il fallait recevoir ces messieurs, et bien qu'on crût, à Arles, qu'ils ne demandaient à être aggrégés à l'Académie que pour avoir par là leurs entrées à l'Académie française, il conseillait de ne pas s'arrêter à cette pensée, car les académiciens de Paris savaient faire la différence entre les simples aggrégés et les véritables académiciens (1).

Le 2 janvier 1681, eut lieu la réception de *MM. de*

marquées peut-être au coin de l'invention et du génie.... La plus parfaite liberté dans les opinions était la première loi de la petite Académie ; et il n'abusa jamais, pour y donner le ton, ni de son rang, ni de son mérite... Cette société d'hommes honnêtes et instruits lui était si chére, qu'étant à son dernier moment, le jour où elle s'assemblait chez lui, il défendit qu'on renvoyât aucun de ceux qui avaient coutume de s'y rendre. » Eloge de Dangeau, par d'Alembert, Œuvres complètes, 1821, t. II, p. 559-560. Ces réunions étaient à la fois politiques et littéraires, et les membres les plus assidus étaient le cardinal de Polignac, les abbés de Longuerue, de Choisy, de Saint-Pierre, Du Bos. Dangeau, mourut le 1er janvier 1723, qui était un mercredi, jour ordinaire des réunions, dit l'abbé Alary, légataire universel de Dangeau, cité par d'Alembert. Il est à croire que le jour fut modifié, puisqu'en 1680, c'était le jeudi. Voir la Bruyère, édition Régnier, t. I, p. 547 et sqq. Cfr. Mémoires de Niceron, t. XV.

(1) « Pour ce qui est de tous ces messieurs nos confrères aggrégés ou prétendants aux honneurs de vostre Académie, dont vous avez pensé que messieurs de l'Académie françoise seroient rebutés, je vous dois dire, messieurs, que c'est une fausse allarme qu'on vous a donnée, ou que vous avez prise. Je veux croire que ce n'est pas sans raison et sans apparence, mais ce sera toujours sans effect, et je suis tesmoin oculaire que ces messieurs de l'Académie françoise, (lors mesme qu'ils ne nous rendent pas tout ce qui nous est dû) font une grande différence des académiciens d'Arles aux aggrégés ou externes, et qu'ainsi nous ne debvons faire aucune difficulté de recevoir tous ceux qui se présentent, s'ils ont d'ailleurs toutes les qualités requises,

*Montmirail Lubières* et *de Faure Fondamente*. Leur élection avait été soumise à l'approbation du protecteur, par le marquis de Grille (1). Dès qu'il y eut donné son consentement, ces deux prétendants écrivirent leurs lettres de demande, et furent admis quelques jours après. Comme ils se trouvaient dans Arles, ils observèrent toutes les formalités et leur signature se lit au bas des statuts (2).

selon l'intention de Sa Majesté, et jusques au nombre qui nous est prescrit par nos dernières pattantes. » Registre de l'Académie, fol. 197, verso.

(1) « S'il vous souvient des lettres qu'on me prioit de lui rendre (au protecteur) touschant les réceptions de ces messieurs nos nouveaux confrères, je vous envoyai ces réponses et pour l'Académie royalle et pour M. de Montmiral, p. p. du Parlement d'Orange, et pour M. de Faure de Fondamente. »

Relation du marquis de Grille, mai 1681, Registre de l'Académie, fol. 197 (bis), verso.

(2) M. de Faure avait été admis à plusieurs séances de l'Académie. Voir sa lettre, en date du 27 décembre 1680, Registre de l'Académie, fol. 198, verso. La lettre de M. de Lubières est immédiatement avant ; elle est très flatteuse pour l'Académie. Il avait assisté lui aussi à plusieurs séances, sa lettre en fait foi. Elle mériterait d'être citée.

« Ces deux lettres ne prévindrent que de deux jours la réception de ces deux messieurs. Leur mérite avoit brigué pour eux, et je trouve, dans les mémoires de M. Giffon, que, le jeudi 2 janvier 1681, l'Académie assemblée chez M. de Beaumont procéda à la réception de messieurs le présidant de Lubières et de Faure Fondamente, selon les formes ordinaires, dont ces messieurs s'estoient acquittés très exactement.

M. de B., directeur de ce mois, fist un discours sur l'importance des Académies, après quoi, ces deux messieurs, ayant ouï faire lecture des statuts et règlements de l'Académie royalle, jurèrent entre les mains du directeur de les observer de point en point, et signèrent ensuite dans le Registre. Après quoi, M. de Lubières

Nous n'avons sur M. de Montmirail-Lubières que des données très incomplètes. Il était premier président du Parlement d'Orange. Il n'appartient pas à la famille Benault de Lubières, mais, croyons-nous, à la famille de *Langes* qui possèda la seigneurie de Montmirail (2), au XVII^e siècle. Il doit être l'un des deux membres de cette famille, dont il est question dans l'Histoire de la Noblesse du Comtat. Nous devons donc nous contenter de rapporter ici ce passage :

« Frédéric de *Langes*, seigneur de Montmirail, de Lubières, de Saint-Sauveur et du Vilar, conseiller au parlement d'Orange, eut d'une alliance que je n'ai pu découvrir ;

Louise de *Langes*, dame de Montmirail, etc., qui épousa, vers 1660, Pierre *Bérenger*, baron de Violés, en la principauté d'Orange, seigneur de Beausain et de Pipet, en Dauphiné, dont la postérité prit le nom de Langes ;

fist son remerciement, avec autant d'éloquence et de force d'esprit qu'on pouvoit l'attendre d'un homme de son mérite et de son rang ; ce discours fut suivi de celui de M. de Faure Fondamente, qui ne fist pas moins esclater son érudition et sa politesse. » Registre de l'Académie, fol. 199.

(2) Montmirail (Vaucluse) avait un vieux château aujourd'hui en ruines. Il en reste un pan du mur d'enceinte et une tour si délabrée qu'il semble qu'un coup de vent doive la renverser bientôt. Elle est appelée par les gens du pays, la Tour des Sarrasins, mais rien ne justifie cette appellation populaire. Voir un article de *M. Gilles* sur les Baumes de Venise, Vacqueyras-Montmirail, etc. Bulletin de Vaucluse, 1879. p. 213.

I. Frédéric Bérenger de *Langes*, baron de Violés, seigneur de Beausain, Pipet, *Montmirail* et Martignan, procureur général au parlement d'Orange, mort sans postérité légitime (1). »

*François de Faure Fondamente*, conseiller au parlement de Toulouse, naquit à Castres, de parents protestants, dans la première moitié du XVII^e siècle. Il était allié de Pellisson, qui lui dédia son Histoire de l'Académie française (2). Il avait du goût pour les choses de l'esprit, et il entretenait, paraît-il, un commerce suivi de lettres avec les savants de son temps. Rien de lui n'a été publié, mais il avait composé des dissertations sur la science des Médailles, traduit une épître du romancier grec Aristénète (300-358) contre les femmes et commencé une traduction de Quintilien. Il mourut en 1686 et le 9 août de cette année, *Henri Guiran*, conseiller au parlement d'Orange, prononça son oraison funèbre, à la séance

(1) *Pithon Curt*, La Noblesse du Comtat, t. IV, p. 497.

(2) Nous n'avons pu contrôler cette assertion de Bougerel, car nous n'avons eu sous la main que les éditions de 1729 et 1743. Il y en eut plusieurs autres : 1° Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise, Paris, P. Le Petit, 1653, in-8 ; 2° Nouvelle Edition, Jouxte la copie imprimée à Paris, chez Auguste Courbé, 1671, petit in-12 ; 3° Nouvelle Edition, réimprimée sous le même titre, augmentée de la vie des académiciens reçus de 1652 à 1671, Paris, L. Billaine, P. Petit, Jolly, 1672, in-12 ; 4° Autre Edition, Paris, Coignard, in-12, 1700 ; 5° Autre Edition, continuée par D'Olivet, J.-B. Coignard fils, Paris, in-4, 1729 ; 6° autres en 1730 et en 1743, 2 vol. in-12 ; enfin, en 1858, M. Livet en a donné une Edition annotée, chez Didier, Paris, 2 vol. in-8. V. Brunet, Manuel du libraire, article Pellisson.

de l'Académie de Nîmes. De Faure en était un des fondateurs et il avait probablement déjà contribué à l'organisation d'une société littéraire à Castres (1).

Il était venu étudier de près le fonctionnement de l'Académie d'Arles, avant d'y solliciter une place. On pouvait espérer qu'il serait un membre zélé, mais il ne paraît pas qu'il soit revenu à Arles, bien que le Registre constate, à diverses reprises, qu'il n'oubliait pas ses nouveaux confrères.

Sept mois après la réception de MM. de Faure et de Montmirail, on parla de l'archidiacre de Saint-Andiol (2). « Le lundi unsiesme du courant

(1) V. les Délibérations de l'Académie royale de Nîmes, citées par *Ménard*, Hist. de Nîmes, t. VI, preuves, p. 142 et passim. Cfr. le *Mercure* d'octobre 1682, 2e partie, p. 262-267 et plus bas le chap. IX. Malheureusement les dictionnaires biographiques et le Ms de Bougerel, notice XXVIII, sont très sobres de détails sur ce personnage un peu effacé. « Une Académie littéraire fut fondée à Castres, le 19 novembre 1648, par des juges de la Chambre de l'Edit, qui venait d'y être rétablie, elle y subsista jusqu'au 15 avril 1670. Ses statuts ont déjà été publiés dans les Chroniques Castraises ; des noms célèbres figurent sur la liste de ses membres. » Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur par *Claude Compayré*, Albi, 1841, 1 vol. in-4, p. 489. Et il cite les fondateurs : MM. G. Pellisson, Ranchin, conseiller, Rappin, Thoyras, F. Pellisson, Balarand, J. Verdier, pasteur, Jean-Louis Jaussand, pasteur, Faure de Tourradour, Saint-Alby, Alègre père, de Roumens, de Faure Fondamente, Gaches, pasteur, Dant, Rozel, avocat général, Isarn, Ranchin, avocat, Nicolas, Scorbiac, Spérandieu, secrétaire.

(2) Les dates de la vie de Saint-Andiol sont difficiles à fixer : né en 1631, il fut archidiacre d'Arles vers 1645, après Gaspard I de Saint-Andiol, son cousin, que nous trouvons en fonctions, dès 1623 (Sacristie, livre B., Archives d'Arles).

(août 1681), on propose de remplir quelques places d'académiciens qui sont à remplir. M. le secrétaire propose M. l'Archidiacre de Saint-Andiol, dont les divers talants et l'amour qu'il a pour les belles lettres pourroient faire honneur à l'Académie. Tous ces messieurs demeurent d'accord de cette vérité, et tous semblent désirer que le ciel l'inspire de vouloir être des leurs (1). » Ce désir était facile à réaliser, et l'Académie n'essuya pas de refus. Son choix était très heureux.

*Gaspard de Varadier de Saint-Andiol*, était le second fils de Nicolas de Varadier et de Louise de Grille Robias, qu'il avait épousée, en 1620. Il fut baptisé en l'Eglise Sainte-Anne, le 18 juin 1631.

Quinquaginta gravant miserum me circiter anni,

écrivait Varadier, à la première page des Juvenilia, en 1679. Il n'est donc pas né en 1623, comme l'assure le P. Bougerel (Ms de M. Arbaud, notice LVII). Il eut pour parrain Gaspard de Varadier, archidiacre d'Arles, son cousin, auquel il devait plus tard succéder, et pour marraine Isabeau de Forbin, pour sa fille Claire de Caseneuve femme d'Honoré de Faucher, lieutenant général. Il y avait déjà eu, au XVI^e siècle, un archidiacre de la famille des Varadier, *François*, oncle de Gaspard II du nom. Nous ne savons en

(1) Registre de l'Académie, fol. 204, verso.

quelle année ce dernier fut pourvu de cette dignité, qu'il possédait certainement, en 1676 (1).

(1) La similitude des noms rend les recherches assez difficiles : Gaspard I du nom était archidiacre, dès 1642. Le 18 mars, la commune vend trois cannes de plateforme, vers le boulevard de Digne, à Gaspard de Varadier, archidiacre de Saint-Trophime, (fol. 182 du Registre de Jean Daugières, de l'année 1642). *Musée*, t. II, p. 280, Annales d'Arles, par J. D. Véran. Gaspard de Varadier est désigné comme archidiacre, dans une convention des consuls d'Arles avec Jean Vanens de *Fontaine Peureuse*, intendant et contrôleur de l'Argenterie, du 16 juillet 1642, (Bibliothèque Méjanes, Rec. 31687, pièce I). Le 7 septembre 1667, *Gaspard*, archidiacre d'Arles, fut parrain de J. B. de Varadier fils de Laurens, marquis de Saint-Andiol et de Marguerite d'Adhémar de Monteil de Grignan, nièce de l'archevêque d'Arles. (Registres de la paroisse de Sainte-Anne). La marraine était Louise de Grille, douairière de Saint-Andiol, veuve de Nicolas qui mourut le 29 juillet 1642, premier consul d'Arles. Laurens est le frère puîné de l'académicien, marié en 1661, avec Marguerite de Grignan, et qui jouissait du marquisat érigé, en 1656, à la sollicitation de Louise de Grille leur mère, depuis la mort de Jacques leur frère aîné, mort lieutenant colonel du régiment de Mercœur, sans postérité.

Sur la famille de Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, dont nous avons déjà parlé, t. I, p. 153, en note, consulter *Robert de Briançon*, t. III, p. 189 et sqq. ; Ms 388, p. 303, de la Bibliothèque Méjanes ; *La Chesnaye-Desbois*, t. XIX, p. 482. La famille de Varadier était originaire du royaume de Naples, et s'était établie en Provence sous les princes de la maison d'Anjou. Elle comptait parmi les plus anciennes et les plus qualifiées. En 1674, elle avait fourni huit chevaliers de Malte (Bibliothèque Méjanes, Ms 909. Rolle de messieurs les chevaliers et commandeurs de la vénérable langue de Provence, en l'ordre de Malte, fait en la présente année 1674). Nicolas frère de Gaspard, fut reçu en 1646 et mourut commandeur. Le 1er décembre 1667, Laurens de Varadier, marquis de Saint-Andiol, Gaspard, Louis et autre Gaspard, écuyers de la ville d'Arles, furent maintenus dans leur noblesse par les commissaires royaux. Voir, Bibliothèque Méjanes, Ms 819,

Il prend ce titre dans une lettre au P. Kirker, à la date du 25 septembre 1676, et l'auteur du *Poëme Provençal sur l'Obélisque d'Arles*, le cite parmi les illustrations de la ville. « Nous avons encore aujourd'huy M. de Saint-Andiol, archidiacre d'Arles, qui excelle dans la poésie latine, et qui a si dignement chanté la gloire et les triomphes de notre invincible monarque, comme il a pleuré par ses doux et admirables vers, la mort du grand maréchal de Turenne (1), ayant donné au public une infinité d'autres rares ouvrages qui font voir qu'il n'est pas moins illustre du côté de l'intelligence et de l'esprit que de la naissance. » Il est fait allusion, dans ces lignes, à diverses pièces de poésie que Gaspard de Varadier réunit plus tard (en 1679), en un seul volume qui forme un recueil des plus variés et des plus intéressants, sous le titre de *Juvenilia* (2). On y remarque un esprit enjoué,

p. 313-316, et Archives des Bouches-du-Rhône, série B, Registre 1364. Jacques Joseph, seigneur de Saint-Andiol, comte d'Ornano, maître de camp de cavalerie au régiment de Royal-Lorraine, chevalier de Saint-Louis, mourut, en 1766 ; il était né en septembre 1723. Sa fille posthume fut baptisée à Arles, paroisse Sainte-Anne, le 22 janvier 1767. Il fut, croyons-nous, le dernier du nom. Les œuvres de Gaspard de Saint-Andiol sont mentionnées par Dubreuil, t. I, p. 254. Voir Ms 1060, p. 94 et 135 ; Dictionnaire de Provence, t. II, p. 297. Les armes de Varadier sont, d'or à trois annelets d'Azur posés deux et un. Voir les armes de Gaspard de Varadier en tête des *Juvenilia*.

(1) Voir ces deux pièces, *Juvenilia*, p. 4 et 6.

(2) Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, doct. Theol. et Sanctæ Arelatensis ecclesiæ archidiaconi Juvenilia, seu de diver-

parfois caustique, une vérsification facile, une latinité soignée, aussi l'auteur du *Poème Provençal,* ne lui ménage pas les éloges auxquels nous devons souscrire

sis diversa Carmina jam in lucem edita, nunc vero aucta et ab ipso authore accuratius emendata ; in tres carminum, traductionum et odarum partes divisa. Arelate, ex typographia Claudii et Jacobi Mesnier, Regis et urbis typographorum, 1679, un vol., in-8°, comprendront deux parties, l'une de 348 p., l'autre de 112 p., plus quelques pièces, (20 p.).

La Bibliothèque Méjanes en possède un exemplaire (n° 18459, G. 1523), avec l'ex-libris de M. de Loinville d'Arles (1727). C'est une mosaïque de pièces élégiaques ou lyriques, de traductions, d'imitations, réunies sans aucune méthode. L'auteur ne s'est même pas cru obligé à dresser une table des matières, et il en donne le motif, en tête du volume :

Indice, lector amans, noster caret iste libellus,
Nam titulis nomen sæpe recurrit idem...
Nominibusque vagis est visus inutilis ordo ;
Si quæcumque quæras carmina, volve, leges.

Il y a des pièces dédiées à MM. de Beaumont, de Grille, de Boisverdun, Flèche, de Castillon, Daugières, de Grignan, Léon de Bacoue, évêque de Glandevès (1672-1685), Pomme, de Venel, etc. Notons encore (p. 249 et sqq.), la traduction des stances chrétiennes de Joseph de Beaumont, d'un sonnet de Flèche sur les victoires du roi, d'un sonnet signé Modène, etc. Il y a plusieurs pièces sur la pyramide, contre les Récollets d'Arles en procès avec l'archevêque, une série de fables, etc., etc.

A la fin de l'exemplaire de la Méjanes se trouvent diverses pièces imprimées après 1679. Toute la seconde partie, 112 p., est peut-être postérieure. Quoi qu'il en soit l'ode sur la levée du siège de Vienne par les Turs en 1683 (p. 105), une *sylve* sur la révocation de l'Edit de Nantes (1685) ne sauraient avoir fait partie de l'Edition de 1679, non plus qu'une lettre à *Elie Lorent*, médecin romain, et l'Epitaphe du P. Kirker, mort en novembre 1680, qui sont à la fin du volume, après l'opuscule : Pyramidis arelatensis vindicatum nomen, (8 p.).

du moins en partie (1). M. de Varadier avait soumis son ouvrage à deux académiciens de ses amis, qui lui répondirent l'un en latin et l'autre en français :

Lector ego, non auctor eram : discrimine nullo,
Exhibui prælis hoc Heliconis opus.
Phœbe ! laborantum post otia concute mentes ;
Ex vigili cæco, lumina censor habet. (FLÈCHE).

Si l'esprit, l'art et l'abondance,
Contentèrent jamais les critiques du temps,
Cet ouvrage immortel selon toute apparence,
Sans doute les rendra contents. (BEAUMONT).

Les vers de M. de Saint-Andiol ont des qualités qui en rendent encore aujourd'hui la lecture agréable : ils sont personnels et vivants. La poésie était pour

(1) Un archediacre venerable,
De Sant-Andiol es un oracle,
Comou es grand Theologien,
A escrit de libre ancien,
Tout en latin et ben founssible,
Aneou lia ren d'impoussible
Mes chascun din l'admiratioun,
Per sa bellou coumpousitioun,
De diversou pessou curiousou,
Soun de causou miraculousou,
A fach de vers dej court dey loung.
Aqueou disciple d'Apolloun,
Es coumparable a Virgilou,
A Houmero et a Ouvidou.
Dey musos es lou favory,
Eou n'a empourta tout lou prix,
Per ana prene unou plassou,
Au dessus du Mont-Parnassou. — page 32.

Malheureusement les œuvres de Saint-Andiol, si on excepte les *Juvenilia* sont fort rares. La Bibliot. Nationale ne possède de lui que la traduction des vers de La Monnoye sur l'éducation du Dau-

lui une distraction : il était devenu aveugle, vers 1670 (1), et sans cesse il rappelle ce malheur qui lui fut extrêmement sensible :

Aspera fert animus, patitur simul aspera corpus,
Et leniturus tot mala nullus erat.
Deposui fletus, fuerit quod inutilus usus,
Armaque mœrori carmen inerme fuit...
Omnia perdidimus cum lumine, gloria gentis,
Vanuit et cæcum summa latere docet (2)...

Il traite souvent, dans les *Juvenilia*, des sujets badins :

Quæ sapiunt juvenem scribens Juvenilia dixi,

phin, qui parut en feuille volante, comme plusieurs autres pièces. Elle est insérée dans les *Juvenilia* avec l'épigramme suivante

*Ad dominum Archidiaconum Arelatensem.*

Græca suum tellus olim jactavit Homerum,
Nunc pariter jactat Gallica terra suum,
Nempe Varaderium ; qui luminis orbus ut ille
Innumeros etiam fundit ut ille modos.
Hei mihi ! cur æquat totum sic totus Homerum ?
Præstabat sola mente fuisse parem.

De la Monnoye. — *Juvenilia*, 2e partie, p. 55.

C'était payer en flatteries exagérées le plaisir d'avoir été traduit en latin par le poëte arlésien. Voir, p. 217, trad. de la pièce sur l'*Education du Dauphin*, couronnée par l'Académie française, en 1677. (Cfr., *Mercure Galant* de septembre 1677, p. 225).

M. de Sabatier n'écrivait-il pas à M. de Saint-Andiol :

« Je trouve ton latin aussi pur, aussi juste
Que celuy qu'on parloit dans le siècle d'Auguste. »

Epitres morales et académiques, Lyon et Arles, 1687, p. 17.

(1) Octo meum corpus caligo fatigat ab annis,
Longior hæc certe nox, graviorque mihi...

(dit-il, en 1679). *Juvenilia*, de Cæcitate plantus, p. 27.

(2) Ad lectorem, pièce en tête des *Juvenilia*. Les allusions à sa cécité reviennent à chaque page du volume.

mais il proteste énergiquement de la droiture de ses intentions :

Turpia detestor, lascivaque fascina metris,
Horreo, sint quamvis libera, casta placent.
Fescennina procul nostris concentibus absint ;
Scommate scurrili nostra Camæna vacat...

Mollia quam placeant, meritis cremer ante favillis...
Innocuo scribens animo, nocitura cuiquam,
Execror, hæc sorti sunt minus apta meæ (1)...

Malgré le soin qu'il apporta à ne blesser personne,

Effugias satyras, si te non læserit hostis,

il se trouva, dans Arles, des esprits pointilleux qui lui firent un crime de parler toujours de ses vers, et d'avoir traité des sujets peu en rapport avec son caractère de prêtre. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, dans une pièce adressée à M. Joseph de Beaumont, son ami, qu'il supplie de le défendre contre ces attaques :

... Mea nequitiæ damnari carmina nolo.
Aut quæ non norunt fœda cavilla dari...
Tu mihi, qui cunctos antiquus es inter amicos,
Tu mea nota tibi jura tuere, precor...
Si forte audieris convitia tanta, repelle,
Ne sit amicitiæ fœdus inane tuæ...
Quæ mea, ne dubites, tua sunt ; censoribus obsta (2)...
Displicet austeris aliquot quodcunque facetum
Carmen et erroris, mollitiæque notant.
Nomen amicitiæ sanctum vel amoris abhorrent... P. 218.

(1) Ad lectorem, passim. En tête du volume.
(2) *Juvenilia*, seconde partie, p. 11-12.

Ces critiques n'avaient pas grande portée, et M. de Saint-Andiol jouissait d'une considération à l'abri de ces attaques.

Il partageait l'opinion de l'Académie sur la Diane d'Arles, mais il n'était pas toujours d'accord avec elle.

M. de Saint-Andiol publia, en 1677, un opuscule pour soutenir que le monument élevé sur la place du Marché, était une pyramide et non un obélisque (1). Cet opuscule fut communiqué à l'Académie au mois d'août, et Terrin en le réfutant (1678) témoignait à l'auteur une grande déférence. Il le qualifiait « vir ecclesiastica dignitate, nobilitate, eruditione, carminumque scriptione conspicuus (2). »

M. de Saint-Andiol avait pour la langue latine une prédilection marquée, et il se faisait gloire de n'écrire volontiers des vers que dans cette langue :

> Cura placens fuerat latialis notio linguæ...
> Non habet in nobis gallica musa locum (3).

Aussi lorsque s'éleva la querelle relative à la langue qu'il convenait d'employer pour les inscriptions, il n'hésita pas à mettre sa Muse au service de la langue

(1) Pyramidis arelatensis vindicatum nomen. A la fin des *Juvenilia*, exempl. de la Méjanes. Voir, t. I, p. 300, en note. Il y eut une édition in-fol., 4 p., c'est sans doute la première, (Ms 545).

(2) Voir, t. I, p. 300, 409 et sqq., l'exposé de cette querelle.

(3) *Juvenilia*, 2e partie, p. 3.

> Semper eris mihi carmen amor Latiale, nec unquam
> Imprudens dicam, Musa latina, vale... 1re partie, p. 211.

latine. Il en revendiqua les droits exclusifs dans une pièce éloquente, citée plus haut, p. 30.

Dans une autre pièce, il se plaint de ce que l'Académie française et le *Mercure* dédaignent le latin :

> Nativas voces academia gallica pendit,
> Vile putat latios enumerare sonos...
> Perlege Mercurii quovis in mense libellum,
> Vox erit in toto nulla latina libro...(1).

On s'explique aisément cette manière de voir chez un poète latin, épris de son art, et qui ne cessait de produire de nouveaux vers. En 1680, il fit imprimer la traduction du poème de Robert Arnaud d'Andilly, sur la vie de Jésus-Christ, également en vers latins (2).

(1) *Juvenilia, Elegia*, p. 210-211. Le *Mercure* s'excusait parfois de citer du latin : « Vos amies se révolteront peut estre contre deux vers latins employez dans le compliment ; mais elles doivent songer qu'ils ont bonne grâce avec des sçavants. » Septembre 1677, p. 81. Il s'agit du compliment de Roubin, p. 18.

(2) De vita Christi carmen (e gallico d'Arnaldi Andilii latine redditum) a Gaspard de Varadier, doct. theol. et Sanctæ Ecclesiæ Arelatensis Archidiacono, Arelate, Mesnier, 1680, in-8°, (Dubreuil, t. I, fol. 254). Bougerel indique la date de 1681.

L'original fut imprimé, en 1634, et eut plusieurs éditions, Paris, Camusat. Robert Arnaud d'Andilly, père de M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, sous Louis XIV, mourut, en 1674, âgé de 86 ans. Il a laissé plusieurs ouvrages de piété. Il était de la famille du docteur Janséniste Antoine Arnaud. — Le Ms 1060, p. 195, prétend que « quatre ans après cet excellent ouvrage fut traduit par Robert Arnaud d'Andilly, » ce qui est une grosse erreur.

Le poème sur la vie de J. C. par Robert Arnaud d'Andilly se compose de 99 stances de dix vers chacune.

Assurément, l'adhésion de M. de Saint-Andiol pouvait « faire honneur à l'Académie » et l'on comprend qu'elle ait été désirée. D'ailleurs, il était le cousin germain de Pierre de Castillon, marquis de Beynes, sénéchal d'Arles, de Joseph de Cays, de Jacques de Grille, l'ami de l'abbé Flèche, de M. de Venel, du P. Daugières, de M. de Beaumont (1), de l'archevêque

« Le poème de la vie de J. C. a été traduit trois fois en vers latins, par Pierre Bastide, par Jean de Montagut, ou Montaigu, et par Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, docteur en théologie et archidiacre de l'Eglise d'Arles. Je ne connois cette troisième traduction que par le *Journal des Sçavans,* du 29 décembre 1681. Celle de M. de Montagut fut imprimé à Toulouse, en 1664, in-12. Celle du sieur Bastide parut la même année. » Bibliothèque françoise de l'abbé Goujet, t. XVII, p. 338. André Duval, Habert et Le Moine, docteurs de la fac. de théol. de Paris, l'approuvèrent le 15 février 1634, et déclarèrent que ce poème « est très utile pour exciter et enflammer les sentiments de dévotion dans les esprits des lecteurs. » Gouget consacre une notice à Robert Arnaud, dans sa Bibliothèque françoise, t. XVII, p. 331-340.

Voici le passage du *Journal des Sçavans.* Il cite le titre, puis il continue : « C'est une traduction latine du poème de M. d'Andilly sur la vie de Jésus-Christ. Mais ce ne sont pas les premiers vers que nous devons à ce poëte ; il y en a un autre volume entier de sa façon, parmy lesquels avec plusieurs traductions heureuses, et des pièces entières sur quantité de sujets différents, on en trouve sur la tromperie des femmes, et sur son aveuglement qu'il déplore, qui font bien voir qu'il n'avoit pas raison de cacher son nom à un de ses amis à qu'il en envoyoit, comme il le dit agréablement en un autre endroit.

Versus enim, cæco patre, tegendus erat. »

N° du 29 décembre 1681, p. 440-441.

(1) Voir dans les *Juvenilia,* diverses pièces dédiées à ces personnages, trop nombreuses pour que nous les indiquions toutes.

et du coadjuteur d'Arles : les rangs de l'Académie lui étaient ouverts à tous les titres.

Le Registre ne donne pas la date de sa réception, aussi nous ne pouvons la fixer (1). Initié aux travaux de l'Académie et aux discussions qui s'y agitaient, le nouveau membre se trouvait dans un milieu connu et où il n'était pas un étranger (2).

Citons seulement une pièce du P. Daugières :

*Nobili Saint-Andolio, Solatium cæcitatis.*

Donec erat tibi fas cœli convexa tueri,
Andioli, tibi vix notus Apollo fuit,
At postquam in cæcam clausisti lumina noctem,
Haud mora, Pieria nobilis arte micas,
Crede mihi, non hæc fiunt sine numine Phœbi,
Ille tibi lumen sustulit, ille dedit.

ALB. DAUGIÈRES CARMINA, 1708, p. 255.

(1) Le Ms 1060, assigne la date du 11 août 1681, mais c'est la date de la présentation, non de la réception (Bibl. Méjanes).

(2) Il y a dans les *Juvenilia*, p. 21, une pièce sur la Mission de 1676, qui suspendit les travaux de l'Académie, (Voir, t. I, p. 303) où nous lisons ces vers :

Jam taceat Tacitus dum missio sacra loquetur ;
Nempe tacenda ducum facta subinde canit.
Tu quoque Musa sile, finemque repone canendi...

Et en note se trouve cette observation : Hic author inter nos tunc temporis legebatur. » A première vue, il semble qu'il s'agit de l'Académie, où on lisait aux séances quelques passages d'auteurs. Mais cette interprétation est inadmissible, puisque Varadier n'était pas encore académicien. Il s'agit d'une autre réunion d'amis, où Tacite était lu en commun et, dans une pièce adressée à M. de Beaumont, nous lisons :

Non bene per totam Tacitum pervolvimus horam ;
Sed tacet in multis sæpius ille locis... *Juvenilia*, p. 197.

Nous en concluons que Tacite était un auteur favori de M. de Varadier, et qu'il se le faisait lire par ses serviteurs ou ses amis.

Il écrivait des vers sur les moindres circonstances, avec une très heureuse facilité, mais, s'il excellait dans ces pièces courtes et spirituelles, il ne reculait pas devant les œuvres de longue haleine. En 1684, il publia une traduction, en vers élégiaques, des quatre livres de l'Imitation (1). Nous ignorons s'il produisit encore d'autres ouvrages; en tous cas, ils ne sont pas signalés par le scrupuleux bibliographe Dubreuil.

Dans l'intervalle de ses grands ouvrages, il écrivait encore quelques pièces, imprimées successivement.

Telles sont les pièces sur le canal de Languedoc, sur les jardins de Saint-Andiol, sur sa réconciliation avec les Récollets, quelques traductions et diverses réponses aux critiques dont ses *Juvenilia* étaient l'objet. Plusieurs de ces pièces sont réunies à la fin des exemplaires des *Juvenilia*, où elles passent un peu inaperçues, car on est trompé par la date de 1679, qui est en tête. En réalité, ce volume est un recueil : plusieurs pièces sont bien postérieures à la date de l'impression de la première partie, qui seule est de 1679.

Gaspard de Varadier résigna, en 1694, son cano-

(1) De Imitatione Christi, libri IV, elegiaco versu juxta positi, fidelissime redditi, Auctore Gasp. Varadier de Saint-Andiol, Eccl. Arel. Archid., Antverpiæ, 1 vol., in-12, 1684, (Dubreuil, I, 254).

Il existait déjà une curieuse traduction de l'Imitation en vers latins : Theod. I. F. Graswinckelii Delphensis Thomæ Kempis de Imitatione Christi libri III, Carmine latino conversi. Roterodami, 1661, petit in-8°.

nicat et son archidiaconé, en faveur de son neveu J. B. de Varadier, dont il était le parrain (1). Il ne mourut que le 5 décembre 1712.

(1) « Le 31 juillet 1694, le chapitre a répondu à Messire J. B. de Varadier de Saint-Andiol des fruits de la chanoinie et archidiaconé vacant par la résignation de Messire Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, dont il a été pourveu par la signature de N. S. P. le pape, du 11 du mois de juin dernier, payant les droits accoutumés, signé : Roche, sacristain ; Silvecane, secretaire. » Délibération du chapitre citée par *Bonnemant*, Nobiliaire d'Arles. Le même auteur nous apprend que J. B. de Varadier obtint du vice-légat d'Avignon, *Delphini*, une dispense pour recevoir les ordres du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise, trois dimanches ou fêtes consécutives, sans observer les interstices. Il était alors simple acolyte.

J. B. de Varadier, né, en 1667, était le neveu de Monseigneur J. B. de Grignan ( mort en 1697), par sa mère Marguerite de Grignan. Voir, t. I, la note 1, p. 153, et la note 2, p. 219.

« Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, archidiacre d'Arles : il étoit fils de Nicolas de Varadier, marié l'an 1620, avec Louise de Grille de Robias. Il a composé en vers latins : De vita Christi carmen, Arelate, in-8°, 1681. C'est une traduction latine du poëme de M. d'Andilli sur la vie de J. C. Il devint aveugle. Il y a un autre volume de sa façon en vers latins, parmy lesquels avec plusieurs traductions heureuses et de pièces entières sur quantité de sujets différents, on en trouve sur la tromperie des femmes, et sur son aveuglement qu'il déplore, qui font bien voir qu'il n'avoit pas raison de cacher son nom à un de ses amis à qui il en envoyoit, comme il le dit agréablement en un autre endroit.

Versus enim, cæco patre, tegendus erat.

Il mourut le 5 décembre 1712, âgé de 89 ans. »

Cette note qui est copiée en partie dans le *Journal des Sçavans* de 1681, p 440-441, est la LXVII^e et dernière du cahier de Bougerel : elle est précédée de quelques lignes sur Rebatu, et en tête des deux notes, on lit : « Les deux suivans étoient d'Arles et bons poëtes latins. Ils ne se trouvent pas dans les Registres qui *est* en confusion, j'ai cru devoir les insérer ici. » Rebatu mourut en 1662, avant l'organisation de l'Académie, et il est question de

« L'an 1712, et le 5 décembre, Messire Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, ancien archidiacre, il l'avoit été pendant 50 ans, est décédé âgé de près de 89 ans. On l'a enseveli dans la sépulture de messieurs du Chapitre, dans la chapele des Roys, et on lui a fait toutes les cérémonies qu'on a accoutumé de faire aux funérailles de dignités et des chanoines. J'ay officié, on a dit l'office des morts et tapissé le chœur avec les armes du chapitre. Il avoit résigné son bénéfice à son neveu qui est présentement archidiacre, il y a 19 ans. »

Ainsi s'exprime l'abbé *Jacques de Boche*, dans les curieuses notes qu'il nous a laissées (1).

Plus d'une fois, nous constatons que le Registre ne mentionne pas la date des réceptions. Il est même des académiciens dont il ne parle pas. Ainsi, au mois de mai 1680, le marquis de Grille cite un abbé *Petit*, qui l'accompagna à Saint-Germain, et « qui est encore un

Gaspard de Varadier dans le Registre. Le P. Bougerel s'est trompé. Ne s'est-il pas trompé aussi sur l'âge de M. de Saint-Andiol ? Les erreurs ne sont pas rares dans le Ms en question.

(1) Livre où est contenu tout ce qui est de mon bénéfice de sacristain et qu'il faut laisser à mes successeurs. Archives d'Arles, *Sacristie*, livre B, p. 430. Il mentionne un ordre de comparution de la part de MM. Alexandre Aube, prévôt, et Gaspard de Varadier, archidiacre, du 2 septembre 1623, et la durée de 50 ans, qu'il assigne à l'archidiaconat de Gaspard II, permet de supposer que ce dernier entra en fonction vers 1645. Quant à son âge exact, M. de Boche peut s'être trompé et avoir induit en erreur le P. Bougerel. J.B. de Varadier, successeur de Gaspard II, mourut en 1747. Ibid., p. 155.

de nos externes. » Nous avons vainement cherché dans le Registre l'époque de son agrégation. Cet exemple ne doit pas être unique. Les absences du marquis de Grille laissaient le Registre entre les mains de Giffon, qui n'avait pas toujours le temps de le tenir exactement au courant. Cet abbé Petit aurait été reçu, d'après le *Mercure Galant* de janvier 1681, au commencement de ce mois, en même temps que MM. de Lubières et de Fondamente. Ce n'est pas probable : le Registre n'eût pas omis son nom, alors qu'il citait celui des deux autres. Voici néanmoins, le passage du *Mercure* qui nous fournit quelques renseignements sur l'abbé Petit, dont nous ne connaissons presque rien.

« L'Académie royalle d'Arles qui est alliée à l'Académie françoise, et dont vous savez que M. le duc de Saint-Aignan est protecteur, a reçu M. l'abbé *Petit* dans son corps. Il est fils d'un secrétaire du roy, et fort estimé pour sa profonde érudition. Il a composé le *Pénitentiel de Théodore*. C'est un livre qui a eu l'approbation de tous les savants, et qui représente en très peu de mots, et dans un bel ordre, ce que l'Eglise orientale et occidentale a de plus particulier. Plusieurs pièces curieuses y sont ajoutées pour l'expliquer, et c'est ce qu'on doit aux soins de M. l'abbé Petit. Il a une connaissance parfaite des langues grecque, latine et française, et surtout des droits de l'Eglise et de ceux du roy, qu'il soutient d'une manière admirable par les

mémoires qu'il fournit actuellement à M. le cardinal d'*Estrées,* pour la régale (1). »

En 1681, la question irritante de la régale, soulevée par Louis XIV, qui voulut l'étendre à tous les évêchés de France, préoccupait vivement les esprits. Le pape Innocent XI avait déjà protesté, dans plusieurs brefs adressés au roi, et aux mois de mars et de mai quarante archevêques ou évêques s'assemblèrent chez l'archevêque de Paris, pour étudier les moyens de remettre tout dans l'ordre. Leur avis fut qu'il était urgent de demander au roi « de permettre à tous les prélats du royaume de s'assembler dans un concile national, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé, comme on a fait autrefois en de semblables rencontres, dans laquelle on puisse prendre des résolutions convenables au bien de l'Eglise et de l'Etat. » A la suite de cette délibération fut réunie la fameuse assemblée de 1682, mais elle ne mit pas fin aux difficultés, bien au contraire, et ce ne fut qu'en 1692, que l'accord se rétablit entre les cours

(1) *Mercure Galant,* édit. de Paris, janvier 1681, p. 220-221. On a de l'abbé Petit, les Vérités de la Religion prouvées et deffendues contre les anciennes hérésies par la vérité de l'Eucharistie, par le sieur *Petit,* de l'Académie royale d'Arles, 1 vol., in-12, Paris, Jacques Morel, 1686. (Cité par Dubreuil, I, 249).

On lit dans la *Gazette* de 1694, p. 636. De Paris, le 31 décembre 1694. « Sa Majesté a donné l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, ordre de Saint-Benoît a l'abbé Petit, conseiller au parlement de Paris. » Est-ce l'académicien ? En tous cas, ce conseiller

de Rome et de France, grâce aux habiles négociations des cardinaux d'Estrées et de Forbin Janson (1).

Ce qui nous surprend beaucoup, c'est de n'avoir rencontré nulle part la date de l'admission définitive de l'abbé *Gilles Duport*, dont la nomination fut soumise à l'approbation du duc de Saint-Aignan, en novembre 1679, avec celle de M. de *Servanes* (2).

Le duc semble n'avoir jamais répondu, au sujet de

ne vivait plus en 1718, car il n'est pas mentionné dans l'Etat de la France de Trabouillet, de cette année.

« *Jacques Petit,* parisien, chanoine et aumônier de l'Eglise cathédrale de La Rochelle, et grand vicaire de l'évêque. Il est fils d'un secrétaire du roy, fort estimé pour sa profonde érudition, il a composé le Pénitentiel de Théodore, sous ce titre : *Theodori Cantuarensis pænitentiale et alia ecclesisasticæ disciplinæ monumenta, dissertationibus et notis illustrata,* Paris, 1677, in-4°. Les Véritez de la Religion prouvées et deffendues contre les anciennes hérésies par la vérité de l'Eucharistie, Paris, Jacques Morel, 1686, in-12. Il avoit une connaissance parfaite des langues grecque, latine et françoise, et surtout des droits de l'église et du roy. Il mourut à la Rochelle, au mois d'août 1709. » Ms du P. Bougerel, déjà cité, notice LIII. Evidemment, Bougerel avait devant les yeux le *Mercure* de janvier 1681, dont il s'inspire.

(1) V. dans le *Journal des Sçavans* (26 mai 1681), Procez verbal de l'assemblée extraordinaire de Nosseigneurs les archevêques et évesques, tenûe en l'archevesché de Paris, aux mois de mars et de mai 1681. A Paris, chez Fédéric Léonard, 1681. — Les *Négociations à Rome,* (1681-1687), du cardinal d'Estrées sont aux Mss de la Bibliothèque Nationale, et la Bibliothèque d'Aix possède les Mss du cardinal Janson, relatifs à son ambassade à Rome (Ms 319-320), où se trouvent plusieurs lettres autographes de Louis XIV et des documents chiffrés.

(2) Registre de l'Académie, fol. 180, verso, et plus haut p. 163-164.

ces deux prétendants, qui furent néanmoins considérés comme de véritables académiciens (1).

*Gilles Du Port* était le fils aîné de Richard Du Port, seigneur de la Vignole, consul d'Arles, en 1639, et de Marie Duval de Nîmes, qu'il avait épousée, le 9 juillet 1621 (2). Gilles naquit à Arles, le 6 juillet 1623,

(1) Gilles du Port est cité parmi les académiciens qui prirent part à la fête donnée, en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne, le 19 octobre 1682. « MM. les abbés du Port et de Verdier, qu'on n'avoit veu despuis un an..., n'y manquérent point. » Registre de l'Académie, fol. 217, verso.

(2) Les Du Port (ou Duport) étaient de bonne noblesse, mais d'origine étrangère à la ville d'Arles.

« La famille du sieur de La Vignole à Arles, du nom de *Du Port*, en latin *a portu*, est originaire de Savoïe, et une branche de celle des seigneurs de la *Maison Forte* Du Port de Pierre Chatel et de Champ d'Azar, dont *Guichenon* a donné la généalogie, dans son Histoire de Bresse et de Bugei, qu'il commence par *Jean Du Port*, conseiller d'Etat et juge mage de Savoye, qui vivoit l'an 1550 et l'an 1580. » Ce témoignage de *Robert de Briançon*, (t. II, p. 493) est confirmé par *Artefeuil*, t. II, p. 254.

François Du Port, écuyer, vint s'établir à Arles, où il épousa, en 1586, Jacqueline de *Piquet*. Il fut consul de l'état des nobles, en 1591. C'est le grand-père de l'historien. La noblesse de Du Port est prouvée par une enquête du juge mage de Belley (9 décembre 1581). Aussi François Du Port, frère de l'historien, fut-il maintenu dans sa noblesse, par arrêt des commissaires royaux du 13 septembre ou décembre 1667. Il fut consul, en 1670. Il avait épousé, en 1652, Pierrette d'*Eyguières de Méjanes*, dont il eut des enfants qui continuèrent la famille. Louis, fils aîné de François, marié à Thérèse de Meyran d'Ubaye, fut 1er consul, en 1699. Il vivait encore en 1715. Les Du Port sont alliés aux Forbin, aux Meyran, aux Ginestoux, aux Barrême, etc. Le P. Fabre (Rem. Hist., p. 126), affirme qu'ils se sont fondus dans la famille de *Ginestoux*, mais Artefeuil, qui rapporte leur descen-

selon le Dictionnaire de Provence et le P. Bicaïs (1). Il fut élevé à Paris, où il fit son droit, puis il prit l'habit de l'Oratoire, au couvent de Saint-Honoré, le 2 juillet 1647. Après le temps du noviciat « il alla enseigner les humanités au collège du Mans et dans d'autres ; et ayant été ordonné prêtre, à la fin de l'an 1652, il ne tarda pas à se livrer à la prédication, pour laquelle il ne manquoit pas de talent. Comme il avoit fait de bonnes études, qu'il étoit d'un esprit vif et fort laborieux, il eut des succès dans cette carrière qu'il courut, particulièrement en Provence, surtout à Avignon, où il demeura plusieurs années ; mais un procès considérable qui survint dans sa famille, et à la poursuite duquel il fut obligé de perdre beaucoup de temps à Grenoble et à Paris, l'enleva dès 1666, à l'Oratoire et à la chaire. Etant venu à bout de le terminer, il retourna dans sa patrie, où l'étude et les bonnes œuvres remplirent son temps, jusqu'à la fin de sa vie (2). »

Pendant son séjour à l'Oratoire d'Arles, le P. du

dance, n'est pas de cet avis. Voir *Artefeuil*, t. II, p. 255, et sur les Ginestoux, t. I, p. 488.

Il existait encore des Du Port, en 1848.

(1) Dictionnaire de Provence, t. I, p. 224, Bicaïs, Ms 639, Bibliothèque Méjanes, p. 663. L'abbé Gouget, dans sa Bibliothèque françoise, t. II, p. 147, fixe sa naissance au 6 juillet 1625.

(2) Notice de l'Oratoire du P. Bicaïs, Ms 639, Bibliothèque Méjanes, p. 663. D'autres auteurs, comme Gouget, op. cit, t. II, p. 147, fixent sa sortie de l'Oratoire à l'année 1660,

Port composa un traité sur la prière, « assez mince pour le fond et pour la forme » dit le P. Bicaïs. Ce traité fut imprimé d'abord en 1667, sous le titre : *les Excellences, les Utilités et la Nécessité de la Prière*. En 1670, du Port en donna une seconde édition, qui ne nous semble pas mériter le dédain du P. Bicaïs(1). A cette date, Du Port était docteur en l'un et l'autre droit et protonotaire apostolique. Il dédia son œuvre à la reine Marie Thérèse.

Quelques années après, il publia un nouveau volume intitulé : *la Rhétorique Françoise*, contenant les principales règles de la chaire, 1 vol., in-12, 1674. L'idée était excellente, mais l'exécution laissait à désirer, et M. Gibert (2), en fit une sévère critique.

Il reprocha à l'auteur d'en savoir assez pour lui-

(1) Voici le titre exact : L'homme d'oraison, ou la conduite du chrestien intérieur, selon l'esprit de l'Evangile et les sentiments des saints pères. Dédié à la reine, par *M. Gilles Du Port*, prestre d'Arles, et protonotaire apostolique, 2e édit., revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur. A Paris, chez François Coustelier, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Hilaire ; Claude Calleville, au mont Saint-Hilaire, au pommier de la Calleville. Avec approbations et privilèges, 2 vol., in-12, 1670, reliés en un seul tome : Exemplaire de M. Arbaud, provenant du monastère de la Présentation de Senlis.

(2) Ce M. Gibert est le cousin de J. P. Gibert, canoniste, né à Aix, en 1660, mort à Paris, en 1736, dont le P. Bougerel a écrit la vie, Hommes Illustres de Provence, p. 339-376. Il a composé le Jugement des Savans sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique..., par M. Gibert, ancien recteur de l'Université de Paris, l'un des professeurs de rhétorique au collège de Mazarin, 3 vol., in-12, Paris, chez Jacques Estienne, 1713.

même, mais pas assez pour instruire les autres et d'avoir été presque partout superficiel (1). En outre, il trouva que l'ordre adopté par Du Port n'était pas naturel. « A ranger son sujet comme il falloit, l'auteur auroit dû commencer par donner une idée des matières que traite l'orateur sacré. Il auroit ensuite montré, ce qu'il ne fait voir que dans son quatième livre, la nécessité qu'il y a de se servir de quelque méthode pour prêcher utilement, la manière de préparer et de disposer un sermon... ; enfin les parties qu'il faut lui donner ; il aurait joint le style qu'il y faut prendre, les différentes formes qu'on peut donner au discours, ce qui doit en faire le corps, et ce qui en fait l'ornement. C'est la méthode que la nature et la raison semblent prescrire (2). »

L'ouvrage de Du Port divisé en cinq livres : dans le premier il fait voir l'excellence, les utilités et la

(1) Il consacre quatre pages à Du Port 169-173. Après avoir cité le titre de l'ouvrage, il ajoute : « Toutes les grandes choses qu'on nous promet par ce titre ne font qu'un petit volume in-12 de deux cens soixante et seize pages. » (P. 169).

« J'oserois presque dire que M. Du Port donne sans art, l'art de prêcher. Il commence du moins en quelque façon, par où il devoit le finir. » P. 170.

Puis il s'appuie sur le *Journal des Sçavans* qui en parle sans en dire ni bien ni mal, pour justifier son appréciation sévère. Le *Journal des Sçavans* du lundi, 27 avril 1682, se contente, en effet, de dire que l'auteur « offre ici au public tout ce qu'il a recueilli sur cette matière » et renvoie à l'ouvrage.

(2) Jugement des Savants..., t. III, p. 171-172.

nécessité de la prédication, afin d'en faire concevoir de l'estime et de l'amour. Il énumère ensuite les qualités qui rendent le sermon utile. Dans le second livre, il parle de celles qui le rendent agréable ; dans le troisième, il traite des parties du sermon et de la manière de les bien composer ; dans le quatrième il entre dans quelques détails sur les différents genres de prédication : sermons, homélies, controverses, catéchismes, etc. ; et dans le cinquième livre, plus moral que didactique, il traite de l'action et des qualités intellectuelles et morales du prédicateur (1).

Sans contredire absolument les critiques de Gibert, il convient de remarquer, avec Goujet, qu'il n'avait eu sous les yeux que la première édition publiée à la fin de 1674 (2). Du Port retoucha son ouvrage et en donna une seconde édition augmentée de près d'un tiers, qui parut en 1683 ou 1684, sous un titre nou-

(1) Cfr. avertissement de l'auteur.

(2) « M. Gibert ne parle que de la première édition qu'il met en 1682, mais qui fut donnée à la fin de 1674, et il paroit n'avoir point connu la seconde corrigée et augmentée d'un tiers qui parut en 1683. » Bibliothèque Françoise, t. II, p. 142. A la page 147, Gouget fait observer que Gibert cite d'une façon inexacte le titre de cet ouvrage, ce qui est vrai.

Le *Journal des Sçavans* du lundi, 27 avril 1682, dit en parlant de l'ouvrage de Gilles Du Port, que la prédication dépend plutôt des talens naturels que des règles de l'art, quoique celles-ci puissent être d'une grande utilité pour perfectionner les talents que l'on a reçus de la nature. Il parut, au XVII^e siècle, de nombreux traités sur l'éloquence de la chaire, analysés par Gouget, Bibliothèque françoise, t. II, ch. V, p. 112 et sqq.

veau. L'ordre adopté reste le même, mais le sujet est plus approfondi : il y a plus de méthode dans chacun des cinq livres ; il y a aussi de nouvelles preuves et de nouveaux raisonnements. Si Gibert avait consulté cette édition, il eut modifié son jugement un peu excessif

Le *Journal des Sçavans,* annonça ce nouveau volume où l'auteur traite des diverses méthodes pour faire des panégyriques, des prônes, des grands et des petits catéchismes, enfin de la manière d'établir les controverses (1). Papon est beaucoup trop sévère, lorsqu'il affirme que « l'art de prêcher ne contient rien qui mérite d'être lu. » On sent, à chaque page, que l'auteur en apprenant les règles de l'éloquence chrétienne, parle avec l'autorité de la vertu et de l'expérience (2).

(1) *Journal des Sçavans,* 15 mai et 4 décembre 1684, p. 168 et 342. L'art de prêcher, contenant les diverses métodes (*sic*) pour faire des sermons, des panégyriques, des Homélies, des prônes, de grands et petits catéchismes, avec une manière de traiter la controverse, selon les règles des Saints-Pères, et la pratique des plus célèbres prédicateurs, 2e édit., revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur. A Paris, chez Charles de Sercy, 1684, in-12, 346 p., précédées de 22 p., pour titre, épitre dédicatoire, approbation, privilège, errata, etc., par *M. Gilles Du Port,* prêtre, protonotaire apostolique et docteur en l'un et l'autre droit.

(2) « L'auteur avoit déjà fait connoître sa piété et la connoissance qu'il avoit de la morale dans un livre publié en 1667, et intitulé : les Excellences, les Utilités et la nécessité de la prière... C'étoit donc un homme instruit ; et il joignoit d'ailleurs à un esprit vif, un grand amour pour le travail. Il exerça lui-même le ministère de la prédication avec applaudissement ; et dans son livre il ne fit que raisonner sur ce que la lecture et l'expérience lui avoient appris sur la matière qui en est l'objet. » *Gouget,* Bibliothèque françoise, t. II, p. 147.

Il enseigne aux jeunes prédicateurs à devenir saints eux-mêmes, comme première préparation à la chaire. Le cinquième livre, en particulier, est fort remarquables et tout ce qui y est dit sur les qualités nécessaires aux prédicateurs, sur la voix, sur le geste, etc. est fort judicieux, sans être très profond.

Le P. Bicaïs est plus juste appréciateur que Papon et il reproduit le jugement de l'abbé Gouget : « Si M. Gibert a cru pouvoir dire de la première édition, que malgré les défauts qu'il reprend dans cet ouvrage, on ne pouvoit pas dire que ce fut un livre inutile, il me semble qu'eu égard à la deuxième édition, on peut dire qu'il est utile, quoiqu'il ne satisfasse pas entièrement. Le style, d'ailleurs, en est clair et facile, et l'on sent de plus que l'auteur, en apprenant les règles de l'éloquence chrétienne à ceux qui sont dans le dessein de s'appliquer au ministère de la parole de Dieu, ne leur apprend pas moins à devenir saints eux-mêmes, qu'à inspirer la sainteté aux autres (1). »

En 1680, M. Du Port préparait, avec cette seconde édition, une Histoire de l'Eglise d'Arles qui devait paraître seulement en mars 1690 (2). Elle fut dédiée à

(1) P. Bicaïs, Ms 639, Bibliothèque Méjanes, p. 663. Gouget, Bibliothèque françoise, t. II, p. 146.

(2) Histoire de l'Eglise d'Arles, tirée des meilleurs auteurs anciens et modernes, par *Gilles Du Port*, prêtre. Paris, Guillaume Cavelier, in-12, 1690, (416 p., plus 24 feuillets de préface, table, etc.) Dubreuil, t. I, p. 30. Le privilège est du 24 août 1684.

Monseigneur J. B. de Grignan, archevêque d'Arles, et l'année suivante elle fut réimprimée, à Paris.

Par cette publication, Du Port rendait un service signalé à l'Eglise d'Arles, qui n'avait pas encore d'histoire, écrite en langue française. Le savant chanoine *Pierre Saxi* avait consacré de longues années à dépouiller les archives du chapitre de Saint-Trophime, et en avait extrait son *Pontificium Arelatense*, œuvre de patiente érudition, qui fait autorité, malgré les critiques dont elle a été l'objet (1). Le *Pontificium* dédié à Monseigneur Gaspard du Laurens, parut en 1629. Il est écrit dans un latin très correct. Gilles Du Port s'inspira du Pontificium, en l'abrégeant, en y ajoutant des renseignements puisés à d'autres

(1) Pierre Saxi était fils de Claude Saxi, notaire à Arles, et de Jeanne Barges de Tarascon. Il mourut à Arles, en 1637, âgé de 43 ans. Son ouvrage fut imprimé à Aix chez Jean Roize, sous ce titre : *Pontificium Arelatense, seu historia primatum sanctæ Arelatensis ecclesiæ...*, 1629, in-4. Arles n'avait pas encore d'imprimerie. Peiresc, choqué de ce que Saxi semblait attaquer les droits du roi sur la Provence, obtint du Parlement d'Aix un arrêt contre le Pontificium (Vita Peiresci per Gassendum, l. IV, p. 209). Le Pontificium est devenu très rare. Il fut cependant réimprimé à Hambourg. La Bibliothèque d'Arles en possède un exemplaire annoté par Bonnemant, et *M. Souchière* lui a consacré (*Musée*, t. III, p. 157) une curieuse notice, dans laquelle il nous apprend que si, en général, les appréciations des Historiens de Provence sont très flatteuses pour Saxi, les historiens d'Arles lui reprochent d'avoir trop négligé l'Histoire purement ecclésiastique et même de n'avoir pas lu, s'il faut en croire Bonnemant, les titres originaux, qu'il avait sous la main. Mais nous croyons ce dernier reproche sans fondement. Voir Ms 1060, 2e partie, p. 21. *Trichaud*, Histoire de l'Eglise d'Arles, t. IV, p. 146.

sources, et en prolongeant l'histoire d'Arles jusqu'au pontificat de Monseigneur de Grignan. Plus encore que Saxi, Du Port a été critiqué : « Il commence, dit *Dubreuil*, t. I, p. 30, par parler de la fondation d'Arles, de son terroir, de ses antiquités, jusqu'à la venue de Saint-Trophime à Arles, duquel il décrit la vie et celle de ses successeurs. Il traite enfin la fondation de l'église d'Arles, de sa primatie, de l'établissement du chapitre de Saint-Trophime, de celui de N. D. la Majeure, de la fondation des paroisses, Abbayes et Couvents. » Du Port, comme Saxi, accepte les traditions provençales, tout en reconnaissant qu'elles étaient battues en brèche, de son temps. Le P. Bicaïs lui en fait un crime.

« Dans cet ouvrage, dit-il, où l'auteur n'a guère fait qu'abréger le *Pontificium Arelatense* de l'abbé de Saxi, on trouve beaucoup de choses qui, quoique crues depuis une longue suite de siècles, ne peuvent être admises par une saine critique (1). » D'autre part, Bonnemant reprochait à Saxi d'avoir adopté avec trop de confiance des traditions fondées sur des preuves peu solides. Nous croyons que ces deux censeurs ont en vue l'apostolicité de l'Eglise d'Arles et l'évangélisation de la Provence au premier siècle de notre ère, qu'il était de mode à la fin du XVIII^e siècle

(1) Bibliothèque Méjanes, Ms du P. Bicaïs 639, p. 663.

de ranger parmi les traditions fabuleuses ou incertaines. Mais les travaux de M. Faillon sur Sainte-Madeleine et ses compagnons, ont refuté les objections des Jansénistes et des rationalistes. Ils ont prouvé que l'histoire et la tradition étaient en parfait accord, pour attester la venue, sur les plages de la Provence, des glorieux missionnaires Saint-Lazare, Saint-Trophime et Saint-Maximin, qui fondèrent les églises de Marseille, d'Arles et d'Aix, en y apportant la doctrine évangélique, recueillie des lèvres du Christ, leur maître.

Ainsi tombe un des grands reproches adressés à Du Port, que Papon juge avec tant de sévérité (1).

Cette sévérité n'est pas imitée par les savants auteurs de la *Gallia Christiana*, qui citent Du Port comme un très bon historien (2), et cela en parfaite connaissance de cause.

(1) « Gilles Du Port. Nous parlons de cet auteur, parce qu'il eut de la réputation quoi qu'aujourd'hui il soit entièrement oublié. Des Mémoires sur sa vie nous le représentent comme un homme de beaucoup d'esprit ; mais ses ouvrages où l'on ne trouve rien que de médiocre, en donnent une idée un peu différente. L'Histoire qu'il a composée, de l'Eglise d'Arles, de ses évêques et de ses monastères est inférieure à celle de *Saxi*, dont elle n'est qu'un abrégé. » Papon, Histoire de Provence, t. IV, p. 784.

M. de Villeneuve déclare, au contraire, que Gilles Du Port a donné « une bonne Histoire de l'Eglise d'Arles. » Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III, p. 311.

Sur Gilles Du Port, voir Artefeuil, t. II, p. 254 ; Robert de Briançon, t. II, p. 493 ; *La Lauzière* à l'année 1691 ; Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. I, p. 244, et t. II, p. 224; *Dubreuil*, t. I, fol. 30 ; Ms 1060, 2e partie, p. 31; *P. Fabre*, Remarques Historiques, p. 126, et les Histoires Générales de Provence.

(2) « Sed operæ pretium est de prœsulibus qui sedem hanc obtinuerunt illustraruntque, dicere quæ ex antiquis ecclesiæ

Si la valeur des ouvrages de Du Port est diversement appréciée, ses contemporains sont unanimes, pour nous le représenter comme un homme de beaucoup d'esprit et de grande vertu. Le travail et les bonnes œuvres remplissaient sa vie. Il mourut à Paris, en 1691, dans un voyage qu'il y fit, peut-être pour surveiller la réimpression de son Histoire (1). Il légua ses biens à sa famille, mais il n'oublia pas les pauvres et le Mont-de-Piété, fondé en juillet 1666, par le *P. Fran-*

monumentis eruere licuit ; quod quidem argumentum jam tractavit *Petrus Saxius*, in egregia commentatione sub titulo Pontificii Ecclesiæ Arelatensis. Diptycha etiam ecclesiæ ejusdem Arelatensis, Mabillonius, Analect., t. III, p. 432, edidit. Anno tandem 1690, Œgidius Duport presbyter, doctor in utroque jure, ex melioris notæ scriptoribus tum veteribus, tum recentioribus collegit, vulgavitque Parisiis hujus ecclesiæ historiam. » Gallia Christiana, t. I, p. 519, Province d'Arles. Les frères de Sainte-Marthe étaient, on le sait, originaires de Tarascon.

(1) Papon et La Lauzière disent qu'il mourut à Arles, le 21 décembre 1691, mais le Ms 1060, et le Dictionnaire de Provence assurent qu'il mourut à Paris. Le témoignage de l'Histoire du Mont de Piété et celui du P. Bicaïs, Ms 639, p. 664, lèvent tous les doutes.

Les dernières dispositions de *Du Port* témoignent qu'il conservait un profond attachement pour l'Oratoire, où il avait passé ses premières années. « Il avoit fait, dit le P. Bicaïs, quelques libéralités à l'Eglise de l'Oratoire d'Avignon, parmi lesquels on distingue le tableau du Me Autel, peint de la main de Mignard. Il fit aussi quelques fondations en faveur de l'Eglise Notre-Dame la Principale d'Arles et de plusieurs autres de la même ville. » Ms 639, p. 664. La paroisse de Notre-Dame la Principale (Sainte-Anne, aujourd'hui Musée Lapidaire) était desservie par les Oratoriens. On voit encore leur chiffre au dessus d'une petite porte, à côté de l'Eglise. Nous ne savons ce qu'est devenu le tableau de l'Oratoire d'Avignon.

*çois Lagneau*, de l'Oratoire, eut part à ses largesses. « Ce fut environ ce temps-là, que M. l'abbé Gilles Du Port, mourut à Paris ; quelques jours après, on ouvrit son testament, dans lequel on trouva des marques d'une véritable tendresse pour sa famille, et d'une affection particulière pour cette confrairie. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires les recteurs du Mont-de-Piété de cette ville, parmi lesquels il veut que, dans une assemblée générale, on choisisse, à la pluralité des voix, quatre recteurs qui administrent ses biens jusqu'à la majorité de M. de La Vignole son arrière nepveu et son héritier (1), que les revenus de ses biens soient retirés par un cinquième recteur, et partagés entre les proches du testateur, suivant la délégation qu'il en fait, que ce recteur rende compte tous les ans... Il fait enfin un legs considérable à cette confrairie, après la mort de ses parents, à condition toutefois qu'elle aura des lettres patentes du roy, faute de ce, il donne ce legs à l'Hôtel-Dieu de cette ville (2). » Les lettres patentes furent obtenues en 1698.

Du Port était un des ecclésiastiques les plus ver-

(1) S'agit-il de Pierre Du Port, né en 1685, qui mourut primicier de l'Eglise d'Arles, en 1748 ? Il exerçait cette charge en 1734, (Ms de la Bibliothèque Méjanes 788).

(2) Relation contenant l'histoire de la confrairie de Nostre-Dame de Bon Secours, dite du Mont de Piété, prest charitable de la ville d'Arles, p. 37, 1 vol. petit in-12 de 80 p., imprimé en 1703, sans nom d'imprimeur (Bibl. Méjanes, Recueil 31687), et réimprimé, en 1736, par Gaspard Mesnier (Bibliothèque d'Arles).

tueux et les plus instruits du diocèse d'Arles (1) : son admission à l'Académie ne pouvait que faire honneur à cette société et ses titres littéraires étaient assez sérieux, pour ne laisser place à aucune opposition.

*César de Vincens de Servanes* était fils d'Antoine II de Vincens, seigneur de Servanes, qui avait épousé, le 29 décembre 1652, Ludovine de *Barrême,* fille de Pons de Barrême, viguier de Tarascon, de la famille des académiciens. César de Vincens épousa, le 2 janvier 1690, *Marguerite Novi*, fille de Léon, lieutenant principal au présidial de Nîmes, et de Lucrèce de Villard de Valongue, dont il eut six enfants, parmi lesquels *Delphine*, qui s'allia avec un Barrême (J. B.) fils de Mathias et de Marguerite de Geoffroy.

La seigneurie de Servanes appartenait, depuis de longues années, à la famille de *Vincens*, qui fut confirmée en sa possession, par les lettres patentes de confirmation et d'érection de moyenne et basse justice, pour le sieur *Antoine de Vincens*, données par Louis XIV, à Marseille, le 7 mars 1660, et enregistrées à la Cour des Comptes, le 16 janvier 1698, (Reg. *Propheta* (2),

(1) Goujet (Bibliothèque françoise, t. II, p. 147) annonçait qu'il rendrait compte de l'Histoire d'Arles, par l'abbé Du Port, mais il ne le fit pas. Nous ne croyons pas que Du Port ait composé d'autres ouvrages que ceux que nous avons signalés, et nous ignorons quels sont les « autres ouvrages estimés » dont parle le Ms 1060, 2e partie, p. 31.

(2) Aujourd'hui Archives des Bouches-du-Rhône, série B, Registre, 116, (1693-1700).

n° 61, fol. 45, arm. B, aux archives du roi, à Aix), à la requête de noble *Antoine de Vincens*, seigneur de Servanes, ci-devant lieutenant général criminel, au siège général de la ville d'Arles, neveu de Paul Antoine qui les avait obtenues. *César de Vincens* fut lieutenant général criminel, en la sénéchaussée d'Arles.

Nous ignorons la date exacte de sa réception à cette charge, que lui résigna son père. M. de Barrême, juge en chef de la ville d'Arles, prononça, le jour de son installation, un long discours, dans lequel il s'étendit sur la vocation du magistrat et sur les devoirs qu'elle lui impose. « N'avez vous point d'inquiétude, Maître de Servanes et n'hésitez-vous pas encore en approchant du moment, ou vous devés embrasser l'état de la magistrature ?

Permettés-moy de vous demander, si vous avés bien considéré que la vie d'un magistrat est remplie de mille agitations et de mille traverses ; que ses vertus font des envieux, son authorité des mécontens, ses faveurs des ingrats, et sa justice des ennemis. » Après cet exorde, il insiste sur la noblesse de la magistrature, qui est une espèce de sacerdoce, et sur la nécessité d'y entrer, pour suivre sa vocation et non dans d'autres vues, car les devoirs qu'elle impose sont redoutables. « Agrées, Mre de Servanes, qu'un magistrat qui a occupé pendant plusieurs années la place que vous allez remplir, heureux de se voir des successeurs d'un

mérite si distingué, des successeurs qui luy sont si chers, agréés que je vous dise que la justice criminelle est la plus importante et la plus difficile... » Et, pour exciter le zèle du nouveau magistrat, il lui rappelle les exemples de son père, dont il devra continuer les traditions de justice, de loyauté et d'exactitude (1).

« Mais ne suis-je point indiscret de faire des remonstrances (2) et donner des avis à un homme qui en reçoit tous les jours de si sçavans et de si pieux. Issu d'une famille, où la science et la vertu sont inspirées, avant qu'elles soient acquises, il marche sur les pas d'un père qui a toujours sçeu soutenir les loix par sa sagesse, les enseigner par son exemple, et les faire observer par son exactitude. Quel regret n'aurions-nous pas, messieurs, de perdre un si bon sujet, un magistrat si utile au public, si cher à la compagnie,

(1) César de Vincens de Servanes était lieutenant criminel dès 1680, il était alors très jeune, il n'avait guère que 26 ou 27 ans. Le Registre ne donne pas son prénom, mais le Ms 1060, nous l'a conservé, ce qui nous permet de le distinguer de son père, Antoine de Servanes, également lieutenant criminel. Parmi les ouvrages Ms de Terrin, signalés par le P. Bougerel (Hommes Illustres de Provence, p. 337), nous remarquons un discours sur l'installation de M. de Servanes, en la charge de lieutenant criminel. Est-ce du père ou du fils qu'il s'agit ? Nous ne savons.

(2) Quelques discours, plaidoyés et ouvertures de palais de M. de Barrême, juge en chef de la ville d'Arles, Avignon, Michel Chastel, in-12, 1698, p. 248-49. Le discours « pour l'installation de M. de Vincens, sieur de Servanes en la charge de lieutenant général criminel au siège d'Arles » comprend 45 pages (227-254).

si nous n'avions la consolation de recevoir un autre, luy-même, et de le recevoir de ses mains.

« Nous allons bien-tôt voir sur ces tribunaux, ce digne fils suivant l'exemple de son père, tantôt écouter les plaintes des uns, démêler les excuses des autres, peser les raisons de tous, tantôt punir ces crimes, que son honneur, sa probité, son état luy deffendent de souffrir, etc... »

Nous ne connaissons presque rien sur César de Servanes. Le 29 avril 1701, il fut déchargé des droits de franc fief et reconnu gentilhomme de race, par jugement de M. Lebret, intendant et premier président du Parlement de Provence.

Il est nommé parmi les conseillers nobles, dans une délibération du conseil de ville, du 1er mai 1702 (1).

(1) V. Registre des Délibérations du Conseil, au archives d'Arles et le Ms 839, Bibl. Méjanes.

En 1687, un Vincens de Servanes était chanoine de Saint-Trophime (*Sacristie*, Livre B, p. 374), et, en 1789, un M. *de Servan* refusa d'être député de la sénéchaussée d'Arles, aux Etats-Généraux (Courrier d'Avignon, du 25 avril 1789). La branche des Vincens de Servanes est aujourd'hui éteinte; la terre et le château de Servanes (commune de Mouriès, B.-du-R.) appartiennent à M. Paul Révoil, de Nîmes, avocat à la cour d'appel de Paris. Il existe d'autres branches des Vincens, les Vincens de Causans, etc. Voir Pithon-Curt, t. III, p. 571. Cfr. Artefeuil, article Barrême.

## CHAPITRE VI

L'Académie et M. Guyonnet de Vertron. — Son admission sur les instances du duc de Saint-Aignan, de MM. de Chateaurenard, Mézeray, etc. — Ses prétentions successives (1680-1681).

—

Claude Charles *Guyonnet de Vertron* est un des nombreux littérateurs du XVII^e siècle, dont la réputation tenait à des causes trop futiles, pour être durable. Vertron connaissait quatre ou cinq langues, il composait avec la même facilité des vers ou de la prose, et il était très recherché dans les bureaux d'esprit. Né à Nemours, vers le milieu du XVII^e siècle, il acheta une charge d'avocat général au Parlement de Metz (1), mais il avait peu de santé, et surtout il était passionné pour la littérature, la musique, la danse et les arts d'agrément. Il revendit donc sa charge et se contenta d'être un littérateur (2).

(1) Le père de Vertron, maire de Nemours, fut plus tard receveur des tailles, dans la généralité de Paris, et lui-même succéda à Jean Louis Bergeret, devenu premier commis de Croissy, qui entra, par la protection des Colbert, à l'Académie française, en 1685, et mourut le 9 octobre 1694. Voir Histoire de l'Académie par d'Olivet, in-12, t. II, p. 326.

(2) « Ma mauvaise santé et ma méchante fortune se sont apposées à l'ardeur que j'avais de parler en public... Je danse et je

Il nous a laissé son autobiographie dans la *Nouvelle Pandore,* ou des femmes illustres du règne de Louis le Grand. Nous pouvons nous le représenter comme un auteur aimable, léger et superficiel, et dont les flatteries qu'il prodigua aux femmes firent surtout le succès. Marié sur le retour de l'âge, avec une femme jeune et coquette, il en fut si mécontent, qu'il était sur le point de plaider en séparation et qu'il se proposait de rétracter par écrit ce qu'il avait publié d'avantageux pour les femmes, lorsqu'il mourut, à Paris, le 30 novembre 1715, âgé de 70 ans (1). Il suivait de près,

touche le luth joliment ; je m'explique, quand il le faut, en plusieurs langues ; j'ai un grand défaut, celui de n'aimer pas le jeu ; en un mot, je suis aimable, mais je plaîs plus de loin que de près. » La *Nouvelle Pandore,* Paris, 1698, 2 vol., in-12, passim.

(1) *Titon du Tillet,* Parnasse français, p. 558. Il paraît que Vertron réalisa, en partie, ce projet. Dans le fonds *Bonnemant,* volume *Collège, Académie,* nous rencontrons une plaquette in-12, sans titre et sans date, qui contient quatre pièces curieuses, dont voici le titre spécial : Premier Discours Académique, défense du sexe masculin contre l'excelence prétendue du sexe féminin. A Messieurs de l'Académie roïale d'Arles (17 p.) ; Second Discours Académique, qui sert de réponse à celui de M. de Vertron. Du Mérite des Dames, à Messieurs de l'Académie roïale d'Arles (p. 18 à 44) ; Troisième Discours Académique, pour réponse à celui de M. de Vertron contre les femmes (p. 45 à 54) ; Quatrième Discours Académique, de l'Esgalité des sexes, contre celui de M. de Vertron, au Beau sexe, d'abord des vers libres (p. 55 à 58), puis le Discours en prose (p. 58 à 110).

Le troisième Discours semble être l'œuvre de M. Laugier de Momblan, l'académicien, s'il faut en croire Bougerel, Ms de M. d'Arbaud, notice XXV. D'après le même auteur, ce discours

dans la tombe, Louis XIV qu'il avait comblé de flatteries. En 1681, il présenta à ce prince un Dictionnaire royal, où les victoires de Louis XIV sont énumérées (1). Cet ouvrage lui mérita le titre d'historiographe du roi, dont il se montra très fier. « Je fais toute ma joie, disait-il, d'employer mon esprit et mon peu de santé à continuer, en prose latine, l'admirable histoire de notre incomparable monarque. » Il ne la publia jamais et elle est restée manuscrite.

Les œuvres de Vertron sont d'une médiocrité incontestée, ses poésies surtout sont fades et prétentieuses ; néanmoins, il eut son moment de vogue et de succès.

serait inséré dans la *Nouvelle Pandore*, t. II, mais nous n'avons pu le contrôler, car cet ouvrage ne se trouve pas à Aix, ni même à la Bibliothèque Nationale.

(1) « Cet ouvrage est par ordre alphabétique, on y trouve les conquêtes de ce prince, les sièges, les combats, les belles actions des généraux d'armée, les noms et qualités de ceux qui se sont distingués, en un mot, tout ce qui est arrivé de plus remarquable, depuis l'année 1643 jusques à la conclusion générale de l'an 1679, enfin, les suittes des guerres et les traités de paix, comme la situation des lieux et l'ordre des temps. Il accompagna ce Dictionnaire de quatre panégyriques en quatre langues différentes, à la louange du roy. Le premier est en françois, il loue le roy sur la protecteur qu'il a accordée à l'Académie françoise et aux Beaux-Arts. Dans le deuxième, qui est en italien, il parle de l'Excellence de la langue italienne et de la célèbre Académie de la Crusca, qui se fait une gloire particulière de louer le roy, et d'avoir des François parmi ses académiciens. Le troisième est espagnol, et renferme le portrait du roy, sous le titre : du Héros parfait, et le quatrième, qui est en latin, fait voir l'excellence de l'état monarchique, et contient l'éloge de la couronne de France. » Bougerel, Ms de M. Arbaud, notice XXXVIII.

Intriguant et souple, il savait se ménager des protecteurs et des appuis. Il espéra même se faire admettre à l'Académie française, mais il dût se contenter de ne faire affilier à l'Académie d'Arles, à celle de Nîmes, et à celle des Ricovrati de Padone. Il fut nommé, peu de temps avant sa mort, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

Les rapports de Vertron avec l'Académie d'Arles forment un épisode curieux de l'histoire de cette société. Son admission donna lieu à des négociations très longues. Il fut proposé par M. de Châteaurenard, qui écrivait de Metz, le 7 avril 1680 (1), à M. de Grille :

« A propos d'Académie, le *R. P. Simian*, augustin, que vous connaissez fort, me fict l'honneur de me procurer dernièrement, à Paris, la connoissance de *M. de Vertron*, parisien, qui est un très bel esprit, et qui a une passion extrême d'estre reçeu dans l'Académie d'Arles. Il fust chez moi, le jour avant mon despart de Paris, pour me prier de m'employer pour lui procurer cet avantage : je lui respondis, que c'en seroit un bien grand pour nostre Académie de l'avoir parmi nous, que je ne doubtais point qu'on ne receut avec joie la proposition, mais que l'agrément de M. le protecteur, duc de Saint-Aignan, estoit nécessaire avant toute chose. Il me dict qu'il alloit travailler

(1) Registre de l'Académie, fol. 185. Séances d'avril et de mai.

à cela, et cependant il m'envoya une lettre et un sonnet pour l'Académie, que je vous envoie. Je ne vous conseille pas de la lire à la compagnie, qu'il n'ait eu cet aggrément. Il peust estre fort utile à l'Académie royale, par bien de raisons : il faict des bons vers, il imprime, il a desdié divers ouvrages à Monseigneur le Dauphin, il entend les langues et sans doubte qu'il nous peust rendre de grands services. Mais comme il m'a escrit en cette ville, despuis trois jours, une pensée qu'il avoit, j'ai cru vous en debvoir informer au long. C'est ce que j'ai faict par une lettre à M. Giffon, à laquelle je vous renvoie, s'il vous plaist, de peur de répétition, et après la chose meurement examinée, vous me donnerez là-dessus vos ordres et ceux de l'Académie, et ce que je dois respondre à M. de Vertron. J'adjousterai seulement que, comme nous devons une députation à Madame la Dauphine, je souhaiterois que vos affaires vous appelassent à Paris, pour vous y voir haranguer cette princesse. L'Académie françoise et MM. de Soissons se sont acquités de ce debvoir, c'est à vous, mon cher monsieur, a soustenir l'honneur de la royalle d'Arles. Aimez-moi, tousjours, s'il vous plaist, escrivez-moi et me croyez tout vostre,

CHASTEAURENARD. »

M. de Grille communiqua, sans retard, cette nouvelle à l'Académie. Il montra la lettre de Vertron et le sonnet qu'il envoyait, sur l'obélisque, à *MM. de*

*Boche* frères, *de Beaumont*, *Giffon*, *Bouvet*, *Verdier* et *Flèche*, les seuls académiciens alors dans Arles. A la séance suivante du même mois d'avril, Giffon donna lecture de la lettre qu'il avait reçue de M. de Châteaurenard. Ce dernier faisait une « longue relation, avec toutes les circonstances, de la prétention qu'a eûe le sieur de Vertron, non seulement d'estre reçeu académicien d'Arles, mais encore d'estre député de cette royalle Académie, pour haranguer Mme la Dauphine (1). »

Les avis furent partagés ; les uns trouvaient bon de recevoir M. de Vertron, et de le charger de haranguer la Dauphine, « parce qu'on le peust croire fort habille, sur la parole de M. de Chasteaurenard », et parce que, personne ne se présentant pour aller à Paris, personne ne voulant faire la dépense de ce long voyage, et M. de Vertron étant sur les lieux « après le caractère qu'on en a faict, et l'agrément prétendu de M. le duc (comme il se le promet), on ne sauroit mieux faire que de le députer, après les cérémonies faites pour sa réception. »

D'autres, au contraire, se montraient opposés à cette idée, parce qu'il ne leur semblait pas bon de confier toujours les missions honorables à des *externes*, de peur que l'on ne conclût « que les externes sont plus honnestes gens que les autres, que les branches de cet arbre académique vallent mieux que le tronc, que les

(1) Registre de l'Académie, fol. 185, verso.

dehors de la place en font tout l'honneur. » Et ils rappelaient que Pellison avait composé les inscriptions pour l'obélisque, que Roubin, un *externe* encore, avait harangué « fort heureusement » le roi sur ses conquêtes de Hollande. En présence de cette diversité d'opinions, il fut décidé qu'après avoir consigné au Registre la lettre et le sonnet de Vertron, on écrirait au duc de Saint-Aignan et qu'on attendrait son avis, avant de répondre à M. de Vertron, au sujet de sa réception (1). Quant à la députation, l'Académie pria M. de Sabatier, alors à Paris, de vouloir bien s'en charger, et de s'entendre, à cet égard, avec le duc de Saint-Aignan et le marquis de Châteaurenard (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 185, verso. La lettre et le sonnet de Vertron se trouvent fol. 189.

(2) « M. le secrétaire ne menque point d'escrire le résultat de l'assemblée à M. le duc de Saint-Aignan et à M. de Sabbattier, qui se trouvent de présant à Paris, c'est à dire qu'il avoit esté résolu d'attendre la response de mondit seigneur protecteur, sur l'article de la réception dans l'Académie dudit sieur de Vertron, et cependant qu'on prieroit M. de Sabbatier, en qualité de confrère, de se charger de la députation et harangue prétendues. M. le secrétaire se charge de ces lettres et de prier M. de Sabbatier de voir M. le duc et de convenir de toute chose, sur ces subjets divers, avec lui, d'en escrire encore, s'il le trouvoit bon à M. le marquis de Chasteaurenard, qui est à Metz dans le régiment royal, lequel dans le beau zèle qu'il a pour l'Académie, ne menqueroit pas de tascher d'aller à la cour, pour se joindre audict M. de Sabbattier et à Monseigneur le duc protecteur, etc., dans le dessein que tous les membres doibvent avoir de faire les honneurs du corps. » Registre de l'Académie, fol. 186, verso.

M. de Sabatier était député par la ville d'Arles pour soutenir à la cour le procès de la *Directe Unverselle*. Voir, note 2, p. 139.

Il est visible que de Vertron cherchait une occasion de se faire valoir, en haranguant la Dauphine, au nom de l'Académie d'Arles. Le mariage du Dauphin avec une princesse de Bavière était le grand événement du jour (1). Louis XIV vint au devant de la jeune princesse, avec une cour nombreuse, jusqu'à *Vitry le François*, et la ramena triomphalement à Paris. Partout sur son passage, la Dauphine était saluée par les représentants des villes qu'elle traversait.

Le 26 mai 1680, il fut de nouveau question de M. de Vertron, qui faisait appuyer sa candidature par

Il était encore à Paris ou à Fontainebleau, en juillet 1680, Registre de l'Académie, fol. 192. Dans ses Mémoires, il ne donne aucun renseignement sur les affaires de l'Académie, dont il s'occupa.

(1) « Entre sept et huit heures du soir, M. le cardinal de Bouillon donna à Monseigneur le Dauphin et à Madame la Dauphine la seconde bénédiction du mariage, dans la chapelle de l'Evesché, en présence du curé de la Trinité, paroisse de ce Chasteau. » C'était le 7 mars, à Châlons. Le 12 mars, la cour était à Soissons. « Ce mesme jour l'Académie françoise de Soissons se rendit chez Madame la Dauphine, et en l'honneur de la saluer. Vous sçavez que M. le cardinal d'Estrées en est le protecteur. — Le 18 mars, la cour rentra à Saint-Germain ; voir la *Gazette* de 1680 et le *Mercure Galant* de mars 1680, seconde partie, contenant les cérémonies du mariage de Monseigneur le Dauphin. Nous lui empruntons les lignes ci-dessus.

A la p. 241 (Edit. de Paris) se trouve la harangue préparée par le duc de Saint-Aignan, au nom de l'Académie française dont il était chancelier, en mars 1680. Le *Mercure* s'extasie devant la beauté de ce compliment, que le duc composa en une demie heure, lorsque le sort l'eût désigné pour le prononcer. Par ordre de Louis XIV, les harangues furent supprimées et remplacées par des compliments très courts.

*Mézeray* (1), de l'Académie française, dont la lettre adressée à M. de Grille, le 22 avril 1680, est fort louangeuse pour le candidat.

MONSIEUR,

« Comme j'ai appris que M. le duc *de Saint-Aignan*, le très illustre protecteur de vostre royalle Académie, avoit reçeu aussi favorablement qu'il se puisse M. de *Guionnet Verteron*, et lui avoit faict la grâce d'agréer qu'il recherchât vos suffrages, pour avoir l'honneur d'estre reçeu dans vostre compagnie, j'ai eu une grande joie que ce premier pas eust réussi si avantageusement à une personne, dont les intérêts me sont fort chers. Si les très humbles respects que j'auroi toujours, pour tous les subjets de vostre noble compagnie et particulièrement, monsieur, pour vostre personne, pouvoient estre de quelque considéracion, en cette rencontre, je prendrois la liberté de joindre mes instantes prières avec la supplication de M. de Verteron, d'autant plus hardiment que je suis persuadé qu'il est bien digne de remplir une place qu'il désire si ardemment ; il a beaucoup de capacité et il a faict voir, dans le grand monde et à la cour, quelques-uns de ses ouvrages, qui ont satisfaict les plus habiles. J'adjousteray, monsieur, qu'il est de très bonne

(1) Voir la Vie de François Eudes de Mézeray, Historiographe de France, par M. ***, à Amsterdam, chez Pierre Brunel, 1680, in-12. Mézeray mourut en juillet 1683. V. la *Gazette* du 17 juil.

condition, parent ou allié des plus considérables familles de Paris, qu'il a les mœurs extrêmement douces et fort réglées, la conversation aussi honneste que spirituelle et toutes les manières civilles et obligeantes au dernier point : c'est un tesmoignage que tous ceux qui le connoissent doibvent à son mérite, moi principalement qui suis lié d'affection avec lui, et qui lui suis encore fort obligé de m'avoir faict naistre l'occasion de vous assurer que je vous honnore parfaictement et que je suis avec toute la passion et toute l'estime possible, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

MÉZERAY (1). »

Malgré cette chaleureuse recommandation, l'Académie maintint sa première résolution d'attendre le sentiment du duc de Saint-Aignan. Elle décida, en outre, de lui écrire de nouveau, pour solliciter la réponse qu'il n'avait pas encore envoyée. Ce fut en ce sens, que M. de Grille répondit à Mézeray. Après l'avoir remercié de sa bonté à son égard et à l'égard de ses confrères, il ajoute qu'elle est assez *superflue*, car « ils ont trop de justice et trop de raison, pour ne prendre pas au mot M. de Vertron, lorsqu'il demende d'estre reçu dans la compagnie. Il est vrai qu'ils ne

(1) Registre de l'Académie, fol. 188, verso. « C'est une letre de recommandacion qui n'honnore pas moins ceux à qui elle s'adresse que celui qu'elle recommande » Elle est écrite de Paris.

veulent pas tout faire en cette rencontre, ils deffèrent à M. le protecteur l'honneur et le plaisir de cette admission, et l'on est surpris, après ce que vous escrivés, que ce chef, si bien persuadé du prix et du mérite du personnage, en estant mesme assez instruit par ses propres lumières et par vos sentiments, ne nous ait point encore tesmoigné les siens. Nous les attendons avec impatience, autant pour l'advantage de l'Académie, que pour vous faire connestre l'estime qu'on faict de tous ceux que vous estimés. Ce sont là les sentiments de tous nos amis (1). »

Il ne faut pas voir, dans cette lettre, une preuve de servilité à l'égard du protecteur, mais plutôt y reconnaître le sentiment d'une noble indépendance. Les académiciens hésitaient à recevoir un écrivain qui semblait vouloir, par tous les moyens, forcer les portes de l'Académie.

Le duc de Saint-Aignan avait été sollicité par M. de Vertron, qui lui adressa les vers suivants :

(1) Registre de l'Académie, fol. 188, verso. Cette lettre est datée du 27 mai 1680. Elle commence ainsi : « Monsieur, il y a bien longtemps, qu'ayant proposé dans une de nos assemblées le mérite et la prétention de vostre illustre ami, il enleva d'abbord tous les suffrages et vous jugez trop favorablement du secrétaire de l'Académie royalle, lorsqu'il vous plaist de vous addresser à lui, pour faire valloir vostre recommandacion. Cependant, monsieur, je vous rends mes très humbles grâces pour cette bonté, elle est extraordinaire et si je l'ose dire assez superflue à l'esgard de nos confrères. Ils ont trop de justice, etc. »

« Auguste protecteur de tant de beaux esprits,
Oracle de nos jours, dont le monde est espris,
Que les Dieux ont placé sur le haut du Parnasse,
Quelle gloire d'entrer dans ton charmant vallon,
Enfin si tu voulois m'y donner une place,
Saint-Aignan, tu serois mon divin Apollon ».

Et il y ajouta cette devise : *Solemque suum sua sidera norunt* (1).

Le protecteur, sensible aux éloges de M. de Vertron, demanda aux académiciens de le recevoir, et, sous les formules de politesse, il est facile de reconnaître qu'il était un peu mécontent de la sage lenteur de l'Académie.

« Si Madame la Daulphine avoit reçeu des compli-
« ments (2), je suis certein que M. de Vertron se
« seroit fort bien acquité de celui dont Messieurs de
« l'Académie l'auroient prié de se charger, et, à son
« deffault, j'aurois tenu à beaucoup d'honneur et de
« plaisir de porter la parolle, pour un corps qui parle
« si bien, leur indulgence et bonté pour moi m'ayant
« donné assez d'assurance, pour m'en laisser la liberté.
« Mais, monsieur, on n'a point harangué maditte
« dame, et le seul *Mercure Galland*, a esté favora-
« ble aux bonnes intentions qu'on a eu de se donner
« cet honneur (3). Cependant, monsieur, je n'ai garde

(1) Registre de l'Académie, fol. 189. Ms 1060, p. 139.

(2) Registre de l'Académie, fol. 189. Cette lettre est datée de Saint-Germain en Laye, 10 mai 1680.

(3) « L'Académie françoise croyoit aller rendre ses respects en corps à Mme la Dauphine, et ce duc comme chancelier de la compagnie devoit porter la parole ; mais les autres corps, à l'excep-

« de vous rien dire, sur le subjet de M. de Verteron,
« touschant le souhait qu'il faict de pouvoir estre de
« vostre royalle Académie, je suis trop bien accous-
« tumé aux favorables sentiments qu'il vous plaist
« d'avoir pour moi, pour laisser despendre un mérite
« comme le sien de ma recommandacion, et ce mérite
« lui doibt estre bien plus avantageux que toutes mes
« prières. *Ainsi vous estes tousjours les maistres*, et,
« quand vous aurez sçeu qu'à son âge, il a faict en
« quatre langues le panégirique de nostre grand roy,
« j'espère que vous l'estimerez assez, pour lui accorder
« une place dans vostre compagnie, lorsqu'il y en aura
« quelqune à remplir. Conservez-moi, s'il vous plaist,
« celle qu'il vous a pleu me promettre en vostre
« amitié. » LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

Cette lettre fut lue à la séance du 3 juin 1680, avec une lettre de M. de Sabatier, qui n'était pas encore arrivé de Paris, et une nouvelle lettre de Vertron, adressée, comme les deux autres, à M. de Grille.

MONSIEUR,

« Je ne feins point de le dire hautement, et je suis

tion de celui de ville, dont on a reçeu le compliment, lorqu'il a porté les présents accoustumés, n'ayant point faict de harangues, celle que M. le duc de Saint-Aignan avoit préparée sembloit inutile. Cependant il n'a pas laissé de la prononcer, mais sans les cérémonies ordinaires. Çà esté seulement devant le roy, la reyne, Monseigneur, Mme la Dauphine et leurs altesses royalles qui ont souhaité l'entendre. » *Mercure Galant*, mars 1680, t. II. Edit. de Paris, p. 239.

mesme très content de l'escrire, pour vostre gloire et pour la mienne, j'ai demendé avec ardeur une place dans vostre royalle Académie :

Si vostre Académie est célèbre en tous lieux,
Pourquoi s'en estonner ? c'est l'ouvrage des Dieux,
Le séjour des beaux-arts, le temple de Mémoire,
Saint-Aignan le portraict d'une divinité,
Ce charmant protecteur pour vous combler de gloire,
Vous met en mein le sceau de l'immortalité.

Si M. le marquis de Chasteaurenard n'en eust faict la proposition, vous eussiez pu me respondre ce qu'Apollon respondit à son fils, qui lui demendoit la conduite de son char :

Sors tua mortalis, non est mortale quod optas,
Ne dubita, dabitur, Stygias juravimus undas,
Quodcumque optaris, sed tu sapientius opta.

Mais enfin, monsieur, j'ai esté heureux dans mes souhaits, puisque j'ai eu l'approbation de vostre illustre protecteur (je n'ose encore le nommer le mien, n'ayant pas les lettres d'académicien d'Arles). Si celle de M. le duc de Saint-Aignan ne vous a pas esté envoyée plus tost, mon absence et le dessein du *Mercure Galland* ont esté la cause de ce retardement, qui, sans cela, ne seroit pas pardonnable. Je prends la liberté d'escrire après *M. de Mézeray*, mon ami, à vostre noble compagnie. J'aurois pu en demeurer là, puisque vous en estes le secrétaire perpétuel, mais après vous avoir tesmoigné en général, mes sentiments académiques, je me suis faict un extrême plaisir de vous assu-

rer en particullier que je suis avec toute sorte de respects et de reconnaissance, monsieur, etc...

GUYONNET DE VERTRON (1). »

A cette lettre d'une obséquiosité prétentieuse, était jointe la demande officielle, dont le marquis de Châteaurenard avait donné déjà communication. Elle mérite, ce nous semble d'être rapportée ici ; elle fera connaître M. de Vertron :

MESSIEURS,

« Je sçais qu'un académicien doibt estre parfaict, c'est pourquoi, si l'on m'examine avec rigueur, j'avoue que je ne doibs pas entrer dans une Académie aussi célèbre que la vostre, mais la passion que j'ai de m'en rendre digne par mon travail et par ma fidélité à garder vos lois, si j'ai l'avantage d'estre reçeu, vient heureusement au secours de mon incapacité et de mon peu d'éloquance. Vous estes des juges si incorruptibles, que tout ce que l'art a de plus fort pour persuader ne peut rien sur vous, et quoique rien ne se desrobe à vos yeux, vous ne les ouvrez pourtant jamais, pour voir le vein esclat de la faveur. Elle n'a point d'entrée dans un lieu où la sagesse rend ses oracles, dont vous estes les fidelles interprestes. Ainsi, messieurs, je n'emploierai point auprès de vous la brigue, ce seroit faire

(1) Registre de l'Académie, fol. 189, verso. Cette lettre est datée de Paris, ce 24 mai 1680.

tort à vostre illustre compagnie et à vostre protecteur également éclairé et sage, que de vouloir se servir de ces voies indirectes, le mérite et la justice seuls y donnent des places. Je le répète encore, messieurs, à m'examiner sérieusement, je serois indigne d'en avoir une, cependant ma témérité est pardonnable et mesme louable, puisque c'est une marque de l'amour que j'ai pour la belle gloire et du dézir de profiter dans les sciences et dans la langue françoise que vous possédez. L'honneur que vous me fairiez, messieurs, de m'escrire si j'estois des vostres, et de m'envoyer les pièces d'éloquance ou de poésie que vous composeriez, et le soing que je prendrois avec plaisir de vous envoyer celles qui se fairoient à Paris, entretiendroient un commerce utille et agréable, et cette triple alliance entre les Académies. C'est de ce commerce et de cette alliance, messieurs, que j'espèrerois tirer de grands avantages, et j'ose dire mesme sans vanité que vous ne rougiriez peust estre pas dans la suite de m'avoir reçeu. Si je ne suis pas assez heureux pour avoir la qualité d'académicien d'Arles, du moins pour me consoler de mon malheur, j'aurai tousjours celle de, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

C. C. Guionnet de Vertron (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 186. Cette lettre est du mois d'avril 1680, et Vertron ne fit que la reproduire le 24 mai : « La letre dont il faict mention dans celle-cy pour l'Académie n'est

En présence des instances du duc *de Saint-Aignan*, *de Mézeray*, *de M. de Châteaurenard*, *de M. de Sabatier*, *du P. Simian*, l'Académie résolut d'envoyer à M. de Vertron des lettres patentes d'académicien (1). Ce fut un peu à contre cœur, il faut l'avouer, néanmoins elle fit bien les choses, car ces lettres patentes étaient « en beau velin » avec le sceau de l'Académie en cire bleue. « Affin d'abréger l'impatience du prétendant », elles furent envoyées par l'ordinaire du 13 juin « à M. Guyonnet de Vertron le fils, demeurant dans l'Isle N.-D., rue Saint-Louis, vis à vis l'arcade de M. de Bertonvilliers, » selon les indications données par M. de Sabatier, qui était parti à la fin de mai pour Fontainebleau, où se trouvait la cour, avec l'intention d'y passer plus d'un mois et demi (2).

qu'une copie de la première qu'il avoit escritte despuis le mois d'avril. On n'a pas cru debvoir amuser les lecteurs curieux par ces sortes de reppétitions, puisque la première lettre de ce vertueux gentilhomme est enregistrée ci-devant avec une devise de sa manière. » Registre de l'Académie, fol. 189, verso.

(1) Séance du 3 juin 1680. Registre de l'Académie, fol. 189, verso. Vertron par ses relations avec le duc de Saint-Aignan et avec le *Mercure* était un personnage auquel l'Académie ne pouvait fermer ses portes. Il semble, du moins, qu'elle ait compris que le caractère ambitieux de cet écrivain était de nature à lui créer de sérieuses difficultés.

(2) Registre de l'Académie, fol. 190, verso. M. de Sabatier écrivait de Paris, le 24 mai 1680, à M. de Grille, une lettre qui fut lue à la séance du 13 juin :

« J'ai rendu mes respects à *M. Guionnet de Vertron*, comme vous souhaitiez, monsieur. C'est un homme de qualité qui

Avant même d'avoir reçu le consentement de l'Académie, M. de Vertron, fort de l'approbation du duc de Saint-Aignan, prit le titre d'académicien, et fit insérer, dans le numéro de mai du *Mercure Galant*, « une harangue d'intention que ledict prétendant à l'Académie eust bien voulu faire en qualité d'académicien de la royalle d'Arles à Mme la Daulphine (1). » Il en informait l'Académie, en ces termes : « La letre de monsieur vostre illustre secrétaire m'assure que vostre noble compagnie m'a reçeu *in petto*, mais pardonnez-moi si, dans l'empressement que j'ay d'estre des vostres, je me pleins de mon destin.

s'attasche extraordinairement aux belles lettres et qui a faict des ouvrages qui ont esté du goust de la cour et des plus délicats de l'Académie françoise. Il souhaite avecque passion d'estre de l'Académie royalle, ce que M. le protecteur et M. le marquis de *Chasteaurenard* lui ont desjà faict espérer. Il vous adresse pour cela un pacquet cet ordinaire, dans lequel il y a une lettre qu'il escrit à messieurs de nostre Académie pour les prier de lui accorder cette grâce. Je ne doubte pas que messieurs nos confrères assemblés soubs vos auspices ne le reçoivent dans nostre corps. Lorsqu'on lui aura faict cet honneur, il désire avec empressement de recevoir bientost les patentes de sa réception, qu'il vous priera de lui expédier dans la forme la plus autantique. Je pars dans quelques jours pour Fontenebeleau, où je serai peut estre plus d'un mois et demi, ainsi vous addresserés, s'il vous plaist, ces pattantes à M. de Vertron mesme dont voici l'adresse. (Elle est indiquée en marge). Cependant, monsieur, faictes moi la grâce de croire que je suis tousjours vostre très humble et très obéissant serviteur,

SABATIER. »

Registre de l'Académie, fol. 190, verso.

(1) Registre de l'Académie, fol. 191.

A deffault du courrier, trop exact à m'obmettre,
Vous debvès recevoir du *Mercure Gallan*,
Mon compliment, mes vers et la charmante lettre,
De l'Appollon françois, du divin Saint-Aignan,
Si quelque Dieu jaloux de ma gloire future,
N'a couppé par malheur les aisles de Mercure.

En ce cas, j'aurois recours à la troupe aislée, à la renommée, aux génies, aux vents, aux amours et aux temps pour vous porter la nouvelle agréable de la réception que m'a faicte la cour, en qualité d'académicien d'Arles, non pas *in petto*, mais de *facto*, s'il m'est permis, contre l'usage des Académies franceses, de citer ce mot de philosophie, quoique les académiciens soient les vrais philosophes et qu'ils aient le don des langues. Oui, messieurs, si j'en avois une assez forte et assez éloquante, je vous persuaderois la passion que j'ai de me dire vostre confrère, encore que je sois privé de ces grands avantages si nécessaires à un accadémicien ; vous ne debvés pas vous repentir de m'accorder une grâce que vous demendent pour moi tant de beaux génies, persuadés qu'ils sont par mes soings infatigables, que vous tirerez un jour beaucoup de gloire d'avoir travaillé de concert à faire de moi un académicien digne de vous.

J'ai tort de me pleindre, Messieurs.

O mille fois heureux, je trouve en mon malheur
Le secret de vous plaire, en un mot mon bonheur.
Vostre bonté reçoit mon cœur, pour ma harangue,
Mes désirs pour l'effect et ma main pour ma langue.

Je me sers, messieurs, des vers et de la prose pour vous assurer de mon estime et de ma reconnessance et du respect avec lequel je suis vostre très humble et très obéissant serviteur,

GUIONNET DE VERTRON.

La vérité pour guidde et la gloire pour fin (1).»

Le procédé parût assez singulier aux académiciens, lorsque, le 24 juin 1680, le secrétaire leur communiqua cette lettre. Le 1er juillet, M. de Cays demanda que lecture fut faite de la harangue, imprimée sous le nom de Vertron. Toute la compagnie fut d'avis qu'il était important de l'examiner. Lorsqu'elle eût été lue, on formula diverses observations. M. de Grille ne voulait pas admettre qu'elle fût l'œuvre de Vertron, à cause de deux ou trois erreurs qui s'y trouvaient (2),

(1) Registre de l'Académie, fol. 191. La harangue parut dans le *Mercure Galant* de mai 1680, et fut reproduite dans le *Recueil de divers Oraisons funèbres, Harangues, Discours, etc.* des plus célèbres auteurs de ce temps, Bruxelles, 4 vol., in-12, chez François Foppens, 2e partie, p. 160-164 (1682).

(2) « Premièrement il se dict académicien de l'Académie royalle et à pene a-t-il reçeu ses lettres patentes pour cela, qui ne sont parties que par le dernier ordinaire ; ensuite, M. de Vertron met un peu mieux par escrit que cela, outre quoi, il n'offenceroit pas ses nouveaux confrères en disant, comme il dict dans cette harangue, qu'on *l'a choisi comme le plus sensible à l'honneur de la France*, pour porter la parole à Mme la Daulphine et la complimenter, au nom de l'Académie royalle, ce qui est absolument faux, l'Académie ayant de subjets naturels et capables dans son sein pour les actions de cette importance, sans les aller chercher à Paris, adjoutez à tout cela que le sieur de Vertron est trop sage pour faire imprimer quelque chose au nom de l'Acadé-

il l'attribuait à un ami de Vertron, qui l'aurait fait imprimer à son insu.

L'assemblée « furieusement en pene de cet inconvénient » parla d'écrire au protecteur, de réprimander M. de Vertron ou même de dissimuler son ressentiment, et renvoya l'affaire à la séance du 8 juillet. M. d'Ubaye dit alors que M. de Vertron aurait une « idée ridicule de cette Accadémie, s'il s'imagine qu'on la peust offenser impunément. » M. de Gageron, qui n'avait pas assisté à la séance du 1er juillet, demanda qu'on lui lut les passages incriminés, ce qui fut fait, et la majorité décida qu'on se plaindrait au protecteur, et qu'on adresserait à M. de Vertron « une remonstrance un peu forte. » Cependant un académicien fit observer « que l'esprit des parisiens estoit doux et débonnaire, quoi qu'ils eussent pour la plus part l'esprit précipité et, par conséquent, peu capable de réflexion, qu'il ne croyoit pas que M. de Vertron, nouvellement reçeu de l'Académie, eust la pensée de lui faire tort, qu'au reste il n'est pas vériffié qu'il ait esté l'autheur ou l'instigateur de ce *Mercure Galland*, que mesme quand cela seroit aussi vrai que vraisembla-

mie sans la consulter, ce qui seroit un attentat contre les statuts et qui chocqueroit M. le duc de Saint-Aignan, chef et protecteur de la compagnie, aussi bien que M. de Mézeray et MM. de Sabbatier, de Chasteaurenard et tous les autres qui ont faict l'éloge de ce moderne accadémicien, en le recommandant par leurs lettres. » Registre de l'Académie, fol. 191, verso.

ble, il faut tousjours laisser une porte favorable à ce gentilhomme, dont la conduite semble plus jeune que criminelle (1). » Un autre représenta, avec non moins de raison, « que les personnes de mérite et de qualité qui ont donné tant de recommandations pour ce gentilhomme seroient offancées, si l'on ne gardoit quelques mesures avec lui. » En conséquence, il fut arrêté qu'on écrirait « tous les subjets de pleinte qu'a reçeu l'Académie par l'impression de cette harangue », au duc protecteur, qui agirait comme il lui semblerait bon, à l'égard de Vertron. Cela dispensait l'Académie de faire elle-même les remontrances et sauvegardait tout à la fois sa dignité.

La lettre fut immédiatement rédigée et expédiée à M. de Sabatier, à Paris (2).

Mais ce dernier revint à Arles, malade (3), avant de l'avoir reçue, et, par conséquent, sans avoir pu obtenir

(1) Registre de l'Académie, fol. 192.

(2) « On addresse le tout à M. de Sabbatier qui rendra le pacquet, et uniment avec ce protecteur mesnagera les honneurs et les satisfactions de l'Académie. M. l'abbé *Flesche* s'est chargé de faire tenir ledict pacquet à M. de Sabbatier, par la voie de MM. les consuls qui savent l'adresse de leur député dans Paris. Ledit ply a esté remis au sieur *Grossi*, consul, qui l'a mis devant le sieur abbé Flesche dans l'enveloppe des affaires de la ville, ce 10 juillet 1680. » Registre de l'Académie, fol. 192.

(3) Registre de l'Académie, fol. 192, verso. Le vrai motif de son retour était l'inutilité de sa présence à Paris, qui entraînait des frais considérables pour la ville, et le renvoi du jugement sollicité à une époque indéterminée. C'est ce que M. de Sabatier explique dans ses Mémoires, *Musée*, IIIe série, p. 255.

« les satisfactions si justement prétendues. » (Août 1680). En même temps, une lettre de M. de Vertron, arrivée le 1er août, désarma les académiciens. Il se plaignait que l'Académie ne lui eût encore rien dit de sa harangue, et témoignait un vif désir d'avoir le sentiment de de ses nouveaux collègues. Cette lettre montrait « l'innocence de son procédé » ; aussi l'Académie tomba d'accord que cette candeur marquait assez « qu'il n'a pas failli par malice et que s'il y a eu quelques mots mal digérés dans cette prétendue harangue, çà esté par trop peu de réflexion. » (fol. 192, verso).

Vertron remerciait l'Académie des lettres patentes qu'il avait reçues, mais il demandait au secrétaire « son consentement pour le tittre de substitut à l'emploi de secrétaire, pour les affaires du monde, de Paris et d'ailleurs, de l'Académie royalle. » Cette demande nouvelle parût « assez extraordinaire » et l'on ne décida rien, sur une proposition « dont personne ne s'estoit encore advisé (1). »

M. de Vertron avait eu soin de se faire appuyer par M. de Châteaurenard, qui écrivait de Metz, pour prier le secrétaire « de respondre aux instances du sieur de Vertron qui vont jusqu'à la persécution touschant la pensée d'estre substitué pour les affaires du dehors au secrétaire de l'Académie royalle. » M. de Grille s'y serait prêté volontiers ; mais, peu de jours après, il

(1) Registre de l'Académie, fol. 192, verso. Août 1680.

reçut une lettre, datée du 27 juillet 1680, par laquelle de Vertron demandait les bons offices des académiciens « pour la qualité de *secrétaire général des Accadémies* de l'Europe. » M. de Grille déclara, à une séance d'août 1680, ne rien comprendre à cette nouvelle prétention. Cependant Vertron insistait pour que le secrétaire écrivit en sa faveur à M. de Mézeray « qui faira sans doubte beaucoup de cas de cette recommendacion et ne pourra lui reffuser son consentement à l'esgard de l'Académie françoise, dont il est secrétaire (1). »

L'Académie ne répondit point, ce qui ne découragea pas M. de Vertron. Il protesta de son zèle pour l'Académie, il l'accabla de ses envois : ce sont tantôt des « vers à la mode » sur le roi, sur le Dauphin, sur les

(1) Registre de l'Académie, fol. 193.

Le 15 mai 1681, M. de Vertron écrivait aux académiciens d'Arles, et leur exposait les idées, dont il poursuivait la réalisation. Il en est une qui nous explique en quel but il voulait se faire nommer secrétaire général des Académies de l'Europe. C'était afin d'avoir les correspondances nécessaires au *Journal Académique*, une sorte de *Mercure*, dont il nourrissait le projet.

« Ma troisième idée est celle d'un journal académique, où je metrois tout ce qui se faict de beau et d'utile dans toutes les Académies, avec lesquelles j'ai establi quelque commerce, comme j'en ai faict voir le plan à M. le marquis de Robias, vostre secrétaire. » Registre de l'Académie, fol. 199, verso.

Après avoir usé de l'influence de Mézeray « son ami » pour se faire admettre à l'Académie d'Arles, de Vertron se servait de cette Académie pour obtenir une faveur de ce même Mézeray, c'était assez habile ! !

grands seigneurs de la cour *MM. de Montausier, Le Tellier, Saint-Aignan*, etc. (26 août) ; tantôt des vers latins en l'honneur du Dauphin, des vers élégiaques en l'honneur de Vertron, par un docteur de Sorbonne, qui le remerciait d'avoir argumenté à l'acte de son doctorat ; tantôt une lettre de *Fléchier* écrite de Valenciennes ; tantôt des « maximes de cour ou d'amour » qui ont eu l'approbation du duc de Saint-Aignan (septembre) ; d'autres fois, il envoyait des vers de sa façon « qu'on appeloit, à Paris, la *Veltronnade* » ; un compliment à M. de Colbert, nommé à l'archevêché de Rouen, enfin une lettre écrite en quatre langues, latin, espagnol, françois et italien (1).

Il composa une harangue, pour remercier l'Académie de son admission et la fit insérer dans le *Mercure Galant* du mois d'août (1680).. Il l'envoya à l'Académie (2) avec une longue lettre, pour se justifier des reproches qu'avait mérités sa harangue à la Dauphine, et dont il avait été informé.

(1) Le Registre de l'Académie, fol. 193-94-95, passim, s'occupe sans cesse de M. de Vertron.

(2) Séance du 26 août. « M. de Robias, secrétaire, lit ladite harangue... Tous ces messieurs la trouvèrent artistement composée et demeurèrent d'accord qu'elle estoit dans toutes les règles de l'art de bien dire, et poliment escrite. » Registre de l'Académie, fol. 193, verso. Elle fut déposée dans les Archives. Cette pièce est reproduite dans le *Recueil de diverses Oraisons funèbres, Harangues*, etc., Bruxelles, 1682, 4 vol. in-12, 2e partie, p. 165-174. Le 15 septembre, M. de Grille communica la lettre dans laquelle M. de Vertron se justifiait.

Ces envois successifs de Vertron avaient, ce semble, pour but de disposer l'Académie à lui accorder ces « lettres de sécrétaire général des Académies de l'Europe, » qu'il désirait tant (1). M. de Grille en écrivit à Mézeray, selon la prière de Vertron, mais Mézeray ne répondit pas, et l'Académie, ne décida rien, « ne sachant comment s'y prendre » et pensant qu'il n'y avait point péril en la demeure (2). On craignait cependant de froisser M. de Vertron, surtout à cause des puissantes protections qu'il avait : « M. le duc de Saint-Aignan, M. de Mézeray, le R. P. Simian, chef d'ordre, M. de Chasteaurenard, M. Quinaut, M. de Corneille, M. de Charpentier, » ainsi que l'indique une note du

« Il en rejette toute la faute sur son copiste, comme l'on peust voir par sa lettre à M. de Robias, secrétaire, qui n'est proprement que pour s'excuser par sa bouche à messieurs les académiciens. On charge M. le secrétaire d'y respondre le plus honnestement qu'il est possible, et de tesmoigner au sieur de Vertron la pene qu'on avoit de le croire coulpable. » Registre de l'Académie, fol. 194, verso.

(1) « La letre du sieur de Vertron, la mesme qui contient tout ce que dessus, réittère la demande qu'il avoit desjea faicte des letres de secrétaire général des Accadémies de l'Europe. » Registre de l'Académie, fol. 194, verso. Septembre 1680.

(2) « On ne voit rien d'important ni de nécessaire, ni de gasté à se donner patience, d'autant mieux que M. le secrétaire dict avoir envoyé son consentement pour cette affaire à M. le marquis de Chasteaurenard, qui l'avoit demendé en faveur dudict M. de Vertron ; M. de Chasteaurenard sera bientost à Paris, et l'on sçaura par lui les choses plus particulièrement et jusqu'où il fault aller. » Séances de septembre 1680. Registre de l'Académie, fol. 194, verso.

Registre (1). Malgré sa bonne volonté, le secrétaire ne pouvait suffire à répondre à M. de Vertron, qui presque à chaque *ordinaire*, envoyait 5 ou 6 pages. Il ne pensait pas d'ailleurs que « l'Académie se doibve manifester par les mesmes voyes, d'autant mieux que l'exemple de l'Académie françoise favorise en quelque manière la lenteur et la gravité d'un corps qui ne doibt pas avoir la légèreté ni la demengeison des esprits, en matière d'escriture et de composition (2). » Il fallait

(1) En marge du fol. 194, verso. « M. le secrétaire a dict que le sieur de Vertron doibt estre assurément un digne subjet d'Académie, puisque tant de personnes de mérite et de qualité se sont intéressés pour lui, et que ses œuvres ont pu donner le nom à certaines rithmes nouvelles qu'on nous envoie et qu'on nomme et qu'on débite dans Paris, soubs le nom de Veltronnade. » Registre de l'Académie, fol. 194, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 195, 23 septembre 1680.

« M. l'abbé Flesche a faict lecture encore d'une eslégie au langage d'Ovide qu'il a faicte à l'honneur de ce M. de Vertron et a dict qu'après tant de remerciemens, d'éloges et de satisfactions que ce nouveau confrère venoit d'envoyer à l'Académie royalle, c'estoit du debvoir des confrères de respondre en toutes les manières à ceux qui leur avoient escrit. M. le secrétaire a dict qu'il estime infiniment les sentiments de la compagnie, mais qu'outre que ces responses exactes et surtout estant du calibre des pièces envoyées par le sieur de Vertron, fatiguent extrêmement un secrétaire, c'est qu'il n'est pas mal au zelle primitif des modernes accademiciens de travailler beaucoup, et d'exercer les talans qu'ils ont reçeu pour les belles letres, mais enfin qu'il ne croit pas... ; qu'il soubscrit cependant pour le coup à l'opinion de l'assemblée et qu'il s'oblige de répondre au sieur de Vertron, selon ses ordres. On s'excite de plus belle, par le bel exemple des amis externes, il est ordonné de remettre dans l'archifve toutes les pièces de M. de Vertron, et la response en quatre langues de

cependant répondre aux nombreuses lettres et envois de Vertron, après les avoir examinés et déposés dans les Archives, ainsi le décida l'Académie, et M. de Grille le fit de son mieux, dans une lettre unique, écrite peu avant son départ pour Paris, (4 oct. 1680), où il devait avoir occasion de rencontrer plusieurs fois M. de Vertron (1), comme nous le verrons.

M. le secrétaire, pour servir en temps et lieu. » Registre de l'Académie, fol. 195, 23 septembre 1680.

(1) Le marquis de Châteaurenard devait aussi se rendre à Paris (Registre de l'Académie, fol. 194, verso). Il essayait alors de faire admettre un de ses neveux comme page de la Chambre du roi. Il réussit, car dans l'*Etat de la Cour*, pour 1682, qui a le caractère d'une publication officielle, on peut relever le nom du jeune marquis de Châteaurenard, parmi les pages en service, sous les ordres du duc d'*Aumont*. Ce marquis de Châteaurenard hérita du titre et des biens de l'académicien, et il est l'arrière grand père du chef actuel de la famille.

## CHAPITRE VII

M. de Grille et M. de Vertron négocient l'affaire des jetons de présence. — Prétentions de l'Académie de Soissons. — Difficultés avec l'Académie française. — Rôle de Vertron dans ces questions (1681-1684).

—

M. de Grille n'était chargé d'aucune mission spéciale, mais il ne négligea pas les affaires de l'Académie (1). A peine était-il arrivé, que M. de Vertron vint lui offrir ses services. De concert avec lui, il fit nombre de démarches, malheureusement sans résultat. L'Académie, paraît-il, avait des ennemis ; M. de Grille revint à Arles, blessé dans son amour propre et froissé des procédés employés à son égard.

Il fit une relation succincte des choses qui intéressaient l'Académie « et dont il a esté l'agent, ou le témoin oculaire, dans son voyage ou séjour à Paris. » Il exposa « qu'il a faict divers voyages de Paris à Saint-Germein, pour les affaires de l'Académie (2), qu'il

(1) En juin 1681, il disait à ses collègues « qu'il avoit esté six mois dans Paris, sans la qualité d'envoyé, ni d'agent ni d'embassadeur. » Registre de l'Académie, fol. 201, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 195, verso.

a veu le Roy et les puissances, qu'il s'est entretenu quelquefois avec les amis, et quelquefois avec les ennemis de l'Académie (car elle en a, et que cela ne vous surprenne point, messieurs, elle est d'assez bonne maison (comme l'on dit) pour en avoir). Il est vrai que ceux qui s'immaginent de nous flatter appellent d'un autre nom ces ennemis, on les appelle des envieux. Envieux ou ennemis, faux frères, jaloux, pauvres ou meschants amis, c'est tout la mesme chose, et nous avons essuyé, durant huit mois de temps, en diverses rencontres, la haine couverte et la jalousie manifeste de telles gens. J'ai veu souvent, continue M. le secrétaire, M. le duc protecteur, je l'ai entretenu fort confidemment de l'estat de l'Académie royalle, de la nécessité qu'il y a pour la manutention de cet ouvrage *de nous procurer les médailles*. Mais, quoique les gens de cour aiment mieux, pour la plus part, estre soupçonnés d'un peu de fourberie que de passer pour inutiles ou impuissants, nous debvons ce tesmoignage à la vérité et à la candeur de M. le duc de Saint-Aignan, de vous dire, messieurs, qu'il n'a rien pu faire pour son Académie, sur le faict des médailles ou jettons que nous prétendions. Il n'a rien oublié ni de sa faveur, ni de l'amitié qu'il a pour nous, ni de son addresse ordinaire, pour obtenir de Sa Majesté, cette si juste et légitime gratiffication. J'ai faict trois voyages pour cela à Saint-Germein, où je puis dire, sans me

venter de rien, que le zelle de vous rendre quelque service m'animoit si bien, que je m'estois oublié de soixante ans ou environ qu'il y a que je suis au monde ; le grand hiverd, les neges qui ont duré quatre mois et l'incommodité de l'aage ne m'ont point empesché de tenter fortune, comme l'on dict. J'y ai poussé et accompagné nostre nouveau confrère, le sieur *de Vertron*, je me suis aidé et ingéré en toutes ses prétentions, pour l'honneur de l'Académie. Ce n'est pas, messieurs, que ce moderne académicien ne soit bien capable de le soustenir cet honneur, mais comme *l'ardeur qu'il a pour les belles lettres est un espèce d'emportement*, qui a mesme faict de la pene à quelques-uns d'entre vous, j'ai creu que je me debvois porter pour inspecteur de toute sa conduite, et l'adsister partout de tout mon mieux et de mes petits conseils. Ce M. de Vertron s'accompaigna de *M. l'abbé Petit*, qui est encore un de nos externes, pour le voyage de la cour. Nous estions assez pour remplir deux carroces, M. l'abbé *Dolisvier* (?) M. d'Abeilles, M. Ferrier, mon fils et mon frère fismes un peloton honorable de gens d'Arles, qui tous passèrent sur le compte du Parnasse, pour honorer le présant de livres que ledit Vertron faisoit à Sa Majesté, à celle de la rene, à M. le Daulphin, à M^me^ la Daulphine (1). Les circonstances de ce présant sont diver-

(1) En marge : M. de Vertron présente douze livres de velin escripts à la mein, aux amis ou puissances de la cour, dorés et

tissantes, mais elles ne vous satisfairoient pas à plein, puisque le tout se conclud à faire réciter ses ouvrages à nostre académicien, à le louer et à le remercier, sans autre chose. Il est vrai que le roi, pressenti par M. le duc de Saint-Aignan (1), touschant les principaux articles de la harangue dudict Vertron, en fut satisfaict, mais comme le plus important de ces articles le pressoit de nous accorder *la médaille*, il se contenta de se faire faire une lecture de ce discours, et ne voulut point l'entendre de la bouche de l'autheur, qui servoit de bouche à l'Académie royalle, en ce moment. Il faut pourtant, messieurs, pour nostre gloire, autant que pour celle de Sa Majesté, que vous sachiez de quelle manière il eut la bonté de nous reffuser ! — « Sire, lui disoit le duc, je m'en va le faire entrer, Votre Majesté aura grand plaisir de l'ouïr lui-mesme, car je n'ai pas la grâce qu'a l'autheur en récitant son ouvrage. » — « Non, non, Saint-Aignan, dict le roy, je l'ai parfaitement compris, mais.... » — Et comme le duc insistoit sur ce *mais*, le roy répartit : « Mais je ne veux pas l'ouïr, *parce que cela est trop joli, et je ne pourrois pas me résoudre à le reffuser.* »

Vous sçavés, messieurs, qu'on ne pousse guères plus

blazonnés pour les estrennes. Il s'agit probablement du Dictionnaire et des panégyriques dont nous avons parlé page 218.

(1) Le duc était alors de service à la chambre du roi. Voir plus haut p. 176, en note.

loing la conversation avec le maistre. Il falut se payer de cette eau béniste de cour, pour ce voyage. On en a entretenu despuis le roy à la chasse et dans son lict, et si le protecteur ne se trompe, il ne faut point encore désespérer de rien (1). »

En 1673, Colbert qui était le protecteur réel de l'Académie française, obtint du roi une somme annuelle « pour faire des jetons d'argent qui seraient distribués, au nombre de quarante, à chaque jour d'assemblée, aux académiciens présents. » Ces jetons en argent valaient 30 sols, et leur institution n'avait pour but que d'assurer une plus grande assiduité aux séances. Leur valeur était trop modique, pour qu'on put y voir un salaire qui gênait l'indépendance des académiciens.

Après l'érection de l'obélisque, à laquelle l'Académie d'Arles contribua activement, ses amis de Paris, Colbert, Charpentier, Rose, Saint-Aignan lui laissèrent entrevoir « qu'elle pourroit bien avoir le don des médailles, à l'instar de son illustre alliée l'Académie françoise (2). » Une lettre du marquis de Châteaurenard, (juin 1676), entretint cet espoir, et le duc de Saint-Aignan, qui avait marié un de ses fils avec une fille de Colbert (3), croyait obtenir cette faveur du grand

(1) Registre de l'Académie, fol. 196.

(2) Registre de l'Académie, fol. 150. Juin 1676. Cfr. t. I, p. 324.

(3) Paul de Beauvilliers épousa le 20 janvier 1671, Henriette Louise, fille de Colbert. En 1679, il succéda à son père qui se

ministre. Il profita de sa présence à la cour, en 1681, et du voyage de M. de Grille, pour essayer de mener l'affaire à bonne fin. La députation solennelle des académiciens d'Arles n'eût pas de résultat, et la réponse du roi, si gracieuse qu'elle fût, était une fin de non recevoir.

Elle laissait cependant la possibilité de recommencer les négociations, et, lorsque M. d'Ubaye retourna à Paris (décembre 1681), ses collègues lui donnèrent des instructions, pour tenter un nouvel effort (1). Mais

démit de son duché-pairie, en sa faveur, tout en en conservant les honneurs, en vertu d'un brevet du roi. Voir le P. Anselme, t. IV, p. 701 et sqq., et la *Gazette* de 1679-1680. Il fut gouverneur du duc de Bourgogne, en 1689, et joua un grand rôle politique.

(1) Registre de l'Académie, fol. 210.

M. de Grille ne pensait pas qu'il fallut se décourager, car après avoir raconté son voyage à Paris et manifesté ses regrets de n'avoir pas réussi, il ajoutait : « Après tout cela, messieurs, vous verrez dans mon autre relacion que nous ne sommes point condamnés à n'avoir point la médaille, qu'au contraire, il nous est permis de l'espérer, que le roy prist plaisir à la demande que lui fist la harangue du sieur Vertron, qu'il ne la voulut pas ouïr de sa bouche parce qu'il n'estoit plus en mesure de la refuser, disoit-il. Cette manière de reffuser est obligeante, vous n'avez, messieurs et très chers confrères, qu'à vous obstiner contre l'envie et la fortune par l'exercice coutinuel de vostre vertu, et le ciel faira le reste. » Registre de l'Académie, fol. 204.

C'était aussi l'avis de M. de Vertron :

« La quatrième seroit qu'il vous pleust de m'accorder généreusement une qualité, pour m'acquitter de vos ordres, envers messieurs de l'Académie françoise, et à la cour, de vos prétentions auprès de Sa Majesté, sous les auspices de nostre protecteur, qu nous a promis de ne se lasser point de demender la médaille tant désirée, et que vous mérités si bien, et que nous n'avons point encore pu optenir, malgré nos soings. Monsieur vostre secrétaire, vous aura sans doubte expliqué toutes les choses qui se

l'affaire n'eût pas de suite et l'Académie d'Arles ne fut jamais gratifiée des jetons de présence.

Cette prétention n'avait cependant rien d'exagéré.

L'Académie française accordait volontiers les jetons de présence à ceux des académiciens d'Arles, qui assistaient à ses réunions. En 1670, *MM. de Châteaurenard*, *Roubin* et *de Castillon*; en 1675, *Giffon*; *M. de Grille*, à plusieurs reprises, reçurent les jetons. Ce dernier assista, le jeudi, 28 mars 1681, à la réception du président Potier de Novion (1). Il avait été invité à cette séance par « le bon homme Mézeray, secrétaire de l'Académie françoise. »

M. de Grille y fut traité avec honneur « par tous ceux qui le connaissoient pour *Robias* », mais il fut peu satisfaist « de n'avoir pas reçu tout ce que vous méritez (disait-il à ses collègues) et bien moins qu'on n'en debvoit à l'un de vos envoyés, qui vous représentoit en cette rencontre. » La relation de cette séance, consignée au Registre (fol. 196-197), abonde en détails piquants et en réflexions spirituelles. Mal-

passèrent à la réception que fist la cour à mes ouvrages. J'eus l'honneur de l'accompaigner à Saint-Germain, et il fust tesmoin que tout ce qui se passa dans cette conjuncture fust bien moins glorieux pour moy que pour l'Académie... » Lettre de Vertron, à Paris, ce 15 mai 1681. Registre de l'Académie, fol. 200.

(1) Le président Potier de Novion mourut en 1693. Il fut remplacé par Goibaud Dubois qui mourut un an après, et ce fut l'abbé Charles Boileau qui lui succéda à l'Académie.

Un fils du président fut évêque de Sisteron, puis de Grasse.

gré les éloges donnés à l'Académie française, on sent percer un très vif mécontentement de ce que les jetons de présence ont été refusés, et M. de Grille n'hésite pas à dire que les académiciens de Paris s'y sont opposés et ne « rendent pas tout ce qui est dû » à l'Académie d'Arles. Dans une autre pièce, (Reg. fol. 202, verso, 204) en forme de lettre, écrite par M. de Grille à ses « chers et illustres confrères », il accuse même le duc de Saint-Aignan de n'avoir pas défendu assez courageusement les intérêts de l'Académie, soit dans la question des jetons de présence, soit lors de la réception du président *de Novion*.

« Je fus un peu consterné, je vous l'advoue, de sa prudence ou de sa politique (1), après les faveurs que j'en avois reçues, qui me semblèrent des arrhes de celles que nous devions recevoir. Il y avoit lieu d'estre surpris que ce brave protecteur, qui n'a jamais eu peur de ses ennemis, eust peur en cette rencontre de se commettre avec ses bons amis de l'Académie françoise. Car, messieurs, il ne fist point, comme j'avois lieu de m'y attendre, il ne fist point connestre vostre Académie par son secrétaire qui estoit là tout près de lui, il ne parla point de la médaille que je debvois recevoir, du consentement de l'illustre assemblée, ce qui auroit esté un grand argument en faveur de nos prétentions.

(1) Registre de l'Académie, fol. 202, verso. — En marge : Politique fatale et opposée à l'esprit vif et rond des provençeaux.

En un mot, je ne fus point reconnu, je ne vis point d'effect de nos espérances, elles furent trompées ou peut être trompeuses, car, messieurs, je ne debvois point m'y fier (1). »

Ces aveux, ces plaintes contre le protecteur furent arrachées au marquis de Grille par ses collègues qui avaient deviné, à travers son premier récit, un mécontentement, sur lequel il ne s'expliquait pas assez ouvertement (2). 30 juin 1681.

Il ressort de la lecture de ces pièces que les rapports avec l'Académie française avaient perdu beaucoup de leur cordialité.

Les entreprises de M. de Vertron contribuèrent encore à rendre ces rapports plus délicats. Il avait profité du séjour du marquis de Grille à Paris, pour se

(1) M. de Grille était encore plus sévère, pour l'Académie française : « Enfin, messieurs, ces grands esprits de l'Académie françoise sont subjets, comme les nostres et comme les moindres, aux faiblesses, aux béveues de l'humanité, à l'orgueil, à l'amour de soi-mesme, à l'envie et aux autres passions. J'ai reconnu surtout qu'ils n'aiment point les épées, et si j'eusse quitté la mienne, le beaudrier et le chapeau gris, j'aurois esté plus considéré : les poètes de profession, les faiseurs de livres, les gens à médaille ne fraternisent guaire volontiers avec personne ; ils ne rient que du bout de dens avec les académiciens de campagne, (c'est comme ils appellent tous ceux qui sont estrangers de leur Académie) et c'est un sentiment romein, les anciens Romeins appelloient tous les peuples Barbares, qui n'estoient pas subjets, ou alliez de la Reppublique. » Registre de l'Académie, fol. 203, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 201, verso.

donner de l'importance, et comme c'était un esprit sans cesse en mouvement, au mois de mai 1681, il informa ses collègues des nouvelles idées qu'il poursuivait « tout malade qu'il est, pour les avantages de la compagnie. » « J'espère, messieurs mes chers et illustres collègues, que vous les recevrez d'autant plus agréablement qu'elles sont justes, et mesme approuvées de notre protecteur, qui soustint samedi dernier dans l'Académie françoise les intérêts de l'Académie royalle, selon la relacion fidelle qu'il m'en fist lui-mesme le mesme jour, et c'est ce qui m'a esté confirmé depuis ce temps-là par quelques académiciens de mes amis (1). »

Il exposait la nécessité de réclamer expressement, pour les académiciens d'Arles, le droit d'assister aux séances solennelles de l'Académie française, comme aux fêtes de Saint-Louis, aux réceptions de nouveaux membres. « Je sçay bien, disait-il, que l'Académie royalle est la fille aînée de la françoise, et qu'en cette qualité elle debvroit jouir des mesmes honneurs, mais le dirai-je messieurs ? il n'est que trop vrai, ce droit d'ainesse ne lui servira que dans son pays, si nous laissons faire à l'envie, et la cadette pour s'estre volontairement soubmise à donner tous les ans un tribut, prétend avoir seule droit d'estre assise auprès de sa mère, dans ce grand jour qui approche de la distribution des

(1) Registre de l'Académie, fol. 199, verso.

prix. Quoi, messieurs, souffrirez-vous ce déshonneur sans murmurer ? »

Il parlait ensuite de la composition d'une grammaire française, à laquelle il travaillait et qu'il offrait de communiquer à l'Académie royale, afin « qu'elle eust l'honneur d'avoir contribué *à fixer la langue*, comme l'Académie françoise par son dictionnaire. » En troisième lieu, il expliquait son projet de fonder un journal académique (1). Enfin, après avoir rappelé ses efforts pour obtenir la médaille, mentionné les éloges que le *Journal des Sçavans*, donnait à ses œuvres et cité un mot du duc de Saint-Aignan qui l'avait désigné comme chancelier de l'Académie chez Mme la Dauphine, en présence du roi, (ce qui avait été relevé par le *Mercure Galant*) il terminait en demandant instamment une lettre de créance, soit comme chancelier, soit comme député, qui lui permit de revendiquer officiellement les droits des académiciens d'Arles, auprès de l'Académie française.

Il affirmait, du reste, qu'en cela il serait appuyé par le protecteur, aux ordres duquel il se conformerait toujours, ainsi qu'aux indications de ses collègues (2).

L'Académie de Soissons, dont Vertron se plaint, entretenait un député à Paris, et essayait, parait-il, de

(1) Voir plus haut p. 239, note.

(2) Registre de l'Académie, fol. 199, verso, et 200. Séances de juin. La lettre de Vertron est datée de Paris, 15 mai 1681.

supplanter l'Académie d'Arles, dans les bonnes grâces de l'Académie française.

Il importait donc de conserver les avantages que l'affiliation avec ce corps assurait à l'Académie d'Arles. Il est vrai que l'Académie de Soissons avait été affiliée elle aussi à l'Académie française, grâce à la protection de Colbert, de Pellisson et de Patru, à la condition de prendre un protecteur dans son sein et de lui payer le tribut annuel d'une pièce en vers ou en prose. Elle avait été fondée, en 1674, par lettres patentes du roi et son premier protecteur fut le cardinal d'Estrées, ancien évêque de Laon. Elle avait pris pour devise (1675) un aiglon s'élevant vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ces mots : *Maternis Ausibus Audax* (1). Elle se disait, non sans raison, elle aussi la fille de l'Académie française.

« Le 27 mai 1675, il y eut, en présence de Colbert, une séance solennelle de l'Académie française, où furent reçus les députés de cette fille nouvelle. La séance était présidée par *Segrais*. L'orateur des députés de Soissons, *M. Guérin* célébra l'honneur qui leur était fait d'être élevés à l'alliance d'une compagnie qui était dans toute l'Europe, le modèle de la politesse et de l'éloquence (2). » On avait connu, en

(1) *La France littéraire*, vol. I, p. 134. *Mémoires* de la société Archéologique de Soissons, t. XIV, 1860. Histoire de Louis XIV, par les médailles par le P. Menestrier, in-fol. 1700, p. 52.

(2) *Bouillier*, l'Institut et les Académies de province, p. 46.

son temps, à Arles, cette affiliation, mais on ne s'en était pas ému (1).

Le moment était venu cependant, où l'*Académie françoise de Soissons* (ainsi qu'elle s'intitulait) devait porter ombrage aux arlésiens. Les bonnes relations s'étaient entretenues régulièrement entre les Académies de Paris et de Soissons, et le tribut avait été envoyé très exactement, ainsi qu'en témoignent les *Recueils* de l'Académie française. Les ouvrages étaient lus dans la séance publique de la Saint-Louis par le député de Soissons, qui était admis à siéger et avait même pris part à la distribution des jetons « qui est un honnesteté et non une chose dûe, » disent les Registres de l'Aca-

(1) « On leust encore en cette séance (lundi, 5 août 1675) quelque prose et quelques vers que ces messieurs de l'Académie françoise nous envoyoient, et qu'ils estoient bien aise de faire voir à l'Académie royalle. C'estoit un petit livre imprimé de cette année 1675, chez *Pierre Petit,* contenant les discours prononcés à l'Académie françoise, le jour que messieurs de l'Académie de Soissons sont venus lui faire compliment, sur l'establissement de leur Académie. Ce livret contient la harangue de ces messieurs les modernes académiciens de Soissons, un discours de *M. de Segrais*, directeur de celle de Paris, qui respond à celle de ces messieurs, un autre harangue prononcée en mesme temps et au mesme lieu par M. l'abbé *Tallement,* quelques petits vers leus par *M. Cottin* et *la Furetière,* et le tout concluant pour les louanges du roy. Cet imprimé est déposé dans l'Archisve, comme tout ce qu'on envoie du dehors à l'Académie royalle. » Séance du 5 août 1675. Registre de l'Académie, fol. 134.

Le discours de *M. Guérin* est dans le *Recueil* des harangues prononcées à l'Académie françoise, Paris, in-4°, 1698, p. 252, et la réponse de *Segrais*, p. 255.

démie française. Jusqu'en 1692, il n'y a pas de lacune et les sujets sont mentionnés, année par année.

Les académiciens d'Arles, au contraire, n'avaient que très rarement envoyé leurs travaux à l'Académie, et ils avaient un peu négligé ces communications, sous prétexte qu'ils n'y étaient pas obligés, oubliant qu'elles étaient, du moins, un acte de légitime déférence. Il était donc à craindre que les relations entre Arles et Paris ne devinssent de plus en plus difficiles et que l'Académie de Soissons, plus rapprochée et plus active, ne prit pour elle le titre de fille aînée de l'Académie française. L'Académie d'Arles tenait singulièrement à ce privilège : elle était disposée à le revendiquer, de tout son pouvoir. La lettre de Vertron attira l'attention sur ce point délicat, et, après examen, on rendit hommage au zèle de ce confrère. On convint qu'il était juste de lui envoyer les pouvoirs nécessaires, pour agir au nom de l'Académie, tant dans l'affaire de Soissons, que pour le projet des propositions dont il parlait. Le titre d'agent ou de député parut suffisant ; quant à celui de chancelier, il fut écarté, sur la motion de M. d'Ubaye, qui représenta « qu'on croiroit que c'est une mocquerie de donner un tiltre de chancellier à un homme qui est à Paris dans un corps qui est en Arles .. Tous ont esté de ce sentiment, et l'on a prié M. le secrétaire d'escrire audict de Vertron qu'il se defface de cette pensée de chancellier, que cela lui se-

roit moins honnorable qu'il ne se l'immagine, mais qu'il peut s'appeler l'agent ou le député de l'Académie royalle (1). »

Le même jour, M. de Grille écrivit au protecteur « pour modérer le cœur et le zelle de ce moderne académicien, » et pour lui demander son appui (2). On

(1) Registre de l'Académie, fol. 200, verso. « M. de Cays a dict que s'agissant des assistances honnoraires aux festes solennelles de l'Académie françoise, il ne fault pas abandonner ce droit impunément à MM. de Soissons. » M. de Cays, M. de Sabatier, MM. Flèche et Giffon furent de cet avis et M. de Grille annonça qu'il écrirait au protecteur « pour modérer le cœur et le zelle de ce moderne académicien » qui demandait à l'Académie de régler ses pas, de conduire sa langue et de modérer son cœur.

Voici la lettre adressée à M. de Vertron : « Tous ces messieurs qui se trouvèrent à l'assemblée de lundi passé ont reconnu dans vostre lettre ce beau zelle qui vous anime pour la gloire de l'Académie royale. Ils m'ont prié de vous respondre pour tous qu'on ne manquera jamais d'amour et d'estime pour vostre personne. Pour ce qui est du titre de chancellier, nous en escrivons à M. le protecteur et tout ce qu'on a pu résoudre là dessus, mais on n'a pas cru que ce tiltre peust convenir avec un absant ; pour les idées que vous proposez touschant nos ouvrages, on ne sçauroit vous savoir mauvais gré de ce beau dessein, qui semble mettre cette Académie en parallèle avec l'Académie françoise ; du reste voilà une lettre de créance pour ce que vous nous demendez et une autre de recommendacion pour M. le duc, dont vous vous servirez pour les avantages que vous nous avez promis. Nous sommes, etc. » Du 19 juin 1681.

(2) « Nous envoyons une commission à M. de Vertron pour agir comme nostre député, (mais toujours soubs vos auspices) auprès de messieurs de l'Académie françoise. Vous nous avez recommendé ce cher confrère et c'estoit bien assez pour le faire regarder comme un illustre, de quelques yeux qu'on le regarde. Mais quelque grand que soit son mérite, il a bien jugé qu'il auroit besoing de vos lumières, et que sans elles on ne pourroit

s'adressa à l'Académie française, pour la prier d'entendre M. de Vertron, et de « faire justice à certaines propositions et très humbles remonstrances » qu'il devait lui faire (1).

Au mois d'août 1681, M. de Vertron soumit à

jamais dissiper l'envie et la jalousie de nos rivaux, si nous en avons. C'est pour cela, Monseigneur, qu'il s'addresse à vous et que nous vous supplions très humblement de lui donner vos ordres, de régler sa conduite et son zelle, et de nous honnorer en sa personne d'une protection particulière. Il vous remetra ses lettres et sa commission, comme voulant dépendre de vous en toute chose, c'est comme l'entend vostre Académie et vos très humbles... » Registre de l'Académie, fol. 201. Ce 18 juin 1681.

(1) « Si la fortune ou l'envie nous avoient suscité quelque grande affaire, nous ne voudrions pas d'autres juges que vous. Vous seriez par nostre consentement ce que vous estes desjea par la voix publique, les organes et les interprètes de la souveraine raison. Mais, messieurs, le tribunal de l'Académie françoise ne nous semble pas establi pour décider simplement *de la prescéance entre les langues*. Il doibt l'estre encore pour meintenir l'intention de Sa Majesté lorsque l'occasion s'en présente, surtout la connessant mieux que personne, et vostre exemple et vostre respect la pouvant faire connestre à tout le monde. Elle a bien voulu la faire connestre à toute l'Europe (cette intention) lorsqu'elle nous a favorisé de ces patantes, qui nous élèvent jusqu'à l'honneur de vostre alliance. Cela fust faict dans le commencement avec tant de bonté de vostre part, qu'on a pu croire (sans nous trop flatter) que vostre approbation avoit prévenu ses ordres et sa volonté. C'est donc autant pour l'honneur de vos bienfaits, que pour faire valloir les grâces royalles, que nous vous supplions très humblement, messieurs, de nous vouloir ouir en la personne de M. de Vertron, nostre député, de faire justice à certaines propositions et très humbles remonstrances qu'il vous faira de nostre part, et de vous souvenir que l'Académie royalle d'Arles est la *première sœur* ou la *première fille* de l'Académie françoise, comme nous sommes avec beaucoup de respect, etc. » Du 18 juin 1681. Registre de l'Académie, fol. 201.

l'Académie d'Arles « le projet de tous les desseins qu'il a pour l'honneur de ce corps » et informa ses collègues, que le duc de Saint-Aignan avait reçu la lettre du 18 juin. Ce dernier n'avait pas encore jugé à propos d'y répondre, non plus que l'Académie française, ce qui n'était pas sans étonner beaucoup les savants arlésiens (1). De Vertron envoyait des vers, toujours en l'honneur du roi « qui furent lus avec plaisir et estimés dignes de l'Archive, » en particulier le poème d'environ cent vers sur la devise du roi : *quieto similis*, qui était le sujet du concours pour le prix de poésie à l'Académie française, cette année-là.

Le protecteur avait tenu compte de la lettre de l'Académie, et s'était intéressé au succès des efforts de Vertron (2). Attaché par son service à la cour, il n'avait pu quitter Fontainebleau, mais il avait vu M. Rose et avait écrit à Mézeray, le 9 août 1681 (3) :

MONSIEUR,

« Lorsqu'il pleust au roy d'accorder ses lettres patentes à l'Académie royalle d'Arles et d'ordonner mesme à M. Le Brun de lui faire le dessein d'un sceau, dont elle honnora cette compagnie, lorsque M. de Chasteaurenard eust l'honneur de faire un

(1) Registre de l'Académie, fol. 204, verso. Les lettres et les vers de M. de Vertron furent lus à la séance du lundi, 18 août 1681, aux Cordeliers.

(2) Voir le Recueil des pièces présentées pour les prix de l'année 1681, Paris, Coignard, 1697, in-12.

(3) Registre de l'Académie, fol. 205.

compliment de sa part à messieurs de l'Académie francese, et enfin, monsieur, lorsqu'il vous pleust de faire asseoir ce député et que MM. Charpentier et Cottin le furent vers moi qui ne le méritois pas, pour me tesmoigner la satisfaction de cette illustre compagnie et pour m'assurer qu'elle recevoit avec plaisir celle d'Arles pour sa cadette, dans tous ces temps-là, nous ne prévoyons pas que celle de Soissons lui deubt un jour disputer le pas, ni prétendre à des honneurs que nous n'avons pas obtenu despuis. Messieurs de l'Académie françoise sont trop justes et trop esclairés, pour nous laisser concevoir cette crainte, et vous, monsieur, trop persuadé de l'estime et de la vénération que j'ay pour vous, pour m'abandonner en cette importante occasion, puisqu'en vérité il y va de ma gloire que messieurs d'Arles ne recoivent pas un desplaisir de cette nature, et voulant bien honorer ces deux compagnies du nom de vos cadettes, celle de Soissons ne recevra point d'affront de se trouver la seconde. J'en ai parlé ici à M. Rose, qui ne m'a pas tesmoigné y trouver aucune difficulté. Je ne prends donc point le parti d'interrompre mon assiduité en ma charge, pour aller à Paris vous en supplier et vous représenter nos raisons, ni celui d'en parler au roy et je me contenterai de ces dilligences et de vous asseurer que je suis tousjours parfaictement vostre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc de Saint-Aignan. »

« J'en ai aussi parlé à M. l'abbé Tallemant, major, et qui est entré dans mes sentiments. J'ai cru vous en debvoir rendre compte. »

Cette lettre fut lue à l'Académie d'Arles, au mois de septembre, avec celle que le duc envoyait le même jour à M. de Vertron, en lui communiquant celle qu'il adressait à Mézeray : « Je ne vous dis rien, monsieur, ni sur vostre creinte, ni sur ma promptitude à la terminer. La lettre que je vous envoie à cachet volant pour M. de Mézeray, finira la première et vous faira approuver l'autre. Tout ce que je peux vous dire dans les grandes occupations que les divertissements du roi me donnent ici, c'est qu'il n'y a rien que je ne quitte pour servir messieurs de l'Académie royalle d'Arles, et pour vous tesmoigner combien je suis tousjours, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Saint-Aignan (1). »

Lorsque les voies furent ainsi préparées, M. de Vertron se présenta devant l'Académie française, dans les premiers jours de septembre. « Enfin, messieurs, écrivait-il le 10 septembre 1681, par ses instances (du protecteur) et sous vos auspices, j'eus l'entrée dans l'Académie françoise au Louvre samedi passé, où je fus reçeu en confrère député de vostre illustre corps. Le sieur Quinaut le fust pour me venir recevoir à la

(1) Registre de l'Académie, fol. 206.

première porte et me conduire jusqu'à ma place, qui fust dans un rang honorable d'académicien. Monsieur vostre illustre secrétaire, auquel j'escris au long toute cette réception, vous en entretiendra s'il lui plaist. Je fus honnoré de la médaille et M. l'abbé Doujat, directeur, me fit compliment. Je suis, etc. (1). »

M. de Vertron répondit par un discours « qui fust trouvé (sans vanité) fort bon et duquel il reçeut les félicitations de tous ces messieurs. » Dans sa relation, il donna les plus exacts détails de tout ce qui se passa.

Il présenta à l'Académie française les propositions suivantes :

I

Une grammaire françoise, dont on donnera de temps en temps des mémoires pour estre examinés, selon l'usage, les règles et l'esprit académique, et par occasion une concordance des langues, sur la syntaxe et sur la propriété du discours (2).

II

Quelques marques honnorables de distinction entre

(1) Registre de l'Académie, fol. 205, verso. Toutes les séances du mois de septembre 1681 sont consacrées à M. de Vertron. La lettre dont parle M. de Vertron fut jugée « trop longue, pour être insérée dans le Registre. » On se contenta de l'analyser.

(2) Registre de l'Académie, fol. 206. L'article 1er relatif à la proposition d'une Grammaire devance le projet semblable de Fénelon qui voulait qu'on joignit une Grammaire au Dictionnaire. (Lettre à l'Académie, 1714).

la fille aînée de l'Académie françoise et toutes les autres.

III

Une place pour quelque accadémicien dans les jours des plus grandes solennités, et la liberté d'y lire, ou d'y prononcer quelque pièce, *sans obligacion*.

IV

Des audiences favorables et particullières, pour les députés qui auront quelques grandes affaires à communiquer, quelques doubtes à proposer, quelques pièces choisies à produire ou quelques décisions utiles à demender, sur l'éloquence, sur la poésie, sur la langue et sur la grammaire.

V

Mais affin de marquer nostre zelle pour les beaux arts, nostre considération pour l'illustre Académie françoise et nos respects pour son protecteur, nostre invincible monarque, nous vous demendons, messieurs, pendant l'octave de Saint-Louis, de lire une pièce de prose faicte sur cette grande feste.

« L'Académie royalle d'Arles, conclut M. de Vertron, espère de vous cette justice, qu'elle veut bien recevoir encore comme une grâce et comme un tesmoignage d'amitié et mesme de distinction ; elle ose se flatter, messieurs, en qualité de vostre fille aînée, de cet espoir qu'en continuant ses travaux académiques et ses respect désintéressés, elle servira un jour de matière aux

triomphes et aux éloges de l'Académie françoise (1). » Les propositions furent remises à *Mézeray*, secrétaire perpétuel (depuis 1675), et l'Académie promit de les examiner avec soin et « de prononcer en dernier ressort »

Le marquis de Grille, après avoir exposé tous ces faits, dont Vertron lui avait adressé une longue relation, déclara qu'à son avis, « Messieurs de l'Académie françoise, sont trop politiques pour prononcer descisifvement, sur tous ces chefs et surtout pour ce qui regarde la distinction de celle d'Arles avec les autres, qu'ils prendront pour excuse infailliblement de ne pas risquer de se faire une affaire, pour celle de Soissons avec M. le cardinal d'Estrées, et pour le consentement ou l'approbation que demande le sieur de Vertron de composer une grammaire, une syntaxe, etc., il croit que ces messieurs les gros scavants, ne voudront pas qu'on coure sur leur marché, comme l'on dit, ayant contracté tacitement (ce semble) avec toute la France qu'ils fairoient, pour elle et pour les estrangers, le dictionnaire, la grammaire et tout le reste, qui peut servir à l'ornement et embellissement, fixation et affermissement de la langue (2). »

On approuva très fort M. de Vertron de n'avoir pas pris l'engagement formel, pour l'Académie, d'envoyer quelques pièces de vers ou de prose, et quant à la

(1) Registre de l'Académie, fol. 206.
(2) Registre de l'Académie, fol. 206, verso.

préséance, on se persuada, d'après les lettres du député, « que messieurs de l'Académie françoise ne veulent ni supérieurs ni esgaux, et que les Académies royalles et Soisonnes auront l'exclusisme (1). »

Très satisfaite des démarches de M. de Vertron et trop indulgente pour ses multiples productions, l'Académie pensait, à la fin de septembre 1681, que « son esprit est bien digne de l'Académie, et que c'est pour la bonne fortune de son corps que cet accadémicien se soit donné et habbandonné si plainement, avec tant de

(1) Registre de l'Académie, fol. 206, verso. Septembre 1681.

« Il est vrai que le sieur de Vertron exposant ses propositions à messieurs de l'Académie françoise a dict que lorsque de la part de la royalle, on leur apporteroit quelques discours, ouvrages, etc., ce ne seroit pas un tribut, auquel l'Académie de Soissons estoit obligée, mais une espèce de commerce et comme un tesmoignage d'estime et d'amitié. M. N. a dict que sans faire trop le politique, ou le bel esprit, on peut juger que cette proposition seroit esludée, à cause que c'est de la dignité d'une souveraine de réduire les choses arbitraires en nécessité, ou de n'en vouloir point. L'événement seul peust vérifier cette conjecture.

On demende le succès de la principale commission de M. de Vertron, qui n'estoit autre que de precéder messieurs de l'Académie de Soissons, dont il semble ne dire mot dans toutes ses letres et relacions. Monsieur le secrétaire a dict qu'il a rapporté les choses qu'on escript pour les affaires de l'Adadémie, chascune en son rang, et pour ce qui regarde la feste Saint-Louis et la prescéance prétendüe de messieurs de Soissons, il infère des letres du sieur de Vertron que ces messieurs se sont faict justice eux-mesmes, qu'ils n'ont point paru, comme ils firent l'année passée, pour les solennités de la feste, le tout se passa fort froidement à ce qu'en escript ce confrère, quoiqu'il n'y adsistat point, mais qu'il le sçait d'original. Je n'y paru point, dict-il, n'y voulant point parestre sans esclat. » Registre de l'Académie, fol. 206, verso.

constance et d'ardeur pour ses intérêts (1). » Malheureusement, l'Académie française fut d'un avis tout opposé, ainsi que l'expliquait Charpentier, dans une lettre écrite de Paris, le 12 septembre 1681, à Giffon, pour se plaindre de ce que l'Académie d'Arles avait agi sans le consulter, et pour informer ses amis de l'insuccès trop évident de Vertron.

« Monsieur, vostre illustre Académie m'a donné jusques à présant tant de marques de son estime et de sa confience, que je ne puis m'appercevoir sans regret qu'elle s'adresse à d'autres qu'à moi pour ses intérêts, ou du moins sans me faire part de son dessain. Je vous advoue qu'une conduite si différente des tesmoignages d'amitié que j'ai reçeus en tout temps de vous, monsieur, et de MM. les marquis de Robias et de Chasteaurenard, m'a faict doubter de la vérité de ce qui m'a paru despuis peu.

« Je n'ai pu m'imaginer que les propositions qui ont été faictes de la part de l'Académie royalle à l'Académie françoise, eussent esté concertées avecque vous, puisque vous ne m'aviez point faict l'honneur de m'en escrire un mot, car je ne croirai jamais que que ayiez compté pour si peu mon suffrage, que de n'avoir pas voulu m'en advertir par avance. Il fault

(1) Registre de l'Académie, fol. 205, verso. Le 23 septembre 1680, les académiciens « demeurent d'accord que ce nouveau confrère a beaucoup de tallant et qu'il faira bien les honneurs de l'Académie. » Registre de l'Académie, fol. 195.

donc qu'il y *est* du mal entendu, et je ne vous dissimulerai pas que toute l'Académie l'a creu ainsi, car toutes les propositions qui lui ont esté faictes de la part de vostre illustre compagnie, n'ont point eu les marques qu'elles debvoient avoir, pour estre censées un ouvrage de vostre Académie : elles n'estoient point escriptes ou du moins signées par nostre illustre ami M. le marquis de Robias ; elles n'estoient pas mesme dans le style qu'une compagnie escript à une autre ; elles estoient pleines de rattures et d'appostilles, c'est ce qui a donné le premier doubte qu'on eu contre elles, car n'y a point d'apparance que vous eussiez voulu nous envoyer un papier informe et barbouillé ; véritablement elles estoient signées de la main de M. de Vertron, qui se dict vostre député, mais il a paru assez estrange qu'un député ait signé lui-mesme son instruction, adjoutez à cela que le fonds de ces propositions n'a rien qui sente la délibération et le jugement d'une compagnie aussi célèbre que la vostre. On nous a proposé de vostre part *que vous désiriez travailler de concert avec l'Académie françoise à une grandmère* ; l'Académie d'Arles est dans la liberté de travailler quand et comment il lui plairra, mais il y a de l'impossibilité d'y travailler de concert avec l'Académie françoise, car le moyen de se concerter quand on est esloigné de deux cent lieues (1)? joint que l'Académie estant char-

(1) Cfr. la réponse de Chapelain aux *Emulateurs* d'Avignon, en 1660, et non en 1678, rapportée par *Bouillier*, op. cit., p. 58.

gée par les lettres de son institution de faire un *dictionnaire*, une *grandmère*, une *rhéthorique* et une *poétique*, elle ne peust associer personne dans ses travaux, à quoi elle s'appliquera aussitost que le dictionnaire sera achevé. On nous a demendé de vostre part la préscéance dans l'Académie françoise sur messieurs de l'Académie de *Soissons*, ce qui a paru assez étrange, parce que messieurs de Soissons n'ont point de sçéance parmi nous et partant il est inutille de demender la prescéance sur eux, et sur ce point-là je ne crois pas que ni vous ni vos messieurs, ayez subjet de vous pleindre de l'Académie françoise, je me souviens que j'ai eu l'honneur de vous y introduire une fois avec M. le marquis de *Chasteaurenard*, et je crois que vous en sortites très contens, je crois que *M. de Roubin* que j'y menai, en fust pareillement satisfaict, et je suis très assuré que si quelqu'un de vos messieurs venoit à Paris et qu'il souhaitat de voir la compagnie, qu'il y seroit admis avec joie. On nous demende encore, de vostre part, une place pour un des vostres quand il voudroit y venir proposer des doubtes ou lire quelcun de ses ouvrages. Les premières personnes de l'estat nous ont quelquefois faict proposer des doutes, sans songer à venir à l'Académie pour les ouïr résoudre. Ainsi, supposé qu'il vous plaise nous envoyer des doubtes agités en vostre compagnie et signés de nostre illustre ami M. le marquis de *Robias*, on se faira un

plaisir d'y respondre. A l'esgard de la lecture des ouvrages, je vous dirai que despuis plus de 25 ans que j'ai l'honneur d'estre de la compagnie, je n'ai jamais veu personne y venir faire de lecture.

J'ai esté bien aise, monsieur, de vous entretenir à fonds sur cette matière, puisque je comprends qu'on engage l'honneur de vostre compagnie mal à propos, en lui faisant demender des choses qui sont plustost des imaginacions d'un particullier que des résolutions d'un corps, pour qui l'on a ici tout l'estime imaginable.

Au reste je n'escris qu'à vous seul et cela est si vrai que dans la lettre que j'adresse à M. de Robias, il n'y a pas un mot de tout ceci. Mandez-moi donc et au plus tost la vérité de toute cette intrigue et faictes-moi l'honneur de me croire, etc.

CHARPENTIER (1). »

Cette lettre fut remise par Giffon au secrétaire de l'Académie et on l'inséra au Registre, parce qu'elle contenait « beaucoup de choses considérables qui regardent l'honneur et la conduite des Académies (2). » Elle fut lue en séance publique (3), et fit compren-

(1) Registre de l'Académie, fol. 208, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 207, verso. « M. le secrétaire a lu la lettre qu'il a reçeu de M. de Charpentier de l'Académie françoise, il en a rendu une autre la mesme à M. Giffon par laquelle ledict M. Charpentiér remonstre amoureusement, etc... »

(3) Charpentier envoyait en même temps « deux exemplaires du moutet qu'on avoit chanté dans la chappelle du Louvre la feste de Saint-Louis. » L'Académie les loua fort. Voir dans la *Gazette*

dre à l'Académie d'Arles qu'elle avait eu tort de confier ses intérêts à un homme aussi inconsidéré que l'était M. de Vertron. Il avait compromis l'honneur du corps, en agissant sans consulter personne, sans en parler même au protecteur, mais s'il méritait des reproches, il fallait cependant « pardonner au zelle trop emporté de nouveau confrère » et le ménager, à cause de ses relations, pour ne pas s'en faire un ennemi. En conséquence, le secrétaire fut prié de le réprimander très légèrement ; toutefois l'Académie se promit bien de ne confier à l'avenir « ses ordres et commissions » qu'avec plus de prudence (1).

la mention de la fête de Saint-Louis : le prix de poésie fut remporté par M. Du Perier, provençal, dont la pièce se trouve la première du Recueil (1681). Marc-Antoine Chalvet de Riez, avait concouru, mais ne fut pas couronné. Le *Mercure Galant* de septembre 1681 contient une relation de la fête du 25 août, et il fut lu à la séance du 20 octobre. (Registre de l'Académie, fol. 209).

(1) Mémoires de septembre 1681. « On s'entretint après cela de ce petit malheur et des inconvénients qu'il y avoit de se fier aux députés trop zellés. On dict que M. de Vertron n'ayant pas suivi l'instruction de l'Académie royalle, qui l'avoit prié de voir M. le duc et de ne faire et ne dire rien qu'après l'avoir consulté, méritoit sans doubte des grands reproches, d'autant mieux que soubs les auspices de ce protecteur, il ne risquoit rien pour son honneur et n'eust pas commis celui de l'Académie, mais qu'enfin le remède de se faire des ennemis sembloit aussi fascheux que le mal, qu'un peu de temps et de dissimulation le pouvoit guairir, et que puisqu'on estoit convaincu que ce M. de Vertron n'avoit failli que par un excès de zelle, il suffiroit que M. le secrétaire lui en escrivit la réprimande et qu'à l'advenir l'Académie royalle prist de mesures plus justes touschant les ordres et commissions » Registre de l'Académie, fol. 209.

L'irritation de certains membres contre M. de Vertron fut très vive. Elle se manifesta même par des vers sarcastiques, que l'Académie n'osa s'approprier (1). Mais elle essaya de réparer les imprudences de Vertron, et pria M. Charpentier de s'interposer, pour arranger les choses. M. Giffon fut chargé de lui écrire en ce sens « en termes qui ne puissent intéresser ni commettre personne. » C'est ce qu'il fit, et on crut devoir se contenter, pour le moment, de cette démarche.

Au mois de décembre 1681, *M. d'Ubaye* partit pour Paris et on le pria de s'occuper des affaires de l'Académie, en particulier de la question des jetons de présence et des prix. Il vit M. de Vertron et, au mois de janvier, à l'occasion d'une lettre qu'ils écrivaient à l'Académie, on se demanda s'il ne serait pas à propos « de faire faire compliment à l'Académie françoise par M. le marquis d'Ubaye Vachères, qui

(1) Séance du 20 octobre 1681. « On faict encore voir une réprimande en vers libres addressée à M. de Guionnet Vertron, touschant son peu de conduite à l'esgard de l'emploi qu'on lui avoit confié. On trouve la pièce divertissante, quoiqu'un peu trop forte, ce sembloit. » Registre de l'Académie, fol. 209.

Nous sommes loin du temps ou l'abbé Flèche écrivait un sonnet en l'honneur de M. de Vertron, 23 septembre 1680. Après avoir exalté le mérite de ce personne, l'Académie, ou du moins certains de ses membres, faisaient une volte-face complète : Ils craignaient de perdre les bonnes grâces de leurs vieux amis de Paris. Nous avouons ne comprendre ni les susceptibilités de Charpentier ni les alarmes de l'Académie d'Arles. Si Vertron était allé un peu vite, il n'avait rien demandé que de raisonnable.

marque bien et qui répareroit dignement les impressions fascheuses qu'a pu donner le député Vertron de l'Académie royalle à ces messieurs les gros sçavans du Louvre (1). » On résolut d'attendre une réunion plus nombreuse pour « délibérer positivement sur cet article. » Le projet n'eut pas de suite : néanmoins, durant les quelques mois que M. d'Ubaye passa à Paris (2), il fut seul chargé des affaires de la compagnie. M. de Faure Fondamente se trouvait également dans cette ville. Son voyage avait surtout pour but d'obtenir des lettres patentes pour la nouvelle Académie de Nîmes, mais ce fut en qualité d'académicien d'Arles qu'il fut admis aux séances de l'Académie française. Il ne manqua pas d'en rendre compte à ses confrères. Le 9 août 1682 (3), M. de Grille lut une lettre « de M. Faure Fondamente addressée à l'Académie, par laquelle il lui donne advis de s'estre porté, sous les auspices de M. le duc de Saint-Aignan, dans l'assemblée qui se faict deux fois la sepmaine dans le Louvre de

(1) Registre de l'Académie, fol. 210, verso.

(2) Il était retour les premiers jours de septembre. Voir Registre de l'Académie, fol. 216. Premier lundi de septembre. L'abbé J. de Boche était à Paris, pour assister à l'assemblée générale du clergé de France. Les séances, commencées le 27 octobre 1681, se prolongèrent jusqu'au 23 juin. L'abbé de Boche signa les principaux actes de cette assemblée, en qualité de député de la province d'Arles. Son nom figure même au bas d'une pièce, en date du 1er juillet 1682. Voir le t. V des Procès-Verbaux du clergé, Paris, Guillaume Desprez, in-fol., 1772.

(3) Registre de l'Académie, fol. 214, verso.

messieurs de l'Académie françoise. Il s'excuse d'avoir recherché et reçeu tous les honneurs que ce corps célèbre lui a faict, sans en avoir l'adveu et commission de messieurs les académiciens de la royalle d'Arles. On lui pardonne aisément une aussi belle faute, une faute heureuse pour lui et honorable pour l'Académie royalle ; on prie M. le secrétaire de respondre à M. de Faure Fondamente dans ce sens. » Cette lettre était adressée à M. de Grille, et M. de Faure le priait de la remettre à la compagnie. Il y ajoutait une longue lettre personnelle, où il disait entr'autres choses : « M. le duc de Saint-Aignan m'envoie très souvent le billet, il me mesna samedi dernier à l'Académie du Louvre, où je reçeus beaucoup d'honneur soubs les auspices de nostre compagnie. » L'Académie fit déposer ces deux pièces » dans l'archif, » et l'on remercia M. de Faure « du soing qu'il a pris de se produire à Paris dans l'Académie françoise (1). » M. de Faure Fondamente harangua l'Académie, et M. Doujat lui répondit (2). A Arles, on accueillit cette nouvelle avec une certaine joie, car elle indiquait que les académiciens de Paris traitaient avec déférence leurs confrères de province, et oubliaient leur mécontentement, à la suite des propositions de M. de Vertron.

(1) Registre de l'Académie, fol. 215.

(2) Bougerel, Ms de M. Arbaud, notice XXVIII. Il ajoute que la harangue fut imprimée dans le *Mercure* de juillet 1682, mais, vérification faite, l'indication n'est pas exacte.

Ce dernier vint à Arles, le 31 octobre 1682, avec MM. de Bertonvilliers et d'Orville. C'était huit ou neuf jours après la fête en l'honneur du duc de Bourgogne. Il rendit visite à ses confrères, qui furent très heureux de le connaître personnellement. M. de Grille invita tous ceux qui se trouvaient à Arles « à manger chez lui fort académiquement. » Après le déjeûner, on tint séance chez les Cordeliers (1).

M. de Vertron y assista avec ses deux amis : il fit un « beau discours », en réponse au compliment de bienvenue de M. de Sabatier, et lut un panégyrique de Louis XIV (2). Mais il avait surtout à cœur de se justifier des malentendus de l'année précédente et d'expliquer sa conduite. On lui laissa comprendre que son zèle avait été excessif, mais qu' « on oublioit tout le passé ». Vertron demanda alors qu'on lui voulut bien donner une lettre de recommandation, pour M. Charpentier, qui lui servit de caution (3). L'Académie, sans

(1) « Ensuite on trouve à propos d'inviter ces messieurs à l'Académie. On envoie pour cela le billet, et sept ou huit de ces messieurs se trouvent dans la chambre du R. P. de Vaddé aux Cordeliers. » Registre de l'Académie, fol. 218.

(2) « Cela eust rempli par surabbondance les emplois accadémiques de l'assemblée des pénitens-gris, quoiqu'apparemment on ne puisse guaire estre plus satisfaict que le fust toute la ville de ce qu'elle venoit d'entendre. » Registre de l'Académie, fol. 218.

(3) « Le sieur de Vertron que le contre-temps de l'année passée, à l'esgard de l'Académie françoise rend extrêmement appliqué à sa justiffication, remit l'affaire sur le tapis et se justifia aisément à cause des juges favorables qui l'escoutoient, mais on lui tesmoi-

se contredire en rien, et sans revenir sur ce qu'elle avait écrit déjà à M. Charpentier, décida que Giffon lui écrirait confidentiellement « tout ce que l'Académie d'Arles avoit reconnu de la sincérité, affection, amour et respect du sieur de Vertron, pour l'Académie françoise, et que M. Charpentier, qui a esté l'entrepost de tout ce desmélé, seroit prié, de la part des académiciens d'Arles, de rajuster le sieur de Vertron avec l'Académie françoise (1). »

Il n'est plus guère question qu'incidemment de M. de Vertron (2) jusqu'au mois de juillet 1683.

A cette date, on reçut à Arles une lettre de lui « par

gna qu'ayant escript la vérité de toute cette affaire à l'Académie françoise, c'estoit à lui à la désabuser et bien persuader de la netteté de son action, car pour la confraternité d'Arles, on oublioit tout le passé, et l'on vouloit bien juger de son cœur et de son zelle, quoi qu'il parut un peu emporté. Cette franchise obligea le sieur de Vertron de demender une lettre pour M. Charpentier, une lettre de recommendacion où l'on diroit que toutes les propositions faites l'année dernière à l'Académie françoise par ledict Vertron n'ayant pas esté bien entendues l'avoient rendu suspect de quelque attantat et entreprise contre l'une et l'autre de ces compagnies, que cependant ne pouvant doubter de sa candeur, respect et zelle pour l'Académie françoise, la royalle vouloit bien se rendre la caution et le pleige de ce cher confrère. Il fust resolu que l'Académie ne se desdiroit point absolument des vérités qu'elle avoit escriptes à Paris, au sieur de Charpentier, mais que le sieur Giffon rescriroit en son particullier audict sieur Charpentier tout ce que... etc. » Registre de l'Académie, fol. 218.

(1) Registre de l'Académie, fol. 218.

(2) A la fin de 1682, il appuya la candidature de M. l'abbé d'Arnoye, (Registre de l'Académie, fol. 219, verso), et celle de l'abbé de Pibrac, mars 1683, (fol. 222). Voir le chapitre suivant.

laquelle ce zélé confrère donne avis à l'Académie royalle des prétentions et jalousies des autres Académies, qui prétendent rang et parolle à son préjudice dans l'assemblée et feste Saint-Louis, lorsque l'Académie françoise distribue les prix, etc. (1). »

*MM. de Sabatier* et *Giffon* dirent qu'ils le savaient depuis longtemps, mais qu'ils ne croyaient pas l'affaire assez importante, pour que l'Académie s'en tourmentât, « d'autant que le zelle dudict Vertron est inquiet et trop fort bien souvent. » On pria le secrétaire d'écrire à messieurs de l'Académie française, pour « leur recommender les honneurs et privillèges de la royalle; » on décida de confier cette lettre à M. Charpentier, puis de « demeurer en repos après cela sans se tourmenter de ce que MM. de Soissons ou autres peuvent prétendre (2). » Cette lettre fut envoyée sans retard.

(1) Registre de l'Académie, fol. 227.

(2) « M. Charpentier fut prié de rendre cette lettre et de l'appuyer de son crédit. Sa lettre est ensuite. » Registre de l'Académie, fol. 227. La voici :

MONSIEUR,

« L'Académie royalle en corps m'a chargé de vous asseurer de ses très humbles services, elle se souvient tousjours des bontés particullières dont vous l'avez honnorée dans son commencement et vous suplie de croire qu'elle ne les oubliera jamais. Elle vous considère comme son segond protecteur, et en cette qualité elle s'adresse à vous avec beaucoup de confience, pour sçavoir quelle doibt estre sa conduite dans une affaire d'honneur qui l'embarrasse tant soit peu, c'est, monsieur, à l'esgard des assemblées publiques de l'Académie francese. La feste Saint-Louis qui approche est une solennité embitieuse, si cela se peust dire, ou du moins

Messieurs,

« L'honneur de vostre allience que nous estimons plus que toutes les choses du monde, non seulement parce que nous le regardons comme une suite des grâces de Sa Majesté, mais encore comme une marque infaillible de vostre estime et de vostre amitié, cet honneur qui, jusqu'ici, a faict le plus grand mérite de l'Académie royalle, demende d'estre soustenu, et le doibt estre, messieurs, bien plus par vos bontés ordinaires que par nos petits efforts. Il en est de cela, ce semble, comme des grâces du ciel, il fault que l'influence dure, que leur principe les appuie, que la source d'où elles descoulent ne tarisse point. Nostre

elle éveille l'embition des esprits académiques, chascun prétendroit, s'il en estoit creu, d'avoir l'entrée, la place et la parolle parmi messieurs nos maistres, lorsqu'ils font la distribution des prix, quelques-uns de nos confrères qui se trouvèrent à Paris l'année dernière prirent l'allarme sur quelque desmarche ou venté (?) de l'Académie de Soissons, vous avez sçeu toute cette histoire. Il nous reste seulement un légitime désir de deffendre nos droits soubs les auspices de l'Académie françoise et par vos bons advis. On vous conjure donc, monsieur, en cette rencontre, de nous faire la grâce de nous conseiller. Que faut-il faire pour la gloire de l'Académie royalle, le jour de cette feste ? peust-on l'empescher d'avoir scéance dans cette ascemblée, lorsque messieurs de l'Académie françoise, ses alliés et ses frères se déclaireront pour ses privillèges et pourroient-ils ne se pas déclairer s'ils se souviennent qu'ils les ont advoués eux-mesmes fort obligeamment ses privillèges, lorsqu'ils nous ont donné l'entrée dans leurs assemblées du Louvre, qu'ils ont faict parler nos députés et qu'ils nous ont honnorés de leur alliance.

Nos académiciens qui sont aujourd'hui à Paris se donneront l'honneur de vous voir et vous pourriez, monsieur, selon que

cœur, messieurs, qui prétend ces grâces et ces influances, se présente à vous, il se présente tout plein d'amour et de respect pour vostre illustre compagnie de laquelle nous espérons, en cette rencontre, des marques particulières de cette chère adoption, dont elle nous honnora dans nos commencemens, quelque tesmoignage particulier de cette estime, qui nous distingue despuis longtemps de *toutes les autres compagnies du royaume*. La feste Saint-Louis qui approche nous oblige de vous faire ressouvenir que nos privilèges sont les vostres, que nous ne demendons l'entrée, le rang et la parole, si l'occasion s'en présante, dans vos assemblées que pour unir quelques voix au concert d'honneur et de louanges que vous faites continuellement

vous le trouverez à propos, convenir avec eux, ou avec un seul, ou avec tous, de tout ce qu'ils doibvent prétendre, sous le bon plaisir de l'Académie françoise, s'il fault parler ou se taire, quel rang on leur donnera, si ces messieurs de Soissons, ont quelque droit à leur préjudice, ce que nous n'apréhendons guères, sur tout lorsqu'il vous plaira de vous mesler de nos affaires. Si M. le duc de Saint-Aignan estoit à Paris, nous l'aurions prié de se joindre à vous, pour esclaircir et régler toutes ces choses. Nous vous aurons une obligacion infinie, Monsieur, s'il vous plaist d'en prendre la peine vous seul et si vous nous faictes l'honneur de nous apprendre quels sont vos sentiments là-dessus. Les nostres seront tousjours de vous honnorer parfaitement et de vous marquer en toute occasion que nous sommes, monsieur, vos, etc.

ROBIAS,
*secr. perp. de l'Ac. Royalle.*

*Appostille.* — On vous conjure, monsieur, de présenter cette lettre à messieurs de l'Académie françoise et de l'appuyer de vostre crédit. » Registre de l'Académie, fol. 227, verso.

à la gloire de nostre invincible monarque. Nous avons quelques-uns de nos confrères à Paris qui ne sont pas indignes sans doubte de vostre considéracion. Si vous les priez de vous accompaigner dans vos assemblées, ils deviendront et plus forts et plus dignes de vostre choix lorsque vous leur permettrez de parler pour l'Académie royalle, nous vous en aurons tous une parfaicte obligacion, M. le duc de Saint-Aignan vous en remerciera et nous serons tousjours, messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs, les académiciens de l'Académie royalle,

Robias, sec. perp. (1). »

A Arles, ce 20 juillet 1683.

Il n'y a au Registre ni la réponse de Charpentier, ni celle de l'Académie (2). Mais il ressort des communications de Vertron, que l'Académie française posait

(1) Registre de l'Académie, fol. 227.

(2) En septembre 1683, Charpentier envoya aux académiciens d'Arles son livre de l'Excellence de la langue françoise, avec une lettre qui semble n'avoir rien contenu concernant l'affaire en question : « M. Charpentier escript une lettre obligeante à messieurs de l'Académie royalle et à M. le secrétaire en son particullier, le priant de présenter de sa part son livre à ses chers confrères, auxquels il demende leur sincère et légitime sentiment sur son ouvrage. Messieurs les académiciens prient M. le secrétaire de respondre à tant d'honnestetés et de vouloir insérer la lettre et la response dans le Registre, affin qu'il couste à perpétuité de l'honneur qu'a faict un si digne confrère à messieurs les académiciens et de la reconnessance de ceux-ci. » Registre de l'Académie, fol. 228, verso. La lettre de Charpentier est au fol. 229. Ecrite en septembre, elle ne fut remise qu'en novembre.

des conditions, avant de donner un réponse satisfaisante. Vertron prenait cette affaire à cœur et il écrivait lettre sur lettre, « pour obliger l'Académie royalle à prendre les mesmes engagements à l'esgard de l'Académie françoise que l'Académie de Soissons a pris, c'est à dire de s'obliger à la redevance annuelle d'une pièce en prose et d'une en vers, à moins de quoi on ne doibt point prétendre de rang, de parolle et d'entrée dans la Sainte-Chapelle, le jour de Saint-Louis, à la distribution des prix (1). » L'Académie était visiblement ennuyée de l'insistance de M. de Vertron, si on en juge d'après ces lignes du Registre : « On respond qu'ayant escript de cette affaire à messieurs de l'Académie françoise, il est juste d'attendre sa response et celle de M. Charpentier, qui doibt estre le protecteur de ces mesmes droits, et qui nous doibt une response. Quoi qu'il en soit, aucun de la compagnie n'oppine à *cette submission et dépendance* ; ce que M. le secrétaire se charge d'escrire à M. de Vertron, ne croyant pas que des confrères anciens, alliés et qui ont les mesmes droits et les mesmes privilèges que ceux de l'Académie françoise (2), puissent avec honneur se soubmettre à quelque hommage, que l'exemple de ceux de Soissons

(1) Registre de l'Académie, fol. 228.

(2) Déjà, en mai 1683, l'Académie revendiquait son droit de supériorité à l'égard de toutes les Académies et d'égalité avec l'Académie française, au droit d'aînesse près. Registre de l'Académie, fol. 224.

closche et n'influe à rien, que les députés et autres membres de l'Académie royalle d'Arles sont entrés, ont eu séance et parolle, rang et médaille sans distinction dans l'Académie françoise, et qu'on derrogeroit à tout cela si, par la demengeson de parler à la fête de Saint-Louis, ou par l'exemple de quelque autre, on s'obligeoit à quelque dépendence (1). »

« *Il est beau de se faire honneur de sa paresse !* » est-il noté en marge du Registre, à cette page. Nous serions presque tentés de nous approprier cette réflexion, sans oublier cependant que les précédents invoqués sont des arguments assez concluants.

En effet, lorsque les arlésiens refusent si fièrement de se « soubmettre à quelque hommage », par un sentiment exagéré de leurs droits, nous croyons qu'ils oublient trop l'article 16 des statuts de 1668 : « *Toutes les années, on se donnera l'honneur de lui envoyer les pièces les plus importantes qui seront faites.* » Cet envoi était un *honneur* et non une *servitude*, et, dans tous les cas, l'Académie française pouvait exiger, sans injustice, que l'on se conformât aux statuts. Les académiciens d'Arles déplacent la question et semblent réellement vouloir excuser leur paresse par de pauvres raisons (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 228.

(2) Ils auraient eu besoin de se rappeler les sages recommandations de M. de Grille, dans son discours du 28 septembre 1666.

M de Vertron était bien inspiré, lorsqu'il insistait pour amener l'Académie d'Arles à manifester son activité, par des envois réguliers à l'Académie française ; il est regrettable que ses instances aient été infructueuses. L'affiliation, tant désirée autrefois, avec l'Académie de Paris, ne pouvait être une source de vitalité que si elle excitait l'ardeur des arlésiens : s'ils n'y voyaient qu'un honneur et un vain titre de gloire, ils risquaient de n'en retirer aucun avantage. C'est ce qui arriva. Les rapports ne cessèrent pas entre les deux Académies, bien que l'absence des Registres de l'Académie d'Arles ne nous permette pas de les suivre très exactement,

sur les statuts : « Pour cette objection que nous nous sommes faicte à nous-mesme que d'estudier, cela sembloit une obligation d'enfant, nous respondons que les plus grands hommes du monde, que les plus braves et les plus galants ont esté des enfants en cette manière durant leur vie, au milieu de leurs victoires ou de leurs débauches ; Petrone estoit le Bassompierre de la cour de Néron, il estoit le plus galant homme de son siècle et l'arbitre des voluptés de son maistre, mais ce galant homme, ou ce débauché ne se lassoit point d'estudier, il se partageoit entre les Muses et toutes les autres délices de la vie (sed erudito luxu) dit Tacite ; Alexandre étudioit, pendant qu'il couroit à la conqueste de l'Asie, les œuvres d'Homère et Jules Cézar a mérité la palme sur tous les sçavants de son siècle aussi bien que sur tous les conquérants, il s'est montré Cézar partout, aussi bien par la pleume que par l'espée. On loue ce grand homme (je ne sçay si cela ne sembleroit un reproche plutost qu'un esloge aux grands de ce siècle) de s'estre amusé à corriger la grammaire, à purifier la langue latine, d'avoir mesme osté par son crédit le baaillement importun de l'éloquence de Plaute, il a réprimé les licences d'Ennius et à faict des réflexions merveilleuses sur la belle latinité et tout cela d'une main triomphante et victorieuse. » Registre de l'Académie, fol. 14, verso.

mais ils furent très espacés. En 1684, M. de Vertron fut chargé de présenter à Louis XIV et à l'Académie française l'estampe de la Vénus, avec les ouvrages composés pour établir le véritable nom de cette statue.

Ce dernier fait prouve que si l'Académie d'Arles n'eût pas toujours à se louer des services de M. de Vertron, dont l'activité fièvreuse obscurcissait parfois le jugement, elle rendait hommage à ses intentions et à son zèle (1).

(1) M. de Vertron, qui poursuivait toujours l'idée de fonder un Journal Académique, organe des Académies de toute la France, entra en relations avec la nouvelle Académie de Nîmes, à laquelle il fut agrégé. En 1685, M. Maltrait, avocat et membre de l'Académie, lui envoyait un sonnet à l'honneur de Louis XIV, et en septembre 1686, M. de Vertron écrivait à M. Graverol, pour lui annoncer le succès de deux de ses ouvrages, parus quelques jours auparavant, le *Nouveau Panthéon* et le Parallèle poétique. L'année suivante, M. Graverol composait une Dissertation à M. Guionnet de Vertron, historiographe du roi, sur son *Nouveau Panthéon*, où se trouve déjà une pièce de vers de sa façon.

*Claude Maltrait*, un des académiciens de la fondation, docteur en droit et avocat, mourut en 1686. Le 28 janvier 1688, l'Académie de Nîmes chargea MM. Cassagnes et de La Baume de faire son éloge, l'un en prose, l'autre en vers. Voir *Ménard*, t. VI, preuves, p. 132, séances du 1er août 1685, et du 28 janvier 1688, p. 145.

*François Graverol*, avocat, était protestant, né en 1636, il mourut en 1694. *Ménard*, t. VI, p. 339, donne la liste de ses ouvrages. La lettre dont nous parlons est mentionnée t. VI, preuves, p. 143.

## CHAPITRE VIII

Notices sur les académiciens admis en 1682 et 1683 : MM. Claude Delaistre, Charles Boileau, Aygazier, d'Arnoye de Poussan, Du Faur de Pibrac, de Laugier Momblan, de Beaujeu, d'Abbés, Lombard de Gourdon.

—

Au mois de mars 1682, la candidature de M. Delaistre, avocat au Parlement de Paris, et de l'abbé Charles Boileau, prédicateur déjà renommé, fut proposée à l'Académie par M. de Grille, au nom de ses amis de Paris. Le nom de ces candidats avait déjà été prononcé, en 1680 (1), et bien que le Registre n'ait conservé ni leurs lettres de demande, ni la date de leur admission, l'Académie ne laissa pas échapper l'occasion de s'adjoindre ces deux nouveaux membres, sans les dispenser toutefois des formalités prescrites par les statuts (2) M. de Grille faisait avec raison ressortir leur mérite.

(1) Registre de l'Académie, fol. 197, et plus haut p. 177.

(2) Mars 1682. — « M. le secrétaire a dict que *M. Delaistre* et M. l'abbé *Boysleau* demendoient d'estre reçeus dans l'Académie royalle, et que la dignité de ces messieurs l'obligeoit à faire connestre à la compagnie l'importance de cette réception, que le premier de ces proposés avoit faict honneur à toute la France par le panégirique de Trajan ou de Pline traduit, qu'on l'estimoit infi-

*M. Claude Delaistre* venait de publier son ouvrage, signalé par le *Journal des Sçavans*, et intitulé : Traduction nouvelle du Panégyrique de Pline, par M. Delaistre, avocat au Parlement, in-12, à Paris, chez Jean Cusson (éditeur du journal, rue Saint-Jacques, à l'image de Saint-Jean Baptiste, vis à vis Saint-Yves), 1 vol., in-12, 1681.

« Malgré quelques petits défauts que les plus critiques ont trouvé dans cet ouvrage de Pline... ce panégyrique a passé dans tous les siècles pour un chef d'œuvre... Aussi l'a-t-on traduit plusieurs fois en toutes les langues. Nous en avions déjà deux en la nostre, auxquelles M. Delaistre vient d'ajoûter celle-cy qui nous découvrira de nouvelles beautés dans le discours sublime de ce consul romain, car il en est si plein qu'on a sans doute besoin de plus d'un pinceau pour en exprimer dignement tous les traits (1). »

Le Panégyrique de Trajan avait déjà été traduit par

niment et que l'autre estoit au premier rang des prédicateurs de Paris. qu'on nous escrivoit de Paris cette nouvelle comme une grande fortune pour l'Académie royalle. M. le secrétaire est prié de rescrire à ceux qui ont faict la proposition la joie que recevra la compagnie de pareille admission, mais qu'on face connestre à ces messieurs les formalités requises, la coustume et les loix ou règlements de l'Académie, qu'on ne pouvoit rien résoudre au fonds qu'ils n'eussent escrit eux-mesmes. » Registre de l'Académie, fol. 211, verso. Le 5 septembre 1667, Bouvet avait fait « admirer deux beaux endroits entre autres qu'il avoit remarqués dans le Panégyrique de Trajan. » Registre de l'Académie, fol. 50, verso.

(1) *Journal des Sçavans* du 17 février 1881, p. 41.

*Hippolyte Jules Pilet de la Mesnardière*, lecteur ordinaire du roi, en 1638, et par *M. Jacques Esprit*, (1611-1679) de l'Académie française, en 1677. Cette seconde traduction est beaucoup plus fidèle que la première, mais la traduction élégante de M. de Sacy, en 1709, éclipsa les précédentes. Elle resta en possession de la faveur du public, malgré la nouvelle traduction donnée, en 1724, par M. le comte *de Quart* (1).

M. Claude Delaistre donna, en 1693, une traduction très exacte et très soignée du *Pro Milone*, déjà traduit par le garde des sceaux, *Guillaume du Vair*.

« Cette nouvelle traduction, dit l'auteur du *Journal des Sçavans* du 24 août 1693, est accompagnée de tous les avantages que le temps et l'étude ont donné depuis à notre langue. Le traducteur y a joint d'excel-

(1) De La Mesnardière reçu à l'Académie française, en 1655, mourut le 4 juin 1663. Sa traduction parut à Paris, en 1638, in-4°, chez Antoine de Sommaville, et fut réimprimée chez le même, in-12, en 1642. Elle est inexacte et mal écrite. La traduction de M. Esprit parut, en 1677, 1 vol., in-12, chez Pierre Le Petit. Elle est dédiée au Dauphin.

Louis de Sacy, avocat au conseil, membre de l'Académie depuis 1701, mourut, à Paris, le 26 octobre 1737 : sa traduction parut en 1709, in-12, à Paris, chez Jean Moreau. Celle du comte de Quart, parut à Turin, en 1724, in-12. (Voir Goujet, Bibliothèque françoise, t. II, p. 322, 386). *Jacques Esprit* est-il bien l'auteur de la traduction parue sous le nom de son frère aîné l'oratorien ? Goujet l'affirme (Bibliothèque françoise, t. II, p. 323), puis t. XVIII, p. 9, il dit seulement qu'on prétend qu'elle est « plus son ouvrage que celui de son frère aîné. » Ce dernier était du reste un homme de valeur et il cultivait la poésie française.

lentes notes, où il explique avec solidité les anciennes formules de Rome, qui ne répondent point à celles de notre barreau ; et il a semé dans ces remarques beaucoup de jurisprudence, d'histoire et de littérature (1). »

Delaistre était donc un lettré de distinction, autant que nous en pouvons juger par ces œuvres, car sa vie nous est presque entièrement inconnue.

Nous avons plus de détails sur l'autre candidat. *Charles Boileau*, naquit à Beauvais, en 1648. Saint-Simon le dépeint ainsi, dans ses Mémoires : « C'étoit un gros homme, grossier, assez désagréable, fort homme de bien et d'honneur, qui ne se mêloit de rien, qui prêchait partout assez bien et qui parut à la cour plusieurs avents et carêmes, et qui, avec toute la protection de Bontemps, dont il étoit ami intime, ne put parvenir à l'épiscopat (2). » Le portrait n'est pas flatté. D'autre part, les clefs du XVIII^e siècle indiquent l'abbé Boileau comme l'original du prédicateur dépeint par La Bruyère : « Un homme à la cour, et souvent à la ville, qui a un long manteau de soie ou de drap de Hollande, une ceinture large et placée haut sur l'estomac, le soulier de maroquin, la calotte de

(1) Cité dans la Bibliothèque françoise de Goujet, t. II, p. 295, qui appelle Delaistre « célèbre avocat au Parlement. » Voici le titre exact de la traduction : *L'Oraison de Cicéron pour Milon, traduite par Claude Delaistre, avocat au Parlement de Paris*, 1 vol., in-12, Paris chez de Luynes, 1693.

(2) Mémoires, t. IV, p. 280, édit. Regnier.

même, d'un beau grain, un collet bien fait et bien empesé, les cheveux arrangés et le teint vermeil, qui avec cela se souvient de quelques distinctions métaphysiques, explique ce que c'est que la lumière de gloire, et sait précisément comment l'on voit Dieu, cela s'appelle un docteur (1). »

Charles Boileau n'était pas, croyons-nous, docteur en Sorbonne, ce qui ne l'empêchait pas d'être un prédicateur distingué. Il parût avec honneur dans les grandes chaires de Paris, puis Louis XIV, dès 1683, lui fit l'honneur très recherché de l'appeler à la chapelle de Versailles (2). Ses sermons eurent du succès, et c'est à eux que l'abbé Boileau dût sa réputation. « Elle fut assez grande, dit d'Alembert (3), pour faire désirer de l'entendre à la cour ; il y fut goûté de Louis

(1) Du Mérite Personnel, n° 28, t. I, p. 160, édit. Regnier.

(2) « Hier, leurs altesses royales entendirent le sermon de la Passion de l'abbé Boileau, en l'Eglise de Saint-Germain l'Auxerrois. » *Gazette de France,* 1683, p. 183, de Paris, le 17 avril 1683.

Le 1er novembre 1683, l'abbé Boileau prêche à la cour et le coadjuteur d'Arles chante les vêpres. *Gazette* de 1683, p. 635.

L'abbé Boileau prêcha souvent à la cour, surtout à partir de 1686, année où il donna quatre sermons à la fin du Carême. Voir la *Gazette.*

Le *Mercure* d'avril 1685, p. 279, cite l'abbé Charles Boileau parmi les prédicateurs du Carême, qui se « sont distinguez et ont attiré beaucoup de monde. » A cette date, la réputation de Boileau était établie; elle alla croissant jusqu'au jour où l'Académie française lui ouvrit ses portes (1694).

(3) Eloge de Charles Boileau, Œuvres complètes, Paris, in-8, 1821, t. II, p. 286. Eloges Historiques.

XIV, qui répandit ses bienfaits sur l'orateur. » Après les grands prédicateurs du XVII^e siècle, Charles Boileau tient un rang fort honorable, et *Goujet* n'hésite pas à proclamer son mérite : « On n'avancera rien d'outré à la louange de l'auteur (1), si l'on dit qu'il a mérité d'être mis au nombre des plus grands orateurs de son temps. Ceux qui l'ont connu sçavent que, dans tous les endroits où il a prêché, il s'est toujours distingué par un grand feu d'imagination, par un esprit plein de saillies, par mille tours fins et délicats, par d'ingénieuses, mais solides applications des plus beaux traits de l'écriture aux différentes mœurs du siècle, par un style vif et animé, qui perçoit les plus secrets replis des cœurs dont il connoissoit les inclinations, les sentiments et les désordres. Il renfermoit souvent dans une période ce qui eût pu servir de matière à plusieurs. Une lecture assidue des orateurs et des poëtes profanes, une étude encore plus sérieuse de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'Eglise lui avoient donné une utile et agréable fécondité. Il avoit cherché dans ceux-là de quoi orner le saint temple des dépouilles de Samarie et de Damas ; il avoit trouvé dans ceux-ci de quoi servir lui-même de temple au Seigneur.

(1) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle, par M. l'abbé *Goujet*, chanoine de Saint-Jacques l'Hôpital, Paris, 1736, in-8, t. II, p. 210-211. Gouget, dans ce passage, reproduit presque mot pour mot une partie de la Préface, qui est en tête des Pensées de l'abbé Boileau, 2^e édition, in-12, 1734.

en se sanctifiant par ses pieuses réflexions et rendant la parole divine édifiante et agréable tout ensemble, comme pour venger la chaire de cette maligne calomnie, que, depuis l'établissement de l'évangile, on ne trouvoit plus cette délicatesse et cette force qu'on admire dans les auteurs du siècle d'Auguste. » Il y a cependant des restrictions à faire : Charles Boileau abusait de l'antithèse, et Bourdaloue disait de lui qu'il avait deux fois plus d'esprit qu'il ne faut, pour bien prêcher (1).

Ses sermons étaient critiqués et les courtisans n'avaient pas toujours, pour l'abbé Boileau, la même estime que Louis XIV, si nous en croyons une anecdote, qui n'est peut être pas plus vraie que beaucoup d'autres, rapportée dans le *Bolæana* (2). On prétend que la *Judith* de Boyer, n'étant pas sifflée, durant le carême de 1695, Racine aurait répondu à un comé-

(1) D'Alembert s'approprie ce jugement. « Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de lire les sermons de l'abbé Boileau, devenus assez rares aujourd'hui par leur médiocrité même, pourront au moins trouver dans ses Pensées la preuve de l'esprit qu'on n'a jamais refusé à cet orateur... Mais il nous paraît plus utile de remarquer que le défaut général de ces pensées est l'usage trop multiplié de l'antithèse, et la symétrie trop fréquente et trop affectée des expressions... Il a les défauts de Fléchier, mais il n'a ni la pureté, ni l'élégance, ni l'harmonie de son style. Aussi lit-on encore Fléchier, et on ne lit plus l'abbé Boileau. » *Loco citato*, p. 288. Voir les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV, par l'abbé *Hurel*, Paris, Didier, 2 vol., in-12, t. II, p. 129 et sqq.

(2) *Bolæana*, p. 89 et 90.

dien qui s'en étonnait, car elle l'avait été auparavant : « Les sifflets sont à Versailles, aux sermons de l'abbé Boileau. »

Racine le fils, dans les Mémoires sur la vie de Jean Racine, essaie d'expliquer, dans un sens charitable, la raillerie de son père, qui avait un très grand penchant pour la satire, témoins les épigrammes contre cette même *Judith* de Boyer, et l'*Aspar* de Fontenelle, écrites par lui l'époque cependant où il avait renoncé au théâtre : « Il estimoit infiniment l'abbé Boileau (1), et ne fit cette réponse que pour faire remarquer certaine bizarrerie d'un goût passager, qui est cause qu'un bon prédicateur n'est pas goûté, tandis qu'un mauvais poëte est applaudi. »

Faut-il adopter, cette interprétation ou la rejeter, comme fait d'Alembert (2), qui dit de Louis Racine que sa piété filiale s'exprime avec la simplicité la plus naïve ? On peut croire que Racine avait quelque grief personnel contre Charles Boileau. Peut-être aussi Racine voulait-il dire simplement que Boileau retenait

(1) Mémoires sur la vie de Jean Racine, t. I, p. 296, des Œuvres de Racine, édition des *Grands Ecrivains de France*.

(2) « Quoi qu'en dise Racine le fils, poursuit-il, on ne s'explique pas de la sorte, pour plaindre le sort injuste de ceux qu'on *estime*, encore moins de ceux qu'on *aime* ; et le prédicateur pouvait répondre à cet *ami qui l'estimait tant*, par la chanson de Molière :

« Si vous traitez ainsi, belle Iris, qui vous aime,
Hélas ! que pourriez vous faire à vos ennemis ! »

autour de sa chaire les gens d'esprit, qui eussent certainement sifflé Judith.

Si les talents oratoires de Charles Boileau sont contestés (1), la noblesse de son caractère est reconnue de tout le monde, et d'Alembert lui-même déclare qu'il était « plein d'attachement et de zèle pour ses amis, et empressé même d'obliger les inconnus qui avaient

(1) Le *Mercure* (avril 1694, p. 255-257) fait grand éloge de Charles Boileau. M. l'abbé *Hurel* (les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV) déclare qu'il est assez difficile de se faire une idée juste du mérite littéraire et oratoire de l'abbé Boileau, d'après les contemporains. Il est incontestable cependant que son succès fut grand, puisque, durant 13 ans, de 1683 à 1696, la cour l'entendit à plusieurs reprises. Boileau a développé, dans la réponse au discours de réception à l'Académie de l'abbé Genest, ses idées sur l'éloquence et elles sont fort judicieuses. Il est probable qu'il s'efforça de suivre les règles tracées par lui-même. Le grand défaut de ses sermons est la familiarité et l'air de négligence, si frappant qu'on les croirait improvisés.

Nous renvoyons le lecteur à l'étude de M. Hurel, qui entre dans des développements où nous ne pouvons le suivre. Nous lui emprunterons sa conclusion, toute à l'honneur de Boileau : « Saint-Simon dit qu' « avec toute la protection de Bontemps, dont il était l'ami intime, il ne put parvenir à l'épiscopat », mais encore faudrait-il savoir s'il brigua ou désira jamais cet honneur. Nous sommes, quant à nous, persuadé du contraire. Saint-Simon le traite d' « homme grossier, assez désagréable », ce qui expliquerait son peu de fortune ; mais il est plus simple de le croire désintéressé et modeste, si tant est qu'il fut, ainsi qu'on l'atteste d'autre part, « ami officieux, attentif à ménager les occasions de faire plaisir, ingénieux à les trouver, d'un caractère doux et d'une vertu pure. » De telles qualités supposent assez d'élévation dans l'esprit et de droiture dans le cœur, pour ne point rechercher à tout prix les faveurs officielles, faveurs qui, de tout temps, ne viennent guère sans être beaucoup sollicitées. » T. I, p. 136-137.

besoin de ses secours (1). » C'était un ecclésiastique édifiant et non un abbé de cour : son ambition s'éleva-t-elle jusqu'à désirer l'épiscopat ? Saint-Simon l'affirme, mais l'abbé Boileau n'obtint jamais que l'abbaye de Beaulieu, en Tourraine, près de Loches, en novembre 1693 (2), et le prieuré de Faye, bénéfices d'assez modeste revenu.

L'Académie française le choisit, en 1694, pour remplacer Philippe Goibaud Dubois, traducteur des sermons de Saint-Augustin (Paris, 1684, 6 vol. in-8), élu l'année précédente. Il fut reçu, le 19 août 1694. Son discours de réception fut diversement apprécié (3).

Il mourut, le 4 mai 1704, neuf jours avant Bourda-

(1) Voir Goujet, Bibliothèque françoise, t. II, p. 198 et 345.

(2) Voir *Gazette de France* de 1693, n° 45, p. 578.

(3) Voici ce que Racine écrivait à Boileau, le 3 octobre 1694 : « La Harangue de M. l'abbé Boileau a été trouvée très mauvaise en ce pays-ci. M. de Niert prétend que Richesource en est mort de douleur. Je ne sais pas si sa douleur est bien vraie ; mais sa mort est très véritable. » De Fontainebleau. Edition des Grands Ecrivains de France, t. VII, p. 126 et sqq.

Par contre, Dangeau écrit dans son journal (août 1694), que Boileau prononça une fort belle harangue.

*Jean de Sourdier de Richesource* donnait des leçons publiques d'éloquence, dans son appartement, place Dauphine. Il a publié ses leçons sous le titre de Conférences Oratoires. Il fut le maître de Fléchier. Voir Gouget, Bibliothèque françoise, t. II, p. 130 et 503. Boileau, dans la VIII^e de ses réflexions critiques, le nomme avec La Serre « pour le galimatias et pour la bassesse. » Louis de Nyert ou de Niel, mort en 1719, avait eu la survivance de la charge de son père François de Nyert, marquis de Gambois, premier valet de chambre de Louis XIII, puis de Louis XIV. Voir Etat de la France, par Trabouillet, 1718, t. I, p. 161.

loue, à l'abbaye de Saint-Victor à Paris (1). Son successeur à l'Académie française fut l'abbé *Gaspard Abeille*, déjà membre de l'Académie d'Arles, reçu le 11 août 1704 (2). Charles Boileau n'avait rien fait imprimer de son vivant. Jean Richard, avocat au Parlement de Paris, hérita d'une partie des papiers de l'abbé Boileau, et résolut de publier ses sermons. Il commença par publier « plusieurs fragments qu'il avoit tirés de quelques-uns de ses ouvrages, qui étoient encore imparfaits. » Il les mit en ordre, il leur donna la forme alphabétique et les publia, sous le titre de Pensées choisies de l'abbé Boileau (1707). Ce fut le premier ouvrage donné au public, quoique d'Alembert semble insinuer le contraire (3). Il y en eut une réédition, en 1734 (4).

(1) « De Paris, le 10 mai 1704. Mre Charles Boileau, abbé de Beaulieu, prédicateur ordinaire du roy, un des quarante de l'Académie françoise, mourut à l'abbaye de Saint-Victor, le 4 de ce mois, âgé de 56 ans. » *Gazette de France*, 1704, n° 19, 10 mai, p. 227. Elle annonce la mort de Bourdaloue, p. 238.

(2) L'abbé Goujet dit à tort que Charles Boileau succéda à Gaspard Abeille : il intervertit les rôles. Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du XVIIIe siècle, t. II, p. 211.

(3) « On a de lui deux volumes de sermons, qui ont été imprimés après sa mort : on lui a même fait un honneur que peu de prédicateurs ont obtenu et dont la plupart, en effet, seraient bien peu susceptibles : on a recueilli dans un volume à part les *Pensées* de l'abbé Boileau, comme on a recueilli celles de Massillon et de Bourdaloue ; et si ce recueil est aujourd'hui peu connu, c'est du moins une espèce d'hommage que nos pères ont rendu aux succès de l'Orateur. » Eloge de Charles Boileau, œuvres complètes, t. II, p. 286, édit., in-8, 1821.

(4) La Bibliothèque Méjanes possède cette seconde édition, la seule que nous avons pu nous procurer. En voici le titre :

Ce volume des Pensées est longuement analysé par Goujet, qui assure qu'on devrait en citer la plus grande partie, « si l'on vouloit rapporter tout ce que l'on y trouve de solide, de judicieux, de noble, de lumineux, de convaincant (1). » D'Alembert leur reproche l'abus de l'antithèse, et le reproche est mérité.

Pensées choisies de M. l'abbé Boileau, prédicateur ordinaire du roy, et l'un des quarante de l'Académie françoise, sur différens sujets de morale, mises par ordre alphabétique. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.

A Paris, chez André Cailleau, place du Pont Saint-Martin, du côté du Quai des Augustins, à Saint-André, 1734, avec aprobation (sic) et privilége du roy.

En tête, il y a la dédicace de Richard à l'abbé Bignon, puis l'approbation, 25 sept. 1706. Le Privilège du 19 juillet 1731, pour les faire réimprimer durant 6 ans, et les Pensées, 444 pages.

Le titre seul paraît avoir été réimprimé.

A la suite : Suite des Pensées choisies de l'abbé Boileau, etc.

A Paris, chez André Cailleau, Quay des Augustins, près la rue Pavée, à Saint-André, 1734, avec aprobation et privilège, 138 pages. — Enfin : la table des Pensées choisies et de leur suite. Puis l'approbation, 9 mai 1718, et privilège donné le 12 mai 1718. Enregistré seulement le 18 mai 1728.

(1) Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du XVIII^e siècle, t. II, p. 210. Voici le titre exact du volume : Pensées choisies de M. l'abbé Boileau, prédicateur ordinaire du roi, et l'un des quarante de l'Académie françoise, sur différens sujets de morale, mises par ordre alphabétique, dédiées à M. l'abbé Bignon, in-12, à Paris, chez Louis Guérin, 1707.

Jean Richard, né à Verdun, mourut, à Paris, le 24 février, 1719, âge de plus de 75 ans, et fut enterré en l'église Saint-Médard, sa paroisse. Avocat au Parlement, il abandonna le barreau et passa toute sa vie « à prêcher pour écrit » dit Gouget. Il publia une dizaine de volumes de discours et de panégyriques, plus un *Dictionnaire Moral*, en 5 vol., in-8. Il édita les œuvres de M. de Fromentières et de M. Joly. Voir pour plus de détails, la Bibliotheque des Auteurs Ecclésiast. de l'abbé Goujet, t. I, p. 189-190.

Quelques années après, Jean Richard publia les Homélies de l'abbé Boileau et les sermons qu'il avait prononcés devant Louis XIV, sur les Evangiles du carême, Paris, 1711, 2 vol., in-12. En 1718, il donna encore un volume de ses Panégyriques (1).

(1) Sermons du carême prononcés devant le roi, par *Charles Boileau,* abbé de Beaulieu de l'Académie françoise. Paris, 1711, 2 vol., in-12. (Bibliothèque françoise de Goujet, t. II, p. 531) Panégyriques des Saints, par Charles Boileau, Paris, 1718, in-8. (Ibid., p. 533).

Goujet reproche à Fléchier d'avoir trop « de brillant et de fleurs. » « Ce défaut continue-t-il, règne encore plus dans les homélies de M. l'abbé Boileau, de l'Académie françoise, et dans ses sermons prêchés devant Louis XIV. » Bibliothèque françoise, t. II, p. 366.

Il apprécie davantage les Panégyriques, car, après avoir parlé de Fléchier, le premier des Panégyristes et le modèle des autres, il ajoute : « Il y a moins de noblesse et de grandeur dans les Panégyriques de l'abbé Boileau, publiés en 1718, in-12, par les soins de Jean Richard, grand éditeur de sermonnaires... Mais on s'aperçoit en lisant ces Panégyriques, que Charles Boileau se distinguait par beaucoup de saillies d'esprit, un grand feu d'imagination, mille tours fins et délicats, d'ingénieuses applications des plus beaux traits de l'Ecriture aux différentes mœurs du siècle, par un style vif et animé, par une grande fécondité, qu'il avoit acquise en lisant assidument les orateurs et les poëtes profanes, et par une étude encore plus sérieuse et plus convenable des livres saints et des Pères de l'Eglise. » Bibliothèque françoise, t. II, p. 376. (Paris, 1740, in-12). C'est à peu de chose près le jugement porté par lui, dans sa Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du XVIIIe siècle. (Paris, 1736, in-8), t. II, p. 210. « On ne lit plus guères aujourd'hui, dit encore Goujet, Bibliothèque françoise, t. II, p. 374, que les Panégyriques de M. Fléchier, des PP. Bourdaloue et de La Rue, de M. l'abbé Anselme, de *Charles Boileau*, abbé de Beaulieu, l'un des quarante de l'Académie françoise, et d'un très petit nombre d'autres, qui se sont acquis une juste réputation, dans ce genre de composition. »

Les œuvres de l'abbé Boileau sont aujourd'hui bien oubliées, comme celles de tant d'auteurs distingués du grand siècle, relégués dans l'obscurité par la gloire de leurs contemporains. Il n'en reste pas moins acquis que Boileau jouissait d'une grande réputation d'éloquence et de vertu. Au moment où on le proposait au choix de l'Académie d'Arles, il commençait à être rangé parmi les meilleurs prédicateurs et les succès qu'il obtint, dans la suite, justifièrent les espérances qu'il donnait. Il était âgé de 36 ans environ.

Il ne faut pas confondre Charles Boileau avec Jacques Boileau (1649-1735) frère de Despréaux, mort chanoine de la collégiale Saint-Honoré à Paris, ni avec Gilles Boileau (mort en 1671). L'Académie qui n'avait jamais voulu admettre les deux Corneille à la fois parmi ses membres, n'eût pas fait exception pour les frères Boileau (1). Charles Boileau n'était pas parent du poète, dont il porte le nom. « On prétend, dit d'Alembert, que Jacques Boileau avait eu quelque désir d'obtenir ce titre (d'académicien), dont son esprit et son érudition peu commune, le rendaient assez digne. Mais les traits un peu cyniques que se permettait trop souvent ce frère de Despréaux, suffisent pour ne pas le confondre avec le soi-disant ami de Racine, et pour justifier, s'il en est besoin, l'Académie, d'avoir préféré

(1) Elle fit cependant exception pour les frères Dangeau admis l'un en 1668 et 1682.

au docteur savant et caustique, le prédicateur zélé et l'ecclésiastique édifiant (1). »

L'Académie d'Arles faisait en sa personne un excellent choix ; peut-être avait-elle été moins heureuse en recevant l'abbé Aygazier.

L'abbé Aygazier, ou Eguisier (son nom est souvent écrit ainsi) est un singulier personnage. Les *Gazettes* et *Mercures* du temps le désignent sous le nom d'*orateur sans préparation*.

Il fut précepteur du fils du premier président *Marin*, et l'accompagna à Paris, pour lui faire suivre les cours de la Sorbonne. Là, il concourut pour la charge de principal du collège d'Harcourt, et il l'obtint. Cet abbé composait des sermons impromptus avec une facilité inouïe, et il avait exercé son talent en présence de l'Académie. Celle-ci fut-elle séduite par les qualités brillantes de l'orateur, ou craignit-elle de mécontenter le président Marin (2) ? Toujours est-il qu'elle résolut

(1) D'Alembert, Eloges Historiques, t. II, p. 287. Cfr. les Mémoires de Niceron, t. 12, 20, 24 ; les Frères de Boileau, par M. Gaston Bizos, doyen de la faculté des lettres d'Aix, in-8, 1881. Le fauteuil 25e, occupé par l'abbé Boileau, le fut par d'Arbaud de Porchères, Potier de Novion, l'abbé Barthélemy et Châteaubriand. Le duc de Noailles, qui en était le titulaire depuis 1849, vient d'être remplacé par M. Ed. Hervé.

Voir au t. II de l'abbé Hurel, p. 356, 370, une curieuse correspondance qui permettra de rectifier le jugement de d'Alembert sur l'abbé Jacques Boileau, dans un sens moins sévère.

(2) Voir plus haut, p. 19 à 36.

de l'admettre, dès qu'il ferait sa demande, et c'est ce qu'elle répondit à ses amis de Paris qui, en décembre 1681, la sollicitèrent à cet égard.

« M. le secrétaire faict voir une lettre de Paris, par laquelle on le prie de sonder l'Académie sur la réception de M. l'abbé d'*Aygazier*. La fortune de cet homme semble s'accorder si bien avec sa vertu et son mérite, qu'on ne trouve en lui aucune raison de le reffuser et l'on en trouve mille pour l'admettre, au cas qu'il veuille escrire et faire les autres avances que demande cet emploi.

« M. l'abbé d'Aygazier est un jeune prebstre qui a fort bien estudié ; il est de Marseille, d'une famille honneste. Il a une mémoire prodigieuse qui lui représente tous les textes des pères, des prophètes et de l'écriture si à propos, qu'il a faict mille et mille expériences qu'elle ne le trompe jamais. Il a faict des sermons sur le champ, qu'on appelle des impromptus, qui vallent les méditations des sçavans les plus appliqués. M. le cardinal Grimaldi (1), Monseigneur l'évesque de Nîmes, M. l'archevesque et vice légat d'Avignon en ont donné des recommendacions authentiques. M. le premier président du Parlement de Provence lui a confié l'éducation de son fils, nommé

(1) Jérôme de Grimaldi fut archevêque d'Aix de 1648 à 1685, et remplacé par Charles Le Goux de La Berchère transféré à Albi, en 1687.

l'abbé *Marin* (1), qu'il a mesné à Paris, despuis deux mois, pour le présenter sur les bancs de la Sorbonne. En arrivant au collège d'Harcourt, il se rencontre que la chère du principal est vacante ; elle est au plus offrant et dernier enchérisseur, la monnoie dudict *Aygazier* est reconnue de tous les sçavants pour estre la meilleure, il emporte l'honneur de cette dispute. On lui assigne six cens livres de pension pour sa qualité de principal de collège. On demende aujourd'hui à messieurs de la royalle d'Arles si un tel subjet fairoit honneur ou non à leur compagnie. Tous demeurent d'accord de prier *M. d'Ubaye*, qui part bien tost, de s'informer en arrivant à Paris de tout cela, et s'il est vrai que ledict Aygazier songe à l'Académie. M. d'Ubaye part sur la fin de ce mois de décembre et prend congé en forme de l'assemblée (2). »

L'Académie connaissait l'abbé Aygazier, et, au mois de mai 1680, avait pu juger de ses talents d'improvisateur : « Un estranger nommé *Aygasier*, dit le Registre (3), demende d'estre introduit dans l'assemblée pour haranguer et divertir cette compagnie. On admire le tallant de cet homme ; il est âgé de 32

(1) L'abbé Marin de la Chastaigneraie fut nommé en novembre 1693, prieur d'Olmes de la Ville-Dieu (*Gazette* de 1693, p. 578) et, en 1718, il possédait les abbayes de Thorigny, diocèse de Bayeux, de Baugerois, dioc., de Tours, de Thiers, dioc., de Clermont. Trabouillet, Etat de la France, 1718.

(2) Registre de l'Académie, fol. 210. Séances de décembre 1681.

(3) Registre de l'Académie, fol. 187.

ou 33 ans, il parle sur le champ, sans hésiter, de toute sorte de subjet, il en parle en prédicateur, si l'on veut, en orateur, en philosophe et en parle pertinemment. Tous les confrères applaudissent à ce génie extraordinaire et, compatissant à ses incommodités, on l'adsiste comme l'on peust, ce qui est, ce semble, une vertu de l'Académie de consoler la vertu malhereuse et de la relever. Il rend des louanges en vers et en prose à l'Académie, qui lui surpassent avec usure la chéritable compassion qu'elle avoit eu pour cet homme. » A Marseille, à Nîmes, à Avignon, à Aix, Aygazier s'était livré à ces exercices oratoires et le *Mercure Galant* (1) lui fit l'honneur de le citer comme « une espèce de prodige. »

(1) « ... On vit à Marseille une espèce de prodige que l'on auroit peine à croire, si toute la ville n'en avoit esté témoin. Un jeune ecclésiasque, nommé M. Eigesier, y estant venu pour quelque affaire, fut prié par ses amis de leur donner un sermon le mardy des fêtes de la Pentecôte. Il monta en chaire dans l'église des Jésuites, après avoir demandé en y montant, qu'on luy marquast trois différents textes avec un subjet pour les appliquer. Ce passage « *Ponam calceamentum meum in Idumea,* » luy fut donné par le P. de Celières, dont tout le monde connoit l'érudition ; cet autre « *Domus Erodii dux est eorum,* » par M. le grand vicaire ; ce troisième « *Eructavit cor meum verbum bonum,* » par M. Baron, capiscol de la cathédrale, et l'envie fut la matière sur laquelle M. Malaval luy dit de prêcher. Il le fit sur l'heure, avec un entier succès et accommoda si bien ces trois textes à son subjet, qu'il s'attira l'admiration de tous ceux qui l'entendirent. C'estoient la plupart juges fort intelligens

Avouez, Madame, que peu de personnes se hazarderoient à une entreprise de cette nature, et que pour ne pas s'applaudir soy-

L'abbé Aygazier, partit pour Paris avec l'abbé Marin, en septembre ou octobre 1681, et « l'orateur sans préparation » se montra sur un plus vaste théâtre. La reine elle-même voulut l'entendre, dans l'Eglise des Récollets de Versailles (1). Un peu plus d'un an après, le même Aygazier prononçait l'oraison funèbre de la Reine Marie Thérèse, aux Récollets de Saint-Germain en Laye, et dans l'Eglise de la Charité de Paris (2).

mesme quand on y a réussy, il faut avoir une extrême modestie. » *Mercure* de juin 1681, p. 103. Edit. de Paris.

(1) « M. Eguisier, docteur en théologie, a fait de nouveau paroître le mesme prodige dont je vous ay desjà parlé une fois. J'appelle ainsi cette surprenante facilité qu'il a de prescher sans aucune préparation sur diférens textes qu'il se fait donner lorsqu'il est monté en chaire. La dernière épreuve de cette nature à laquelle il a bien voulu s'exposer, s'est faite dans l'Eglise des Récolets de Versailles, en présence de la Reyne. Après qu'il eut fait le signe de la croix, le R. P. confesseur de cette princesse luy marqua pour l'un des textes, dont il devoit faire les trois points de son discours, ce verset du Ps. 143 : « *Filiæ eorum compositæ circumornatæ ut similitudo templi.* » M. le curé de Versailles luy donna cet autre du ps. 89 : « *Anni nostri sicut araneæ meditabuntur.* » Ces paroles du 1er livre des Roys luy furent choisies par le P. provincial des Récolets. : « *Arcus fortium superatus est et infirmi accincti sunt robore.* » La reyne lui ordonna d'appliquer ces textes à la piété, comme don du Saint-Esprit. Il s'acquitta de cette action avec un succès extraordinaire, et eut la gloire de voir les applaudissemens de Sa Majesté suivis de ceux d'un fort grand nombre d'auditeurs illustres qui l'avoient accompagnée. » *Mercure Galant* de juillet 1682, p. 26. Edition de Paris.

(2) Le 13 août 1682, la corporation des Marchands de Saint-Germain fit célébrer un service pour la reine. Le P. Balthazar de Saint-Louis, Récollet, prononça un discours funèbre. « L'après-dînée, le sieur l'Esguisier, docteur en théologie, en prononça

Tel est le candidat proposé, à la fin de 1681, au choix de l'Académie; il est assez piquant de noter qu'elle lui donna ses suffrages, après lui avoir donné l'aumône ! Ne lui jetons pas la pierre : Aygazier valait bien certains académiciens, beaux faiseurs de sonnets, qui auraient eu mauvaise grâce à lui reprocher cette exhibition de ses talents. Nous ne sommes pas tenus à la même réserve, et ce jongleur de paroles fait assez triste figure à nos yeux. A quelle date fut-il reçu ? Nous l'ignorons, mais, étant données les dispositions de l'Académie à son égard, nous ne doutons pas de son admission. D'ailleurs nous ne savons plus rien de lui (2), et nous ne sommes guère mieux renseigné sur un autre académicien, admis un peu plus tard.

M. l'abbé *de Poussan d'Arnoye*, gentilhomme de Béziers, qui achevait ses études théologiques à la Sorbonne, avait manifesté en 1680, (voir plus haut, p. 177,

aussi un dans la mesme église. » *Gazette de France*, 1683, p. 528. Le *Journal des Sçavans* du 23 août 1683 signale, parmi les ouvrages nouveaux, *La Reyne des Bénédictions*, ou discours funèbre pour feue Marie-Thérèse d'Autriche, glorieuse reine de France, prononcé dans l'église de la Charité de Paris, par Philippe Esguisier, prestre, docteur en théologie. A Paris, chez la veuve Cl. Thiboust et Esclassan. Il s'agit évidemment, dans ces diverses circonstances, du même personnage.

(2) Nous n'avons pu établir l'identité de l'abbé Aygazier, ni retrouver son lieu d'origine ou la date de sa mort. Le Registre le qualifie d'étranger et nous ne croyons pas qu'il appartienne à la famille aixoise des Eiguesier, dont une rue d'Aix conserve le nom, et dont Artefeuil, t. I, p. 334, énumère les titres.

Registre de l'Académie, fol. 197), le désir d'être agrégé à l'Académie d'Arles. En août 1681, il adressa une pièce de sa composition à cette société (1) ; puis dix huit mois après (17 janvier 1683) il demanda sa réception. Il fut chaleureusement recommandé par M. de Vertron et appuyé par le marquis de Grille.

En janvier 1683, « on prie M. de Robias qui cautionne pour ledit personnage de lui respondre favorablement et de lui faire attendre ses pattantes au premier jour. » On décida aussi que sa lettre de demande serait enregistrée « pour tesmoigner à qui lira ses mémoires, que la réputation de l'Académie royalle ne baisse point et que les honnestes gens les plus éloignés s'empressent de lui faire honneur, beaucoup plus que ses compatriotes. Ces honnestes gens, confrères esloignés, sont à l'esgard de l'Académie comme de dehors redoutables d'une forte place, qui la deffendent de toute surprise

(1) Registre de l'Académie, fol. 204, verso. « On lict un discours ou dissertation sur la prefférance des vertus dans l'âme d'un roy, sçavoir de la générosité ou la clémence, laquelle l'emporte. Cette pièce est de la manière de l'abbé de *Poussan d'Arnoye*, sorboniste, gentilhomme de Béziers de très bonne maison et prétendant d'Académie, mais la pièce ne pleust pas d'abbord universellement à cause du titre, tant il est vrai que les noms ont esté inventés pour nous donner en abbrégé la nature et l'histoire à peu près des choses. Le titre de cet ouvrage est trompeur, dit-on, mal distinct ou équivocque, cette critique fust justifiée par la lecture de la dissertation, etc. » Séance du 18 août 1681, présidée par M. d'Arbaud, qui y prononça « un discours animé de son zelle ordinaire. »

et favorisent la paix, la quiétude ou le sommeil des académiciens endormis au dedans (1). »

Nous ne connaissons presque rien de la vie de l'abbé d'Arnoye : Un passage de la *Gazette* nous apprend seulement qu'il était un orateur de mérite, puisqu'il fut admis à prêcher à la cour, en 1690. L'avent précédent avait été prêché par Bourdaloue et le carême était prêché par le *P. Gaillard,* S. J., qui parut si souvent dans la chaire de Versailles. Le jeudi saint, 23 mars 1690, l'abbé d'Arnoye le remplaça (2).

« Le 23, Sa Majesté, après la prédication de l'abbé d'Arnoye, un des quarante de l'Académie royale d'Arles... fit la cérémonie de la Cène, en lavant les

(1) Registre de l'Académie, fol. 219, verso. La lettre est reproduite fol. 221, et datée de Paris, le 17 janvier 1683. Les patentes furent expédiées en février 1683, à « M. l'abbé de Poussant, présentement sur les bancs de Sorbone en estat d'optenir le bonnet. » Il était très lié avec M. de Vertron.

(2) « Il y a toujours sermon le jour que le roi fait la Cène, le jeudi saint; c'est l'usage de choisir un autre prédicateur que celui qui prêche le Carême. » *Mercure de France*, avril 1726, p. 840. Cet usage existait dès avant 1690.

L'abbé *Hurel* ne mentionne pas l'abbé d'Arnoye parmi les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV. Faut-il en conclure que notre académicien ne prêcha que fort peu à la cour ? ou bien est-ce un oubli de l'historien ?

Bougerel n'a laissé sur l'abbé d'Arnoye, que ces quelques lignes : « L'abbé d'Arnoye de Poussant, fut reçu l'année 1683, c'étoit un prédicateur habile, il remporta plusieurs prix aux différentes Académies. Il étoit licentié de Sorbonne, son remerciement est dans le *Mercure* de may 1683. Il étoit natif de Beziers. » Ms de M. Arbaud, notice LX.

pieds à douze pauvres, qu'elle servit à table, avec les cérémonies accoutumées. (1) »

L'abbé d'Arnoye de Poussan devait être encore très jeune à cette date. Il reçut ses lettres patentes, en mars 1683, et remercia aussitôt les académiciens d'Arles. Son remerciement fut d'autant plus apprécié, qu'il contenait « le pannégirique du roy, en deux pages entières de grand papier (2). » Le tout fut déposé aux archives et, au mois de mai suivant, le *Mercure Galant* publia le compliment de l'abbé de Poussan sur sa réception (3).

Ce fut encore Vertron qui présenta aux suffrages de l'Académie M. l'abbé *Du Faur de Pibrac*, « toulosein de présent sur les bancs de Sorbonne. » Il semble que les Sorbonnistes aient très apprécié les honneurs académiciens. Cet abbé demanda son admission, par lettre datée de Paris, le 12 mars 1683 (4).

« M. de Guionnet de Vertron appuie cette lettre et cette demende par les esloges qu'il faict de ce prétendant, dont le grand oncle est fameux dans l'histoire

(1) De Versailles, le 24 mars 1690, *Gazette* du 25 mars 1690, p. 144, n° 12.

(2) Séance de mars 1683, Registre de l'Académie, fol. 222.

(3) « Ce lundi, 25 juin... on a lu un chapitre du *Mercure Galland* de ce mois, et entre autres pièces, le remerciement de M. l'abbé d'Arnoye de Poussant qu'il faict à l'Académie royalle pour sa Réception. » Registre de l'Académie, fol. 226. Voir le *Mercure* de mai 1683, éd. de Paris, p. 7-18.

(4) Registre de l'Académie, fol. 222, verso.

pour avoir esté embassadeur ou député au concile de Trente (1562). Ce M. de Pibrac envoie avec sa lettre de demende une pièce latine à l'honneur de la langue latine, qu'il prie l'Académie de voir. On a lu le présant discours et l'on l'a fort estimé. M. le secrétaire s'est chargé de mettre le tout avec les autres pièces académiques dans la petite archive, et la lettre de ce prétendant enregistrée, on a résolu ensuite que response seroit envoyée audict M. de Pibrac, de la part de l'Académie, selon le formulaire des lettres qu'on escript à ceux qu'on reçoit (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 222. Voici les lignes consacrées par *J. A. de Thou* au président de Pibrac, qu'il connaissait personnellement :

« Guy du Faur, sieur de Pibrac, président au Parlement de Paris, mourut le 27 de mai (1584) dans le même temps que Paul de Foix, et quelques jours avant le duc de Brabant, dont il étoit chancelier. C'étoit un des plus beaux esprits et des plus agréables de ce siècle. Dès son enfance, il s'étoit appliqué aux belles lettres, dont il ne s'étoit pas contenté de prendre une teinture légère, mais il les possédoit à fond. Il avoit appris le latin du fameux Pierre Bunel : il le parloit et l'écrivoit parfaitement bien et avoit outre cela un heureux talent pour la versification françoise. Il fut employé toute sa vie aux affaires les plus importantes, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Il assista au concile de Trente avec Arnaud Du Ferrier, et accompagna Henri III dans son voyage de Pologne, lorsque ce prince prit possession de cette couronne, avec une gloire et une pompe à laquelle les suites ne repondirent guères. Pibrac tomba malade à Paris du chagrin que lui donna le malheur d'Anvers et le mauvais état des affaires du royaume : après avoir longtemps langui, il mourut dans un âge encore moins avancé que Paul de Foix (mort à 56 ans), entre les bras d'Arnaud de Casenove, son frère, et de plusieurs amis. Il fut enterré au couvent des Augustins, auprès

Le nom de Pibrac n'était pas inconnu en Provence. En 1638, *Charles Du Faur de Saint-Jory* (1), de la famille du président de Pibrac, enseignait la rhétorique au collège des Oratoriens de Marseille, avec un très grand éclat. Il était entré à l'Oratoire de Paris, en 1627. Il quitta la congrégation, en 1652, à la suite des critiques dont ses sermons furent l'objet. Il avait du feu et de l'éloquence, mais il n'était pas assez maître de sa parole. Il lui arriva plus d'une fois de se livrer à des attaques personnelles, et un jour il déclara, dit-on, dans un sermon, que le diable avait été le premier des casuistes. Nous ne savons ce qu'il devint après sa sortie de l'Oratoire, nous ignorons aussi l'époque de sa mort. Les Quatrains du président de Pibrac eurent, on le sait, un grand succès et, en 1666, il en parut encore une édition et une traduction (2). L'Académie se trouva

desquels étoit sa maison. » De Thou, Histoire Universelle, édition de Bâle, 1743, t. VI, p. 432. Il est très souvent question de Pibrac dans l'Histoire de J. A. de Thou, t. III, IV et V, et dans ses Mémoires. Voir notre Etude sur de Thou et son Histoire universelle, in-8°, Palmé, Paris, 1881.

(1) V. Discours panégyrique de Monseigneur J.-B. Gaut, évêque de Marseille, prononcé à la cathédrale de Marseille, le 25 mai 1651, par le P. Charles Du Faur, de l'Oratoire, Marseille, Garcin, 1651, in-8, cité par Dubreuil, Ms 371, p. 370, et le P, Bicaïs, notice de l'Oratoire de France, Bibliothèque Méjanes. Ms 639, p. 356.

(2) Les quatrains français du sieur de Pibrac traduits en autant de distiques latins, avec le texte en regard, par Nic. Harbet, advocat au Parlement de Bourgogne, 1666, petit in-4°.

trop heureuse de compter parmi ses membres un descendant du célèbre président (1529-1584).

L'abbé de Pibrac remercia promptement l'Académie de sa réception (1). Le nom de cet académicien ne reparaît plus dans le Registre et le P. Bougerel ne le mentionne même pas ; aussi nous sommes obligés de l'indiquer, sans autre détail (2).

L'Académie semblait retrouver son zèle des premières années, et les adhésions lui arrivaient en foule.

« Ce vendredi, 13 mai, et le samedi 14, on s'assemble encore pour résoudre des affaires du dehors de l'Académie. On propose la réception de quelques personnes de mérite, comme un moyen nécessaire pour restablir cette belle et première ardeur de l'Académie, *M. de Momblanc* en premier lieu, lieutenant principal au siège d'Arles, ami des belles-lettres, et digne subjet d'Académie. M. l'abbé de *Beaujeu*, qui, dans une grande jeunesse, marque desja des grands talans pour les sciences humaines et divines, grand prédicateur, est encore un très digne subjet pour soustenir le nom et le caracthère de véritable académicien. On en propose

(1) « On s'assemble chez M. Giffon, on lict le remerciement de M. l'abbé Du Faur de Pibrac touschant sa réception à l'Académie royalle. » Registre de l'Académie, fol. 222, verso. Séances d'avril 1683.

(2) Est-il le même que l'abbé de Saint-Benoît sur Loire, diocèse d'Orléans, porté sur l'Etat de France de Trabouillet, en 1718 ? Nous le pensons, en raison surtout de la similitude des noms.

encore d'autres, tous dignes et capables de faire honneur à cette compagnie, mais on n'a pu voir encore la demende escripte (selon la coustume et le statut) que de ces deux MM. de *Momblanc* et de *Beaujeu*. Sur quoi, il a esté délibéré que les deux lettres seroient enregistrées, ces messieurs advertis de la bonne volonté de tous les académiciens présents, et que M. le directeur leur envoiroit le billet comme aux autres, pour venir prendre leur place et oppiner dans l'assemblée de demain dimanche, sur l'affaire de Nîmes (1). »

A cette occasion, on décida de nouveau « que le statut qui porte que les prétendans à l'Académie le demanderont par lettre sera rigoureusement observé, que ces messieurs et tous autres qu'on peust aggréer à l'advenir fairont leurs visites, selon la coustume, et qu'ensuite ils presteront le serment et mettront leur nom dans le Registre, en présence de MM. le directeur et secrétaire (2). »

Le lendemain, dimanche 15 mai 1683, l'assemblée se réunit chez M. Giffon, à 5 heures de l'après-midi : les deux candidats furent introduits et reçurent les félicitations de leurs confrères. M. d'Arbaud, directeur du mois, leur adressa « un petit discours plein de feu et de ce beau zelle que la nature lui preste pour les

(1) Registre de l'Académie, fol. 224, Mémoires de mai 1683.
(2) Registre de l'Académie, fol. 224. V. t. I, p. 175.

choses, auxquelles il donne son action (1). » Puis chacun leur témoigna sa joie de leur admission.

Ces deux membres nouveaux étaient d'excellentes recrues ; malheureusement, l'un d'eux, M. de Beaujeu, ne devait plus faire dans Arles qu'un séjour de quelques mois. Quant à M. de Momblanc, ses fonctions le retenaient dans cette ville.

Il appartenait à la famille de Laugier Momblanc (2). Il y avait en Provence plusieurs familles du nom de *Laugier*, dont Artefeuil, t. II, p. 54 et sqq., donne la généalogie : celle des *Laugier-Momblanc*, faisait sa résidence à Arles, où elle jouissait, dès le XVI^e siècle, des privilèges accordés aux nobles. Elle portait d'argent à la croix de Lorraine de sable. Les Momblanc étaient alliés aux *Barrême*, aux *Cays*, aux *Meyran*, aux *Glandevès*. En 1641, Charles de Laugier, II du nom, seigneur de Momblanc (3), et de La Garde, fils de *Honoré de Laugier* et de *Madeleine de Barrême*, fille de Réné I de Barrême, procureur du roi en la sénéchaussée d'Arles, fit alliance avec *Alphonsine de Glandevès*, fille de Gaspard, conseiller aux requêtes du Parlement de Provence, plus tard conseiller au semestre (1648).

(1) Registre de l'Académie, fol. 224, verso.

(2) L'ortographe de ce nom, comme de tous les noms propres, est difficile à fixer ; nous trouvons tantôt Monblan, tantôt Momblanc, tantôt Montblanc : de même Poussan et Poussant, etc.

(3) Le château de Momblan est sur la commune de Maussane, canton de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône).

Le 24 septembre 1668, Charles de Laugier fut maintenu en sa noblesse (1). De son mariage, naquirent deux fils et une fille, Madeleine, qui épousa François de Cays, fils de Joseph de Cays, l'académicien. Pierre, l'aîné, fut marié, en 1676, avec *Françoise de Fressieu*, fille d'un conseiller à la cour des Comptes de Montpellier. Il avait été reçu docteur en droit à la faculté d'Aix, le 14 juin 1664, âgé de 22 ans au plus. Nous ignorons à quelle date il devint lieutenant principal au siège d'Arles (2), mais il abandonna cette charge, en 1688, car le 1er avril de cette année eut lieu l'installation de Pierre Deloste, écuyer, le même qui était consul, en 1676, et dont nous avons déjà parlé.

Nous ignorons l'époque de la mort de Pierre de Momblanc. Il fit son testament en 1691, il fut consul en 1693, et le 24 juin 1702, il ne vivait certainement plus, c'est tout ce qu'il nous est possible d'affirmer (3).

(1) Jugement de Noblesse, Bibliothèque Méjanes, Ms 819. p. 697-699 : Archives des Bouches-du-Rhône, série B, reg. 1357.

(2) La liste des lieutenants principaux ou particuliers est difficile à établir. En 1652, Honoré Mathieu de Faucher (reconnu noble, le 3 décembre 1668) succéda à son père, en la charge de lieutenant particulier, et nous le trouvons encore en fonction, le 10 novembre 1685. Pierre Deloste, installé le 1er avril 1688 (Ms 806, Annales d'Arles, et t. I, p. 307) occupait encore la charge de lieutenant général en 1694. Enfin, en 1731, nous trouvons encore (Ms 788) un Deloste, lieutenant général.

(3) Le Registre ne donne pas le prénom de M. de Momblanc. Artefeuil, dans son article sur les Laugier-Momblanc, t. II, p. 63, l'appelle à tort *Charles*, et ne mentionne pas son frère cadet qui portait ce prénom. *Ménard*, Histoire de Nîmes, t. VI, p. 278, ra-

Honoré de Quiqueran de Beaujeu était alors très jeune, mais ses talens le signalaient déjà à l'attention.

Quatrième fils d'Honoré de Quiqueran (1) et de Thérèse de Grille, sœur du secrétaire de l'Académie, il naquit le 29 juin 1655, et entra de très bonne heure à l'Oratoire. « Issu d'une famille où l'esprit était héréditaire (2), il tourna toute la vivacité du sien du côté

conte la légation dont il fut chargé auprès de l'Académie de cette ville et lui donne le prénom de Pierre qui est véritable. Nous avons suivi Artefeuil dans le 1er vol., p. 307, c'est une erreur à rectifier.

Sur les Laugier, consulter *Robert de Briançon*, t. II, p. 269 : *Maynier*, Nouveau Etat de Provence, p. 89 ; *Artefeuil*, t. II, p. 54 à 64. Nous avons en outre utilisé, dans cet article, diverses notes communiquées par M. de Boisgelin.

L'Académicien de Momblanc composa un discours en réponse à celui de Vertron contre les femmes, Ms de Bougerel chez M. Arbaud, notice XXV, voir plus haut, p. 217, en note.

En 1702, lors du passage du roi d'Espagne à Arles, *Charles* de Laugier Momblanc était capitaine major de la ville, de l'état des nobles, Ms 788, année 1702 (3 déc.), et le 22 septembre 1715, il prêta serment de fidélité à Louis XV. (Ms 806, Annales d'Arles).

(1) La famille de Quiqueran est très ancienne : on cite Rostan de Quiqueran parmi les partisans de la princesse Etiennette des Baux, en 1143. Les Quiqueran, alliés aux d'Arlatan, aux Forbin, aux Boche, etc., ont rempli les plus hautes fonctions dans Arles. Ils portaient d'or et d'azur emmanché l'un en l'autre et pour cimier, un cheval naissant d'argent. Ils furent maintenus en leur noblesse, en 1667. Voir Archives des Bouches-du-Rhône, série B, Registre 1357. Cfr. *Robert de Briançon*, t. II, p. 525 et sqq. ; *Maynier*, Principale Noblesse de Provence ; *Artefeuil*, t. II, p. 267 et sqq. ; *Bonnemant*, le Nobiliaire de la ville d'Arles ; *Pierre Véran*, la Noblesse d'Arles, p. 125.

(2) P. Bicais, Notice de l'Oratoire de France (1789), Bibliothèque Méjanes, Ms 640, p. 431 et sqq.

de l'étude. L'éducation qu'il reçut, partie auprès de ses parents, partie au collège de Marseille, eut des succès bien glorieux pour lui et pour ceux qui en étoient chargés. Ses maistres furent étonnés, surtout de ses grandes dispositions pour l'éloquence. Afin de pouvoir les cultiver avec plus de liberté, il se détermina de lui-même, après sa philosophie, à entrer dans l'Oratoire qui étant alors dans son lustre, offrait une ressource assurée aux talents.

« Ayant passé une année à l'Institution de Lyon, où il avoit été reçu au mois d'août 1672, on l'envoya dans une maison d'étude pour y faire sa théologie. Les connaissances aussi profondes qu'étendues qu'il acquit dans cette science, et la rapidité avec laquelle il apprit les langues savantes, lui firent une telle réputation, qu'après l'avoir employé quatre ans à enseigner la philosophie, on l'appela à Arles, en 1681, pour y remplir une des deux chaires de théologie que l'abbé du Molin, primicier de l'Eglise Métropolitaine, et vicaire général de Monseigneur de Grignan avoit fondées à l'Oratoire. Cette école avoit déjà acquis beaucoup de célébrité, par la réputation de ceux qui y avoient enseigné, et par le concours des ecclésiastiques qui y accouroient d'une bonne partie de la province. Le P. de Beaujeu, quoique âgé seulement de 26 ans, remplit sa tâche avec le plus grand éclat, et il eut la gloire d'avoir sous lui un disciple distingué, en la personne

du jeune Massillon (1), qui a fait depuis tant d'honneur à la chaire. Voyant qu'il avoit si bien réussi dans son pays, le régime de l'Oratoire, lui confia, en 1683, un poste plus important, en le mettant, selon le vœu de la cour, à la tête de la célèbre école de théologie établie à N.-D. des Ardilliers de Saumur, en faveur des jeunes prêtres et confrères de la congrégation qu'on y envoyait de plusieurs maisons. »

L'Oratoire d'Arles jouissait de l'estime universelle et Mgr de Grignan le protégeait hautement, en reconnaissance des services rendus par lui au clergé diocésain. Le P. de Beaujeu avait déjà une grande réputation d'éloquence, car ce fut lui que les consuls chargèrent de prononcer, le 6 septembre 1683, l'éloge funèbre de la reine Marie-Thérèse, dans l'Eglise de Saint-Trophime (2).

Au mois de novembre 1683 (3), il partit pour Paris afin de rejoindre son nouveau poste.

A Saumur, où il resta deux ans, il se livra à la prédication avec un succès tel que ses supérieurs le rappelèrent à Paris, et l'employèrent aux Missions de Sain-

(1) Cfr. Bougerel, Hommes Illustres de Provence, p. 377.

(2) Voir Bibliothèque Méjanes, Ms 810, p. 292.

(3) « M. l'abbé de Beaujeu, confrère royal, nouvellement reçeu partanr pour Paris, s'est chargé de laditte response et des autres lettres qu'escrit M. le secrétaire au protecteur, amis et confrères externes avec lesquels il faut entretenir le commerce. » Registre de l'Académie, fol. 228, verso.

tonge, après la révocation de l'Edit de Nantes. Le P. de Beaujeu avait acquis une telle habitude de la parole, qu'il n'écrivait jamais ses sermons ; aussi il ne reste rien de tous ceux qu'il prêcha un peu partout.

Fléchier nommé à l'évêché de Nîmes, en 1687, donna au P. de Beaujeu, un canonicat dans sa cathédrale avec des lettres de vicaire général (1). M. de Beaujeu quitta l'Oratoire, tout en conservant jusqu'à la fin de sa vie une affection particulière, pour cette congrégation. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de sa vie : en 1693 et 1700, il est député à l'assemblée du clergé de France, il se lie avec Bossuet et avec l'abbé Bignon. Ses amis cherchent en vain à le retenir à Paris, en lui promettant une place d'associé dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'on réorganisait alors. Il revient à Nîmes. En 1705, un brevet du roi le nomme à l'évêché d'Oléron, puis peu après à celui de Castres. Sacré par l'archevêque d'Albi, en l'Eglise du noviciat des Jésuites, à Paris, le 25 octobre 1705, il se rend dans son diocèse et, fidèle à la résidence, il ne reparait à la cour qu'en 1711, pour présenter au Roi le cahier des Etats du Languedoc (17 août).

Il venait souvent à Arles, pour les affaires de sa fa-

(1) M. Boze dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (t. XII) cite un trait d'éloquence de M. de Beaujeu, dont le sans-froid apaisa une sédition sur le point d'éclater. Le P. Fabre, Remarques Historiques, p. 132, rapporte ce fait, ainsi que le P. Bicaïs, Ms 743, p. 125, Evêques Provençaux.

mille, mais son diocèse n'en souffrait pas. Il fonda un grand séminaire à Castres, répara sa cathédrale, bâtit un hôpital et parcourut en apôtre les paroisses de son diocèse. Malheureusement, il se laissa gagner par les erreurs Jansénniennes, dont il fut un des champions dans le Midi, et ses démêlés avec Mgr de Forbin Janson, archevêque d'Arles, sont de tout point regrettables.

Mgr de Beaujeu mourut à Arles, le 26 juin 1736 (1), sans avoir voulu révoquer son appel. Il fut enterré avec grande pompe, dans l'Eglise des Frères-Prêcheurs (2), où était son tombeau de famille.

Assurément Mgr de Beaujeu était un personnage de distinction, mais sa conduite, dans la querelle Janséniste, laisse à désirer (3). Ce n'est pas ici le lieu de le

(1) Voir Annales d'Arles, Ms 788, Bibliothèque Méjanes, et un long article des Nouvelles Ecclésiastiques, année 1736, p. 146 et sqq.

(2) Cette magnifique église existe encore, mais n'est plus consacrée au culte.

(3) On a de Monseigneur de Beaujeu une série de Mandements, imprimés à Castres. L'un d'eux publié, en 1721, à l'occasion de la peste, fut réimprimé à Arles, chez Gaspard Mesnier, 1721 (10 p., in-4°, Bibliothèque Méjanes, Ms 745). L'Oraison Funèbre de Louis XIV, qu'il prononça à Saint-Denis, le 23 octobre 1715, fut imprimée, la même année, à Paris, chez Etienne Papillon, rue Saint-Jacques, (48 p., in-4°). Elle fut réimprimée dans le Recueil des Oraisons funèbres de Louis XIV (2 vol., in-12, 1716), t. II, p. 195-256. Sur Monseigneur de Beaujeu, V. la notice du P. Berenguier sur Monseigneur de Forbin Janson, Revue de Marseille, 1885 ; le Ms 640 de la Bibliothèque Méjanes, par le

juger, car il faudrait, pour ce faire, entrer dans des détails beaucoup trop longs.

En 1683, le succès de ses cours publics méritait bien au jeune professeur une place à l'Académie, et on ne pouvait qu'applaudir à un tel choix.

En septembre 1680, M. de Grille présenta à ses collègues « des vers latins qu'on envoie de Narbonne à un bourgeois de cette ville d'Arles, pour les montrer à messieurs de l'Académie. » Ces vers furent transcrits sur le Registre « parce que c'est toujours un honneur qu'on faict à cette compagnie, de la consulter sur la bonté ou validité des ouvrages. » Ils étaient « de la manière d'un juge de Narbonne, à l'honneur de la famille des Thelliers..... Cet illustre poète, poursuit le Registre, a la modestie et l'humilité de demender leur sentiment à messieurs de l'Académie royalle sur ces trese vers latins. On n'a pas creu de pouvoir les louer ce qu'ils valent, à moins de les traduire et mar-

P. Bicaïs, Notice de l'Or. de France, p. 430, 441, que les Ms 641, 743, et le Dictionnaire de Provence, t. II, p. 135-138, ne font qu'abréger ; Histoire des Réflexions Morales, (in-4°, Amsterdam, 1726), t. I, p. 756 et sqq. ; les Annales d'Arles, Ms 788 et 806, à diverses années ; Beaunier, Archevêchés et Abbayes de France, 1726, in-4°, province d'Albi, p. 31 et sqq. ; *Compayré*, Etudes Historiques sur l'Albigeois, le Castrais, etc. Albi, 1841, 1 vol., in-4° ; Histoire du pays Castrais, par Marturé, 2 vol., in-8°, Castres, 1822 ; les Actes du Clergé ; Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XII, p. 336-344, Eloge de M. de Beaujeu, lu à la séance du 13 novembre 1736; Ms 1060, 2e partie, p. 56 ; P. Fabre, Remarques Historiques, p. 132-133.

quer par là à cet autheur l'estime qu'on en faisoit(1). » L'auteur était M. Guillaume d'Abbés, « grand vicaire et magistrat ecclésiastique, dans la primatie de Narbonne, pour M. le cardinal de Bonzy. » Il entretint, dès lors, d'excellents rapports avec l'Académie qui ne tarda pas à connaître son nom. Deux années après, M. d'Abbés envoya diverses poésies, sur la paix, sur le mariage du Dauphin, sur la naissance du duc de Bourgogne. Ces poésies répondaient « à la réputation de ce personnage », dit le Registre, qui le range déjà parmi « les confrères externes (2). » M. de Grille l'en remercia (3), et M. d'Abbés fut si content de ce témoignage d'estime de l'Académie, qu'il demanda une place « parmi tant

(1) Registre de l'Académie, fol. 194, en entier.

« Guillaume d'Abbés, bachelier de Sorbonne, chanoine de Saint-Sébastien de Narbonne. Il fut dans la suitte juge primitial du cardinal de Bonzi, archevêque de cette ville, dont il était natif. Outre *le Parfait Orateur*, imprimé à Narbonne, en 1648, il y a encore de luy l'Oraison funèbre de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, imprimée, en 1659, et quelques poésies latines en feuilles volantes, sur les villes de Strasbourg, de Cazal, soumises au roy, sur la paix, sur la naissance de M. de Bourgogne, etc.

Il fut reçu à l'Académie d'Arles, en 1682, et mourut, en 1686. » Notice XXXIX, P. Bougerel, Ms de M. Arbaud.

(2) Registre de l'Académie, fol. 216.

(3) « M. le secrétaire a dict qu'ayant faict sçavoir à M. d'Abbés de Narbonne le cas que l'Académie avoit faict de ses vers latins, les ayant voulu traduire par la plus part, par la mein de quelques uns de ces messieurs, et les ayant mesme remis en despost dans la petite archisve, il en avoit été si charmé qu'il n'avoit pu s'empescher d'en escrire à l'Académie et de lui demender son aggrégation. » Registre de l'Académie, fol. 216, verso.

d'illustres personnes qui la composent. » Sa lettre est datée de Narbonne, le 13 septembre 1682, et fut enregistrée, après avoir été lue. La demande fut discutée et adoptée, à la fin de septembre. On délibéra de lui envoyer des lettres scellées et en parchemin, « comme on fait à ceux qui peuvent assister aux séances, » néanmoins on ne le dispensa pas de la demande officielle, malgré la proposition de M. de Cays. M. de Grille lui notifia cette décision. Il lui envoya aussi la relation de la fête du 19 octobre 1682, en l'honneur du Dauphin, et dans le courant de novembre, des lettres patentes d'académicien lui furent expédiées (1).

M. d'Abbés était un haut personnage ecclésiastique.

(1) « Après l'enregistrement, il fust dict que cette lettre seroit gardée avec les pièces de l'autheur, dans l'archif de l'Académie. M. le secrétaire s'est chargé d'y respondre, selon le formulaire inséré dans ce présent Registre (fol. 74, verso. Voir t. I, p. 200). M. de Cays a dict que le stile tendre, esloquent et obligeant de cette letre mériteroit qu'on fist quelque différence de l'autheur et des autres externes, qu'il ne seroit pas mal de lui envoyer des lettres scelées et en parchemin, comme on faict à ceux qui peuvent adsister aux assemblées et les lui envoyer sans les lui faire demender. » Registre de l'Académie, fol. 216, verso. Séances de septembre 1682. On attendit la demande officielle.

« M. le secrétaire a dict qu'il a reçeu letre de Narbonne de M. d'Abbés, en response de celle qu'il avoit escrite pour lui donner l'advis et la succinte relacion de l'assemblée (aux Pénitents-Gris) que l'Académie avoit faicte le lundi 19 octobre 1682. Ledict sieur d'Abbés remercie le soin qu'on avoit pris de lui envoyer cette relacion, et en suite demende par sa letre qu'on l'honnore du sein et du sçeau de l'Académie, ce qu'on a délibéré de faire par la première commodité. » Registre de l'Academie, fol. 218, verso. Séances de novembre 1682.

En 1648, il était chanoine de Saint Sébastien de Narbonne, sa ville natale, et il dédia à Monseigneur Claude de Rébé (1) un ouvrage intitulé : *Le Parfait Orateur*. Dix ans plus tard, il était chanoine de Saint-Paul de Narbonne et official. Il prononça l'Oraison funèbre de Monseigneur de Rébé mort, en son palais, le 17 mars 1659. Ces deux ouvrages ont été imprimés (2). M. d'Abbés félicita l'archidiacre Varadier de Saint-Andiol de son volume des *Juvenilia*, et celui-ci lui répondit, par une longue épitre en vers latins, qui semble être de 1682, car il y est question de la naissance du duc de

(1) Claude de Rébé d'Amplepuis, chanoine de Lyon, puis prévôt de Macon, fut nommé coadjuteur de Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, en 1622, et lui succéda en 1628. Prélat d'une rare distinction, il présida deux fois les Etats du clergé (1645 et 1656) auxquels il assista quatre fois. Il mourut âgé de 75 ans (1659). François Fouquet, frère du fameux Fouquet, son coadjuteur depuis 1656, lui succéda. Enveloppé dans la disgrâce de son frère, Fouquet mourut en exil à Alençon (nov. 1673). Pierre de Bonzy, archevêque de Toulouse, depuis 1669, fut appelé à occuper le siège de Narbonne. Né à Florence en 1631, évêque de Béziers en 1659, ambassadeur du roi à Venise, en 1662 ; en Pologne en 1664 et 1668 ; en Espagne en 1669, Bonzy fut créé cardinal par Clément X, le 22 février 1672. Il était grand aumônier de la reine depuis 1670. Il mourut à Montpellier, le 11 juillet 1703 et fut enterré dans la cathédrale de Narbonne, chapelle de Sainte-Marie de Bethléem, près de Claude de Rébé. Son successeur fut Charles Le Goux de la Berchère, mort en 1719, précédemment archevêque d'Aix (1685-1687).

(2) V. *Gallia Christiana*, t. VI, col. 121. Nous avons dit plus haut, p. 210 en note, que les frères de Sainte-Marthe, rédacteurs de la *Gallia*, étaient originaires de Tarascon : c'est une distraction dont nous nous sommes aperçu trop tard.

Bourgogne (1). M. d'Abbés mourut, en 1686, à Narbonne.

Le Registre mentionne à peine M. Lombard de Gourdon. Le 28 juin 1683, « M. de Momblanc a monstré une pièce en vers de *M. de Gourdon*, lieutenant de Grâce, qui a paru bonne à la compagnie et lui a faict souhaiter de pouvoir acquérir un si bon sujet. On a dict qu'il escriroit à l'Académie, comme c'est la coutume (2). » Il n'en est plus question. L'absence du Registre ne nous permet de savoir à quelle date M. de Gourdon fit sa demande. Il était jeune encore et arrivait de Paris, précédé par une renommée qui alla en augmentant. Il appartenait à une famille très connue en Provence (3). Sa candidature dût être appuyée par MM. de l'Estang et de Barrême, conseillers au Parlement, qui avaient été à même d'entendre à la barre sa parole originale et spirituelle.

(1) *Juvenilia*, seconde partie, p. 62-64. Elle commence ainsi :

Quid mea pervolvis vates clarissimus Abbes
Carmina? non oculis illa legenda tuis.
Te meliora manent, propriis te pasce Camænis,
Et plenum nugis, quæso, repone librum....

(2) Registre de l'Académie, fol. 226.

(3) Sur quelques membres de cette famille, voir Archives des Bouches-du-Rhône, série B, reg. 2732 : Arrêt rendu à la barre de la cour des comptes en la cause de Louis Lombard, lieutenant principal des soumissions au siège de Grasse, réclamant les émoluments attribués à son office. Ibid. Reg. 3297 (1612-1703) procédure du sieur de Gourdon mise à néant par la Cour des comptes de Provence.

La famille *Lombard* (3) descendait d'Arnould de Lombard, seigneur de Saint-Benoît, du Castellet, de Méouilles et autres lieux, président en la Cour des maîtres rationaux de Provence, cité dans le contrat de mariage de son fils François avec *Catherine de Malvans*, de Saint-Paul près de Vence, passé le 15 février 1449. Il y eut plusieurs branches, dont deux se fixèrent à Aix : la branche du Castellet et la branche de Montauroux. Les Lombard du Castellet fournirent des chevaliers de Malte, des conseillers à la Cour des comptes et, en 1676, Pierre de Lombard du Castellet fut reçu président à cette cour, où son fils Gaspard lui succéda.

Les Lombard de Montauroux firent ériger cette terre en marquisat, en 1675. Le représentant de la branche était alors Charles de Lombard, conseiller au Parlement depuis 1632. Son fils fut également conseiller, et il était en 1689 le doyen des conseillers. Il mourut en 1718. La branche aînée resta fixée dans la ville de Grasse. François de Lombard III du nom, seigneur de Gourdon et de Courmes, major du régiment Royal la Marine, perdit un bras à Rocroi (1643), puis fut pourvu, après la mort de ses frères, de l'office de lieutenant général au siège de Grasse, déjà possédé par plusieurs de ses ancêtres.

(1) Maintenue en sa noblesse par jugement du 8 nov. 1667. Bib. Méjanes, Ms 819, p. 280-284, Archives des Bouches-du-Rhône, série B, Registre 1356.

Il épousa, le 16 novembre 1654, *Marie-Anne de Grimaldi*, fille de Jean-Henri de Grimaldi, marquis de Courbon, maréchal des camps et armées du roi, et d'Anne de Grasse. Il eut cinq enfants. Les deux cadets servirent dans la marine. L'aîné Jean-Henri de Lombard de Gourdon et de Courmes succéda à son père. En 1705, il laissa la charge de lieutenant général à son fils Louis et fut pourvu, par lettres patentes du 2 mai 1705, de l'office de second président au Sénat de Nice. Il excerça ses fonctions tant que le comté resta à la France, c'est-à-dire jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713. A cette date, il fut procureur général de la commission chargée de tracer les frontières des cessions faites par l'article IV du traité d'Utrecht, entre Louis XIV et le duc de Savoie. Il avait épousé, en 1683 (14 février), Anne de Niel, dont il eut quatre enfants. C'est l'académicien.

« Jean-Henri de Lombard, seigneur de Gourdon, a fait divers petits ouvrages assez intéressants. Cet académicien mourut lieutenant général en la sénéchaussée de Grasse, très regretté de ses concitoyens, l'an 1721 (1). » Il n'était plus lieutenant général, mais, sauf ce détail, nous n'avons aucune autre raison pour ne pas accepter la date indiquée, si ce n'est l'autorité de Bougerel qui fixe sa mort en 1720, mais ne se

(1) Bibl. Méjanes, Ms 1060, 2me Partie, p. 50.

prononce pas aussi catégoriquement dans le *Mercure* que dans le Ms de M. Arbaud (1).

Henri de Lombard (2), cousin de Pierre de Lombard, président à la Cour des comptes de Provence, et de Charles de Lombard, conseiller au Parlement, allié aux Grimaldi, aux Barras, aux Castellane, aux Coriolis, aux Tressemanes, aux Foresta, aux Glandevès, avait tous les titres que l'Académie exigeait,

(1) Voici la notice du Ms de M. Arbaud, elle est la XLIV^me^ :

« Jean-Henri Lombard de Gourdon, de Grasse, lieutenant général au siège de cette ville, ensuite second président au Sénat de Nice. Il était fils de François de Lombard de Gourdon, lieutenant général au même siège, et de Marie-Anne de Grimaldi des marquis de Courbon. Il fut reçu de l'Académie la même année 1685 (que Marc-Antoine Chalvet). C'était un très bel esprit; il a composé grand nombre d'ouvrages en prose et en vers qui sont restés Ms, entre autres une critique de tous les discours de l'Académie françoise, la vie du philosophe Boèce; l'éloge de M. de Gaufridi, historien de Provence, est à la tête de son histoire. Il mourut en 1720. » Voir plus loin l'article du *Mercure*, qui complète ces données sommaires.

(2) Sur la famille Lombard, consulter : *Artefeuil*, II, 81; *Robert de Briançon*, II, 288; *La Chesnaye Desbois*, XII, 267. « Le 23 novembre, nous avons enseveli, en l'église du monastère de Saint-Barthélemy, dame *Marie-Véronique de Lombart de Gourdon*, religieuse dudit monastère. » Mortuaire des Frères Prêcheurs d'Aix, année 1677. Archives de l'Hôtel de Ville d'Aix. Cette religieuse appartient sans doute à l'une des branches établies dans cette ville. Le P. Bougerel, dans son autobiographie (le P. Bougerel, Bibl.oratorienne, 1882, p. 32), raconte un conflit de préséance qui se produisit au collège des Oratoriens de Grasse, à l'occasion d'une tragédie jouée par les élèves, entre Mgr de *Mesgrigny*, né à Aix, en 1653, soldat, capucin, puis évêque de Grasse, de 1711 à 1726, et les consuls et les magistrats. A ce propos, il parle de M. de Gourdon, lieutenant général; mais ce fait

car, outre ces alliances honorables, il avait le goût des lettres qu'il cultivait non sans succès, et il revenait de Paris, où ses talents poétiques avaient été fort appréciés par des juges compétents.

Le P. Bougerel lui a consacré quelques pages intéressantes : « *Jean-Henri Lombard de Gourdon*, à qui M. de S. Q. (Remerville de Saint-Quentin) adresse la plainte de la lettre R, naquit dans la ville de Grasse d'une famille distinguée par sa noblesse. Il eut pour père François Lombard de Gourdon, qui après avoir servi longtemps avec honneur, devint lieutenant général au siège de la sénéchaussée de cette ville, et pour mère Marie-Anne Grimaldi de Courbons. Il vint au monde avec d'heureuses dispositions pour les lettres, qui furent cultivées par Jean-Henri de Grimaldi, marquis de Courbons, son grand-père, personnage d'un grand mérite. Quand il fut un peu avancé en âge, on l'envoya chès les PP. de l'Oratoire de Marseille, où il étudia en rhétorique sous le P. Bahier, excellent poète latin et françois ; il perfectionna le goût du jeune de Gourdon pour la poésie et pour l'éloquence. Ses premières études finies, il vint à

se passa après 1710, puisque c'est à cette date que le P. André Ailhaud amena avec lui le P. Bougerel dans le collège, dont il était supérieur ; il ne s'agit donc pas de l'académicien mais de son fils. Nous avons constaté un conflit du même genre à Arles, en 1670. V. t. I, p. 220. Voir le Théâtre de l'ancien collège de Troyes par Albert Babeau, 1881, p. 10-22.

Paris, se fit connoitre à l'abbé Furetière, à M. de La Fontaine, et au célèbre Despréaux : il laissa même échaper quelques vers qui lui firent honneur. A tous les agrémens de la jeunesse, il joignoit une grande douceur et une aimable politesse. De retour en Provence, il fut chargé de plaider une cause singulière. Une femme ayant été pendue à Aix, on lui trouva encore un souffle de vie lorsqu'on voulut l'enterrer ; on la cacha et on en eut tant de soin qu'elle revint à la vie. Le jeune de Gourdon chargé de cette cause, se fit admirer et obtint sa grâce. Peu de temps après, il fut reçu à l'Académie royale d'Arles et se mit en possession de la charge de lieutenant général du siège de Grasse, que ses ancêtres avoient remplie avant lui ; il l'exerça longtemps à la satisfaction de tout le monde. En 1705, il fut fait second président au Sénat de Nice, honoré dans la suite d'une commission considérable auprès du roy de Sardaigne. Il aimait passionnément l'étude, aussi le trouvoit-on toujours occupé à lire et à composer. Il disoit quelquefois en badinant que si on l'enfermoit, pourvu qu'on lui donnat de l'encre, du papier et des livres, il ne penseroit jamais à demander sa liberté.

« Il sçavoit beaucoup, aussi a-t-il composé un nombre infini d'ouvrages, tant en prose qu'en vers, mais ils sont presque tous restés manuscrits. J'en ai lu seulement deux, sçavoir, la vie du philosophe Boëce et

une critique de tous les discours prononcés dans l'Académie françoise, dans laquelle il a mêlé plusieurs détails intéressans sur les vies des académiciens. Je ne sçais de lui d'imprimé que quelques pièces de vers, et l'Eloge de M. de Gaufridi, conseiller au Parlement d'Aix, Historien de Provence, imprimé à la tête de son Histoire (1). Il étoit très aimable, il sçavoit se faire écouter des heures entières, toujours avec un nouveau plaisir ; il narroit avec facilité, avec grâce et avec esprit. Je suis, au reste, charmé d'avoir cette occasion de vous faire connoître une personne, qui,

(1) Jean-François de Gaufridi, né à Aix, le 13 juillet 1622, mort le 2 novembre 1689, fut enseveli dans l'église des Cordeliers. Il avait obtenu, le 6 septembre 1688, le Privilège pour son Histoire, qui ne fut achevée d'imprimer que le 31 décembre 1693, par les soins de *Anne de Grasse de Mouans*, sa femme. Henri de Lombard, qui était parent de cette dernière, rédigea la préface contenant la vie de l'auteur et la termina, par cette pièce de vers dédiée à sa veuve :

« Vous de qui la sagesse égale la beauté,
Bien qu'aux ordres du ciel vous soyez soumise,
En perdant un époux justement regretté,
Ne croyez pas votre fidélité
Moindre que celle d'Artémise.
Cet ouvrage immortel, que vous donnez au jour,
Vaut mieux que tous les pleurs que vous sauriez répandre ;
Et c'est à votre époux témoigner plus d'amour
D'éterniser son nom que d'avaler sa cendre. »

V. Histoire de Provence, par messire Jean-François de Gaufridi, chevalier, baron de Trets, conseiller du roy en la cour du Parlement de la même province. A Aix, de l'imprimerie de feu Charles David, imprimeur du roy et de la province, 1694, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage est estimé.

non-seulement m'a honoré de son amitié, mais encore m'a comblé de ses bontés. Il mourut en 1720 ou 1721, avec les regrets de tout le monde. Son fils, qui remplit la charge de lieutenant général au même siège, marche sur ses traces; il présida il y a environ deux ans aux Etats de la province (1) ».

En 1710, l'abbé Joseph de Mervesin proposa de faire un discours, sans employer la lettre R. M. de Saint-Quentin se récria, déclarant la chose impossible. Mervesin fit trois lettres sans R. Saint-Quentin reconnut son erreur et écrivit une lettre sans R. au R. P. Bailly, gardien des FF. Mineurs conventuels (2). Il adressa la *Plainte* de cette lettre à M. de Lombard de Gourdon, président au Sénat de Nice, p. 1087-1091. Choisi comme arbitre, M. de Gourdon rendit un *jugement* favorable à la lettre *R*.

Vu la présente remontrance,
Défendons à tous beaux esprits
De vous bannir de leurs écrits...
Déclarons erronné tout autre sentiment;

(1) *Mercure de France*, de juin 1741 (1er vol., p. 1075-77). Extrait d'une lettre de M... (le P. Bougerel) à M. D. L. R. (de La Roque, directeur du *Mercure*) au sujet de la défense de la lettre R qu'on voulait proscrire. »

(2) Le P. Bailly était un orateur distingué. Nous avons de lui plusieurs discours, entr'autres le Discours prononcé dans l'Hôtel de Ville d'Arles pour l'élection des consuls, le 25 mars 1715, par le P. Elzéar Alexandre de Bailly, docteur en théologie, de l'ordre des FF. Mineurs conventuels, prédicateur de la métropole d'Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur du roy, de Mgr l'archevêque, du clergé et de la ville, 1715, 14 pages in-4°.

Voulons que désormais ce soit chose assurée
Que quiconque pense autrement
N'a pas la tête bien timbrée,
Et tel est notre jugement (p. 1091) (1). »

M. d'Abbés est, avec M. de Lombard, le dernier académicien dont il soit fait mention au Registre. Après 1684, il y eut encore des admissions, mais le Registre n'est plus là, pour nous en indiquer la date et les circonstances. Nous en parlerons dans un chapitre ci-après. Il nous faut revenir un peu en arrière, et exposer ici les relations de l'Académie d'Arles avec celle de Nîmes, alors en formation.

(1) Avant de communiquer à M. de La Roque les pièces de cette discussion, qui dura plus de deux ans, et fut très vive, le P. Bougerel lui donne quelques détails sur les principaux personnages qui y paraissent : MM. *Mervesin*, *Remerville*, *Lombard*, marquis de *Buous* et le P. de *Bailly*. Il se trouvait, en 1712, au collège de Grasse, il était lié avec M. de Lombard, le fils, par conséquent bien placé, pour être renseigné avec exactitude. Cette lettre comprend les pages de 1069 à 1093. Voir Dict. de Provence, I, 514-515; II, 148-150. Sur les Remerville, v. Artefeuil, II, 303, 306. Cfr t. I, p. 423, en note.

## CHAPITRE IX

### L'Académie de Nîmes, sa fondation et son affiliation avec l'Académie d'Arles.

—

Au commencement de l'année 1682, M. de Faure Fondamente demanda au marquis de Grille une lettre de recommandation pour le duc de Saint-Aignan, sans s'expliquer davantage. Un billet de M. d'Arbaud de Nîmes, apprit à l'Académie l'objet du voyage de cet académicien. Il s'agissait d'obtenir des lettres patentes pour l'Académie, qu'une vingtaine de beaux esprits voulaient ériger à Nîmes. M. d'Arbaud en informait ses confrères et leur demandait leur sentiment à cet égard. Ceux-ci répondirent tout simplement que cette affaire ne les regardait pas et qu'il fallait laisser agir « ces MM. de Nîmes (1). »

(1) Avril 1682. « M. Giffon a montré une lettre de M. d'Arbaud, escripte de Nîmes, par laquelle il lui donne advis du dessein que quelques MM. espris et sçavans de ce pays là qui songent à s'ériger en accadémiciens. Il prie ledit sieur Giffon de donner cet advis à l'Académie royalle, et de savoir le sentiment de la compagnie sur cette nouveauté. Il adjouste qu'ils sont desjea beaucoup capables de faire corps pour cela, qu'ils se comptent une vingtaine et plus, tous gens de bel esprit et de bonne vo-

M. d'Arbaud vint à Arles peu après, mais l'Académie occupée par d'autres soins, ne s'intéressa pas à la nouvelle tentative, avant plusieurs mois.

L'Académie de Nîmes allait enfin être organisée, grâce à *Jules-César de Fayn*, marquis de *Peraud*, maréchal des camps et des armées du roi, qui s'était retiré à Nîmes, où ses ancêtres avaient occupé la charge de sénéchal en 1590 et 1630. Il n'eût d'ailleurs qu'à grouper autour de lui et à fondre dans une seule les diverses sociétés littéraires qui existaient, depuis le milieu du XVII^e siècle, dans la ville de Nîmes, comme dans presque toutes les villes importantes de la France. Ce n'était cependant pas très facile, car ces

lonté, que M. l'evesque de Nîmes, se met à leur teste, que ce prélat pousse cette affaire à la cour par ses amis qui sont considérables et qu'enfin le sieur Faure Fondamente, reçeu despuis un an à l'Académie d'Arles, est le député, qu'il est à la cour pour demander des lettres patentes et que lui M. d'Arbaud n'a pas voulu respondre à la semonce qu'on lui a faicte d'estre enroolé dans cette prétendue Académie, sans apprendre l'intérêt que MM. d'Arles avoient ou voudraient avoir en cette affaire, etc. M. le secrétaire a dict que M. Faure Fondamente estoit réellement et de faict à Paris, ou à la cour, puisqu'il avoit escript et demandé au dict secrétaire une lettre de recommandation pour M. le duc, sans s'ouvrir davantage sur son dessein. On a délibéré de remercier M. d'Arbaud de la part qu'il prend aux intérêts de l'Académie et pour ce qui est des affaires de ces MM. de Nîmes, de M. Faure leur député prétendu et de M. l'evesque, de leurs patantes et prétentions nous n'avions rien à faire de ce costé là, que ce n'estoit pas à nous de prévenir les choses, ni de l'honneur d'une Académie royalle de craindre les exploits et les triumphes de MM. de Nîmes, qu'il falloit laisser faire, attendre en paix et patience l'intention de la cour sur ce dessein. » Registre, fol. 212.

sociétés tenaient à leur indépendance, et diverses tentatives, en vue de fonder une véritable Académie, avaient échoué. Le marquis de Peraud avait organisé les Emulateurs à Avignon (1), de concert avec *Joseph Planety*, protonotaire apostolique et dataire de la légation d'Avignon, en 1658. Il en avait dressé les statuts, puis en 1660, il était parti pour la Cour où il fit un long séjour. Il avait étudié l'organisation de l'Académie française et s'était lié avec les beaux esprits du temps. Il apporta à l'organisation de l'Académie de Nîmes autant de zèle que d'habileté. Il réunit chez lui, le 28 mars 1682, MM. de *Trimond*, de *La Baume*, *Cassagnes* et *Chazel*, conseillers au présidial, *Digoine*, procureur du roi, d'*Aiglun* et *Causse*, chanoine, de *Cabrières*, *Maltrait*, *Saurin*, *Chazel*, *Teissier* et *Graverol*, avocat. Il leur exposa son dessein de « former une Académie où chacun pourroit, par des entretiens honnêtes, solides et familiers et par la lecture des bons livres, corriger ses défauts et acquérir du sçavoir, de la politesse et de la vertu. » La proposition fut accueillie avec joie et les premières dispositions furent prises, pour en assurer l'exécution. On fixa le nombre des sociétaires à vingt-six ; on résolut d'offrir le titre de protecteur à M. *Séguier*, évêque de Nîmes ; on nomma un directeur qui fut M. de La Baume, et un secrétaire qui fut le marquis

(1) Voir t. I, pièces justificatives, p. 387-390.

de Peraud (1). MM. de Faure Fondamente et Restaurand, alors à Paris, furent priés par lettres de faire partie de la nouvelle société et ils acceptèrent. L'évêque de Nîmes voulut bien agréer le titre de protecteur, et les séances de la société, commencèrent le mercredi 1er avril 1682, pour se continuer ensuite les mercredis de chaque semaine. On s'occupa sans retard de rédiger des statuts, sur le modèle de ceux de l'Académie française et on s'enquit des moyens d'obtenir du roi des lettres patentes de fondation.

M. *Pierre Chazel*, alors avocat et devenu, en 1685, procureur du roi au présidial de Nîmes, était sur le point de se rendre à Paris. Il offrit ses services à la compagnie « pour solliciter auprès des puissances les grâces dont elle avait besoin.. » L'offre fut acceptée, après son départ, et, le 17 juin, on le chargea de s'entendre avec M. de Faure Fondamente, pour obtenir des lettres patentes du roi.

Le duc de Saint-Aignan, auquel l'Académie d'Arles avait recommandé M. de Faure Fondamente, le comblait de prévénances, le produisait dans la meilleure société et le menait aux séances de l'Académie française (2). M. de Faure était donc en mesure de rendre de sérieux services à ces MM. de Nîmes.

(1) V. Ménard, Hist. de Nîmes, t. VI, passim, et Dr *Laval*, les Emulateurs d'Avignon, dans le Bulletin de Vaucluse de 1879.

(2) Le 20 août 1682, M. de Faure Fondamente assista avec

Ils écrivirent peu après au chancelier *Le Tellier*, au duc du *Maine*, gouverneur de Languedoc, au duc de *Noailles*, lieutenant général en cette province, puis au cardinal de *Bonzy*, à *Colbert*, à *Louvois* et au marquis de *Châteauneuf*. Les députés, munis de ces recommandations, agirent avec le zèle qu'on attendait d'eux et leurs démarches furent couronnées de succès. « On voit par leurs lettres du 5 août de cette année 1682, lues à la séance du 15, qu'ils avoient été favorablement accueillis par tous ceux à qui l'Académie avoit écrit pour cet objet. Le duc du Maine en avoit parlé au roi ainsi qu'il l'avoit promis. Pellisson si étoit aussi employé. On n'y trouva de difficulté que sur l'article des privilèges, qu'on s'attachoit à demander conformes à ceux de l'Académie française. On opposoit au sceau que pareilles lettres patentes

son fils « jeune gentilhomme de grande espérance » à la séance de l'Académie française et reçurent tous les deux la médaille.

M. le duc de Saint-Aignan le présenta en ces termes :

« MM. la considération et le respect que j'ai pour vous m'ont fait remarquer avec plaisir les sentiments de vénération que MM. de l'Académie royalle d'Arles ont toujours eu pour votre illustre corps. Ils m'ont encore été confirmés de nouveau par M. de Faure Fondamente qui souhaite l'honneur d'être connu de vous. Je suis persuadé, MM., que son mérite attirera facilement votre approbation et notre estime et par la justice que vous lui rendrez en cette occasion, vous m'engagerez à une très grande reconnaissance. » Bibl. Méjanes, Ms 1060, p. 162.

Puis de Faure prit la parole et Doujat, directeur, lui répondit très obligeamment. Il opina à son tour dans la révision du dictionnaire et fut traité absolument en confrère. V. plus haut, p. 278.

obtenues depuis peu pour l'Académie de Soissons (1), n'avoient été scellées que sur ce que cette compagnie déclara ne prétendre à aucuns privilèges. Cet exemple récent faisoit naître l'obstacle.

« Enfin, la demande des lettres patentes ayant été rapportée par le marquis de Chateauneuf, au conseil du roi tenu à Versailles, le 10 du même mois d'août, le roi la reçut de la manière la plus favorable. Il accorda des lettres, portant que les assemblées et conférences qui avaient commencé, seroient désormais continuées sous le titre d'*Académie royale de Nismes*, que l'évêque Séguier pourroit s'en dire le chef et le protecteur (2).... » Cette heureuse nouvelle fut communiquée à l'Académie, le 19 août 1682. Le chancelier fit quelques difficultés au sujet des privilèges, mais enfin il les scella (fin septembre 1682) et accorda tous les privilèges de l'Académie française. Ces lettres arrivèrent à Nîmes le 20 octobre. Elles furent enregistrées par le Parlement de Languedoc, à la requête de M. Chazel, procureur du roi et académicien (27 mars 1683), et le 20 février 1685 au présidial de Nimes, à la requête de M. Maltrait.

Elles rappellent beaucoup les lettres patentes de

(1) En 1674, v. plus haut p. 255 et sqq.

(2) *Ménard*. Hist. de Nimes, t. VI, p. 261. Voir aussi le Registre de l'Académie, cité par lui. Preuves, p. 119 et sqq.

l'Académie d'Arles et se distinguent par la même noblesse de style (1).

Les premiers académiciens étaient *Séguier*, évêque de Nîmes ; *François-Annibal de Rochemore*, juge mage et lieutenant général au siège présidial de Nîmes ; *Joseph de La Baume*, conseiller au siège présidial de Nîmes; *Jean Saurin*, docteur et avocat; *Claude Rouverié de Cabrières ; Jean Ménard*, prieur d'Aubort ; *Pierre Causse*, second archidiacre de Nîmes ; *Charles Restaurand*, avocat ; *Antoine Teissier*, avocat ; *Antoine Rouviére*, avocat ; *Claude Maltrait*, avocat ; *Jean-Antoine de Digoine*, procureur du roi au siège présidial de Nîmes ; *Honoré Trimond*, conseiller-clerc au même siège ; *Jean-Pierre Chazel*, lieutenant principal au même siège ; *François Graverol*, avocat ; *Louis Trimond d'Aiglun*, chanoine de Nîmes, docteur en théologie ; *Pierre Chazel*, avocat ; *François de Faure Fondamente* ; le marquis *de Peraud* ; *Henri Cassagnes*, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Nîmes, enfin *Henri Guiran*, conseiller au Parlement d'Orange.

L'Académie de Nîmes voulut se faire affilier à l'Académie française et, dès le mois de novembre 1682, M. de Faure Fondamente s'occupa de cette affaire,

(1) Voir ces lettres, Ménard, t. VI, Preuves, p. 132 ; à la suite se trouvent les statuts et la liste des premiers académiciens.

mais sans aucun succès (1), bien qu'il y eût intéressé Pellisson, Charpentier et le duc de Saint-Aignan.

L'affiliation désirée ne fut accordée qu'en 1692, à la prière de *Fléchier*, membre de l'Académie française et devenu évêque de Nîmes, en 1687, après la démission de Jacques Séguier de la Verrière, qui occu-

(1) « L'Académie royale de Nismes, qui dès les premiers jours de son établissement s'étoit proposé l'Académie françoise pour modèle, crut qu'il manquoit encore à ses motifs et à ses desseins d'être agrégée à cette compagnie. Dans ces vues, elle fit écrire au sieur Faure de Fondamente, au mois de novembre de la même année 1682, pour qu'il se donnât là dessus tous les mouvements possibles. En conséquence, celui-ci commença par sonder les principaux académiciens. Il en parla à Pelisson, à l'abbé Fléchier et à Charpentier. Il mit même dans ses intérêts le duc de Saint-Aignan. Sa proposition fut très bien reçue de leur part ; et ils lui donnèrent les plus belles espérances. Mais quand on vint à proposer la chose en pleine académie, il n'en fut pas de même. Cette compagnie qui se croyoit en quelque sorte offensée de ce que l'Académie de Nîmes n'avoit pas choisi un de ses membres pour protecteur, refusa l'agrégation qu'on demandoit. Elle offrit seulement de faire aux députés de l'Académie de Nîmes les mêmes honneurs que ceux qu'on avoit faits aux députés de celle d'Arles en deux députations différentes, l'une en 1675, l'autre en 1677. Charpentier qui fut chargé de la réponse de l'Académie, colora pourtant son refus de motifs spécieux Il dit au sieur Faure qu'on n'avoit pas cru pouvoir lui accorder ce qu'il demandoit, sans en avoir l'agrément du roi; que si pour l'association d'un particulier on avoit accoutumé d'exiger ce consentement, il sembloit encore plus nécessaire de l'avoir pour celle d'une compagnie entière ; qu'il n'avoit qu'à obtenir cet agrément du roi, qu'alors on ne balanceroit plus à accorder l'alliance qu'on demandoit. L'Académie de Nîmes, instruite de ces difficultés, ne jugea pas à propos de faire d'autres démarches. Elle remit la chose à un autre temps qui lui serait moins contraire, et en demeura là. » Ménard, Hist. de Nîmes, t. VI, p. 270.

pait le siège depuis 1671 (1). Séguier conserva le titre de protecteur jusqu'à sa mort, survenue en 1689, et l'Académie choisit alors Fléchier, en réservant bien que cela ne créerait pas de précédent, en faveur des évêques de Nîmes (2). Un peu mécontents de leur échec de 1682 (dont les Registres ne parlent pas, mais dont Ménard fait le récit, d'après des Mémoires Ms du temps) les académiciens de Nîmes voulurent au moins former une allance avec les académiciens d'Arles. C'était à la fois un hommage rendu à leurs aînés et une consécration nouvelle des bons rapports qui régnaient entre les deux villes (3).

(1) *Jacques Séguier*, né à Chartres, en 1606, d'une bonne famille, docteur en Sorbonne, chanoine de Chartres, théologal en l'église Notre-Dame de Paris, aumônier du roi, fut nommé, en 1662, évêque de Lombez. Il combattit avec ardeur les doctrines Jansséniennes. Il se démit de ses fonctions en raison de son grand âge et de ses infirmités, en 1687, et mourut deux ans après (8 novembre 1689) dans sa terre patrimoniale de la Verrière, près de Chevreuse, au diocése de Paris. V. Ménard, t. VI, p. 214, 300, 315, et les Registres du conseil de Nîmes, Archives de la ville.

(2) Voir les Registres de l'Académie de Nîmes, cités par Ménard, t. VI, preuves, p. 153.

(3) Quelques années auparavant (1677), les consuls de Nîmes *Louis de Rozel*, colonel; *Henri Roure*, bourgeois ; *Abraham Auzebi*, marchand droguiste ; *Pierre Séguin*, serger, accompagnés de deux conseillers de la ville, *Jacques Mailland*, avocat et *Jean d'Arbaud*, seigneur de Blauzac, se rendirent à Arles « pour renouveller, par une visite solennelle, l'alliance et l'union qui régnoient entre les deux villes depuis une grande ancienneté. » On leur fit une réception magnifique, on les combla d'attentions et de présents, on les défraya même « de la dépense qu'ils pouvoient avoir faite à l'hôtellerie où ils avoient loge (29 juin). »

Le 27 janvier 1683, l'Académie de Nîmes nomma quatre députés, MM. *Cassagnes, Petit, Rouvière* et *Restaurand,* pour demander de sa part l'association à l'Académie d'Arles (1). M. d'Arbaud instruisit immédiatement ses confrères de ce projet : ceux-ci étaient alors « dispersés à leurs maisons de campagne » et M. de Grille dut prier M. d'Arbaud d'obtenir qu'on voulut bien différer le voyage annoncé (2). M. Giffon

Le 6 septembre suivant, les consuls d'Arles rendirent cette visite et furent traités magnifiquement. On leur fit tous les honneurs possibles, et lorsqu'ils furent sur leur départ, « on se promit une inviolable amitié. » *Henri de Boche* accompagnait les consuls, comme conseiller de la ville. Il nous a laissé une relation de la visite des consuls de Nîmes à Arles « laquelle est très curieuse et est à la suite du conseil du 22 janvier 1678. » Cette relation se trouve en tête du Ms 807. Bibl. Méjanes. Elle a été imprimée dans le *Musée*, V, 27 et sqq. Voir au vol. 58 du fonds *Bonnemant,* l'Extrait du Registre des délibérations du conseil, attesté par *Jean Sabatier*, archivaire, mort en 1716 (Ms 806, dernière page). Cfr. *Ménard*, Histoire de Nîmes, t. VI, p. 231 et sqq. Cette visite, qui n'était pas sans précédents, fut renouvelée en 1700, en 1722 et en 1727. V. Ms 806, Annales d'Arles et les Registres du conseil de ville d'Arles, aux Archives. En 1677, on avait envoyé aux consuls de Nîmes des estampes de l'obélisque: aux comptes de la ville, il y a une note de 2 livres 5 sols pour « louage d'un cheval et paie d'Estienne, valet de ville, pour porter des estampes aux consuls de Nismes. » 20 février 1677.

(1) Registres de l'Académie de Nîmes, loc. cit., p. 122.

(2) Janvier 1683. « M. le secrétaire a monstré la lettre de M. d'Arbaud escrite de Nimes, du commencement de ce mois, par laquelle cet académicien donne avis à l'Académie royalle comme il est seur, que MM. de Nîmes ont enfin receu letres patantes pour l'érection de leur académie et qu'ils sont résolus de venir en solennité demender son alliance à celle d'Arles, qu'ils ont mesme desjea nommé quatre de leurs confrères pour cette députation. On prie M. le secrétaire d'empescher cette action

qui était en relation avec M. *François Graverol*, lui écrivit dans le même sens. Les académiciens de Nîmes lurent, dans leur séance du 10 février, la lettre de M. Giffon et résolurent d'attendre que les académiciens d'Arles fussent en état de recevoir la députation : « On a lu une lettre écrite à M. Graverol par M. Giffon, sous-secrétaire de l'Académie d'Arles, qui lui fait sçavoir que presque tous messieurs leurs académiciens sont dispersés à leurs maisons de campagne ; et qu'il est à propos que les députés de notre compagnie différent leur voyage, jusques à ce que MM. d'Arles soient rassemblés, afin qu'ils puissent recevoir la députation avec plus d'éclat et faire plus solennellement l'association des deux compagnies. Sur quoi il a été délibéré que M. Graverol fera réponse à M. Giffon, et lui mandera que nos députés ne partiront que lorsqu'il aura pris la peine d'avertir M. Graverol, comme il le lui promet par sa lettre, que MM. de l'Académie d'Arles sont de retour à la ville, et en l'état qu'ils souhaitent pour recevoir nos députés (1). »

dans cette conjoncture, ou la compagnie de cette ville se trouve séparée, les prélats absents, les consuls malades, les dames enfin, et tous ceux qui pourroient faire honneur à la feste séparés ou engagés aux divertissements matériels du carnaval. M. de Robias se charge d'en escrire et M. Giffon encore qui connoit quelcun de ces MM., outre M. d'Arbaud. Ils sont chargés d'en escrire en façon que la visite de ces modernes académiciens soit renvoyée à une autre saison pour l'honneur des deux compagnies. » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 220.

(1) Registre de l'Académie de Nîmes, loco citato, p. 122.

Une lettre confidentielle de Graverol à Giffon montre que ce retard déplaisait aux académiciens de Nîmes (1).

Il permit, du moins, à M. de Grille d'écrire au protecteur, pour le consulter, ce à quoi les académiciens nîmois ne semblent avoir pas songé, assurés qu'ils se croyaient de sa bienveillance (2). L'affaire traîna en longueur. M. d'Arbaud demanda à être chargé du discours, à l'occasion de la députation, et l'Académie d'Arles lui accorda cette satisfaction, en le nommant directeur pour le mois de mars (3). On espérait que les « confrères esloignés » seraient de retour; mais le 22 mars, rien n'était arrêté, car le duc de Saint-Aignan n'avait pas encore donné son avis : « On a demendé l'estat de l'affaire de Nîmes. M. le secrétaire a

(1) « Ce lundi 7 février 1683, M. Giffon a monstré la lettre d'un de ses amis particuliers, qui lui donne avis (il escript de Nîmes) comme ces MM. sont surpris des honneurs que l'Académie royalle semble reffuser au subjet de la prétendue députation, etc. » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 220, verso. Le Registre de l'Académie de Nimes est muet sur ce point.

(2) Mars 1683. « On a proposé d'escrire à MM. de Nimes pour les faire resflaichir sur l'obligacion qu'ils ont de donner l'advis à M. le duc de Saint-Aignan de leur dessein, touschant l'allience prétendue avec l'Académie royalle. M. le secrétaire a dict qu'il en avoit desja escrit pour l'intérest de l'Académie d'Arles audict protecteur. » Registre de l'Académie, fol. 221, verso.

(3) « C'est ainsi qu'on a délibéré de lui en escrire et cependant on a résolu d'attendre que les confrères esloignés soient à la ville, pour accepter les offres et visite de ces MM., et pour en adviser M. d'Arbaud, affin que les uns et les autres puissent prendre des mesures justes. » Séance du 7 février 1683, Registre de l'Académie d'Arles, fol. 220, verso.

dict qu'il n'y a rien ni a dire, ni à délibérer la dessus, jusques aux responses qu'on doibt recevoir apparemment de M. le duc de Saint-Aignan, auquel on a rendu ce debvoir bien légitime de lui donner l'advis de cette allience prétendue entre Nîmes Académie, et la royalle d'Arles (1). »

Le protecteur ne répondait pas, les académiciens de Nîmes faisaient de continuelles instances ; aussi, à la fin d'avril, fût-il décidé qu'on recevrait la délégation de Nîmes, le 6 mai (2). Des causes imprévues firent encore changer cette date. On en informa ces MM. de Nîmes en leur fixant comme irrévocable la date du 11 mai (3).

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 222.

(2) Avril 1683. « On est fort en peine des responses de M. le duc de Saint-Aignan et de celles de l'Académie françoise touschant l'allience avec celle de Nîmes. Cependant ces prétendus alliés nous font l'honneur de nous solliciter, M. d'Arbaud escrit lettre sur lettre et il semble qu'outre l'intérest de nostre propre gloire, l'amitié et la civilité nous obligent de ne porter pas plus loin cette affaire, etc... Il est donc résolu qu'au sixiesme de mai, l'on fairoit une assemblée publique pour recevoir solennellement les députés de l'Académie de Nîmes, cependant M. le coadjuteur qui est dans Aix pour affaires importantes sera de retour, et sa personne et sa présance adjousteront beaucoup d'esclat à cette feste. M. le secrétaire a dict que cette allience avoit desjea faict grand bruit dans le royaume, que les amis absents se mettoient en estat d'y assister, que de Paris mesme on lui avoit envoyé un panégirique du roi, de la manière de M. de Vertron, pour le lire dans l'assemblée publique de ce jour d'allience, avec les autres ouvrages des académiciens. » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 222.

(3) « On s'assemble dans la sale de M. Giffon le sixiesme mai,

Le mercredi 5 mai, M. *Cassagnes*, désigné par ses collègues pour porter la parole, au nom de l'Académie de Nîmes, lut son discours à la réunion ordinaire et il fut délibéré « que les députés nommés pour aller demander l'association à ces Messieurs (d'Arles) partiront lundi prochain 10 de ce mois (1). C'est ce qui fut fait. Les académiciens d'Arles vinrent au devant d'eux et les comblèrent d'attentions « Ces MM. arrivèrent au pont de Fourques le mardi 11 mai 1683, à 9 heures du matin (2) Ils trouvent deux carroces que MM. les députés de la royalle leur emmeinent pour les recevoir et les conduire en Arles. Ils arrivent à

après avoir escript à Nîmes la cause d'un retardement nécessaire, à ces MM. les alliés prétendus de l'Académie royalle. On allègue beaucoup de raisons importantes qui forcent d'en user ainsi et qu'enfin quoi qu'il en arrive, mort de parans, absence impreveue des académiciens, esloignement des prélats ou tel autre empeschement, il falloit fixer un jour et le plus tost qu'il se pourra, la chose est ainsi arrestée. M. d'Arbaud qui estoit venu de Nimes exprès en Arles, pour sçavoir ce jour, adsiste à l'assemblée, se charge d'en escrire aux amis de Nimes, en reçoit la parole de convention et le consentement pour le unsiesme du présant mois de mai. Cependant M. le coadjuteur qui avoit promis d'assister à cette feste, arrivé d'Aix, promet d'arrester en Arles, quelque pressente affaire qui l'appelât à Carcassonne. — On délibère d'aller à la rencontre de ces MM. les prétendus alliés ; l'Académie a nommé pour celà M. *de Manville*, *de Vachères*, *de Sabatier* et *de Giffon*, qui ne manquent en rien de tout ce qui peust remplir leur emploi, et faire les honneurs pour l'Académie royalle. » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 223.

(1) Registres de l'Académie de Nîmes, cités par *Ménard*, t. VI, preuves, p. 123.

(2) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 223.

dix heures, ils veulent aller en droiture chez Mgr l'archevesque rendre leur visite. M. Cassagne complimente MM. les prélats et ensuite ils viennent dans les mesmes carroces chez M. d'Arbaud, nommé directeur de cette assemblée. M. d'Arbaud traite les quatre députés splendidement, et quelques académiciens qu'il prie d'arrester, pour l'honneur de cette réception. Après le disner, MM. les députés de Nîmes sont conduits aux Cordelliers à la chambre du R. P. d'*Azegat*, pour se reposer. A trois heures d'après-midi, l'Académie assemblée dans la chapelle des Pénitents gris députe MM. de Sabatier et de Vachères pour aller faire venir et accompaigner ces nouveaux alliés. Ils trouvent une belle et grande compagnie. MM. les prélats n'y menquent point, on les avoit esté prier par députés de faire cet honneur à l'Académie royalle, et confirmer par là leurs bontés et honnestetés accoustumées pour ce petit corps. Ils sont reçus à la porte du couvent, ils sabillent dans l'avant chapelle de leurs habits, rochet et camail de cérémonie. On les accompaigne à leur place sur une estrade posée vis à vis du bureau de l'Acédémie, on fait les civilités résolues dans l'assemblée dernière, à ces MM. qu'on introduit et qu'on accompaigne à leur place. Ils sont logés tous quatre dans des fauteuils, à la teste de la compagnie, du costé droit des académiciens. M. d'Arbaud, directeur, prend sa place à l'opposite de MM. les

prélats, M. le secrétaire à son costé, et M. de Cassagne commence un discours de longue halaine, mais qui est débité avec tant de grâce, de politesse et d'agrément, qu'on n'y trouva rien à dire, si ce n'est qu'il finissoit un peu trop tost, etc. (1). »

Le Registre ne donne pas le détail de la séance, mais tout se passa avec la plus grande cordialité, et le lendemain 12 mai, acte fut dressé de l'alliance scellée en cette séance solennelle.

« Ce mercredi 12e jour du mois de mai 1683, l'Académie assemblée chez M. Giffon, a résolu de mettre dans le présent registre l'acte de consentement qu'elle a donné et donne à l'allience de MM. les académiciens de Nîmes. Cependant on prie M. le secrétaire de demender une copie de l'obligeante harangue de M. Cassagne, on venoit de l'entendre avec tant de plaisir qu'on ne pouvoit se lasser d'en parler. Il l'a promise sans façon et a demendé en mesme temps que le consentement de MM. les académiciens d'Arles parust

(1) V. au fonds Bonnemant, volume *Collège, Académie*, la harangue de M. Cassagne, député des MM. de l'Académie de Nîmes à MM. les académiciens de la ville d'Arles, Ms, 6 pages in-fol.

Henri Cassagnes, conseiller honoraire en la sénéchaussée et au siège présidial de Nîmes, depuis 1660, trésorier du domaine en la même sénéchaussée, depuis 1670, et l'un des premiers académiciens, était le frère de l'abbé Jacques Cassagnes, né en 1635, reçu à l'Académie française en 1661, à l'âge de 26 ans, très bien vu de Colbert, et mort à Paris, en 1679. Il avait été membre des Emulateurs, dès 1658. V. Ménard, Hist. de Nîmes, t. VI, p. 240, et sqq.; D'Olivet, Hist de l'Académie française, t. II, p. 170.

conjointement avec la demende de ces MM. de Nimes. On a délibéré de metre la response de M. d'Arbaud, directeur, et la proposition, le tout dans l'archisve, et cependant qu'aux fins qu'il conste à perpétuité de cette allience, on prendroit dans le présent registre le sein et le nom des MM. les députés.

Signé : *Cassagnes*, *Petit*, *Arbaud*, *Rouvière*, *Restaurant*.

*Robias*, secrétaire perpétuel de l'Académie royalle (1).»

L'archevêque d'Arles, Mgr François de Grignan, témoigna une grande bienveillance aux académiciens des deux villes. Il les réunit à sa table, le 12 mai.

« Mgr l'archevesque d'Arles a traicté ces MM. de Nîmes avec magnifficense, et a prié en mesme temps MM. de l'Académie royalle, voulant, a-t-il dict, faire le festin de la nopce au jour de l'allience signée entre ces deux académies. M. le secrétaire, M. d'Ubaye Vachères, M. de Sabbatier, M. Giffon et M. d'Arbaud, directeur, font les honneurs et les cérémonies requises. On donne deux carroces, qui rameinent les nouveaux alliés au port de Fourques, où l'on avoit esté les prendre le jour devant. Mgr l'archevesque les accompagne jusqu'au degré, et leur faict toutes les honnestetés imaginables, comme s'il eust voulu payer pour l'Académie royalle, et respondre avec usure aux

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 223, verso.

civilités et complimens qu'elle reçoit de celle de Nîmes (1). »

Les délégués de Nîmes furent enchantés de l'accueil des Arlésiens, et dans la séance que l'Académie tint le lendemain, jeudi 13 mai (2), M. Cassagnes rendit compte « de la magnifique réception que MM. de l'Académie d'Arles ont faite aux députés de cette compagnie, et de la manière obligeante avec laquelle ils ont accordé et celébré, dans une grande assemblée des personnes les plus considérables de leur ville, l'alliance des deux Académies, qu'ils ont résolu de venir confirmer ici par leurs députés. » Le même jour, on avisa l'évêque protecteur de ce qui s'était passé.

Les académiciens d'Arles n'avaient pas attendu, nous l'avons dit, la réponse de leurs amis de Paris au sujet de l'alliance projetée. Elle n'arriva que le jour même où cette alliance était devenue un fait accompli. « Ce mesme jour mecredi 12e de mai, M. le secrétaire reçoit une lettre de Paris, par laquelle il apprend la cause du retardement des responses attendues despuis longtemps, sur le fait de cette allience. Il faict voir à la compagnie, les scrupules des amis de Paris et les précautions qu'on demenderoit. On opine sur cette affaire qu'elle est trop importante pour

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 223, verso.
(2) Registre de l'Académie de Nîmes, *loco citato*, p. 123.

estre décidée à la première fois, qu'on en parlera à l'autre assemblée (1). »

Le samedi suivant, on lut cette lettre, qui était de M. de Vertron. D'accord avec le duc de Saint-Aignan, et d'après l'avis de l'Académie française, il engageait l'Académie à « se meintenir le droit de supériorité à l'esgard de celle de Nîmes, puisqu'elle a celui d'indépendante de toute autre et d'esgalle (au droit d'apresse près), de l'Académie françese (2). » L'Académie trouva la recommandation bien inutile « puisque ces MM. de Nîmes (outre que l'allience en est desjà faicte) ne prétendent qu'un commerce d'esprit et d'amitié à l'esgard de l'Académie royalle, et qu'à l'esgard de la francese, c'est à ces MM. qui la composent, comme les primats et supérieurs de tous les académiciens, de de leur donner ou reffuser l'esgalité, l'entrée en leurs

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 223, verso.

(2) Mai 1683. « M. le secrétaire a monstré une lettre de Paris que le sieur de Vertron lui escrit de la part de M. le duc protecteur, et une copie de la lettre que ce duc escrit lui mesme au dict Vertron, par lesquelles on insinue à l'Académie royalle des sentimens un peu plus fiers qu'elle n'a pas à l'esgard des alliés. On tesmoigne par les sentiments ou les goûts de MM. de l'Académie francese que la royalle doibt se maintenir le droit de supériorité à l'esgard de celle de Nimes puisqu'elle a celui d'indépendante de tout autre et d'esgalle (au droit d'ainesse près) de l'Académie francese, M. le secrétaire s'est chargé de respondre ce qu'il fault à cette insinuation, n'estant au vrai qu'une remonstrance vaine et assez inutile, puisque ces MM. de Nimes... etc. Registre de l'Academie d'Arles, fol. 224.

assemblées et les autres prétentions qu'ils pourroient avoir (1). »

Si nous nous en rapportons au Registre de l'Académie de Nîmes, le duc de Saint-Aignan ne différa pas son consentement à l'alliance des deux Académies (2). Le 22 mai 1683, M. *Saurin*, secrétaire délégué en l'absence du marquis de Péraud, secrétaire perpétuel, fut prié de rédiger une lettre « pour M. le duc de Saint-Aignan, pour le remercier de l'agrément qu'il a donné à l'alliance de cette compagnie avec l'Académie d'Arles », et, le 26 mai, le projet fut approuvé et la lettre expédiée. Malheureusement, Ménard ne la cite pas.

Ainsi qu'ils s'y étaient engagés, le dimanche 16 mai 1683, les académiciens réunis chez M. Giffon, désignèrent M. d'*Ubaye de Vachères*, pour aller re-

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 224.

(2) A Nîmes et à Arles on célébra cette alliance par diverses pièces de prose et de vers. « On a lu quelques ouvrages de poésie françois et latins que MM. de l'Académie d'Arles ont composés à l'honneur de cette alliance. » Nîmes. Séance du 13 mai 1683. « On a lu des devises et des emblèmes que M. Graverol a faites touchant l'alliance de l'Académie d'Arles et celle de Nismes. On a lu aussi des vers latins faits par M. de Mercez sur le même sujet. » Nimes, séance du 9 juin 1683. On pria M. d'Arbaud, à son retour à Nîmes, de venir siéger à l'Académie « afin d'entretenir l'alliance qui a été contractée. » Mais il répondit qu'il ne pouvait accepter cet honneur « jusqu'à ce que MM. de l'Académie aient rendu leurs devoirs à cette compagnie, par une députation qu'ils ont délibérée. » Séance du 26 mai 1683 (Nîmes). Ménard, t. VI, preuves, p. 123-124.

mercier les académiciens de Nîmes de leur démarche. Ce choix fut appuyé par M. *de Manville*, par M. *de Romieu*, par M. *de Sabatier* et tous les membres l'acceptèrent. M. de Manville proposa de faire ce remerciement au plus tôt, mais le chevalier de Romieu objecta qu'il fallait prendre son temps pour se préparer.

M. d'Ubaye, consulté par M. *de Beaujeu* et M. *Giffon*, demanda un délai pour composer son discours, en alléguant l'exemple de ces MM. de Nîmes qui avaient annoncé leur visite un an à l'avance. MM. de Castillon et Flèche furent de ce sentiment (1).

(1) « M. le directeur (d'Arbaud) a dict qu'il s'agist icy de la députation qu'il fault faire à MM. de l'Académie de Nîmes. M. N. a dict qu'il agrée qu'on la donne à M. de *Vachères*, M. N. a esté de ce sentiment, M. de *Manville*, advocat du roy, a dict que s'agissant des gentilshommes qui doibvent parler, le plus tost qu'on le pourra faire, lui semble le meilleur et qu'après un long temps, il semble qu'il ne seroit plus temps d'alléguer la profession pour excuser un menque d'éloquance ou etc. M. de Sabbatier et de Momblanc ont esté de cet advis, M. le chevalier de *Romieu* a dict qu'on ne sçauroit prendre assés de temps, pour se préparer à rendre tant de belles choses que nous debvons à MM. de Nîmes, que s'il est vrai que les principaux de ce pays-là doibvent partir pour leurs affaires de justice et de commission dans les Scevennes, au commencement de juin, il ne seroit pas mal de les laisser revenir paisiblement, sans se haster pour un compliment qu'on a dessein de faire dans toute la régularité possible, pour respondre à l'opinion qu'on a dans tout le royaume de la force des gentilshommes académiciens de la royalle d'Arles. M. l'abbé de *Beaujeu* et M. *Giffon* ont dict qu'il falloit que M. de Vachères, sur qui on avoit jesté les yeux pour cette députation se sondât lui-mesme et qu'il disposât du temps à sa commodité. M. de *Vachères* a dict qu'il acceptera avec beaucoup d'estime et de respect l'honneur que l'Académie lui veust faire, de le deputer,

M. de Grille prit ensuite la parole et dit « qu'il seroit bon de sçavoir ce qu'on va faire et ce qu'on doibt faire à Nîmes, tant pour l'honneur des nouveaux alliés que pour celui de la royalle d'Arles, qu'il est nécessaire après cela de voir ou d'apprendre le contenu des patantes de la nouvelle Académie, et enfin de faire voir et examiner le discours du confrère qui sera chargé de cette commission, qu'à l'esgard de M. de Vachères, il est d'advis qu'on ne sçauroit mieux choisir, que pour le temps de la députation, c'est à lui de le régler comme y ayant le plus grand intérest. Tous sont demeurés d'accord qu'il falloit rendre la visite et confirmer l'allience par députés et remercier l'Académie de Nîmes (soit sous le nom de royalle, qu'on nous a desjea insinué, soit autrement) des honneurs qu'elle a faict à celle d'Arles par ses quatre envoyés. (1) »

Au commencement de juin, des lettres venues de Paris se plaignirent de ce que les académiciens de Nîmes n'avaient demandé conseil ni à l'Académie

mais qu'il ne prétend pas faire la chose avec témérité, qu'après l'exemple de ces MM. de Nîmes qui se sont préparés à la visite et à la demende de l'allience depuis un an, il nous est permis de faire nos affaires et nous donner tout le loisir pour bien faire les honneurs de cette députation. M. le marquis de *Castillon*, M. l'abbé *Flesche*, etc., ont esté d'advis que cela regardoit principallement le député, mais que etc. M. le secrétaire a dict... etc » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 224, verso. Mai 1683.

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 224, verso.

française, ni au duc de Saint-Aignan (1), et l'on fut sur le point d'interrompre « les actes promis ou commencés de la célèbre alliance. » Mais M. de Vachères déclara que son discours était presque prêt, et Giffon représenta « qu'il a reçeu advis de ce pays-là que la plus part de ces Messieurs sont en estat de partir bientôt pour affaires importantes dans les Scévennes et qu'ainsi il seroit expédiant de se haster, si l'on ne vouloit pas renvoyer la prétendue visite au mois de septembre (2). »

Cette raison eut peut-être décidé l'Académie, si M. de *Romieu* et de *Sabatier*, ainsi que M. de *Manville*, directeur, et M. de *Grille*, secrétaire, n'eussent invoqué les articles 11 et 16 des statuts (1667), qui obligeaient les académiciens « à ne rien escrire, composer ou débiter, ou envoyer au dehors, au nom de l'Académie, qu'après une révision exacte et fidèle,

(1) « M. le secrétaire a fait voir diverses lettres d'advis des amis d'en hault, et des personnes de la première qualité, qu'il est deffendu de nommer en ce registre, qui se plaignent tous comme de concert de la négligence de MM. de Nimes. On demende avec surprise s'il est vrai que ces MM. prétendent sérieusement d'estre alliés de l'Académie royalle, sans avoir escript ni par compliment ni pour demender conseil à MM. de l'Académie francese, mais principallement à M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de la royalle, dont le bon cœur et le rang sont assez connus pour faire comprendre qu'il ne peust pas parestre en cette occasion pleintif et mendiant les honnestetes qu'on lui doibt. » Registre de l'Académie d'Arles, fol. 225, verso.

(2) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 225, verso.

avec le consentement de la pluralité. » On nomma donc pour commissaires, le directeur, avec M. de Grille et M. de Beaujeu (1).

Dès le lendemain, M. de Vachères leur remit son discours, qui fut examiné d'abord par M. de Beaujeu, puis par M. de Grille et enfin par les trois commissaires réunis. Ils consacrèrent trois séances à cet examen « faict selon leur honneur, conscience et capacité. » Le 21 juin, le rapport était prêt, mais à la séance indiquée chez M. Giffon, il ne se trouva que les commissaires, qui eurent « tout le loisir de revoir leurs observacions. » Le lundi suivant (28 juin), encore chez M. Giffon, M. de Grille présenta « le sentiment par escript des deux autres commissaires »

(1) « M. de Vachères a monstré le brouillon de son discours, on ne l'a pas lu sans le censurer, mais comme telle censure n'est pas dans les formes, quelcun a faict connestre à M. de Manville, directeur, qu'il debvoit nommer des commissaires. On a prié M. de Beaujeu et M. de Robias pour cela, ces messieurs ont prié M. le directeur de vouloir se joindre à eux, mais surtout on a remonstré (et c'est M. le secrétaire) qu'encor qu'il n'y deubt avoir personne de suspect parmi des personnes de qualité tous confreres, que c'estoit la coustume de faire aggréer la nomination aux personnes qui donnoient leur pièce, à l'honneur de l'Académie. M. de Vachères a dict ses raisons et entre plusieurs fort bonnes, il a tesmoigné qu'aucun de ces messieurs ne pouvoit lui estre suspect, et moins ces trois prétendus commissaires que tous autres. En suite, M. le secrétaire du consentement de M. de Vachères et à sa réquisition (si cela se peust dire) par l'ordre de l'Académie a esté nommé avec M. l'abbé de Beaujeu et M. de Manville, pour examiner sans complaisance aucune la pièce de M. de Vachères et rapporter incessemment leurs observations à la compagnie. » Registre de l'Académie, fol. 225, verso.

avec le sien. Mais M. de Manville, directeur, s'était fait excuser « par le billet qu'il envoie à M. le secrétaire où il marque ses raisons. » Il était impossible, comme le fit observer M. de Grille, de rien conclure sans que l'Académie « ait un directeur pour rendre cet acte d'approbation (si la pièce est approuvée) plus authantique »; et il ajouta « qu'on aura du temps de reste pour songer à la visite de Nîmes, puisqu'il est vray que ces messieurs ne sont pas prêts pour la recevoir, soit pour n'avoir pas encore escript à MM. de l'Académie francese, soit à l'esgard de l'Académie royalle qui prétend avant toute chose que ses confrères du Louvre et son protecteur soient dédommagés des honneurs que la négligence de MM. de Nîmes leur doibt. » M. de Manville, retenu par « son employ et assiduité au palais », ne pouvait continuer à être directeur. On pressa le chevalier de Romieu d'accepter cette place, « pour le mois suivant et pour tout le temps que le corps trouvera bon. » « Il accepte avec beaucoup d'honnesteté après s'en estre civillement deffendu sur la multitude d'affaires qu'il prenoit qui vont accabler l'Académie; et c'est pour cela qu'on s'oppiniastre à le vouloir en ce poste, ayant reçeu de la nature, ce semble, beaucoup de génie et d'activité (1). » Le rapport des commissaires, déposé

(1) Registre de l'Académie, fol. 226, passim.

les premiers jours de juillet, fut peu concluant. M. de Grille dit en substance qu'il y avait beaucoup de bonnes choses dans le discours proposé, « mais qu'enfin M de Vachères ne prétend pas à la perfection de l'art oratoire et que se contentant de parler en gentilhomme sçavant et poly, l'ouvrage dont il est question estoit sçavant et poly, que si c'estoit assez de cela pour satisfaire MM. de Nîmes et l'attante des jaloux, on pouvoit le produire, il est vrai que s'agissant de l'honneur d'une compagnie entière, il estoit d'advis qu'on ne donnat point de copie de la dite harangue (1). » Personne ne fut satisfait de cette conclusion, et le directeur reprocha spirituellement aux commissaires de faire perdre du temps à l'Académie, en lui imposant une seconde révision, avant de publier cette pièce et de faire, auprès de ces MM. de Nimes, une démarche qu'on ne pouvait retarder indéfiniment. Pour mettre le discours de M. de Vachères en état d'être imprimé au nom de l'Académie, on résolut que tous les académiciens travailleraient à le refondre.

Cette correction en commun n'eut pas lieu sans bien des difficultés ; l'approbation définitive fut renvoyée au 8 août, puis au 23 août 1683 (2). M. d'Ubaye

(1) Registre de l'Académie. fol. 226, verso. On avait cependant demandé une copie de la harangue de M. Cassagnes. V. p. 347.

(2) « On s'assemble chez M. de Robias dès le lendemein.

fut d'une complaisance admirable, et il accepta toutes les modifications que l'on apporta à son œuvre. L'Académie eut tout son temps, pour une correction méticuleuse. La mort de la reine (30 juillet 1683) et surtout le silence du duc de Saint-Aignan, puis l'absence des académiciens de Nîmes et les mouvements des protestants en Languedoc et en Rouergue, retardèrent la députation projetée jusqu'au mois de

dixiesme juillet 1683, M l'abbé Flesche, M. Giffon, M. de Sabatier, M. le chevalier de Romieu, etc. La première censure sur la pièce de M. de Vachères ne va que contre la prolixité. On dist que les plus belles choses de cette nature font peur à qui liet, font bailler ceux qui escoutent et donnent du dégoust à tout le monde. La seconde censure va contre les citations et l'on demeure d'accord qu'Adrien, Julien l'Apostat et Marc Aurelle, ne servent qu'à décrier leurs citations, en troisième lieu on condamne le peu de justesse, de rapport et de liaison qu'il y a d'un subjet à l'autre ; enfin on condamne certaines locutions hors d'usage, ou qui ne sont pas de la cour ni du bon monde Tout cela faict que MM. les commissaires s'eschauffent à faire quelque chose digne de l'Académie royalle et digne d'estre estimé de celle de Nimes.

« On a faict voir leur dernier ouvrage dans une assemblée publique qu'on avoit mendé par billets. On s'assemble ce samedi 8 aoust 1683, chez M. Giffon. On le liet, chascun diet son sentiment, on faict une séance de quatre heures, on oste et on adjouste certains mots du consentement de MM les commissaires, et M. le directeur enfin se charge de faire metre au net la diete pièce, de la présenter en cet estat à M. d'Ubaye, le prier de la vouloir apprendre, et la dire aux mesmes termes qu'elle est, à MM. de Nimes. » Registre de l'Académie, fol. 226, verso.

23 août. « On liet cependant et l'on faict de nouvelles observations sur le remerciement pretendu à MM. de Nimes. On faict enfin délibéracion de la faire transcrire et de s'en tenir à cette dernière révision. » Registre de l'Académie, fol. 228.

mai 1684, sans qu'il y eût d'un côté ou de l'autre la moindre mauvaise volonté (1).

L'Académie d'Arles, durant les six derniers mois de 1683, fut absorbée par la revendication de ses droits auprès de l'Académie française (voir plus haut,

(1) « On demeure deux ou trois mois en suspend dans l'Académie royalle, à l'esgard de MM. de Nîmes, les nouveaux alliés. Il survient divers contre-temps qui empeschent ces MM. de la royalle de fixer le jour de leur prétendue visite. M. le duc de Saint-Aignan en premier lieu, et MM. de l'Académie françoise ne respondent point, M. Faure Fondamente qui se trouve à Paris ne donne aucun secours ni conseil à ses confrères de l'une ni de l'autre Académie. Ceux de Nîmes escrivent que le présidial est encore en Rouergue et autres lieux, ou le roy l'establit chambre de justice, et que les principaux et le plus grand nombre d'académiciens n'est composé que de ces messieurs, ce qui faict une nécessité d'attendre leur retour pour recevoir le complimen[t] de l'Académie royalle, etc. M. d'Arbaud escript que la chambre de justice, dont est question, revient incessemment à Nîmes, mais que les affaires de MM. les religionnaires ayant attiré M. l'intendant lieutenant du roi et deux mille dragons dans leur ville, ce seroit mal prendre son temps que d'y venir, dans cette conjoncture. Enfin, tout semble opposé au dessein qu'a formé l'Académie royalle. On délibère de nouveau sur les personnes qu'on députera et sur le tout M. d'Ubaye Vachères trouve de grande[s] difficultés à prendre l'emploi qu'on lui avoit destiné, d'aller à Nîmes porter la parole pour le corps et dire la harangue que ce corps a trouvé juste et raisonnable, de la manière et aux mesmes termes qu'elle a esté remise audit M. de Vachères. M. de *Romieu* directeur, lui remonstre la nécessité de cette conduite, le dit sieur de Vachères se soubmet et donne parolle d'aller lui quatriesme, prononcer ce discours pour l'Académie royalle aux nouveaux alliés de Nîmes. Cependant l'affaire est surcise, quoique ce voyage et compliment soit fixé et arresté, ce semble, au temps qu'il sera dict et ordonné selon la commodité des alliés, etc. » Mémoires de septembre, octobre, novembre 1683, Registre de l'Académie d'Arles, fol. 228, verso.

p. 277 et sqq) et le fait le plus saillant à noter, en dehors de cela, est la dédicace d'une thèse de rhétorique, acceptée par les académiciens, en août 1683. L'abbé Flèche consentit même à argumenter contre *Arnaud Eymin,* l'auteur de la thèse (26 août 1683) (1). Un peu plus tard (novembre 1683), on remercia M. Charpentier de son livre sur l'*Excellence de la langue françoise*, dont il avait fait hommage aux deux Académies d'Arles et de Nîmes (2), puis, en décembre, l'Académie composa, à la demande des consuls, une inscription pour la Diane d'Arles, offerte au roi, par délibération du conseil, du 17 novembre 1683 (3).

(1) Registre de l'Académie, fol. 228. V. plus bas aux pièces justificatives, quelques détails sur cette thèse.

(2) Registre de l'Académie, fol. 229 et t. I, p. 316-319.

(3) V. Registre des délibérations du conseil de ville, aux Archives d'Arles.

« On prie l'Académie de vouloir faire l'inscription au pié d'estail d'une copie de cette statue qu'on se réserve. MM. les consuls en sont venus prier l'Académie qui regarde cet employ comme le sien par præciput, s'agissant d'une inscription publique et perpétuelle à l'honneur de la ville, du roy et de la Diane :

Quam falsa quondam religio
Sacraverat
Hujusce Dianæ statuam archetypam,
Vero nunc Arelas afflata numine,
Ludovico magno, soli suo,
Regi optimo,
Munus perpetuum et omen immortalitatis
D. D. C.
Coss. D. D. D. D. Gaspard de Grilles, de Couterat.
D'Isnard, d'Artaud
1684.

Registre de l'Académie d'Arles, fol. 229, verso.

L'affaire de la députation auprès de ces MM. de Nîmes n'était pas oubliée, malgré de si longs retards.

Le Registre de l'Académie de Nîmes nous apprend qu'il y eut une correspondance assez active entre MM. *Graverol* et *Giffon*, à cet égard. Au mois de décembre, on attendait le retour de MM. du présidial et on croyait que la visite projetée pourrait avoir lieu à la fin de ce mois (1). Mais les mesures rigoureuses prises contre les protestants provoquèrent une grave agitation, dans les Cévennes et le Vivarais, et les esprits étaient si excités, que le roi ordonna de désarmer les habitants de Nîmes, catholiques ou protestants Les dragons firent une perquisition dans toutes les maisons, et réunirent jusqu'à treize charretées de mousquets, fusils, hallebardes, pertuisanes et armes de tout genre qui furent confisquées (2).

(1) Registre de l'Académie de Nîmes, du mercredi 8 décembre 1683. « M. de Faure a fait voir une lettre de M. Giffon, secrétaire de l'Académie royale d'Arles, par laquelle il lui témoigne que MM. ses confrères sont dans l'impatience d'envoyer ici leurs députés, et souhaitent que notre compagnie leur marque le temps qu'elle trouvera à propos pour cela. Sur quoi il a été délibéré de ne différer plus à recevoir cette visite que jusques au retour de MM. du présidial, qui sont en Vivarais, et qui doivent revenir à la fin de ce mois; M. de Faure a été chargé de le faire savoir à M. Giffon, et de lui écrire qu'on prendra soin de l'avertir de l'arrivée de ces messieurs. » *Loco citato*, p. 126.

(2) *Ménard*, Hist. de Nîmes, t. VI, p. 174 et sqq. Archives de l'Hôtel de Ville de Nîmes, Registre du XVII^e siècle, contenant les délibérations du conseil de ville. Registre de l'Académie de Nîmes, séance du 3 novembre 1683.

Les difficultés s'applanirent cependant, et, le 12 avril l'Académie de Nîmes fit savoir « à MM. de l'Académie d'Arles que tout est disposé pour la réception de leurs députés. M. de Faure a été chargé d'en donner avis, par un exprès, à M. Giffon et de lui faire connaître que l'on seroit bien aise qu'ils arrivassent en cette ville le mardi 25 de ce mois, pour être reçus le lendemain mercredi, jour de nos séances ordinaires (1). »

Giffon répondit sans retard (2) que « MM. de l'Académie royalle d'Arles souhaitent avec impatience de rendre à notre compagnie la visite qu'ils lui doivent; que chacun s'empresse pour être de la députation ; et que cela sera cause qu'ils envoyeront six députés (3) pour quatre que notre compagnie leur envoya ; et que cette délibération s'exécutera dès que leurs académiciens, dont la plupart sont à la campagne et que M. d'Ubaye de Vachères, qui a été nommé pour porter la parole, sera revenu d'Aix où il est allé, pour traiter de la charge d'avocat général au Parlement de Provence. » Mais les choses ne se passèrent pas aussi facilement que le croyait Giffon, et l'Académie trouva le jour fixé par ces MM. de Nîmes très incommode pour plusieurs raisons, qui furent exposées

(1) Registre de l'Académie de Nîmes, *loco citato*, p. 127.
(2) Registre de l'Académie de Nîmes, p. 127. Ibid.
(3) Nous verrons qu'il n'en fut rien, p. 365.

à la séance du 24 avril 1684 (1). « Après neuf ou dix mois escoulés despuis la visite et la demende de l'Allience, on n'avoit receu aucune nouvelle de MM. de l'Académie de Nîmes, quoique le sieur *Graverol* se fust engagé d'escrire à MM. de la royalle. Enfin le sieur de Faure Fondamente en escript au sieur Giffon, pour en donner l'advis à l'Académie et l'assurer que celle de Nîmes seroit en estat de recevoir le compliment et la visite, le jour de Saint-Marc. L'assemblée trouve peu d'apparance à respondre descisivement à cette proposition, d'autant mieux qu'après un si long retardement il falloit se remettre les idées perdues, peu s'en fault, de cette prétendue cérémonie, outre que cet advis n'estant donné que la sepmaine avant la Saint-Marc, il n'y avoit pas du temps pour advertir les confrères académiciens esloignés et surtout le sieur de Vachères qu'on avoit prié de vouloir se charger de réciter le discours qu'avoit promis l'Académie royalle à l'Académie de Nîmes. Il est donc délibéré ce lundi 24 avril 1684, qu'on ignoreroit l'advis d'un particulier, qui escrivoit au sieur Giffon et cependant qu'on donneroit advis au sieur de Vachères, plaidant à Aix, de l'estat présant de la chose, pour après sa response prendre de mesures justes et tascher enfin de donner quelque retour de civilité,

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 230.

selon les premières délibérations, à MM. les alliés de l'Académie de Nîmes. »

Le 9 mai 1684, M. Giffon manda à M. Graverol que M. d'Ubaye était revenu d'Aix, quittant « des affaires très importantes », et qu'il se disposait à s'acquitter de la députation, dont l'Académie royale l'avait chargé. Celle-ci désirait vivement que l'évêque de Nîmes fut présent, lorsque les députés d'Arles se rendraient dans cette ville, Giffon lui écrivit même à ce sujet une lettre que MM. de Cabrières, Ménard et Graverol lui remirent, en le priant de « prendre les expédients qu'il trouvera à propos, pour répondre au désir de l'Académie royale d'Arles. » Séguier promit de différer son voyage jusqu'après les fêtes de la Pentecôte, afin que les députés d'Arles pussent se rendre à Nîmes, le lundi 22 mai. Il s'engagea à leur donner l'hospitalité dans son palais et proposa de tenir une assemblée extraordinaire le mardi 23 mai. La compagnie se rangea à cet avis et la décision fut notifiée à M. Giffon par M. Graverol. La date proposée fut acceptée par l'Académie d'Arles et M. Giffon informa M. Graverol que les députés arriveraient le lundi 22 mai, vers les cinq heures du soir (1).

On disposa tout à Nîmes, pour les recevoir avec honneur : déjà, le 2 février, l'Académie avait demandé

(1) Registre de l'Académie de Nîmes, passim.

à M. *Cassagnes* et à M. de *La Baume* quelques pièces pour cette circonstance. On nomma MM. *Cassagnes, de Faure*, *Rouvière* et *Graverol*, pour aller au devant des députés avec deux carosses, à peu près à la même distance « que leurs députés vinrent au devant des notres, lorsque la compagnie leur en envoya pour établir l'alliance entre les deux Académies (1). » Tous les académiciens devaient se rendre à quatre heures, chez le protecteur, où ces MM. d'Arles descendraient tout d'abord. Le lundi 22 mai « M. d'Ubaye de Vachères, M. le marquis de Robias, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Arles, M. de Momblan, lieutenant général au siège d'Arles, et M. Giffon, députés de ladite Académie, conduits par MM. Cassagnes, de Faure, Rouvière et Graverol » se rendirent à l'évêché vers les six heures du soir. Ils y trouvèrent réunis autour de l'évêque, MM. de Cabrières, directeur ; Teissier, chancelier ; Saurin, secrétaire ; Chazel, avocat ; d'Aiglun ; Causse ; Restaurant ; Maltrait ; de Merez ; Ménard et de La Baume. M. d'Ubaye fit à l'évêque « un compliment fort poli de la part de l'Académie royale d'Arles, pour lui donner des assurances du respect de cette Académie et de la satisfaction qu'elle reçoit d'avoir contracté alliance avec

(1) Tous ces détails furent réglés à la séance du 17 mai 1684. Nous citons ici plusieurs extraits du Registre, sans l'indiquer chaque fois, v. Ménard, t. VI, preuves, p. 128.

la nôtre. M. l'évêque de Nîmes a répondu à ce compliment avec beaucoup de civilité, tant de son chef que de la part de notre compagnie, et a extrêmement caressé ces MM. les députés. Après quoi on les a menés se reposer chez M. de La Baume, ou M. l'évêque de Nîmes, suivi de tous les académiciens, est allé les visiter. » Le lendemain, 23 mai, l'Académie de Nîmes tint à l'évêché une séance extraordinaire. Les consuls (1) y assistèrent en chaperon « avec un grand concours de personnes les plus qualifiées de la ville de l'un et l'autre sexe. »

Les délégués de l'Académie d'Arles furent placés à droite du directeur, *M. de Cabrières*. M. d'Ubaye complimenta l'Académie, au nom de celle d'Arles, Mgr l'évêque lui répondit par quelques mots obligeants, puis M. de La Baume prononça un long discours.

Le reste de la séance fut employée à la lecture d'un poème latin sur l'alliance des deux académies, de quelques épigrammes latines sur des sujets de piété, par M. de *Merez* ; de l'éloge de Scaliger en français, par M. *Teissier* ; d'une traduction en vers du premier livre de l'Enéïde, par M. *Maltrait* ; de la traduction du chapitre quatre, du livre dix de Quntilien, de la traduction d'une épitre d'Aristénet sur le luxe

(1) MM. Pierre Chazel, avocat ; Mathieu Fabre, bourgeois ; Jacques Chalas, marchand ; Antoine Jacob, laboureur.

et la mauvaise humeur des femmes, par M. de Faure Fondamente (1).

Voici le compte rendu de cette journée qui termine le Registre de l'Académie d'Arles (2) :

« On ne pouvoit guère mieux finir ce Registre, que par le mémoire de la feste académique qui fut célébrée dans Nîmes ce 21 mai 1684 (*sic*). Il faudroit un demi volume pour faire le détail circonstancié de tout ce qui se passa entre ces MM. les académiciens des deux villes en cette rencontre. On pria le sieur Saurin, secrétaire de l'Académie de Nîmes d'enregistrer ce que leur honesteté et leur délibération leur fist faire en cette conjuncture. Il s'en est chargé et d'en envoyer la relation à M. le duc de Saint-Aignan et aux autres illustres amis de la cour. Il suffit présentement de metre ici comme les quatre députés qui avoient esté

(1) Registre de l'Académie de Nîmes, séances du 22 et du 23 mai 1684.

(2) Le secrétaire put ainsi satisfaire le désir qu'il manifestait quelques mois auparavant.

Sous la date de 1684, le Registre de l'Académie d'Arles contient ces lignes : « Les désordres arrivés despuis trois mois dans les villes, mi parties pour la religion, ont empesché MM. de l'Académie royalle d'aller rendre visite et compliment à l'Académie de Nimes, comme on l'avoit résolu. Les muses ne s'accomodent guères des affaires de politiques, ni de guerre, ni de religion, c'est grand dommage, car cette action auroit rempli dignement la dernière feuille de ce Registre. »

Ménard ne cite le texte d'aucun des discours prononcés à cette séance et c'est à regretter. Nous n'avons pas non plus la relation de Saurin, dont il est question plus bas.

nommés despuis longtemps, pour faire la visite et donner quelque retour aux nouveaux alliés de Nîmes, partirent avec trois carroces et un esquipage honorable le lendemain de la Pentecoste, pour aller coucher à Nîmes. M. l'evesque leur envoya un gentilhomme les complimenter à une lieue de la ville et deux carroces un peu plus près. MM. de Cassaigne, de Graverol, de Faure Fondamente et de Restaurant, illustres académiciens, estoient les députés de la part de l'Académie de Nîmes et, après divers tesmoignages d'amitié et de joie, ils obligèrent M. d'Ubaye Vachères M. le marquis de Robias, M. le lieutenant Momblanc et M. Giffon, députés de l'Académie royale, d'entrer dans les deux carroses et changer les leurs par compliment. Ils furent descendus, en cet estat, à l'évesché où M. l'evesque les receut le plus honnestement du monde, au bas de l'escallier. Il les conduisit dans sa salle haute, où M. de Vachères le complimenta au gré et avec la probation de l'assemblée nombreuse qui s'y trouva. Ce bon prélat leur respondit éloquemment, les reaccompaigna dans leur carroce, et de là ces messieurs furent chez le sieur de La Baume, directeur de l'Académie de Nîmes, où ils receurent la visite en chaperon de MM. les consuls gouverneurs de cette ville, peu de temps après ils receurent encore M. l'evesque qui leur vint faire la civilité toute entière. Ensuite on leur servit une superbe collacion, vin excellant,

limonade glacée, biscuit et confitures et à peu de temps de là on les remmeina au palais épiscopal, où un ovalle de trente couverts fust servi magnifiquement, sans une seconde table servie de mesme au mesme lieu et au mesme temps; les mets et services différents, les bons mots, les réparties d'esprit, et tout le reste ne fust qu'une suite nécessaire de ces commencements. M. le prélat (1) logea ces MM. d'Arles dans des appartements séparés chez lui, et durant trois jours ces messieurs les nouveaux alliés respondirent par la bonne chère et par cent amitiés aux honnestetés de M. leur protecteur. Le landemein on manda l'assemblée dans la sale de son palais, où les académiciens d'Arles prirent la place d'honneur, au costé droit de M. le prélat, assis dans un fonds, au milieu du sieur de Cabrières et de La Baume, tous les autres confrères des deux villes qui se trouvèrent là prirent place avec honneur et sans confusion. M. de Vachères récita sa harangue au nom de MM. les académiciens d'Arles, avec l'applaudissement de la compagnie qui estoit nombreuse. M. l'evesque lui répartit

(1) Signalons au passage la bienveillance que l'évêque de Nîmes, aussi bien que l'archevêque d'Arles, témoignait à deux sociétés où se trouvaient plusieurs protestants, surtout parmi ces MM. de Nîmes. Il y a là un exemple de sage tolérance, qui prouve que les hommes éclairés ne partageaient pas entièrement les antipathies violentes qui régnaient alors, parait-il, dans cette partie du royaume, entre les protestants et les catholiques.

fort civilement. M. le chancelier de l'Académie de Nîmes parla, remercia et entretint le cercle durant longtemps. M. de Merez, M. de Faure, M. Teissier et le sieur Maltrait, grands Parnassiens occupèrent l'assemblée par le récit des vers et des proses excellentes de leur composition, leur despart, remerciemens, protestation d'allience éternelle, tout cela doit estre mis dans une ample et éloquante relation que la nouvelle académie de Nîmes doist au public (1). »

Les deux villes d'Arles avaient trop d'intérêts communs, pour que l'alliance des deux académies ne fut pas bien accueillie de part et d'autre. Les meilleurs rapports s'établirent entre les deux compagnies. Le 22 mai 1683, l'Académie de Nîmes avait résolu de faire visite à M. d'Arbaud, alors dans cette ville pour lui offrir une place dans les assemblées, toutes les fois qu'il voudrait y venir. MM. de La Baume et Restaurant avaient été chargés de lui porter cette décision (2). M. d'Arbaud déclina l'honneur provisoirement, mais plus tard il l'accepta très volontiers.

Le 20 février 1685, lors de l'audience présidiale dans laquelle la cour ordonna l'enregistrement des lettres patentes de l'Académie de Nîmes, toute l'Aca-

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 230 et dernier, verso. Le discours de M. de Vachères ne fut pas imprimé, malgré la proposition de M. de Romieu, en juillet 1683. Nous aurions été curieux de lire cette œuvre tant vantée dans le Registre.

(2) Ménard, Hist. de Nîmes, t. VI, preuves, p. 123-124.

démie assistait en corps M. Maltrait, qui requérait en son nom l'enregistrement. Elle était assise dans l'enceinte du parquet, et on avait mis trois fauteuils pour les trois officiers et un banc pour les autres académiciens. « M. d'Arbaud en qualité d'académicien de la ville d'Arles, ayant demandé une place à la compagnie, dans cette solennité, elle lui avoit accordé celle d'après le doyen, c'est-à-dire la cinquième en ordre (1). »

A partir de 1684, nous sommes à peu près réduits à des conjectures, et l'absence de renseignements précis ne nous permet pas de suivre les rapports entre les deux académies voisines. Il est permis, du moins, de penser qu'ils continuèrent longtemps encore. Nous en retrouvons la trace dans le Registre de l'Académie de Nîmes qui, en 1686, traita le marquis de Boche en véritable confrère, ainsi que le marquis de Veleron, un des Emulateurs qui essayaient alors de redonner la vie à cette association bien menacée (2).

(1) Ménard, t. VI, preuves, p. 131. Extrait du Registre de l'Académie de Nîmes.

En 1684, il y eût échange de lettres entre les deux Académies relativement à la Diane ou Vénus d'Arles. Ibid., p. 129-130, et M. de Vertron demandait à l'Académie de Nimes, de remplir des bouts rimés, en l'honneur du duc de Saint-Aignan. Séances du 20 et 27 septembre 1684. Registre de l'Académie de Nimes.

(2) « Le sieur Graverol a dit à la compagnie que M. le marquis de Veleron de Fr. de Cambis (un des Emulateurs), d'Avignon, et M. le marquis de *Boche*, de l'Académie royale d'Arles, souhaitoient d'assister à notre assemblée sur quoi on a délibéré qu'ils

L'Académie de Nîmes fut plus heureuse que son aînée, elle vécut jusqu'à la Révolution. Depuis, elle a repris une nouvelle vie, elle honore aujourd'hui encore la ville de Nîmes par ses travaux, fidèle à sa première devise : *Æmula lauri*.

seroient introduits et placés à côté de M. Graverol, chancelier. Et les ayant fait avertir, on a envoyé au haut du degré pour les recevoir MM. Guirand et Ménard et ayant pris les places qu'on leur avoit destinées, ils ont remercié la compagnie de l'honneur qu'elle leur faisoit. A quoi M. Graverol a répondu en termes obligeans et honnêtes » Du mercredi 9 octobre 1686.

Ménard, t. VI, preuves, p. 144. Le marquis de Boche était alors grand sénéchal d'Arles.

Il est souvent question de l'Académie de Nîmes dans le *Mercure* de la fin du XVII^e siècle. Le *Mercure* était, pour ainsi dire, l'organe attitré des diverses sociétés littéraires du royaume.

## CHAPITRE X

Les prix. La fête en l'honneur du duc de Bourgogne.
Le Milon de Pierre Puget.

—

L'Académie française décernait chaque année, depuis 1671, un prix d'éloquence et de poésie. Balzac avait légué une certaine somme pour le prix d'éloquence (1) et l'Académie, par une contribution volontaire de tous ou de quelques-uns de ses membres fit les frais du prix de poésie, jusqu'à ce que M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, eût fait une fondation à cet effet (1699). Les académiciens d'Arles crurent devoir imiter cet exemple, suivi plus tard par toutes les Académies de province. Dans la seconde moitié de l'année 1681, ils commencèrent à examiner sérieusement la question. Le 22 septembre, l'abbé Flèche remit la proposition sur le tapis (2). On convint

(1) V. Discours de la Gloire, par Balzac, couronné en 1671. — Suit le règlement du prix fondé par lui. Bibl. Méjanes. G. 104.

(2) « Le lundi 22 septembre 1681, aux Cordelliers, M. d'Ubaye, scéant pour directeur, en l'absence de M. de Castillon, M. l'abbé Flesche a remis la proposition sur le tapis du beau dessein des prix. Il est vrai qu'à la dernière assemblée on en avoit faict un bel entretien *(non porté au Registre)*, M. d'Arbaud s'estoit mesme chargé, s'en allant à Nîmes, de le communiquer à ces messieurs de sa connessance qui sont de l'Académie royalle, mais on ne décida rien, on ne peust point fixer la délibération attendu que

d'écrire à tous les confrères externes, pour les consulter ; M. d'Arbaud s'était même chargé d'en parler dans la ville de Nîmes. Tous les confrères et toute la province pourraient concourir, la distribution serait

la compagnie n'estoit pas nombreuse ; on a chargé M. le secrétaire d'en escrire à quelques-uns des plus zellés académiciens et de leur faire scavoir que l'Académie royalle a résolu de donner un prix d'une médaille du roi d'or, et de proposer la chose à tous les confrères et à toute la province, dans le temps qui sera dans l'octave de Saint-Louis, à commencer l'année proschaine. Ce temps a semblé commode et le plus propre pour ce dessein, puisque c'est le temps auquel l'Académie françoise prononce juridiquement en faveur de la pièce de prose et de poésie faicte à l'honneur du roy, qui a mérité le prix. Il est vrai que c'est un prix instiiué par feu M. de Balsac, qui ordonne dans son testament que MM. de l'Académie françoise en seront les arbitres. La différence ne consiste qu'en ce que l'Académie royalle prétend non seulement de prononcer en faveur du meilleur ouvrage, mais encore de donner elle-mesme à ses couts et despends la médaille d'or. M. N. a dict que ce dessein estoit grand et tout à faict noble, qu'il y consent de grand cœur, quoique s'il avoit l'honneur d'estre membre de l'Académie françoise, il s'y opposeroit avec justice, ce lui semble, puisque la cadette ne peut faire une action d'un si bel esclat, sans couvrir celle que fait annuellement sa sœur aînée, lorsque prononçant et adjugeant le prix au plus bel ouvrage, elle ne donne rien qui lui appartienne et s'arroge seulement l'honneur d'en porter jugement. M. N. a dict qu'il ne pense pas que l'Académie françoise se formalise beaucoup jusqu'à la jalousie de cette affaire et voici, dit-il, la raison qu'elle en peust avoir, c'est qu'elle a mérité par préciput de recevoir le jetton ou la médaille du roy toutes les sepmaines, et que de recevoir ainsi par son propre mérite les libéralités du plus grand roi du monde, cela est beaucoup plus glorieux que de donner aux autres cette médaille, etc.

Cette conversation donna lieu au problème proposé par M. de Sabatier, scavoir lequel des deux estoit plus grand de donner ou de recevoir, etc. » Registre de l'Académie, fol. 207.

fixée au jour de la Saint-Louis et le prix consisterait en une médaille d'or.

Dès le 10 septembre, M. de Grille avait communiqué ce projet à MM. de *Lubières*, de *Faure Fondamente*, d'*Arbaud*, *Ranchin* et quelques autres. La lettre qu'il écrivit à M. de Lubières fut consignée au Registre, pour donner une idée de la *circulaire* adressée aux académiciens (1).

MONSIEUR,

« Vous estes un membre si considérable de nostre corps que quelque mouvement qu'il reçoive d'ailleurs et par les grâces de S. M. et par la protection de M. le duc de Saint-Aignan, on n'a pas creu qu'il peust estre dans toute la disposition d'un parfaict tempéremment si vous et tous nos illustres confrères n'entriez tout de bon dans la résolution de le faire agir avec vigueur, c'est-à-dire, monsieur, sans pousser

(1) « M. le marquis de Robias a dict que pour ce qui est des prix prétendus dont les assemblées précédantes se sont entretenues, il avoit desjea donné l'advis à quelques-uns de ces messieurs les externes académiciens, et que l'advis qu'il en donnoit de la part de l'Académie estoit dans le stille à peu près d'une letre circulaire, on dict qu'il seroit à propos d'en charger le Registre, que cela pourroit servir quelque jour à l'histoire de l'Académie royalle, ou du moins à quelque charitable historien, qui se voudroit donner la pene d'en escrire. On demeura d'accord que cet événement estoit assez beau et le dessein que formoit l'Académie de distribuer des prix à l'honneur du roy assez considérable pour n'estre pas oubliés. » Septembre 1681. Registre de l'Académie, fol. 207, verso.

plus loin l'allégorie, qu'on vous demende vostre consentement et vostre secours pour effectuer la dernière délibération de cette compagnie. Ce fust dans la dernière assemblée qu'elle prist le dessein de distribuer des prix à l'honneur du roy toutes les années. Ces prix seront d'or, d'un poids raisonnable, on en donnera l'un pour la prose et l'autre pour les vers, aux deux qui auront composé en ces deux langues le plus dignement et le plus éloquemment à l'honneur de S. M. L'Académie se réserve l'avantage d'en juger à l'exemple de l'Académie françoise, avec cette différence que celle-ci distribue les prix que feu M. de Balsac a institués, et l'Académie royalle distribuera les prix qu'elle mesme prétend de donner. Elle veut pour cela contribuer du sien, environ 25 ou 30 pistolles pour deux médailles d'or qui représenteront nostre invincible monarque d'un côté, et sur le revers on metra ou l'obélisque d'Arles, ou selon l'advis des maistres les plus habilles qu'on aura consulté là-dessus, quelque autre corps qui responde à ce beau dessein, avec l'inscription : *Academia regia Arelatensis*.

« Nous sommes nous mesmes les partisans et les exacteurs de nos contributions, une Académie royalle est trop glorieuse pour se voir réduite à la mendicité elle ne demende rien mais elle ne refuse rien, avec cette assurance que feu M. de Saint-Geniez (1) nous

(1) Nous ignorons quel est cet auteur.

donne dans cet idille admirable qu'il a faict du temple de mémoire, que tous ceux qui donnent les mains à l'accroissement, aux avantages et à l'honneur de la vertu s'immortaliseront eux-mêmes. Cet illustre académicien estoit d'un pays où vous présidez, monsieur, à la justice, comme il présidoit aux belles lettres de son vivant. Agréez de recevoir ici, en son stille et sa langue académique, ce qu'il promet à ceux qui contribueront de leur pouvoir à l'embellissement du temple de mémoire :

« Qui nummis auxere suis et sumptibus ædem,
Aut ope juverunt mystas, ant divite gaza
Non sua jecerunt in ventos munera, non hæc
Obscuro celanda loco posuere, datorum
Constat et æternos ratio constabit in annos. »

« Nous vous fairons voir quelque jour la traduction françoise de ce bel ouvrage : il est vrai que ce latin est assez clair pour ceux qui voudront y entendre, c'est assez pour le présent, or je ne suis chargé d'autre chose que de vous demender vostre sentiment et vous exposer celui de l'Académie royalle, celui de son secrétaire c'est d'estre avec beaucoup de sincérité et d'affection, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Robias Estoublon,
*secrétaire de l'Académie royalle* (1). »

A Arles ce 10 septembre 1681.

(1) Registre de l'Académie, fol. 207, verso, et 208.

Le secrétaire y joignit cette apostille : « M. l'abbé Flesche qui s'en va à Carpentras aura l'honneur de vous voir à Orange, à ce qu'il nous a dict, vous sçaurez par lui, monsieur, toutes les nouvelles de l'Académie. Il les sait à fonds et veust bien que vous l'estimiez un grand académien, etc. (1). »

Le 20 octobre 1681, l'abbé Flèche était de retour. Il rendit compte de sa mission et du bon accueil du président de Lubières, qui approuvait chaleureusement le projet, offrant même de faire une partie des frais. MM. d'Arbaud, de Faure et Roubin avaient fait parvenir au secrétaire leur approbation. Selon eux, « la proposition de donner des prix *était* la plus belle chose du monde. » A l'exemple de l'Académie française, on voulait faire frapper deux grosses médailles d'or, portant d'un côté l'image du roi et de l'autre un dessin à déterminer, avec quelques mots pour expliquer que « c'est l'Académie qui donne ces prix de son propre fonds (2). » On ne pouvait prendre de

(1) Registre de l'Académie, fol. 208.

(2) « On s'assemble aux Cordelliers en nombre de huit, M. de Gageron est prié de seoir pour directeur. M. de Boches monstre un sonnet qu'il a receu à l'honneur des assiduités académiques. M. le secrétaire a dict qu'il avoit escrit suivant les délibérations de trois assemblées à quelques-uns de ces MM. académiciens du du dehors, à M. d'Arbaud, à M. de Faure Fondamente, à M. de Roubin et à M. le président de Montmiral Lubière, à Orange, qui tous ont trouvé la proposition de donner des prix la plus belle chose du monde. M. l'abbé Flèche a dict qu'il a veu M. de Lu

détermination définitive, sans le consentement du duc de Saint-Aignan; aussi lorsque, au mois de décembre 1681, M. d'Ubaye se rendit à Paris, il eut pour instruction de soumettre la chose à l'examen du protecteur (1). Ce dernier reçut, paraît-il, ces ouvertures avec étonnement, et les lettres de M. d'Ubaye en donnèrent le motif. Il fallut se résigner à de nouveaux aternoiements (2).

bières à Orange, d'où il ne faict que d'arriver, et qu'il a tesmoigné une estime particullière pour ce dessein, qu'il a offert d'y contribuer considérablement pour sa part et qu'il en escriroit sa response et ses sentiments à l'Académie.... On s'est entretenu le reste du temps de ce jour, 20 octobre, par la lecture du *Mercure Galland* où l'on a veu la feste des académiciens françois à la solennité des prix institués par feu M. de Balzac, pour les vers et pour la prose, sur quoi l'Académie royalle se propose d'en distribuer l'année prochaine au mois d'aoust que la feste de Saint-Louis se rencontre. Elle se propose pour l'honneur du roy de faire faire deux grosses médailles d'or, portant d'un costé l'image de S. M. et sur le revers l'obélisque d'Arles ou tel autre corps qu'on avisera, avec le mot qui marque comme c'est l'Académie qui donne ces prix de son propre fonds. » Octobre 1681, Reg. de l'Acad., fol. 209. V. *Mercure* de sept. 1681, p. 150-186.

(1) Décembre 1681. « M. d'Ubaye part sur la fin de mois de décembre et prend congé en forme de l'assemblée. M. le secrétaire se charge de lui faire un ample mémoire de tout ce qu'il peust faire à l'honneur de l'Académie, et pour M. le duc de Saint-Aignan, et pour le roy et pour MM. de l'Académie francoise, et de ce qu'il fault faire à l'esgard de la médaille prétendue, comme encore au subjet des prix qu'on a délibéré (soubs le bon plaisir de M. le protecteur) de distribuer à l'honneur de S. M. sur la fin de l'année prochaisne. » Registre de l'Académie, f. 210.

(2) « M. d'Ubaye Vachières escrit de Paris qu'il a veu M. le duc de Saint-Aignan avec beaucoup de pene et après plusieurs visites inutilles, qu'enfin il l'a entretenu du dessein de l'Acadé-

A la séance du 19 janvier 1682, où se trouvait M. d'Arbaud, on prit connaissance de bouts rimés donnés par le roi, et Giffon montra les lettres que M. d'Ubaye et de Vertron écrivaient de Paris à cet égard. Quelques semaines après, une lettre du protecteur engagea les Académiciens à remplir ces bouts rimés en l'honneur du roi. Un seul des sonnets composés par eux fut inscrit au Registre, et les autres furent déposés dans les archives, comme si de semblables œuvres ne méritaient pas l'honneur d'une transcription.

SONNET A L'HONNEUR DU ROY

Endormir la Hollande au son du — flageollet,
Faire adorer partout la loy du — décalogue,
Reduire l'empereur au trein d'un — roitelet
Mériter l'épopée et souffrir une — églogue

Authoriser son code aux cours, au — Chastellet
Au collège électeur donner un — pédagogue
Du souverein pontiffe arrester le — mulet,
Et du royaulme anglois emmuzeller le — dogue,

Le Jansénisme à bas et l'esprit — escuré
Croire sans disputer, sur la foi du — curé,
Estre nostre soleil et le souhait des — belles

mie royalle, au subjet des prix de cette année, et d'une médaille considérable qu'on veut donner à celui qui aura faict l'esloge du roy en prose ou en vers le plus héroïquement, etc., que cette entreprise a surpris d'abbord ce protecteur et qu'il n'a pas osé répondre cathégoriquement. On n'a rien résolu pour ou contre ce dessein, on a dict seulement qu'il falloit attendre des nouvelles plus décisives. » Mémoires de mars 1682. Registre de l'Academie, fol. 211, verso.

Prendre Strasbourg, Cazal et brider l' — Hellespont :
Au bruit de tant d'exploits la France nous — respond
Ce ne sont pour mon roy que de vieilles — nouvelles (1).

La discussion qui s'établit, à ce propos, à l'Académie, fait honneur au bon sens des Arlésiens. On leur envoyait des bouts rimés à remplir, et ils répondaient que, malgré la mode, ils ne voyaient aucune

(1) Registre de l'Académie, fol. 210. Janvier 1682. « M. d'Arbaud se trouve à l'assemblée, on faict voir des bouts rithmés donnés par le roi à remplir sur son subjet. M. Giffon monstre des lettres de M. de Vertron et de M. d'Ubaye qui escrivent de Paris. » V. *Mercure* de décembre 1681, p. 320-322.

Février 1682. « M. le duc de Saint-Aignan escrit à M. le secrétaire et se pleint à sa manière fort amoureusement du silance de ses amis. Il leur donne advis de la grossesse de Mme la Daulphine, et comme elle avoit senti son royal enfant (ce sont ses termes) dont le roi avoit faict faire des prières publiques et tesmoigné des grands divertissements, donné des regalles et festes publiques à toute la cour. — On reçoit encore de la part de ce duc deux bouts à remplir sur la gloire du roy que lui mesme a prescrits et donnés, il en a couru des bons et des meschants des endroits divers du royaume et pour l'honneur de S. M. aussi bien que pour celui de l'Académie, on a trouvé bon de mettre ici celui d'un de ces MM de la royalle. » (Il est l'œuvre de M. Flèche. Il est cité dans le Musée de 1868, p. 189).

« On en a faict encore quelques-uns qui sont peust-estre mieux tournés que tant d'autres qui ont eu de la vogue, mais ces messieurs n'ont pas creu que ces sortes d'emplois fussent dignes du Registre de l'Académie. On les à recueillis (j'entends ceux que les académiciens de la royalle ont pris la pene de remplir à l'honneur de S. M.) et l'on les a mis dans l'archisf de l'Académie. » Registre de l'Académie, fol. 211. V. *Mercure* de fév. 1682, p. 342.

Mars 1682. « M. Giffon a faict voir un sonnet en bouts rithmés de la manière d'un de ses amis, sur les mesmes rithmes royalles de cy devant, mais non pas sur le mesme subjet. On a trouvé ce petit poëme excellent. » Registre de l'Académie, fol. 211, verso.

utilité « à manger leurs ongles pour ce travail ingrat. » L'un d'eux s'offrait à remplir quatorze bouts en un quart d'heure, disant qu'il suffisait pour cela d'une certaine habitude de la chose (1). A cette même séance du lundi 27 mai 1682, on s'entretint des prix. Le programme était fixé, le sujet du concours déterminé : l'Académie devait donner des médailles aux auteurs des meilleures pièces en l'honneur du roi sur cette devise : *Nec errat nec cessat*. M. de Beaumont avait déjà envoyé une pièce sur ce sujet, mais les

(1) « M. Giffon a faict voir des bouts rithmés qu'on envoyoit de Paris assez mal aysés. Ces messieurs n'estiment pas trop ce travail et l'exemple de quelques grands et galants de la cour ne scaurait les faire résoudre à manger leurs ongles pour ce travail ingrat. M. N. a dict que c'est en retirer son argent que de les remplir tost et avec complaisance, que pour lui il faira ce pari, si l'on veust, qu'avant le quart d'heure de temps qui reste il remplisse quatorze bouts de quelque difficulté qu'on les enveloppe, soit pour le subjet qu'on lui réglera, soit pour la rithme. On s'est entretenu de la différence des esprits et pourquoi un eslegie, un beau sonnet, un poëme entier, semblera plus facile à certeins esprits qu'un bout rithmé et pourquoi tel autre entreprendra hardiment et achèvera sans pene de remplir des bouts enragés et extraordinaires. M. N. a dict que *quisque suos patitur manes*, que s'il est vrai que chascun ait sa folie, il y en a moins à remplir quatorze rithmes qu'à faire un poëme entier, etc. La Sibille dans Virgille n'estoit proprement que ce qu'on appelloit une possédée à Loudun, du temps des religieuses, les prophètes poétisoient avec un transport d'esprit, ce que Dieu faisoit en eux, le demon des vers le doibt faire dans les poètes et lorsqu'il n'y a rien de tout cela les vers sont misérables. Il faut du dieu ou du démon... » Mai 1682. Registre de l'Académie, fol. 212, verso.

En marge. « Il est vray que pour les vers il fault avoir un grain de folie, c'est ce que les grecs appellent anthousiasme. »

académiciens ne devaient plus prendre part au concours. Quelqu'un fit observer que M. de Beaumont n'assistant plus depuis longtemps aux séances, n'était plus du corps et qu'on pouvait accepter ses ouvrages, avec ceux de ses amis qui « avoient déserté l'Académie. » Cette opinion fut trouvée juste (1).

Une nouvelle difficulté survint. Le duc de Saint-Aignan avait proposé un prix pour des bouts rimés à remplir en l'honneur du roi. Le *Mercure* d'avril avait informé le public de ce concours. Le duc profita de la présence à Paris de MM. de Vertron, de Faure Fondamente et d'Ubaye : il les chargea de prononcer

(1) 27 mai 1683. « On a parlé des médailles du roy qu'a promis de distribuer en forme de prix, la compagnie à l'honneur du roy et de celui qui aura mieux faict en vers et en prose, sur cette devise royalle du soleil de S. M., *nec errat, nec cessat*. Quelqu'un a dict que M. de Beaumont avoit desjea faict une pièce excellente sur le subjet proposé qui sans doubte emporteroit le prix. M. N. a dict que ce n'estoit pas de l'intention du corps de faire travailler les membres académiques qui s'estoient réservés eux-mesmes pour juger les ouvrages. M. N. a dict que M. de Beaumont ni tous autres qui avaient déserté l'Académie despuis longtemps n'estoient plus du corps et par conséquent qu'ils pouvoient présenter leurs ouvrages. On est tombé d'accord de cette proposition, quoiqu'elle ne soit guères avantageuse pour ceux devenus d'evesques musniers, comme on le peust dire de ceux qui ayment mieux estre parties que juges en ces sortes d'affaires. » Registre de l'Académie, fol. 212, verso. Cfr. l'article XIV des premiers statuts de l'Académie de Marseille. « Les académiciens qui auront passé un an, sans donner aucun ouvrage, ou qui auront été trois mois sans venir aux assemblées, sans empêchement légitime, seront avertis par le directeur de remplir leur devoir et remplacés si l'avis est inutile. »

quelle était la meilleure pièce. Le jugement fut porté solennellement dans l'hôtel du duc de Saint-Aignan, au mois de juin 1682. Le *Mercure* de juin publia le sonnet couronné, et aussitôt que l'auteur se fut nommé, il reçut une médaille d'or, représentant d'un côté le roi, de l'autre la reine (1). Les académiciens d'Arles furent informés du projet de leur protecteur par le *Mercure* (2) et par les lettres de M. d'Ubaye.

Ils auraient préféré que le duc de Saint-Aignan renonçât à son projet et se joignit à l'Académie pour décerner un prix. Au mois de juin 1682, M. de Grille, du consentement de ses collègues lui en fit l'observation « fortement et sans qu'il puisse s'en plaindre (3). » Il composa un sonnet sur les rimes pro-

(1) *Mercure* de juillet 1682, p. 121. Edition de Paris.

« Vous avez trouvé dans ma lettre du dernier mois le sonnet victorieux sur les bouts rimez de Jupiter et de Pharmocopole. Le prix avoit esté proposé par M. le duc de Saint-Aignan ; et si tost que l'autheur de ce sonnet s'est présenté, on luy a remis la médaille d'or entre les mains. Elle estoit très belle et très bien frappée, et représentoit le roy d'un costé et la reyne de l'autre. Rien n'est plus digne d'un grand seigneur, ny ne donne tant d'émulation qu'un prix proposé de cette sorte.... Celuy qui a gagné la médaille, donnée par ce duc, s'appelle M. de Baraton. Il est de Paris et originaire du Berry. Sa famille est une des plus considérables de cette province.... »

Puis il cite trois sonnets de lui sur des bouts rimés.

(2) V. sur ce concours, le *Mercure* d'avril, juin et juillet 1682.

(3) Juin 1682. Assemblée chez M. de Boche malade. « On monstre d'abbord une lettre du marquis d'Ubaye qui escrit de Paris et envoie des bouts rithmés à remplir qu'a faict et proposé M. le duc de Saint-Aignan. M. N. a dict que le *Mercure Galland*

posées et exprima très ingénieusement les griefs de l'Académie.

SONNET SUR LES BOUTS RIMÉS

ENVOYÉ A M. LE DUC DE SAINT-AIGNAN

Grand duc, mon désespoir s'en prend à — Jupiter
Je meurs, s'il en fault croire à mon — pharmacopolle
Quoi donc ! nostre Apollon passera pour — frater
Lui qui peust parier au présidant — Nicolle

Lui qui sceut nos exploits, comme on sçait le — Pater
Qui les porta si loin sans tour, sans — caracolle
Que Mars, tout Mars qu'il est, n'oza nous — disputer
D'estre des grands guerriers le guide et la — boussolle

Je recois cependant un affront — immortel
Que rien n'effacera, ni deffi, ni — cartel
Songez y bien grand duc, c'estoit là nostre — affaire

Je ne m'explique point, mais s'il falloit de — vers
Qui fissent voir Louis aux yeux de l' — univers
Vous en debvez juger et moi seule les — faire (1).

A ce sonnet, était joint un madrigal, également l'œuvre de M. de Grille.

du mois d'avril faisoit mention de cela. On a lu les bouts et ensuite le sonnet. On l'a trouvé fort beau et fort heureux, c'est le mesme duc de Saint-Aignan qui les a remplis. M. le secrétaire adjouste que s'il osoit, il querelleroit ce protecteur d'aimer mieux sa gloire propre que celle de l'Académie et de donner des prix au lieu de contribuer à ceux que le petit corps avoit dessein de donner. On prie M. le secrétaire d'en escrire à ce duc fortement et sans qu'il puisse s'en plaindre. M. de Robias a dict qu'il avoit desjea remplis ces mesmes bouts rithmés et donne commission aux Muses de se pleindre pour l'honneur de l'Académie, en ces termes :... » Registre de l'Académie, fol. 213.

(1) Mémoires de juin 1682, Registre de l'Académie, fol. 213.

*L'Académie royalle se plainct de la libéralité du protecteur qui sembloit à contre-temps.*

Quel démon jaloux de ma gloire,
Vous inspira, grand duc, cet outrageux dessein
De faire des présans aux filles de mémoire
Qu'elles attendoient de ma main ?

On scait bien que la vostre en miracles féconde,
Faict autant qu'elle peut du bien à tout le monde
Comme elle peust abbatre elle peust appuyer,
Mais au lieu d'honnorer une muse anonime,

Au lieu de l'employer
A chanter de Louis la vaillance sublime
Vous debviez le permettre à nostre seule rhime
Et laisser au roy seul le soing de la payer (1).

Le duc de Saint-Aignan reçut fort bien cette spirituelle requête et il la fit même insérer dans le *Mercure* de juin 1682 (2).

(1) V. Registre, fol. 214. Mémoires d'août 1682.

(2) « Je vous ay mandé dans quelqu'une de mes lettres que messieurs de l'Académie royale d'Arles, suivant l'exemple de l'Académie françoise, avoient dessein de donner une médaille d'or du Roy, d'un prix fort considérable, pour récompenser le plus bel ouvrage en vers que l'on auroit fait sur une matière proposée par eux à la louange de Sa Majesté. Celuy de ce corps à qui les autres s'estoient adressez, ayant eu des affaires qui l'ont assez occupé pour luy faire remettre à un autre temps à en parler à M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de cette Académie, les bouts-rimez de M. Mignon firent songer à ce duc à proposer un prix et c'est celuy que l'on a jugé depuis quinze jours ; ce que messieurs de l'Académie d'Arles ayant appris, M. le marquis de Robias a envoyé à ce duc le madrigal et le sonnet que vous allez lire : L'Académie royale d'Arles plaintive, à M. le duc de Saint-Aignan, p. 325 ; Puis : Sonnet sur les rimes données pour le prix de la médaille, sur le même sujet, p. 326. Voir le *Mercure* de juin 1682, p. 323-328. Il y a dans le *Mercure* plusieurs pièces sur les bouts-rimés à la mode : *Jupiter*, etc...

Les grandes chaleurs rendaient les réunions peu nombreuses, mais les intérêts de la compagnie n'étaient pas négligés, et l'Académie fut très vivement irritée d'un bruit malveillant qu'on répandit contre elle. M. d'Athier (Ms 1060, p. 159) prétendait et racontait, dans les cercles parisiens, « qu'il n'y avait plus d'Académie à Arles. » Celle-ci protesta énergiquement, au mois de juillet 1682, dès qu'elle fut avertie par M. de Faure. M. de Grille composa un madrigal en espagnol et en français, qu'il envoya à Paris (1). Il fait parler l'Académie elle-même :

« Fault-il que je dize moy mesme
Si je suis corps ou si je suis esprit,

(1) « M. le directeur a prié M. N. de faire voir le madrigal espagnol qui a esté envoyé à M. de Faure à Paris, en response d'un discours mal fondé et mal débité contre l'Académie royalle.

«M. le secrétaire a monstré la lettre dudict M. Fondamente, du 20 juin dernier, qui dict sur la fin du papier ces propres mots : Une personne qui se distingue et qui fait figure à la cour me dict hier qu'on y a soustenu en grande compagnie qu'il n'y avoit point d'Académie dans Arles. Qu'elle se monstre donc à ces incrédulles, etc. M. le secrétaire a dict que pour respondre à ce doubte, il a creu que c'estoit de son debvoir de faire parler l'Académie diverses sortes de langues et le tout en se jouant. Voici *una Decima*, adjouste-t-il, que nous appellerions madrigal en françois.

*Decima destruidora de las dudas.*
*Habla la Academia.*

Quieres saber? Quien soy-yo
El gran Luys, subscrivio
Mis honras, y los ringlones
Qu'aprobaron los barones
Parnasso los consentio

Le monarque qui s'est soubscript,
A décidé ce malheureux problème
Les quarante barons qui partagent mon sort
Et le bon duc qui me sert de support
Présidèrent à ma naissance,
Estimèrent mon alliance
Et leur suffrage aux fous peust servir de leçon.
En tout cas s'il falloit confondre l'ignorance
D'un inconnu qui nous offance,
Nous avons pour ami l'illustre *Pellisson*. »

« M. le secrétaire, en suite de cette poésie, a lu la lettre qu'il escript à M. Faure Fondamente, pour le remercier de l'advis, où il ajouste par apostille : Je crois, monsieur, que cet incrédule dont vous parlés qui faict figure et se distingue à la cour (n'en desplaise à l'esloge racourci que vous nous en faites) ne pouvoit point véritablement se mieux distinguer qu'en affectant un doubte aussi mal fondé et aussi impertinant que celui de la suppression ou du non estre de l'Académie royalle. C'estoit bien assez de vous, monsieur, et de savoir l'estime que M. Pellisson, après la plus saine partie de la cour, en ont conceue. Mais peut estre qu'il ne croit pas la chose comme il l'a dict : quoi qu'il en soit, cette froide raillerie, qui ne mérite pas les refflexions de l'Académie, n'a pas laissé de s'attirer

Luego mishechos ybrio
El buen duca conoscio
Pues no sobran ? Pelissones
Per deshazor sinrazones
De quien me menosprecio. »

Registre de l'Académie, fol. 213, verso.

ce madrigallet espannol pour remerciement, la langue ordinaire des Académies francèses estant ce semble trop doucereuse. Je vous l'envoie, monsieur, pour vous en divertir (1). »

Le *Mercure Galant* de 1682 est rempli de bouts rimés proposés par diverses personnes, et en particulier par *M. Mignon*, maître de chapelle de Notre-Dame, qui promettait une médaille d'or à celui qui ferait la meilleure pièce en l'honneur du roi, sur les rimes *Pan, Guenuche*, *Satan*, *Pluche*, etc. (2). Le concours annoncé par le *Mercure* eut grand succès, on envoya des pièces de tous les points de la France. Le duc de Saint-Aignan, passé maître en l'art de remplir les bouts-rimés, adressa quelques pièces à M. Mignon, puis se décida à proposer lui-même un prix sur les rimes *Jupiter* et *Pharmacopole*. Les sonnets affluèrent, il y en eut, paraît-il, plus de 150. Le duc voulait prendre pour juge l'Académie française, mais il prétendait concourir lui-même pour le prix, ce que l'Académie n'admit pas. Saint-Aignan reprit ses sonnets qu'il avait joint aux autres, et il nomma pour juges du concours MM. d'Ubaye, de Faure, de Vertron (3). L'Académie française fut peut-être un peu

(1) Registre de l'Académie, fol. 213, verso.

(2) Voir *Mercure* de février 1682, p. 295 et les numéros des mois suivants passim.

(3) Voir les divers *Mercure* de 1682, en particulier mai p. 255-271. Edition de Paris.

mécontente, mais ce choix flatta l'amour propre des arlésiens (1). La réponse du duc au sonnet et au madrigal de M. de Grille produisit également la plus favorable impression. A la séance du 2 août 1682, on pria le secrétaire de montrer la lettre du duc de Saint-Aignan. « Il a promis de la porter à la première assemblée, par laquelle on pourra voir les sentimens qu'on a de ce petit jeu, madrigal et le reste qui concerne les médailles données ou à donner (2). » M. de Grille apporta, en effet, la lettre du protecteur, à la réunion du 9 août. Il hésitait, par modestie, à en donner lecture. « M. le secrétaire a dict qu'il y a quelque chose de si obligeant dans le commencement de la

(1) « On leut encore en cette scéance la nouvelle des libéralités de M. le duc de Saint-Aignan, qui avoit donné une médaille d'or assez considérable à celui qui avoit rempli certains bouts rithmés à la gloire du roy. On apprend par cette mesme lettre que M. le marquis d'Ubaye, M. de F. Fondamente et M. de Vertron avoient esté les juges de cette affaire, duquel jugement personne n'avoit appelé. » Mémoires de juillet 1682, Registre de l'Académie, fol. 213, verso.

Note marginale, fol. 214, verso : « M. le duc de Saint-Aignan, donne une médaille d'or vallant 20 pistolles, a celui qui remplira mieux les bouts rithmés à l'honneur de S. M. »

« M. de Faure Fondamente, M. d'Ubaye, M. de Vertron, académiciens de la royalle, ont jugé et prononcé juridiquement dans l'hostel de Saint-Aignan en faveur du meilleur, en juin 1682.

« Il ne me reste plus qu'à vous dire que cinq des académiciens de l'Académie royale d'Arles en ont décidé. » *Mercure* de juin 1682, p. 274. Quels étaient les deux autres académiciens ? Nous ne savons. Le *Mercure* ne les nomme pas.

(2) Registre de l'Académie, fol. 214.

lettre que lui escript M. le duc protecteur qu'il supplie très humblement la compagnie de n'avoir point la curiosité de la voir, pour espargner sa honte (1). » Il céda cependant aux instances de ses confrères, et la lettre fut ensuite transcrite au Registre « pour un tesmoignage autantique des engagements que prennoit ce bon duc, en faveur des prix ou médailles proposées (2). » Elle est datée de Paris, le 20 juin 1682. En voici la teneur :

« Je ne veux pas songer que je vais escrire à l'un des plus beaux esprits du monde et au secrétaire perpétuel d'un corps où l'honneur, le sçavoir et la politesse sont en leur lustre. Je veux me justiffier, monsieur, et vous jurer non seulement par Apollon, mais par le roi mesme, que je n'ai jamais sceu le dessin de l'Académie royalle de donner des prix à la gloire de S. M. que par le *Mercure Galland*, que j'en ai faict quelque plainte à M. de Faure Fondamente, à M. le marquis d'Ubaye et à M. de Vertron, qu'ils

(1) Registre de l'Académie, fol. 214, verso.

(2) « M. N. a dict que les cajoleries de M. le protecteur estoient assez communes et que s'il y a de la honte à les recevoir, tout cela se divise et se respend si bien sur le corps académique qu'aucun des membres en particulier n'en debvoit tirer de la vaine gloire. Après la lecture faicte, on convint que cette lettre seroit enregistrée pour un tesmoignage, etc... » Registre de l'Académie, fol. 214, verso. Voir dans le *Mercure* de mars 1682, p. 161-164, la lettre dont il est question plus haut annonçant la grossesse de la Dauphine. Elle est d'un style très curieux.

m'ont advoué leur oubli, qu'il est vrai que j'ai donné une médaille en mon particullier, à l'instar de M. Mignon qui l'a offerte et retenue et non donnée (1), que la mienne a esté pour un inconnu, que je ne doubte point qui ne se face connestre (2), que comme je ne me lasserai jamais de voir travailler à la gloire de nostre invincible monarque, ni à l'honneur de vostre Académie, je suis prest de contribuer de ce que vous voudrez, monsieur, et mesme de donner une autre médaille entière en telle forme qu'il vous plairra pour vous satisfaire et nos seigneurs, tout comme ils l'ordonneront. M. de Faure Fondamente vous faira scavoir sans doubte, comme l'Académie royalle a subjet de se louer de l'Académie françoise, mais comme il ne se voudra pas louer lui-mesme, je doibs vous dire que son mérite y a esté considéré aussi bien que celui de tous nos autres amis. Pour moi, je suis

(1) On lit dans le *Mercure* de juin 1682, p. 328 : « Je me suis informé avec tout le soin possible du prix qu'on devoit donner pour les bouts-rimez de Pan et Guenuche ; et ce qu'on m'a dit de plus positif, c'est que les rimes de Par et de Car que l'on y doit employer, avoient fait finir tant de sonnets de la mesme sorte, que cette égalité de pensées en ayant rendu un fort grand nombre également beaux, le prix estoit demeuré à celuy qui a proposé ces bizarres rimes. » Il n'en fut plus question.

(2) Le *Mercure* de juin disait : « Il y a quinze jours que ce jugement est donné, sans que celuy qui a remporté le prix se soit présenté ni fait connoistre. » Le *Mercure* de juillet annonça que le vainqueur était M. de Baraton qui reçut la médaille, dès qu'il se présenta. Son sonnet était signé M. B.

tout à vous et vostre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

Qui jure sur sa foi n'avoir rien vu d'égal,
A vostre madrigal (1). »

Le même jour, on prit connaisance d'une lettre de M. de Faure Fondamente, datée également du 20 juin 1682. Cet académicien informait ses collègues des honneurs qu'il avait reçus à l'Académie française (voir plus haut, p. 273-274). Dans une lettre adressée personnellement à M. de Grille, il ajoutait : « Pour ce qui est des prix que nous avons résolu de donner, à la gloire du roy, s'il m'est permis là-dessus de dire mon avis, on exécutera la première délibéracion, on choisira un subjet du caracthère de ceux que M. de Balzac a proposé pour exercer les beaux esprits. On en donnera l'advis à M. de Saint-Aignan, on publiera ce dessein par l'entremise des gazettes, Mercure Galland ou autres imprimés, qui fairont sçavoir la délibéracion, le subjet, le prix, on marquera précisément le jour de la distribution, enfin on remerciera M. le protecteur de ses offres et nous fairons les frais, etc. (2). »

Selon M. de Faure, il ne fallait pas prendre au mot le duc de Saint-Aignan : tel ne fut pas l'avis de l'Aca-

(1) Registre de l'Académie, fol. 214, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 215.

démie, et le secrétaire écrivit au duc de Saint-Aignan pour le remercier et « l'entretenir dans ce beau dessein qu'il marque dans sa lettre. » Rien, en effet, ne justifiait les scrupules de M. de Faure.

Sa lettre fut déposée dans les archives et on l'instruisit des résolutions de l'Académie (1).

Le programme du concours avait été publié dans le *Mercure* de mars 1682, p. 262-265, que nous reproduisons textuellement :

« MM. de l'Académie royale d'Arles, qui n'ont d'application que pour la gloire du roy, ont résolu de donner un prix toutes les années que l'Académie françoise n'en donnera point (2). Comme le dernier sujet de la poésie a esté tiré de l'une des devises gravées sur leur superbe obélisque, sur ce que le roy paroist toujours tranquille, quoy que dans un mouvement continuel, ils proposent cette année pour le sujet du discours d'Eloquence françoise, une autre devise à la

(1) « Il a esté délibéré que cette lettre, dont on n'a mis ici que ce fragment, attendu sa prolixité, seroit gardée dans l'archif avec celle que le dict escript à la compagnie. M. de Gageron scéant pour directeur a dict que l'on doit respondre à ce confrère.... qu'il semble qu'à l'esgard de M. le duc de Saint-Aignan qu'on lui faict plus de tort que d'honneur en reffusant ses offres de donner une médaille ou d'entrer pour sa part dans les frais que l'Académie royalle a proposé de faire, pour donner des prix à la gloire du roy. » Registre de l'Académie, fol. 215.

(2) La distribution avait lieu tous les deux ans, et il n'y en eut pas en 1682.

gloire de Sa Majesté, qui est *nec errat, nec cessat*. Leur dessein est de faire faire l'histoire de notre incomparable monarque en panégyriques, mais comme cette illustre compagnie est composée de personnes d'épée, qui, dans le temps de la paix s'appliquent aux belles lettres, et qui s'assemblent principalement pour parler d'une manière solide des merveilles de ce règne, plusieurs de ces éloquens capitaines quittant la plume afin d'obéir aux ordres du roy, et le nombre de l'Académie royale qui est de *trente*, estant diminué par la marche des troupes, ces messieurs ont jugé à propos pour cette année seulement de ne proposer le prix d'éloquence qu'en faveur de la ville d'Arles, si glorieuse par ce corps célèbre et par son obélisque, de crainte qu'en le proposant au public, il n'y eust pas assez de temps pour en répandre l'avis dans les provinces, ny assez d'académiciens pour examiner les pièces. Ce prix sera une médaille d'or du roy, qu'on distribuera le jour de Saint-Louis dans cette royale Académie. Vous voyez, madame, par ce beau dessein que dans le temps que l'Académie françoise se repose, la fille aînée pour se rendre digne de l'amitié de la mère et de la protection royale dont elle porte le surnom, veut entretenir les esprits dans l'éloquence et les cœurs dans le respect pour Sa Majesté. » (Edition de Paris).

Les provençaux, dont plusieurs avaient concouru pour le prix de M. Mignon et du duc de Saint-Aignan,

profitèrent de l'occasion qui se présentait, bien que la ville d'Arles dût être, ce semble, seule admise à concourir, d'après le texte du programme.

A la séance du 16 août, le secrétaire déclara « qu'il y a desjea quelques personnes de mérite qui ont travaillé sur le subjet de la devise *nec errat nec cessat*, dont il a veu les ouvrages, qu'on peust dire n'estre pas indignes des médailles que l'Académie propose de donner. » Il demanda à ses confrères s'il n'était pas à propos de répondre à « ces inconnus, par la mesme voye dont on s'est servy, que le temps ne presse point et qu'aussitost que M. le protecteur ne sera mieux expliqué on donnera les advis nécessaires pour la conclusion de ce beau dessein (1). » La distribution, en effet, ne pouvait plus avoir lieu le 25 août 1682 : il fallait la renvoyer à l'année suivante.

Le public ne comprenait pas la raison de tous ces retards, et une lettre adressée d'Aix, le 18 juillet 1682, à M. de Grille est curieuse, à titre de renseignement. « Avant la fin de l'assemblée (16 août) M. le secrétaire a prié ces messieurs d'escouter la lecture d'une lettre qu'il a reçeue au subjet de ces prétendues médailles, ce qui pourra merveilleusement servir à connestre dans quelles dispositions sont les esprits de la province à l'esgard de cette feste de Saint-Louis et

(1) Registre de l'Académie, fol. 215, Mémoires d'août 1682.

du prix que le monde attend pour la prose ou pour les vers à la gloire du roy (1). » Le correspondant qui a gardé l'anonyme, semblait très désireux d'avoir des éclaircissements sur la médaille proposée et les démarches nécessaires, pour l'obtenir.

« Monsieur, nous voici bientost arrivés à la Saint-Louis, jour destiné au triomphe académique, jour qui doibt décider solennellement du mérite des autheurs, jour où toute l'Europe doibt admirer l'équité de vos jugements et les effects de vos libéralités, jour enfin heureux pour celui qui aura sceu le mieux remplir la belle devize proposée, *Nec errat, nec cessat*, et qui recevra de vos illustres et sçavantes mains la médaille d'or dont le *Mercure* nous a tant de fois parlé. Il ne nous reste qu'à sçavoir de vous, Monsieur, en quel lieu nous debvons porter nos pièces et celles de plusieurs personnes de mérite qui se sont mis en estat de faire parler leurs muses, à la gloire de S. M. Faictes moi scavoir, s'il vous plaist, comment on doibt subir cet examen, si nous attendrons que vous soyez académiquement assemblés, ou si l'on les portera chez vous comme secrétaire perpétuel de l'illustre compagnie. Nous attendrons, s'il vous plaist, vos ordres là-dessus, pour tirer de peine bien des gens qui s'empresseront tousjours beaucoup pour mériter vostre

(1) Registre de l'Académie, fol. 215.

approbation, et moi surtout, qui suis avec passion. Vostre très humble et très obéissant serviteur,

N (1). »

M. de Grille rédigea une réponse longuement motivée. Il la soumit à l'examen de ses confrères, qui l'approuvèrent et furent d'accord qu'on la mettrait au Registre « comme estant absolument nécessaire pour développer l'histoire des médailles (2) » L'Académie demanda à connaître le personnage à qui M. de Grille adressait sa réponse, mais il refusa de le nommer, pour des motifs que l'Académie trouva excellents (3).

La reponse est datée du 18 août 1682. La voici :

« Je vous remercie, monsieur, au nom de toute

(1) Registre de l'Académie, fol. 215. Le *Mercure* parle à diverses reprises de médailles d'or, mais une seule fois, à notre connaissance, du concours d'Arles.

(2) « M. le secrétaire a dict que suivant l'intention de la compagnie, il avoit respondu pour elle à la lettre précédente. Il en fait la lecture et 'on demeure d'accord (sans s'informer de celuy qui escrit incognito) qu'on mettrait la ditte response dans le Registre, comme estant absolument nécessaire pour développer l'histoire des médailles. » Registre de l'Académie, fol. 215, verso.

(3) « On a trouvé cet esclaircissement bien imaginé pour tirer tout le monde de peine, mais on a prié M. le secretaire de vouloir nommer le personnage auquel il addresse cette response. M. le secrétaire respond qu'il ne lui est pas permis d'en dire le nom, outre qu'il importe à l'Académie de ne pas le scavoir pour n'estre pas obligée à quelques esgards, complaisance ou acception, s'il fault qu'elle prononce un jour, comme elle l'espère, en faveur de celuy qui aura mieux escript en prose ou en rithme à la gloire du monarque. » Registre de l'Académie, fol. 215, verso. Séance du 23 aout 1682.

l'Académie, de la belle impatience que vous nous tesmoignés pour sa gloire. Je le dis sans craindre de me mesprendre, puisqu'estant vrai qu'il est plus glorieux de donner que de recevoir, quelque couronne que vous attandiez, ou vous ou ceux qui ont travaillé pour le roy, la plus grande gloire en revient tousjours à cette accadémie qui vous doibt donner la médaille, j'oserois dire qui vous la donnera sans doubte, si le mesme astre qui préside à ses jugements l'an 1682, l'inspire encore en 1683. Je prends ce terme à l'adventure pour vous tirer de l'inquiétude où vous pourriez estre et vos illustres amis, qui s'employeront aux esloge de S. M. Nous ne pouvons en user autrement despuis la lettre dernière que nous avons reçeu de nos confrères qui sont à present dans Paris, et surtout après la lettre de M. le duc de Saint-Aignan. Le protecteur veut avoir part à la générosité de la compagnie, il nous envoyra les imprimés de Paris et plusieurs affiches ou feuilles qui porteront et expliqueront nettement le dessein de l'Académie royalle, la médaille d'or qui doibt estre le prix du meilleur ouvrier, le temps qu'on se destine à la donner, le lieu, la manière de remetre les pièces et tout le reste. Nous attendons ces imprimés despuis deux ordinaires, il est vrai que nous ne serons pas surpris s'ils ne viennent pas à temps pour assigner les gens à la feste prochaine Saint-Louis. On est trop pressé pour solemnizer cette feste

comme on l'eut désiré, il faut qu'on prenne d'autres mesures que celles que vostre activité vous faisoit prendre.

« L'Académie francese ne trouve pas que trois et quatre mois qu'elle prend à l'advance pour l'examen des pièces sur le mesme subjet, soit trop pour faire la chose juridiquement. Toute la province doibt estre instruite par nos imprimés de ce beau dessein, comme vous dites que toute la France l'a desjea esté sur la bonne foi du *Mercure Galland*, à moins de celà, monsieur, vous et vos amis n'auriez pas tant d'honneur que vous en debvez prétendre. Je ne scay pas si ces messieurs d'Aix et Avignon (dont vous me faites ressouvenir) s'empresseront beaucoup, mais dans Arles vous n'auriez qu'un ou deux rivaux, si je devine bien, et c'est peu pour vous. Attendons patiemment, si vous m'en croyez, qu'il y ait un nombre suffisant de panégiristes pour vous pouvoir disputer quelque chose, ou tout au moins pour occuper le tribunal de l'Académie qui prononcera sans doubte en faveur de la pièce que nous avons veue en passant, qui a pour signal ce beau vers de Virgile :

*Disce puer virtutem ex me verumque laborem,*
*Fortunam ex aliis, etc.* (1). »

La Saint-Louis de 1682 se passa, la fondation de l'Académie de Nîmes, son affiliation avec sa voisine,

(1) Registre de l'Académie, fol. 215, verso.

les difficultés avec l'Académie française, à propos des prétentions de l'Académie de Soissons, diverses admissions, dont nous avons parlé, enfin la fête pour la naissance du duc de Bourgogne, détournèrent l'attention des académiciens, et jusqu'au mois de mai 1684, où finit le Registre, il n'est plus question des prix.

Cependant, si l'Académie d'Arles dût renoncer alors à décerner un prix de poésie, ce projet lui tenait à cœur et le succès d'une semblable entreprise, tentée par les Académies d'Angers et de Villefranche (1), excita son émulation. Le *Mercure* ne mentionne aucune tentative jusqu'en 1689. Au mois d'avril de cette année, il publia le programme d'un nouveau concours.

« L'Académie royale d'Arles propose un prix, qui sera un très beau portrait de Monseigneur le Dauphin, pour celuy qui fera la plus belle ode françoise, sur la

(1) Le 14 mai 1687, l'Académie d'Angers distribua les prix d'éloquence et de poésie : « Le premier fut remporté par M. l'abbé d'*Arnoye*, connu par le talent qu'il a pour la chaire, et l'autre par *M. Magnin*, ancien conseiller au présidial de Mascon, tous les deux de l'Académie royale d'Arles. » Voir pour les détails, le *Mercure* de juin 1687, p. 284-288. Le 14 mai 1688, M. de Maumenet, chanoine de Beaune, remporta le prix de poésie, *Mercure* de juin 1688, p. 299-300. Le 14 mai 1689, M. Magnin reçut le prix d'éloquence et M. de Maumenet le prix de poésie, pour la seconde fois, *Mercure* de juin 1689, p. 22-24. Le *Mercure* de mars 1688, p. 304, contient le programme des prix à distribuer par l'Académie de Villefranche, fondée en 1679, sous le protectorat de Mgr de Villeroy de Neuville, archevêque de Lyon. Les vainqueurs furent *M. Magnin*, de l'Académie d'Arles, et *M. de Livonnière*, de l'Académie d'Angers. *Mercure* de sept. 1688, p. 237-246. Edition de Paris toujours citée, sauf indication contraire.

satisfaction que le roy a d'avoir un fils digne de luy, et sur les premières conquestes de ce jeune héros. Les vers n'excèderont point le nombre de cent. On les fera de telle mesure qu'on voudra, et l'on finira par une courte prière à Dieu, pour Sa Majesté et pour la famille royale. Les auteurs mettront, au lieu de nom, une devise à la gloire de Monseigneur. On les prie d'affranchir leurs pièces de port, et de les adresser avant le dernier de juin de la présente année 1689, à M. le marquis de *Robias d'Estoublon,* secrétaire perpétuel de l'Académie royale, en son hôtel à Arles, lequel fait la dépense de ce tableau, qui sera accompagné d'une riche bordure. La distribution s'en fera publiquement le jour de Saint-Louis, feste de Louis le Grand. Toutes sortes de personnes seront reçues à prétendre à ce prix, à la réserve des *quarante* académiciens qui en seront les juges.

« On aura soin de faire tenir le portrait, sans aucun port, à celuy qui sera victorieux, en quelque endroit qu'il puisse estre. On s'adressera, pour cet effet, au mesme secrétaire perpétuel de l'Académie, après néanmoins que l'auteur du *Mercure* aura fait sçavoir la décision du public, selon les nouvelles d'Arles (1). »

(1) *Mercure Galant*, avril 1689, p. 245-248. Ce programme est cité dans le *Ludovicus Magnus* de *Vertron*, p. 123-4. Recueil (1697). Le *Mercure* publiait le programme des prix de l'Académie française, de l'Académie d'Angers, de celle de Villefranche.

La date assignée était trop rapprochée ; la distribution fut renvoyée, mais elle eut lieu dans les premiers mois de 1691, au rapport du *Mercure*.

« Il n'y a point d'Académie de belles lettres en France, où il ne se fasse une distribution de prix, qui n'ait rendu justice aux ouvrages de M. l'abbé *Maumenet*. Il en a remporté dans toutes, il eut celui de poésie la dernière fois que l'Académie françoise en donna. Je me souviens que je vous ay mandé dans quelqu'une de mes lettres, que l'Académie royale d'Arles en avoit proposé un pour celui qui réussiroit le mieux *sur la satisfaction que le roy a d'avoir un fils digne de luy, et sur les premières conquestes de ce jeune héros*. M. l'abbé Maumenet a encore remporté ce prix depuis peu de temps. C'est un tableau représentant Monseigneur, et il a été donné par M. de Roubias d'Estoublon, si distingué dans l'Académie d'Arles (1). » *Mercure* de juin 1691.

(1) « Comme cette pièce m'est tombée entre les mains et que la matière n'en sçauroit estre plus relevée, vous ne serez pas fachée de la voir. » Et le *Mercure* cite tout au long cette ode de dix strophes. *Mercure Galant* de mars 1691, Ed. de Lyon, p. 51 et sqq. Ed. de Paris, p. 75-86.

Le *Mercure* cite souvent des pièces de l'abbé de *Maumenet*, chanoine de Beaune : octobre 1688, p. 11-22, Ode qui remporta le prix de poésie à l'Académie d'Angers ; juillet 1688, p. 20-23, Ode sur la gloire et le génie, à l'honneur de Louis XIV ; mai 1688, p. 40-44, Epitre au duc de Montausier ; juillet 1687, p. 238, Sonnet sur la Mort de Condé ; juillet 1689, p. 101-113, pièce couronnée à Angers, le 14 mai 1689 ; mars 1689, p. 88-89, ode à

Nous n'avons rencontré nulle part une autre mention de prix décernés par l'Académie d'Arles. L'idée d'en donner les années où l'Académie française n'en donnait pas, était assez heureuse, et l'empressement que les auteurs apportaient à ces concours justifiait la tentative. Mais Arles était condamnée à voir son Académie disparaître, pour des causes que nous étudierons.

La naissance du petit-fils de Louis XIV (6 août 1682) causa une allégresse universelle : partout on fit des réjouissances. La ville d'Arles ne fut point en retard (1)

Monseigneur le Dauphin, sur son retour des conquêtes d'Allemagne ; novembre 1692, p. 18-24, ode sur le retour du duc de Chartres. Le *Mercure* de février 1693, p. 135-139, cite encore une épitre de lui au président Brunet de Montforan. Les dictionnaires biographiques ne parlent pas de l'abbé *Maumenet*, sur lequel nous n'avons pas d'autres détails. En 1689, il remporta le prix de poésie à l'Académie française. Voir *Mercure* de septembre, p. 233. La pièce couronnée à Angers, *sur la jonction de deux Mers*, fut publiée en 1689, in-4, Paris, Nic. Le Cler. Citons encore une ode au duc d'Orléans, 1708, et une autre à M. le duc de Bavière, par l'abbé *Maumenet*, Paris, Franç Barois, 1713, in-4.

(1) « A la naissance du fils de M. le Dauphin, appellé M. le duc de Bourgogne, on chanta un *Te Deum* après vespres et l'on fit ensuite la procession de Saint-Genès à l'accoustumée. Le soir on fit des feux de joie partout, le chapitre en fit un et M. l'archevêque ordonna qu'on sonnast toutes les cloches pendant qu'on allumeroit le feu de joie et toutes les cloches de la ville sonnèrent aprés que celles de Saint-Trophime eurent commencé. MM. les consuls furent par la ville avec grande pompe. Il y avoit beaucoup de lumière à toutes les fenêtres. Ce 25 aoust 1682, Boche, sacristain. » Livre B, sacristie, p. 359, Archives d'Arles.

« La ville fait faire des feux de joie et autres réjouissances sur la naissance de M le duc de Bourgogne, fils de M. le Dauphin et petit-fils de Louis XIV, arrivée le 6 août, et dépense à cette occasion 435 livres 4 sols 10 deniers. » Ms 806, Annales d'Arles, 1682.

et l'Académie ne pouvait se dispenser de suivre cet exemple. Elle organisa donc une fête, à laquelle elle donna tout l'éclat possible.

Dès le premier lundi de septembre, elle en discuta le programme et M. d'Ubaye fut chargé de prononcer le panégyrique du roi. Bien que la ville d'Arles eût, depuis quelques jours, fêté cette naissance, par des réjouissances, dont Giffon lut la relation à ses collègues, tout le mois de septembre se passa, sans qu'une décision fut prise par l'Académie (1). Enfin, dans les derniers

Le *Mercure* d'octobre et de novembre 1682 contient le récit des fêtes qui furent célébrées dans toutes les villes de France, nous y renvoyons le lecteur. Voir encore la *Gazette*.

(1) Septembre 1682. « Ce premier lundi de septembre, l'assemblée a résolu de faire quelque chose, quelque esclat et quelque monstre de son zelle à l'honneur de S. M. puisqu'on escript de divers endroits l'empressement de toutes les muses académiciennes et autres, pour lui marquer la joie qu'elles ont de la naissance du duc de Bourgoigne. La ville d'Arles qui n'a pas esté des dernières à tesmoigner sa joie nous semble donner l'exemple de respondre à la joie publique. M. Giffon a monstré la relacion qu'il a faicte de cette joie, et des soings qu'a pris M. l'archevesque pour honnorer la feste de cette naissance. Tout cela nous faisoit une espèce de resproche si nous pouvions garder le scilance. On agite et l'on délibère de divers moyens qui ne feroient que remplir ce volume et ennuyer le lecteur. Il suffira de scavoir qu'on a résolu enfin que M. le marquis d'Ubaye de Vachères fairoit le panégyrique du roy au nom de l'Académie royalle, ou dans l'énumération des qualités de cette majesté, sa fortune admirable ne seroit pas oubliée et cela par rapport à la naissance de M. le duc de Bourgoigne, qui semble estre donné du ciel comme un gage éternel de son amour pour la France. Cet illustre académicien s'y est obligé. » Registre de l'Académie, fol. 216. La relation de Giffon, mentionnée ci-dessus, ne nous est pas parvenue.

jours de ce mois, on assigna la date du 5 octobre comme définitive, à moins d'obstacles imprévus.

« A la fin de septembre (1682), aux Cordeliers, on a pris jours pour une assemblée générale qu'on croit ne se debvoir tenir, pour la rareté et la dignité du faict, que dans la chapelle des Pénitans gris comme la première où l'on leut les patantes de l'establissement, (1668, note marginale). On n'a pu encore résoudre des cérémonies et invitations de cette journée, où M. le directeur et tous ces messieurs ayant pris scéance à l'acoustumée, M. le marquis de Vachères prononcera le panégirique prétendu. M. le secrétaire en suite lira les autres délibérations dont on demeurera d'accord entre ce jour et le 5 octobre, lendemain de Saint-François. Tout cela a consommé beaucoup de temps et l'on n'a pu lire deux ou trois lettres de quelques amis du dehors qui semblent demender leur réception dans l'Académie. On a remis la lecture desdittes lettres et la response qu'on leur doibt faire à l'assemblée proschaine. — M. de Sabbatier s'est engagé de donner advis de toutes ces résolutions aux amis absans. M. le secrétaire a dict qu'il en avoit escript desjea à quelques-uns des plus esloignés, et que pour ceux de Paris et de Toulose, comme apparemment ils n'auroient pas le temps d'assister à cette feste, il suffira de leur en escrire après l'avoir célébrée. — M. N. a dict que M. l'archevesque fist l'hon-

neur il y a plus de dix ans, à l'Académie d'adsister à la feste qu'elle faisoit pour son establissement et qu'il seroit important pour faire les honneurs entiers de l'Académie et de M. le duc de Bourgoigne, aussi bien que la joie de ce bon prélat, qu'il fust prié d'y assister et MM. les consuls encore (1). »

On tint des réunions extraordinaires, pour tout régler avec soin ; on avertit les membres éloignés ; on décida M. d'Ubaye à communiquer son discours avant la séance publique (2), et, malgré ses répugnances, il le soumit à ses collègues qui l'approuvèrent d'ailleurs entièrement, le lundi 1er jour d'octobre.

(1) Registre de l'Académie, fol. 214.

(2) « L'Académie s'est assemblée extraordinairement durant ce mois, pour tascher par ses soings de remplir ses debvoirs à l'esgard de la feste prétendue du panégirique royal... »

« M. le marquis d'Ubaye a esté requis de vouloir monstrer sa pièce qui apparemment estoit en estat d'estre veue, avant le lundi 1er d'octobre, qu'on la doibt entendre à la chapelle. Il a respondu avec beaucoup de raison et de modestie qu'il ne croit pas que cela se doibve, parce que apparemment ce récit ne sera pas du goust unanime de l'assemblée, et que si quelcun, comme il se peust faire, prétend de changer ses idées et mettre la pièce selon les siennes, il ne se peust pas respondre de la prononcer et qu'il semble qu'il doibt suffire à l'Académie qui l'a choisi pour cela, de s'en fier à lui, etc... On a remontré à M. d'Ubaye que ce n'estoit pas la coustume et que l'Académie l'ayant choisi pour son organe, elle est en droit d'estre asseurée des manières dont on la faict parler. M. d'Ubaye a dict qu'il ne veust rien faire contre les coustumes et après quelques exemples allégués, il a esté conclu qu'il prononceroit son panégirique trois ou quatre jours avant l'assemblée généralle, en présence de ces messieurs, dans une assemblée particulière. » Registre de l'Académie, fol. 216, verso, septembre 1682.

« On entend le panégirique du roi qu'a prononcé dans l'assemblée (particullière) M. d'Ubaye, on l'a trouvé digne de celui qui le doibt prononcer (dans la générale) et digne de l'Académie royalle. On prie MM. de Sabbatier et de Giffon de voir MM. les prélats et les prier à l'assemblée de lundi prochein. On dispose toutes choses pour remplir les obligacions de cette prétendue feste : M. d'Ubaye parlera aussitost que M. le directeur aura ouvert l'assemblée, qui se faira dans la chapelle des Pénitents gris, à porte ouverte. On prie M. de Sabbatier de seoir ce jour-là pour directeur et de faire un petit discours, pour instruire les gens du dessein de ces messieurs, ensuite M. d'Ubaye dira le panégirique du roy, etc., comme il l'a desjea récité parfaictement bien. La musique commencera un récit dont M. Giffon s'est chargé, à l'honneur de M. le duc de Borgoigne et de la maison royalle, etc. M. de Boche après cela doibt faire une critique de la deuxième ode d'Horace livre troisième, M. de Sabatier ensuite promet un sonnet de sa manière, M. le chevalier de Romieu une traduction en vers de la première satire du deuxième livre d'Horace, M. Giffon quelques vers, madrigaux ou sonnets. M. le secrétaire priera les autres académiciens de prononcer, lire ou monstrer quelque chose, chascun comme il le trouvera bon, et lui mesme s'est chargé du récit en vers que faira *Melpomène* de son compliment à M le

duc de Bourgoigne et de quelques sonnets, madrigaux et autres pièces à l'honneur du roy et de M. le Dauphin ou maison royalle (1). »

Divers motifs, entre autres la retraite ecclésiastique, qui retenait l'archevêque d'Arles et son coadjuteur invités tout spécialement à la fête académique, firent changer la date du 5 octobre qui fut reportée au 19. On veilla à ce que tout fût prêt pour ce jour-là (2), et la

(1) Registre de l'Académie, fol. 217. Séance du 1er octobre 1682.

(2) « Le second lundi d'octobre (1682) on se reassamble par billets, pour sçavoir le jour précisément de cette prétendue feste. On trouve nécessaire pour le plus grand esclat de prier M. l'archevesque et M. le coadjuteur de s'y trouver sans faulte, nonobstant la retraite que ces prélats font et font faire durant dix jours. M. de Sabatier et de Boches sont priés de prendre des mesures auprès de ces messieurs pour fixer le jour, ce qu'ils font aussitost comme députés de la compagnie. Ils reviennent et font rapport que le lundi 19 du courant sans faulte MM. les prélats seront libres. MM. les consuls encore se trouveront à cette assemblée, ravis d'entendre le panégirique du roi.

« MM. de *Boche*, de *Cays* et *Giffon* et M. de *Gageron* qui s'entendent bien en concert, prennent la pene de voir l'essay de l'opéra que ces messieurs de la musique doibvent faire, ils ont rapporté que le tout seroit comme il fault. M. le marquis de Robias prend la pene d'escrire à Nîmes, à Narbonne, à Aix, pour convoquer les amis et faire le plus grand nombre d'académiciens qu'il se pourra, il escript à MM. de Barresme frères, qui promettent de s'y trouver ; on pare la chapelle des Pénitents gris, on adjuste les tabieaux du roy, de la reine, de Mgr et de Mme la Dauphine, pour faire la décoration, le portrait au naturel de M. le duc de Saint-Aignan, protecteur, est placé sous les portraicts de la maison royalle. On invite MM. les prélats, suivant la délibéracion prise à la dernière assemblée, on faict civilité à MM. les RR. PP. Cordelliers, les patrons de la ditte chapelle, et les anciens hostes de l'Académie royalle » Reg. de l'Ac., fol. 217.

la cérémonie eut lieu avec beaucoup d'éclat. La *Gazette* en parla (1) et le Registre en conserva le récit.

« Suivant la délibéracion prise aux précédantes assemblées, ce 19 octobre 1682, dans la chappelle des Pénitens gris, l'Académie s'assemble pour la feste prétendue de M. le duc de Bourgoigne. M. de *Cays*, de *Sabatier*, de *Boches* et tous ceux qui purent vacquer à l'adjustement et propreté de la chapelle n'y menquèrent pas, on avait mis une tapisserie de point fort fine et desliée despuis la voute jusqu'au balustre, en cette partie de la chappelle où l'on debvoit loger la musique; cette tapisserie estoit fort tirée et tendue avec des poutres par derrière pour soustenir les portraits du roy, de M. le Dauphin, et de Mme la Dau-

(1) « Le 19 de ce mois, l'Académie royalle de cette ville s'assembla pour solenniser la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Le sieur d'Ubaye de Vachères prononça le panégyrique du roy, en présence de l'archevesque, du coadjuteur, du chapitre, des consuls gouverneurs et d'un grand nombre d'autres personnes de qualité. Ensuite, tous ceux qui composent l'Accadémie leurent des ouvrages en vers et en prose sur la naissance de ce prince; et il y eut des concerts de musique. L'assemblée se termina par un discours que fit encore le directeur sur le sujet de la feste. »

Gazette de 1682, n° 106, p. 723. D'Arles, le 24 octobre 1682.

La fête célébrée par l'Académie de Nimes est mentionnée n° 102, p. 702. Dans la correspondance de Paris, 24 octobre 1682. Elle eut lieu le 6 septembre 1682. V. Ménard, *Histoire de Nimes*, t. VI, p. 262-263. Il y eut séance académique, panégyrique, puis concert et illumination. V. *Mercure Galant* d'octobre 1682, 2 partie, p. 262-267. Le 7, le clergé chanta le *Te Deum*, et le 20 septembre (le 18, selon le *Mercure*) la ville tout entière fut en fête.

phine. Au dessoubs de ces portraicts pendoit celui de M. de Saiut-Aignan, protecteur, qui achevoit une honeste décoracion. Les places de messieurs les prélats estoient au mitan de la chapelle, vis-à-vis le bureau de l'Académie. Ces messieurs les Académiciens, en nombre de douze, estoient placés dans le fautueils qui faisoient le demi cercle de chasque costé du bureau sur lequel on avoit un grand tapis de Turquie, avec le Registre, le coffre des Archives, le sceau et les pattantes de l'Académie. Messieurs les archevesques arrivèrent environ les trois heures. Dès qu'on eut advisé sès messieurs qu'ils estoient à l'avant-chapelle, M. le secrétaire et M. le marquis de Boche s'y rendirent pour les accueillir et reviendrent incontinant pour ordonner de leurs commodités, car la foule estoit extraordinaire, quoi qu'on eust pu faire pour l'ordre. On donna temps à messieurs les prélats de prendre leur rochet et camail, et ensuite on les introduisit dans la chapelle, les conduisant en cérémonie à leur place qu'on avoit préparée sur une estrade avec deux fauteuils de velours cramoisi, tapis de pied, etc. Messieurs du vénérable chapitre Saint-Trophime, selon leurs rangs, se logèrent à la droite de M. l'Archevesque, messieurs les consuls de l'autre costé, les dames en grand nombre, les religieux et le peuple dans de chaises qu'on avoit placées en grand nombre ou dans les bancs de la chapelle. M. de Sabatier ouvrit et

ferma l'assemblée en qualité de directeur, pour apprendre à la compagnie de quoi il s'agissait, ensuite, M. d'Ubaye prononça le panégirique du roy en beaux termes et s'attira les applaudissemens de tout le monde. Messieurs de la musique se firent ouir après cela, et l'on admira la douceur et la variété de la simphonie, aussi bien que les récits et vers qui la composoient. M. Giffon les avoit faicts et heureusement adjustés aux honneurs du roi et du prince nouveau nai. Tous ces messieurs les académiciens furent libres de parler de la fortune du roy et la plus part récitèrent des vers à ce subjet, quelques-uns leurent d'autres pièces en prose comme de traductions, des critiques, etc., selon qu'on avoit arresté aux assemblées précédantes, pour donner au public quelque légère idée des emplois ou exercices académiques. MM. les abbés *Du Port* et *de Verdier* qu'on n'avoit veu despuis un an, M. le marquis de Chasteaurenard, engagé dans son emploi (1), M. d'Arbaud de Nîmes n'y menquèrent point. Tous marquèrent beaucoup de zelle pour les honneurs et pour les louanges de Sa Majesté, dont on faisoit la feste en cette journée. Personne ne témoigna le moindre ennui,

(1) M. de Châteaurenard était grand amateur de musique : on le citait comme tel. Il possédait un Luth qui lui avait coûté cent dix pistoles, seul M. Jean de Saint-Martin d'Arles se vantait d'en posséder un meilleur. Analyse du livre de raison de la famille *Barral de Saint-Martin*, Musée de 1873, p. 228. La réunion du 19 octobre fut très nombreuse, on le voit.

quoi qu'on fust enfermé et asses pressé deux ou trois heures durant, chascun estoit satisfaict pourvu qu'il peust entendre louer le roy. La musique acheva la feste, et ensuite ou réaccompaigna messieurs les archevesques jusques à la porte. Ils ne pouvoient se lasser de remercier ces messieurs, de louer leurs emplois et leur sçavantes occupations. L'heure du soupper estant venue, les académiciens de l'Académie royalle d'Arles traictèrent messieurs leurs confrères du dehors, ce fut chez *M. Giffon* qui presta sa table et sa maison pour faire ce petit regalle aux amis. On beut la santé du roy et de toute la maison royalle, enfin, on pria M. le secrétaire de faire une relacion succincte et historique de tout ce qui s'estoit passé au subjet de Mgr le duc de Bourgoigne, ce qui fust faict deux jours après et envoyé incessemment à M. le duc de Saint-Aignan (1). »

M. de Grille composa une relation de cette fête académique et l'envoya d'abord au duc de Saint-Aignan, par l'entremise de M. de Faure Fondamente, puis à divers confrères ou amis de l'Académie, tels que M. d'Abbés et M. de Ranchin. Ce dernier y répondit par une lettre et par un sonnet sur la naissance du duc de Bourgogne.

A Tholoze, ce 4 novembre 1684.

« Au lieu de respondre, messieurs, à vos dernières lettres si douces, si tendres et si obligeantes, je vous donne un nouveau subjet de me faire l'honneur de

(1) Registre de l'Académie, fol. 217, verso, octobre 1682.

m'escrire pour sçavoir vostre sentiment et celui de l'illustre Académie sur le sonnet que je vous envoie. C'est un enfant de ma joie et non pas de ma muse ; la muse est barbonne et la joie toute neufve. C'est par ce sonnet que je prétends finir. Je me suis dit, à la première pensée qui m'en est venue :

Extremum hunc Arethuza mihi concede laborem.

Peut-estre aurois-je mieux faict d'avoir fini avant que de l'entreprendre, c'est ce que vos advis décideront. Mille pardons, mille grâces et toute ma vie, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

RANCHIN (1). »

M. de Grille lut cette lettre, puis le sonnet qui fut sévèrement jugé, mais l'on pria le secrétaire « d'adoucir le mieux qu'il pourra ce sentiment académique » en l'envoyant à M. de Ranchin (2). Le sonnet n'est réellement pas trop mauvais :

(1) Registre de l'Académie, fol. 219.

(2) « M. N. a dict que le sonnet estoit excellent et que les poëtes d'aujourduy, ceux qui font plus de bruict par leurs ouvrages, ne sçauroient aller là. On a raisonné longtemps sur la perfection du sonnet, sçavoir s'il en fault estre aux modernes pour en juger, si *Ronsart, Des Portes* ou leurs contemporeins doibvent estre imités en matière de sonnet préférablement à leurs descendants. Il fault enfin pour faire justice à tout le monde, il fault demeurer d'accord que les pensées de *M. Ranchin* sont grandes, belles et fortes, dignes de ces vieux siècles dont il parle en ce petit poème, mais il fault dire en mesme temps que le sonnet n'emprunte pas toutes ses grâces des seules pensées et que le génie du siècle s'attasche aux belles parolles, au placement des

« De Clovis à Martel, de Martel à Capet,
De Capet à Henri, quels espaces immenses,
Combien jadis, pour faire un monarque parfaict,
L'estoile des héros consommoit d'influences.

Comme si pour remplir un illustre projet,
Il falloit du repos aux célestes puissances,
L'on voyoit du premier jusques au dernier traict,
Des grands éloignements, et de longues distances.

Louis, pour toi le ciel n'a point pris ce repos,
Pour toi, héros, aïeul et père de héros,
La céleste vertu dans ton sort se ramasse.

Vingt siècles des vieux temps à peine en voyaient trois,
Ils sont dans ta famille et dans si peu d'espace,
Jusqu'en ton advenir, toi mesme tu te voids (1). »

M de Faure s'acquitta de la commission qui lui était confiée, quoiqu'il n'en ait pas informé ses collègues : Le duc de Saint-Aignan remercia M. de Grille par une lettre qui arriva à Arles, vers le 1er janvier 1683. Le duc se plaignait de ce que le *Mercure* avait gâté, en voulant la corriger, la relation, dont toute la cour avait été ravie, et les académiciens furent heureux de voir le protecteur prendre leur parti contre « ce petit dieu des Larrons », qui s'était permis de retrancher

mots, à la naïsveté et douceur de l'expression, qu'il s'y attasche si scrupuleusement qu'il préfère tousjours une bagatelle bien adoucie, bien conduite et bien exprimée aux grandes et magnifiques pensées qu'on débite crüement, comme il semble qu'on les débite dans ce sonnet. On pria M. le secrétaire d'adoucir le mieux qu'il pourra ce sentiment académique, en escrivant à M. de Ranchin et c'est ce qu'il se promet de faire. » Registre de l'Académie, fol. 219. Mémoires de décembre 1682.

(1) Registre de l'Académie, fol. 219.

une grande partie du récit et de remanier l'autre (1). Le *Mercure* de novembre 1682, p. 289-293, raconta la fête d'Arles, puis en décembre, il inséra la lettre de M. de Grille au duc de Saint-Aignan, avec la pièce de vers intitulée : *Melpomène*, p. 342 et sqq. L'Académie était un peu trop susceptible vis-à-vis d'un auteur qui lui rendait si souvent service.

Elle ne ménageait pas, en tout cas, les éloges à Louis XIV, et les circonstances les plus diverses lui fournissaient prétexte à panégyrique. En janvier 1683, « M. de Sabatier a dict s'estre engagé à M. le coad-

(1) « En janvier 1683, M. de Robias, secrétaire perpétuel, a dict qu'il a reçeu ses estrennes et qu'il en veut faire part à l'Académie, c'est la lettre qu'il a reçeue de M. le duc de Saint-Aignan, par laquelle il tesmoigne à l'Académie royalle l'heureux succès qu'a eu *Melpomène* à la cour. C'est la relacion de tout ce qui s'estoit passé le mois d'octobre dernier, dans la chapelle des Pénitents-Gris au subjet des honneurs du roy et de Monseigneur le duc de Bourgoigne. Cette lettre remercie messieurs les académiciens en général des ouvrages admirés par tout le monde, qu'avoit envoyé M. le secrétaire à ce duc. Il est vrai qu'il s'est pleint avec beaucoup de justice des scrupulles impertinents du *Mercure*. Ce petit dieu des larrons a voulu, dit-on, pour ne pas se desdire de ses coustumes desrober ou cascher, obscurcir et taire la gloire de cette Accadémie : ce petit Dieu, ou son libraire, ont substitué leurs pensées basses et rampantes à la relacion de M. le secrétaire, si bien qu'elle n'est plus la sienne, mutilée, tronquée et retranchée de ses plus jolies pensées. On se pleint encore de n'avoir point faict feste à tout le royaume de quatre sonnets, deux madrigaux, un long pronostiq à l'honneur de M. le duc de Bourgoigne, qu'on avoit envoyé : en un mot de ce qu'on a imprimé sous le nom de l'Académie royalle et de ce qu'on a supprimé. » Registre de l'Académie, fol. 219, verso. Sur les rapports de l'Académie avec le *Mercure*, voir plus haut, p. 77 et sqq.

juteur de prier messieurs les académiciens de faire quelque chose à l'honneur du roy sur *Milon Crotoniate*, faict en marbre par le sieur *Puget*, fameux sculpteur de Marseille. L'histoire est difficile et ne peut, ce semble, s'accomoder aux esloges d'un grand roy. Milon gladiateur incomparable, après cent exploits importans dont sa vie est plaine, se laisse attraper au lion, qui le dévore l'ayant trouvé pris et arresté par un chesne entreouvert. M. l'abbé Flesche s'est chargé de porter quelque chose sur ce subjet à la première assemblée, M. N. encore, etc. (1). » Les académiciens ne pouvaient rien refuser au coadjuteur, s'agis-

(1) Registre de l'Académie, fol. 219, verso. Sur Pierre Puget, le grand artiste marseillais (1622-1694), voir Bougerel, Hommes Illustres de Provence, et surtout l'excellent ouvrage de M. Léon Lagrange, Pierre Puget et ses œuvres, 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1868. En 1671 et 1672, Pierre Puget vint à Arles et dressa un plan de l'Hôtel de Ville. Il reçut d'abord 60 l., conseil du 1er mai 1672. Il revint, passa quinze jours à Arles et le conseil lui alloua 150 l. (21 novembre 1672), encore le 12 février 1673 adopta-t-on le plan du frère Clément et de Nicolas Léotard. V. aux Conseils de Ville. Le Milon Crotoniate est aujourd'hui au musée du Louvre, sculpture moderne, n° 206, sous la date de 1683. Il faudrait peut-être en reporter la date en 1682. Il y en a une copie en marbre blanc, à Aix, dans l'hôtel de M. le marquis de Boisgelin. Notons ici une remarque de M. *Alfred Saurel*, Marseille, le Tour de France : la Halle Puget, récemment aménagée en église, est attribuée à Pierre Puget, le sculpteur, or, l'enchère pour la construction de cette halle fut remportée, le 18 mai 1672, par Pierre Puget, *maître-maçon*, et non pas sculpteur, et l'architecte fut Jean Puget, frère du grand artiste. Voir, p. 551-552. Cfr., note 1, de la p. 124 de ce présent vol. Nous donnons la réflexion pour ce qu'elle vaut, sans en garantir l'exactitude.

sant surtout « de quelque chose à l'honneur du roy. » L'abbé Flèche et le secrétaire travaillèrent sur ce sujet, et à la fin de janvier, ils en entretinrent l'Académie.

« M. l'abbé *Flesche* a faict voir un distique sur le subjet qu'on lui avoit proposé à la dernière assemblée :

« Milo Crotoniades qui stans ex ilice pendet
Præda feræ, Galli percupiebat opem. »

Autant qu'il est difficile de louer le roi par rapport à ce misérable Milon, autant est-il beau de trouver sa louange en si petit espace. M. le secrétaire de sa part a voulu faire les honneurs de l'Académie qui n'a pas trouvé cette inscription suivante indigne du Registre :

*Regis Encomium*

« Quod nequit plurima laurus,
(Regem domitorem sistere),
Hoc potuit olea felix.
Pendet ab ea Magnus,
Pacis amore vinctus,
Sed victor et invictus,
Milone cautior leone fortior,
Nec a tergo quidem superabilis. »

« Ce que n'ont peu tant de lauriers,
Dont Louis couronne sa teste,
L'olisvier le peust. Il arreste,
Le plus rapide des guerriers,
Son amour pour la paix le retient et l'engage,
Malgré sa force et son courage,
Il est pris et Milon ne le fust jamais mieux,
Mais beaucoup plus fort et plus sage,
Des lions ennemis il mesprise la rage,
On ne surprend jamais ce héros glorieux,
Invincible partout, partout victorieux (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 220.

Leur exemple fut suivi, « M. *D'Abbés*, académicien externe de la royalle Académie d'Arles avoit reçeu l'inscription de *Milon* deschiré par le lion et resuscité par l'art ingénieur du sieur *Puget,* les beaux esprits avoient travaillé à l'envi sur ce subjet, parce qu'il se doibt raporter aux louanges de Louis le Grand. Voici comment ledit sieur D'Abbés a traduit la précédante inscription et ce qu'il en escript à M. le secrétaire :

« Monsieur, le sujet que le sculpteur célèbre a proposé aux beaux esprits est digne de leur application. L'inscription latine que vous m'avez envoyée est belle, mais la Francese a je ne sçay quel tour qui me plaist infiniment. Je ne doubte pas qu'on ne conçoive de grandes pensées sur une si riche matière, mais je doubte fort qu'on en puisse trouver une aussi fine que la vostre. L'aprobation généralle qu'elle a reçeue en ce pays m'a d'abbord engagé à l'exprimer en vers héroïques, on me faict accroire que je n'ai pas mal réussi, et que je n'ai pas trahi vos riches conceptions :

.....Sed non credulus illis,
Nam neque adhuc videor Robiaco dicere digna
Carmina.....

Je n'ai eu d'autre dessein, Monsieur, que d'aller après vous et vous suivre de loing en cette lice. Jugés-en, je vous en conjure, et sans me flatter, j'attends ce que vous et l'illustre compagnie prononcerés là-dessus, je vous soubmets absolument mes petits ouvrages. Vous agréerés cependant et Messieurs vos confrères

que je vous souhaite une heureuse année et que je vous asseure qu'il n'est personne qui vous honore plus que vostre très humble et très obéissant serviteur,

D'Abbés. »

Carminum versio in oblatam regi effigiem Milonis quercu jam ex parte manibus diffisa detenti, et a tergo a leone dilaniati.

Victori rapido, poterat quem nulla morari
Laurus, felices oleæ dant dulcia vincla,
Virtus nulla dolusque capit, quem pacis amænæ
Cepit amor, forti Milone sagacior, ora
Deludit captus Lodoix rabiemque leonum,
Hunc vertat quocumque velit sors, undique vincet.

On a trouvé la traduction juste, mais ce dernier vers admirable (1). »

Il peut sembler que l'Académie d'Arles consacrait son temps à des jeux d'esprit assez puérils, et qu'elle poussait bien loin la flatterie. Mais il ne faut point perdre de vue que Louis XIV, à l'apogée de sa gloire, entourait la royauté d'un tel éclat qu'on ne se lassait pas de l'exalter, dans toutes les Académies de la France.

(1) Registre de l'Académie, fol. 220, verso, février 1683. Cette lettre est datée de Narbonne, le 22 janvier, et les vers du 21 janvier 1683.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## GILLES ROUBIN A PARIS

(VOIR PAGE 3 ET SQQ.)

—

Roubin était député de la ville d'Arles, au moins depuis les derniers mois de 1676, car aux Comptes de la ville, sous la date du 14 février 1677, figure une note de 23 l. pour « port de lettres reçues de Roubin. » Les frais occasionnés par sa députation sont très exactement portés à leur date, aux Comptes de 1677 et 1678. Le conseil approuva, le 2 janvier 1678, le paiement de « 790 l. 5 sols, six deniers mandés au sieur *Roubin* et par luy employés la plus grande partie pour les ornemens des stampes de l'obélisque présentées au Roy, à Monseigneur le Dauphin, à messieurs les ministres d'Etat et autres personnes de considération de la Cour, et le restant pour les fournitures par luy faites pour l'affaire que la communauté a contre commis au bureau de la poste, pour la surtaxe des ports de lettres. » Fol. 201, verso, Archives d'Arles. On y remarque encore « 60 livres pour une lettre de change envoyée à Paris au sieur Roubin, pour faire tirer 200 stampes de l'obélisque, pour en donner aux personnes de qualité qui n'ont pas eu de celles qui avoient déjà esté envoyées, » (conseil du 14 janvier 1678), puis la note pour l'encadrement de divers exemplaires de l'estampe de

l'Obélisque pour le roi, Colbert, le coadjuteur d'Arles, etc. Dans la lettre qui y est jointe, Roubin ajoute qu'il a déboursé en plus 37 livres, dont 25 pour faire reproduire en petit l'Obélisque, dans le *Mercure Galant* de janvier 1678, où cette estampe se trouve en effet. C'est une réduction de la gravure de François de Poilly, faite sur un dessin de Peytret (v. sa note soldée le 23 mars 1677), et qui coûta à la ville 400 livres. V. aux Comptes de 1676, le reçu de Poilly, signé de lui, à Paris, le 23 mars 1677. A côté se trouvent divers reçus de Jean Dedieu : 48 l. 11 sols, 6 deniers pour les inscriptions de l'Obélisque, et 500 l. pour la statue de Louis XIV, (24 mars 1677), sans compter un chapon (5 sols) qui lui fut donné, le 25 février 1677. Le cuivre de F. de Poilly est aujourd'hui aux Archives d'Arles.

Les Harangues de Roubin au roi, à l'Académie française et au chancelier Le Tellier sont insérées dans les *Œuvres Mêlées*, Toulouse, 1716, p 193-202.

Le *Mercure* d'août 1677, p. 118-126, reproduisit la Harangue au roi et celui de septembre, p. 67-76, le compliment à l'Académie française. La note 3, p. 49, sur Le Tellier, est à rectifier : Le *Mercure* de novembre 1677, raconte l'enregistrement des lettres patentes du chancelier au parlement « à l'ouverture du parlement après les vacations. » Le *Mercure* de décembre 1677, mentionne les divers compliments, madrigaux et quatrains qui lui furent adressés. Le *Mercure* de janvier 1678, p. 272-273, parle de la présentation de ses lettres à la cour des Aydes, et analyse la Harangue de Roubin au chancelier, p. 194-199, sans indiquer le jour où elle fut prononcée.

Il est souvent question de Roubin et de l'obélisque dans le *Mercure*, nous ne pouvons qu'indiquer ici ces passages : août 1677, p. 105-127 ; septembre 1677,

p. 64-81 ; janvier 1678, p. 37-53, 194-199 et 272-273. Les inscriptions françaises de l'Académie d'Arles sont dans le *Mercure* de janvier 1678, p. 49-53. La notice sur les académiciens est dans ce même numéro, p. 173-202, Ed. de Lyon, 113-131. Voir t. I, chap. IX et p. 409-414, et plus haut, p. 79.

Roubin qui eut à s'occuper du procès de la poste, (voir note 3 de la p. 4), s'occupa-t-il d'un autre procès de la ville contre Mme de Venel, la femme de l'académicien, au sujet de la ferme des glaces en Provence, que le roi lui avait concédée, et pour lequel Mercurin représentait la ville d'Arles à Aix, en 1676 ? Nous ne savons. Fut-il chargé par la ville d'Arles de défendre, à Paris, ses intérêts, dans le procès qu'elle soutenait contre les fermiers du roi, pour la propriété des les du Rhône ? On peut le croire. « Je représentai à M. le chancelier qu'il était de la dernière justice de nous proroger le sieur de Saintefoy, qui était saisi de l'affaire depuis quatre années : que nous avions depuis ce temps-là des députés à Paris à grands frais pour l'instruire, et que de nous le changer à présent c'était nous remettre dans des longueurs et dans des dépenses qui nous épuiseraient. » Mém. de Sabatier, à l'année 1680 (Musée, 3e série, p. 254). Roubin était personnellement intéressé dans ce procès, perdu par la ville, en octobre 1687. Dans son Placet au roi sur les îles, inséré dans le *Mercure* de mars 1687, p. 178-182, puis dans les *Œuvres*, p. 1, il suppliait Louis XIV de le protéger, et de ne pas lui refuser un morceau de pain

« ... Je n'avais qu'un domaine au rivage du Rhône,
Qui m'en donnait pour subsister ;
On m'en veut dépouiller, et me mettre à l'aumône,
Si je n'ai de quoi l'acheter. »

Dans une autre pièce, il revenait à la charge et disait au roi qu'il est dur d'être à la besace, lorsqu'on est gentilhomme, et que cependant ce sera son sort, si le roi ne lui maintient la possession de son île et ne tient la promesse qu'il lui fit à cet égard.

V. sur la *Directe*, la note 2 de la p. 139 de ce volume. Roubin fut indemnisé de ses dépenses par la ville, néanmoins sa députation à Paris l'entraîna à des frais considérables et il n'avait pas de fortune. V. la note 2 de la p. 108, t. I.

« .... Quand je fus encore t'offrir notre obélisque,
Les frais en furent bien plus grands :
Car j'y tombai malade avecque tant de risque,
Qu'il m'en a coûté huit cents francs.

Bien plus, devant paroître aux yeux d'un si grand prince,
J'eus besoin de faire un habit ;
Mais ma bourse pour lors se trouvant un peu mince,
Il me fallut le prendre à crédit.

Or, m'ayant de ces frais attiré la dépense,
M'y laisseras-tu succomber ?
Répond-moi, grand monarque, en bonne conscience,
Sur qui devroit-elle tomber ? »

La mort de Saint-Aignan (1687) priva Roubin de son principal protecteur à la cour, et il dut solliciter longtemps et souvent sans succès, malgré ses instances auprès du marquis de Dangeau.

Sur l'obélisque, voir encore dans le fonds Bonnemant, à la Bibliothèque d'Arles, le volume Antiquités, en particulier pièce 57, Conversation curieuse sur la Diane et sur la pyramide, 8 p. in-8, petit caractère et incomplète ; pièce 58, Mémoire sur les Pyramides et les Obélisques par M. Jean Louis Brunet, avocat au Parlement de Paris, Ms, 8 p. in-4° ; pièce 59, Observations sur les proportions des pyramides à M (Brunet) par Terrin, Ms, 6 feuillets in-4, imprimées, p. 33 et sqq., dans La Vénus et l'obélisque d'Arles ; pièce 60, Réponse autographe de Brunet, 4 feuillets in-8 ; pièce 61, Eclaircissement des doutes, imprimé dans la Vénus et l'obélisque, p. 134 et sqq., 4 feuillets in-4 ; pièce 63,

Lettre à M. B. (Brunet) par M. de Saint-Andiol, Arch. d'Arles, 20 septembre 1676, avec réponse du 16 octobre ; pièce 64, Lettre autogr. de Brunet à Terrin, 21 juin 1677, et pièce 67, une autre lettre fort curieuse de Brunet à Terrin, dans laquelle il le presse d'engager les consuls à faire graver l'obélisque, pour ne pas laisser ce soin et cet honneur à l'Académie. (6 août 1677).

Il avait d'abord été question de députer M. de Châteaurenard pour présenter l'obélisque au roi, mais il dût rejoindre l'armée avant qu'on eut rien décidé.

« Ce sixiesme febvrier 1676, M. l'abbé de Verdier mande l'assemblée chés M. de Boches, il trouve bon de faire les fonctions académiques dans le cabinet de ce confrère pour avoir occasion d'entretenir M. de Boches le père (consul) des affaires de l'Académie qui avoient quelque rapport à celle de la ville.

M. le secrétaire remonstre que depuis qu'on parle de la Piramide et que M. le marquis de Chasteaurenard a esté choisi pour en faire les honneurs à la cour, où il se trouve présentement, on n'avoit rien conclu touchant l'obligation qu'il semble y avoir à députer ledict marquis de Chasteaurenard pour entretenir le roy du zelle, de la despense et des soins que prenoit la ville, pour élever ce monument éternel à la gloire du monarque.

M. de Boches, père des deux académiciens, s'estoit verballement engagé à faire résoudre cette députation, on en avoit escrit au sieur de Chasteaurenard, il estoit enfin temps de résoudre la chose d'autant mieux que le prétendu député ne seroit pas longtemps encore à Paris, et qu'ayant esté restabli dans tous les honneurs de son employ par Sa Majesté, il estoit en estat d'aller servir la campaigne, etc.

M. de Boches, consul, gouverneur de la ville d'Arles, se trouvant à l'assemblée tesmoigne de nouveau l'estime particullière qu'il avoit pour l'esprit, la conduite et le mérite de M. de Chasteaurenard, et mesme le désir et l'intention qu'il a de faire réussir cette députation, mais il remonstre que les inscriptions ne pouvant estre mises qu'après l'élévation de la piramide, on ne pourroit faire voir celles de l'Académie et par conséquent on ne pouvoit résoudre précisément la députation dudict M. de Chasteaurenard à moins que de faire tort à la dicte Académie, qui devoit avoir une part considérable en cette affaire, puisqu'elle devoit donner l'inscription. Ledict M. de Boches, consul, s'engage autant qu'il dépendroit de luy, de faire metre les inscriptions faictes et approuvées par l'Académie au piédestail de l'obé-

lisque, et aussitost de faire délibérer de la commission qu'on avoit fait espérer audict M. de Chasteaurenard. M. le secrétaire est prié d'en escrire ainsy audict M. de Chasteaurenard. » Registre de l'Académie, fol. 141. Nous avons vu que l'accord des consuls et de l'Académie ne dura pas. Si Roubin fut chargé de présenter l'obélisque au Roi, ce fut au nom de la ville qu'il parla, non pas à celui de l'Académie : devant l'Académie française, le 17 août 1677, il parla en qualité d'académicien. V. plus haut, p. 5, et l'Introduction en tête des œuvres de Roubin, 1716.

---

## Lettre de l'Académie au Président Arnoul Marin

( voir p. 27. )

Monseigneur,

« Nous ne sçaurions jamais reconnestre assez dignement l'honneur que vous nous faictes de nous consulter sur l'ouvrage du Père *Lucas*, qu'en protestant comme nous faisons, que personne n'aura jamais plus de respect pour vous que les académiciens d'Arles, mais, Monseigneur, ce respect ne sera point inutile, vous fairés chez nous ce que personne encore n'a pu faire, vous nous fairés rompre nos statuts sans crime et sans scrupulle, et nous osons desjea prononcer en maistres sur le mérite et sur l'estime du livre qu'il vous a pleu nous envoyer, puisque vous le désirez ainsi. Oui, Monseigneur, cet autheur est un excellent rethoricien, et sa dissertation est admirable. Ce petit éloge que nous avons recuilli de vostre letre, nous met à couvert du reproche que nos confrères de l'Académie françoise nous pourroint faire, c'est estre justes que de juger comme vous, c'est estre clairvoyant et infaillible, que si vous n'eussiés pas eu la bonté de nous prester vos lumières là-dessus, nous aurions eu le courage de vous les demander, avec autant de con-

fience que ce Romain auquel l'empereur ayant demendé son sentiment : « Parle, Cœsar, luy dict-il, pour nous apprendre comme nous debvons oppiner. » Ce bonhomme n'estoit peust estre pas Romain de partout, il pouvoit flatter l'empereur qui n'estoit pas infaillible, mais vous, Monseigneur, nous le pouvons dire sans flatterie, vous estes et vous serez toujours, de nostre adveu, le chef de la justice du Parnasse, comme vous l'estes du Parlement dans cette province, vous estes nostre oracle en l'un et l'autre, et nous ne saurions errer après vous, surtout si vous honnorés nostre compagnie de vostre protection. Nous l'osons espérer avec beaucoub d'apparance, puisqu'il vous a pleu nous prevenir par une marque si obligeante de vostre estime et de vostre bonté, et que nous sommes avec ant de respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

*Les accadémiciens de la R. A. D.*,

ESTOUBLON, secr. »

Ce 13 avril 1677.

Registre de l'Académie, fol. 157. Cette lettre fut expédiée en avril 1677. Le rapport de M. de Verdier fut rédigé et approuvé peu après : il occupe au Reg. les fol. 157, verso, et 158 en entier.

Le président *Marin* était allié à de puissantes familles. Son père, intendant des finances, mourut « d'une indigestion d'estomac qui l'a emporté en 24 heures » dit le *Mercure* de juillet 1678, p. 99, et il ajoute qu'un des frères du président, M. de la *Trousserie* était maître des requêtes, un autre, M. de *Mouilleron*, lieutenant des gardes du corps et que ses sœurs avaient épousé M. du *Plessis* et M. d'*Oppède*, président à mortier à Aix. Le président Marin mourut à Paris en 1699, voir le *Mercure* d'avril, p. 234. Le 1er novembre 1693, dit encore le *Mercure* de novembre, p. 75, « le prieuré d'*Oulmes de la Ville Dieu Daunay*, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Saintes, fut donné à M. l'abbé Marin de la Chastaigneraye, fils de messire *Arnoul Marin*, marquis de la Chastaigneraye, comte Palatin, maistre des requestes ordi-

naire de l'hostel du roy, conseiller d'état ordinaire, cy-devant... premier président au parlement de Provence. » Suit une notice sur les Marin, jusqu'à la page 85. Le *Mercure* explique, p. 80, que le pape Clément X envoya, par l'entremise du cardinal *Grimaldi*, archevêque d'Aix, un bref honorable au premier président Marin pour le créer comte palatin. Il ne faut pas confondre l'abbé Marin, avec un autre abbé de la *Chastaigneraye* dont parle le *Mercure* d'août 1706, p. 293. « L'abbaye de *Thiers*, diocèse de Clermont (fut donnée) à M. l'abbé de la *Chastaigneraye*, de la maison de Sainte-Foy, établie en Agenois. Il est allié aux maisons les plus considérables des provinces d'Agenois, de Quercy et de Périgord. Cet abbé a un goût particulier pour les sciences abstraites, et il s'est attaché toute sa vie à la géométrie et aux mathématiques. »

En note, p. 22, nous signalons une *Palinodie* du P. Lucas, insérée au *Mercure* d'août 1689, p. 55-75. Elle est précédée de ces lignes : « L'ouvrage que vous allez lire est la traduction d'un poëme latin compose par un jésuite, ensuite d'un discours fort éloquent qu'il avoit prononcé en faveur de la langue latine contre la françoise. Cela fait voir que quand on a de l'esprit on peut soutenir également le pour et le contre. » Rappelons que l'Académie d'Arles se déclarait, avec Charpentier, en faveur du français, et que *M. de Sabatier* adressait plus tard à l'archidiacre de Saint-Andiol, un des partisans du latin avec Vertron, ces vers :

Je cède, *Saint-Andiol*, à ta Muse Latine,
Quand je lis tes beaux vers, quand je les examine,
Je voudrais au Latin accorder le Laurier,
Si j'osois m'éloigner du sçavant Charpentier...

Epitres morales et académiques, 1687, in-12, p. 17.

---

## M. de Paraire et l'Académie

(voir p. 83)

Lors des négociations pour obtenir les lettres patentes d'érection de l'Académie, M. de Paraire, premier commis de M. de Berni, s'était montré très bien-

veillant pour les arlésiens, aussi le 17 septembre 1668, l'Académie avait-elle chargé, M. *Bouvet* « de faire les compliments de la compagnie au sieur Parayre, qui s'est employé avec chaleur pour ses avantages. » Registre de l'Académie, fol. 65, verso. On se borna à ce remerciement.

En 1677, M. de Paraire alors premier commis de M. de Pompone, préta encore son appui dans l'affaire des nouvelles lettres patentes. Ce fut même lui, au témoignage de Roubin, qui dressa ces lettres. En tout cas, il montra un grand empressement pour les faire signer et usa, à cette fin, de tout son ascendant sur M. de Pompone. En conséquence, Roubin proposait de lui offrir une place à l'Académie (1). « Ces messieurs trouvent une difficulté presque invincible en cette proposition, premièrement l'honneur du corps et les statuts de l'Académie, défendant de donner la place d'un confrère à qui que ce soit, s'il ne la demende quelque mérite qu'on reconnoisse en sa personne ; ensuite toutes les places des vingt sont remplies et pour celles des dix, dont le Roy veut augmenter ce nombre, on ne sçait point encore si Sa Majesté les réserve à quelques personnes importantes.... On délibère enfin après beaucoup de refflexions, que pour le faict de M. Paraire, M. d'Estoublon respondra audict confrère M. de Roubin, les doutes et le scrupulle de l'assemblée en laissant toutefois à la prudance de M. Roubin de voir et de trouver les moyens d'acquérir un si digne subjet. M. le secrétaire a dict qu'il faira la lettre de remerciement à M. Paraire, en sorte que tout

(1) C'est ce que fit, en 1682, l'Académie de Nimes, pour le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'état. *Mercure* d'octobre 1682, 2e partie, p. 267.

le monde sera satisfaict, sans commettre l'honneur du corps ni des particuliers en rien, et qu'il la faira voir à l'Académie avant que de l'envoyer, mais qu'il croyoit qu'avant que d'escrire aucune response à la pensée de M. Roubin ny aucun remerciment à personne, il seroit nécessaire d'avoir veu la copie des lettres pattantes prétendues et qu'on remercieroit M. le protecteur tout d'un temps avec les autres amis. » Reg. de l'Ac., fol, 170. Il rédigea sans retard une lettre pour M. de Paraire.

Monsieur,

« Nous nous sommes hastés de remercier M. de Roubin nostre cher confrère des bonnes nouvelles qu'il nous a données touschant nos affaires d'Accadémie, mais vous, monsieur, qui les faictes réussir si heureusement, qui ne voulés pas mesme qu'on le sache, pour nous espargner le soing de vous en remercier, que pouvons nous faire qui nous acquitte en partie de ce que nous vous debvons, nous voudrions pour cela qu'il vous pleust de deviner nostre pensée, nous ne vous la dirons pas pourtant, s'il vous plaist, l'envie pourroit bien de là nous faire passer pour intéressés, elle diroit peut estre, que nous prétendons des grâces de vous, au lieu de vous en rendre, que si le bon génie de l'Académie royalle vous inspire de vous laisser persuader à tout ce que vous dira M. de Roubin de nostre part, vous fairés la joye de ceux qui veulent estre, monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs,

*Les accadémiciens de L. Royalle,*

Estoublon, secr. perp. (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 171.

Cette lettre fut transmise par Roubin et Paraire y répondit peu après. A une séance de mars 1678 : « M. le secrétaire a monstré la lettre de M. Paraire en response de celle qu'on luy avoit escrit, pour le remercier des lettres pattantes nouvelles qu'on attend, dont on a chargé le Registre comme est ici : Messieurs, (six doibs, ou peu s'en fault, de distance de ce premier mot à la ligne). J'ay reçeu la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, et bien que je ne présume pas assés de moy pour me juger digne de la marque si obligeante qu'il vous a pleu me donner de vostre estime, croyés, s'il vous plaist, messieurs, que j'en conserverai toute la reconnaissance que je vous doibs. J'espère mesme que M. Roubin voudra bien vous expliquer mes véritables sentimens sur ce subjet, aggréés donc s'il vous plaist que je m'en remette à luy de tout ce que je pourrois adjouster à cette lettre, et que je me contente de vous assurer que je profiterai tousjours avec soing des occasions qui se présenteront de vous tesmoigner dans le général et le particullier la vérité et la passion avec laquelle je suis, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

PARAIRE.

A Saint-Germein, ce 7 febvrier 1678 (1). »

Il ne paraît pas que l'affaire ait eu suite, du moins le Registre n'en parle plus, et Roubin à son retour (mars 1679) n'en entretint pas ses confrères. Voir t. II, p. 101. Il remit l'original des lettres patentes. Il y en a un exemplaire imprimé, 4 p. in-4, collationné : Falentin, dans le vol. de Bonnemant, *Collége, Académie.* Nous n'avons pu retrouver l'original.

(1) Registre de l'Académie, fol. 172, verso.

## Le Gentilhomme Forçat Floriot de Boisfey

(voir p. 89-90.)

Nous complétons ici les détails donnés sur ce personnage inconnu (1), dont s'occupa l'Académie.

« On produict une lettre dont personne n'est le porteur, qui passe dans les meins de quelques uns de ces messieurs les académiciens. M. le secrétaire a dict qu'il y a quelques jours que cette lettre a paru, qu'on la lui a remise comme venant de la part d'un gentilhomme gallerien, mais ayant esté veue en divers endroits de la ville, il avoit creu que c'estoit une lettre faicte à plaisir. M. G. a dict qu'un officier de gallère la lui avoit remise et que la chose est constemment ainsi qu'il la lui a dicte, que ce n'est point une *cassade*, mais que l'embarras où les affaires de cette ville (à cause des logements des gens de guerre) tiennent les esprits n'a pas donné lieu plustost à la redition de cette lettre.

M. le directeur qui ne l'avoit point veue en demende une lecture. On trouve le cas extraordinaire et l'on demeure d'accord de la mettre dans le Registre.

M. le secrétaire a dict que ce malheureux gentilhomme, s'il faut en croire à sa lettre, se passera bien de l'honneur que l'assemblée propose, mais qu'il ne se passera point aussi aisément du secours qu'il attend. On propose quelques expédients qui tous en-

(1) M. *Bory*, les Origines de l'Imprimerie à Marseille, in-8, 1858, cite encore p. 59, cinq ouvrages imprimés chez Claude Garcin de 1682 à 1684, dont le plus important est intitulé : L'Apôtre de Provence, ou la vie du glorieux Saint-Lazare, premier évêque de Marseille, par *Jean de Chanteloup*, écuier, sieur de Barban, forçat sur les galères de France.

semble ne viennent pas au sens et à l'intention de celui qui escrit. On n'oppine rien touschant la response qui seroit une grande consolation pour ce noble forçat, enfin dans le moys de décembre de cette année 1678, on reçoit une deuxiesme lettre de M. Floriot de Boysfey, c'est ainsi qu'elle est signée, de Marseille et de la gallère Forte-Neuve (et non Porte Neuve comme il est imprimé p. 89). On demeure d'accord d'enregistrer et l'une et l'autre, et M. le secrétaire est prié de respondre à ce pauvre gentilhomme toute la vérité la plus consolente pour ses affaires, qu'il se pourra. Ce M. Floriot de Boysfey faict de jolis vers et de bonnes lettres, on en montre encore une de sa façon qu'il a escrite à une dame de cette ville, pour lui demender son adsistance, cette lettre est pleine de jolivetés, et ses vers et sa prose marquent plus de patience et de gallanterie qu'on n'en a pour l'ordinaire dans l'estat où il se trouve.

*Lettre d'un gentilhomme gallerien escritte à messieurs de l'Académie* (en octobre 1678, les distances observées dans l'original).

« Messieurs, que dirés vous d'un infortuné gentilhomme qui sans vous estre connu prend la liberté de vous escrire et mesme d'implorer vostre secours ? Cette confiance me vient de ce que je sçay, messieurs, que

Vous estes ces vivans flambleaux,
Ces lumières toutes célestes,
Dont les divins talens évoquent des tombeaux
De la vertu romaine et l'essence et les restes,
A la postérité vous filés d'heureux jours,
Arles est par vostre secours,
La plus glorieuse des villes,

Vos noms font dans ses murs revivre ces grands morts
Et l'on trouve à foyson dans vostre illustre corps,
Des Cicérons et des Virgilles.

Je sçay de plus, messieurs, que vous qui avés le plus grand Roy du monde pour Mecœnas, imités la généreuse compassion qu'il a pour ceux qui ont quelque teinture des belles lettres, et que vous faictes revivre, à son exemple, ce fameux favori d'Auguste qui a immortalisé son nom par la seule protection qu'il accordoit aux savans, je sçay, messieurs, que les gens de ce caracthère sont rares au siècle où nous sommes et que suyvant ce *tu quamvis venias* d'un ancien, on prend plustost garde si un homme a les meins dorées que s'il a l'esprit rempli de mille belles connoissances. Il ne faut pas s'estonner de cette espèce d'injustice dans la corruption du temps où nous vivons, puisque ceux qui semblent faire profession d'une amitié sincère et solide n'en ont que l'escorce, et pour habiller à la francese ce fameux *Dum fueris felix* de l'antiquité, il n'est que trop vray de dire :

On trouve des amis et mesme en quantité,
Lorsque le temps pour nous heureusement s'escoule,
Le bonheur les attire, et dans l'adversité,
Un funeste revers escarte bien la foule.

Je fay, messieurs, une expérience bien fatale de cette vérité : j'avois quelques uns de ces masques d'amitié dans le monde, la veue seule d'un malheur qui m'a tout osté, et que je souffre pour un autre, me les a ravis et je suis présentement dans un délaissement digne de ces généreuses adsistances que chascun de vous accorde aux malheureux qui les reclament, l'achajt d'un Turc à cause de mon invalidité me tireroit d'affaire, et si vous vouliés entre vous, messieurs, y contribuer de

quelque marque de générosité vous pourriés avoir la bonté de m'envoyer vostre secours et d'estre persuadés que si par vostre moyen je recouvrois la liberté qui m'est plus chère que la vie, je fairois gloire de la perdre, pour vous tesmoigner le désir que j'ay d'estre tant qu'elle durera, avec de très profonds respects, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

FLORIOT DE BOYS FEY.

A Marseille, ce 18 octobre 1678.

A Marseille sur la Gallère la Forte Neufve. »

*Deuxième lettre du sieur de Boys Fey à Messieurs de l'Académie françoise d'Arles, c'est ainsi qu'il nomme l'Académie royalle.* (Note marginale).

Messieurs, je m'estois il y a environ deux mois donné l'honneur d'escrire à vostre illustre corps, pour implorer vostre assistance. Je suis persuadé, puisque M. de *Barras* (1), nostre lieutenant, a eu la bonté de me le dire, qu'il avoit remis la lettre à vostre secrétaire. Cependant, messieurs, je languis encore dans l'attente d'une response. Je l'achepterois de tout ce que j'ay de plus cher, ne fust-elle qu'en papier :

Hé quoi, messieurs, est-il possible,
Qu'un gentilhomme malheureux,
Dans un estat si douloureux,
N'ait pu de vostre cœur trouver l'endroit sensible !

En vérité, messieurs, je ne puis vous exprimer, à quel point cela me surprend, ma surprise ne seroit pas si grande si vous (estiez) des personnes ordinaires, mais il n'y aura personne qui ne soit surpris d'appren-

(1) Sans doute l'académicien dont il s'agit, t. I, p. 123, note 1.

dre qu'un gentilhomme demende du secours à une compagnie aussi célèbre que la vostre, par une lettre, sans en avoir seulement de response. Je vous la demende, messieurs, avec tout le respect possible, et suis, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

FLORIOT DE BOYS FEY.

A Marseille, ce 13 décembre 1678. »

« Ces deux lettres cy-devant enregistrées furent remises à M. Giffon par le sieur de Barras, lieutenant de gallère. L'assemblée prie M. le secrétaire d'y respondre le plus honnestement qu'il se pourra, sans engager la parolle ni l'honneur de la compagnie dans une affaire de cette nature inconnue et dont la partie elle seule avoit rendu tesmoignage.

M. le secrétaire scéant pour directeur ce 26 décembre 1678, a dict que l'honneur du corps ne seroyt nullement engagé si l'on donnoit commission à quelque personne de foy et de probité allant à Marseille de s'informer au vray de la condicion de celuy qui a escrit, de la qualité de son crime, s'il a le roy pour partie, ou si véritablement il est malheureux, sans estre coulpable, et qu'après tout cela, on luy debvoit respondre plus solidement qu'en belles parolles, qu'il demendoit un secours considérable, et qui feroit honneur à l'Accadémie si elle pouvoit le lui donner, etc. » Mémoire des mois de novembre et décembre 1678, Registre de l'Académie, fol. 175 et 176.

Le 27 octobre 1678, M. de Boche fut député au roi, parce que MM. de Grignan et de Rouillé avaient répondu que le *délogement* des cavaliers ne dépendait pas d'eux, disent les Registres du conseil de ville d'Arles. Voir plus haut p. 94.

Voici comment le *Mercure* de décembre 1678 raconte le succès un peu inespéré de sa mission :

« M. le maréchal de *Navailles*, qui commandoit l'armée du roy en Catalogne, et qui est toujours à Perpignan, ayant laissé deux bataillons et quelque cavalerie dans le Comté de Cerdagne et fourny les garnisons des places du Roussillon, avoit envoyé en Provence toutes les troupes qui lui restoient. On en avoit mis trois régimens de cavalerie dans *Arles* ; mais les gouverneurs et consuls de cette ville, ayant une entière confiance aux bontez du Roy, luy députèrent M. le marquis de *Boche* qui est connu de Sa Majesté par beaucoup de services qu'il luy a rendus dans ses armées, surtout en ces dernières campagnes, à la teste d'un régiment de cavalerie. Le roy qui connoist la fidélité et la soumission de la ville d'Arles, reçeut favorablement la très humble prière de M. le marquis de *Boche*. Sa Majesté n'a pas oublié le beau monument qu'on a élevé à sa gloire ; j'entends l'obélisque dont je vous ay envoyé la figure et qui a fait tant de bruit dans le monde. Ainsi elle voulut bien soulager cette ville de deux régimens et lui laisser l'espérance de luy faire bientost la mesme grâce pour le troisième. Le père de ce marquis et tous ceux de cette maison ont toujours esté fortement attachez aux intérests de leur païs et n'ont épargné ny leur sang ny leur bien pour le service de l'Etat, comme on le peut voir dans l'histoire de Provence de *Nostradamus* et de plusieurs autres historiens. On ne doutera point de la vigilance et du zèle de l'illustre député dont je viens de vous parler, quand on sçaura qu'il a déjà obtenu le délogement du régiment qui restoit à Arles. »

Sur les cavaliers casernés à Arles, voir le Ms 807 de la Bibliothèque Méjanes qui donne de curieux renseignements à ce sujet, p. 19 et sqq. Aux Comptes de la ville pour 1678, figure la « fourniture de tabac et de pipes pour les personnes de qualité qui veilloient à l'hostel de ville pendant la présence des cavaliers. »

---

## Vertron et l'Académie d'Arles

(voir chap. VI, p. 216-243)

Nous aurons à compléter les indications données dans ce chapitre, et à étudier les rapports de Vertron avec les académiciens d'Arles, après 1684. Citons seulement ici sa *Harangue* « d'intention » à la Dauphine, et son *Remerciement* à l'Académie.

*Compliment à Madame la Dauphine*

Madame, nous serions jaloux avec beaucoup de raison de l'honneur que l'Académie de Soissons a eu de vous saluer la première, si nous n'estions persuadez que cet honneur luy est eschu par un effet du sort. *Nous reconnaissons l'Académie françoise pour nostre aînée et même pour nostre maîtresse*, avec d'autant plus de respect, qu'elle a pour particulier protecteur nostre auguste monarque, le père des sciences et des beaux arts, aussi bien que de la patrie.

Après avoir entendu M. le duc de Saint-Aignan, le chancelier de cette célèbre Académie, l'illustre protecteur de la nostre, je devrois me taire ; car enfin, madame, peut-on ajouter quelque chose à son discours si éloquent, si juste et si conforme à ce que vous estes ? Comment soustenir l'éclat d'une Académie royale ? Comment parler d'une princesse si accomplie en qui la France est ravie de trouver tout ensemble une piété sans superstition, une sagesse sans sévérité dans un âge où les autres font beaucoup de la promettre ; une humeur gaye sans les moindres marques d'emportement ; une sincérité sans artifice ; une douceur sans déguisement, une égalité sans contrainte, enfin une science sans présomption et une admirable facilité dans les plus belles langues, et surtout dans la françoise, la reyne des autres, qui vous est devenue si naturelle que c'estoit un présage du bonheur dont nostre glorieuse nation jouit à présent. Messieurs d'Arles, Madame (1), ne m'ont pas choisi comme le

(1) Après les observations de ses collègues, Vertron modifia ce passage, dont voici la rédaction primitive : « Messieurs d'Arles, madame, ne m'ont pas choisi comme le plus éloquent de leur compagnie, mais comme le plus sensible à la gloire, au bonheur

plus éloquent de leur compagnie, ny mesme comme le plus sensible à la gloire, au bonheur et à l'intérêt de la France en vous voyant nostre Dauphine, puisque nous avons tous cette sensibilité dans un égal degré, mais ils l'ont fait parce que j'avois l'avantage d'estre le moins éloigné de vostre auguste personne et le plus en estat de porter à vos pieds les respects communs de nostre compagnie.

Le silence dans un temps où les autres Académies parlent, seroit digne de blasme, et il passeroit pour une marque d'insensibilité, d'ignorance ou de timidité, si dans ce grand jour où toute la France vous tesmoigne la joye qu'elle a de cette belle et heureuse alliance avec la Bavière, je ne vous tesmoignois la mienne avec celle d'une Académie aussi noble et aussi florissant que celle d'Arles.

D'ailleurs la présence de mon illustre protecteur m'anime à vous dire, madame, que le ciel d'intelligence avec nostre roy très chrétien a voulu, en faisant l'union de deux cœurs, faire encore celle des grâces, des sciences et des vertus.

Il falloit sans flatterie, madame, à Monseigneur une épouse telle que vous. Il vous falloit aussi un époux tel que Monseigneur, qui a reçeu du père et de la mère, avec le sang royal, tontes les plus rares qualitez et du corps et de l'esprit, et qui par la parfaite ressemblance qu'il a avec l'un et l'autre, est aujourd'huy l'ornement de la France et sera un jour la gloire et la merveille du monde. Le succez nous oblige de croire, madame, que ce mariage estoit écrit de tout temps de

et à l'intérêt de la France en vous voyant nostre Dauphin. » Recueil de diverses Oraisons funèbres, etc., 2e partie, p. 162, Bruxelles, *François Foppens*, 1682. C'est la seule notable différence entre les deux textes. Voir plus haut p. 235.

la main du Dieu des armées dans le livre de sa sagesse, pour estre un des fruits précieux des travaux guerriers de l'invincible Louis, pour estre l'accomplissement des vœux de la France et de la Bavière ; pour estre le symbole éternel de la reconnoissance, le lien indissoluble de la paix; pour estre enfin la récompense la plus solide de vos vertus héroïques.

Mais pour faire en peu de mots vostre éloge, madame, il suffit de dire que vous avez été choisie parmy toutes les princesses de l'Europe pour estre nostre Dauphine, par nostre grand Roy, dont le choix montre également sa sagesse et vostre mérite.

Par M. Guyonnet de Vertron (1). »

« Les ouvrages d'éloquence vous ont toujours plû et c'est par cette raison que je me tiens assuré de vous faire un présent considérable, en vous envoyant le *Remercîment* qu'a fait M. Guyonnet de Vertron à messieurs de l'Académie royale d'Arles qui l'ont reçeu dans leur compagnie. Voicy en quels termes ce *Remercîment* a esté conçeu.

Messieurs,

« Quand je pense aux grandes perfections qu'un académicien doit avoir, je ne m'étonne plus que le nombre des beaux esprits soit si petit, et je ne sçaurois assez estimer ma fortune d'avoir esté mis au rang de ces illustres. Mais que dis-je ? N'est-ce point faire tort en quelque façon à ces rares génies qui m'ont proposé à vostre Académie royale, que d'attribuer à la fortune, ce que vous ne donnez jamais qu'au mérite ! Non,

(1) La *Nouvelle Pandore* ou des femmes illustres du siècle de Louis le Grand, recueil de pièces académiques en prose et en vers..., par *M. de Vertron*, conseiller, historiographe du Roy, académicien de l'Académie royale d'Arles et de celle des Ricovrati de Padone, Paris, veuve *C. Maguel*, 1698, 2 vol. in-12, t. I, p. 107-110. La Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, en possède deux exemples cotés B. L. 12097 et B. L. 16096.

messieurs. Leurs louanges ne sont point intéressées. Ce ne sont point des traits de politique, ny des jeux d'esprit, pour exercer leur éloquence sur un sujet médiocre. J'avoue que la cause de ces louanges est une amitié généreuse, ou un esprit prophétique qui les a engagés à parler de moi en des termes si obligeans et mesme si forts. Ils ont préveu par mes désirs pressans, par mes occupations continuelles, qu'un jour je me rendray digne de la qualité éminente d'académicien. Ces grands hommes ont jugé des suites par quelques heureux commencemens, c'est à dire, par les ouvrages que j'ay eu l'honneur de présenter au Roy et à Monseigneur le Dauphin, sous les auspices de M. le duc de Montausier, un duc aussi éclairé que sage, et un des plus illustres de nostre siècle. Quel prompt changement en moy, messieurs, depuis que vous m'avez fait l'honneur de me recevoir parmy vous ! Je sens déjà mon imagination plus vive, mon esprit plus libre, ma mémoire plus heureuse, mon expression plus riche, mon stile plus fort. Je m'apperçois par expérience que ma langue est plus diserte, que ma muse est plus féconde, que les ouvrages me coûtent moins et sont plus finis. Dites-moy, je vous prie, messieurs, d'où vient cet heureux changement ? Ah ! c'est sans doute un effet de vostre influence, une effusion que vous avez faite en moy de vos lumières. Je sens mesme qu'insensiblement vostre art a corrigé beaucoup de défauts, que la nature, par une conduite secrète, sage et admirable, sembloit avoir mis en moy par plaisir, pour vous donner la gloire d'avoir achevé son ouvrage, et pour me faire valoir davantage auprès de vous, par mes défauts, pareils aux ombres qui relèvent infiniment les couleurs dans la peinture, pareils aux taches qui donnent encor plus d'éclat aux astres. Je

vous admire en moy, et je m'admire en vous, messieurs. Vos lumières ont dissipé une partie des ténèbres de mon esprit. Vos perfections en ont effacé quelques taches et celles qui restent ne me défigureront point. Vous témoignez avoir de la joye, messieurs, de m'avoir reçeu dans vostre noble compagnie, et vous approuvez par vos éloquentes lettres le choix de vostre illustre protecteur que j'ose à présens nommer le mien.

Il me semble que je l'entends répéter ces paroles : *Si l'on me donne la sagesse à condition de la tenir enfermée, je la rejetteray comme inutile, car le plus grand fruit que l'on puisse tirer de l'esprit, de la vertu et de toutes sortes de perfections, est de les communiquer à tout le monde.* C'est sur ses sages et belles maximes, messieurs, que vous m'avez donné un place dans vostre Académie royale, qui est pour ainsi dire, l'assemblée générale des états des sciences et des vertus, puisqu'elle peut se vanter avec justice d'avoir des grammairiens versés dans toutes les langues sans confusion, des orateurs agréables sans affectation, des poëtes charmants, des historiens habiles, des philosophes admirables. On voit dans vostre auguste Académie des ecclésiastiques dont la vie est sans reproche et la doctrine exempte de soupçon. Elle fait voir des courtisans accomplis. Elle propose pour modelles d'équité des juges éclairez, qui n'ont point d'autres intérests en recommandation que ceux du prince, et de ses sujets. Mais surtout elle fournit de ces hommes divins, qui sçavent accorder l'exercice des des armes avec la pratique des beaux arts, et ce qui est encore plus rare, avec celle de toutes les vertus ; à l'exemple de nostre illustre protecteur, l'un des principaux ornemens de l'Académie françoise et de la cour.

On voit plusieurs de nos académiciens dans le temps de la paix, employer leurs mains guerrières pour marquer les actions héroïques de l'incomparable Louis, après en avoir esté les témoins généreux. Ces éloquens et braves capitaines montent aussi agréablement à la brèche qu'au Parnasse. Ils parlent aussi éloquemment dans les Académies, qu'ils commandent sagement dans les armées. En un mot, notre Académie apprend à cueillir les lauriers de Mars, aussi bien que ceux d'Apollon.

Qui ne sçait à présent que Louis le Grand, pour récompenser vos services, *a donné à vostre Académie seule le surnom de royale, que les autres ne prennent que par usurpation* ? Qui ne sçait encor qu'il a généreusement accordé à la nostre les mêmes honneurs et les mémes privilèges qu'à l'Académie françoise et qu'il luy fait part comme à elle, du sçeau de l'immortalité ?

Je ne sçaurois mieux finir ce discours, messieurs, que par nostre charmant protecteur, qui a mis la beauté et la vertu, l'art et la nature, la paix et la guerre dans une intelligence, dont tous les siècles passés ne nous sçauroient fournir d'exemples, et qui fera l'admiration de tout le monde. On ne sçauroit douter après cela, messieurs, qu'il ne soit l'Apollon de nostre Académie royale, puisqu'il nous communique toujours de si éclatantes lumières, lesquelles répandues également sur chacun de nous, font voir plus clairement ses grandes perfections. Chantons et répétons sans cesse ce vers admirable, qui fait son éloge et le nostre :

« Solemque sum sua sydera norunt. »

*Mercure Galant* d'août 1680. Edit. de Lyon, p. 16-24, Edit. de Paris, p. 23-35. Recueil *Foppens*, 1682, t. II, p. 165-171 (et non 174, comme il est imprimé p. 240).

Voir dans le *Mercure* de mai 1680, (Paris), p. 262-70, le récit « officieux » de l'admission de Vertron à l'Académie d'Arles, avec des extraits des lettres de Saint-Aignan et de Mézeray. Il sera intéressant de le comparer avec notre récit.

Le docteur qui composa les vers, en l'honneur de Vertron, dont nous parlons plus haut, p. 240, est l'abbé de Riants.

« M. l'abbé de Riants a soutenu une thèse qu'il a dédiée à Monseigneur le Dauphin. Il en est acquitté avec beaucoup de succès. M. Guyonnet de *Vertren* ouvrit la dispute par un compliment que tout le monde admira. Ce qu'il eut d'extraordinaire c'est qu'il s'estoit préparé pour haranguer M. le duc de *Montausier*. Ce duc ne vint point et M. le premier président (Potier de Novion) s'estant trouvé à cette action, il luy parla sur le champ avec une netteté et une éloquence, qui auroient fait croire que son discours estoit médité. Il faut avoir pour cela une grande et heureuse habitude de s'exprimer en public. Les sçavantes conférences qu'on fait toutes les semaines chez *M. de Bretonvilliers* l'ont pu acquérir à *M. de Vertren*. C'est luy qui en fait presque toujours les ouvertures. M. l'abbé de *Riants* fut fort applaudy dans l'occasion dont je vous parle. Ses réponses furent justes et il n'y eut point de difficultez qu'il ne résolust. Il est fils de M. le marquis de *Riants*. C'est une des meilleures familles de la Robe, dans laquelle il y a eu plusieurs présidens à mortier. Les alliances en sont considérables. » *Mercure Galant*, avril 1680, p. 306-308.

L'abbé de Riants était fils de M. de Riants, maître des requêtes honoraire et neveu de M. de Riants, procureur du roi au Chatelet. Voir *Mercure* de novembre 1679, p. 334. On lit dans le *Mercure* de mai 1680, p. 262 : « M. de Vertron, madame, est celuy mesme que j'ay appelé M. de *Vertren* dans l'article de M. l'abbé de *Riants*. Il a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté et à Monseigneur, sous les auspices de M. le duc de *Montausier*, des ouvrages d'éloquence et de poésie (voir p. 218-240-246) et même l'abrégé de l'histoire panégyrique du Roy en quatre langues, par rapport aux vertus royales, dont le *Journal des Sçavans* a parlé avec éloge. La manière dont ces ouvrages ont esté reçeus a donné lieu à quelques académiciens d'Arles, de proposer à leur autheur une place dans leur compagnie, composée, comme je vous l'ay marqué dans quelqu'une de mes lettres, de personnes de qualité, de sçavoir et de vertu. MM. les marquis de *Chasteaurenard* et de *Robias* en écrivirent aussitost à M. de Saint-Aignan, comme à leur protecteur, et ce duc à qui le mérite

de M. de *Vertron* estoit fort connu, répondit de cette sorte au dernier, qui est secrétaire perpétuel de l'Académie dont je vous parle : « Monsieur, si Mme la Dauphine... (265-68). Voir plus haut, p. 227-228, cette lettre citée *in extenso*.

« Le fameux M. de Mézeray, ennemi de la flatterie, écrivit aussi ce qui suit à M. de Robias : M. Guyonnet de Vertron a extraordinairement de l'érudition et de la littérature... Allié des plus considérables familles de Paris : Sève, de Billy, de Brichanteau, etc., p. 268. C'est un tesmoignage que tous ceux qui ont l'avantage de le connoistre comme je fais, doivent rendre à son mérite (270). » Et le *Mercure* conclut :

« Un aussi grand homme que M. de Mézeray ne se peut tromper dans ses jugements et l'on ne voit point de portraits de luy qui ne soient fidelles. Ainsi M. de Vertron doit tirer beaucoup de gloire de ce témoignage. » P. 270.

---

## La Réception du Président Potier de Novion a l'Académie française et les griefs de l'Académie d'Arles.

—

Nous avons indiqué en passant, p. 250-251, deux pièces de M. de Grille qu'on nous saura gré de publier ici *in extenso*. La première fut lue à une des séances de mai 1681 : elle renferme d'intéressants détails.

Elle occupe dans le Registre deux feuillets cotés 197 et 197 bis : le second est ajouté sur onglet.

Après avoir rendu compte de ses démarches à Paris, M. de Grille se rendit aux désirs de ses collègues en leur racontant la réception de M. de Novion, qui succédait à Patru (1604-1681), mort le 16 janvier 1681. Voir son Eloge *Journal des Sçavans*, 1681, 41-44 : « On demende ensuite des nouvelles de l'Académie françoise. M. le secrétaire entretient la compagnie de la réception de M. de Novion, premier présidant au Parlement de Paris dans cette compagnie. « Sur quoy, messieurs, leur dict-il j'ay de grands remerciements à faire à l'heureux génie de cette assemblée, des honneurs et des égards qu'on a eu pour vostre secrétaire, car je me connois trop, pour m'imaginer que c'est à

ma considéracion qu'on m'est faict cet honneur... » Ensuite de quoy il instruit la compagnie de tout ce qu'il falloit qu'elle sçeut, et comme, ayant rendu visite au bon homme *M. de Mézeray*, secrétaire de l'Académie françoise, il l'avoit invité à la réception et cérémonie du Louvre, où les portes de l'Académie seroient ouvertes à toute personne, pour la solennité prétendue de *M. de Novion*. « Cette solemnité, leur dict-il, se fist le jeudi 28 mars, dans le domicile des Muses, qui est un appartement bas où le roi, qui les a prises sous sa protection, les a logées dans le Louvre. » Ces messieurs voulurent sçavoir le détail de cette feste, M. le secrétaire leur promit de le mettre dans le Registre et de leur feire voir à la première scéance. » Registre de l'Académie, fol. 196, verso. Séance de mai 1681.

Sur les Potier de Novion, voir *Mercure Galant* de mai 1686, p. 247-253.

*Mémoire de Paris et relacion fidelle de tout ce qui s'y est passé durant le séjour de M. le marquis d'Estoublon touschant l'Académie.*

Je voudrois bien, messieurs, pouvoir remplir vostre attente de quelque chose de grand et qui fust à peu près aussi glorieux à cette royalle Académie, que l'idée que vous avez de celle de Paris, et des choses qui s'y passe est grande. Je voudrois bien encore pour vostre intérest particullier vous pouvoir dire quelque chose d'avantageux au subjet de la médaille que vous prétendez avec tant de justice, cet entretien aggréable comme il seroit, me repareroit en quelque manière du deffault d'éloquance dont je veux bien que vous soyez prévenus en ma faveur. Oui, messieurs, je vous en prie, n'attendez rien de moi qu'une relation nüe et simple que je vous promets en qualité de bon et fidelle secrétaire, c'est là mon unique debvoir, si je ne me trompe ou du moins le principal de mes debvoirs. J'ai trop d'amour et de considéracion pour mes illustres con-

frères pour prétendre aux guirlandes qui leur appartiennent et qu'ils sçavent cueillir sur le Parnasse avec tant d'adresse et de bonheur, lorsque l'envie leur en prend et que la nécessité de parler les y oblige. Ne m'accusez pas, messieurs, de vous les laisser par complaisance ces fleurs du Parnasse, ni de vous offrir des couronnes que la flatterie elle-mesme ait faict de ses mains. Je ne panse pas que le *Mercure Galland* soit payé pour vous rendre office, et le peu de commerce que cette compagnie entretient avec ce *Mercure* justifie assez aux yeux de tout le royaume que les académiciens de la ville d'Arles n'ont besoing que de la vérité pour soustenir leur réputation, cependant il est vrai que ce petit Dieu du mensonge l'ayt devenu de l'histoire, pour l'amour de vous, j'en ai lu durant mon séjour de Paris quelques pages qui m'ont consolé pour un temps de tout le chagrin que l'envie m'avoit procuré. Oui, messieurs, dans l'accablement de douleur où le reffus de la cour, où le manquement de parolle, la faiblesse où la deffection des amis sembloient me pousser, je me disois à moi-mesme : pourvu que la vertu soustienne toujours l'Académie royalle, je suis non seulement consolé des contre temps qui m'arrivent en ce pays-ci, mais je deffie encore la fortune et la jalousie de nous pouvoir nuire. Je lisois des relations si glorieuses de vos discours académiques (1), que j'avois

(1) Le *Mercure* de novembre 1680, p. 123-129, contient un discours sur les *Eaux Minérales* découvertes à Arles « depuis six mois à 200 pas de la ville » ; le numéro de janvier 1681 renferme un long et curieux article sur la réception de MM. Petit, de Lubières, de Faure et le récit de l'élection de M. d'Ubaye comme directeur, avec l'analyse d'un discours de l'abbé Flèche sur la comète, qui parut en décembre 1680, et qui était alors la grande préoccupation des esprits, en Provence et ailleurs.

souvent quelque joie secrette de m'imaginer que nos jeunes académiciens nous sçauroient venger quelque jour de nos mestres. Ces relacions ont été imprimées, elles ont passé de mes mains dans celles de nos amis de la bonne cour et si elles ont éveillé la jalousie dans l'âme de quelques *gros faiseurs de livres*, elles n'ont

*M. Philbert*, d'Antibes, composa des stances sur la comète parlant à Paris (*Mercure* de janvier 1681, p. 94). Dans ce même numéro, nous trouvons encore un madrigal sur la comète, p. 98, et un discours pour montrer que les comètes ne prédisent aucun mal (p. 103-144), par *M. Comiers*, d'Embrun, « grand astronome et mathématicien », auteur de plusieurs articles dans le *Journal des Sçavans*. La troupe royale des comédiens français, joua même une comédie de la comète (Ibid., p. 328), pour rassurer les timides. Enfin, *Cassini* rassembla, dans deux volumes, les observations faites sur la comète, visible cette année-là, en Angleterre, à Madrid, à Rome, en Provence, à Toulouse, à Paris et ailleurs. Le *Journal des Sçavans* rendit compte de ce curieux recueil. V. le n° du lundi, 5 mai 1681, p. 145-152. Suit l'Analyse des Observations de presque tous les astronomes de la terre sur la comète de 1681. « Jamais comète ne fut observée par un plus grand nombre d'astronomes », dit le journal qui indique encore d'autres travaux tels que celui du P. Fontaney, S. J., au collège de Clermont, in-12, 1681. Voici le titre des deux volumes de Cassini, parus à quelques mois de distance, et dédiés à Louis XIV :

*Observations sur la Comète* qui a paru au mois de décembre 1680 et en janvier 1681, présentées au roy, par M. Cassini, de l'Académie royale des sciences.

A Paris, chez Estienne Michallet, rûe Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, près la Fontaine Saint-Severin, 1681, avec permission, 91 p., in-4.

*Abrégé des Observations et des Réflexions sur la Comète* qui a paru au mois de décembre 1680 et aux mois de janvier, février et mars de cette année 1681, présenté au roy par M. Cassini.

A Paris, chez Estienne Michallet, rûe Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, près la Fontaine Saint-Severin, 1681, avec permission, 1 vol., in-4, 92 p., avec cartes. — 2 exemplaires à la Bibliothèque Méjanes, numéros 27758 et 13272.

faict que donner une honneste émulacion aux plus honnestes gens de ce pays-là. L'abbé de *Poussan* d'une des meilleures familles de Languedoc, l'abbé *Boisleau* qui passe sans contredit pour le plus éloquent d'entre les jeunes prédicateurs, *M. Delaistre*, cet illustre et dernier traducteur du pannégirique de Trajan et bien d'autres ne balancèrent point de s'addresser à moi, pour vous demender l'honneur d'estre aggrégés à vostre Académie. L'abbé *Danjeau* (1), frère du marquis gouverneur de Torraine, m'a faict l'honneur de m'appeler souvent dans ses conférences académiques, (en marge : A l'hostel D'Anjeau, place Royale, le jeudi de chasque sepmaine), dont il est le chef, il m'a faict cet honneur sous les auspices de vostre réputation, mais je me suis toujours attendu à vous entretenir du mérite de ces prétendans, et de vous laisser mesnager vos suffrages avec la sagesse et la circonspection que vous avez pratiquées en pareilles rencontres. J'avois veu quelques uns de ces messieurs de l'Académie françoise, (Mezeray et Charpentier) dans leur maison, aussitost que je fus arrivé dans Paris, j'avois pris les advis de M. le duc de *Saint-Aignan* sur ma conduite, pour adsister aux assemblées de l'Académie françoise (où

(1) L'abbé de Dangeau, dit Saint-Simon « avait plus d'esprit que son aîné, et quoiqu'il eut assez de belles lettres qu'il professa toute sa vie, il n'eut ni moins de fadeur ni moins de futilité que lui. Il parvint de bonne heure à être des Académies. Les bagatelles de l'orthographe et de ce qu'on entend par la matière des rudiments et du Despautère furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. Il eut plusieurs bénéfices, vit force gens de lettres et d'autre assez bonne compagnie, honnête homme, bon et doux dans le commerce, et fort uni avec son frère... Il avait... acheté une des deux charges de lecteur du roi pour en conserver les entrées, et il venait de temps en temps à la cour. » T. XVIII, p. 64.

j'ai esté plusieurs fois avec ces messieurs) lorsque au lieu d'accompagner l'abbé *D'Anjeau* dans cette assemblée pour y estre reçeu, comme on le croyoit, nous aprîmes qu'il avoit ceddé son droit à M. de *Novions*, premier président du parlement de Paris (1) et la veille de cette réception, j'eus l'honneur de voir chez moi *M. Charpentier* qui me venoit prier à ceste feste. *M. de Mézeray* comme je l'ai desjea dict, m'avoit invité. M. le duc de Saint-Aignan prit la pene luy mesme de nous venir prendre, c'estoit le jeudi 28 mars 1681 (2). *M. de Vertron* avoit disné chez moi, nous accompaignames le protecteur jusque dans la cour du Louvre, nous entrames et primes nostre rang parmi les académiciens. Sur quoi, messieurs, je ne doibs pas passer une circonstance qui est tout a faict honorable pour vous, quoiqu'elle le semble un peu trop pour moi. C'est, messieurs, que M. de *Mézeray* qui faisoit la fonction de directeur, et qui estoit placé au haut bout, fist une petite mercurialle à M. de *Vertron*, quoique son ancien ami, il lui remonstra qu'il ne debvoit point estre assis auprès de lui et que ce seroit un miracle si quelqu'un jaloux de son rang ne le faisoit tirer de là, que cette place (à la rigueur) n'estoit destinée à personne, selon son sens, qu'à M. le secrétaire de l'Aca-

(1) L'abbé de Dangeau n'attendit pas longtemps, car il fut reçu à l'Académie le 26 février 1682, à la place de l'abbé *Cottin*. Il avait alors 39 ans, étant né en janvier 1643. Voir dans le *Mercure* de mars 1682, p. 143-166, le récit de cette solennité.

Le P. Niceron, t. XV, p. 227-243, lui consacre une notice et relève la longue liste de ses ouvrages. Voir encore son Eloge, Gouget, Bibliothèque françoise, t. I, p. 295. Né de parens protestants, il fut converti par Bossuet.

(2) 27 mars, selon le *Mercure* et l'abbé D'Olivet. Cette dernière date est la vraie.

démie d'Arles et que s'il ne dépendoit que de lui, il la lui offriroit sans crainte que personne la lui osat disputer. Ces paroles me furent redites aussitost et fort naifvement par le sieur de *Vertron*, mais j'en avois usé fort modestement et je m'estoit contenté de me tenir au bas bout. Il est vrai que, par malheur, ce debvoit estre la place du prince du sénat qu'on debvoit recevoir dans cette sçéance, de manière que je fut contreint d'incommoder M. le duc de *Saint-Aignan* et de me placer entre lui et M. de *Benserade* (1), ce fust la mesme que je fus tesmoin, comme les autres des deux harangues, de celle de M. le directeur, et de celle de M. de *Novions*. Ce n'est pas ici le lieu de vous entretenir de ces deux pièces. M. de Colbert, M. le président de *Mesme* (2), les RR. PP. de *La Chaise* et *Menestrier* et les académiciens en nombre de 19 s'y trouvèrent entre lesquels estoit M. l'archevesque de Paris (3) et le bon homme M. de *Corneille*. On y leut quelques ouvrages de ces messieurs qui furent trouvés excellants à cause, à mon advis, que les esloges du roy en faisoient le sujet. Je reçeus beaucoub d'honneur dans cette assemblée, selon les veues de ceux qui me connessoient pour *Robias*, mais je vous l'advoue, messieurs, j'en fus très peu contant pour n'en avoir pas reçeu tout ce que vous méritez, et bien moins qu'on n'en debvoit à l'un de vos

(1) En marge : Et de me dire à moy-mesme : Amice ascende superius. De Mézeray, les abbés de *Lavors* (sic) de Talman, etc., M. Charpentier, M. de Segrais, M. Doujas, M. Le Clair, M. Boyer, M. Rose, M. Dangeau, Saint-Aignan, Corneille, l'archevêque de Paris, Benserade.

(2) *Jean Jacques de Mesmes* reçu en 1676, a la place de Desmarest remplacé en 1688, par l'abbé *Testu de Mauroy*.

(3) *Harlay de Chanvalon* reçu en 1671, après M. Hardouin de Péréfixe, remplacé en 1695, par Dacier.

envoyés qui vous représentoit en cette rencontre. Ce n'estoit point là le lieu de s'en plaindre, M. le duc de *Saint-Aignan* y estoit pour sa part et pour le tout (s'il fault ainsi dire) ce n'estoit pas à moi de m'expliquer sur une affaire dont le protecteur n'avoit pas jugé à propos de faire semblant, etc. Le lendemain, messieurs, j'eux un carroce à ma porte qui portoit deux illustres académiciens, M. l'abbé *De La Chambre* (1), et M. *Charpentier*. Ils revindrent chez moi jusqu'à trois fois, à ce qu'ils me dirent, pour me rencontrer, et je vous puis dire que l'indifférence que j'avois essuyée le jour de devant dans leur assemblée eust esté réparée hautement par les honnestetés de ces deux académiciens, si l'injure que je supposois n'eust offancé vostre illustre corps. Il est vrai, messieurs, que le chef et le protecteur en estant chargé nécessairement, ce qu'il reste de cette injure (s'il y en a) est si peu de chose que nous ne debvons plus nous en souvenir, ce me semble, ni vous ni moi. — *Tout ce que je vous puis dire de nos confrères de l'Académie françoise, c'est qu'en particullier ils sont très honnestes gens et très civils, mais en général très jaloux de leur rang, et de leur médaille, délicats et sensibles à l'intérest, comme des demoiselles, affamés et avides d'honneur, comme s'ils en avoient besoin, ou qu'ils n'en eussent pas de reste, en un mot, messieurs, nous pouvons penser que si la belle gloire estoit absolument leur partage, nous n'aurions que faire d'y prétendre*. Ils diroient dans leur cœur ce que Dieu dict dans l'Escriture de lui-mesme : *Gloriam meam alteri non dabo*. Après cela, messieurs, messieurs, je méditai une espèce de vengeance contre l'Académie françoise qui sera bien du goust de vostre générosité, à mon advis, et

(1) Mort le 15 avril 1693, originaire du Mans. Voir d'Olivet.

qui metra toujours cette sœur ingrate dans son tort sans vous en faire en aucune manière. C'est, comme je le disois à ces messieurs, qui me firent l'honneur de me visiter : « Vous viendrez ou vous ou vos amis, vous nous viendrez voir quelque jour en Provance, comme je le souhaite, et c'est alhors, messieurs, que vous pourrez connestre l'accueil et les honneurs que vous recevrés des gentilhommes d'Arles, qu'il n'y a pas d'autre différence entre nous que celle qui se rencontre dans les meilleures familles, où l'on void souvent que les cadets sont plus honnorables que les aynés, vous connestrez, leur disois-je, que l'*esloignement de la cour ni l'air de la province n'empeschent de rien l'Académie royalle*, qu'elle sçait rendre partout au mérite et à la vertu, ce qu'on leur doibt, mais surtout qu'elle aura tousjours pour vous et pour vos semblables tous les esgards qu'on n'a pas eu pour nous dans l'Académie françoise. » Ces messieurs taschèrent par quelques raisonnements politiques de justifier l'Académie françese et me dirent qu'il estoit bien difficile qu'on songeat à nous dans une feste qui ne se faisoit que pour M. le premier président. Ils me prièrent de venir à la première assemblée, où je serois satisfaict sans doubte, et qu'on me tiendroit un compte exact des médailles que je n'avois point reçeues dans toutes mes adsistances d'académie, (en marge : J'avois esté trois ou quatre fois avec M. de *Charpentier* aux assemblées. Peu, peu de gens, etc.), en un mot que M. le duc de *Saint-Aignan* seroit l'arbitre commun de toutes nos petits différents. J'estois sur mon despart, messieurs, pour la cour et pour la province, et je n'avois pas le temps de vériffier toutes ces belles parolles, d'autant mieux qu'ayant à faire à une compagnie entière, de laquelle aucun membre n'est responsable des délibéracions du corps, c'eust

esté uné folie à moi de paroistre pleintif et d'attendre ou de poursuivre quelque consolation sans aucune asseurance d'en recevoir. Après tout, messieurs, je ne pouvois plus parler de cette affaire sans embarrasser M. le duc de *Saint-Aignan*, et c'eust esté mal faire sa cour que d'embarrasser un homme dont j'avois desjea esprouvé et pour vous et pour moi tant de faveurs. Je compris qu'il les falloit mieux mesnager ces faveurs et je me contentois en le quittant, de lui laisser une forte impression de la nécessité des médailles (1), qu'il ne se lassera point de demender, pour respondre aux asseurances que je lui ai données de vostre zelle ordinaire pour la gloire et le service de Sa Majesté, aussi bien que de l'amour et du respect que vous avez pour sa personne. Les faveurs et les grâces que je dis avoir reçeues de ce protecteur, et pour vous et pour moi, sont assez visibles, messieurs, s'il vous souvient des lettres qu'on me prioit de lui rendre touschant les réceptions de ces messieurs nos nouveaux confrères. Je vous envoyai ses responses et pour l'Académie royalle et pour MM. *Montmiral*, premier président du parlement d'Orange, et pour *M. de Faure Fondamente*. Je ne doubte point que tout le monde n'ait esté satisfaict des honnestetés de ce duc. Il nous a produit chez le roy, chez M^me^ la Daulphine (et aux opéra de Saint-Germain et de Paris), et quelques-uns de nos compatriotes, pour l'amour de vous. Nous l'avons accompagné deux fois à l'Académie françoise, il nous a faict connestre et fort loüé chez les beaux esprits de la place Royalle et du Fauxbourg, enfin, messieurs, si je l'ose dire entre nous, il s'est deffaict

(1) En marge : « Le nom que je donnay à ces médailles pleust à M. le duc : *semen unicum et certissima regis laudum propago.* »

pour l'amour de son Académie de cette prudence de cour qui dégénère si souvent en fourberie. Il s'est abbaissé jusqu'à nous parler franchement, il nous a donné des advis cyncères, sur toutes nos démarches et sur toutes nos prétentions.

Pour ce qui est de tous ces messieurs nos confrères aggrégés ou prétendants aux honneurs de vostre Académie, dont vous avez pensé que messieurs de l'Académie françoise seroient rebutés (1), je vous doibs dire, messieurs, que c'est une faulse allarme qu'on vous a donnée ou que vous avez prise. Je veux croire que ce n'est pas sans raison et sans apparence, mais ce sera tousjours sans effect, et je suis tesmoin occulaire que ces messieurs de l'Académie françoise, lors mesme qu'il ne nous rendent pas tout ce qui nous est dû, font une grande différence des académiciens d'Arles aux aggrégés ou externes, et qu'ainsi nous ne debvons faire aucune difficulté de recevoir tous ceux qui se présentent, s'ils ont d'ailleurs toutes les qualités requises selon l'intention de Sa Majesté, et jusques au nombre qui nous est prescript par nos dernières pattantes. »

---

Les académiciens d'Arles s'intéressaient certainement à la réception du premier président, dont un des fils fut évêque de Sisteront (2), mais ce qui les préoccupait le plus c'était le traitement que leur secrétaire avait éprouvé, en cette circonstance :

« Le lundi dernier jour de juin (1681) dans le cabinet de *M. Giffon* malade, ces messieurs s'entretien-

(1) En marge : « On s'estoit imaginé que ces messieurs ne demendoient d'entrer que pour avoir par là l'entrée de l'Académie françoise. Cependant on les distingue. »

(2) Jacques de Potier, né à Paris, en 1647, était le second fils de Nicolas Potier de Novion, premier président au Parlement de Paris, mort le 1er septembre 1693. Docteur en théologie de la

nent de l'avanture de M. le secrétaire de l'Académie royalle, le jour de la réception de M. le présidant *de Novions* dans l'Académie françoise. On prie M. le marquis de *Robias* de vouloir instruire à fond la compagnie de l'offance qu'il suppose avoir reçu ce jour-là (1). » M. de Grille s'excusa en disant qu'il s'en était déjà expliqué et qu'il vaudrait peut être mieux n'en plus parler, d'ailleurs que le duc de Saint-Aignan ne s'en étant pas offensé, il ne fallait pas lui « faire accroire qu'on estoit plus sensible et plus délicat en matière d'honneur que lui mesme. » Les académiciens insistèrent et il fut résolu qu'il ferait un nouveau récit de son voyage. Le 7 juillet, on décida que le secrétaire informerait par lettre ses confrères de ce qui arrivait d'important pour l'Académie, obligée d'espacer ses réunions, faute d'un local déterminé. M. de Grille se conforma à la demande de ses collègues, et il leur écrivit la lettre suivante :

faculté de Paris, il fut nommé, le 22 novembre 1674, évêque de Sisteron, mais ses bulles ne furent expédiées que le 8 février 1677. Un brevet royal du 12 janvier 1680, le transféra à Fréjus, puis avant d'avoir reçu ses bulles, il fut préconisé évêque d'Evreux, le 29 mars 1681, à la place de Monseigneur de Grignan transféré à Carcassonne, après un an d'épiscopat à Evreux. Jacques Potier mourut le 14 octobre 1709.

Louis de Thomassin, fils de François de Thomassin, conseiller au Parlement de Provence, coadjuteur de Godeau à Vence, depuis le 24 avril 1671, titulaire de ce siège, depuis le 23 mai 1672, fut transféré à Sisteron, par brevet du 2 février 1681, et préconisé le 29 mars 1681. Il mourut le 16 juillet 1718 après un laborieux épiscopat de 46 années, âgé de 81 ans. Il se signala par nombre d'œuvres, en particulier par l'établissement du Petit-Séminaire de Lurs et la consolidation du Grand-Séminaire de Manosque fondée par Claude de Thomassin, son oncle. Il était proche parent du célèbre P. Thomassin, de l'Oratoire.

(1) Registre de l'Académie, fol. 201, verso.

« Je me sers, messieurs, mes chers et illustres confrères, de la proposition des lettres qui fust faicte dans la maison de M. d'*Ubaye*, la dernière fois que l'on s'assembla, pour tenir la parole que je vous avois donnée de satisfairè la curiosité de nos amis touschant nos petites affaires de Paris. Je vous redis ici une partie des choses que j'avois dittes dans l'assemblée du 8 mai, que l'on pourra voir dans ce registre après la page cent nonante six, où j'ai couché tout au long mon voyage. Je ne veux pas vous dire, au commencement de cette lettre un *Infandum regina jubes renovare dolorem,* parce que, outre qu'il ne fault point faire le pathétique par nous, c'est qu'il n'y a pas lieu de nous préparer par ces grands mots à rien entendre de fort obligeant, il est vrai que mon petit orgueil m'a faict de la peine ; et que je n'aurois point eu de desplaisir, si je me fusse moins appliqué et moins refleschi, sur le tort imaginaire qu'on me faisoit. Mais, de peur que vous ne vous offanciez encore de mes immaginacions, permettez-moi de vous dire sur quoi elles s'appuyèrent pour me tourmenter.

C'est, messieurs, que j'avois espéré de l'amitié, de la protection et de l'authcritié de nos amis, des grandes choses : la *médaille* en premier lieu, dont j'estois entesté, et certes avec beaucoup de raison, m'avoit esté promise, si je l'ose dire, par cent protestations et cent amitiés et cent aprobations que la chose estoit juste, et par conséquand immencable. Dans l'assemblée où fust reçeu M. le premier président du Parl. de Paris, j'accompaigné M. le duc de *Saint-Aignan*, qui tient son rang comme membre de l'Académie francèse, mais (nous le pouvons dire) non pas comme chef de la royalle d'Arles. Il récita quelques petits vers à son tour, il les débita à sa manière avec grâce, esprit et sa gallanterie ordinaire ;

mais je m'estois attendu à plus que cela, je songeois à la gloire de l'Académie royalle et non pas aux affaires, ni aux petits vers de l'Académie françoise, j'avois creu que nostre chef porteroit cette gloire au plus hault point, dans cette illustre assemblée, je fus un peu consterné, je vous l'avoue, de sa prudence, ou de sa politique, après les faveurs que j'en avoir reçeues, qui me semblèrent des arrhes de celles que nous devions recevoir. Il y avoit lieu d'estre surpris que ce brave protecteur, qui n'a jamais eu pœur de ses ennemis, eust pœur en cette rencontre de se commettre avec ses bons amis de l'Académie françoise. Car, messieurs, il ne fist point, comme j'avois lieu de m'y attendre, il ne fist point connestre nostre Académie par son secrétaire qui estoit là tout près de lui, il ne parla point de la médaille que je debvois recevoir (ce qu'il m'avoit faict espérer) du consentement de l'illustre assemblée, ce qui auroit esté un grand argument en faveur de nos prétentions, en un mot, je ne fut point reconu, je ne vis point d'effect de nos espéranses, elles furent trompées ou peust estre trompeuses, car, messieurs, je ne debvois point m'y fier, c'est ce qui me force d'en revenir là que personne n'est jamais offensé que par soi-mesme, on l'est autant qu'on s'imagine de l'estre. Mais comme de toutes les injures, à mon sens, il n'en est point qui nous doibve autant affliger que lorsque nous sommes trompés par nos bons amis, jugez, messieurs, si d'estre trompés par nous-mesmes, c'est-à-dire par le meilleur et le plus intime de nos amis, on peust concevoir un plus grand outrage, un plus grand et plus sensible desplaisir. Je vous dis toutes ces choses pour vous faire comprendre la raison que j'avois de me pleindre, quoique je n'osois pas m'en expliquer à nos confrères dans une plus nombreuse assemblée, je leur

avois dict en passant mes petits chagrins. Je n'avois pas laissé de me louer du protecteur et des accadémiciens, nos prétendus confrères de Paris, mais, messieurs, vous l'avez voulu, vous m'avez demendé un destail de mes pleintes, dont je n'avois parlé qu'en général et en énigme, vous avez voulu sçavoir le détail jusques aux moindres circonstances, j'ai consenti à cette curiosité malgré mon orgueil, et j'ai mieux aimé parestre offancé à vos yeux que plaintif immaginaire et sans raison. Mais, pour particularizer encore mieux tout ce qui se passa ce jeudi 28 mars, jour de la réception dans l'Académie françoise de M. le président de *Novions*, voici, messieurs, mes chers et illustres confrères, ce que je trouve dans mes *diaires* et que j'en ai extraict pour l'amour de vous.

Un homme à collet uni, vestu de noir, mais proprement, le manteau sur les deux espaules, en castor, et gands frangés d'or s'approcha de moi à pas compassés despuis la porte par où l'on entre dans cette salle du Louvre où l'Académie s'assemble, (c'estoit avant l'arrivée de M. le premier président qu'on attendoit) qui me parust d'abbord avoir quelque intendance dans cette illustre assemblée. Il s'approche de moi, dis-je, qui estois assis fort négligemment, à l'entour de la longue table ou bureau des accadémiciens, et d'un ton radouci, quoiqu'avec un air tant soit peu magistral, me dict ces paroles : « Je crois, monsieur, que vous seriez mieux logé si vous vous avanciez sur le derrière, car ces messieurs de l'Académie viendront et cela vous faira de la pene de vous tirer de leur rang. » Je regarde cet homme d'un grand sérieux et comprends à sa physionomie que ce debvoit estre un de ces importans, qui s'ingèrent de tout et s'érigent eux-mesmes en officieux et en nécessaires, partout où ils se rencon-

trent. Ce sont des gens dans Paris qu'on appelle abbés, qui s'ennuyent en attendant quelque dignité dans l'esglise qui responde à ce tiltre et qui cependant fréquentent les ruelles, les parloirs, les accadémies et les assemblées d'esprit. Tout Paris est plein de ces sortes de gens, il en regorge, attendant qu'il plaise à Sa Majesté d'en faire une réforme généralle, ou prœcision, comme elle a faict des officiers surnuméraires et inutilles, tant d'infanterie que de cavallerie. Je tasche à me raddoucir sur son exemple, quoique le flegme parizien ne soit pas donné aux gentilshommes d'Arles en pur don, comme la nature le donne aux abbés de cour. Je le remercie de l'advis, et lui dis que s'il n'eust pris la penne de me le donner, je pense que je ne me fusse point tiré de là ni du rang d'accadémicien que j'occupois sciemment et qu'à moins de cela, j'aurois creu trahir l'honneur que j'avois d'estre de l'Académie, que néant moins je voulois bien lui quitter la place puisqu'il le trouvoit bon. Une vapeur ou nuage de mille pansées plaisantes ou fanfaronnes me montèrent au cerveau dans cette conjuncture : l'histoire des nomenclateurs des rangs et places de l'emphithéâtre et des spectacles de Romme, de l'ancienne Romme, me vint en pensée, je faillis de le railler sur l'emploi qu'il usurpoit du trompette ou hérault public qui ordonnoit de ces places dans les assemblées, mais je me sentis tant soit peu trop esmu et trop cholère contre un homme innocent, et que j'estois bien obligé de souffrir, puisque toute la compagnie des beaux esprits le laissoit faire. Ce dialogue finit donc là de lui à moi, parce que je ne voulus pas l'escouter davantage, mais il n'en demura pas là, il se reprit lui-mesme, par un envoyé, qui m'approche au dessus du duc de *Saint-Aignan*, où je m'estois placé, et qui me tesmoigna, par cent belles

parolles, le chagrin qu'avoit eu M. de *Talman* d'avoir mesconnu M. le marquis de *Robias*, frère d'un gentilhomme qu'il estimoit infiniment (1). Ce compliment du segond bon, comme l'on dict, ne me satisfict point, d'autant mieux que je ne voulois point estre connu, en ce lieu là, pour autre que pour M. le secrétaire de l'Accadémie royalle et non pas pour M. d'*Estoublon* ni pour son frère. C'estoit un M. l'abbé *Petit* qui me vint faire ce compliment de la part de nostre premier abbé. (En marge : je pense que cet abbé *Petit* est frère de l'imprimeur de l'Académie (2), il y en a plusieurs de

(1) La Ligurie françoise par l'Hermite de Souliers (Arles, François Mesnier, 1658) fait grand éloge de ce gentilhomme :

« Messire Antoine de Grille, seigneur d'Estoublon est le frère puisné du sieur viguier, gentilhomme de grand cœur, et qui après avoir longtemps demeuré près le cardinal de Richelieu, en qualité d'enseigne de ses gardes, puis capitaine d'une galère de la reyne, est aujourd'huy entre les escuyers de Saditte Majesté, laquelle considère ses services à tel point qu'elle lui a procuré son mariage avec demoiselle Louise Dazégat, niepce et héritière du célèbre M. Vaultier, premier médecin du roy ; il est aussi le premier des douze maistres d'hostel du roy, créés depuis deux ans par Sa Majesté, qui luy faict l'honneur de le recevoir dans ses plaisirs de chasse, du mail et autres divertissements, mais toutes ces charges et faveurs royalles sont encore au deça de son mérite, qui ne peut estre reconnu par de médiocres gratifications. »

L'Hermite ajoute que sa sœur, Thérèse, était mariée avec M. de *Quiqueran Beaujeu* « un des plus accomplis gentilhommes de la ville d'Arles. » Voir la notice de Grillo. Dans celle des Eyguières l'auteur appelle Henry d'Ayguières, seigneur de Méjanes, chef de cette famille « un des plus braves et des plus considérés gentilshommes de la province. »

Le P. Lelong, t. IV, Appendice, p. 205. — Portraits des François illustres, signale celui d'Antoine de Grille, chevalier, seigneur de *Toublon*, (sic), maître d'hôtel du roi, et écuyer de la reine Anne d'Autriche ; mort à Paris, fort âgé, le 15 sept. 1706. K. Audran, à Lyon, in-fol.

(2) Ce fut Pierre Le Petit qui imprima, en 1675, l'Edit de l'établissement de l'Académie de Soissons (juin 1674) avec divers

ce nom là dans Paris). — Enfin, messieurs, ces grands esprits de l'Académie françoise sont subjets, comme les nostres et comme les moindres aux faiblesses, aux beveües et aux inconvéniens de l'humanité, à l'orgueil, à l'amour de soi-mesme, à l'envie et aux autres passions. J'ai reconnu surtout qu'ils n'aiment point les espées, et si j'eusse quitté la mienne, le baudrier et le chappeau gris, j'aurois esté plus considéré (1). Les

discours prononcés à l'Académie française (27 mai 1675), un vol. in-12, dont nous avons parlé, note 1, p. 256, et que le P. Lelong mentionne, t. IV, n° 45609. (Edition Fontette).

(1) L'Hermite de Souliers, dans la Ligurie françoise (Arles 1658) nous donne les détails suivants, après avoir parlé de Charles de Grille, « aussi bon courtisan que facile orateur, excellent poète, grand homme de cour, fidelle amy et vrai citoyen. »

« Messire Jacques 3e du nom, seigneur de Robiac, son aîné, en qui se reproduisent tant de héros, qui tient en partage la piété de sa mère, aussi bien que l'esprit et la valeur de ces ayeux, a pratiqué en même temps la cour et la guerre, il a vu l'Espagne et l'Italie et le feu cardinal de Richelieu, touché des bonnes qualités qui devançaient son aage le mit près de son nepveu le duc de Brezé, au temps que ce seigneur fut ambassadeur extraordinaire à la cour de Portugal, où le jeune Robiac jetta tant d'esclat de ce beau feu dont il est toujours animé, que le roy Jean IV l'honnora d'une compagnie franche de chevaux légers, dans un régiment qu'il a depuis commandé en chef. A son retour en France, le feu comte d'Alais, gouverneur de Provence, luy fit présent du Guidon de sa compagnie de gens d'armes, et l'arresta près de sa personne par un lien bien plus considérable que les employs, luy partageant son cœur et ses plus tendres affections : le roy mesme particulièrement informé de sa suffisance à l'exercice des plus dignes charges l'a reçeu en celle de viguier perpétuel en la ville d'Arles, en survivence de monsieur son père et l'a honnoré du brevet de conseiller en tous les conseils de Sa Majesté, lesquelles charges il remplit avec autant d'esclat que d'intégrité. Ce gentilhomme a des enfants de son mariage avec... » Notice de Grillo. Ce vol. in-4, n'est pas paginé. Bibl. de M. Arbaud.

poëtes de profession, les faiseurs de livres, les gens à médaille ne fraternissent guaire volontiers avecque personne, ils ne rient que du bout de dens avec les *accadémiciens de campaigne* (c'est comme ils appellent tous ceux qui sont estrangers de leur Accadémie) et c'est un sentiment romein, les anciens Romeins appelloient tous les peuples barbares, qui n'estoient pas subjets ou alliés de la République. — M. le duc de *Saint-Aignan* eust sa part de cette avanture, du moins en fust-il incommodé autant que moi, car il me donna la moitié de sa place, et cela le pressoit beaucoub.

Je vous ai dict toutes les suites de l'assemblée, la visite des deux accadémiciens, qui furent chez moi, la douleur du bon homme M. de *Mézeray*, qu'on ne m'eust pas faict tout mon poids. J'ai escript et enregistré tout cela, messieurs, et j'eusse pu me dispenser de vous faire ce destail, si j'avois moins de respect et de complaisance pour vos ordres, outre qu'il n'est point mal que ceux qui viendront après nous *prennent des mesures justes sur les inconvéniens qui nous sont arrivés, qu'ils ne se promettent pas tout des amis de cour,* qu'ils ne se fondent point en (leurs) promesses vagues et généralles, qu'ils ne se flattent point de leurs privillèges ni mesmes des bontés du roy, qui, *malgré la cire et le parchemin de nos pattentes, veust laisser un grand entre deux et beaucoub de distinction entre l'Académie françoise et l'Académie royalle, entre une compagnie dont il ne desdaigne pas de se dire le protecteur et cette autre que protège M. le duc de Saint-Aignan.* Après tout cela, messieurs, vous verrez dans mon autre relacion que nous ne sommes point condamnés à n'avoir point la médaille, qu'au contraire, il nous est permis de l'espérer, que le roy prist plaisir à la demande que lui fist la harangue du sieur *Vertron*, qu'il

ne la voulut pas ouïr de sa bousche parce qu'il n'estoit plus en liberté de la reffuser, disoit-il. Cette manière de reffuser est obligeante, vous n'avez, messieurs et très chers confrères qu'à vous obstiner contre l'envie et la fortune, par l'exercisse continuel de vostre vertu, et le ciel faira le reste, comme le souhaite vostre très humble et très obéissant serviteur,

ROBIAS (1). »

---

## M. DE FAURE FONDAMENTE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(VOIR P. 274.)

Nous croyons utile, pour faire connaître les rapports de l'Académie d'Arles avec l'Académie française, de reproduire ici deux pages du Ms de M. Arbaud : Abrégé historique de l'Académie royale d'Arles. Elles compléteront les renseignements donnés plus haut. Nous ignorons où est pris ce récit, car nous n'avons rien trouvé dans les *Mercure* de 1682... Peut-être avons nous fait erreur. Malheureusement la collection du *Mercure* est rare et nous ne l'avons pas sous la main, pour un nouveau contrôle. La Bibliothèque Méjanes n'en possède que quelques numéros.

(1) Registre de l'Académie, fol. 202, verso, 203 et 204. On peut rapprocher fort utilement ces pages des documents officieux que nous avons, sur cette séance du 27 mars 1681.

Voir le *Mercure Galant* d'avril 1681, Ed. de Paris : Réception de Potier de Novion, p. 221-252, et les Chroniques des élections à l'Académie françoise (1634-1841) par *Albert Rouxel*, 1 vol. in-8, Didot, Paris, 1886. *Charpentier* lut à cette séance un chapitre de l'Excellence de la langue françoise, ouvrage en réponse au P. Lucas. Il était préparé depuis 3 ans, dit le *Mercure*, sans que l'auteur eût trouvé le loisir de le faire imprimer, et cet ouvrage ne parut que bien des années après.

Le 12 novembre 1693, M. Dubois fut reçu à la place de M. de Novion. *Mercure Galant*, novembre 1693, p. 147-166.

M. de Novion résigna sa charge de premier président au Parlement à Achille de Harlay, procureur général au Parlement de Paris, en 1689. Voir le *Mercure Galant* de septembre, p. 369.

*Le Ms de M. Arbaud n'est pas paginé : ce récit est à la date d'août* 1682, *et nous le retrouvons dans le Ms* 1060, *p.* 161-164.

« On délibère d'écrire une lettre en remerciement à M. le duc, et une autre à M. de Faure de Fondamente, sur les honneurs qu'il a reçu à l'Académie françoise, où il fut accueilli de cette manière :

M. Charpentier ayant fait savoir à messieurs de l'Académie française que M. de Faure de Fondamente, de l'Académie royale d'Arles, désiroit de venir saluer l'Académie, il fut chargé de lui donner avis qu'il seroit le bienvenu. L'Académie étant assemblée au Louvre, le samedi 20 de ce mois, M. de Faure y fut amené par M. le duc de Saint-Aignan qui le présenta à la compagnie, et dit, après que chacun eut pris sa place, à l'heure ordinaire des assemblées.

MESSIEURS,

« La considération et le respect que j'ai pour vous, m'ont fait remarquer avec plaisir les sentiments de vénération que messieurs de l'Académie royale d'Arles ont toujours eu pour votre illustre corps. Ils m'ont encore été confirmés de nouveau par M. de Faure Fondamente, qui souhaite l'honneur d'être connu de vous. Je suis persuadé, messieurs, que son mérite attirera facilement votre aprobation et votre estime, et par la justice que vous lui rendrés en cette occasion, vous m'engagerés à une très grande reconnaissance. »

Ce discours fini, M. de Faure complimenta l'Académie, de cette manière :

MESSIEURS,

« Si j'ose paroître dans cette assemblée, ce n'est pas pour vous entretenir de toutes les grandes idées qu'inspire la majesté de ce lieu véritablement auguste, c'est

pour donner à vos conférences une parfaite attention et pour les admirer. La gloire de Louis le Grand, la splendeur de l'Académie française éclatent ici d'une manière particulière. L'une et l'autre s'offrent à mes yeux et à mon imagination, mais ce n'est que pour m'éblouir et pour me remplir de je ne sais quelle confusion qui se mêle à toutes mes pensées, et qui m'ôte en quelque sorte l'usage de la parole. C'est donc le silence qui doit être ici mon partage ; et je ne sais même si ce n'est point le silence qui peut le mieux, en cette rencontre, satisfaire à tous mes devoirs. Il est en effet très propre à faire connoître et un respect extraordinaire et une grande admiration. D'ailleurs, messieurs, il me donnera plus tôt l'avantage de vous écouter et de profiter de ces savantes conversations où vous découvrés avec tant de lumière et tant de netteté les secrets et les mystères de la plus belle et de la plus difficile de toutes les langues. »

M. Doujat, directeur de l'Académie, répondit à ce compliment, que l'Académie se faisoit un très grand plaisir de le voir dans son assemblée, et qu'après l'avoir ouï si bien parlér, elle ne pouvoit pas demeurer d'accord avec lui que le silence dût être son partage ; à quoi toute la compagnie applaudit.

M. Leclerc, faisant la fonction de secrétaire, lut les mots et les manières de parler qui se présentoient à examiner dans la révision du Dictionnaire. Sur quoi M. de Faure dit son avis en son tour en académicien et d'une manière qui fit voir la connaissance particulière qu'il a de la langue française. Après que chacun se fut levé de son siège, M. Boyer faisant la distribution ordinaire des médailles du roy, en donna une à M. de Faure et une autre à M. son fils, jeune gen-

tilhomme de belle espérance, qui avoit eu sa place dans l'Académie durant tout le temps de cette séance. »

Sur l'Académie de Nîmes, voir le *Mercure* d'octobre 1682, 2e partie, p. 262-267, qui attribue à de Faure une grande part dans l'obtention des lettres patentes. Le *Mercure* de février 1686, p. 31-34, parle encore de l'établissement de l'Académie de Nîmes, et le numéro de février 1693, raconte son affiliation avec l'Académie française. M. de Préhac dans sa *Relation d'un voyage fait en Provence*, Paris, Barbin, 1683, 2 tomes en 1 vol. in-12, fol. 77 à fol. 80, fait mention de l'Académie de Nîmes « établie par les soins de nostre cher amy M. de Faure. » Enfin, sur les rapports de l'Académie de Nîmes avec celle d'Arles, il a paru un long article dans les Mémoires de l'Académie du Gard. Nous en avons eu connaissance trop tard pour l'utiliser. (Février 1887).

---

## M. de Bretonvilliers

(voir p. 275)

Nous avons mentionné le passage à Arles, en 1682, de M. de Bretonvilliers, et non Bertonvilliers, comme nous l'avons dit, sur la foi du Registre. Il était très lié avec Vertron, et il était considéré comme membre externe de l'Académie. Né le 11 avril 1653, il mourut en juillet 1709, et le *Mercure* d'août, p. 266-272, lui consacre une notice dont nous extrayons le passage suivant :

« Messire Benigne *Le Ragois*, seigneur de Bretonvilliers, estoit président de la Chambre des Comptes. Il estoit fils de Messire Benigne Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, Saint-Dié, Villemomble, Avron, Noisy le Seq et autres lieux, président en la Chambre des Comptes de Paris, et de Claude Elisabeth Perrot de Fercourt, fille de Jean Perrot de Fercourt et de Madeleine de Combault. Les frères et sœurs de celuy qui vient de mourir, sont M. Le Ragois de Bretonvilliers, seigneur de Saint-Dié, lieutenant général pour le roy au gouvernement de la ville, prevosté et vicomté

de Paris, cy-devant capitaine aux gardes et qui possède les belles lettres... etc...

Celuy qui fait le sujet de cet article avoit beaucoup d'esprit ; il estoit de l'Académie royale d'Arles, et Me de Fercourt, sa mère, est associée à celle des Ricovrati de Padoue. Ainsi, l'on ne doit pas s'étonner s'il se trouve beaucoup d'esprit dans cette famille.

M. le chevalier de Vertron, aussi de l'Académie d'Arles et associé à celle des Ricovrati, ancien amy du deffunt, avec lequel il a voyagé, et filleuil de Mme la présidente de Bretonvilliers sa mère, a fait l'épitaphe qui suit, où il fait parfaitement bien connoître le caractère de feu M. le président de Bretonvilliers. » Suit l'Epitaphe latine qui occupe les pages 271-272.

Sur la présidente de Bretonvilliers, voir la *Nouvelle Pandore* où elle est souvent citée. Vertron la range parmi les dames illustres vivantes, en exprimant le souhait qu'elle publie « sa comédie en proverbe, ses contes, ses poésies sérieuses et galantes » et fasse graver ses devises, (t. II, à la fin). Elle avait remplacé à l'Académie de Padoue la Signora Piscopia Cornaro.

---

## La Thèse d'Arnauld Eymin

(voir p. 360.)

Les jésuites dirigeaient le collège d'Arles, depuis 1636, et avaient compté parmi leurs élèves presque tous les académiciens, en particulier MM. Henri de Boche, de Méjanes, de l'Estang, de Barrême. Ils avaient favorisé l'établissement de l'Académie. Ils avaient l'habitude de faire soutenir aux élèves des thèses publiques, dédiées soit aux consuls soit au chapitre. Dès 1668, ils avaient songé à en dédier une à l'Académie qui refusa cet honneur, pour ne pas susciter la jalousie, déjà trop en éveil, autour de ses débuts.

Mais, en 1683, les temps sont changés, l'Académie a 16 ans d'existence, elle est autorisée par lettres patentes du roi, elle a recruté ses membres parmi les principaux personnages de la ville, elle n'a rien à craindre des jaloux. Le professeur de rhétorique était alors le *P. Prost* (1) habile versificateur, dont Vertron vante le talent dans ses ouvrages. Le *P. Prost* décida l'Académie à accepter la dédicace d'une thèse de rhétorique. Il obtint même qu'un des académiciens, l'abbé Flèche, argumentât en personne contre le soutenant (2).

(1) Le P. Prost est assez peu connu. Il était, paraît-il, franc-Comtois. Dans un recueil de Vertron à l'honneur de Louis XIV, intitulé : *Ludovicus Magnus, vir immortalis Serenissimo Delphino carmen, auctore C. C. G. de Vertron, historiographo et academico regio, Parisiis apud Jacobum Morel, secundae majoris aulae palatii columnae sub magno Coesare,* 1687 *ou* 1697, *cum permissu,* 1 vol. in-4, (Bibliothèque de l'Arsenal, B. L., 3567 bis) on trouve une traduction de ce petit poème par le P. Prost, p. 97-102, et p. 110, une fable du même au Dauphin : *les Grenouilles et Jupiter*, puis plusieurs lettres à Vertron, p. 82-88.

(2) « Le 23 aoust (1683), jour d'Académie, on s'assembla chez M. Giffon, où les RR. PP. Jésuistes, recteur et régent de réthorique se rendent pour prendre le jour et l'heure des thèses prétendues. Elles sont dédidées à ce corps et à son chef par indivis, M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royalle, etc. M. d'Aymin, gentilhomme d'Arles et grand rhétoricien, doibt les soustenir. Messieurs de l'assemblée prient M. d'Ubaye Vachères et M. Giffon de l'aller voir et lui faire quelque civilité, par retour de tout l'honneur qu'il destine à l'Académie.

« M. l'abbé Flesche est prié, de la part des PP. Jésuistes, de vouloir argumenter, attendu la difficulté que font naistre les moines et certeins autres délicats, de parler après les PP. Jésuistes, ceux-ci soustiennent qu'ils ne peuvent relascher de la coustume qui est devenue loy dans leurs collèges. L'Académie soustient que ceux auxquels on desdie, ne doibvent point argumenter, ce qui n'est proprement qu'un plaidoyé de collège et que pour la gravité autant que pour la bienscéance on n'a guère veu que

Rien ne fut négligé, pour faire honneur à l'Académie et à son illustre protecteur, le duc de Saint-Aignan. On sait que bien des thèses étaient de véritables chefs-d'œuvre de gravure et de typographie. Ordinairement une vignette surmontait les propositions et, dans bien des cas, cette vignette était une œuvre d'art. Les bibliothèques publiques et la bibliothèque Méjanes d'Aix, en particulier, en conservent plus d'une, où s'est exercé l'incontestable talent d'un graveur trop souvent anonyme. Les PP. Jésuites se préoccupèrent de cette partie extérieure de la thèse, et ils furent admirablement servis par les circonstances. Ils avaient sous la main un écolier qui pouvait faire les frais, souvent considérables, d'une bonne gravure, et un artiste de talent qui était leur ancien élève.

*François Eymin*, d'une noble et riche famille d'Arles, avait son fils au collège, et ce jeune homme était l'objet des soins particuliers des Jésuites, qui cultivaient ses heureuses dispositions. Ce fut lui qu'ils choisirent, pour soutenir la thèse.

Un Arlésien célèbre venait de rentrer dans sa ville natale, où le précédait le bruit de ses succès : le retour de Jean-Louis Roullet, avait été une fête pour ses

les corps, les chapitres, les grands qu'on honnore d'une telle cérémonie s'amusent à soustenir le caracthère de bel esprit, au préjudice du repos et du scilance qui font partie de la gravité et des honneurs qu'on doibt recevoir. On relasche néantmoins de ce raisonnement quoique juste et de coustume, on en relasche pour faire plaisir à ces messieurs les Jésuistes, et M. l'abbé promet, du consentement de toute la compagnie, qu'il argumentera quoiqu'il estimime beaucoub plus le tiltre d'académicien que celui d'argumentant. »

Registre de l'Académie, fol. 228. C'est la seule mention de ces thèses qui soit au Registre. M. d'Eymin avait rendu visite à l'Académie, nous apprend une note marginale. Ibid.

concitoyens (1). Roullet, dont le père était un pauvre maçon, devait au médecin arlésien Jean-Louis *Brunet*, son parrain, et à la famille Eymin d'avoir pu commencer ses études au collège d'Arles, avant de les continuer à Paris. M. Eymin n'eut donc pas à le solliciter beaucoup, pour obtenir de lui qu'il gravât le frontispice de la thèse projetée. On y retrouve toutes les qualités de Roullet : finesse du trait, correction et fermeté du dessin. Nous en avons vu un exemplaire, malheureusement sans marge, dans le Sommaire des délibérations prises dans le Registre de l'Académie d'Arles, par Pierre Véran, aux Archives d'Arles.

M. Jacquemin affirme que plusieurs familles arlésiennes ont encore des exemplaires de cette gravure, désignée sous le nom d'*Académie d'Arles*. Elle est de

(1) *Jean-Louis Roullet* fut baptisé à la Major, le 18 oct. 1645. Il manifesta de bonne heure des aptitudes spéciales pour le dessin. Son premier maître fut le chirurgien *Urbain Deyrolle*, celui-là même dont le nom figure au bas du plan d'Arles, gravé en 1660, en collaboration avec *Peytret*, et dont le cuivre se trouve aux Archives d'Arles, (en voir un exemplaire dans le Ms 547, Bibl. Méjanes). Il lui apprit à graver des lettres au burin. Les progrès de Roullet furent rapides ; aussi, dès 1663, fut-il envoyé à Paris par ses protecteurs. Il travailla d'abord dans l'atelier de *Jean Lenfant*, puis dans celui de *François Poilly*, graveur du roi. Ce fut dans la boutique de ce dernier, qui vendait lui-même ses estampes, à l'exemple de beaucoup de graveurs de son époque, que Roullet mit en vente ses premières gravures. Vers 1670, il se rendit en Italie ; il vint à Rome, en 1673, et parcourut les principaux centres artistisques de la Péninsule. Au bout de 12 ans, il revint en France, épuisé, mais dans toute la maturité de son talent ; il fit un rapide séjour à Arles, au milieu de ses parents et de ses amis, puis alla continuer ses travaux à Paris, où il mourut, dans des sentiments très chrétiens, entre les bras du sculpteur *Jean Dedieu*, son compatriote et son ami (15 sept. 1699). Voir p. 125, en note, et le Ms 1060, 2e partie, p. 35-39.

moyen format : au premier plan deux personnages, Mars et Minerve, soutiennent le médaillon du duc de Saint-Aignan et le présentent à une femme richement drapée, qui marche sur des armes brisées et personnifie l'Académie d'Arles ; à l'arrière-plan est le portique du Temple de la Gloire.

La partie typographique de la thèse, dont nous n'avons pu retrouver la trace, fut exécutée chez Claude et Jacques *Mesnier*, les deux fils associés de François Mesnier, le premier imprimeur établi, à poste fixe, dans Arles (1). En voici le titre, d'après *Jacquemin* : « Rhetorica, poetica et historica, digestæ per propo- « sitiones propugnatas ab Arnaldo Eymin, Arelatensi, « in æde sacra Collegii Arelatensis Societatis Jesu, « anno 1683, die 26 augusti, hora de meridie tertia. « Arles, Claude et Jacques *Mesnier*, imprimeurs du roi « et de la ville. »

La soutenance fut remarquable, tant par le nombre et la qualité des assistants, que par la science précoce de l'écolier, si nous en croyons une relation anonyme conservée dans le Recueil Ms 839, de la Bibliothèque Méjanes. Nous ne pouvons citer que des fragments de cette relation, qui est fort longue :

(1) Nos recherches encore incomplètes nous permettent de conjecturer, sans trop de témérité, que les Mesnier se rattachent tous à une famille d'imprimeurs, établie à Paris vers le milieu du XVI^e siècle, et dont les membres exercèrent, aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'art de l'imprimerie, à Paris, à Poitiers, à Arles, à Marseille, à Rochefort et à La Rochelle. La branche arlésienne ne disparut qu'en 1838, avec Adolphe Mesnier, imprimeur à Arles. *François Mesnier* est qualifié *maître imprimeur de Marseille*, où il habitait, dès 1641. Il transporta son atelier typographique, à Arles, en octobre 1647, et mourut, le 2 août 1673. (Registres de la paroisse Saint-Anne).

« On prit donc des mesures pour le 26e du mois d'août que l'on détermina pour cet acte, et tout le monde se rendit à l'heure assignée en l'église (1) du Collège des RR. PP. Jésuites, où il y avait un concert d'instruments pour désennuier l'assemblée, en attendant qu'on commençât et que messieurs de l'Académie roïale eussent pris place au premier rang qui n'estoit destiné que pour eux ; y ayant outre cela derrière ce premier cercle, trois autres rangs de fauteuils, sept à leur droite et autant à leur gauche, qui furent tous remplis, d'un côté par des personnes de qualité, et de l'autre par grand nombre de dames que la curiosité y avoit attirées et que quelques académiciens avoient invitées, à cause que les disputes académiques, telles que doivent être celles de cette action, ne sont pas si sèches et si misté-

(1) Les thèses se soutenaient, en général, dans la chapelles des collèges ou des couvents, qui permettaient de grouper une nombreuse assemblée. La chapelle du collège d'Arles, qui subsiste encore sans avoir changé de destination, est un vaste et spacieux édifice de style grec. La première pierre en fut posée le 4 août 1654, par Mgr François de Grignan, archevêque d'Arles : la communauté donna 3,000 livres, une partie du terrain ; puis, en 1661, 90 livres pour le vitrage (Conseils du 31 mars 1654 et du 16 oct. 1661). Le 19 février 1661, Mgr de Grignan la bénit et y dit la première messe. Mais si le gros œuvre était achevé en 1661, la décoration dura longtemps encore, et, vers 1686, le P. *Melchior Fabre*, auteur des *Annales des Minimes*, Ms 547, Bibl. Méjanes, écrivait que « ladite eglise n'est pas encore dans la perfection et elle attend pour son entier achèvement la charité des gens de bien. » P. 203.

Le P. *Melchior Fabre*, minime, né à Arles vers 1640, prit l'habit le 25 janvier 1660, fut provincial en 1677, et mourut le 4 octobre 1717, à Marseille. Il assista, peut-être, à la thèse d'Arnaud Eymin, car il était à Arles à cette date. Le couvent des Minimes était établi auprès de Saint-Honorat des Alyscamps et il en subsiste encore une partie.

rieuses que celles de la philosophie, et même la plupart du temps on devait proposer en français. Le soutenant commença par complimenter Mgr le duc de *Saint-Aignan*, dont le portrait étoit au-dessous de celui du roi et de ceux de Monseigneur et de Monsieur, tous entourés de bordures dorées, et après s'être adressé au protecteur, il s'adressa à l'Académie mesme et aux académiciens. Il leur dit qu'il sembleroit sans doute étrange que les muses latines fissent hommage aux françoises, et que les aînées recherchassent avec tant d'empressement la protection de leurs cadettes ; que cependant elles ne croyoient pas se faire tort à elles-mesmes ni menager mal leur réputation que de se soumettre à leurs rivales, si elles pouvoient par là mériter leur protection ; que l'Académie roiale ne pouvoit leur refuser cette faveur ; qu'elle leur étoit redevable de tant de grands hommes consommés dans toutes les sciences et qui avoient cueilli les lauriers du Parnasse latin avant que de cueillir ceux du Parnasse françois. Il ajouta que cependant les muses latines n'étoient pas si entêtées de leur mérite qu'elles voulussent plustôt arracher leur aveu que le mériter par leur soumission ; qu'elles avouoient que c'estoit eux qui avoient relevé la gloire des beaux-arts ; qu'ils avoient frayé le chemin à la noblesse, qui regardoit auparavant les sciences comme une occupation indigne d'un rang tant soit peu distingué ; qu'après que Mgr le duc de Saint-Aignan, si grand par l'éclat de sa naissance, si glorieux par ses belles actions et par sa valeur, si relevé par ses explois éclattans et si heureux par la faveur de Louis-le-Grand, avoit fourni si glorieusement cette carrière, personne ne pouvoit reffuser d'y entrer ; et qu'après que tant d'académiciens aussi glorieux par leur vertu que par celles de leurs ancestres et aussi fameux par

leur bravoure que par leur politesse avoient cultivé les sciences avec tant d'assiduité et de succès, pendant que la paix régnoit partout par la clémence et la générosité du plus grand des Rois, on ne pouvoit les mépriser sans condamner tant de grands hommes, et sans blesser la sagesse de Louis-le-Grand lui-mesme, qui s'estoit déclaré si hautement le protecteur de tous les sçavans et qui faisoit refleurir les sciences partout avec tant de gloire. Tout cela se dit pourtant en latin, et le compliment étant achevé, les concerts redoublèrent pendant qu'on distribua les thèses. En suite l'on ouvrit la dispute par des questions que le préfect du Collège proposa..... »

L'abbé Flèche, M. Charles de Momblan, frère de l'académicien, MM. *Arnaud* et *Fraichier*, docteurs en médecine, argumentèrent successivement contre le soutenant. Celui-ci répondit avec beaucoup d'à propos et se tira avec avantage des épreuves les plus difficiles. On eut pu prolonger la discussion. « Mais l'acte avoit déjà duré pendant trois petites heures et l'on commençoit à se ressentir des incommodités de la saison. Le soutenant fit donc son dernier compliment, pour remercier messieurs de l'Académie roïale de la protection dont ils l'avoient honnoré, et toute l'assemblée des applaudissemens qu'elle lui avoit donnés plustost pour le rassurer dans ses combats, que pour accompagner ses triomphes.

« Quand il eut cessé de parler, toute la compagnie s'arresta pour entendre M. le chevalier de Romieu, directeur, qui devoit complimenter le soutenant de la part de l'Académie roïale. Comme chacun sçait qu'il ne fait rien qu'avec la dernière politesse, on fit assitôt cesser les concerts, de l'impatience où l'on étoit de l'ouïr parler : mais comme il seroit difficile de rassembler tant de beaux traits en peu de mots, on a jugé plus à propos

d'envoïer le discours tout entier, que lui ôter une partie de son éclat, par un abrégé qui n'en donneroit pas toute l'idée que l'on en doit avoir. J'ajouteray seulement qu'il promit à ce jeune gentilhomme une place dans l'Académie roïale, avec un consentement général de tous les académiciens. C'est par une fin si glorieuse que l'on termina cette action et que messieurs de l'Académie firent parêtre avec éclat l'estime qu'ils font de la vertu et du sçavoir, puisqu'ils récompensent si généreusement ceux qui se distinguent, dans ces deux routes de la belle gloire. »

« Cette fête en fit naître une autre quelques jours après. M. l'abbé de Grille (1), fils de M. le marquis de Roubiac, n'ayant pu parler au jour que se soutinrent les thèses, à cause du peu de temps qu'il y avoit pour tant de matières, on rassembla peu de jours après l'Académie roïale au Collège, avec une grande foule de gens de qualité qui s'y rendirent pour l'entendre. Il parla près de demi-heure, avec tant de justesse et de gráce, que tout le monde fut étonné de voir ce jeune gentilhomme qui n'est âgé que de douze ans s'expliquer d'un air si dégagé. Toutes ses manières étoient infiniment agréables, sans parêtre étudiées ; sa pro-

(1) Cet abbé de *Grille* n'est autre que le second fils de M. *Jacques de Grille*, marquis de *Robias* et d'*Estoublon*, secrétaire perpétuel de l'Académie. L'aîné, *Francois* de Grille, fut page du roi, en 1681 (*Mercure Galant* de janvier 1681, p 161-162), et épousa, en 1685, Eugénie de *Riquetti Mirabeau*, de Marseille. Il fut capitaine de la ville, en 1686, procureur du pays, en 1703, consul, en 1694 et 1706, puis viguier, en 1718. Le second, dont il s'agit, s'appelait *Jean-Baptiste* : il naquit le 29 janvier 1672, quitta de bonne heure le petit collet, et épousa, en 1695, Louise de *Gleize de Fourchon*, dont il eut quatre fils. Il fut consul, en 1726, et mourut le 21 février 1757. Voir Sacristie, livre B, p. 544.

nonciation délicate sans affectation ; ses mouvements justes et réglés sans contrainte, enfin l'on ne sauroit mieux faire son éloge qu'en avouant qu'il est digne de son illustre maison et qu'il marchera sur les pas de son père. Il expliqua les mistères de la planche que M. Roulet avoit faite. Il en découvrit toutes les beautés et tout l'artifice, il fit une infinité d'allusions ingénieuses, il en tira mille réflexions les plus délicates et les plus subtiles du monde, et finit par des félicitations à tous ceux qui avoient eu quelque part dans une action si éclattante. Le soutenant lui-même se rendit huit jours après au lieu où l'Académie s'estoit assemblée, pour la remercier de nouveau de l'honneur qu'on lui avoit fait de lui assurer une place, dans une compagnie si glorieuse et qui ne souffre que des personnes qui ne disent et ne pensent rien qui ne soit digne de l'immortalité. »

Le *Mercure Galant* de décembre 1683 donna un récit de cette fête académique, et reproduisit le discours de M. de Romieu :

Messieurs,

« Qu'il est beau de voir fleurir les sciences, quand le plus grand des roys les protège, et qu'il est avantageux d'assister au triomphe des Muses, où l'on voit accourir un si grand nombre d'honnestes gens. Apollon a ses Héros aussi bien que Mars ; les lauriers que remportent les vainqueurs, ne sont pas plus glorieux que ceux qu'obtiennent les sçavans ; et les uns et les autres sont placez indiféremment dans le temple de la gloire. On n'en peut douter, messieurs, les avantages que procurent les belles lettres sont très considérables. Elles sont bien souvent la cause des actions les plus éclatantes, et donnent de grandes prérogatives à ceux qui

les possèdent. C'est par leur moyen que s'entretiennent les nœuds de l'honneste société, que l'esprit communique éloquemment ses pensées, et que le cœur exprime avec politesse ses nobles mouvemens. Le commerce des belles sciences n'est pas incompatible avec la noblesse ; j'ose dire sans flater, messieurs, que l'étroite alliance que vous en avez faite, donne des marques convainquantes de cette vérité. Vous marchez glorieusement sur les pas de M. le duc de Saint-Aignan, votre fameux protecteur, que a sçeu divinement bien allier les plus profondes connoissances avec une noblesse distinguée. Vostre corps est autant recommandable par la haute naissance de ceux qui le composent, que par la beauté de leur génie. Oüy, messieurs, vous estes illustres par vos ancestres, et par l'éclat que vous tenez de vous-mesmes, vous avez pris des moyens infaillibles pour arriver à l'immortalité. Votre noblesse soutenue d'un courage intrépide, vous a donné lieu d'y prétendre, mais les talens dont vous estes enrichis vous l'assurent malgré l'envie.

« Ne tirez pas toute vostre gloire de vous estre signalez dans le champ de Mars, la fortune peut avoir quelque part aux actions de valeur ; et vostre ardeur pour les belles lettres, qui vous a fait obtenir l'alliance de la première Académie du monde, vous distingue par vostre mérite particulier. Glorifiez vous d'estre de nobles sçavans, comme d'estre de nobles guerriers, et continuez à faire chanter à vos Muses les prodiges de guerre, que vous avez vûs en servant sous les étendars de *Louis-le-Grand*, qui soûmet les Nations les plus fières, par la seule approche de ses armes toûjours triomphantes. Faites-vous un honneur de ne devoir qu'à vous la haute réputation que vous avez si justement acquise, par la délicatesse de vos pensée (sic),

par la fécondité de vostre imagination, et par la politesse de vos ouvrages. Aussi personne ne s'étonnera que le juste discernement des Révérends Pères Jésuites, les ait obligez à vous offrir les premiers fruicts des travaux de leur disciple. Vous leur estes pourtant redevables de vous avoir publiez par cette action célèbre comme les arbitres de l'Eloquence.

« Que vous estes heureux, monsieur, d'avoir de si parfaits modelles à imiter parmy vos concitoyens, et de trouver chez vous de si beaux sujets d'émulation, pour répondre au panchant que vous avez reçeu de la Nature ! Il est certain que l'homme est naturellement porté à priser la Vertu. Ces louables mouvemens luy sont inspirés par le créateur, qui répend dans son âme, en luy donnant l'estre, les semences du bien. Il n'est pas moins véritable que l'on juge du prix des gens par leur inclination, et par le désir qu'ils font paroistre de posséder les belles lettres. Que ne doit-on point attendre de vous, qui secondez cette disposition naturelle et qui faites voir tant de ferveur dans les études, en faisant tous vos efforts pour devenir sçavant ? Vous avez des sentiments héroïques, et vous commencez, dès vos jeunes ans, à travailler pour l'immortalité. Ah ! qu'il est glorieux d'y aller par une route qu'on se trace soy-mesme, et qu'il est charmant de porter des couronnes dont le brillant n'est pas emprunté ! Vous estes sans doute convaincu que ces messieurs tiennent aujourd'hui par les belles connoissances un si haut rang dans le royaume, et qu'ils tirent leur plus grand éclat de cette source féconde de lumière. Animé par l'exemple de ces juges souverains des lettres, guidé par les Révérends Pères Jésuites, vos fidelles conducteurs et les véritables oracles des sciences, dont les vertus ont toûjours fait l'admiration de la chrétienté, par les

solides avantages qu'elle en reçoit chaque jour, et mérite l'estime des plus sages monarques ; cette illustre et sainte Compagnie estant d'une aussi grande utilité à l'Etat qu'à la Religion. Enfin, instruit par les leçons d'un si habile homme, vous pouvez espérer d'avoir une glorieuse part aux récompenses que distribue le grand Apollon, et vous mériterez en persistant dans vostre louable entreprise, les mesmes honneurs que les maistres du bien dire. Les doutes subtils que vous venez d'éclaircir sur la Poésie et sur l'Histoire, les justes définitions que vous avez données de l'éloquence, nous persuadent que vous estes un digne nourrisson des Muses Latines. Les Françoises, leurs chères sœurs, auront un plaisir extréme de faire voir en vous leur parfaite union sous les auspices de *Louis-le-Grand*, et toûjours le mesme, je veux dire véritablement grand ; grand dans l'exécution comme dans le projet ; aussi grand dans ses actions que dans ses discours ; plus grand par luy-mesme, que par les avantages qu'il tient de la fortune et encore plus grand par la rare piété qui luy attire les Bénédictions célestes, dont on voit des effets si charmans, par la fécondité de son auguste famille qui fait le bonheur des françois, et celuy de ses alliez. Les faveurs de ces grands protecteurs de toutes les Académies vous donneront moyen d'occuper une place dans la nostre, et je puis vous promettre, monsieur, sans crainte d'estre désavoué, qu'elle sera réservée à votre mérite. »

Ce discours qui suivy fut d'un applaudissement général, termina cette action, etc., etc. (1).

(1) *Mercure Galant*, novembre 1683, Ed. de Lyon, chez Thomas Amaulry. Bibl. de l'Arsenal, p. 123-130 inclus. Voir le Parnasse Provençal, Marseille, 1855, in-4, t. I, p. 35-49.

Arnauld Eymin se fit jésuite, au rapport de M. Jacquemin (Plutarque provençal, p. 41, en note). Un des frères ou des cousins d'Arnauld fut chan. d'Arles, et mourut syndic du chapitre.

« *Pierre d'Eyminy*, chanoine métropolitain et grand vicaire, mourut à l'âge de 57 ans (le 14 janvier 1734), après avoir été exilé à Riez, par ordre du roi, d'après la sollicitation de l'archevêque de *Janson*, sous prétexte d'être janséniste. Ce savant théologien a laissé un manuscrit intéressant pour l'Eglise de cette ville, sa patrie. » Ms de M. Arbaud, Cfr. Ms 1060, 2e partie, p. 55, et Sacristie, livre B, passim. L'ouvrage en question est la *Dissertation sur la mission de Saint-Trophime dans les Gaules*, par *M. Ciminy*, chan. d'Arles, signalée par Lelong, (Ed. Fontette, t. I, n° 4068) qui se sera mépris sur le véritable nom de l'auteur. « L'original, dit-il, doit-être entre les mains de sa famille : il y en a une copie faite sur cet original, dans le cabinet de M. de Nicolay, à Arles. » Cette pièce est, en effet, aujourd'hui aux Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, 52, pièce I.

Elle a été copiée par M. de Nicolay, dont la signature figure en tête. L'erreur de Lelong provient de ce que M. de Nicolay a écrit Cyminy, pour Eyminy. Cette dissertation est favorable à l'apostolicité de l'Eglise d'Arles : elle comprend 80 p. in-fol. d'une écriture peu serrée.

---

## Les Prix de Sonnets en Bouts rimés

(voir page 389 et sqq.)

—

Nous nous sommes étendus trop longuement peut-être sur les concours, dont le *Mercure* de 1682 donne les détails ; mais il ne faut pas oublier que c'était une mode, une passion.

On a recueilli tous ces sonnets : signalons seulement le *Recueil de sonnets en bouts rimez* à la louange du roy, proposez en divers temps pour des prix considérables qui estoient des médailles d'or ou des portraits de Sa Majesté, donnez par Mgr le duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de S. M., et M. de Vertron, historiographe de S. M., de l'Académie royale d'Arles, M. Mignon, maistre de la musique de Nostre-Dame, proposés par M..., gentilhomme flamand et par M. Quinet, libraire du palais à Paris.

Au Havre de Grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Mgr le duc de Saint-Aignan, et de la ville, 1686, 55 p., in-8, 4e pièce d'un Recueil de Vertron, à la Bibl. de l'Arsenal, B. L. 8932. Voir encore à la Bibl. Nat., X, 5219 et Y, 5175 : Recueil de Sonnets composés par plusieurs poètes du Royaume sur les bouts rimés, Pan, Guenuche, proposés par M. Mignon. Paris, Gabriel Quinet, 1683, in-12.

En tête de la pièce imprimée au Havre, on lit la lettre suivante :

A Versailles, le 22 mai 1682.

« Il estoit destiné, Monsieur, que ny vous ny moy n'aurions point le prix de la médaille du roy, quoy que peut estre nos sonnets ne fussent pas les pires, mais j'étois de l'Académie, et ces messieurs n'ont pas voulu qu'on peust les accuser d'avoir favorisé un de leurs confrères, en me l'accordant, et après avoir rebuté 145 sonnets, ils en ont seulement retenu quinze ; pour vous, monsieur, qui aimez la gloire et qui vous souciez peu du bien, je suis certain que vous aimerez autant pour le moins estre juge, que de gagner une médaille d'or et l'on parlera plus de vous assurément, quand vous choisirez quelqu'un digne du prix a qui vous le ferez remporter, que quand vous seriez sur les rangs pour combatre et pour vaincre. Si M. le marquis d'Ubaye veut bien estre l'un des juges avec vous, quand vous l'aurez pressenti, je lui écrirai pour l'en supplier et le troisième pourra estre M. Faure Fondamente aussi de la mesme Académie royale d'Arles. Faites-moy, s'il vous plaist, sçavoir vos pensées là-dessus, monsieur, et celles de M. d'Ubaye et soyez, s'il vous plaist, bien persuadé de mon estime pour vous et que je suis toujours vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Saint-Aignan. »

Vertron répondit par ce *madrigal* in-promptu :

« A composer des vers l'or ne peut exciter,
Ce n'est point son éclat qui fait que je travaille,
Je rime pour la gloire et non pour la médaille,
Quand je cède le prix, je crois le mériter. » — (P. 4).

Voir le *Mercure* de mai 1682, p. 266. « Il y eut divers sentimens et enfin ces messieurs furent d'avis que les quinze sonnets choisis et reservez de près de 160, fussent remis entre les mains de M. le duc de Saint-Aignan qui nommeroit des juges pour décider de la bonté des sonnets et donner le prix de la médaille du roy à celuy qui auroit fait le meilleur ; ce que ce duc ayant accepté, il reprit le sien. Depuis ce temps-là, il a prié MM. d'Ubaye, de Faure Fondamente et de Vertron, tous trois de l'Académie royale d'Arles dont il est protecteur, de donner le prix auquel il a cessé de prétendre, par les mesmes raison qui ont apparemment empêché messieurs de l'Académie françoise de recevoir leur confrère en cette concurrence. » P. 267. Puis il cite avec éloge le sonnet et annonce qu'il donnera la décision des juges, au mois suivant.

*Mercure* de juin 1682, p. 156-157. « On m'a dit que les nouveaux juges choisis par M. le duc de Saint-Aignan, avoient enfin prononcé, mais je n'ay point encore sçeu quel est le sonnet victorieux. Je sçay seulement que M. de Vertron a fait retirer le sien, n'ayant point voulu disputer le prix, depuis que ce duc l'a nommé pour un des juges. Je vous l'envoye avec quelques autres. J'ay mis au bas le nom des autheurs qui me sont connus. » *De Vertron, Gardien, Amoreux de Digne, Delosme, Girault.*

Voir p. 274-286, ce qui se passa au jugement en question.

---

## Fête pour la naissance du duc de Bourgogne

(voir p. 410 et sqq.)

Le *Mercure* d'octobre, de novembre et de décembre 1682, est rempli par les relations des réjouissances célébrées, dans toute la France, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon, celui-là même dont la mort prématurée, en 1712, causa tant de regrets.

Le numéro d'octobre est double, à cause de l'abondance des matières : toutes les villes et toutes les corporations civiles et religieuses de France eurent leur fête.

Le *Mercure* consacra d'abord, en novembre, une courte notice à la fête célébrée par l'Académie d'Arles, puis en décembre, il publia une notice détaillée due à M. de Grille-Robias. Citons d'abord une lettre du duc de Saint-Aignan, puis ces deux passages.

La réception de l'abbé Dangeau à l'Académie française, 26 février 1682, est racontée dans le *Mercure* de mars 1682, p. 143-166. Après les discours, on lut diverses pièces des académiciens, puis « M. le duc de Saint-Aignan fit part à cette illustre assemblée d'une lettre très spirituelle qu'il venoit d'écrire sur la grossesse de Mme la Dauphine. Je vous l'envoye. Elle fut leue par M. l'abbé Régnier (p. 160). »

*Lettre de M. le duc de Saint-Aignan, à M. le marquis de Robias, secrétaire perpétuel de l'Académie royalle d'Arles.*

« Vous me demandez des nouvelles. Je n'en ay qu'une à vous faire sçavoir, mais elle vaut mieux que toutes celles que je pourrois vous apprendre. Mme la Dauphine sentit hyer son auguste enfant. Vous jugez bien, monsieur, qu'au point où le roy a mis son autorité, c'estoit le seul remuement qui pust faire du bruit dans sa cour. Le ciel a donc voulu que Louis-le-Grand fust grand-père et qu'ayant mieux aimé estre l'arbitre que le vainqueur de l'Europe, il ne manquast rien à sa félicité non plus qu'à sa gloire. Ce gage prétieux de l'amour de Mgr le Dauphin nous fait bien voir la fausseté de ce proverbe qu'il n'est point de belle prison. Aussi je ne pense pas qu'il en veuïlle sortir de plus de quatre mois. Lors qu'il sera en liberté, ne croyez pas que les canons du Havre, ny les vers du gouverneur se taisent en une si belle occasion. Si les premiers ont bien du feu, les autres n'en manquent pas entièrement ; et comme je les fais avec plus de

facilité que l'on ne fond les autres, et qu'ils ne me coûtent pas beaucoup, je prétens mettre en feu toute nostre Académie. Ce sera par vous-mesme que je feray commencer cet agréable embrazement. Vous brillez déja en tout ce que vous faites, et c'est dans l'attente d'un commencement si désirable, que finira la lettre, monsieur, de vostre très humble, etc. »

« Cette lettre fut écoutée avec grand plaisir et les applaudissemens qu'elle reçeut en furent la marque conclut le *Mercure.* »

« Quoy qu'on eust déjà célébré dans la ville d'Arles la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne par des feux d'artifice, des illuminations, et des fontaines de vin, on y a fait encor pour ce grand sujet une feste bien singulière. Ceux qui composent l'Académie royale que Sa Majesté y a établie, y firent sur la fin du mois passé une assemblée publique. Mgr de Grignan, archevêque, M. le coadjuteur son frère (neveu), MM. du Chapitre, et MM. les consuls gouverneurs de la ville, y assistèrent avec un grand nombre de personnes de qualité. M. de Sabatier, directeur, fit l'ouverture de cette assemblée, M. d'Ubaye de Vachères, récita un panégyrique du roy ; et tous les autres académiciens montrèrent divers ouvrages en vers et en prose sur l'heureuse Naissance du jeune Prince. On y remarqua beaucoup d'esprit et de politesse. Ces belles productions furent deux fois interrompües par des concerts de musique, où l'on chanta les Loüanges de Leurs Majestéz, de Mgr le Dauphin, de Mme la Dauphine, et de Mgr le duc de Bourgogne. L'assemblée finit par un discours que fit encor le directeur.

« Toute la compagnie passa deux heures avec beaucoup de plaisir à écouter tant de belles choses, et l'on demeura d'accord que s'il y avoit eu dans le royaume

des festes plus magnifiques, il n'y en avoit point eu de plus agréables.

« J'en attens un mémoire plus ample, avec les discours qui ont été prononcez dans cette docte assemblée. Vous sçavez qu'elle se tient dans l'Hôtel de Ville. En vous apprenant, dans l'une de mes lettres, les noms de tous ceux qui la composent. je vous ay parlé des talens de chacun, et des ouvrages par lesquels, ils se sont rendus illustres dans l'empire des belles lettres. » *Mercure Galant* de novembre 1682, p. 289-293.

On lit dans le *Mercure* de décembre 1682, p. 322-342 « Messieurs de l'Académie royale d'Arles ont fait une feste particulière pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Je ne puis mieux vous en informer qu'en vous faisant part de ce que M. le marquis de Robias, l'un des académiciens, en a écrit à l'illustre protecteur de la même Académie. »

*Lettre en forme de Relation à M. le duc de Saint-Aignan :*

MONSEIGNEUR,

« C'est un grand malheur pour la ville d'Arles qu'estant toute noble comme elle est, brave, fidelle, et amoureuse de la gloire de son roy, elle se trouve dépourvuë en cette occasion de tout ce qui pouvoit faire éclater sa joye, à la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Elle s'est mise elle-mesme dans cette fâcheuse impuissance, par un excès de fidélité, et de soûmission (si cela se peut dire). Elle a donné sans hésiter, toute son artillerie à la seule apparence du nom du roy, lors que ce mesme nom qu'elle adore, semble l'accuser aujourd'huy de ne répondre pas dignement au bel exemple, à l'éclat, au grand bruit dont toutes les villes du royaume ont solemnisé cette feste (1).

(1) V. le Ms 806, à l'année 1682 La ville remit 11 pièces de canon à M. *Lenoir*, commissaire de l'artillerie (31 mai).

Le *Mercure Galant* vous l'aura sans doute appris, comme elle fust la première des troïs provinces, quoy que la plus éloignée de la cour, qui s'empressa d'allumer des feux, de faire sonner ses cloches, de répandre du vin dans les rües, et de faire enfin tous ses efforts pour témoigner sa joye à cette heureuse nouvelle ; mais elle est trop glorieuse pour en demeurer là. Elle ne peut estre contente d'elle-mesme, si elle laisse faire à son impuissance. Elle emprunte donc aujourd'huy toutes les pièces du Parnasse, toute l'ardeur, et le feu de nos Muses, pour tâcher de se distinguer. L'Académie royale qui vous doit son estre et sa conservation, luy donne la main dans son besoin, luy preste toutes ses armes, c'est-à-dire, ses vers et sa prose, ses récits et sa simphonie, et tout son opéra. Il est bien vray que tout cela ne fait pas grand feu, ny grand bruit, et que vos canons du Havre ont porté beaucoup plus loin le bonheur de la France, que ne peuvent faire toutes nos machines d'esprit, et tout le grand courage de vos illustres Parnassiens.

Mais, Monseigneur, en bonne justice, c'estoit à vous, qui estes le chef de l'Académie royale, à faire toute la dépense ; à vous, dis-je, qui estes l'âme et l'esprit de ce petit corps. Vous pouviez luy fournir vous seul plus de traits, et plus de lumière que cinquante autres Apollons, s'il s'en trouvoit autant dans le monde. Quoy qu'il en soit, et quoy qu'il en couste à vos amis, ils avoüeront toujours qu'on achete à fort bon marché, la gloire et le mérite de loüer nostre invincible Monarque. Je voudrois pouvoir vous envoyer son Panégyrique, tel qu'il fust prononcé par M. d'*Ubaye*, lundy dernier dans l'assemblée générale de l'Académie. Vous aimeriez ce gentilhomme, Monseigneur, pour lequel vous m'avez souvent témoigné

de l'estime. Sa sagesse et sa modestie, dans un âge où l'on le pardonne à ceux qui n'en ont pas tant ; son amour pour la vertu, son zèle pour le roy, son éloquence, son air enfin, et toutes ses manières en parlant vous eussent charmé, et je ne doute point qu'un orateur de cette force dans Madrid, ou dans Bruxelles, ne fit regner le roy de France souverainement dans le cœur de ses ennemis. Le sujet de son Panégyrique estoit l'Immortalité de Loüis-le-Grand. Il fit voir que toutes les vertus d'accord avec la fortune, le portoient là ; que la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, estoit un gage, une promesse infaillible de son immortalité. Il prouva tout cela par des raisonnements solides et forts, par des paroles également belles et brillantes. Que vous diray-je enfin, Monseigneur ? Il s'en falut peu que nostre orateur ne fut digne de son sujet. M. de *Sabbatier*, ouvrit et ferma l'assemblée en qualité de directeur. Il fit un discours éloquent et succint, pour apprendre à tous le dessein de cette feste. On admira son adresse, en donnant au roy seul tout le mérite, et le bonheur de l'Académie, et remerciant pour elle l'Auditoire qui estoit nombreux, de cette avide curiosité, qu'il témoignoit à vouloir oüyr les loüanges de Sa Majesté.

Il est vray que depuis la naissance de l'Académie, elle n'avoit point veu une aussi grande multitude de gens d'esprit, d'hommes, et de femmes de qualité, s'empresser ainsi pour luy rendre visite. Cela n'est pourtant pas difficile à croire, si l'on vous dit que nos augustes prélats nous firent l'honneur d'y assister, c'est-à-dire, d'inviter par leur exemple, toute la ville, et d'en emmener avec eux la plus illustre partie. Ils y vinrent en rochet et en camail, avec tout l'appareil et la pompe de leur dignité, pour enseigner à bien des

gens qui se piquent de spiritualité, le culte et la dévotion (s'il faut ainsi dire), qu'on doit aux loüanges du roy Très Chrestien. Je vous l'avoüe, Monseigneur, leur présence nous fut un surcroist de joye, non seulement pour la gloire du monarque dont il s'agissoit, mais encor pour celle de l'Académie royale. Qu'un grand prélat, vénérable par tant de titres, qu'un saint archevesque, et le plus appliqué à la sanctification de son diocèse ; que son digne coadjuteur, si bien instruit de la morale chrestienne, et le mieux persuadé des obligations de sainteté, qui sont inséparables de sa charge ; que ces deux modelles d'honneur et de vertu estiment assés, et honnorent comme ils font nos petits exercices académiques ; qu'ils augmentent par leur présence l'amour et la haute idée qu'on doit avoir pour la Majesté ; qu'ils écoûtent ses loüanges avec la mesme vénération, qu'on écoûteroit le Panégyrique de Saint-Loüis : Je vous l'avoüe encore une fois, cela me sembla fort glorieux pour l'Académie. Elle estoit hautement vangée par là d'une trop austère vertu, qui voudroit luy préférer la retraite et le cabinet, et faire à croire aux gens, qu'elle est quelque chose de profane. L'assemblée se faisoit dans la chapelle des Pénitents-Gris. C'est une vaste nef fort exhaussée, et fort éclairée. Les portraits du roy, de Monseigneur, et de M^me^ la Dauphine, estoient posez selon leur rang, sur une tapisserie de point, qui cachoit cette partie du fonds de la chapelle, où l'on avoit placé la musique. Les airs de cet opéra ont esté composez par le sieur *Campa* (1), jeune

(1) Il s'agit sans doute d'*André Campra*, né à Aix, le 4 décembre 1660 Il avait été élève de la maîtrise, et ses premières compositions furent des motets religieux. Il fut élève de Poitevin. Il vint à Paris, en 1685. Maître de musique de la maison professe

homme, à la vérité, mais expert en son art, et maistre de la musique de Saint-Trophime d'Arles, lequel paroist presque inimitable dans les belles variétés, et les douceurs de sa symphonie. Au dessous de la royale famille, on voyoit vostre portrait de la manière de cet excellent homme, qui ne peint plus que les Alexandres, après avoir eu congé de peindre une seule fois Ephestion. On ne crût pas qu'il fallust d'autre décoration. Celle-là charmoit les yeux et les cœurs.

Nosseigneurs les Archevesques furent reçeus à la porte avec toute la cérémonie qu'on doit à leur personne et à leur dignité. Ils furent conduits à leur place, qu'ils prirent sur de superbes Fauteüils qu'on leur avoit préparez. Messieurs les consuls à leur droite et à leur gauche, achevoient une ligne droite, qui répondoit de chaque costé aux fauteüils des académiciens. Personne ne se croyoit incommodé dans cette grande presse. Il est vray qu'on le pardonnoit aisément à l'Académie en cette occasion, où chacun souffroit agréablement la foule et la chaleur, pourveu qu'il pust oüir le nom de Loüis-le Grand. Messieurs les consuls qu'on respecte beaucoup en cette ville,

des Jésuites, il devint plus tard directeur de la maîtrise de N.-D. de Paris. Il travailla aussi pour le théâtre : on cite de lui l'*Europe Galante*, le *Carnaval de Venise*, etc. Le roi le nomma maître de musique de la chapelle de Versailles, et il mourut dans cette ville, le 29 juillet 1744, âgé de 84 ans. Son talent était varié et souple, et il a réussi dans tous les genres. On a donné son nom à une des rues de la ville d'Aix. Voir l'article du Dict. des Hommes Illustres de Provence, t. I, p. 156, par l'abbé Paul. Il est fort court. Guillaume Poitevin, originaire d'Arles, prêtre bénéficier et maître de musique de Saint-Sauveur d'Aix, mourut le 7 janvier 1706. Il jouissait d'une certaine réputation musicale, mais il fut éclipsé par ses élèves Campra, Gilles, Cabassol et autres.

comme les pères de la patrie, les tuteurs et les gouverneurs, estoient attachez à écoûter nos petits ouvrages. Cent jeunes créatures, belles et délicates, furent enfermées dans ce lieu trois heures durant, avec plus de patience et de tranquillité qu'elles n'en eussent eu au sermon. Enfin, Monseigneur, vostre empire académique s'est accrû de plus d'une moitié. Toutes nos dames sont académiciennes dans l'âme, sous vôtre bon plaisir. M. de *Sabbatier* commença nos petits exercices par un sonnet de sa manière à l'honneur du roy et de Mgr le duc de Bourgogne. Je vous l'eusse envoyé avec tous les autres ouvrages de nos confrères, s'ils m'eussent fait l'honneur de me les remettre. M. le marquis de *Boches* leut une critique sur une version en vers françois, que l'on estima beaucoup. M. le chevalier de *Romieu*, leut une traduction de la première satyre d'Horace, du troisième livre, qui surprit les gens dans la prévention où l'on peut estre que les chevaliers de Malte ne sont faits que pour détruire les Turcs. M. *Gifon* leut un madrigal qui traduisit les pensées latines de M. *Dabbés* sur les conquestes de Loüis-le-Grand. Tous ceux enfin qui s'y estoient engagez à la précédente assemblée, lûrent quelque ouvrage en vers, le tout avec autant de relation qu'il se pût à la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Je ne pûs m'en dédire, non plus que nos autres confrères. Je vous envoye nostre *Melpomène*, qui sous vostre faveur doit faire nos compliments au prince nouveau-né. MM les abbez de *Verdier* et *Du Port*, MM. le marquis de *Châteaurenard*, de *Méjanes*, de *Gageron*, M. *Cays*, et tous les autres, donnèrent leurs petits soins avec beaucoup de zele et d'application à l'ordre et à la perfection de cette feste, et surtout de la musique, laquelle sur la bonne foy des connoisseurs, ne le cède qu'au

seul M. de Lully que vous aimez tant. On leut encor quelques vers latins sur les villes de Strasbourg et de Casal soûmises au roy, sur la paix, sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, le tout de la manière de M. *Dabbés*, académicien royal, et juge de la primatie de Narbonne, pour M. le cardinal de Bonzy Cet autheur est illustre et connu de tous les sçavans du royaume, par ses vers latins et par ses autres qualitez. On a traduit icy quelques-unes de ses pensées en vers françois Je vous envoyeray tout cela, Monseigneur, si la paresse ou la modestie de nos amys ne s'y oppose. Il fallut après cela que la feste s'achevast et j'eus l'honneur d'estre fait directeur. On me trouva passablement digne de cette dignité. Chacun se sçavoit bon gré d'avoir fait les honneurs du roy et de son auguste petit-fils durant le jour. Je fis célébrer leur santé et la vostre durant une partie de la nuit, selon le dû de ma nouvelle charge, et sans nous vanter de rien, tout cela se passa fort académiquement. Les 24 violons du Parnasse n'y menquèrent pas. *Melpomène* et ses compagnes soupèrent avec nous, mais avec tout l'honneur et la pruderie de telles divinitez. Elles firent des Impromptus et des Pronostics fort heureux. Je le réserve pour une autre lettre (1) et suis, Monseigneur, vostre très, etc... »

« J'ajoute l'ouvrage que M. le marquis de Robias leut dans l'assemblée. »

*Melpomène présentée à M. le duc de Bourgogne.*

« Suivant l'ordre reçeu de sa troupe royale,
Melpomène aux beaux arts sçavante et sans égale
Avoit appris du ciel qu'elle peut consulter,
Le destin de l'enfant qu'elle va visiter.

(1) Nous n'avons pas trouvé ces pièces dans le *Mercure*, où elles ne furent pas insérées. Voir plus haut, p. 416.

Sur l'aile de l'amour cette Muse portée,
(Du Parnasse royal elle estoit députée)
Part, arrive, se montre, et son empressement,
Du prince nouveau-né perce l'appartement,
Lorsque ce brave Hylas que la France renomme
Comme l'original du parfait honneste homme,
Ce duc dont la bavoure et le noble maintien
Entre ceux de son rang le distingue si bien,
Pour faire plus d'honneur à nôtre Melpomène
Luy présente la main aussi-tost et la meine.
« Chère sœur, luy dit-il, malgré tous vos appas,
Le héros nouveau-né ne vous connoistroit pas.
Souffrez, qu'en ce moment je vous serve d'organe,
Et n'appréhendez pas la bouche d'un profane,
J'entre quand je le veux, dans ces réduits sacrez,
Qu'au sçavant Apollon le temps a consacrez.
Eraton, Calliope et l'aimable Thalie,
M'ont inspiré des vers l'agréable folie.
Je parle quelquefois comme parlent vos sœurs,
Et quand j'en ay besoin, j'ay part à leurs douceurs.
Cette reyne du nord (1), qui sur la mer Baltique
Trouva tous les ressorts de nostre rhétorique,
Malgré le Capitole et son cœur tout romain,
Estima mon esprit, et mon cœur et ma main,
Et ce roy, ce grand roy que l'Europe revère,
A dit plus de cent fois que j'avois l'art de plaire.
Voyez donc, chère sœur, que sans trop nous flater,
La louange est un bien que l'on peut accepter,
Lorsqu'on est approuvé de testes à couronne,
On ne refuse point l'estime qu'on nous donne ;
Qui refuse ce don, ne l'a pas mérité,
Et de pareils refus sont une lâcheté.
Muse ne craignez rien pour vostre astrologie ;
Je vay la débiter avec grande énergie,
Et je feray comprendre au prince nouveau-né
A quel point de grandeur le ciel l'a destiné. »
Ce duc luy tient parole, et quand sous sa conduite,
Dans ce lieu de respect la Muse est introduite,
Elle admire le prince et le sacré Berceau,

(1) Christine de Suède

A qui toute la France offre un encens nouveau ;
Mais voulant par ses vœux honnorer sa naissance,
De ses propres désirs elle craint l'excellence,
Et que le grand destin de Louis triomphant,
N'accable quelque jour ce prétieux enfant.
Bornons, bornons nos vœux, c'est assez, disoit-elle,
Qu'il soit toujours héros, sage, vaillant, fidelle,
Qu'il regarde de loin ce modèle des rois,
Mais qu'il n'espère point égaler ses exploits;
Sa fortune peut estre assez bien assortie
Lorsqu'il n'en remplira que la moindre partie,
Puis voulant repasser les miracles divers,
Dont Louis a lassé nostre prose et nos vers,
Ce détail éclatant éblouit Melpomène,
Et de tant de hauts faits dont notre histoire est pleine
Le grand nombre et le poids accablant ses esprits,
Elle en dit beaucoup moins qu'elle n'en a compris ».

---

## Quelques Rectifications de détail

—

Les copistes d'autrefois avaient conscience des fautes qui leur échappaient, et les humbles moines mettaient souvent, sur le dernier feuillet du volume, une supplique au lecteur, pour le prier de leur pardonner leurs erreurs. L'imprimerie n'a pas supprimé la nécessité de cette prière, et nous devons le reconnaître ici.

A la page 28, en note, au lieu de : fol. 157, lisez : *fol. 157, verso*.

P. 43, dans la note 2, au lieu de : vers Je mots d'août, lisez : *vers le mois d'août*.

P. 47, dans la note 2, au lieu de : 27 novembre 1677, lisez : 17 *novembre* 1677, date exacte.

P. 48, ligne 11, au lieu de : enseigner à Roubin, lisez : *envoyer à Roubin*.

P. 49, la note 3 est rectifiée aux *Pièces Justificatives*, voir la p. 422.

P. 102. Les lettres patentes de 1677 sont imprimées s. l. n. d., 2 p. in-fol., collationné : *Falentin*. Voir dans le Recueil de Bonnemant *Collège*, *Académie*.

P. 111, dans la note 2, il est dit que *M. Vautier* légua une forte somme, pour *l'achèvement* de la chapelle des Jésuites. Or, cette chapelle n'était pas commencée, lorsqu'il mourut, à Paris, le 4 juillet 1652. La première pierre fut posée par l'archevêque d'Arles le 4 août 1654, et les 12,000 livres léguées par Vautier furent les premiers fonds employés. Voir Ms 1060, 2e partie, p. 22 ; le Factum de l'Econome des Jésuites contre *M. de Verdier*, en 1672 (25 p in-4, vol. de Bonnemant *Collège, Académie*), et plus haut la note 1, page 473.

P. 115. La note 2 est à rectifier : Les arceaux du cloître des Cordeliers ne sont pas dans l'enclos des sœurs Saint Charles, mais *tout auprès*. La ville a vendu cette portion du vieux couvent, avec la clause qu'elle ne serait jamais cédée à une communauté religieuse, paraît-il. Au mois de mars 1667, le gardien des Cordeliers était le P. *Julian*. (Registre, fol. 42) Il fut remplacé, vers le mois de septembre. Voir Registre, fol. 52, verso. Ne serait-ce pas le P. Maurice Jullien, général des frères mineurs, dont le portrait, peint par Fenouil et gravé par H. Coussin, se trouve à la Bibl. Méjanes. Portraits de Provence, t. I, p. 230 ?

P. 136, note I, au lieu de : p 25, lisez : *p*. 24.

P. 139, dans la note 2, ligne 14, avant ces mots : *Du Parlement*, ajoutez : *à M. le premier président d'Oppède, pour obtenir un jugement favorable*, qui ont été passés.

P. 144, ligne 6, au lieu de : l'abbé de Beaumont, lisez : *M. de Beaumont.*

P. 174. Notons que le Dict. des Hommes Illustres de Provence fixe la mort du P. d'*Ubaye*, en 1714.

P. 175. La note 2 est exacte, M. *Bertrand d'Ubaye* fut enterré le 14 août 1687 (Registres de Sainte-Anne).

P. 176 : les vers cités en note se trouvent dans le *Mercure Galant* de janvier 1681, p. 161-162, (Ed. de Paris). Sur François de Grille, voir la note p. 476.

P. 179. A la seconde ligne de la note 2, au lieu de : 27 décembre, lisez : 29 *décembre*, date exacte.

P. 184. Nous compléterons la notice sur M. Gaspard II de Varadier, archidiacre depuis le 3 mai 1644, par suite de la résignation de Gaspard I, en sa faveur. Ce dernier avait remplacé, en 1623, Gabriel de Varadier, qui lui-même avait remplacé, en 1620, François de Claret, le traducteur du livre de P. de Beaujeu : *De Laudibus Provinciæ*. La note 1, p. 196, est donc à peu près juste, dans ses déductions.

P. 202 et sqq. Les indications Bibliographiques sur Gilles Du Port seront rectifiées. Nous avons soigneusement collationné ses œuvres à la Bibl. Nat.

P. 207. La note 1 est à modifier. *Pierre Saxi* mourut le 30 avril 1637, âgé de 52 ans. Nous avons été induit en erreur par un portrait de Saxi, fait durant sa vie et non après sa mort, comme nous l'avions pensé. Ce portrait in-8, sur cuivre, signé M., se trouve à la Bibl Méjanes, Portraits de Provence, t. I, 188 Il est ovale, et autour on lit : *Petrus Saxius, sanctæ Arelatensis ecclesiæ canonicus Anno æt.* 43, et au dessous, ces deux vers :

*Saxii ad effigiem : ceu Palladis ora videres,*
*Gorgoneæ, stupeas, aut homo Saxeus es.*

L. B. P. S. J.

Le *Pontificium* est indiqué par *Lelong* et *Fontette*, t. I, p. 548, n° 7975, avec cette note :

« Quoique le dessein de cet auteur ait été d'écrire l'Histoire Ecclésiastique, la vie et les actions des Prélats de cette ville ; néanmoins il y a fait entrer si à propos et si judicieusement les affaires temporelles de la Province, qu'on peut dire que son livre est un abrégé fort racourci de toute l'Histoire ecclésiastique et séculière de la Provence. Je n'ai point trouvé d'auteur plus sçavant aux antiquités géographiques et historiques de cette Province, ni plus judicieux à les bien arranger. » Honoré Bouche, dans la *Préface* de son *Histoire de Provence*. Pierre Saxi est mort en 1637. Pitton dit, dans ses *Jugemens sur les Historiens de Provence*, p. 67, que c'est un travail des plus achevés, que cette histoire et une pièce des mieux écrites, de laquelle on peut dire qu'il est sorti de grandes lumières, pour ceux qui ont travaillé à l'*Histoire de Provence*. Je souhaiterois (ajoute-t-il) qu'il se fût un peu plus étudié à bien prouver le droit de Primatie sur l'Eglise de Vienne, comme a fait le P. Cabassut dans sa Notice ecclésiastique. » Gassendi, dans sa *Vie de Peiresc*, sous l'année 1626, dit que ce livre fut défendu par arrêt du Parlement de Provence, parce que l'auteur y attaquoit les droits du roi sur cette Province.

« L'ouvrage de Saxi étant devenu rare, a été réimprimé dans le Recueil de Menkenius, intitulé : *Scriptores rerum Germanicarum, Lipsiæ*, 1728, 1730, in-fol., 3 vol , au t. I, p. 107 et suivantes. »

Dans la *Vie de Peiresc* par *Gassendi* (Viri illustris Nicolaï Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis vita, per Petrum Gassendum præpositum Ecclesiæ Diniensis. Parisiis, sumptibus Sebastiani

Cramoisy, architypographi Regii, via Jacobæa, MDCXLI. Cum privilegio regis, in-4, p. 209), on lit, à l'année 1626 : *Tandem ut mentem diverteret, legit per id tempus quod tunc e prælo primum prodibat, Arelatense Pontificum, auctore Petro Saxio, ejus ecclesiæ canonico.* Plurimum vero fuit indignatus, quod ille, studio nescio quo, affectasset elevare principum nostrorum jura, et non modo non reposuisset quæ opponi potuerant, sed interdum etiam tentasset præter fas illa enervare. Quamobrem non interquievit, donec placito curiæ libri evulgatio prohibita fuit. » Les premières lignes de ce passage sont soulignées, dans l'exemplaire de la Bibl. Méjanes, n° 18180. Cette opposition de Peiresc, alors malade, empêcha peut-être la publication du livre, déjà imprimé, jusqu'en 1629, date que portent les exemplaires. On expliquerait de la sorte les indications de certains bibliographes, relatives à deux éditions, l'une en 1625 et l'autre en 1629 (comme *Dubreuil*, t. I, fol. 30) alors qu'il n'y en eut, en réalité, qu'une seule.

Voici ce qu'en dit l'abbé Dubreuil, dans sa bibliographie provençale, t. I, fol. 30. (Ms 372) :

« Historia primatum sanctæ Arelatensis ecclesiæ, autore P. Saxio, Aquis-Sextiis, 1625, in-4.

« Pontificium Arelatense seu historia primatuum Ste arelatensis ecclesiæ cum indice rerum politicarum, auctore *Petro Saxio*, ejusdem ecclesiæ canonico. Referuntur in calce operis nomina præpositorum arelatensium. Aquis-Sextiis, Roize, 1629, in-4.

« C'est, dit-on, un abrégé racourci de toute l'histoire ecclésiastique et séculière de la Provence, peu favorable, ajoute-t-on, aux droits du roi sur cette province, au moins l'édition de 1625, flétrie, en 1626, par arrêt du Parlement de Provence. Vita Peireskii. »

La Bibl. Méjanes en possède un exemplaire, coté n° 16638, in-4, intitulé : Pontificium Arelatense seu Historia Primatum Sanctæ Arelatensis ecclesiæ, cum indice rerum politicarum, authore *Petro Saxio*, Sanctæ Arelatensis ecclesiæ canonico, sacræ theologiæ doctore. Aquis-Sextiis, Typis Joannis *Roize*, Regiæ Universitatis ordinarii typographi, 1629. Cet exemplaire a une demi-reliure moderne, en basane. En tête, il y a un frontispice gravé par *Hanser*, où figurent les armes de *Gaspard du Laurens*, archevêque d'Arles, à qui le Pontificium est dédié. La Dédicace est en tête du vol. 9 p., non numérotées, en gros caractères, suivie d'un avis au lecteur, en latin et en caractères italiques. Suivent des vers latins à *Saxi*, sur son œuvre, par *Guison*, prêtre, doct. en théologie, régent du collège et ami de Rebatu, par le P. Lud. B. Soc. Jesu, par *Gleyse*, par le médecin *Gravier*, l'avocat *Jean Pillier*, Louis I. C., puis un sonnet français et des vers latins par *César Nostradamus*, de Salon, l'auteur de l'Histoire de Provence. Viennent ensuite une liste alphabétique des archevêques d'Arles, et des vers français de M. d'*Estoublon*, le fondateur des Anonymes, à M. *Saxy*, enfin le portrait de *Saxi*, dont nous avons signalé un exemplaire, dans les Portraits de Provence. Saxi avait alors 43 ans, par conséquent ce portrait n'est pas antérieur à 1628. Le tout forme 24 p., non numérotées. Le *præludium* qui suit comprend 10 pages. Le corps de l'ouvrage comprend 422 pages et quelques gravures : les armoiries de M. *du Laurens*, de 26 de ses prédécesseurs, le sçeau d'Arles, en 1251, p. 276, le sçeau de l'archevêché à la même époque, p. 277, des desseins d'inscriptions, un tombeau antique, p 161. A la fin, se trouve le catalogue des prévôts de l'Eglise d'Arles, dédié à Jacques de Roquemartine prévot (jusqu'en

1644) 7 p., puis une note Ms de M. de Méjanes sur *Raymond Bérenger*, comte de Provence, en 1178, enfin la table détaillée qui comprend 19 pages non numérotées.

Dans son avis au lecteur, *Saxi* nous apprend que *Scvertius*, théologal de Lyon, lui demanda une liste des archevêques d'Arles, qu'il lui envoya avec quelques notes. Mais Severtius crut devoir modifier cette liste, et c'est pour rectifier ses erreurs, ainsi que celles des autres historiens (*Democares, Savaro*, *Nostradamus*, *Chenutius*, *Robertus* et *Severtius* omnium postremus præsulum nostrorum nomina ediderunt) qu'il a rédigé son histoire, sur les pièces originales.

Dans sa dédicace à M. Du Laurens, on lit : « Edidissem profecto multo ante tempore nisi majora molirer et pro collegii nostri re conservanda difficillimis negotiis præpedirer. Hanc igitur Epitomem ex integro corpore historiæ excerptam tibi offero, atque ut qua fictus es humanitate humanissime excipias obtestor : si facis, adversarium pertimesco neminem ; illa enim tua laurus, quam ut gentilitio stemmate, sic re et nomine præfers, adversus omnia invidiæ et odii fulmina me illæsum tutabitur, modo tuus sim, sum equidem ex voto. P. Saxius. » N'y a-t-il pas une allusion à la susceptibilité si étrange de Peiresc, qui contribua peut-être à nous priver de cette histoire complète, dont Saxi a détaché le Pontificium ?

Dès la fin du XVII^e siècle, le Pontificium était devenu rare C'est le témoignage de M. de *Cambis* dans le catalogue raisonné de ses manuscrits, Avignon, 1770, in 4. Le chanoine Trichaud, Histoire de l'Eglise d'Arles, t. IV, p. 148, en note, dit : Dans le Journal Allemand *Monnaliche Auszuge*, on lit : Le Pontificium Arelatense est très rare ; il a été payé jusqu'à 400 écus

d'Allemagne. L'auteur du journal ajoute qu'il avait donné commission de lui en acheter un exemplaire d'une nouvelle édition imprimée à Hambourg, et qu'il en avoit payé 50 écus » Nous n'avons pas contrôlé ce témoignage, mais l'édition de Hambourg nous est inconnue. La Bibliothèque d'Arles conserve un exemplaire du *Pontificium*, avec des notes Ms de Bonnemant et c'est lui que décrit M Souchière, Musée, t III, p. 187.

Notons une erreur qui a échappé au judicieux auteur : ce n'est pas Peiresc qui a écrit la vie de Gassendi, mais Gassendi qui a écrit la vie de Peiresc. Tache légère dans un article fort bien rédigé (1) !

P. Saxi est l'auteur de l'*Entrée* de Loys XIII, roy de France et de Navarre dans sa ville d'Arles, le XXIX octobre MDCXXII...

En Avignon, de l'imprimerie de J. Bramereau, imprimeur de Sa Sainteté, de la ville et de l'Université, MDCXXIII. In-fol. avec gravures de Jean Bœuf, d'Avignon (Voir Délib. du Conseil d'Arles du 10 juin 1623). Il y en a un exemplaire aux Archives d'Arles, un chez M. Arbaud, un à la Bibl. Nat., Lb 36, 2091.

Cet ouvrage est signalé par Lelong et Fontette, t. III, 26349. et par *Reboul*, Anonymes de Provence, n° 631.

P. 211. Le fondateur du Mont-de-Piété d'Arles, que la notice citée par nous appelle François *Lagnel*, signe toujours François *Agneau* sur les Registres de Sainte-Anne. Né aux Mées, diocèse de Riez, en 1617, il entra à l'Oratoire, en 1641, fut d'abord employé aux Mis-

(1) On écrit indifféremment Saxi ou Saxy. D'après un double projet d'inscription, rédigé l'un en 1698, l'autre un peu plus tard par Guillaume Saxi, chanoine d'Arles, Pierre Saxi serait mort le 1er mai 1637, I Calendas Maii. Voir Recueil *Bouçuier*, Bibl. Méjanes, Ms 813, p. 97 et 99. Guil. Saxi était arrière neveu de Pierre.

sions, puis envoyé à la résidence d'Avignon. Enfin, dans le livre des Délibérations de l'Oratoire, (Registre 577, aux Archives Nationales), nous lisons, à la date du vendredi 24 novembre 1656 : « Le P. *François Aigneau*, d'Avignon à Arles, pour administrer la cure. » Saint-Anne était un poste de confiance. Le P. Agneau y donna l'exemple de toutes les vertus. Il mourut le 7 mai 1680, vénéré de ses paroissiens et de toute la ville. Voir sa notice par le P. *Bicaïs*, dans le Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence et l'article de M. *Fassin* dans le Musée, série I, p. 87-88. M. *Du Roure* possède une copie du Testament de Gilles Du Port, daté de Paris, le 4 août 1691, qui mentionne un legs important au Mont de Piété.

P. 217. La note sera complétée au tome III, disons seulement que nous avons pu étudier la *Nouvelle Pandore*, à la Bibl. de l'Arsenal, et constater l'exactitude des renseignements du P. *Bougerel*.

P. 250, à la dernière ligne de la note, au lieu de : Grasse, lisez : *Evreux*. Voir p. 455, note 2.

P. 309. Sur le P. Charles *Du Faur*, on lit dans les Délibérations de l'Oratoire, Registre 577, aux Archives Nationales : « Du vendredi, 3 mai 1652. M. Du Faur cy-devant prestre de l'Oratoire, s'estant de lui-mesme retiré et séparé de la congrégation et pris congé du R. P. Général, par la lettre qu'il luy a escrit et à son conseil, du 25 mars dernier, est prié de ne plus demeurer en notre maison de Pézenas, ny en aucune autre maison de l'Oratoire : de l'ordre de notre R. P. Général et de son conseil, qui tous y ont signé, excepté le R. P. Senault, pour estre absent et non encore de retour à Paris. »

P. 317, ligne 14, au lieu de : promettant, lisez :

*obtenant*. M. de Beaujeu fut, en effet, nommé membre associé de l'Académie des Inscriptions, à cette date.

P. 373, ligne 1, au lieu de: décernait chaque année, lisez : *décernait tous les deux ans.*

P. 477, au lieu de : *Mercure Galant* de décembre 1683, lisez : *Mercure Galant* de novembre 1683. Voir p. 480, en note.

En divers endroits, on a imprimé : entr'autres, c'est toujours : *entre autres*, qu'il faut lire.

P. 15, ligne 22, au lieu de : un homme plus envié, il faut lire : *un honneur plus envié.*

P. 21, au lieu de : Hesmivry, lisez : *Hesmivy*.

P. 36, lisez : *Gratulor ecce tibi*, au lieu de : Gratulor eece tibi.

P. 118, lisez : *Y était-il encore*, au lieu de : j'était-il encore.

P. 186, lisez : *Turcs*, au lieu de : Turs.

P. 188, lisez : *Planctus*, au lieu de : Plantus.

P. 195, en note, lisez : *Boche*, et non : Roche.

P. 219, lisez : *Padoue*, et non : Padone.

P. 240, lisez : *Communiqua*, et non : communica.

P. 272, en note, ligne 8, lisez : *ce personnage*, au lieu de : ce personne.

P. 433, lisez : *flambeaux*, et non : Flambleaux.

P. 445, lisez : *Sisteron*, et non : Sisteront.

P. 473, lisez : *les chapelles* et non : la chapelles, etc., etc...

Nous ne voulons pas pousser plus loin cette chasse aux *coquilles*, aussi fastidieuse pour nous que pour le lecteur, qui y suppléera et voudra bien se rappeler que la perfection est, hélas ! irréalisable.

FIN DU SECOND VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

—

## Chapitre I

L'Académie en 1677. — Gilles Roubin présente à Louis XIV et à l'Académie française l'estampe de l'obélisque. — Examen du discours du P. Lucas *de Monumentis publicis latine inscribendis*. — L'Académie travaille à des inscriptions françaises..... 1

## Chapitre II

L'Académie d'Arles et le *Mercure Galant* de janvier 1678. — Harangue de Roubin au chancelier Le Tellier. — Eloge des premiers académiciens..... 44

## Chapitre III

Les lettres patentes de 1677 portant à trente le nombre des académiciens. — Les cavaliers à Arles, en 1678. — Retour de Roubin. — Difficultés relatives à l'interprétation des nouvelles lettres patentes. — Leur opposition avec celle de 1668..... 81

CHAPITRE IV

Le « logement » de l'Académie au Couvent des Cordeliers et à l'Hôtel de Ville. — Instabilité et changements successifs..... ..... 112

CHAPITRE V

Les nouveaux académiciens, MM. Chorier, d'Ubaye, de Faure Fondamente, de Lubières, de Varadier, Petit, Du Port, de Servanes, (1679-1681).... ..... 161

CHAPITRE VI

L'Académie et M. Guyonnet de Vertron. -- Son admission sur les instances du duc de Saint-Aignan, de MM. de Châteaurenard, Mézeray, etc. — Ses prétentions successives, (1680-1681) ..... 216

CHAPITRE VII

M. de Grille et M. de Vertron négocient l'affaire des jetons de présence. — Prétentions de l'Académie de Soissons. — Difficultés avec l'Académie française. — Rôle de Vertron dans ces questions, (1681-1684)..... 244

CHAPITRE VIII

Notices sur les académiciens admis en 1682 et 1683 : MM. Claude Delaistre, Charles Boileau, Aygazier, d'Arnoye de Poussan, Du Faur de Pibrac, de Laugier Momblan, de Beaujeu, d'Abbés, Lombard de Gourdon..... 285

## Chapitre IX

L'Académie de Nîmes, sa fondation et son affiliation avec l'Académie d'Arles..... 332

## Chapitre X

Les prix. — La fête en l'honneur du duc de Bourgogne. — Le Milon de Pierre Puget.... 373

## Pièces Justificatives

Roubin à Paris..... 421
Lettre au Président Marin ..... 426
Paraire et l'Académie..... 428
Un Gentilhomme Galérien..... .... .. 432
Vertron et l'Académie, en 1680..... 437
La Réception du Président Potier de Novion.... 445
M. de Faure Fondamente à l'Académie française. 464
M. de Bretonvilliers..... 467
La Thèse d'Arnaud Eymin..... 468
Les Prix de Sonnets en Bouts rimés..... 481
La Fête en l'honneur du duc de Bourgogne..... 483
Quelques Rectifications de détail..... 494

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME

*Achevé d'imprimer,*

à Aix-en-Provence,

PAR J. REMONDET-AUBIN,

Le 22 Mars 1887.

PC
2012
R3
t.2

Rance-Bourrey, A. Joseph
L'académie d'Arles

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY